

ENTREPRENEURIAT ET DIVERSITÉ

UNE ÉTUDE SUR L'ORIGINE DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS EN BELGIQUE

DEUXIÈME ÉDITION





SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

N° d'entreprise : 0314.595.348



○ 0800 120 33 (numéro gratuit)



○ SPFEco



○ @spfeconomie



○ [linkedin.com/company/fod-economie](https://www.linkedin.com/company/fod-economie) (page bilingue)



○ [instagram.com/spfeco](https://www.instagram.com/spfeco)



○ [youtube.com/user/SPFEconomie](https://www.youtube.com/user/SPFEconomie)



○ economie.fgov.be

Éditrice responsable :

Séverine Waterbley

Présidente du Comité de direction

Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

Version internet

213-21

Table des matières

Introduction	14
Informations additionnelles - Contribution du travailleur indépendant issu de l'immigration	16
Méthodologie	18
Origine comme variable.....	18
Origine.....	18
Historique migratoire	19
La population des « indépendants »	20
Données.....	24
Type d'analyses	24
Suite de l'étude.....	25
1. Caractéristiques personnelles – Démographie générale.....	27
1.1. Origine.....	27
1.1.1. Les indépendants en Belgique	27
1.1.2. Population de Belgique	31
1.1.3. Indépendants et population	32
1.1.4. Indépendants et travailleurs actifs occupés	33
Résumé.....	36
Informations additionnelles - Les personnes issues de l'immigration sont-elles plus entrepreneures ?	36
1.2. Historique migratoire	37
Résumé.....	39
Informations additionnelles – Historique migratoire : première et deuxième génération	39
2. Caractéristiques personnelles – Sexe, âge et région	40
2.1. Sexe.....	40
2.1.1. Méthodologie	40
2.1.2. Les indépendantes et les indépendants – origine.....	40
2.1.3. Les femmes et les hommes dans la population en Belgique.....	43
2.1.4. Indépendants et population	44
2.1.5. Indépendants et travailleurs actifs occupés	45
Informations additionnelles – Entrepreneuriat féminin (d'origine étrangère ou non).....	49
2.1.6. Historique migratoire.....	51
Résumé.....	53
2.2. Âge	53
2.2.1. Méthodologie	53
2.2.2. Les indépendants – généralités puis selon le sexe	53
2.2.3. La population de Belgique – généralités puis selon le sexe	56
2.2.4. Indépendants et population – généralités puis selon le sexe	57

Informations additionnelles - Entrepreneuriat, origine et rôle de l'âge	58
2.2.5. Historique migratoire : classes d'âge et catégories générationnelles	60
Retour sur la variable « Historique migratoire »	63
Résumé.....	63
2.3. Les régions.....	64
2.3.1. Méthodologie.....	64
2.3.2. Les indépendants.....	64
2.3.3. La population.....	68
2.3.4. Les indépendants et la population	69
2.3.5. Historique migratoire.....	71
Résumé.....	72
2.4. Origine : région – sexe – âge	72
2.4.1. Les indépendants.....	73
2.4.2. La population.....	74
2.4.3. Les indépendants et la population	75
2.4.4. Les indépendants et la population active occupée.....	77
Résumé.....	79
3. Caractéristiques personnelles – L'éducation.....	79
3.1. Méthodologie.....	79
3.2. Niveaux de diplômes : généralités	82
3.2.1. Les indépendants.....	82
3.2.2. La population.....	85
3.2.3. Les indépendants et la population	87
Informations additionnelles – Entrepreneuriat, origine et rôle de l'éducation.....	88
Résumé.....	89
3.3. Caractéristiques personnelles, niveaux de diplômes et origine	89
3.3.1. Sexe et niveaux de diplôme.....	89
3.3.2. Âges et niveaux de diplômes.....	90
3.4. Caractéristiques personnelles, niveaux de diplômes et historique migratoire.....	93
3.4.1. Sexe et niveaux de diplômes.....	93
Résumé.....	97
3.5. Domaines d'études : généralités	98
3.5.1. Les indépendants.....	98
3.5.2. Les indépendants et la population	99
3.6. Sexes, classes d'âge et domaines d'études.....	101
Résumé.....	102
4. Caractéristiques professionnelles – Affiliations et radiations.....	103
Informations additionnelles – Devenir indépendant sur les marchés du travail belge et mondial.....	103
4.1. Méthodologie.....	105

4.2.	Les affiliations et radiations des travailleurs indépendants en Belgique et dans les différentes régions en fonction de l'origine et du sexe	105
	Résumé.....	112
	Informations additionnelles - Nombre d'affiliations et de radiations - Généralités.....	113
	Informations additionnelles - Radiations - Les entrepreneurs issus de l'immigration échouent-ils plus souvent ?.....	113
4.3.	Les affiliations et radiations des travailleurs indépendants en Belgique et dans les différentes régions en fonction de l'historique migratoire et du sexe.....	114
4.4.	Les affiliations et radiations des travailleurs indépendants en fonction du niveau de diplôme, de l'origine et du sexe.....	116
4.4.1.	Niveau de diplôme faible	118
4.4.2.	Niveau moyen	119
4.4.3.	Niveau élevé.....	120
4.4.4.	Niveau inconnu	122
4.4.5.	Focus top 4 groupes de pays d'origine étrangère.....	122
	Résumé.....	122
4.5.	Les affiliations et radiations des travailleurs indépendants en fonction du niveau de diplôme, de l'historique migratoire et du sexe	123
4.6.	Les affiliations et les radiations en fonction du domaine d'études, de l'origine et du sexe	123
	Résumé.....	126
4.7.	Les affiliations et les radiations en fonction du domaine d'études, de l'historique migratoire et du sexe.....	126
4.8.	Les affiliations et les radiations en fonction de la position socio-économique, de l'origine et du sexe.	127
4.8.1.	Activité à titre principal	128
4.8.2.	Activité à titre complémentaire	132
	Résumé.....	135
	Informations additionnelles - Position socio-économique après la radiation/après l'esprit d'entreprise.....	135
4.9.	Les affiliations et les radiations en fonction de la position socio-économique, de l'historique migratoire et du sexe.....	136
	Informations additionnelles - Radiations et non-affiliations - Obstacles et solutions	137
5.	Caractéristiques professionnelles – Les branches d'activités	139
5.1.	Méthodologie.....	139
5.2.	Origine et branches d'activités : généralités.....	140
	Informations additionnelles - Entrepreneuriat, origine et secteurs	143
5.3.	Origine, sexe et branches d'activités.....	145
5.4.	Origine, régions, sexe et branches d'activités	147
5.5.	Historique migratoire	149
5.5.1.	Historique migratoire et branches d'activités : généralités.....	149
5.5.2.	Historique migratoire, sexe et branches d'activités.....	150
5.5.3.	Historique migratoire, régions, sexe et branches d'activités	151

Résumé.....	152
5.6. Analyses spécifiques.....	152
5.6.1. Commerce.....	152
Résumé.....	158
5.6.2. Industrie et artisanat.....	158
Résumé.....	164
5.6.3. Professions libérales et intellectuelles	164
Résumé.....	170
6. Caractéristiques professionnelles – Nature de l'activité.....	170
6.1. Méthodologie.....	170
6.2. Les travailleurs indépendants selon la nature de l'activité, l'origine et le sexe.....	171
6.2.1. Activité principale, complémentaire et après (l'âge de) la pension.....	171
6.2.2. Focus sur les indépendants d'origine étrangère.....	173
6.2.3. Focus sur les indépendants d'origine étrangère selon le sexe.....	174
Résumé.....	176
Informations additionnelles – Les indépendants selon la nature de l'activité	176
6.2.4. Occupation principale, conjoints aidants (mini et maxi statut).....	177
Informations additionnelles – Les indépendants à titre principal	179
6.2.5. Actifs après (l'âge de) la pension	180
Résumé.....	183
Informations additionnelles - Actif après (l'âge de) la pension	183
6.3. Les travailleurs indépendants selon la nature de l'activité, l'historique migratoire et le sexe	184
6.3.1. Activité principale, complémentaire et après (l'âge de) la pension.....	184
6.3.2. Occupation principale, conjoints aidants (mini et maxi statut).....	185
6.3.3. Actifs après (l'âge de) la pension	185
7. Caractéristiques professionnelles – Les mandataires de sociétés et les travailleurs indépendants en fonction de la qualité	186
7.1. Les mandataires de sociétés	186
7.1.1. Méthodologie	186
7.1.2. Origine – Mandataires et non-mandataires de sociétés.....	186
7.1.3. Focus sur les indépendants d'origine étrangère.....	188
Résumé.....	191
Informations additionnelles - mandataires de sociétés.....	191
7.1.4. Historique migratoire – Mandataires et non-mandataires de sociétés.	192
7.2. Les travailleurs indépendants en fonction de la qualité	192
7.2.1. Méthodologie	192
7.2.2. Les travailleurs indépendants en fonction de la qualité, de l'origine et du sexe.	193
7.2.3. La qualité – Focus sur l'indépendant d'origine étrangère	195

7.2.4. Les travailleurs indépendants en fonction de la qualité, de l'historique migratoire et du sexe.....	196
Conclusion.....	197
Bibliographie.....	209
Liste des abréviations.....	218

Table des tableaux

Tableau 1. Nombre et parts d'indépendants de 20 à 64 ans par origine en 2008 et 2017.....	28
Tableau 2. Nombre et parts d'individus de 20 à 64 ans dans la population en Belgique, par origine en 2008 et 2017	31
Tableau 3. Proportions d'indépendants dans la population, par origine, en 2008 et 2017	33
Tableau 4. Nombre d'individus de 20 à 64 ans dans la population active occupée en Belgique, par origine, en 2008 et 2016.....	34
Tableau 5. Répartition des individus d'origine étrangère en 2016 par groupe de pays pour la population des indépendants, la population active occupée et la population de Belgique	35
Tableau 6. Nombre d'indépendants et d'individus en Belgique en 2017 par catégorie générationnelle et évolution depuis 2008.....	38
Tableau 7. Nombre de femmes et d'hommes exerçant comme indépendants en 2017.....	41
Tableau 8. Nombre de femmes et d'hommes exerçant comme indépendants en 2008 et 2017	42
Tableau 9. Nombre de femmes et d'hommes dans la population de Belgique (20-64 ans) en 2017	43
Tableau 10. Taux d'indépendants dans la population (20-64 ans) par sexe et groupe d'origine en 2017	45
Tableau 11. Nombre de femmes et d'hommes travailleurs actifs occupés (20-64 ans) en 2016..	46
Tableau 12. Taux d'individus d'une sous-population dans une population englobante, par sexe et groupe d'origine, en 2016.....	47
Tableau 13. Nombre d'indépendants par sexe et génération en Belgique en 2017	52
Tableau 14. Nombre d'individus par sexe et génération en Belgique en 2017.....	52
Tableau 15. Nombre d'indépendants par classe d'âge en Belgique en 2017 et répartition par classe d'âge.....	54
Tableau 16. Nombre d'indépendants en Belgique par sexe, origine et classe d'âge en 2017.....	56
Tableau 17. Nombre d'individus par classe d'âge en Belgique en 2017 et répartition suivant l'origine.....	56
Tableau 18. Taux d'indépendants dans la population pour chaque classe d'âge en 2017.....	57
Tableau 19. Taux d'indépendants dans la population selon le sexe pour les principaux groupes de pays en 2017	58
Tableau 20. Part des indépendants (F) dans la population (F) par classe d'âge et génération en 2017	62
Tableau 21. Part des indépendants (H) dans la population (H) par classe d'âge et génération en 2017	62
Tableau 22. Nombre d'indépendants par groupe d'origine en 2017, pour chaque région	64
Tableau 23. Nombre d'indépendants (F+H ; 20-64 ans) de chaque origine et répartitions dans les trois régions en 2017	66

Tableau 24. Nombre et part d'individus dans la population (20-64 ans) par groupe d'origine, pour chaque région du pays en 2017	68
Tableau 25. Taux d'indépendants dans la population par région et groupe de pays en 2017	70
Tableau 26. Nombre et répartition des indépendants (20-64 ans) par région selon le sexe et l'historique migratoire en 2017	71
Tableau 27. Taux d'indépendants dans la population (20-64 ans), par sexe, région et historique migratoire en 2017	71
Tableau 28. Taux d'indépendants dans la population en Région flamande en 2017, par classe d'âge, pour les principaux groupes d'origine	75
Tableau 29. Taux d'indépendants dans la population en Région wallonne en 2017, par classe d'âge, pour les principaux groupes d'origine	76
Tableau 30. Taux d'indépendants dans la population en Région de Bruxelles-Capitale en 2017, par classe d'âge, pour les principaux groupes d'origine	76
Tableau 31. Proportion d'indépendants dans la population active occupée en Région de Bruxelles-Capitale, en 2016.....	77
Tableau 32. Proportion d'indépendants dans la population active occupée en Région flamande, en 2016.....	78
Tableau 33. Proportion d'indépendants dans la population active occupée en Région wallonne, en 2016.....	78
Tableau 34. Nombre d'indépendants (20-64 ans) en Belgique par niveau de diplôme pour chaque origine en 2017	83
Tableau 35. Nombre d'indépendants (20-64 ans) en Belgique par niveau de diplôme pour chaque origine en 2017	86
Tableau 36. Proportions d'indépendants dans la population par niveau de diplôme et groupe d'origine (individus de 20-64 ans) en 2017	87
Tableau 37. Répartition des indépendants de chaque sexe en fonction de leur niveau de diplôme en 2017	89
Tableau 38. Différence entre les parts d'indépendants dans la population pour les hommes et les femmes (en points de pourcentages).....	90
Tableau 39. Répartition des indépendantes (F) de chaque génération par niveau de diplôme en 2017	94
Tableau 40. Répartition des indépendants (H) de chaque génération par niveau de diplôme en 2017	94
Tableau 41. Nombre d'indépendants par domaine d'études, pour chaque origine en 2017.....	99
Tableau 42. Proportion d'indépendants dans la population, par domaine d'études et origine en 2017	100
Tableau 43. Répartition des indépendants selon la part d'affiliations et de radiations, ventilées par origines, niveau national, 2017	106
Tableau 44. Répartition des indépendants selon la part d'affiliations et de radiations, ventilées par origines étrangères, niveau national, 2017.....	106
Tableau 45. Répartition des indépendants selon le taux d'affiliations et de radiations, en fonction de l'historique migratoire, 2017.....	115
Tableau 46. Affiliations, radiations et évolution en fonction du niveau de diplôme et de l'origine, 2017	117
Tableau 47. Affiliations, radiations et évolution en fonction du niveau de diplôme, top 4 origines étrangères, 2017	117

Tableau 48. Répartition des affiliations et des radiations en fonction du domaine d'études, 2017	124
Tableau 49. Nombres d'indépendants selon leur origine par branche d'activités en 2017	140
Tableau 50. Part des individus de chaque origine dans chaque branche d'activités en 2017	141
Tableau 51. Part des individus de chaque branche d'activités pour chaque origine en 2017	142
Tableau 52. Parts des indépendants des trois groupes d'origine en 2011 et 2017	142
Tableau 53. Proportions d'indépendants de chaque sexe et de chaque branche d'activité par origine en 2017	145
Tableau 54. Répartition des femmes et des hommes indépendants des trois groupes d'origine dans les branches d'activités pour chaque région en 2017	147
Tableau 55. Nombre d'indépendants par génération migratoire et répartition des indépendants de chaque génération dans les branches d'activités en 2017	150
Tableau 56. Répartition des indépendants de chaque génération et de chaque sexe par branche d'activités et nombre total d'individus de chaque sexe et de chaque génération en 2017	150
Tableau 57. Répartition des indépendants selon leur sexe, leur région et leur branche d'activités en 2017	151
Tableau 58. Nombre d'indépendants, par origine, des principales catégories de la branche du commerce en 2017	153
Tableau 59. Répartitions des indépendants des principales catégories d'activités de la branche du commerce en fonction de leur origine en 2017	154
Tableau 60. Répartition des groupes d'indépendants de sexe et origine donnés dans les principales catégories d'activités en 2017	155
Tableau 61. Nombre d'indépendants par origine et catégorie d'activités dans la branche du commerce en 2017 et répartition du nombre total d'individus d'une région, actifs dans une catégorie d'activités, par sexe	156
Tableau 62. Nombre d'indépendants de chaque sexe dans le secteur de l'horeca pour chaque région en 2017 et proportion d'indépendants de chaque sexe et de chaque origine par rapport au total régional	157
Tableau 63. Proportions d'indépendants de chaque génération dans les principales catégories d'activités de la branche du commerce en 2017	158
Tableau 64. Proportions d'indépendants de chaque génération dans les principales catégories d'activités de la branche de l'industrie et artisanat en 2017	159
Tableau 65. Parts d'indépendants de chaque origine dans les principales catégories d'activités de la branche de l'industrie et artisanat en 2017	160
Tableau 66. Répartition des indépendants des principales catégories d'activités de la branche de l'industrie et artisanat dans les groupes formés par l'origine des individus en 2017	160
Tableau 67. Répartition des indépendants des principales catégories d'activités de la branche de l'industrie et artisanat dans les groupes formés par l'origine des individus en 2011	161
Tableau 68. Nombre total d'indépendants dans l'industrie et artisanat par région en 2017 et répartition selon leur sexe et leur origine	162
Tableau 69. Nombre total d'indépendants par région en 2017 et répartition selon leur sexe et leur origine	162
Tableau 70. Nombre d'indépendants par origine et catégorie d'activité dans la branche de l'industrie et artisanat en 2017, et répartition du nombre total d'individus d'une catégorie dans une région par sexes	163
Tableau 71. Nombre d'indépendants dans la catégorie de la construction dans les trois régions du pays en 2009 et 2017, et évolution par rapport à 2009	164

Tableau 72. Nombre d'indépendants dans les catégories d'activités les plus représentées dans la branche des professions libérales.....	165
Tableau 73. Parts d'indépendants de chaque origine qui exercent dans les catégories d'activités présentées.....	166
Tableau 74. Parts, pour quelques catégories d'activités, des indépendants de chaque origine en 2017	167
Tableau 75. Part d'indépendantes dans des ensembles définis par une catégorie d'activité et une origine en 2017	167
Tableau 76. Répartitions des femmes et des hommes de quelques catégories d'activités dans les régions en 2017	168
Tableau 77. Part des indépendants des différentes générations dans quelques catégories d'activités en 2017	169
Tableau 78. Évolution du nombre de travailleurs indépendants, selon l'origine, par nature d'activité, 2008-2017.....	172
Tableau 79. Évolution du nombre de travailleurs indépendants, selon l'origine et le sexe, activité à titre complémentaire, 2008-2017.....	173
Tableau 80. Répartition des travailleurs indépendants, selon la nature d'activité, par origine étrangère, 2017.....	173
Tableau 81. Répartition des travailleurs indépendants en fonction du sexe, mini et maxistatut, 2017	178
Tableau 82. Impact des modifications législatives de la catégorie « revenus illimités »	181
Tableau 83. Répartition des travailleurs indépendants actifs après (l'âge de) la pension, selon l'origine étrangère (top 4) et le sexe, 2017	182
Tableau 84. Nombre de mandataires et de non-mandataires de sociétés, taux de croissance annuel, selon l'origine, 2009-2017.....	186
Tableau 85. Évolution du nombre de mandataires et de non-mandataires, en fonction de l'origine et du sexe, 2009-2017.....	190
Tableau 86. Évolution de la part des mandataires, en fonction de l'origine et du sexe, 2009-2017	191
Tableau 87. Évolution du nombre de travailleurs indépendants en fonction de la qualité, de l'origine et du sexe, 2008-2017	195
Tableau 88. Répartition des travailleurs indépendants en fonction de la qualité et de l'origine, 2017	195
Tableau 89. Évolution du nombre de travailleurs indépendants, selon la qualité, l'origine et le sexe, top 4 des origines étrangères, 2008-2017.....	196

Table des graphiques

Graphique 1. Évolution du nombre d'indépendants (F+H) de 2008 à 2017 selon l'origine	29
Graphique 2. Répartition des indépendants d'origine étrangère (20-64 ans) en 2008 et 2017 pour les cinq groupes de pays les plus représentés	30
Graphique 3. Évolution de la répartition femmes/hommes chez les indépendants (20-64 ans), de 2008 à 2017, selon leur origine	41
Graphique 4. Répartition des indépendants (20-64 ans) d'origine étrangère en 2017 pour les cinq groupes de pays les plus représentés	42
Graphique 5. Composition des classes d'âge de la population des indépendants d'origine étrangère	55

Graphique 6. Pyramide des âges des indépendants en Belgique en 2017.....	55
Graphique 7. Pyramide des âges de la population de Belgique en 2017	57
Graphique 8. Répartition des indépendants (F et H) par tranche d'âge et génération en 2017....	61
Graphique 9. Évolution de la part d'indépendants (20-64 ans) par groupe d'origine, en Région de Bruxelles-Capitale, de 2008 à 2017	65
Graphique 10. Évolution de la part d'indépendants (20-64 ans) par groupe d'origine, en Région flamande, de 2008 à 2017	65
Graphique 11. Composition de la population des indépendants d'origine étrangère dans les trois régions du pays en 2017	67
Graphique 12. Répartition dans les régions des indépendants d'origine étrangère en 2017	68
Graphique 13. Répartition des individus des principaux groupes de pays dans les régions du pays en 2017	69
Graphique 14. Évolution du taux global d'indépendants dans la population selon les régions du pays.....	70
Graphique 15. Pyramide des âges des indépendants en région de Bruxelles-Capitale en 2017 ..	73
Graphique 16. Pyramide des âges des indépendants en Région flamande en 2017	74
Graphique 17. Pyramide des âges des indépendants en Région wallonne en 2017.....	74
Graphique 18. Pyramide des âges de la population d'origine belge en région de Bruxelles-Capitale en 2017	75
Graphique 19. Répartition, pour chaque niveau de diplôme, des indépendants (20-64 ans) en fonction de leur groupe d'origine en 2017	83
Graphique 20. Répartition, pour chaque groupe d'origine séparément, des indépendants (20-64 ans) en fonction de leur niveau de diplôme en 2017	84
Graphique 21. Proportions des différentes catégories globales de niveaux de diplômes détenus par les individus au sein de chaque groupe d'indépendants (20-64 ans) en 2017	85
Graphique 22. Proportion des différentes catégories globales de niveaux de diplômes pour chaque groupe d'origine dans la population (20-64 ans) en 2017	86
Graphique 23. Distribution des indépendants d'origine belge par classes d'âge et par sexe, pour chaque catégorie de diplôme en 2017	91
Graphique 24. Distribution des indépendants d'origine étrangère par classe d'âge et par sexe, pour chaque catégorie de diplôme en 2017.....	91
Graphique 25. Part d'indépendants dans la population, pour les individus d'origine belge, par classe d'âge et par sexe	92
Graphique 26. Part d'indépendants dans la population, pour les individus d'origine étrangère, par classe d'âge et par sexe	93
Graphique 27. Proportion d'indépendants (F) dans la population, par niveau et diplôme et historique migratoire.....	95
Graphique 28. Proportion d'indépendants (H) dans la population, par niveau et diplôme et historique migratoire.....	96
Graphique 29. Proportion d'indépendants dans la population, par classe d'âge, sexe et groupe d'origine, pour les individus ayant étudié les « Programmes généraux » en 2017.....	101
Graphique 30. Proportion d'indépendants dans la population, par classe d'âge, sexe et groupe d'origine, pour les individus ayant étudié l'« Agriculture et sciences vétérinaires » en 2017.....	101
Graphique 31. Proportion d'indépendants dans la population, par classe d'âge, sexe et groupe d'origine, pour les individus ayant étudié la « Santé et protection sociale » en 2017.....	102

Graphique 32. Répartition des affiliations et radiations, par origine et sexe, niveau national, 2008-2017	108
Graphique 33. Évolution du taux d'accroissement ventilé par origine et sexe, niveau national, 2009-2017	108
Graphique 34. Répartition et part des affiliations et radiations, top 4 origines étrangères, niveau national, 2017	109
Graphique 35. Évolution du taux d'accroissement, top 4 origines étrangères, niveau national, 2009-2017	110
Graphique 36. Répartition des affiliations et radiations, par origine et sexe, Région flamande, 2008-2017	110
Graphique 37. Évolution taux d'accroissement ventilé par origine, Région flamande, 2009-2017	111
Graphique 38. Répartition des affiliations et radiations, par origine et sexe, Région de Bruxelles-Capitale, 2008-2017	112
Graphique 39. Répartition des affiliations pour le niveau de diplôme faible, en fonction de l'origine et du sexe, 2008-2017	118
Graphique 40. Répartition des radiations pour le niveau de diplôme faible, en fonction de l'origine et du sexe, 2008-2017	118
Graphique 41. Répartition des affiliations pour le niveau de diplôme moyen, en fonction de l'origine et du sexe, 2008-2017	119
Graphique 42. Répartition des radiations pour le niveau de diplôme moyen, en fonction de l'origine et du sexe, 2008-2017	120
Graphique 43. Répartition des affiliations pour le niveau de diplôme élevé, en fonction de l'origine et du sexe, 2008-2017	121
Graphique 44. Répartition des radiations pour le niveau de diplôme élevé, en fonction de l'origine et du sexe, 2008-2017	121
Graphique 45. Répartition et part des affiliations en fonction de la position socio-économique, top 5, activité principale, 2008 et 2017	128
Graphique 46. Répartition et part des radiations en fonction de la position socio-économique, top 4, activité principale, 2008 et 2017	129
Graphique 47. Répartition et part des affiliations en fonction de la position socio-économique, top 5, activité à titre complémentaire, 2008 et 2017	132
Graphique 48. Répartition et part des radiations en fonction de la position socio-économique, top 4, activité à titre complémentaire, 2008 et 2017	133
Graphique 49. Parts de chaque groupe de pays dans le total de l'origine étrangère, pour chaque branche d'activités en 2011 et en 2017	143
Graphique 50. Provenance des femmes et des hommes de chaque branche d'activités en 2017	146
Graphique 51. Répartition des indépendants selon l'origine et le sexe, par nature de l'activité, 2017	171
Graphique 52. Répartition des travailleurs indépendants selon la nature de l'activité, par origine étrangère, 2017, top 4	174
Graphique 53. Répartition des travailleurs indépendants pour l'activité à titre principal, en fonction du sexe, top 4 origines étrangères, 2017	174
Graphique 54. Répartition des travailleurs indépendants pour l'activité à titre complémentaire, en fonction du sexe, top 4 origines étrangères, 2017	175
Graphique 55. Répartition des travailleurs indépendants pour l'activité après (l'âge de) la pension, en fonction du sexe, top 4 origines étrangères, 2017	176

Graphique 56. Répartition des travailleurs indépendants à titre principal selon la nature de l'activité, par origine et sexe, 2017.....	177
Graphique 57. Répartition des travailleurs indépendants à titre principal selon la nature d'activité, évolution 2008-2017	178
Graphique 58. Répartition des travailleurs indépendants actifs après (l'âge de) la pension, selon l'origine et le sexe, 2017	180
Graphique 59. Part des mandataires et non-mandataires de sociétés, par origine et sexe, 2017	187
Graphique 60. Répartition et évolution des mandataires et non-mandataires de sociétés, par origine, 2009-2017.....	188
Graphique 61. Répartition et évolution des mandataires et non-mandataires de sociétés, par origine et sexe, 2009-2017.....	188
Graphique 62. Répartition des mandataires et non-mandataires, top 5 origines étrangères, 2017	189
Graphique 63. Part des mandataires et non-mandataires, par origine et sexe, top 5 origines étrangères, 2017	189
Graphique 64. Répartition des travailleurs indépendants selon la qualité, en fonction de l'origine et du sexe, 2017	193
Graphique 65. Répartition des travailleurs indépendants en fonction du sexe et de l'origine, qualité : indépendant, 2017	194
Graphique 66. Répartition des travailleurs indépendants en fonction du sexe et de l'origine, qualité : aidants, 2017.....	194

Introduction

Début 2019, le SPF Economie a publié pour la première fois le rapport¹ « Entrepreneuriat et diversité - Une étude sur l'origine des indépendants en Belgique ». Se fondant sur la mission du SPF Economie et sur celle de la Direction générale de la Politique des P.M.E. - à savoir la promotion de l'entrepreneuriat et de l'esprit d'entreprise - et sur l'initiative du ministre des Classes moyennes, des Indépendants et des PME, le souhait a été formulé d'apporter une contribution aux chiffres sur l'origine des personnes présentes en Belgique et leur position sur le marché du travail, avec un accent spécifique sur les indépendants et les PME.

Ce souhait a été exaucé : la publication de la première version du rapport a donné un aperçu de la population des indépendants, qui n'existait pas auparavant. Nous avons notamment constaté qu'en 2015, 68,5 % des indépendants en Belgique étaient d'origine belge, 20,8 % d'origine étrangère et 10,6 % d'origine indéterminée. La femme indépendante était sous-représentée tant parmi les indépendants d'origine belge (34,5 %) que parmi ceux d'origine étrangère (31,2 %). De plus, les indépendants d'origine étrangère étaient, en général, plus jeunes et plus fortement représentés à Bruxelles. Près de 40 % des indépendants d'origine étrangère exerçaient une activité commerciale et 26 % une activité industrielle. Enfin, le taux d'indépendants² parmi les personnes d'origine belge s'élevait à 14,3 % contre 8,9 % parmi les personnes d'origine étrangère. Les personnes d'origine maghrébine³ (5,1 %), d'un autre pays européen⁴ (5,8 %) et d'un pays d'Afrique subsaharienne⁵ (3,4 %) étaient fortement sous-représentées parmi les indépendants.

En outre, le SPF Economie a exprimé l'espoir de publier un deuxième rapport « Entrepreneuriat et diversité ». Une extension a été proposée, axée sur l'ajout du niveau d'éducation des indépendants, du parcours professionnel d'un indépendant - s'agit-il, par exemple, d'un ancien étudiant, d'un salarié, d'un chômeur ou d'un retraité qui est devenu indépendant ? - et des données sur l'entreprise de l'indépendant par origine.

Aujourd'hui, quelque trois ans après le premier rapport, certaines choses sont demeurées identiques. Les chiffres actuels concernant les personnes d'origine étrangère présentes en Belgique et leur position sur le marché du travail se concentrent toujours et, en grande mesure, sur le taux d'emploi général. Année après année, Eurostat nous informe que la Belgique est à la traîne pour ce qui concerne les personnes étrangères à l'Union européenne. En 2020, la Belgique affichait un taux d'emploi général de 70,1 % pour la tranche d'âge des 20-64 ans. En 2019, cette proportion s'élevait à 69,3 % pour les personnes présentes en Belgique, mais nées dans l'UE15, à 71 % pour les personnes nées dans l'UE28 et à 54,2 % pour les personnes nées dans des pays tiers - voir l'annexe 1 « [L'origine et le marché du travail en Belgique](#) » pour plus d'informations en la matière.

Toutefois, ce seul taux ne dit pas tout, ce que nos collègues du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (ETCS) démontrent, en collaboration avec Unia, tous les deux ans via la publication du Monitoring socio-économique (MSE), et ce depuis 2013. Le MSE ne se contente pas d'analyser la rotation récente des personnes sur le marché du travail belge et leurs conditions de travail en fonction de leur origine et de leur historique migratoire, mais il constitue également la principale source d'inspiration de notre rapport. Le MSE porte notamment une attention plus soutenue au niveau d'éducation, aux jeunes, aux différents statuts, aux régimes et contrats de travail, aux salaires, au chômage et à la mobilité socio-économique.

Néanmoins, en ce qui concerne les indépendants et leur origine, le nombre de données disponibles demeure limité, même en 2022. Le Sociaal-Economische Raad van Vlaanderen

¹ <https://economie.fgov.be/fr/publications/entrepreneuriat-et-diversite>

² Ce ratio est calculé en divisant le nombre d'indépendants par la population en âge de travailler. Il s'agit donc de la proportion d'indépendants dans la population en âge de travailler.

³ Algérie, Libye, Maroc, Tunisie et Mauritanie - voir « Méthodologie » pour plus d'informations.

⁴ Islande, Norvège, Suisse, Russie, Belarus... - voir « Méthodologie » pour plus d'informations.

⁵ Burundi, Cameroun, Afrique du Sud, Congo, Sénégal, Rwanda... - voir « Méthodologie » pour plus d'informations.

(SERV ; 2020) a souligné que « *pour des politiques efficaces en matière d'entrepreneuriat et de diversité, il est important d'assurer un suivi efficace et systématique. À ce jour, les chiffres disponibles sont encore limités et plutôt disparates. Récemment, le SPF Economie (2019) a pris les premières mesures pour cartographier les données pour 2008-2015, sur la base du monitoring socio-économique. Il s'agit d'une première étape importante sur laquelle il convient de s'appuyer.* »

Les travailleurs indépendants d'origine étrangère représentent une part importante du tissu socio-économique de la Belgique et y contribuent de manière substantielle. Ils contribuent à la société belge de différentes manières, allant de la création de valeur ajoutée, d'emplois, de recettes fiscales, d'innovation et de concurrence au développement économique et au renforcement de l'intégration et du système social. Pour plus d'informations en la matière, voir l'encadré « [Contribution du travailleur indépendant issu de l'immigration](#) » à la page suivante. Toutefois, « *certains groupes d'entrepreneurs (débutants) sont confrontés à des obstacles spécifiques entravant l'exploitation fructueuse d'une entreprise, et ce, en raison, par exemple, de leur âge, de leur sexe ou de leur origine ethnique* » (SERV, 2020).

Dans ce cadre, Unia (2020) a souligné dans son rapport annuel 2019 que le suivi est un élément essentiel de la politique : quelle est la situation actuelle et comment évolue-t-elle sous l'influence des politiques mises en œuvre ? Unia demande aux services publics qui fournissent des données pertinentes d'étendre leurs services aux secteurs, aux autorités et aux entreprises. En réponse à ces différents appels, le SPF Economie souhaite contribuer une nouvelle fois à la réponse aux questions suivantes : qui est l'indépendant belge selon son origine et comment évolue la composition du groupe de la population des indépendants belges selon l'origine ?

Cette étude s'appuie sur la version précédente : tous les thèmes de la première édition sont à nouveau abordés, mais cette fois, ils sont également analysés en fonction du sexe. De plus, des données sur le niveau d'éducation et le parcours professionnel des indépendants selon l'origine ont été ajoutées. Toutefois, les données sur l'activité du travailleur indépendant selon l'origine n'étaient pas encore disponibles à la date de la rédaction du présent ouvrage. Ces données sont collectées dans différentes bases de données, gérées par différents services publics. L'établissement d'un lien entre ces bases de données est actuellement en cours et pourrait déboucher à l'avenir sur la publication de données, telles que le nombre de travailleurs par entreprise d'un indépendant par origine.

Les objectifs spécifiques de cette étude incluent la cartographie de la situation générale des indépendants en Belgique en fonction de leur origine, l'incitation à poursuivre l'étude et la création d'un outil de soutien à la politique en matière d'entrepreneuriat et de diversité.

Concrètement, l'étude se concentre

- dans une première partie : sur les caractéristiques personnelles des indépendants en fonction de leur origine, telles que le sexe, l'âge, la région et le niveau d'éducation (y compris le domaine d'études) - complétées par une comparaison avec la population en âge de travailler et la population active occupée - et,
- dans une deuxième partie : sur les caractéristiques professionnelles telles que les affiliations et les radiations (y compris en fonction du niveau d'éducation et de la position socio-économique précédente et suivante), le nombre de mandataires, les branches d'activités, la nature de l'activité (par exemple, occupation à titre principal) et la qualité (indépendant ou aidant).

Chaque thème est suivi d'une discussion sur la situation des travailleurs indépendants par origine, complétée par une brève analyse de l'historique migratoire (voir le chapitre consacré à la méthodologie pour une explication plus détaillée de ces deux variables composites). Dans la mesure du possible, une brève comparaison est faite avec les tendances puisées dans la littérature internationale et entre plusieurs explications possibles des phénomènes observés.

Enfin, le sujet de ce rapport, à savoir l'interprétation des données sur les indépendants et le marché du travail belge par origine, nécessite certaines connaissances de base sur le marché du travail belge en général et l'histoire de la migration belge, entre autres. Afin d'aider le lecteur, nous fournissons plusieurs annexes récapitulatives sur le sujet - voir, entre autres, les [annexes 2 à 4](#).

Informations additionnelles - Contribution du travailleur indépendant issu de l'immigration

L'introduction a brièvement abordé le « pourquoi » de ce rapport, citant, entre autres, plusieurs aspects positifs relatifs aux entrepreneurs issus de l'immigration. La littérature sur l'entrepreneuriat chez les personnes issues de l'immigration démontre que des aspects positifs et négatifs peuvent être identifiés, mais que la balance tend à pencher du côté positif.

Un premier aspect positif réside dans la création d'emplois grâce à l'entrepreneuriat (OECD 2010a, 2010b, 2011, 2018a). Selon l'OCDE, les travailleurs indépendants issus de l'immigration, à l'instar de ceux qui n'en sont pas issus, créent des emplois, bien que dans une mesure légèrement moindre en moyenne et avec une grande variation entre les travailleurs indépendants individuels, les secteurs et les pays. La contribution à l'emploi des travailleurs indépendants issus de l'immigration a également augmenté au cours des dernières décennies. Le paysage économique des indépendants issus de l'immigration se compose principalement d'entreprises individuelles ou de sociétés comptant de 1 à 10 travailleurs. En ce qui concerne l'UE, les travailleurs indépendants issus de l'immigration non européenne affichent toujours des chiffres de création d'emplois légèrement supérieurs à ceux des travailleurs indépendants issus de l'immigration européenne. De plus, l'UE se caractérise par une grande hétérogénéité en la matière entre ses États membres.

En outre, nous ne devons pas uniquement considérer le nombre de travailleurs, mais également les salaires payés. Ainsi, Kerr (2016) et Fairlie (2013) indiquent que le salaire versé à un indépendant issu de l'immigration peut être (légèrement) inférieur, sans toutefois être nettement inférieur.

Un deuxième aspect positif réside dans l'argument souvent cité (Andersson, 2017 ; Brixy, 2017 ; Lens, 2015a ; Baklanov, 2014) selon lequel les travailleurs indépendants issus de l'immigration sont plus susceptibles de recruter des personnes issues de la (même) immigration que les travailleurs indépendants non issus de l'immigration - ce qui peut être considéré comme positif étant donné le faible taux d'emploi parmi les personnes issues de l'immigration. Ce phénomène peut s'expliquer, entre autres, par un contexte culturel commun et/ou une « situation de vie » similaire, qui facilite l'établissement de relations de confiance et de solidarité de groupe. L'OCDE (OECD 2010a, 2011) note que la situation doit être nuancée : les indépendants issus de l'immigration recrutent également des travailleurs issus d'un autre contexte ou sans contexte migratoire, et ces chiffres sont en augmentation.

Les autres effets positifs induits par les indépendants issus de l'immigration sont les suivants :

- Une augmentation de la concurrence et de l'offre de compétences, de produits et de services, qui n'étaient pas encore disponibles ou qui étaient en nombre insuffisant. Les entrepreneurs issus de l'immigration répondent également plus facilement à la demande intérieure (supplémentaire) créée par les personnes issues de l'immigration. À leur tour, les indépendants issus de l'immigration génèrent également une demande supplémentaire en tant que consommateurs de produits intermédiaires ou indirectement en tant qu'employeurs de consommateurs (OECD 2010a, 2010b, 2018a).
- La promotion de l'innovation et la mise à niveau technologique, qui peuvent générer une augmentation de la productivité (OECD, 2010a, 2010b, 2018a). En effet, le regroupement de personnes d'horizons divers peut stimuler la créativité et l'innovation (Zhu, 2014). De plus, les étudiants issus de l'immigration et les autres migrants qualifiés jouent un rôle important dans les demandes de brevets - notamment par une présence accrue dans les domaines d'études STEM (Science, Technology, Engineering et Mathematics ; dans : Zhu, 2014 ; Fairlie, 2013 ; Hunt, 2009).
- Des investissements financiers supplémentaires (OECD 2010a, 2010b, 2018a) et un impact positif sur les exportations (Fairlie, 2013 ; Van Laer, 2011 et OECD 2010a, 2011). Les travailleurs indépendants issus de l'immigration possèdent des « compétences interculturelles » et des « liens transnationaux », qui leur confèrent un avantage concurrentiel dans plusieurs domaines. Ainsi, ils possèdent souvent une connaissance du marché et des institutions de leur pays d'origine, complétée par des réseaux sociaux et économiques internationaux. Ces connaissances et ces réseaux réduisent notamment les coûts d'importation et d'exportation depuis et vers d'autres pays (d'origine) (Bratti, 2018).

- Des transferts d'argent vers le pays d'origine, qui peuvent améliorer les conditions de vie et soutenir l'économie locale et l'entrepreneuriat local (Naudé, 2015).
- Les travailleurs indépendants peuvent insuffler un nouveau souffle à l'économie de « quartier » et se comportent souvent comme des figures de proue. Cela peut mener à la revalorisation de certains quartiers résidentiels et de travail, et renforcer la cohésion sociale et l'inclusion de et dans ces quartiers (Lens, 2015a ; Desiderio, 2014 ; Sepulveda, 2011 ; Eurofound, 2010).
- La promotion de l'intégration des personnes issues de l'immigration via la création d'emplois pour elles-mêmes et pour d'autres, ce qui peut induire un meilleur climat socio-économique, et le développement et l'exploitation maximale des talents (divers) (OECD 2010a, 2010b, 2018a ; SERV 2010, 2019).

Outre les aspects positifs susmentionnés, la littérature mentionne également certaines perceptions négatives, justifiées ou non, concernant l'entrepreneur issu de l'immigration.

Ainsi, les attentes à l'égard des travailleurs indépendants issus de l'immigration sont parfois trop élevées et cela repose souvent sur un nombre limité de « super entrepreneurs » faisant régulièrement la Une des médias (Eurofound, 2010 ; Naudé, 2015). De plus, l'idée selon laquelle les indépendants issus de l'immigration représentent une concurrence supplémentaire pour les autres indépendants et les poussent même à la faillite, subsiste. Tant l'OCDE (OECD 2010a, 2018a) que Fairlie (2013) n'ont trouvé aucune preuve univoque, et parfois, les résultats indiquent le contraire : l'un stimule l'autre.

Un autre commentaire, formulé notamment par l'OCDE (OECD 2010b, 2018a), Kerr (2016), Van Laer (2011) et la SERV (2019), souligne qu'une activité indépendante n'induit pas automatiquement une augmentation de l'emploi ou de la productivité : la qualité de l'entreprise est également importante et peut parfois être négative. Ainsi, les travailleurs indépendants d'origine étrangère qui deviennent, par nécessité, de (petits) entrepreneurs et/ou se concentrent sur leur propre communauté, sont souvent moins susceptibles de survivre et entravent donc parfois leur propre intégration.

Les travailleurs indépendants issus de l'immigration sont également plus susceptibles d'être actifs dans des secteurs sensibles à la conjoncture, avec un faible chiffre d'affaires, de faibles marges bénéficiaires et des salaires médiocres. Ce sujet est détaillé dans le chapitre « Affiliations et radiations », voir point [4.2](#) et suivants. De plus, les transferts de fonds déjà cités vers le pays d'origine peuvent être problématiques pour les entreprises dont les marges bénéficiaires sont faibles (Jones 2014). En d'autres termes, les liens transnationaux ne sont pas automatiquement positifs.

En résumé, si l'on passe en revue les points positifs et négatifs susmentionnés, le bilan global semble être positif - si l'on tient compte de plusieurs commentaires. L'entrepreneuriat des personnes issues de l'immigration doit être considéré comme une force positive pour l'économie et une valeur ajoutée pour la société à plusieurs égards.

Méthodologie

Origine comme variable

Les statistiques classiques relatives à l'emploi ne nous permettent pas de relier correctement les thèmes « origine » et « situation sur le marché du travail ». La nationalité et/ou le pays de naissance d'une personne est disponible dans les statistiques classiques, mais, en ne se focalisant que sur la nationalité, par exemple, une partie du groupe cible échappe à l'analyse ; songeons à la deuxième génération de personnes d'origine étrangère. En effet, lors d'une analyse du marché du travail, les enfants de nationalité belge et dont les parents sont d'origine étrangère, ne peuvent être versés dans le même groupe que les enfants de nationalité belge et dont les parents sont d'origine belge. L'acquisition d'une nationalité en soi ne résout pas automatiquement les problèmes éventuels sur le marché du travail. Pour couvrir entièrement la situation existante et définir l'impact de l'origine sur la situation du marché du travail, il convient d'aller au-delà de la nationalité actuelle.

Depuis 2013, le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale (SPF ETCS) et Unia utilisent deux variables composites et complémentaires dans le MSE bisannuel afin de mieux comprendre la relation entre l'origine de la population en âge de travailler (18-64 ans) et sa situation sur le marché du travail. Il s'agit des variables « origine » et « historique migratoire ». Ces variables ont été élaborées après concertation et collaboration avec les divers niveaux et institutions publics. Pour un historique de la création et des évolutions de ces deux variables composites, nous vous renvoyons au chapitre consacré à la méthodologie dans les MSE successifs, que vous pouvez consulter librement sur les sites internet du SPF ETCS et d'Unia⁶.

Origine

La variable « origine » se compose d'une combinaison de plusieurs variables sous-jacentes : nationalité de l'individu, nationalité à la naissance (lors de la première inscription au registre national) et nationalité à la naissance des parents de l'individu (lors de la première inscription au registre national). Une explication détaillée de la manière dont la variable est construite peut être consultée à l'annexe 5 « [Construction des variables 'origine' et 'historique migratoire'](#) ». La structure de la variable origine permet de déduire les deux définitions de base suivantes :

- L'origine belge inclut les personnes de nationalité belge, nées Belges et dont les parents sont également nés Belges.
- L'origine étrangère inclut les personnes de nationalité étrangère ou qui sont nées de nationalité étrangère ou dont l'un des parents est né de nationalité étrangère.

Comme en attestent ces définitions, le critère de « nationalité » est transcendé par le passé, à savoir les parents, dans la détermination de l'origine d'un individu. La variable se fonde sur la collecte des données de l'extérieur vers l'intérieur : des parents de l'individu à l'individu même. Le critère de « l'origine étrangère » est aussi large que possible pour couvrir l'ensemble du groupe cible. Pour des raisons de respect de la vie privée, l'origine étrangère est en outre ventilée en groupes de pays, et non par pays individuels. Les groupes de pays utilisés dans cette étude ont été puisés dans le MSE pour permettre des comparaisons entre les deux études. Les groupes de pays se composent comme suit :

- UE14 : France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Luxembourg, Irlande, Royaume-Uni, Danemark, Grèce, Espagne, Portugal, Finlande, Suède et Autriche.
- UE13 : République tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovaquie, Croatie, Bulgarie et Roumanie.
- Pays candidats UE : Macédoine du Nord, Turquie, Albanie, Monténégro et Serbie.

⁶ Voir <https://emploi.belgique.be/fr/actualites/publication-du-4e-monitoring-socioeconomique-les-personnes-dorigine-etrangere-sont> et <https://www.unia.be/fr/publications-et-statistiques/publications/monitoring-socioeconomique-2019-marche-du-travail-et-origine> pour le MSE 2019.

- Autres pays européens : Islande, Andorre, Liechtenstein, Monaco, Norvège, Saint-Marin, Suisse, Russie, Saint-Siège, Belarus, Ukraine, Moldavie, Bosnie-Herzégovine, etc.
- Maghreb : Algérie, Libye, Maroc, Tunisie et Mauritanie.
- Afrique subsaharienne : Afrique du Sud, Burundi, Cameroun, Congo, Sénégal, Rwanda, etc.
- Proche/Moyen-Orient : Iran, Israël, Territoires palestiniens, Jordanie, Irak, Syrie, Liban, Arabie Saoudite, Yémen, Oman, Émirats Arabes Unis, Qatar, Bahreïn, Koweït, Égypte, Pakistan, Afghanistan.
- Océanie/Extrême-Orient : Chine, Inde, Corée du Sud, Japon, Taiwan, Océanie (Australie, Nouvelle-Zélande, etc.).
- Autres pays asiatiques : Thaïlande, Malaisie, Vietnam, Philippines, Indonésie, Cambodge, Népal, Sri Lanka, etc.
- Amérique du Nord : Canada, États-Unis d'Amérique.
- Amérique centrale et Amérique du Sud : Cuba, Guatemala, Mexique, Nicaragua, Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Pérou, Venezuela, etc.

Enfin, l'étude fait référence à « l'origine indéterminée » (aussi appelée « origine inconnue »). L'existence de ce groupe s'explique par l'absence d'informations nécessaires. En résumé, il s'agit principalement des personnes plus âgées, un groupe de personnes qui quitteront (ou ont déjà quitté) le marché du travail dans les années à venir, et qui seront remplacées par des personnes pour lesquelles les données sont disponibles. Des explications supplémentaires figurent à l'annexe 6 « [Origine indéterminée](#) ».

Historique migratoire

La deuxième variable - « historique migratoire » - permet de distinguer, entre autres, les membres de ce que l'on appelle la « première génération » (= les personnes qui ont migré), la « deuxième génération » (= les enfants de la première génération) et la « troisième génération » (= les enfants de la deuxième génération et les petits-enfants de la première génération), ainsi que les personnes qui sont restées étrangères et celles qui ont acquis la nationalité belge. La première variable concerne l'origine et le marché du travail. La deuxième variable nous permet d'établir une comparaison entre les générations. Attention, il s'agit de générations au sens de la migration, pas de l'âge. Ceci sera expliqué ci-dessous en termes pratiques dans le chapitre « âge » dans lequel les différentes générations sont analysées en fonction de l'âge.

La variable relative à l'historique migratoire se compose des variables sous-jacentes suivantes : nationalité de l'individu, nationalité à la naissance de l'individu (lors de la première inscription au registre national), nationalité à la naissance des parents de l'individu (lors de la première inscription au registre national), pays de naissance de l'individu, pays de naissance des parents, pays de naissance des grands-parents (uniquement pour les personnes de nationalité belge nées en Belgique et dont les parents possèdent la nationalité belge à la naissance), date de l'inscription au registre national, date d'acquisition de la nationalité : plus ou moins 5 ans.

Pour une explication détaillée de la façon dont cette variable est créée, veuillez consulter l'annexe 5 « [Construction des variables 'origine' et 'historique migratoire'](#) ».

En termes pratiques, les modalités de la variable « historique migratoire » sont les groupes suivants : troisième génération, deuxième génération, première génération et non-Belge, première génération et Belge. Ce dernier groupe a donc déjà acquis la nationalité belge, alors que la première génération de non-Belges ne l'a pas (encore) acquise. Les personnes de la première génération sont aussi appelées « primo-arrivants » dans ce rapport. Les personnes de la troisième génération⁷ se superposent dans nos données avec « l'origine belge », voir plus haut - les deux groupes peuvent donc être assimilés.

⁷ Les personnes appartenant à la quatrième génération, à la cinquième génération, etc., font toutes partie du groupe « troisième génération ». Chacune d'elles est d'origine belge.

En outre, la première génération est ventilée selon l'origine européenne et non-européenne. En raison du grand nombre d'individus d'origine indéterminée dans la deuxième génération (plus de 40 % de cette génération), la division UE et non-UE est limitée dans cette génération. La division supplémentaire de la deuxième génération est uniquement réalisée pour les caractéristiques personnelles du travailleur indépendant. L'analyse des caractéristiques professionnelles pose effectivement un trop grand nombre de problèmes d'interprétation.

La variable « origine » est le fil conducteur de cette étude. La variable « historique migratoire » sera détaillée lors de la présentation de la situation générale en Belgique. De plus, le contexte migratoire est considéré comme complémentaire. Si, pour un sujet donné, des écarts sont constatés dans le contexte migratoire par rapport à la situation générale belge, ces écarts seront explicitement mentionnés. Si aucun écart n'est constaté, la variable ne doit être que brièvement mentionnée. Toutefois, nous faisons systématiquement référence aux tableaux récapitulatifs, disponibles sur le site internet du SPF Economie, où le lecteur peut consulter des chiffres détaillés sur l'historique migratoire - voir « Type d'analyses » pour plus d'informations.

La population des « indépendants »

La population des travailleurs indépendants⁸ est analysée dans le cadre de cette étude. De manière plus spécifique, il s'agit des personnes soumises à l'assurance obligatoire : les personnes physiques affiliées à une caisse d'assurances sociales en Belgique⁹, qu'elles possèdent ou non la qualité de mandataires, et uniquement celles domiciliées en Belgique. Le nombre de travailleurs indépendants, qui ne sont pas domiciliés en Belgique, mais qui y exercent leur activité, peut être estimé à environ 12.400 (INASTI, 2020b). Ce groupe n'a pu être inclus dans l'étude en raison de l'absence de données nécessaires. Le domicile repose sur l'adresse et est ramené au domicile par région plus loin dans l'étude. Les détachés ne sont pas davantage inclus dans la population étudiée des indépendants, car aucune inscription à l'INASTI n'est requise dans cette situation. Voir l'annexe 9 « [Détachement](#) » pour plus d'informations sur le concept de « détachement ».

Sauf indication contraire dans le texte, la population des travailleurs indépendants comprend les travailleurs indépendants de tous âges : de 18 ans à (l'âge de) la retraite.

Définition - Travailleur indépendant

Toute personne physique qui exerce, en Belgique, une activité professionnelle sans être liée par un contrat de travail ou un statut, est considérée comme « indépendante ». Elle exécute son travail sans aucune relation de subordination¹⁰ ([SPF Economie](#) et [l'arrêté royal](#) du 27 juillet 1967).

⁸ À la lecture, on remarquera que, d'une part, ce rapport utilise des données sur la population des indépendants, mais que, d'autre part, il évoque souvent les entrepreneurs et l'entrepreneuriat. Les termes « indépendant » et « entrepreneur » sont donc utilisés comme synonymes. Toutefois, les deux concepts ne sont pas identiques : « indépendant » faisant référence à un statut social, « entrepreneuriat » à une « mentalité ». Une observation similaire peut être trouvée dans la littérature de l'OCDE (OECD 2011) et Van Laer (2011), notamment. Ainsi, l'OCDE (OECD 2011) indique que tous les travailleurs indépendants doivent être considérés comme des entrepreneurs, mais que tous les entrepreneurs ne sont pas enregistrés en tant qu'indépendants. Toutefois, les deux études concluent que les statistiques existantes ne permettent pas de distinguer les deux groupes et qu'il est en fait de pratique courante dans la littérature sur l'entrepreneuriat d'assimiler les entrepreneurs aux indépendants. Après avoir examiné la situation en Belgique, il a été décidé, compte tenu des données disponibles, de suivre cette approche dans le présent rapport.

⁹ Voir l'annexe 8 « [Protection sociale des indépendants actifs à l'étranger](#) » pour des informations sur les travailleurs indépendants vivant en Belgique, mais actifs dans d'autres pays. S'ils sont soumis à l'assurance dans d'autres pays, ils ne seront pas inclus dans cette étude - à l'exception de ceux soumis à une double obligation d'assurance en Belgique et à l'étranger.

¹⁰ La loi sur les relations de travail (LRT) est utilisée dans notre pays comme un instrument d'évaluation de la nature des relations de travail. L'hypothèse de départ implique que, si les parties sont libres de choisir la nature de leur relation de travail, la qualification attestée par l'exécution effective doit primer si elle exclut la qualification juridique choisie par les parties.

La nature factuelle de la relation de travail est analysée par rapport à une série de critères (généraux, spécifiques et neutres). En fait, il s'agit de déterminer s'il existe une relation d'autorité. Dans ce cadre, il

L'entrepreneur indépendant est une personne qui exerce son activité indépendante sous la forme juridique d'une entreprise individuelle (indépendant en personne physique) ou d'une société (personne morale). Le travailleur indépendant bénéficie d'un statut social propre et d'un régime de sécurité sociale spécifique. L'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI) gère la sécurité sociale des travailleurs indépendants et publie des statistiques à leur sujet (SPF Economie, [PME et indépendants en chiffres, 2021](#)).

La population (étudiée) de travailleurs indépendants se compose des travailleurs indépendants ordinaires, des personnes travaillant comme aidants d'un travailleur indépendant et des personnes travaillant tant comme salarié qu'indépendant/aidant (Banque Carrefour de la Sécurité sociale - BCSS – voir « [Données](#) »). L'aidant est une personne physique qui assiste ou remplace un travailleur indépendant dans l'exercice de son activité sans être liée par un contrat de travail. Il s'agit souvent, mais pas nécessairement, d'un membre de la famille (SPF Economie, [PME et indépendants en chiffres, 2021](#)).

La population des travailleurs indépendants est ventilée en fonction de l'origine et de l'historique migratoire. Ensuite, les origines et les générations sont étudiées sur la base de plusieurs caractéristiques personnelles telles que le sexe, l'âge, la région et le niveau d'éducation (y compris le domaine d'études) - complétées par une comparaison avec la population en âge de travailler et la population active occupée. Plusieurs caractéristiques professionnelles sont ensuite abordées : affiliations et radiations (notamment en fonction du niveau d'éducation et de la position socio-économique précédente et suivante), nombre de mandataires, branches d'activités, nature de l'activité (par exemple, occupation à titre principal) et qualité (indépendant ou aidant).

Concernant les **données sur la population en âge de travailler**, qui sont utilisées dans ce rapport, les informations suivantes peuvent être fournies : il s'agit de données provenant du Registre national¹¹ via le Minirn¹², traitées par Statbel et communiquées par la BCSS.¹³

convient de tenir également compte de la volonté des parties telle qu'elle est exprimée dans leur contrat. Enfin, pour certains secteurs, il existe également une présomption réfutable sur la nature de la relation de travail. Si plus de la moitié des critères prédéterminés sont remplis, une activité est réputée être exercée en tant que travailleur. Inversement, si plus de la moitié des critères ne sont pas remplis, on présume alors un travail indépendant.

Au contraire de la LRT belge, des critères de nature économique (la rémunération, le fait de supporter un risque financier, le fait que le travail est exécuté au profit d'un tiers) jouent aussi, dans la plupart des pays, un rôle dans l'évaluation de la relation de travail, outre l'élément d'autorité. (INASTI, Avis 2019/13)

¹¹ Voir <https://www.ksz-bcss.fgov.be/fr/dwh/sourcedetail/dwh-rn-bcss-bister.html> et Statistiek Vlaanderen (2018) pour plus d'informations sur le registre national. En résumé, les données du registre national proviennent des registres de la population des communes belges et comprennent des caractéristiques personnelles. Le Registre national centralise ces données et se compose du registre de la population (Belges et étrangers autorisés à s'établir en Belgique), du registre des étrangers (étrangers admis ou autorisés à séjourner en Belgique durant plus de 3 mois, pour une période déterminée ou indéterminée) et du registre d'attente (dans lequel les demandeurs d'asile sont enregistrés par l'Office des étrangers (OE), ainsi que les citoyens européens en attente de leur inscription dans un autre registre après un contrôle de l'adresse).

Le Registre national comprend donc toutes les personnes qui sont officiellement et légalement enregistrées dans une commune belge et toutes les personnes qui ont fait une demande d'asile politique. Le Registre national fournit annuellement une copie contenant plusieurs données à la Direction générale des statistiques – Statistics Belgium (Statbel) du SPF Economie, qui, à son tour, communique les données au Data Warehouse de la BCSS. Les caractéristiques personnelles du registre national sont lues une fois par an et demeurent inchangées pendant cette année. Dans chaque cas, il s'agit d'un instantané, à savoir les données à caractère personnel relatives à la situation au 31 décembre à minuit de cette année (ou au 1^{er} janvier de l'année suivante).

¹² Voir <https://www.ksz-bcss.fgov.be/fr/dwh/institutiondesc/institutions-description/minirn.html> et <https://www.ksz-bcss.fgov.be/fr/dwh/sourcedetail/dwh-bcss-minirn-bel.html> pour plus d'informations sur le minirn. En bref, il s'agit d'un registre géré par la BCSS, dérivé du registre national. Il contient un nombre limité de données du registre national.

¹³ Les données ont été compilées de la manière suivante : à intervalles réguliers, la BCSS doit soumettre une liste de personnes qu'elle considère étant domiciliées en Belgique. Cette liste se fonde sur le minirn. Statbel vérifie ensuite les personnes qu'il considère comme étant domiciliées en Belgique et fournit certaines

Le chiffre de la population de Statbel¹⁴ comprend la population résidentielle telle qu'elle est enregistrée dans le Registre national des personnes physiques (RNPP). Il s'agit de la population enregistrée dans une commune belge le 31 décembre à minuit (1^{er} janvier). Concrètement, la « population belge » se compose de Belges et de personnes d'autres nationalités qui ont reçu l'autorisation ou qui ont le droit de résider ou de s'établir sur le territoire belge. Les personnes d'autres nationalités qui vivent dans notre pays depuis moins de trois mois, ou qui sont en situation irrégulière ainsi que les demandeurs d'asile¹⁵, ne sont pas inclus dans le chiffre de la population.

Les **données sur la population active occupée** sont issues du MSE 2019¹⁶, voir point [1.1.4](#) de ce rapport et le chapitre 2 du MSE 2019 pour plus d'informations.

Définition - Notions du marché du travail

Les notions du marché du travail utilisées dans cette étude s'inspirent du MSE (2015, 2017, 2019), mais ne sont pas toujours identiques.

Population en âge de travailler : la population de 20 à 64 ans. L'étude fait parfois référence à ce groupe par les termes « population (20-64 ans) ».

La **population (professionnelle) active occupée** : la population âgée de 20 à 64 ans exerçant un emploi rémunéré, qu'il s'agisse d'un travailleur, d'un indépendant, d'un aidant indépendant ou d'une combinaison de ces possibilités.

Le **taux d'emploi** : représente le taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans¹⁷ exerçant un emploi rémunéré - qu'il s'agisse d'un travailleur, d'un indépendant, d'un aidant indépendant ou d'une combinaison de ces possibilités - exprimé en pourcentage de la population totale de 20 à 64 ans.

Le diagramme suivant représente de manière schématique l'inclusion des ensembles d'individus dont il sera question tout au long de ce rapport.

données sur ces personnes. Plusieurs personnes sont annuellement exclues : il s'agit de personnes qui résident en Belgique selon le minirn et non selon Statbel (il s'agit d'une ou plusieurs pour mille).

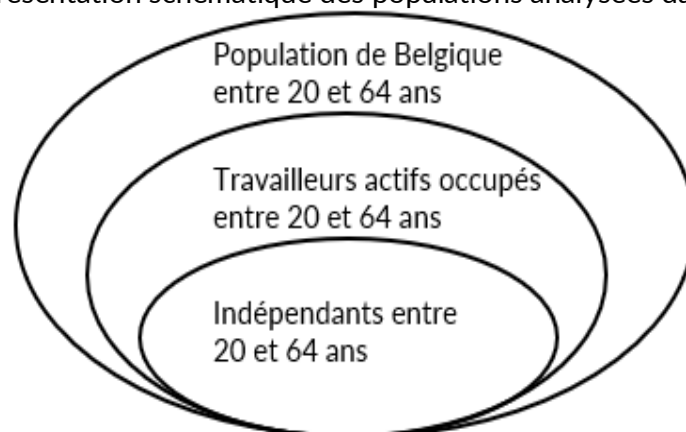
¹⁴ Voir <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population> pour plus d'informations.

¹⁵ Le fait que les demandeurs d'asile ne soient pas inclus dans le calcul de la population belge est inscrit dans la loi en Belgique, mais, en la matière, la définition de la population européenne diffère de la définition belge. Afin de calculer le chiffre de la population européenne, la population inscrite dans le registre d'attente (les demandeurs d'asile) est incluse, si elle séjourne (ou séjournera) en Belgique pendant une période de 12 mois. Ce n'est que lorsque les demandeurs d'asile sont transférés du registre d'attente vers un registre de population régulier après l'octroi du statut de réfugiés, après obtention du statut de protection subsidiaire ou après acquisition d'un permis de séjour pour une autre raison, qu'ils sont inclus dans les statistiques de population selon la définition belge (Statistiek Vlaanderen, 2018).

¹⁶ Voir <https://emploi.belgique.be/fr/actualites/publication-du-4e-monitoring-socioeconomie-les-personnes-dorigine-etrangere-sont> et <https://www.unia.be/fr/publications-et-statistiques/publications/monitoring-socioeconomie-2019-marche-du-travail-et-origine>.

¹⁷ Les 18 et 19 ans, étant encore très souvent étudiants - et donc inactifs -, ne sont pas pris en compte dans le calcul du taux d'emploi (MSE, 2019).

Diagramme 1. Présentation schématique des populations analysées dans ce rapport



De plus, ce rapport mentionne un **taux d'indépendants**¹⁸ par rapport à la population en âge de travailler. Ce ratio est calculé en divisant le nombre d'indépendants par le nombre d'individus dans la population en âge de travailler. Il s'agit donc de la proportion d'indépendants dans la population en âge de travailler. Ce taux d'indépendants est calculé par origine et par historique migratoire. Le même principe s'applique à une population de travailleurs indépendants par rapport à la population active occupée.

La comparaison avec la population active occupée se caractérise par certains problèmes méthodologiques, voir les paragraphes suivants, mais elle est incluse en raison de sa valeur ajoutée - voir entre autres point [1.1.4](#).

Tout d'abord, il existe un biais lié au taux d'emploi des personnes d'origine étrangère en Belgique. Compte tenu du taux d'emploi structurellement plus faible des personnes d'origine étrangère en Belgique (voir ci-dessus et l'annexe 1 « [L'origine et le marché du travail en Belgique](#) »), le taux d'indépendants par rapport à la population active occupée est faussé. Le taux d'indépendants dans la population active occupée désigne le nombre de travailleurs indépendants par rapport (en l'occurrence) au nombre de travailleurs actifs occupés. Un taux d'emploi – le rapport entre le nombre d'individus dans la population active occupée (= le dénominateur dans le calcul de ce taux d'indépendants) et le nombre d'individus dans la population en âge de travailler – plus faible peut donc impacter de manière « négative » un taux supérieur d'indépendants parmi la population active occupée. Cela complique l'interprétation des résultats, mais ne les rend pas moins intéressants ou pertinents.

En outre, les données sur la population active occupée par origine et par historique migratoire ne sont pas entièrement disponibles, ce qui rend certaines analyses impossibles.

Enfin, les taux d'emploi des personnes d'origine étrangère ne correspondent pas entièrement à la réalité (MSE 2015, 2017 et 2019; Statistiek Vlaanderen, 2018). En effet, une partie de la population (active occupée) n'est pas incluse dans les chiffres. Il s'agit notamment des travailleurs frontaliers sortants, des travailleurs d'une organisation ou d'une entreprise qui ne sont pas soumis au paiement de cotisations à la sécurité sociale belge, et des fonctionnaires et diplomates de l'Union européenne (et d'autres institutions internationales telles que l'OTAN). Dans les statistiques officielles, les fonctionnaires européens, notamment, et autres sont rangés dans la catégorie « autres » parmi les « inactifs » sur le marché du travail belge. Cela explique en partie la baisse des taux d'emploi chez les personnes originaires, notamment, des pays voisins de la Belgique et de certains autres pays européens.

D'autres remarques méthodologiques thématiques sont toujours mentionnées sous le sujet proprement dit.

¹⁸ Dans la première édition de ce rapport, le terme « taux d'indépendance » a été utilisé en lieu et place du « taux d'indépendants ».

Données

Les données proviennent de la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale (BCSS) - Datawarehouse marché du travail et protection sociale, c'est-à-dire des données administratives couvrant l'ensemble de la population et non un échantillon. Les données réelles représentent un lien entre les données de l'INASTI et celles du registre national. Les données portent sur la période 2008-2017, à savoir les données les plus récentes et disponibles à la date de la demande.¹⁹

Par rapport à l'édition précédente de ce rapport, une modification a été apportée au Datawarehouse, qui a permis d'améliorer la qualité des données sur les indépendants. Cette modification a généré un nombre légèrement plus élevé de travailleurs indépendants dans ce rapport pour les années déjà analysées dans le premier rapport. En d'autres termes, une différence limitée entre les totaux annuels du premier et du deuxième rapport sera observée.

Enfin, pour la majorité des données, nous avons choisi le 31 mars comme date de référence pour l'année concernée, car la qualité des données est la plus élevée à cette date. Seules les données sur les affiliations, la région, l'origine et l'historique migratoire ont le 31 décembre pour date de référence. Pour l'année « t », par exemple, l'origine d'une personne est déterminée par les données du 31/12/t.

Type d'analyses

Chaque sujet est abordé et analysé de manière constante : l'origine est d'abord discutée, puis l'historique migratoire est brièvement abordé - voir plus haut. L'origine est principalement analysée à deux niveaux :

- a) l'origine belge, étrangère et indéterminée ;
- b) les origines étrangères spécifiques (= les groupes de pays).

Deux analyses sont généralement réalisées dans le cadre de l'historique migratoire :

- a) par génération, la première génération étant divisée en Belges de la première génération et non-Belges de la première génération ; et
- b) UE et non-UE dans les deux premières générations (et parfois la deuxième génération – voir plus haut).

En cours d'analyse, les tendances générales sont discutées et complétées par les observations les plus pertinentes. Dans la mesure du possible, certaines tendances internationales, constatées après examen de la littérature nationale et internationale sur le sujet, sont brièvement testées par rapport aux données belges. Si possible, certaines explications sont fournies pour la tendance générale et les correspondances ou divergences par rapport aux chiffres internationaux. Cette étude revêt une nature exploratoire et descriptive : les explications possibles fournies dans les encadrés contenant des informations additionnelles sur une dynamique particulière ne peuvent être considérées comme absolues et explicatives. Il s'agit d'informations **additionnelles** sur des phénomènes complexes liés à la migration, à l'intégration et à l'économie. Aucun de ces phénomènes ne peut être expliqué dans une seule perspective ou sur la base d'une théorie spécifique.

De plus, les chiffres doivent être considérés sous de multiples angles. Afin d'interpréter correctement les données, il est toujours nécessaire d'examiner les chiffres absolus (= les nombres) et relatifs (= les pourcentages), y compris le contexte général.

Le lecteur disposera, pour chaque partie de l'étude, de tableaux récapitulatifs contenant toutes les données pertinentes sur le sujet concerné, et ce, de cinq manières différentes. Ces tableaux, **qui peuvent être consultés sur le site internet du SPF Economie**, comprennent les chiffres absolus et relatifs (par rapport à la population totale et au sous-ensemble « origine étrangère »), ainsi que l'évolution dans le temps - de nouveau, en termes absolus et relatifs. Le tableau

¹⁹ De plus amples détails sont disponibles dans la documentation sur le site internet de la BCSS : <https://www.ksz-bcss.fgov.be/fr/dwh/homepage/index.html>.

synoptique est tant vertical (= total par colonne) qu'horizontal (= total par ligne). Ce tableau synoptique offre l'avantage de l'uniformité : une fois que le lecteur comprend le tableau, il les comprend tous et pour chaque sujet. Comme un tel tableau peut perturber le lecteur en raison du nombre de chiffres, nous fournissons des instructions sur la façon de le lire.

Parfois, une valeur est manquante dans un tableau. Toutes les valeurs ne peuvent être fournies dans les tableaux en raison de l'indisponibilité des données ou pour des raisons de confidentialité dues à un trop petit nombre de personnes. Dans ce cas, un « - » est inséré dans le tableau correspondant.

Enfin, sauf indication contraire, les données ont été obtenues auprès de la BCSS (voir plus haut) et l'Observatoire des PME a exécuté les calculs. La BCSS et Statbel ont fourni les données sur le niveau d'éducation et le domaine d'études.

Suite de l'étude

Dans les chapitres suivants de ce rapport, nous analysons certaines caractéristiques personnelles et ensuite certaines caractéristiques professionnelles des indépendants en Belgique par origine. Quant à la question de savoir si le profil d'une personne issue de l'immigration peut servir de « prédicteur » d'une activité indépendante ou non, nous pouvons déjà apporter les réponses suivantes.

Selon l'OCDE (OECD 2011), même en tenant compte des autres caractéristiques individuelles d'une personne, les personnes issues de l'immigration manifestent un « besoin » de devenir entrepreneur différent de celui des personnes non issues de l'immigration. En d'autres termes, l'existence d'un historique migratoire a un certain effet sur l'entrepreneuriat. Plus précisément, les principaux facteurs qui déterminent si une personne est un entrepreneur issu de l'immigration sont l'âge, le sexe et le niveau d'éducation de la personne, ainsi que la durée de son séjour dans le pays de destination et dans le pays d'origine. Ces deux derniers facteurs en particulier (OECD, 2010a), complétés par le degré d'accès au financement, sont réputés orienter et influencer l'entrepreneuriat des personnes issues de l'immigration.

Informations additionnelles - Pourquoi devenir indépendant (issu de l'immigration) ?

Dans les chapitres suivants, nous établirons que le nombre d'indépendants en Belgique en général et dans de nombreuses sous-populations par origine est en augmentation, bien que dans une mesure variable. Avant de se pencher sur les chiffres réels, il semble approprié d'examiner brièvement les « théories » afférentes aux motifs pour lesquels les personnes issues de l'immigration deviennent des travailleurs indépendants - certaines d'entre elles pouvant également être appliquées aux personnes non issues de l'immigration.

Nous détaillerons certaines des explications possibles proposées ci-dessous plus tard dans l'étude, lorsque les données disponibles le permettront. Certaines de ces affirmations ne peuvent être testées dans ce rapport car, par exemple, nous ne disposons pas de données sur l'activité réelle d'un indépendant (issu de l'immigration) et sur sa situation financière.

Lens (2015a) note que la littérature sur l'entrepreneuriat chez les personnes issues de l'immigration a déjà connu de nombreuses évolutions : dans une première phase, on s'est concentré (excessivement) sur les ressources de sa propre communauté (ethnique) et sur les caractéristiques personnelles d'une personne (= son capital social, humain, culturel et économique). Kloosterman (2010) a ajouté le contexte économique et institutionnel plus large comme explications potentielles. Il s'agit de caractéristiques spécifiques du marché et des politiques gouvernementales.

Par la suite, Lens (2015a) affirme que les auteurs trouvaient encore la littérature trop

déterministe et qu'il fallait accorder plus d'attention à « l'agency » (= les choix et stratégies privilégiés) des entrepreneurs. Cette « agency » repose, entre autres, sur la motivation personnelle d'une personne, les facteurs dits « push » et « pull »²⁰. En outre, il convient de prêter attention à la perspective historique entre les générations - par exemple, la première et la deuxième génération, la durée de résidence, les changements culturels, etc. - et aux stratégies transnationales.

En outre, la littérature sur l'entrepreneuriat se concentre sur plusieurs facteurs sociaux importants. Ainsi, Sepulveda (2011) évoque les nouveaux flux et formes migratoires auxquels l'Europe occidentale, entre autres, a été confrontée au cours des dernières décennies et la diversité croissante qui en résulte. Ces phénomènes ont un impact sur les activités des entrepreneurs via, par exemple, l'émergence de nouvelles opportunités de marché tant au niveau de l'offre que de la demande. Par ailleurs, selon la manière dont une personne a migré (économique, réfugié...), cette personne peut être confrontée ou non à des obstacles supplémentaires si elle opte pour le statut d'indépendant - il s'agit à la fois d'obstacles juridiques (par exemple, les permis) et, entre autres, de la possession de certaines compétences entrepreneuriales (Sepulveda, 2011 ; Zhu, 2014).

Deux autres phénomènes liés à ce qui précède, et importants pour les entrepreneurs issus de l'immigration, sont le transnationalisme croissant et l'émergence de marchés ethniques.

Selon Mampaey (2013), le transnationalisme désigne le processus par lequel les immigrants construisent et maintiennent des relations sociales entre leur pays d'origine et leur pays d'accueil. Il est favorisé par la mondialisation de l'économie et le libre-échange entre les pays qui l'accompagnent, ainsi que par les progrès technologiques en matière de communication et de transport, tels que les possibilités d'échanges par internet et les voyages en avion. Le concept de transnationalisme est très pertinent pour les nouveaux flux migratoires européens entre les pays de l'UE. En effet, le contexte institutionnel européen avec la libre circulation des personnes, des services, des biens et des capitaux permet aux immigrants des nouveaux pays de l'UE d'utiliser les relations avec leur pays d'origine pour leurs activités économiques.

La notion de « marchés ethniques » (OECD 2010a, 2013a) désigne les marchés qui se concentrent spécifiquement sur la communauté d'origine sous la forme de produits et de services liés au pays d'origine. Ces marchés sont créés sur la base d'une « demande ethnique », elle-même créée après la migration d'un groupe suffisamment important de personnes de même origine. Ces marchés créent des opportunités pour les entrepreneurs issus de l'immigration. Ce type de marché peut également avoir un effet limitatif : en effet, le potentiel de croissance est limité (OECD, 2010a ; Baycan-Levent, 2007).

Concrètement, la littérature de l'OCDE sur le thème des « entrepreneurs issus de l'immigration » distingue les « grandes hypothèses » suivantes :

- Entrepreneuriat par nécessité : le chômage, souvent plus élevé que la moyenne, pousse les personnes issues de l'immigration à entreprendre. (voir aussi l'annexe 22 « [Entreprendre par nécessité](#) »)
- Entrepreneuriat par opportunité : le choix de devenir entrepreneur repose sur l'analyse de

²⁰ Van Laer (2011) affirme (sur la base d'une analyse documentaire) que : « Les personnes peuvent vouloir créer leur propre entreprise pour diverses raisons. Une distinction importante, souvent faite dans la littérature, est celle entre les facteurs push et pull. On parle de « facteurs push » lorsqu'une personne crée sa propre entreprise par nécessité. Les facteurs push sont fortement liés à la ou aux positions antérieures de l'individu sur le marché du travail. D'autres personnes se lancent dans une activité indépendante parce qu'elles sont fortement attirées par ce statut ; ces facteurs sont appelés facteurs pull. Toutefois, la distinction entre les facteurs pull et push n'est pas aussi évidente. Ainsi, l'attrait pour l'autonomie va surtout jouer sur les personnes, qui étaient peu autonomes dans leur ancien emploi de travailleur. De plus, les recherches démontrent que la plupart ne choisissent pas l'entrepreneuriat pour une seule raison, mais pour plusieurs raisons à la fois, y compris des facteurs push et pull. » Voir également Lens (2015b) pour plus d'informations.

toutes les opportunités connues à un moment donné dans un lieu donné. (voir également l'annexe 23 « [Entreprendre par opportunité](#) »)

- L'entrepreneuriat par convergence : la différence de taux d'indépendants entre les personnes issues de l'immigration et celles qui n'en sont pas issues disparaîtra au fil du temps, les deux groupes affichant toujours plus de similitudes. Les personnes s'inspirent mutuellement, et cela s'applique également à l'entrepreneuriat. (voir aussi l'annexe 14 « [L'entrepreneuriat et l'hypothèse de convergence](#) »)
- Un entrepreneuriat basé sur le parcours spécifique d'une personne. Ce contexte est créé par l'interaction des concepts de ghettoïsation, de marché ethnique et du capital social spécifique qui en résulte, basé sur des réseaux et des modèles de rôle. (voir également l'annexe 13 « [L'entrepreneuriat et l'hypothèse de spécificité](#) »)
- L'entrepreneuriat dépend de l'existence ou non d'une « culture d'entreprise » dans le pays d'origine, qui peut ou non perdurer dans le pays de destination. (voir aussi l'annexe 12 « [Entrepreneuriat et culture d'entreprise \(dans le pays d'origine\) ?](#) »)
- L'entrepreneuriat en fonction des politiques migratoires menées, certains pays ayant cherché ou non à attirer des profils spécifiques qui posséderaient les compétences entrepreneuriales nécessaires.

Les hypothèses susmentionnées seront plus largement expliquées plus loin dans le rapport ou en annexe quand elles peuvent être reliées à des données spécifiques sur les travailleurs indépendants en Belgique par origine. Ces hypothèses peuvent également servir à expliquer les différences entre les différents historiques migratoires en matière d'entrepreneuriat.

Il est important de noter que plusieurs hypothèses peuvent s'appliquer à une même personne et que les personnes appartenant à des milieux migratoires différents, mais aussi similaires, ne sont pas nécessairement soumises aux mêmes hypothèses. En effet, des sous-populations d'indépendants appartenant au même milieu migratoire peuvent se caractériser par une grande hétérogénéité dans d'autres domaines tels que l'éducation, l'inclinaison commerciale et l'existence ou non d'un réseau étendu - voir entre autres [point 3](#) « Caractéristiques personnelles – L'éducation ».

Enfin, nous constaterons ci-dessous une augmentation du nombre d'indépendants sur les marchés du travail belge et international. Quant aux raisons réelles et concrètes - outre les théories mentionnées ci-dessus - nous vous renvoyons à l'encadré « [Informations additionnelles – Devenir indépendant sur les marchés du travail](#) belge et mondial » qui précède le chapitre [4.1](#). Il s'agit, par exemple, des améliorations du statut social des indépendants en Belgique.

1. Caractéristiques personnelles – Démographie générale

1.1. Origine

1.1.1. Les indépendants en Belgique

En 2017, le nombre total d'indépendants en Belgique s'élevait à 1.022.405 individus. Parmi eux, 542 (soit 0,1 % de l'ensemble des effectifs) étaient âgés de 18 ou 19 ans et 95.514 (soit 9,3 % de l'ensemble) étaient âgés de 65 ans ou plus. Afin d'effectuer des comparaisons plus pertinentes avec d'autres catégories de travailleurs, nous restreignons dans la plupart des cas nos observations aux indépendants dont l'âge est compris entre 20 et 64 ans²¹. En 2017, le nombre total d'indépendants âgés de 20 à 64 ans en Belgique s'élevait à 926.349.

²¹ Dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 », l'UE a défini un objectif relatif à l'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans (<http://ec.europa.eu/eu2020/pdf/COMPLET%20FR%20BARROSO%20->

La variable « Sexe » comporte trois catégories : femme, homme et inconnu. La catégorie « inconnu » ne comportant que 11 individus en 2008 et 2 individus en 2017, elle ne sera plus prise en compte à partir de ce point. En 2017, le nombre total d'indépendants entre 20 et 64 ans en Belgique dont le sexe était connu s'élevait à 926.347.

Parmi les indépendants, le nombre d'individus d'origine belge s'élevait à 658.532 en 2017 – soit 71,1 % du total des indépendants –, le nombre d'indépendants d'origine étrangère s'élevait à 217.607 – soit 23,5 % – et le nombre d'indépendants d'origine inconnue s'élevait à 50.208 – soit 5,4 %. Parmi les indépendants d'origine étrangère, près de la moitié (99.092, soit 45,5 %) provenait de l'UE14 et près d'un sur cinq (37.562, soit 17,3 %) provenait de l'UE13. Le nombre d'indépendants originaires de l'UE13 était de 17.018 en 2008 et il a augmenté de 20.544, ce qui correspond à une augmentation de 120,7 % (cf. Tableau 1.).

Le tableau 1 reprend le nombre et la part correspondante des indépendants selon leur origine pour les années 2008 et 2017, en fonction du total des indépendants en Belgique et, pour les indépendants d'origine étrangère, en fonction du total des indépendants d'origine étrangère. Trois colonnes sont donc reprises par année. La première colonne contient le nombre d'indépendants d'une catégorie d'origine et, dans le cas des indépendants d'origine étrangère, d'un certain ensemble géographique. La deuxième colonne contient la part du nombre d'individus de l'origine et de la provenance considérée par rapport au nombre total d'indépendants en Belgique. La troisième colonne contient, uniquement pour les indépendants d'origine étrangère, la part des individus de la provenance considérée par rapport au nombre total d'indépendants d'origine étrangère en Belgique. Deux autres colonnes sont également présentes et contiennent, pour la première, l'évolution en nombre absolu du nombre d'indépendants de 2008 à 2017 et, pour la seconde, l'évolution en nombre relatif, par rapport au niveau de 2008, du nombre d'indépendants de 2008 à 2017.

De 2008 à 2017, le nombre total d'indépendants augmente linéairement mais assez vite puisqu'il s'accroît de 13,3 %.

Tableau 1. Nombre et parts d'indépendants de 20 à 64 ans par origine en 2008 et 2017

	Indépendants (F+H ; 20-64 ans)						
	2008			2017			Évolution
	Nombre	Part		Nombre	Part		Nombre En %
Origine indéterminée	109.960	13,4%		50.208	5,4%		-59.752 -54,3%
Origine belge	565.989	69,2%		658.532	71,1%		92.543 16,4%
Origine étrangère	141.598	17,3%	100,0%	217.607	23,5%	100,0%	76.009 53,7%
UE14	78.081	9,6%	55,1%	99.092	10,7%	45,5%	21.011 26,9%
UE13	17.018	2,1%	12,0%	37.562	4,1%	17,3%	20.544 120,7%
Pays candidats UE	10.211	1,2%	7,2%	16.586	1,8%	7,6%	6.375 62,4%
Autres pays européens	3.702	0,5%	2,6%	8.686	0,9%	4,0%	4.984 134,6%
Maghreb	12.189	1,5%	8,6%	20.783	2,2%	9,6%	8.594 70,5%
Afrique subsaharienne	3.559	0,4%	2,5%	6.897	0,7%	3,2%	3.338 93,8%
Proche/Moyen-Orient	3.684	0,5%	2,6%	5.652	0,6%	2,6%	1.968 53,4%
Océanie/Extrême-Orient	4.688	0,6%	3,3%	7.773	0,8%	3,6%	3.085 65,8%
Autres pays asiatiques	4.362	0,5%	3,1%	7.710	0,8%	3,5%	3.348 76,8%
Amérique du Nord	1.029	0,1%	0,7%	1.270	0,1%	0,6%	241 23,4%
Am. du Sud/centrale	1.554	0,2%	1,1%	3.690	0,4%	1,7%	2.136 137,5%
Pays indéterminés	1.521	0,2%	1,1%	1.906	0,2%	0,9%	385 25,3%
Total	817.547	100,0%		926.347	100,0%		108.800 13,3%

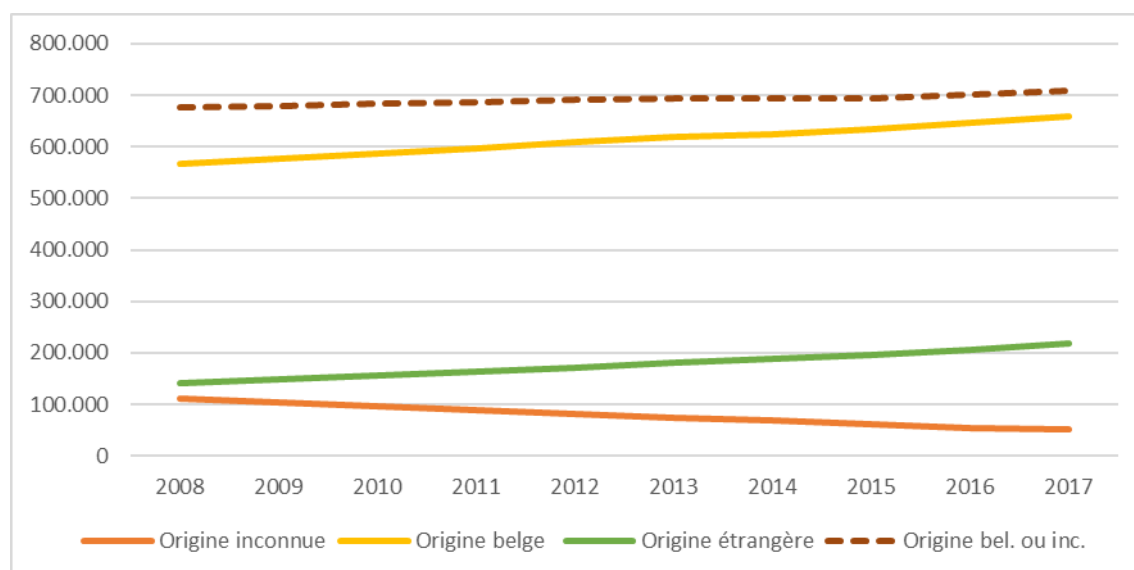
[%20Europe%202020%20-%20FR%20version.pdf](#)). Pour cette raison notamment, de nombreux organismes de statistiques utilisent cette tranche d'âge. En effet, les jeunes de 18 et 19 ans sont souvent encore étudiants et donc la plupart du temps « inactifs » sur le marché du travail (MSE, 2019).

Outre ce constat global d'augmentation, deux tendances, inverses à première vue, sont à observer (cf. Graphique 1). D'une part, le nombre d'individus d'origine inconnue diminue et, d'autre part, le nombre d'individus d'origine belge et le nombre d'individus d'origine étrangère augmentent.

Aucune de ces évolutions n'est insolite dans la direction qu'elle suit.

D'abord, il est attendu que le nombre d'indépendants augmente, puisque l'on sait que le nombre d'individus dans la population augmente lui aussi. Ceci est vrai tant pour les individus d'origine belge que pour les individus d'origine étrangère. Les questions de la proportionnalité de l'évolution de la population des indépendants avec l'évolution de la population totale de Belgique et avec l'évolution de la population des travailleurs actifs occupés seront abordées plus loin (cf. point [2.1.4](#) et point [2.1.5](#)).

Graphique 1. Évolution du nombre d'indépendants (F+H) de 2008 à 2017 selon l'origine

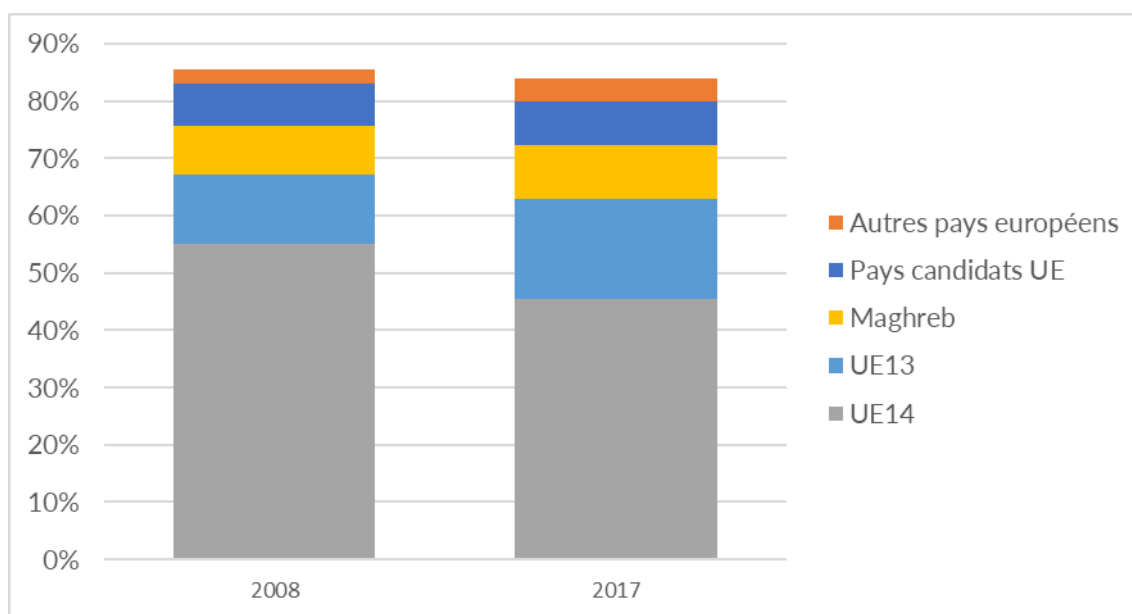


Ensuite, il n'est pas surprenant que le nombre d'individus d'origine inconnue diminue. D'après la méthodologie suivie pour établir cette variable (voir le chapitre consacré à la [Méthodologie](#) et l'annexe 6 « [Origine indéterminée](#) » pour plus d'informations), nous pouvons assumer qu'il s'agit d'individus d'origine belge dont la nationalité à la naissance d'un des parents est inconnue, c'est-à-dire non renseignée au moment de la création du registre national.

Ces individus d'origine inconnue sont plus âgés et, avec le temps, sortent des classes d'âge analysées. Il s'agit là d'un signe d'une amélioration de la qualité des données. Si l'on considère que les individus d'origine inconnue sont des individus d'origine belge, nous pouvons prendre en compte leur évolution conjointe. Pour cela, la modalité « Origine belge ou inconnue » – résultat de la somme des nombres des modalités « Origine belge » et « Origine inconnue » – a été créée. Cette modalité permet de voir (cf. Graphique 1.) que l'accroissement du nombre total d'individus d'origine belge (d'origine belge enregistrée et d'origine belge supposée) est alors moins rapide (de 675.949 individus en 2008, cette nouvelle modalité passe à 708.740 individus en 2017, soit une augmentation de 4,9 %).

L'accroissement du nombre d'indépendants d'origine étrangère pourrait paraître plus étonnant. Cette modalité passe de 141.598 individus en 2008 à 217.607 individus en 2017, ce qui correspond à une augmentation de 53,7 % (cf. Tableau 1). En revanche, la structure de la population des indépendants d'origine étrangère, envisagée en fonction des groupes de pays d'origine des individus, change relativement peu entre 2008 et 2017. La principale différence se situe au niveau des taux d'indépendants originaires de l'UE14 et de l'UE13 (cf. Graphique 2).

Graphique 2. Répartition des indépendants d'origine étrangère (20-64 ans) en 2008 et 2017 pour les cinq groupes de pays les plus représentés



Les cinq groupes de pays les plus représentés en 2008, totalisant alors 85,6 % des indépendants d'origine étrangère, le sont encore en 2017, totalisant alors 84 % des indépendants d'origine étrangère. Ces groupes de pays sont : UE14, UE13, Maghreb, Pays candidats UE et Autres pays européens. Les deux groupes UE14 et UE13 totalisent plus de la moitié des indépendants d'origine étrangère.

L'évolution du nombre d'indépendants originaires de l'UE13 est très rapide (cf. Tableau 1.). En 10 ans, cette population a plus que doublé, avec une augmentation brute de 20.544 individus, et passe de 17.018 à 37.562 individus – ce qui correspond à une augmentation de 120,7 % par rapport à 2008. Cette augmentation, du reste, est à peine moins importante que l'augmentation brute du nombre d'individus dans le groupe des indépendants de l'UE14, qui passe de 78.081 à 99.092 individus (+21.011) – soit une augmentation de 26,9 % par rapport à 2008.

Pour plus d'informations sur les observations identifiées dans cette section du rapport, le lecteur peut se référer, entre autres, aux encadrés et annexes suivants :

- Augmentation du nombre d'indépendants :
 - L'encadré « [Pourquoi devenir indépendant \(issu de l'immigration\) ?](#) » qui fournit un aperçu des théories relatives aux motifs pour lesquels les personnes optent pour le statut d'indépendant.
 - L'encadré « [Informations additionnelles – Devenir indépendant sur les marchés du travail](#) belge et mondial » qui indique clairement qu'un nombre croissant d'indépendants sur le marché du travail n'est pas un phénomène nouveau et que le statut d'indépendant peut être une porte d'entrée sur le marché du travail pour les personnes d'origine étrangère, notamment.
- Augmentation de la population :
 - L'annexe 10 « [Démographie : croissance naturelle et solde migratoire](#) » qui démontre, notamment, qu'une augmentation plus rapide du nombre de personnes (indépendants) d'origine étrangère par rapport aux personnes (indépendants) d'origine belge est effectivement à prévoir.
- La proportion de « travailleurs indépendants d'origine communautaire » parmi les travailleurs indépendants étrangers :
 - L'annexe 11 « [Démographie : le rôle de la phase de transition au cours d'un élargissement de l'UE](#) », qui fournit un motif potentiel expliquant que le travail indépendant était (et est) si attrayant pour les personnes issues de l'immigration dans l'UE. Et pourquoi, par conséquent, la « prépondérance des indépendants d'origine

communautaire » est en fait normale pour la population belge des indépendants. Des informations additionnelles sur le trajet à suivre pour devenir indépendant en Belgique en tant que citoyen de l'UE figurent à l'annexe 21 « [Comment devenir indépendant en Belgique ?](#) ».

- La composition des groupes de pays au sein du groupe « personnes issues de l'immigration » en Belgique :
- L'annexe 3 « [Un bref historique de la migration en Belgique](#) » qui clarifie, entre autres, la proportion de personnes originaires de l'UE14 et de l'UE13 au sein de la population belge et le motif pour lequel il convient de le prévoir pour la population des indépendants (cf. les accords d'après-guerre que la Belgique a conclus avec un certain nombre de pays, la libre circulation au sein de l'Union européenne et de ses prédécesseurs, l'élargissement de l'Union...).

Les cadres et annexes ci-dessus sont également très pertinents pour le reste de ce chapitre.

1.1.2. Population de Belgique

En 2017, le nombre total d'individus âgés de 20 à 64 ans en Belgique s'élevait à 6.689.065. Parmi eux, le nombre d'individus d'origine belge s'élevait à 4.177.263 – soit 62,4 % du total –, le nombre d'individus d'origine étrangère s'élevait à 2.116.102 – soit 31,6 % du total – et le nombre d'indépendants d'origine inconnue s'élevait à 395.700 – soit 5,9 % (cf. Tableau 2).

Tableau 2. Nombre et parts d'individus de 20 à 64 ans dans la population en Belgique, par origine en 2008 et 2017

	Population (F+H ; 20-64 ans)						
	2008			2017			Évolution
	Nombre	Part		Nombre	Part		Nombre En %
Origine indéterminée	924.516	14,3%		395.700	5,9%		-528.816 -57,2%
Origine belge	3.977.953	61,7%		4.177.263	62,4%		199.310 5,0%
Origine étrangère	1.545.971	24,0%	100,0%	2.116.102	31,6%	100,0%	570.131 36,9%
UE14	769.607	11,9%	49,8%	888.369	13,3%	42,0%	118.762 15,4%
UE13	101.503	1,6%	6,6%	211.004	3,2%	10,0%	109.501 107,9%
Pays candidats UE	121.166	1,9%	7,8%	157.579	2,4%	7,4%	36.413 30,1%
Autres pays européens	66.910	1,0%	4,3%	105.158	1,6%	5,0%	38.248 57,2%
Maghreb	246.580	3,8%	15,9%	337.092	5,0%	15,9%	90.512 36,7%
Afrique subsaharienne	91.598	1,4%	5,9%	162.010	2,4%	7,7%	70.412 76,9%
Proche/Moyen-Orient	23.927	0,4%	1,5%	59.711	0,9%	2,8%	35.784 149,6%
Océanie/Extrême-Orient	31.367	0,5%	2,0%	46.322	0,7%	2,2%	14.955 47,7%
Autres pays asiatiques	38.277	0,6%	2,5%	70.501	1,1%	3,3%	32.224 84,2%
Amérique du Nord	12.752	0,2%	0,8%	14.146	0,2%	0,7%	1.394 10,9%
Am. du Sud/centrale	26.962	0,4%	1,7%	44.375	0,7%	2,1%	17.413 64,6%
Pays indéterminés	15.322	0,2%	1,0%	19.835	0,3%	0,9%	4.513 29,5%
Total	6.448.440	100,0%		6.689.065	100,0%		240.625 3,7%

En 2017, la population d'origine étrangère est composée pour sa plus grande partie d'individus originaires de l'UE14 et de l'UE13 – pour respectivement 42 % et 10 % du total des individus d'origine étrangère. Les autres groupes de pays les plus représentés sont le Maghreb – avec 15,9 % des individus d'origine étrangère –, les pays d'Afrique subsaharienne – avec 7,7 % des individus d'origine étrangère – et les pays candidats UE – avec 7,4 % des individus d'origine étrangère. À eux cinq, ces groupes de pays totalisent 83 % des individus d'origine étrangère. Depuis 2008, la composition de la population d'origine étrangère n'a pratiquement pas varié.

Cette prépondérance des pays européens, du Maghreb et des pays d'Afrique subsaharienne n'est pas étonnante. Pour certains, il s'agit des pays géographiquement les plus proches de la Belgique. Pour tous, il s'agit de pays avec lesquels la Belgique partage une histoire particulière sur le plan migratoire. Dans les années d'après-guerre, la Belgique a organisé de nombreuses campagnes d'immigration pour recruter de la main-d'œuvre. Des protocoles et conventions bilatérales ont

été signés liant la Belgique et différents pays comme l'Italie (1946), la Grèce (1957), le Maroc (1964), la Turquie (1964), la Tunisie (1969), l'Algérie (1970) et la Yougoslavie (1970). Par ailleurs, la Belgique et la République démocratique du Congo ont entretenu et entretiennent encore des liens étroits. Cette histoire commune explique en bonne partie la place qu'occupe le groupe « Afrique subsaharienne » dans le classement des régions du monde les plus représentées dans notre pays en termes d'effectifs.

En outre, c'est en Belgique que se situent les sièges de nombreuses institutions internationales dont l'OTAN, le Conseil européen, la Commission européenne... Ces institutions expliquent la présence, en Belgique, de nombreux ressortissants de pays étrangers. Enfin, il convient de citer la libre circulation des personnes au sein de l'UE et ses précurseurs.

Les effets de la présence en Belgique des institutions européennes sur les proportions d'individus d'origine étrangère sont analysés à l'annexe 11 « [Démographie : le rôle de la phase de transition pendant un élargissement de l'UE](#) ». Pour des informations plus complètes sur l'histoire des migrations en Belgique, nous vous renvoyons aux annexes 3 « [Une brève histoire des migrations en Belgique](#) » et 4 « [Une brève histoire de l'intégration en Belgique](#) ». Ce paragraphe élude la question concernant l'impact de la distinction à faire entre solde naturel (= la différence entre le nombre de naissances vivantes et le nombre de décès, calculé sur une année) de la population belge – des personnes issues ou non de l'immigration – et solde migratoire (= immigration versus émigration). Cette question est abordée séparément à l'annexe 10 « [Démographie : accroissement naturel et solde migratoire](#) ».

1.1.3. Indépendants et population

En 2017, la population des indépendants se distingue de la population belge du même âge (20-64 ans) sur au moins deux points. D'abord, les parts relatives des différentes catégories d'origine ne correspondent pas pour ces deux populations, ensuite la composition de la sous-population des individus d'origine étrangère n'est pas similaire pour les deux populations (cf. Tableau 1 et Tableau 2).

La composition de la population des indépendants ne reflète pas la composition de la population de Belgique. Le taux d'individus d'origine belge est bien plus élevé pour les indépendants (71,1 %) que pour la population totale (62,4 %). La disproportion à peu près opposée s'observe pour le groupe d'individus d'origine étrangère qui représente 23,5 % de la population au sein des indépendants et 31,6 % au sein de la population totale.

La composition de la population totale d'origine étrangère est très différente de la composition de la population des indépendants d'origine étrangère. Les individus d'origine extra-européenne sont beaucoup plus représentés dans la population globale que parmi les indépendants. En particulier, alors que les groupes « Maghreb » et « Afrique subsaharienne » représentent respectivement 9,6 % et 3,2 % des indépendants d'origine étrangère, ils représentent respectivement 15,9 % et 7,7 % des individus d'origine étrangère dans la population. Autrement dit, ces groupes d'origine sont sous-représentés dans la population des indépendants.

De 2008 à 2017, le nombre de personnes dans la population n'augmente que de 3,7 %, bien moins que la population des indépendants qui augmente de 13,3 % sur la même période. Cette différence de vitesse pousse à s'interroger sur les causes et les mécanismes induisant l'accroissement de la population d'indépendants, qui ne peut être totalement dû à l'accroissement démographique de la population. Ce constat – une augmentation plus rapide des indépendants que de la population totale – et cette interrogation – comment l'expliquer ? – valent à la fois pour les individus d'origine étrangère et pour les individus d'origine belge.

Ainsi, le nombre d'indépendants d'origine belge a crû de 16,4 % de 2008 à 2017, ce qui représente une croissance plus rapide que celle de 5 % du nombre d'individus d'origine belge dans la population totale mesurée sur la même période. De même, le nombre d'indépendants d'origine étrangère a crû plus vite que le nombre d'individus d'origine étrangère dans la population – à savoir une augmentation de 53,7 % contre une augmentation de 36,9 %.

Par ailleurs, l'augmentation de la catégorie des individus d'origine étrangère est plus forte que l'augmentation de la catégorie des individus d'origine belge, tant dans la population totale que dans la population des indépendants.

Au contraire de ces tendances à l'augmentation, le nombre d'individus d'origine inconnue diminue. Cette diminution n'est pas notablement différente dans la population que dans la population des indépendants.

Tableau 3. Proportions d'indépendants dans la population, par origine, en 2008 et 2017

	Ind. / Pop. (F + H; 20 - 64 ans)	
	2008	2017
Origine indéterminée	11,9%	12,7%
Origine belge	14,2%	15,8%
Origine étrangère	9,2%	10,3%
UE14	10,1%	11,2%
UE13	16,8%	17,8%
Pays candidats UE	8,4%	10,5%
Autres pays européens	5,5%	8,3%
Maghreb	4,9%	6,2%
Afrique subsaharienne	3,9%	4,3%
Proche/Moyen-Orient	15,4%	9,5%
Océanie/Extrême-Orient	14,9%	16,8%
Autres pays asiatiques	11,4%	10,9%
Amérique du Nord	8,1%	9,0%
Am. du Sud/centrale	5,8%	8,3%
Pays indéterminés	9,9%	9,6%
Total	12,7%	13,8%

Le taux d'indépendants dans la population augmente presque pour tous les ensembles d'individus catégorisés selon leur origine de 2008 à 2017 (cf. Tableau 3). Parmi ceux qui diminuent, le taux d'indépendants d'origine du Proche/Moyen-Orient passe de 15,4 % en 2008 à 9,5 % en 2017. Cette diminution ne signifie pas que le nombre d'indépendants de cette origine diminue. En fait, le nombre d'indépendants originaires du Proche/Moyen-Orient passe de 3.684 en 2008 à 5.652 en 2017, augmentant ainsi de 53,4 % – ce qui correspond presque exactement à l'augmentation de la population totale des indépendants d'origine étrangère de 53,7 % dans le même temps. Toutefois, le nombre d'individus de cette origine augmente beaucoup plus vite dans la population en Belgique, passant de 23.927 en 2008 à 55.673 en 2017, ce qui correspond à une augmentation de 132,7 % (cf. Tableau 2).

D'après les analyses du Monitoring socio-économique 2019, les individus du Proche/Moyen-Orient sont pour la plupart (en 2016, dernière année étudiée par le Monitoring 2019) des primo-arrivants (envisager, notamment, la situation en Syrie au cours de la dernière décennie). Ils sont confrontés « à des barrières spécifiques (comme la langue, un diplôme non reconnu, la recherche d'un logement...) »²², ce qui les pénalise dans la recherche d'un emploi ou dans l'installation sous statut d'indépendant.

1.1.4. Indépendants et travailleurs actifs occupés

Les indépendants constituent un sous-ensemble de la population des travailleurs actifs occupés (population active occupée). Comparer ces deux populations se révèle donc instructif. Pour une analyse détaillée de la population des travailleurs actifs occupés, le lecteur se reportera avec profit sur le MSE 2019.

²² Voir le MSE 2019, p.45 - <https://emploi.belgique.be/fr/publications/monitoring-socioeconomique-2019-marche-du-travail-et-origine> et <https://www.unia.be/fr/publications-et-statistiques/publications/monitoring-socioeconomique-2019-marche-du-travail-et-origine>.

Plusieurs remarques méthodologiques s'imposent avant d'effectuer les comparaisons. Il n'a pas été possible de reconstituer exactement les mêmes catégories d'origine que celles utilisées précédemment.

La catégorie « Origine inconnue + ind. » reprend la catégorie « Origine inconnue » et la catégorie « origine étrangère inconnue » qui est une composante de la catégorie « Origine étrangère » pour la population des indépendants et la population de Belgique. Les autres catégories, à savoir « Origine belge » et les autres composantes de « Origine étrangère », sont comparables. Par ailleurs, les données du Monitoring socio-économique du marché du travail s'arrêtent à 2016 et non 2017. Les calculs et comparaisons ont été effectués avec les données des indépendants en 2016 mais, puisque ces données ne diffèrent pas sensiblement des données de 2017, elles ne seront pas insérées telles quelles dans ce rapport.

Tableau 4. Nombre d'individus de 20 à 64 ans dans la population active occupée en Belgique, par origine, en 2008 et 2016

	Origine - Population active occupée (F+H ; 20-64 ans)						
	2008			2016			Évolution
	Nombre	Part		Nombre	Part		Nombre En %
Origine inconnue + ind.	485.363	11,5%		243.779	5,5%		-241.584 -49,8%
Origine belge	2.951.771	70,2%		3.080.848	70,1%		129.077 4,4%
Origine étrangère	766.092	18,2%	100,0%	1.071.618	24,4%	100,0%	305.526 39,9%
UE14	412.388	9,8%	53,8%	495.311	11,3%	46,2%	82.923 20,1%
UE13	54.711	1,3%	7,1%	124.137	2,8%	11,6%	69.426 126,9%
Pays candidats UE	54.436	1,3%	7,1%	75.052	1,7%	7,0%	20.616 37,9%
Autres pays européens	30.526	0,7%	4,0%	49.604	1,1%	4,6%	19.078 62,5%
Maghreb	108.337	2,6%	14,1%	153.070	3,5%	14,3%	44.733 41,3%
Afrique subsaharienne	42.626	1,0%	5,6%	70.940	1,6%	6,6%	28.314 66,4%
Proche/Moyen-Orient	10.987	0,3%	1,4%	18.694	0,4%	1,7%	7.707 70,1%
Océanie/Extrême-Orient	15.259	0,4%	2,0%	22.535	0,5%	2,1%	7.276 47,7%
Autres pays asiatiques	19.544	0,5%	2,6%	34.070	0,8%	3,2%	14.526 74,3%
Amérique du Nord	4.175	0,1%	0,5%	5.082	0,1%	0,5%	907 21,7%
Am. du Sud/centrale	13.103	0,3%	1,7%	23.123	0,5%	2,2%	10.020 76,5%
Pays indéterminés							
Total	4.203.226	100,0%		4.396.245	100,0%		193.019 4,6%

La population active occupée, lorsqu'elle est subdivisée en sous-ensembles sur la base de la variable « origine » (origine inconnue, origine belge et origine étrangère), présente une structure davantage similaire à la population des indépendants qu'à la structure de la population totale. En 2016, les individus de la population active occupée étaient pour 5,5 % d'entre eux d'origine inconnue, pour 70,1 % d'origine belge et pour 24,4 % d'origine étrangère. Cette répartition était presque identique pour les indépendants puisque 6 % d'entre eux étaient d'origine inconnue, 71,2 % d'origine belge et 22,8 % d'origine étrangère. Cette similarité dans la répartition des individus de la population des indépendants et des individus de la population des travailleurs actifs occupés dans les trois grandes catégories définies par la variable « origine » plaide pour reconnaître la population des indépendants comme un sous-ensemble peu différent de la population englobante des travailleurs actifs occupés.

Cependant, la comparaison de l'évolution de 2008 à 2016 du nombre d'individus de ces trois grandes catégories définies par la variable « origine » pour la population de Belgique, pour la population des travailleurs actifs occupés et pour la population des indépendants n'offre pas un indice concordant. En effet, l'évolution de la population active occupée est similaire à l'évolution de la population de Belgique et ces deux évolutions sont différentes de l'évolution de la population des indépendants.

À partir de ces constats, il est permis de penser que l'évolution des catégories qui composent la population active occupée est d'origine purement démographique puisqu'elle est exactement parallèle à l'évolution de ces catégories qui composent la population de Belgique et que, en

revanche, d'autres causes agissent sur la population des indépendants dont l'évolution des catégories principales est beaucoup plus rapide.

La répartition des individus de la population active occupée dans les trois catégories de la variable « origine » donne des proportions semblables à celles de la répartition opérée pour les individus de la population des indépendants. En revanche, les proportions ne sont pas semblables pour les répartitions, à partir de ces deux populations, des individus d'origine étrangère en fonction des groupes de pays. La structure du groupe d'origine étrangère dans la population active occupée correspond beaucoup mieux à la structure correspondante dans la population totale (cf. Tableau 5).

Pour donner quelques exemples, la proportion d'indépendants originaires de l'UE13 (17,1 % des indépendants d'origine étrangère) est bien trop élevée par rapport à la proportion des individus originaires de l'UE13 dans la population totale (9,8 %) et dans la population active occupée (11,6 %) et, inversement, les indépendants originaires du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne sont sous représentés par rapport aux proportions correspondantes des individus de la population et de la population active occupée.

Tableau 5. Répartition des individus d'origine étrangère en 2016 par groupe de pays pour la population des indépendants, la population active occupée et la population de Belgique

	Indépendants	Population	Pop. act. occ.
Origine étrangère	100,0%	100,0%	100,0%
UE14	46,3%	42,6%	46,2%
UE13	17,1%	9,8%	11,6%
Pays candidats UE	7,6%	7,4%	7,0%
Autres pays européens	3,8%	5,0%	4,6%
Maghreb	9,5%	16,0%	14,3%
Afrique subsaharienne	3,0%	7,5%	6,6%
Proche/Moyen-Orient	2,5%	2,7%	1,7%
Océanie/Extrême-Orient	3,6%	2,1%	2,1%
Autres pays asiatiques	3,5%	3,3%	3,2%
Amérique du Nord	0,6%	0,7%	0,5%
Am. du Sud/centrale	1,6%	2,0%	2,2%
Pays indéterminés	0,9%	0,9%	

Les explications possibles des résultats des sections [1.1.3](#) et [1.1.4](#) sont les suivantes :

- Tout d'abord, l'encadré ci-dessous « [Les personnes issues de l'immigration sont-elles plus entrepreneuses ?](#) » - le titre parle de lui-même.
- De plus, en ce qui concerne la différence observée dans la vitesse de croissance entre la population générale, la population active occupée et les indépendants, nous pouvons à nouveau nous référer à l'encadré « [Informations additionnelles – Devenir indépendant sur les marchés du travail](#) belge et mondial » qui démontre clairement qu'un nombre rapidement croissant d'indépendants sur le marché du travail n'est pas un phénomène nouveau.
- L'encadré « [Pourquoi devenir indépendant \(issu de l'immigration\) ?](#) », qui fournit un aperçu des théories relatives aux motifs pour lesquels les personnes optent pour le statut d'indépendant. Plusieurs de ces théories sont très pertinentes pour cette section du rapport. Voir notamment :
 - L'annexe 12 « [Entrepreneuriat et culture d'entreprise \(dans le pays d'origine\) ?](#) », qui prescrit, notamment, un taux d'indépendants inférieur chez les personnes d'origine africaine et d'Amérique centrale et du Sud et un taux supérieur chez les personnes d'origine asiatique.
 - L'annexe 13 « [L'entrepreneuriat et l'hypothèse de la spécificité](#) » - qui relie les concepts de ghettoïsation, les « marchés ethniques » qui en résultent et le « capital social spécifique » ainsi constitué - d'une personne permet de prédire la présence d'entrepreneuriat (ou non).

- L'annexe 14 « [L'entrepreneuriat et l'hypothèse de la convergence](#) », qui prévoit une convergence des taux d'emploi indépendants de diverses origines à long terme, ce qui est en partie confirmé et en partie non confirmé.
- L'annexe 22 « [Entreprendre par nécessité](#) » où la Belgique (et les personnes originaires de l'UE13) est explicitement mentionnée.
- L'annexe 23 « [Entreprendre par opportunité](#) » sur l'hypothèse d'opportunité (qui ne peut être testée en raison de l'absence de données).

De plus, l'annexe 11 « [Démographie : le rôle de la phase de transition pendant un élargissement de l'UE](#) » contient des informations pertinentes, qui permettent d'expliquer la proportion de « travailleurs indépendants d'origine européenne » parmi les travailleurs indépendants étrangers. Il en va de même pour l'annexe 21 « [Comment devenir un indépendant en Belgique ?](#) ». Enfin, l'annexe 1 « [L'origine et le marché du travail belge](#) » indique que les « ressortissants non européens » (identifiés par leur nationalité) en Belgique font partie des groupes à risque les plus importants, ce qui est largement confirmé par un certain nombre de taux d'indépendants parmi certains groupes de pays d'origine non européenne.

Résumé

La structure de la population des indépendants change entre 2008 et 2017. Les indépendants d'origine étrangère sont proportionnellement plus nombreux et les indépendants d'origine inconnue sont proportionnellement moins nombreux. Le taux d'indépendants d'origine belge n'augmente presque pas, cette sous-population reste stable.

La structure du groupe des indépendants d'origine étrangère ne change pas. Les groupes de pays les plus représentés en 2008 le sont restés en 2017. La plus grande variation est l'augmentation de la part des pays de l'UE13. L'évolution des autres groupes est minime.

La structure de la population de Belgique change elle aussi entre 2008 et 2017. Les individus d'origine étrangère sont proportionnellement plus nombreux et les individus d'origine inconnue sont proportionnellement moins nombreux.

L'augmentation du nombre d'individus dans la population totale pour les groupes d'origine belge et d'origine étrangère ne concorde pas avec l'augmentation du nombre d'individus de ces groupes respectifs dans la population des indépendants. L'augmentation du nombre d'indépendants, plus rapide, ne peut donc s'expliquer uniquement par l'évolution de la situation démographique du pays.

La structure du groupe des individus d'origine étrangère dans la population de Belgique ne change pas : les groupes de pays les plus représentés en 2008 le sont restés en 2017. Cette structure est très différente de la structure du groupe des indépendants d'origine étrangère. La part des pays de l'Union européenne reste majoritaire mais les pays extra-européens sont davantage représentés dans la population belge que chez les indépendants.

La répartition des travailleurs actifs occupés d'origine étrangère selon leur origine est plus proche de la répartition des individus de Belgique d'origine étrangère selon leur origine que de la répartition des indépendants d'origine étrangère selon leur origine. Bien que la population des indépendants soit un sous-ensemble de la population des travailleurs actifs occupés, elle s'en distingue. Des déterminations spécifiques pèsent sur les individus d'origine étrangère, selon leur origine, qui conditionnent leur statut : indépendant ou salarié. Les individus d'origine extra-européenne sont sous-représentés parmi les indépendants.

Informations additionnelles - Les personnes issues de l'immigration sont-elles plus entrepreneuriales ?

Lorsque nous examinons les chiffres de ce rapport, nous constatons que certaines origines migratoires en Belgique affichent un taux d'indépendants plus élevé que le groupe sans historique migratoire, au contraire d'autres. La question est de savoir si la Belgique s'inscrit dans une tendance générale ou pas.

Plusieurs rapports (OECD 2010a, 2011, 2013a, 2017a, 2018a ; Hou, 2011 ; Kerr, 2016 ; Andersson, 2011) permettent de déduire que le taux moyen d'indépendants dans les pays de l'OCDE parmi les personnes issues de l'immigration est légèrement plus élevé que parmi les personnes sans antécédents migratoires - ce qui ne se vérifie pas pour notre rapport (voir tableau 3). De plus, on constate une augmentation continue du nombre et de la proportion d'entrepreneurs issus de l'immigration depuis les années 1980-1990 (OECD, 2011 ; Davidavicien, 2016) - ce que nous observons également.

Dans le même temps, ces mêmes rapports et d'autres soulignent que les différences de taux d'indépendants entre les personnes issues de l'immigration et celles qui ne le sont pas sont limitées et que cette tendance n'est pas observée dans plusieurs pays (OECD 2015, 2018a, 2019b), à tel point que l'existence d'une tendance générale est contestée. Dans la pratique, il existe de grandes divergences entre les pays, entre les groupes au sein d'un même pays, entre les individus appartenant à un même groupe et au fil du temps - un constat qui est confirmé dans ce rapport.

De plus, il est important de faire la distinction entre un nombre croissant d'entrepreneurs issus de l'immigration et un taux croissant d'indépendants au sein de ce groupe : l'un n'implique pas automatiquement l'autre (OECD, 2011 ; Lens, 2015b) - une distinction qui est prise en compte dans ce rapport.

En outre, il est pertinent d'examiner ce que dit la littérature sur la division UE et non-UE parmi les entrepreneurs issus de l'immigration. Selon l'OCDE (OECD 2011, 2017a et 2019a), une majorité de près de deux entrepreneurs sur trois issus de l'immigration proviennent en général d'un pays non-membre de l'UE. La Belgique est explicitement mentionnée comme une exception. Les chiffres de la BNB (2015), du SPF Economie (2019) et du présent rapport vont dans le sens de cette dernière observation.

Pour des explications spécifiques relatives à la forte proportion d'entrepreneurs issus de la migration vers l'UE en Belgique, voir notamment l'annexe 11 « [Démographie : le rôle de la phase transitoire lors d'un élargissement de l'UE](#) » (cf., notamment, la libre circulation des personnes et des services et la période transitoire qui a limité la liberté des travailleurs), la distance relativement courte entre la Belgique et le pays d'origine, la différence de niveau de prospérité et le contexte économique au sein de l'UE (Mampaey, 2013).

Dans le [fichier Excel](#) sur notre site web, vous trouverez les tableaux récapitulatifs suivants :

- Tableau récapitulatif 1 - La population des indépendants (20-64 ans) - état des lieux en Belgique (2008-2017)
- Tableau récapitulatif 2 - La population des indépendants - état des lieux en Belgique (2008-2017)
- Tableau récapitulatif 3 - La population en Belgique (20-64 ans) - état des lieux (2008-2017)
- Tableau récapitulatif 4 - La population active occupée (20-64 ans) - état des lieux en Belgique (2008-2016)
- Tableau récapitulatif 5 - Origine - Taux (indépendants, population active occupée et population en Belgique)

1.2. Historique migratoire

La variable « Origine » fournit l'information de la provenance des individus ou de celle de leurs parents. La variable « Historique migratoire » apporte une information complémentaire (cf. « [Méthodologie](#) »).

En Belgique, en 2017, 71,1 % des indépendants étaient des individus de la troisième génération - autrement dit des indépendants d'origine belge -, 12,9 % étaient de la deuxième génération - autrement dit étaient des enfants d'immigrés - et 15,8 % étaient de la première génération - autrement dit avaient eux-mêmes migré en Belgique (cf. Tableau. 6).

La lecture du Tableau 6, qui concerne l'historique migratoire des individus, se fait suivant les mêmes principes généraux que celle des tableaux précédents concernant l'origine des individus. D'abord, les individus sont catégorisés selon leur historique migratoire en quatre classes distinctes : les individus de troisième génération et plus (« 3^e génération »), les individus de

deuxième génération (« 2^e génération »), les primo-arrivants (« 1^{re} génération ») et les individus dont l'historique migratoire n'est pas connu (« Inconnu »). Les individus de la deuxième génération sont ensuite répartis en trois classes, selon la provenance de leurs parents et suivant le même algorithme d'attribution d'une origine aux individus. De la sorte, on leur attribue une origine à l'intérieur de l'Union européenne (« UE »), une origine à l'extérieur de l'Union européenne (« Non-UE ») ou une origine inconnue, du fait que l'information concernant leurs parents est manquante (« Parents manquants »).

Tableau 6. Nombre d'indépendants et d'individus en Belgique en 2017 par catégorie générationnelle et évolution depuis 2008

	Indépendants				Population de Belgique			
	2017		Évolution		2017		Évolution	
	Nombre	Part	En nombre	En %	Nombre	Part	En nombre	En %
3^e génération	658.532	71,1%	92.543	16,4%	4.177.263	62,4%	199.310	5,0%
2^e génération	119.186	12,9%	-32.339	-21,3%	1.087.075	16,3%	-309.670	-22,2%
UE	46.619	5,0%	16.802	56,4%	417.243	6,2%	107.388	34,7%
Non-UE	23.029	2,5%	12.192	112,5%	263.386	3,9%	113.956	76,3%
Parents manquants	49.538	5,3%	-61.333	-55,3%	406.446	6,1%	-531.014	-56,6%
1^{re} génération	146.786	15,8%	47.609	48,0%	1.423.684	21,3%	354.318	33,1%
Belge	49.328	5,3%	16.493	50,2%	476.164	7,1%	129.661	37,4%
UE	10.591	1,1%	2.971	39,0%	75.390	1,1%	7.535	11,1%
Non-UE	38.737	4,2%	13.522	53,6%	400.774	6,0%	122.126	43,8%
Non-Belge	97.458	10,5%	31.116	46,9%	947.520	14,2%	224.657	31,1%
UE	80.696	8,7%	23.272	40,5%	617.787	9,2%	126.664	25,8%
Non-UE	16.762	1,8%	7.844	88,0%	329.733	4,9%	97.993	42,3%
Inconnu	1.843	0,2%	978	112,8%	1.043	0,0%	-3.333	-76,2%
Total général	926.347	100,0%	108.791	13,3%	6.689.065	100,0%	240.625	3,7%

L'évolution du nombre d'indépendants de la première génération est beaucoup plus rapide que l'évolution du nombre d'indépendants d'origine belge, par rapport à leur niveau de 2008. Le nombre d'indépendants de la deuxième génération a quant à lui baissé. Toutefois, cette régression est due à une division par deux du nombre d'indépendants dont la nationalité des parents est manquante.

Ces évolutions, chez les indépendants, suivent des directions similaires à celles des catégories correspondantes dans la population de Belgique, quoique les ordres de grandeur soient différents. Le nombre d'indépendants d'origine belge augmente par exemple de 16,4 % alors que le nombre d'individus d'origine belge dans la population totale n'augmente que de 5 %. Le nombre d'indépendants de la première génération augmente de 48 %, alors que le nombre d'individus de la première génération dans la population augmente de 33,1 %. Ce nombre double presque pour les indépendants non belges de la première génération, non originaires de l'UE, avec une augmentation de 88 %.

À ce moment de l'étude, il est trop tôt pour conclure quoi que ce soit. Il faut simplement remarquer, puisque l'augmentation de la population des indépendants ne suit pas la croissance démographique, que d'autres mécanismes causaux sont à l'œuvre.

Un de ces mécanismes potentiels, qui pourrait expliquer l'augmentation plus rapide de la proportion des indépendants de 1^{re} génération en provenance de l'UE que de la proportion des individus de cette catégorie dans la population totale, pourrait, par exemple, être une forme de dumping social²³. Ce phénomène mais aussi entre autres la non-reconnaissance des diplômes et

²³ Nom donné à un ensemble de pratiques ayant en commun la mise en concurrence, par divers moyens de pression, des travailleurs au profit des employeurs. Voir également l'annexe 11 « [Démographie : le rôle de la phase de transition pendant un élargissement de l'UE](#) » pour plus de précisions.

l'économie de plateforme, mèneraient à la mise au travail sous statut d'indépendant des individus les plus précarisés – donc les primo-arrivants.

Afin d'en avoir la preuve, il faudrait analyser les conditions de travail, les revenus et la protection sociale effective de ces travailleurs, ce qui n'est pas l'objectif poursuivi par cette étude. Mais la suite du rapport, où l'on analyse le sexe, l'âge et la formation des individus nous apportera cependant quelques éclaircissements.

Pour des explications potentielles concernant le nombre et la proportion de Belges de première génération par rapport aux non-Belges de première génération, voir l'annexe 7 « [Une brève histoire de l'acquisition de la nationalité](#) ». En bref, l'acquisition de la nationalité belge est plus bénéfique pour les citoyens non européens que pour les citoyens européens. Les citoyens de l'UE jouissent automatiquement de plusieurs droits fondamentaux supplémentaires dans les autres États membres de l'UE.

De plus, selon la Banque nationale (BNB), voir à l'annexe 1 « [L'origine et le marché du travail en Belgique](#) », contrairement aux pays voisins, l'intégration des immigrés de la deuxième génération sur le marché du travail en Belgique ne semble pas s'améliorer par rapport à celle de la première génération. En revanche, comme mentionné à l'annexe 12 « [Entrepreneuriat et culture d'entreprise \(dans le pays d'origine\)](#) », la deuxième génération devrait afficher des résultats légèrement supérieurs à ceux de la première. Comme nous ne disposons pas de données sur l'entreprise du travailleur indépendant, cette dernière ne peut être vérifiée. En outre, nous proposons l'encadré suivant sur la différence entre la première et la deuxième génération.

Résumé

Parmi les indépendants, dont le nombre augmente très rapidement, la catégorie des primo-arrivants se distingue spécifiquement. Cette génération est celle dont l'augmentation est la plus forte.

Les indépendants de la première génération font davantage l'acquisition de la nationalité belge s'ils ne sont pas originaires de l'UE. Les ressortissants de l'UE jouissent de droits spécifiques qui facilitent leur arrivée dans un autre État-membre de l'UE.

Informations additionnelles – Historique migratoire : première et deuxième génération

Les personnes de la deuxième génération entreprennent-elles de la même manière et dans la même mesure que la première génération ?

Sur la base de l'hypothèse de nécessité (voir annexe 22 « [Entreprendre par nécessité](#) »), on pourrait supposer que la deuxième génération affiche un taux d'indépendants moins prononcé, car elle devrait être mieux lotie (cf. un degré d'intégration plus élevé). Mais en considérant, notamment, le niveau d'éducation moyen plus élevé (MSE 2019) et le capital social plus important des individus de la deuxième génération, on pourrait s'attendre à davantage d'entrepreneuriat au sein de la deuxième génération (voir le chapitre [Caractéristiques personnelles – L'éducation](#)). Si l'on considère l'évolution de la société, le niveau d'éducation plus élevé, le capital social supposé plus important et l'hypothèse de convergence (voir annexe 14 « [L'entrepreneuriat et l'hypothèse de convergence](#) »), on peut au moins s'attendre à un type d'entrepreneuriat différent.

Dans la pratique, l'OCDE (OECD 2017a) et Baklanov (2014) constatent que les personnes de la deuxième génération issues de l'immigration sont moins enclines à devenir entrepreneurs que la première génération. Clark et Drinkwater (2010a, 2010b) observent également un phénomène similaire et font référence à un degré d'intégration plus élevé des générations suivantes dans le système éducatif et sur le marché du travail. Tel n'est toutefois pas le cas pour la Belgique : voir le [Tableau 27](#) de la section [2.3.5](#) pour plus d'informations. En résumé, nous observons des chiffres assez similaires pour les deux générations, les différences étant plus « à l'intérieur » des générations qu'entre elles. En général, le taux d'indépendants est légèrement plus élevé dans la deuxième génération que dans la première.

Sur la base de Lens (2015a, 2015b) et de Rusinovic (2006), nous pouvons constater que la première et la deuxième génération entreprennent différemment. Nous notons notamment ce qui suit :

- La première génération est surreprésentée dans les « marchés ethniques » et les secteurs traditionnels, tandis que la deuxième génération est moins présente dans ces secteurs et possède plus souvent plusieurs entreprises. Sur la base des chiffres du point 5.5.1 ([Tableau 54](#)), nous constatons que, pour la Belgique, la première génération d'indépendants présente (par rapport à la deuxième génération) des pourcentages plus élevés dans le commerce (un secteur traditionnel) et l'industrie, et des pourcentages plus faibles dans les services et les professions libérales et intellectuelles.
- Le nombre de « starters » n'est pas plus élevé parmi la deuxième génération, ce qui peut résulter d'une meilleure chance de survie pour cette génération en raison, par exemple, d'une plus grande présence dans des secteurs plus stables. Pour la Belgique, voir point 4.3, [Tableau 44](#), on constate que le nombre de « starters » dans la deuxième génération est inférieur à celui de la première génération.
- La première génération s'appuie davantage que la seconde sur des réseaux informels pour gérer ses affaires. La deuxième génération fait davantage appel aux réseaux formels pour le financement, le recrutement et l'acquisition d'informations. Aucune uniformité n'est observée en termes d'intégration moindre de la deuxième génération dans les réseaux transnationaux.
- Les entrepreneurs de la première génération ont plus souvent indiqué qu'ils étaient motivés par des facteurs push négatifs (par exemple, la discrimination, l'inadéquation entre l'éducation et l'emploi et l'insatisfaction à l'égard de l'emploi en tant que travailleur), tandis que la deuxième génération présente une image plus mitigée des facteurs push et pull. Quoi qu'il en soit, la grande majorité des deux générations d'entrepreneurs sont motivées par une combinaison de ces deux types de facteurs.
- La deuxième génération emploie parfois plus de personnes, mais n'a pas nécessairement un niveau d'éducation plus élevé que la première génération. La deuxième génération est légèrement plus susceptible d'exciper d'une expérience professionnelle pertinente.

Dans les fichiers Excel ([tableau 6](#) – [tableaux 84-87](#)) sur notre site web, vous trouverez les tableaux récapitulatifs suivants :

- Tableau récapitulatif 6 – Historique migratoire – Population (20-64 ans), indépendants (20-64 ans) et taux d'indépendance
- Tableau récapitulatif 84 – Historique migratoire – Indépendants en Belgique (20-64 ans)
- Tableau récapitulatif 85 – Historique migratoire – Indépendants en Belgique
- Tableau récapitulatif 86 – Historique migratoire – Population en Belgique (20-64 ans)
- Tableau récapitulatif 87 – Historique migratoire – Taux d'indépendants dans la population en Belgique (20-64 ans)

2. Caractéristiques personnelles – Sexe, âge et région

2.1. Sexe

2.1.1. Méthodologie

La variable « sexe » comporte trois catégories : hommes, femmes et inconnu. Cette variable est construite sur la base de la variable « sexe » renseignée dans les bases de données de la BCSS. Dès lors, nous ne pouvons pas appeler cette variable « genre » puisque nous ne savons pas si le sexe renseigné dans la BCSS correspond effectivement au genre auquel les individus s'identifient. Nous parlerons donc du concept de « sexe » dans ce rapport. La catégorie « inconnu » ne comportant que 11 indépendants en 2008 et 2 indépendants en 2017, elle n'est pas analysée dans ce document.

2.1.2. Les indépendantes et les indépendants – origine

En 2017, la répartition des indépendants selon leur sexe crée des ensembles de tailles très inégales. Au total, il y a près de deux fois plus d'hommes que de femmes exerçant sous le statut

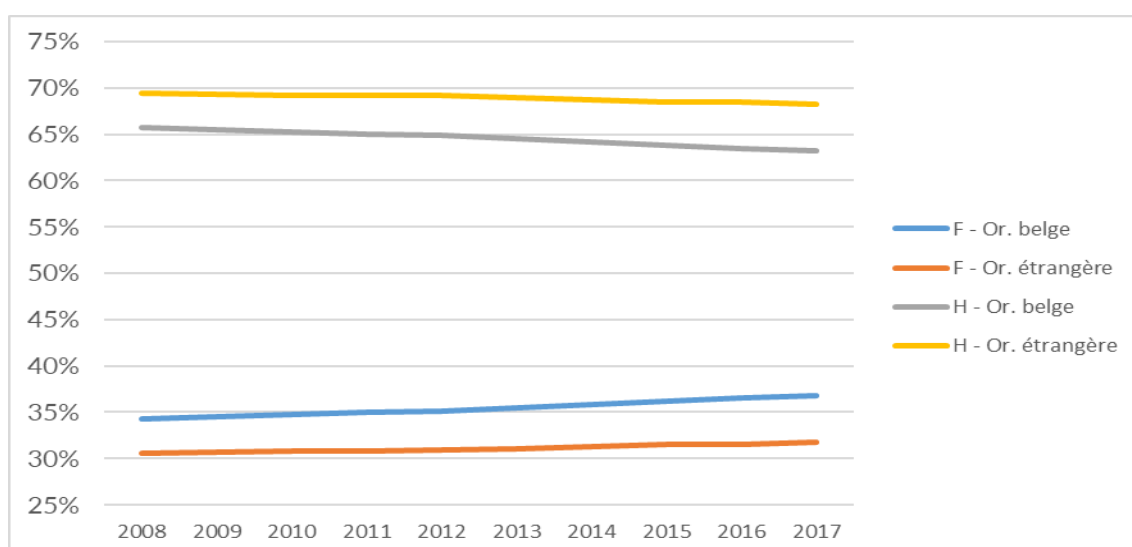
d'indépendant en Belgique. Cela se vérifie pour les individus d'origine belge, pour les individus d'origine indéterminée et, parmi les individus d'origine étrangère, pour les cinq principaux groupes d'origine étrangère en termes d'effectifs à savoir : UE14, UE13, Pays candidats UE, Maghreb et Autres pays européens.

Cette situation n'est pas différente de celle de toutes les années qui précèdent. L'écart de proportions des sous-groupes ne diminue presque pas en dix ans (cf. Graphique 3).

Tableau 7. Nombre de femmes et d'hommes exerçant comme indépendants en 2017

	Indépendants en 2017							
	Femmes			Hommes			Répartition	
	Nombre	Part		Nombre	Part		Femmes	Hommes
Origine indéterminée	18.693	5,7%		31.515	5,3%		37,2%	62,8%
Origine belge	242.456	73,4%		416.076	69,8%		36,8%	63,2%
Origine étrangère	69.084	20,9%	100,0%	148.523	24,9%	100,0%	31,7%	68,3%
UE14	36.931	11,2%	53,5%	62.161	10,4%	41,9%	37,3%	62,7%
UE13	8.363	2,5%	12,1%	29.199	4,9%	19,7%	22,3%	77,7%
Pays candidats UE	3.370	1,0%	4,9%	13.216	2,2%	8,9%	20,3%	79,7%
Autres pays européens	3.094	0,9%	4,5%	5.592	0,9%	3,8%	35,6%	64,4%
Maghreb	4.559	1,4%	6,6%	16.224	2,7%	10,9%	21,9%	78,1%
Afrique subsaharienne	2.693	0,8%	3,9%	4.204	0,7%	2,8%	39,0%	61,0%
Proche/Moyen-Orient	1.184	0,4%	1,7%	4.468	0,7%	3,0%	20,9%	79,1%
Océanie/Extrême-Orient	3.403	1,0%	4,9%	4.370	0,7%	2,9%	43,8%	56,2%
Autres pays asiatiques	2.656	0,8%	3,8%	5.054	0,8%	3,4%	34,4%	65,6%
Amérique du Nord	561	0,2%	0,8%	709	0,1%	0,5%	44,2%	55,8%
Am. du Sud/centrale	1.570	0,5%	2,3%	2.120	0,4%	1,4%	42,5%	57,5%
Pays indéterminés	700	0,2%	1,0%	1.206	0,2%	0,8%	36,7%	63,3%
Total	330.233	100%		596.114	100%		35,6%	64,4%

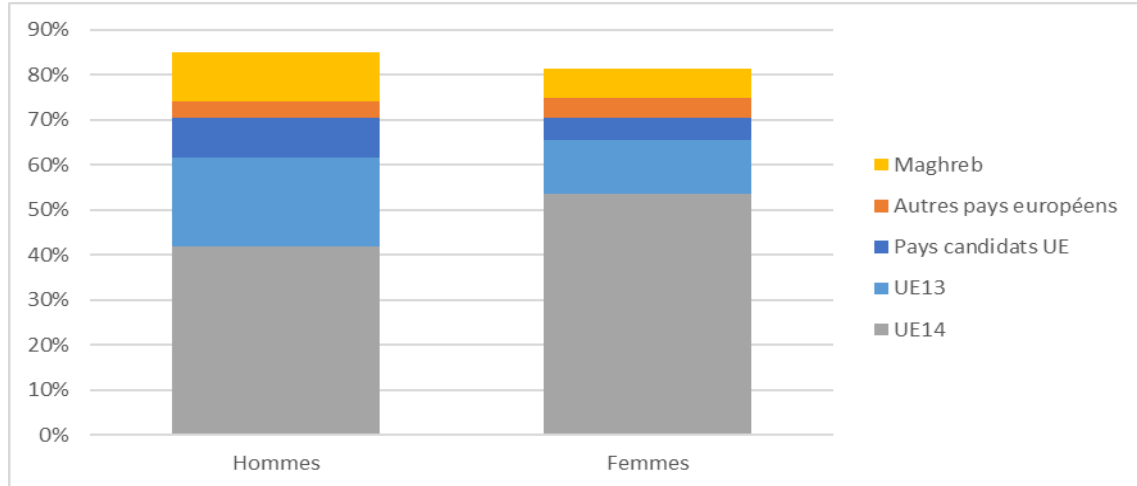
Graphique 3. Évolution de la répartition femmes/hommes chez les indépendants (20-64 ans), de 2008 à 2017, selon leur origine



En 2017, la répartition des indépendants d'origine étrangère par groupes de pays est assez différente pour les hommes et pour les femmes (cf. Graphique 4). En effet, la part des individus originaires de l'UE14 dans les individus d'origine étrangère s'élève à 41,9 % pour les hommes contre 53,5 % pour les femmes. Le groupe de l'UE13 est, quant à lui, moins représenté chez les femmes, de même que le groupe du Maghreb. L'interprétation de cette différence pourrait être délicate. Pourquoi le groupe de pays UE13 est-il davantage représenté chez les hommes ? Se pourrait-il que certains métiers attirent ces profils d'individus ? Ce rapport n'a pas pour objectif

de le prouver. Toutefois, certains éléments de réponse potentiels pourront être apportés – voir ci-dessous dans ce chapitre et dans le rapport (notamment, la partie 5 « [Caractéristiques professionnelles – Les branches d'activités](#) »).

Graphique 4. Répartition des indépendants (20-64 ans) d'origine étrangère en 2017 pour les cinq groupes de pays les plus représentés



De 2008 à 2017, ce sont les populations des indépendants – femmes et hommes – originaires de l'UE13 et de l'UE14 qui ont le plus progressé (cf. Tableau 8). En dix ans, l'effectif des indépendants originaires de l'UE13 a doublé. Cette évolution n'est pas étonnante en elle-même puisque le traité d'Athènes, qui inclut dans l'Union européenne dix États des pays de l'Europe de l'Est (Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie, Slovénie, et Tchéquie), est entré en vigueur en 2004. Ces pays seront rejoints par la Bulgarie et la Roumanie en 2007. Pour plus d'informations : voir les annexes 3 « [Une brève histoire des migrations en Belgique](#) » et 11 « [Démographie : le rôle de la phase de transition pendant un élargissement de l'UE](#) ». Puisque l'adhésion des pays de l'UE13 est récente, il est donc attendu de voir une forte évolution de l'effectif des individus originaires de l'UE13.

Tableau 8. Nombre de femmes et d'hommes exerçant comme indépendants en 2008 et 2017

	Indépendants (20-64 ans)					
	2008	Femmes 2017	Évolution	2008	Hommes 2017	Évolution
Origine indéterminée	40.552	18.693	-53,9%	69.408	31.515	-54,6%
Origine belge	193.758	242.456	25,1%	372.231	416.076	11,8%
Origine étrangère	43.295	69.084	59,6%	98.303	148.523	51,1%
UE14	26.446	36.931	39,6%	51.635	62.161	20,4%
UE13	4.217	8.363	98,3%	12.801	29.199	128,1%
Pays candidats UE	1.988	3.370	69,5%	8.223	13.216	60,7%
Autres pays européens	1.392	3.094	122,3%	2.310	5.592	142,1%
Maghreb	2.543	4.559	79,3%	9.646	16.224	68,2%
Afrique subsaharienne	1.253	2.693	114,9%	2.306	4.204	82,3%
Proche/Moyen-Orient	636	1.184	86,2%	3.048	4.468	46,6%
Océanie/Extrême-Orient	1.852	3.403	83,7%	2.836	4.370	54,1%
Autres pays asiatiques	1.399	2.656	89,8%	2.963	5.054	70,6%
Amérique du Nord	374	561	50,0%	655	709	8,2%
Am. du Sud/centrale	671	1.570	134,0%	883	2.120	140,1%
Pays indéterminés	524	700	33,6%	997	1.206	21,0%
Total	277.605	330.233	19,0%	539.942	596.114	10,4%

Le groupe de pays dont la population a le plus augmenté en termes relatifs est le groupe des « autres pays européens » (les hommes), avec une augmentation de 142,1 %.

Le nombre d'indépendants de sexe féminin augmente plus vite en pourcentage, de 2008 à 2017, que le nombre d'indépendants de sexe masculin pour les groupes d'individus d'origine belge et d'origine étrangère. Ce constat n'est pas valable pour les indépendants originaires de l'UE13, de l'Amérique du Sud et centrale et du groupe des « autres pays européens ». Dans ces cas, c'est le nombre d'indépendants de sexe masculin qui s'accroît plus vite.

Il pourrait s'agir d'un indice de la présence potentielle d'une forme de dumping social. En effet, le travail le moins considéré, le plus précarisé, le plus facile d'accès et demandant le moins de diplôme est souvent accompli par des travailleurs originaires des pays proches travaillant sous le statut d'indépendant – voir aussi le chapitre 5 « [Caractéristiques professionnelles – Les branches d'activités](#)

» et l'annexe 11 « [Démographie : le rôle de la phase de transition pendant un élargissement de l'UE](#) ».

2.1.3. Les femmes et les hommes dans la population en Belgique

En 2017, les hommes et les femmes se répartissent de façon semblable dans les catégories d'individus créées sur la base de leur origine (cf. Tableau 9). Environ 6 % des individus sont d'origine inconnue, environ 62 % des individus sont d'origine belge et environ 32 % des individus sont d'origine étrangère et ce, aussi bien pour les femmes que pour les hommes. De plus, pour presque chaque catégorie d'individus créée selon leur origine, la répartition selon le sexe livre des ensembles de taille semblable. Les proportions de femmes et d'hommes dans chaque groupe d'origine oscillent autour de 50/50. Il n'y a que pour deux groupes de pays que la répartition se fait sur une base de 40/60 : 60 % des individus originaires du Proche/Moyen-Orient sont des hommes et 60 % des individus originaires de l'Amérique du Sud et centrale sont des femmes.

Pour information : l'annexe 15 « [Les femmes sur le marché du travail](#) » nous apprend qu'aujourd'hui et de manière globale, près d'un immigrant international sur deux (48 %) est une femme. Cette présence des femmes dans les flux migratoires n'est pas un phénomène nouveau. En 1960, la proportion des femmes dans les migrations internationales s'élevait déjà à 47 %. En Belgique, la proportion des femmes dans les flux migratoires s'élève aujourd'hui à environ 50 %. Les fluctuations des rapports hommes-femmes dépendent essentiellement de la nationalité d'origine des migrants. Certains flux migratoires sont plus masculins, d'autres plus féminins. Voir l'annexe concernée pour de plus amples informations.

Tableau 9. Nombre de femmes et d'hommes dans la population de Belgique (20-64 ans) en 2017

	Population en 2017						
	Femmes			Hommes			Répartition
	Nombre	Part		Nombre	Part		Femmes Hommes
Origine indéterminée	211.884	6,4%		183.816	5,5%		53,5% 46,5%
Origine belge	2.058.443	61,8%		2.118.820	63,1%		49,3% 50,7%
Origine étrangère	1.061.452	31,9%	100,0%	1.054.650	31,4%	100,0%	50,2% 49,8%
UE14	440.915	13,2%	41,5%	447.454	13,3%	42,4%	49,6% 50,4%
UE13	108.488	3,3%	10,2%	102.516	3,1%	9,7%	51,4% 48,6%
Pays candidats UE	76.313	2,3%	7,2%	81.266	2,4%	7,7%	48,4% 51,6%
Autres pays européens	57.702	1,7%	5,4%	47.456	1,4%	4,5%	54,9% 45,1%
Maghreb	164.346	4,9%	15,5%	172.746	5,1%	16,4%	48,8% 51,2%
Afrique subsaharienne	85.139	2,6%	8,0%	76.871	2,3%	7,3%	52,6% 47,4%
Proche/Moyen-Orient	23.657	0,7%	2,2%	36.054	1,1%	3,4%	39,6% 60,4%
Océanie/Extrême-Orient	24.819	0,7%	2,3%	21.503	0,6%	2,0%	53,6% 46,4%
Autres pays asiatiques	36.828	1,1%	3,5%	33.673	1,0%	3,2%	52,2% 47,8%
Amérique du Nord	7.393	0,2%	0,7%	6.753	0,2%	0,6%	52,3% 47,7%
Am. du Sud/centrale	26.591	0,8%	2,5%	17.784	0,5%	1,7%	59,9% 40,1%

Pays indéterminés	9.261	0,3%	0,9%	10.574	0,3%	1,0%	46,7%	53,3%
Total	3.331.779	100,00%		3.357.286	100,00%		49,8%	50,2%

Cette répartition entre hommes et femmes n'a pas changé depuis 2008. En revanche, pour les femmes comme pour les hommes, la part du groupe UE14 a baissé d'une dizaine de points de pourcentage sur cette période, ce qui correspond à un constat antérieur pour l'ensemble de la population des indépendants. La structure de la population des individus d'origine étrangère a donc, elle, légèrement changé. On constate cependant que les groupes de pays les plus représentés chez les indépendants, chez les hommes comme chez les femmes, sont identiques à ceux de la population totale. Il s'agit des groupes de l'UE14, du Maghreb, de l'UE13, des pays candidats UE et de l'Afrique subsaharienne.

2.1.4. Indépendants et population

Pour rappel, la population des indépendants se répartit, entre les hommes et les femmes, selon une clé de 35/65, *grosso modo*, et la population de Belgique se répartit selon une clé de 50/50, *grosso modo* toujours. Il en ressort que les proportions de femmes et d'hommes indépendants par groupes de pays ne peuvent pas s'expliquer par les caractéristiques démographiques de l'ensemble de la population. Dans ce rapport, nous reviendrons sur quelques caractéristiques qui pourraient être mobilisées pour expliquer ce déséquilibre comme le niveau de diplôme et les domaines d'études.

La répartition par groupes de pays des individus d'origine étrangère de la population de Belgique ne permet pas non plus d'inférer la structure de la population des indépendants d'origine étrangère, ni pour les hommes ni pour les femmes (cf. Tableau 5 et Tableau 7). La structure de la population des indépendants d'origine étrangère ne s'explique donc pas non plus par des causes démographiques uniquement. Par exemple, les hommes indépendants originaires de l'UE13 sont largement surreprésentés par rapport à leur présence dans la population avec des taux respectifs de 19,3 % contre 9,7 %. Les femmes indépendantes originaires de l'UE14 sont également surreprésentées puisqu'elles comptent pour 53,5 % des indépendantes d'origine étrangère alors que la part de femmes originaires de l'UE14 dans l'ensemble des femmes d'origine étrangère de la population en Belgique est de 41,5 %.

Pour le dire autrement : les individus d'origine extra-européenne sont sous-représentés parmi les indépendants. Par exemple, dans la population de Belgique, chez les hommes comme chez les femmes, les individus originaires du Maghreb représentent 16 % des individus d'origine étrangère et, pour les indépendants, cette part est de 10,9 % chez les hommes et de seulement 6,6 % chez les femmes.

Pour systématiser les constats précédents, observons les taux d'indépendants dans la population pour chaque groupe d'origine, pour les femmes et pour les hommes (cf. Tableau 10). Ces taux sont obtenus en divisant le nombre d'individus d'une certaine origine et d'un certain sexe exerçant comme indépendants par le nombre total d'individus de cette origine et de ce sexe dans la population de Belgique.

Tableau 10. Taux d'indépendants dans la population (20-64 ans) par sexe et groupe d'origine en 2017

	2017	
	Femmes	Hommes
Origine indéterminée	8,8%	17,1%
Origine belge	11,8%	19,6%
Origine étrangère	6,5%	14,1%
UE14	8,4%	13,9%
UE13	7,7%	28,5%
Pays candidats UE	4,4%	16,3%
Autres pays européens	5,4%	11,8%
Maghreb	2,8%	9,4%
Afrique subsaharienne	3,2%	5,5%
Proche/Moyen-Orient	5,0%	12,4%
Océanie/Extrême-Orient	13,7%	20,3%
Autres pays asiatiques	7,2%	15,0%
Amérique du Nord	7,6%	10,5%
Am. du Sud/centrale	5,9%	11,9%
Pays indéterminés	7,6%	11,4%
Total	9,9%	17,8%

Si les nombres d'indépendantes et d'indépendants étaient uniquement fonction du nombre d'individus du même sexe dans la population, les taux observés seraient identiques pour chaque sexe et pour chaque groupe d'origine. Or, la proportion d'hommes exerçant comme indépendants est toujours supérieure à la proportion de femmes, quelle que soit l'origine des individus. Et, pour chaque sexe, la proportion de certains groupes de pays est supérieure à la proportion d'autres groupes. Bien sûr, ce sont des mécanismes distincts qui créent les différentiels observés entre les hommes et les femmes d'une part et entre les groupes de pays d'autre part.

Revenons sur la catégorie des hommes originaires de l'UE13. Parmi eux, près de 30 % exercent comme indépendants. D'une part, ce taux est le plus élevé observé et, d'autre part, le différentiel avec le taux calculé pour les femmes est très important. Alors que, le plus souvent, les taux pour les hommes sont deux fois plus élevés que les taux pour les femmes (par exemple 6,5 % pour les femmes d'origine étrangère contre 14,1 % pour les hommes d'origine étrangère), les taux pour les hommes de l'UE13 sont quatre fois plus élevés que pour les femmes de cette origine. Une même proportion de 1 contre 4 s'observe pour les individus des Pays candidats UE et du Maghreb, mais les taux sont beaucoup moins élevés.

Ces types de constats poussent donc à s'interroger sur les raisons à la fois des surreprésentations mais aussi des sous-représentations. Car l'affirmation selon laquelle il y a proportionnellement plus d'indépendants parmi les hommes de l'UE13 que parmi les hommes d'origine belge n'est pas plus naturelle que l'affirmation inverse, selon laquelle il y a proportionnellement moins d'indépendants parmi les hommes d'origine belge que parmi les hommes d'origine de l'UE13. Il faut donc chercher des causes qui favorisent (celles-ci pourraient être des facilités administratives, des accords entre pays, la présence d'entreprises « employant » uniquement des travailleurs sous statut d'indépendant, etc.) et des causes qui freinent (par exemple des stéréotypes selon lesquels les hommes seraient plus aptes à être indépendants/entrepreneurs).

2.1.5. Indépendants et travailleurs actifs occupés

Les femmes travailleuses actives occupées se répartissent quasiment de la même façon que les hommes parmi les différentes catégories d'origines. Ainsi, environ 5,5 % des individus sont d'origine inconnue, 70 % sont d'origine belge et 24,5 % sont d'origine étrangère.

Tableau 11. Nombre de femmes et d'hommes travailleurs actifs occupés (20-64 ans) en 2016

	Travailleurs actifs occupés en 2016					
	Femmes			Hommes		
	Nombre	Part		Nombre	Part	
						Répartition Femmes Hommes
Origine indéterminée	120.188	5,8%		123.591	5,3%	49,3% 50,7%
Origine belge	1.470.039	70,8%		1.610.809	69,4%	47,7% 52,3%
Origine étrangère	486.169	23,4%	100,0%	585.449	25,2%	100,0% 45,4% 54,6%
UE14	233.989	11,3%	48,1%	261.322	11,3%	44,6% 47,2% 52,8%
UE13	59.208	2,9%	12,2%	64.929	2,8%	11,1% 47,7% 52,3%
Pays candidats UE	27.599	1,3%	5,7%	47.453	2,0%	8,1% 36,8% 63,2%
Autres pays européens	24.638	1,2%	5,1%	24.966	1,1%	4,3% 49,7% 50,3%
Maghreb	56.996	2,7%	11,7%	96.074	4,1%	16,4% 37,2% 62,8%
Afrique subsaharienne	35.039	1,7%	7,2%	35.901	1,5%	6,1% 49,4% 50,6%
Proche/Moyen-Orient	5.236	0,3%	1,1%	13.458	0,6%	2,3% 28,0% 72,0%
Océanie/Extrême-Orient	11.032	0,5%	2,3%	11.503	0,5%	2,0% 49,0% 51,0%
Autres pays asiatiques	16.391	0,8%	3,4%	17.679	0,8%	3,0% 48,1% 51,9%
Amérique du Nord	2.490	0,1%	0,5%	2.592	0,1%	0,4% 49,0% 51,0%
Am. du Sud/centrale	13.551	0,7%	2,8%	9.572	0,4%	1,6% 58,6% 41,4%
Pays indéterminés						
Total	2.076.396	100,00%		2.319.849	100,00%	47,2% 52,8%

La répartition n'est pas la même, toutefois, parmi les groupes de pays étrangers. Ainsi, alors que les femmes originaires de l'UE13 constituent le deuxième groupe en termes d'importance d'effectifs parmi les groupes d'origine étrangère, chez les hommes, le groupe qui occupe la deuxième place est celui du Maghreb, de 50 % plus élevé que le troisième groupe, celui de l'UE13. Il y a donc chez les hommes beaucoup plus de travailleurs occupés du Maghreb que de l'UE13, contrairement à ce qui s'observe chez les femmes.

Le tableau 12 permet d'effectuer une comparaison systématique des trois populations d'étude, à savoir la population des indépendants, la population des travailleurs actifs occupés et la population totale de Belgique. Les individus envisagés sont, à chaque fois, les femmes et les hommes âgés de 20 à 64 ans, pour l'année 2016. Chaque case du tableau contient la proportion d'individus d'une population donnée par rapport à cette même catégorie d'individus dans une population englobante.

Ainsi, par exemple, on trouve une proportion de 8,1 % pour les femmes indépendantes originaires de l'UE14 par rapport à la population de femmes, en Belgique, originaires de l'UE14. Les proportions sont toujours calculées en effectuant le rapport entre le nombre d'individus dans la population active occupée par rapport à la population totale (= le taux d'emploi, la première colonne), en effectuant le rapport entre le nombre d'indépendants et le nombre d'individus dans la population active occupée (la deuxième colonne) et en effectuant le rapport entre le nombre d'indépendants et le nombre d'individus dans la population totale (la troisième colonne).

L'analyse des taux d'indépendants dans la population active occupée permet, par rapport aux taux d'indépendants dans la population totale, d'observer l'éventuelle trace de stéréotypes potentiellement attachés à la situation d'indépendant ou aux métiers associés, tout en tenant compte du fait que certaines catégories d'individus sont moins représentées sur le marché du travail.

Comme exemple d'interprétation, considérons les hommes originaires de l'UE14. Chez les hommes, le taux d'indépendants originaires de l'UE14 dans la population originaire de l'UE14 est de 13,6 %, significativement inférieur au taux de 19,3 % d'indépendants originaires de Belgique dans la population totale d'hommes originaires de Belgique.

Tableau 12. Taux d'individus d'une sous-population dans une population englobante, par sexe et groupe d'origine, en 2016

	Taux pour l'année 2016					
	Femmes			Hommes		
	Pop. act./ Pop. tot.	Ind./ Pop. act.	Ind./ Pop. tot.	Pop. act./ Pop. tot.	Ind./ Pop. act.	Ind./ Pop. tot.
Origine indéterminée	49,2%	17,4%	8,6%	58,1%	28,7%	16,7%
Origine belge	71,4%	16,0%	11,5%	75,9%	25,5%	19,3%
Origine étrangère	47,0%	13,4%	6,3%	56,9%	24,2%	13,7%
UE14	53,7%	15,1%	8,1%	59,0%	23,1%	13,6%
UE13	56,7%	13,4%	7,6%	66,8%	42,0%	28,1%
Pays candidats UE	37,2%	11,4%	4,2%	60,0%	26,5%	15,9%
Autres pays européens	43,9%	11,5%	5,1%	54,2%	20,4%	11,1%
Maghreb	35,6%	7,6%	2,7%	56,8%	15,8%	9,0%
Afrique subsaharienne	43,1%	6,9%	3,0%	48,8%	10,7%	5,2%
Proche/Moyen-Orient	24,8%	20,9%	5,2%	38,9%	30,9%	12,0%
Océanie/Extrême-Orient	46,7%	28,9%	13,5%	56,5%	37,0%	20,9%
Autres pays asiatiques	46,5%	14,9%	6,9%	54,3%	27,2%	14,7%
Amérique du Nord	33,2%	21,9%	7,3%	38,3%	27,5%	10,6%
Am. du Sud/centrale	53,5%	10,3%	5,5%	56,7%	20,7%	11,8%
Pays indéterminés						
Total	62,4%	15,5%	9,7%	69,2%	25,3%	17,5%

Pour autant, il serait erroné de conclure que les individus originaires de l'UE14 expriment moins que les individus d'origine belge une propension à exercer comme indépendants. En effet, le taux d'indépendants originaires de l'UE14 dans la population d'hommes actifs occupés originaires de l'UE14 est tout à fait similaire à ce taux d'indépendants dans la population active occupée pour les hommes d'origine belge – 23,1 % contre 25,5 %. Ainsi, parmi les individus qui travaillent, une même proportion exerce comme indépendants dans les deux groupes d'origines considérés.

En revanche, proportionnellement à leur population respective, il y a moins d'hommes actifs occupés originaires de l'UE14 (59,0 %) que d'origine belge (75,9 %). La différence observée entre les taux d'indépendants dans la population s'explique donc par une différence entre les taux de travailleurs actifs occupés dans la population totale, toujours pour ces deux catégories d'origines.

Pour info : dans le cas précis des individus originaires de l'UE14, il est démontré qu'il y a, au départ, un biais dans la constitution des données et que tous les hommes actifs occupés ne sont pas comptabilisés. Autrement dit, certains sont comptabilisés comme non actifs, voir le chapitre méthodologique (partie « [La population des « indépendants](#) »). L'estimation de l'erreur n'est pas réalisable sur la base de nos données.

Le tableau permet de très nombreuses observations ponctuelles. Toutes ces observations se regroupent en deux catégories. D'une part, il y a des différences entre sexes pour les mêmes groupes d'origines et, d'autre part, il y a des différences entre les groupes d'origines pour un même sexe considéré.

Le premier constat est que, quel que soit le groupe d'origine, le taux de travailleuses actives occupées dans la population est inférieur à ce taux calculé pour les hommes. En Belgique, les femmes sont moins présentes sur le marché du travail, quelle que soit l'origine des individus. Le second constat est que cet écart observé entre les taux pour les femmes et pour les hommes est plus marqué pour les individus d'origine étrangère.

Ainsi, la société belge n'est ni homogène ni égalitaire au sens où tous les individus auraient les mêmes chances d'accéder à l'emploi. Pour une série de raisons, les individus d'origine étrangère sont dotés de caractéristiques socio-économiques qui d'une part les distinguent des individus d'origine belge et d'autre part, restreignent leurs chances d'accéder à un emploi. Deux composantes importantes de ces raisons semblent être l'histoire familiale et le sexe des

individus ; voir ci-dessous pour plus d'informations. Encore une fois, pour une analyse approfondie de ces raisons et des mécanismes explicatifs, nous renvoyons au Monitoring socio-économique²⁴.

Les constats qu'il est possible de faire à propos des indépendants ne sont pas tout à fait similaires à ceux concernant la population active occupée.

Tout d'abord, de même que les femmes travailleuses actives occupées sont moins nombreuses, proportionnellement, que les hommes à groupe d'origine correspondant, les femmes indépendantes sont moins nombreuses que les hommes. Cela se voit dans les proportions d'indépendants dans la population totale mais également dans les proportions d'indépendants dans la population active occupée. Cependant, chez les indépendants, la proportion d'indépendantes dans la population active occupée pour les femmes est très différente de cette proportion pour les hommes, quelle que soit la catégorie d'origine. Ainsi, non seulement le marché du travail est inégalitaire en Belgique du point de vue des taux d'individus actifs occupés dans la population totale, tant pour les sexes que pour les groupes d'origine, mais le « marché des indépendants » l'est aussi du point de vue des taux d'indépendants dans la population active occupée.

Après comparaison des taux, il ressort que le « marché des indépendants » est davantage inégalitaire que le marché du travail. Les différences de proportions entre les sexes sont plus importantes pour les taux d'indépendants dans la population active occupée que pour les taux d'individus de la population active occupée dans la population totale.

Ce déséquilibre numérique traduit entre autres l'invisibilisation du travail presté effectivement par les femmes dans, par exemple, les entreprises familiales, les commerces, etc. Car « *la participation féminine à l'activité économique exercée par un conjoint indépendant peut [...] prendre diverses formes, qui incluent la participation explicite à l'activité productive comme la prise en charge des tâches domestiques et familiales* » (Abdelnour, 2017). Ainsi, puisque pour le travail indépendant le temps de travail n'est pas aussi bien décloisonné du « temps familial » que pour le salariat, se crée un espace où peuvent prendre corps les inégalités dans la répartition des tâches.

Pour les hommes, la proportion d'indépendants dans la population active occupée n'est pas sensiblement différente pour les individus d'origine belge et les individus d'origine étrangère en moyenne. Toutefois, les écarts entre les taux pour les groupes de pays sont parfois très importants. Avec, pour les hommes, 42% des travailleurs actifs occupés enregistrés comme travailleurs indépendants, le groupe de l'UE13 se distingue fortement. Le groupe de l'Océanie/Extrême-Orient se singularise lui-aussi car tant chez les femmes que chez les hommes, le taux d'indépendants dans la population active occupée est très élevé.

Pour les conclusions *générales* sur les différences dans le nombre et la part des indépendants par origine et les explications potentielles, nous renvoyons aux parties précédentes de ce rapport.

En ce qui concerne les femmes indépendantes et les femmes sur le marché du travail, nous pouvons communiquer les informations suivantes :

- L'annexe 15 « [Les femmes sur le marché du travail](#) » fournit des explications (responsabilités familiales, absence de garde d'enfants, discriminations multiples, impact culturel, etc.) sur la situation des femmes sur le marché du travail belge, tant en général que pour les femmes d'origine étrangère. Selon cette annexe, les différences entre les sexes sont les plus importantes parmi les personnes d'origine maghrébine, originaire d'un pays candidat à l'UE et originaire d'un pays non-membre de l'UE en général, ce qui se reflète aussi largement dans nos chiffres.
- En outre, l'encadré ci-dessous se concentre spécifiquement sur la situation de l'entrepreneuriat féminin, y compris les explications basées sur la littérature scientifique.
- Enfin, on peut se référer à l'annexe 1 « [L'origine et le marché du travail en Belgique](#) » sur le potentiel élevé et inutilisé des femmes sur le marché du travail - surtout parmi les femmes

²⁴ Consulter les adresses <https://emploi.belgique.be/fr/publications/monitoring-socioeconomique-2019-marche-du-travail-et-origine> et <https://www.unia.be/fr/publications-et-statistiques/publications/monitoring-socioeconomique-2019-marche-du-travail-et-origine>.

d'origine non européenne ; à l'annexe 2 « [Inadéquation entre emploi et marché du travail en Belgique](#) » pour l'augmentation du taux d'emploi des femmes ; et à l'annexe 13 « [L'entrepreneuriat et l'hypothèse de spécificité](#) » pour la théorie de la spécificité (= un capital social spécifique peut conduire à devenir indépendant ou non), dont l'effet serait plus important chez les hommes que chez les femmes.

Informations additionnelles – Entrepreneuriat féminin (d'origine étrangère ou non)

En ce qui concerne la situation générale des femmes sur le marché du travail, y compris les femmes d'origine étrangère, veuillez-vous référer à l'annexe 15 « [Les femmes sur le marché du travail](#) ». Vous pourrez y consulter un aperçu de l'état des lieux et des explications possibles. Nous nous concentrons ci-dessous sur l'entrepreneuriat féminin.

Les chiffres de la littérature sur l'entrepreneuriat féminin confirment qu'en général, une femme est moins susceptible d'opter pour le statut d'entrepreneur (OECD 2010a, 2011, 2019a ; Zhou, 2011 ; Andersson, 2011 ; Andersson 2017 ; Tavassoli, 2017). Une situation similaire peut être observée dans le groupe des entrepreneurs issus de l'immigration, mais avec la variation nécessaire : tant un écart plus important entre les hommes et les femmes parmi les indépendants qu'un écart plus faible, sont possibles.

En outre, la différence de degré d'entrepreneuriat entre les femmes issues de l'immigration et celles qui n'en sont pas issues est parfois plus importante que la différence générale de degré d'entrepreneuriat entre les personnes issues de l'immigration et celles qui n'en sont pas issues, indépendamment du sexe. Parfois, les femmes issues de l'immigration entreprennent davantage que les autres. En résumé, nous pouvons affirmer que les chiffres de notre rapport sont conformes à ce qui a déjà été établi dans la littérature, y compris la variation décrite.

La situation ci-dessus s'explique dans les chiffres par la combinaison d'une entrée plus faible et d'une sortie plus forte dans l'entrepreneuriat chez les femmes. De plus, les femmes entrepreneures ne sont pas uniquement minoritaires, elles sont également généralement actives dans d'autres secteurs et ont en moyenne moins de revenus (Terlien, 2017). Toutefois, comme le note le SERV (2018), l'entrepreneuriat peut constituer, par exemple pour les femmes peu qualifiées issues de l'immigration, une alternative significative et à part entière à un emploi salarié.

En termes d'explications (OECD 2010a, 2011 ; SERV 2018 ; Colombelli 2020), les femmes doivent généralement composer avec une éducation différente (cf. une éducation souvent moins pertinente et des compétences entrepreneuriales moins pertinentes), et avec des attentes culturelles et familiales différentes (cf. les idées persistantes sur le « travail des hommes et le travail des femmes » et la priorité donnée à la carrière de l'homme, la maternité étant le point de bascule, la vision de la femme comme moteur du noyau familial primant - Terlien, 2017 ; Impulse, 2014). Elles disposent d'un capital social moindre et différent (moins de modèles de rôle, un type de réseau différent), de moins de sources d'information sur l'entrepreneuriat et d'un accès plus limité aux ressources financières. En tant que femmes, elles représentent également une source de main-d'œuvre bon marché (ou gratuite) et toujours disponible (les « indépendants cachés »). De plus, Colombelli (2020) démontre que l'inégalité entre les sexes dans le pays d'origine n'y est pas abandonnée et que cela a un impact sur l'entrepreneuriat des femmes dans le pays de destination, quel que soit le niveau d'inégalité entre les sexes dans le pays d'accueil.

En outre, la situation matrimoniale et le manque de services de garde d'enfants disponibles et abordables jouent un rôle important (OECD, 2013a). Un partenaire disposant d'un revenu stable peut faciliter le passage au travail indépendant ; les enfants, en revanche, peuvent constituer un obstacle²⁵ (Van Laer, 2011). Parfois, la « répartition sectorielle » de l'entrepreneuriat est avancée comme explication ; par exemple, le fait que de nombreux entrepreneurs soient actifs dans le

²⁵ Bien qu'aucune uniformité ne soit observée en la matière : Tavassoli (2017), Andersson (2017) et Zhou (2011) trouvent une corrélation positive entre le fait d'avoir des enfants et la probabilité d'entreprendre - mais cette corrélation n'est pas examinée spécifiquement pour les femmes entrepreneurs, mais pour l'entrepreneuriat en général.

secteur de la construction - un secteur où les femmes sont traditionnellement sous-représentées. Cette explication semble insuffisante pour expliquer la différence entre les deux sexes (OECD 2010a, 2011).

Les femmes issues de l'immigration sont également confrontées à un double problème : elles sont à la fois femmes et d'origine étrangère - voir l'annexe 15 « [Les femmes sur le marché du travail](#) » pour une discussion sur l'impact supplémentaire de cette situation. En résumé, ce groupe de femmes est confronté à deux (sexe et origine) ou trois (si l'on inclut la dimension religieuse, qui est souvent présente) obstacles majeurs. Toutefois, plusieurs études démontrent, selon l'OCDE (OECD 2010a, 2011), que la variable « sexe » prime désormais sur la variable « historique migratoire » pour expliquer les différences dans les professions.

Enfin, outre ce qui a déjà été mentionné ci-dessus et dans l'annexe 15, d'autres facteurs inhibiteurs de l'entrepreneuriat féminin ont, selon impulse.brussels et Actiris (2014), également trait à « l'inclination » (d'une partie) des femmes. Cette « inclination » peut ensuite être reliée à l'éducation et à l'environnement. Ainsi, les femmes affichent, en moyenne, une plus grande aversion pour le risque, sont davantage préoccupées par le bien-être de la famille et l'éducation des enfants, sont moins intéressées par des études de gestion d'entreprise ou (certaines) matières scientifiques et techniques, sont moins certaines de leurs compétences et moins impliquées dans les réseaux professionnels.

De plus, les femmes étant moins représentées dans les fonctions de direction (cf. « le plafond de verre »), elles ne bénéficieront pas autant que les hommes de ce type d'expérience dans le cadre de la reprise ou de la création d'une entreprise.

Dans le même temps, l'OCDE (OECD 2010a, 2019a) note une tendance à l'augmentation de l'entrepreneuriat féminin en général et chez les femmes issues de l'immigration. Dans une première/précédente phase, l'expérience du travail indépendant des femmes issues de l'immigration consistait principalement en une aide non rémunérée dans l'entreprise familiale. Dans la phase nouvelle/actuelle, l'entrepreneuriat est notamment considéré comme un outil permettant d'échapper à certains systèmes : en effet, l'entrepreneuriat offre des possibilités de briser les modèles de rôles (culturels), d'indépendance et d'alternatives au chômage. Dans ce cadre, l'aspect financier joue toujours un rôle, allant de la survie à un revenu supplémentaire, voire à une indépendance financière totale.

Van Laer (2011) conclut, sur la base de la littérature, que les hommes et les femmes ont des motivations différentes pour devenir indépendants : les hommes sont plus attirés par la possibilité d'un salaire plus élevé et la reconnaissance au sein de la société, les femmes sont plus attirées par la flexibilité en matière d'heures et de jours de travail, afin de garantir l'équilibre familial (cf. ménage et enfants) (OECD, 2010a ; Colombelli, 2020).

Terlien (2017) note que pour certaines femmes, la discrimination ou l'exclusion a été le moteur de la création de leur propre entreprise. Il s'agit notamment de la discrimination ou de l'exclusion au travail et de discrimination durant l'enseignement ou devant le souhait de suivre un enseignement, notamment en raison des convictions religieuses. D'autres sont confrontées à la discrimination principalement en raison de leur qualité d'entrepreneuse indépendante (pré-débutante) ou dans les deux cas (en tant que travailleuse/demandeuse d'emploi et en tant qu'entrepreneuse).

En d'autres termes, une interaction entre les facteurs push et les facteurs pull est observée. On observe également des variations entre les différents milieux migratoires et les classes sociales (OECD 2010a, 2011).

L'OCDE note également que les femmes entrepreneures issues de l'immigration se concentrent davantage sur le secteur des services - ce qui n'est pas réellement confirmé dans ce rapport (voir [5.3](#) pour plus d'informations). Cela peut s'expliquer sur la base de leur expérience personnelle (services de beauté, santé, cuisine...) et du manque de formation nécessaire et/ou d'accès au capital pour pouvoir travailler dans d'autres secteurs professionnels. Les femmes tiennent également moins compte de leur historique migratoire dans le choix de leur offre de produits, de services et de leur future clientèle (OECD 2010a, 2011).

Enfin, en ce qui concerne le nombre croissant de femmes indépendantes observé en Belgique, nous pouvons souligner les facteurs suivants qui influencent cette évolution (voir également l'encadré « Devenir indépendant sur les marchés du travail belge et mondial »).

1. La politique gouvernementale générale cible la stimulation des entrepreneurs, le statut social d'étudiant-indépendant, le revenu complémentaire illimité, l'amélioration du statut social des indépendants, la flexibilité et l'autonomie du statut, l'inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail, un climat économique positif, etc.
2. La participation croissante des femmes dans certains domaines de l'enseignement (RoSa, 2020 ; Vlaamse Overheid, 2020), y compris l'acquisition d'un certain nombre de compétences pertinentes pour l'entrepreneuriat.
3. Le statut d'indépendant à titre complémentaire est un atout pour la transition du rôle traditionnel des femmes vers une plus grande participation au marché du travail sous le statut d'indépendante (BNB, 2016).
4. Des campagnes et des mesures spécifiques, notamment du gouvernement fédéral, pour stimuler l'entrepreneuriat féminin.

En ce qui concerne la politique en Belgique, Terlien (2017) conclut, sur la base d'entretiens avec des femmes entrepreneures flamandes et bruxelloises issues de l'immigration, qu'elles nécessitent essentiellement des informations juridiques, sociales, financières et fiscales accessibles et pratiques, centralisées et en plusieurs langues. L'éducation et la formation proposées ne sont pas toujours inclusives. Les femmes ont également besoin de réunions de réseau accessibles.

Une autre lacune de la politique semble concerner une approche plus large, qui ne se limite pas à l'entrepreneuriat, mais qui porte également sur l'accueil des enfants. D'autres points d'intérêt sont : le capital de démarrage, l'attention pour le développement d'une mentalité d'employeur dans les trajectoires, les formations et les activités pour les « pre-starters », et le croisement structurel des axes du genre et de l'historique migratoire dans la recherche, la couverture de l'actualité et les projets et initiatives pour les femmes entrepreneuses (Terlien, 2017).

2.1.6. Historique migratoire

La répartition des indépendants par sexe montre des résultats proches pour les groupes « origine belge » et « origine étrangère », avec une proportion de femmes de 36,8 % et 31,7 % respectivement (cf. Tableau 7). La répartition des indépendants par sexe et par génération apporte des précisions aux précédents constats (cf. Tableau 13). Précédemment, la population des indépendants d'origine étrangère était envisagée comme un ensemble subdivisé en catégories de nature géographique, notamment les groupes de pays. À présent, la subdivision est plus précise sur l'axe temporel.

En moyenne, la répartition selon le sexe des indépendants de la deuxième génération est presque égale à la répartition des indépendants d'origine belge (= la troisième génération). C'est la répartition des indépendants de la première génération qui crée la différence entre le groupe d'origine belge et le groupe d'origine étrangère (= deuxième + première génération). Alors que 36,8 % des indépendants d'origine belge sont des femmes, ce pourcentage est de 37,4 % pour les indépendants de la seconde génération et de seulement 29,2 % pour les indépendants de la première génération. La répartition des indépendants par sexe est donc plus disproportionnée pour les individus de la première génération. Ce facteur générationnel s'ajoute ainsi au facteur géographique, envisagé plus haut. Un troisième et dernier facteur est envisagé : la nationalité des individus de la première génération. Ce facteur classe les indépendants de la première génération en deux groupes : les Belges et non-Belges.

Tableau 13. Nombre d'indépendants par sexe et génération en Belgique en 2017

	Indépendants (20-64 ans)					
	Femmes		Hommes		Répartition	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Femmes	Hommes
3^e génération	242.456	73,4%	416.076	69,8%	36,8%	63,2%
2^e génération	44.599	13,5%	74.587	12,5%	37,4%	62,6%
UE	18.560	5,6%	28.059	4,7%	39,8%	60,2%
Non-UE	7.109	2,2%	15.920	2,7%	30,9%	69,1%
Parents manquants	18.930	5,7%	30.608	5,1%	38,2%	61,8%
1^{re} génération	42.924	13,0%	103.862	17,4%	29,2%	70,8%
Belge	15.969	4,8%	33.359	5,6%	32,4%	67,6%
UE	4.509	1,4%	6.082	1,0%	42,6%	57,4%
Non-UE	11.460	3,5%	27.277	4,6%	29,6%	70,4%
Non-Belge	26.955	8,2%	70.503	11,8%	27,7%	72,3%
UE	22.461	6,8%	58.235	9,8%	27,8%	72,2%
Non-UE	4.494	1,4%	12.268	2,1%	26,8%	73,2%
Inconnu	254	0,1%	1.589	0,3%	13,8%	86,2%
Total général	330.233	100,0%	596.114	100,0%	35,6%	64,4%

Ce troisième facteur de la nationalité est en réalité plus déterminant que le facteur de la provenance géographique. En effet, la répartition des hommes et des femmes est très inégale pour les individus non-Belges, qu'ils proviennent ou non de l'UE. Elle est en revanche moins inégale pour les individus de nationalité belge d'origine étrangère de première ou deuxième génération. Parmi ces individus, toutefois, la répartition est davantage inégale pour les individus qui ne proviennent pas de l'UE.

Encore une fois, ces facteurs identifiés comme ayant une influence sur la répartition femmes-hommes des indépendants, à savoir la génération, la nationalité et la provenance géographique, n'en sont pour autant pas la cause directe.

La répartition de la population en Belgique suivant les mêmes facteurs que ceux du tableau 13 permet d'éliminer, comme génératrices des disparités constatées plus haut, des causes purement démographiques (cf. Tableau 14). En effet, la répartition des individus par sexe suivant ces facteurs donne des ensembles de tailles proportionnellement égales, aux alentours de 50 %.

Tableau 14. Nombre d'individus par sexe et génération en Belgique en 2017

	Population (20-64 ans)					
	Femmes		Hommes		Répartition	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Femmes	Hommes
3^e génération	2.058.443	61,8%	2.118.820	63,1%	49,3%	50,7%
2^e génération	557.995	16,7%	529.080	15,8%	51,3%	48,7%
UE	208.500	6,3%	208.743	6,2%	50,0%	50,0%
Non-UE	131.475	3,9%	131.911	3,9%	49,9%	50,1%
Parents manquants	218.020	6,5%	188.426	5,6%	53,6%	46,4%
1^{re} génération	714.927	21,5%	708.757	21,1%	50,2%	49,8%
Belge	251.101	7,5%	225.063	6,7%	52,7%	47,3%
UE	44.985	1,4%	30.405	0,9%	59,7%	40,3%
Non-UE	206.116	6,2%	194.658	5,8%	51,4%	48,6%
Non-Belge	463.826	13,9%	483.694	14,4%	49,0%	51,0%
UE	300.493	9,0%	317.294	9,5%	48,6%	51,4%
Non-UE	163.333	4,9%	166.400	5,0%	49,5%	50,5%
Inconnu	414	0,0%	629	0,0%	39,7%	60,3%
Total général	3.331.779	100,0%	3.357.286	100,0%	49,8%	50,2%

Pour plus d'informations sur ces résultats, voir la documentation déjà citée concernant les femmes indépendantes par origine. L'annexe 15 « [Les femmes sur le marché du travail](#) » souligne

notamment que la différence entre les sexes parmi les individus issus de l'immigration est à son tour très étroitement liée à la durée du séjour et au degré d'intégration dans notre pays, ce qui indique, notamment, que les primo-arrivants importent les rôles de genre de leur pays d'origine. Cette observation est conforme à ce qui a été rapporté sur la répartition des sexes parmi les indépendants de la première génération par rapport à ceux de la deuxième et de la troisième génération.

Résumé

Il y a deux fois plus d'hommes que de femmes exerçant sous statut d'indépendant en Belgique, quelle que soit l'origine de ces individus. Pourtant, il y a autant de femmes que d'hommes dans la population en Belgique. Cette situation n'a pas changé depuis 2008.

Cette différence est encore plus marquée pour les groupes de pays de l'UE13, du Maghreb et du Proche/Moyen-Orient. Pour chaque cas, des causes spécifiques sont à chercher. Entre autres la proximité géographique, le contexte économique européen et le travail effectué (cf. chapitre 5 « [Caractéristiques professionnelles – Les branches d'activités](#)

») expliquent la surreprésentation des hommes originaires de l'UE par rapport aux femmes. Rien n'est à ce stade certain pour les autres groupes de pays.

Le « marché des indépendants » est davantage inégalitaire que le marché du travail, que ce soit vis-à-vis du sexe ou de l'origine des individus.

Dans les fichiers Excel ([origine](#) et [historique migratoire](#)) sur notre site web, vous trouverez les tableaux récapitulatifs suivants :

- Tableau récapitulatif 7 – Origine – Indépendants (20-64 ans) selon le sexe
- Tableau récapitulatif 8 – Origine – Indépendants selon le sexe
- Tableau récapitulatif 9 – Origine – Population (20-64 ans) selon le sexe
- Tableau récapitulatif 10 – Origine – Population active occupée (20-64 ans) selon le sexe
- Tableau récapitulatif 11 – Origine – Taux (indépendants, population active occupée et population en Belgique)
- Tableau récapitulatif 88 – Historique migratoire – Indépendants (20-64 ans) selon le sexe
- Tableau récapitulatif 89 – Historique migratoire – Indépendants selon le sexe
- Tableau récapitulatif 90 – Historique migratoire – Population (20-64 ans) selon le sexe
- Tableau récapitulatif 91 – Historique migratoire – Taux d'indépendants dans la population en Belgique selon le sexe (20-64 ans)

2.2. Âge

2.2.1. Méthodologie

La variable « âge » regroupe les indépendants en neuf classes d'âge, par tranche de cinq ans, de 20 à 64 ans. Nous avons donc une classe pour les 20-24 ans, une pour les 25-29 ans, etc., et la dernière est celle des 60-64 ans.

Nous avons choisi de ne pas travailler avec les indépendants les plus jeunes, de moins de 20 ans, ni avec les indépendants les plus âgés, de 65 ans et plus. D'une part, leur présence dans les données rendait difficile les comparaisons avec la population ou la population active occupée. D'autre part, les contingents ne sont pas assez nombreux et les métiers exercés sont probablement trop spécifiques.

Pour information, le nombre total d'indépendants de plus de 65 ans en 2008 était de 60.069 et, en 2017, de 95.594 et le nombre total d'indépendants de 19 ans ou moins était de 455 en 2008 et de 542 en 2017.

2.2.2. Les indépendants – généralités puis selon le sexe

Le tableau 15 donne le nombre d'indépendants en 2017 par classe d'âge ainsi que la répartition de ces individus selon leur origine. Il permet de lire, par exemple, que l'on dénombrait cette

année-là 119.062 indépendants de 35 à 39 ans (inclus) dont 29,9 % (soit 35.560) étaient d'origine étrangère, 68 % (soit 80.979) d'origine belge et 2,1 % (soit 2.523) d'origine inconnue.

Le nombre d'individus est inégalement réparti par classe d'âge. Les classes d'âge de 45-49 ans et 50-54 ans comptent le plus d'individus. Ceci n'a a priori rien de surprenant étant donné ce que l'on sait de la pyramide des âges de la population de Belgique (cf. Graphique 7).

Un fait plus surprenant, peut-être, est que la répartition des individus selon leur origine n'est pas similaire pour toutes les classes d'âge. Au lieu d'observer une proportion constante d'individus d'origine étrangère par classe d'âge, on observe que cette proportion ne fait que diminuer au fur et à mesure que l'âge médian de classes augmente, passant de 33,2 % de la population totale des indépendants de 20-24 ans à 14 % des indépendants de 60-64 ans. Dans un mouvement contraire, la proportion cumulée d'indépendants d'origine belge et inconnue croît avec l'âge des individus.

Tableau 15. Nombre d'indépendants par classe d'âge en Belgique en 2017 et répartition par classe d'âge

	Belgique - Indépendants								
	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64
Origine indéterminée	1,6%	1,4%	1,7%	2,1%	2,6%	3,7%	5,7%	10,1%	18,9%
Origine belge	65,2%	69,3%	67,4%	68,0%	70,4%	73,5%	76,1%	74,3%	67,1%
Origine étrangère	33,2%	29,4%	30,9%	29,9%	27,0%	22,8%	18,3%	15,6%	14,0%
UE14	10,7%	12,0%	12,2%	11,4%	10,8%	10,7%	10,1%	9,5%	9,3%
UE13	8,9%	6,5%	6,3%	5,8%	5,1%	3,7%	2,2%	1,6%	1,3%
Pays candidats UE	4,5%	2,9%	2,9%	2,9%	2,3%	1,4%	0,9%	0,6%	0,3%
Autres pays européens	1,5%	1,4%	1,4%	1,1%	1,2%	0,9%	0,7%	0,5%	0,4%
Maghreb	2,9%	2,8%	3,3%	3,6%	2,9%	2,2%	1,4%	1,0%	0,7%
Afrique subsaharienne	0,8%	0,7%	0,9%	1,0%	0,9%	0,9%	0,6%	0,5%	0,3%
Proche/Moyen-Orient	0,7%	0,6%	0,8%	0,7%	0,7%	0,6%	0,6%	0,5%	0,4%
Océanie/Extrême-Orient	0,7%	0,7%	1,0%	1,2%	1,1%	0,9%	0,7%	0,5%	0,5%
Autres pays asiatiques	1,6%	1,0%	1,0%	1,1%	1,1%	0,8%	0,6%	0,4%	0,4%
Amérique du Nord	0,1%	0,1%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%
Am. du Sud/centrale	0,6%	0,5%	0,6%	0,7%	0,5%	0,4%	0,2%	0,2%	0,1%
Pays indéterminés	0,2%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%
Total	22.363	73.602	97.374	119.062	128.707	142.387	139.062	118.980	84.810

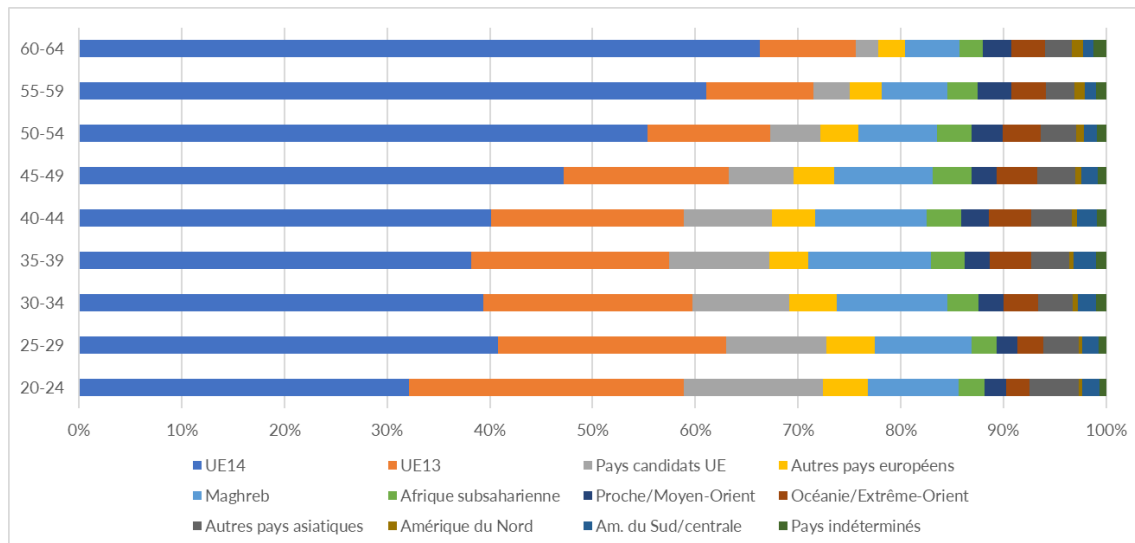
Donc, proportionnellement aux nombres d'indépendants par classe d'âge, il y a davantage d'indépendants d'origine étrangère chez les jeunes travailleurs que chez les travailleurs plus proches de l'âge de la retraite.

La structure de la population des indépendants d'origine étrangère change elle aussi avec les classes d'âge.

Plus l'âge augmente et plus, proportionnellement, les indépendants originaires de l'UE14 sont nombreux. Globalement, toutes les autres populations d'origine étrangère représentées par un assez grand nombre d'individus tendent à décroître, proportionnellement, lorsque l'âge augmente. Par exemple, le groupe d'indépendants originaires de l'UE13 passe de 26,8 % des individus d'origine étrangère de 20-24 ans à 9,3 % des individus d'origine étrangère de 60-64 ans (cf. Graphique 5).

Cette différence pourrait constituer un indice montrant que le travail effectué par les individus originaires de l'UE14 leur permet d'exercer avec un âge avancé. Ce pourrait aussi, plus simplement, être la trace du fait que les individus originaires de l'UE14 sont entrés en Belgique depuis plus longtemps que les individus des autres origines, et que les contingents d'individus originaires de l'UE14 sont à présent plus âgés.

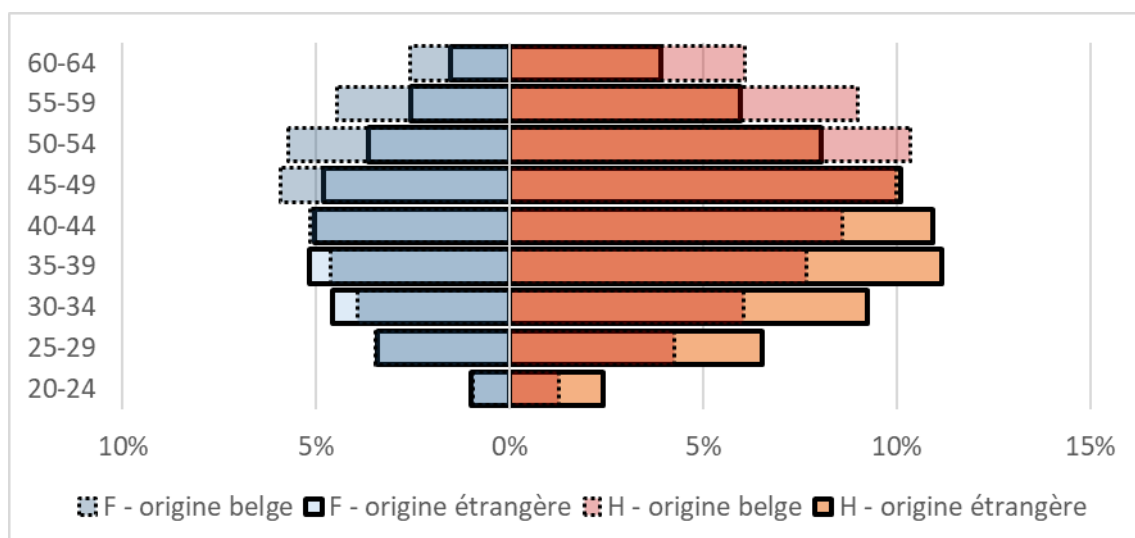
Graphique 5. Composition des classes d'âge de la population des indépendants d'origine étrangère



D'autres différences s'observent également en fonction du sexe des indépendants d'origine étrangère. Sur le graphique suivant (cf. Graphique 6), deux pyramides des âges ont été superposées. La première, dont les bordures sont des lignes pleines, est la pyramide de la population des indépendants d'origine étrangère et la seconde, dont les bordures sont pointillées, est la pyramide de la population des indépendants d'origine belge. La superposition permet plusieurs constats.

D'abord, la classe d'âge la plus représentée (la classe modale) dans la population d'indépendants d'origine étrangère correspond à un âge plus jeune que la classe la plus représentée pour la population d'indépendants d'origine belge, tant pour les hommes que pour les femmes. La classe modale des indépendants d'origine étrangère est celle de 35-39 ans alors que la classe correspondante pour les indépendants d'origine belge est de 50-54 ans. La classe modale pour les indépendantes d'origine étrangère est aussi de 35-39 ans mais, pour les indépendantes d'origine belge, elle est de 45-49 ans. Ensuite, on constate que les taux pour les classes des hommes sont systématiquement plus élevés que les taux des classes des femmes.

Graphique 6. Pyramide des âges des indépendants en Belgique en 2017



Le tableau 16 reprend le nombre d'individus selon les classes d'âge représentées au graphique 6. Il permet de confirmer ce que l'observation visuelle avait suggéré. Quelle que soit la classe d'âge considérée, le nombre d'indépendants de sexe masculin est supérieur à celui de sexe féminin, à origine correspondante. On retrouve également la différence entre la population d'indépendants

d'origine étrangère et la population d'indépendants d'origine belge : la population d'origine étrangère est « plus jeune ».

Tableau 16. Nombre d'indépendants en Belgique par sexe, origine et classe d'âge en 2017

	Belgique - Indépendants								
	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64
F - origine belge	6.220	22.907	25.861	30.491	33.981	38.988	37.677	29.358	16.973
F - origine étrangère	2.157	7.464	9.950	11.263	10.962	10.435	7.934	5.554	3.365
H - origine belge	8.365	28.066	39.756	50.488	56.637	65.631	68.082	59.084	39.967
H - origine étrangère	5.269	14.151	20.109	24.297	23.798	22.000	17.473	12.951	8.475

2.2.3. La population de Belgique – généralités puis selon le sexe

Les individus de la population ne se répartissent pas, dans les classes d'âge, de la même façon que les indépendants. Néanmoins, on observe une même progression générale dans les taux d'individus par classe d'âge. Le taux d'individus d'origine étrangère reste à peu près stable jusqu'à la classe d'âge 35-39 ans où il est de 38,8 %, puis il diminue pour arriver à 18,3 % pour la classe 60-64 ans (cf. Tableau 17).

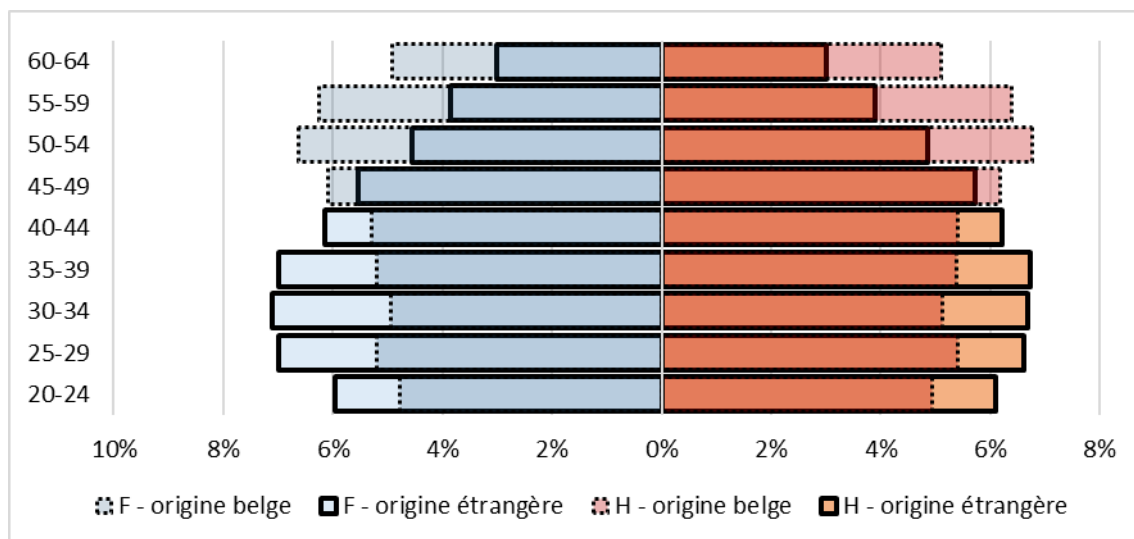
La pyramide des âges de la population en Belgique est problématique. Le tableau 17 indique que la classe d'âge la plus représentée en Belgique est celle de 50-54 ans, avec 810.899 individus alors que la classe d'âge la moins représentée parmi la population en âge de travailler est celle des plus jeunes (20-24 ans). Le graphique suivant (cf. Graphique 7) expose, comme le graphique précédent relatif aux indépendants, une superposition de deux pyramides des âges, cette fois pour la population de Belgique.

Les structures des différentes pyramides de la population concordent presque avec les pyramides correspondantes pour les indépendants. Les particularités observées dans les pyramides des indépendants concernant les classes modales s'observent ici aussi. La population d'origine étrangère est plus jeune que la population d'origine belge. Pour la population d'origine étrangère, la classe modale est celle des 30-34 ans pour les femmes et 35-39 ans pour les hommes.

Tableau 17. Nombre d'individus par classe d'âge en Belgique en 2017 et répartition suivant l'origine

	Belgique - Population								
	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64
Origine indéterminée	1,7%	1,6%	1,8%	2,1%	2,7%	4,0%	6,5%	11,5%	21,6%
Origine belge	60,4%	59,7%	58,0%	59,0%	61,4%	65,6%	69,0%	67,5%	60,1%
Origine étrangère	37,9%	38,8%	40,2%	38,8%	35,9%	30,5%	24,6%	21,0%	18,3%
UE14	15,3%	15,7%	14,8%	13,7%	13,3%	12,9%	12,1%	11,3%	10,6%
UE13	3,0%	4,2%	4,6%	4,5%	4,2%	3,1%	2,0%	1,6%	1,3%
Pays candidats UE	3,2%	2,8%	3,1%	3,4%	2,9%	2,2%	1,6%	1,3%	1,0%
Autres pays européens	1,8%	2,0%	2,0%	1,8%	1,9%	1,6%	1,3%	1,0%	0,8%
Maghreb	5,8%	5,6%	6,6%	7,0%	6,6%	5,2%	3,6%	2,8%	2,3%
Afrique subsaharienne	3,5%	3,2%	3,6%	3,3%	2,8%	2,2%	1,6%	1,1%	0,8%
Proche/Moyen-Orient	1,3%	1,3%	1,4%	1,2%	1,0%	0,7%	0,6%	0,4%	0,3%
Océanie/Extrême-Orient	0,7%	1,0%	1,2%	1,1%	0,9%	0,6%	0,4%	0,3%	0,2%
Autres pays asiatiques	1,9%	1,5%	1,3%	1,3%	1,1%	0,9%	0,7%	0,5%	0,4%
Amérique du Nord	0,3%	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%
Am. du Sud/centrale	0,8%	0,8%	1,0%	1,0%	0,8%	0,6%	0,4%	0,3%	0,2%
Pays indéterminés	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Total	672.353	742.186	725.604	748.707	728.350	782.272	810.899	781.646	697.048

Graphique 7. Pyramide des âges de la population de Belgique en 2017



Contrairement à ce qui a été constaté plus haut chez les indépendants (cf. Graphique 6 et commentaires), le taux de femmes est à chaque fois presque égal à celui des hommes, pour chaque groupe d'origine. Il s'agit d'une nouvelle façon de constater l'existence de mécanismes responsables de la moindre représentation des femmes parmi les indépendants, ou de la surreprésentation des hommes parmi les indépendants.

Depuis le pic de natalité observé il y a un demi-siècle, la natalité des Belges d'origine belge est décroissante et n'est pas suffisante pour assurer une reconduction des générations. La dynamique de la population d'origine étrangère semble accuser un retard de 20 ans par rapport à la dynamique de la population d'origine belge. En effet, le pic de population se situe entre 25 et 29 ans. La comparaison de la population totale et de la population des indépendants peut se faire en observant le taux d'indépendants dans la population, voir ci-dessous.

2.2.4. Indépendants et population – généralités puis selon le sexe

Le tableau 18 contient les taux d'indépendants dans la population par classe d'âge et origine, en Belgique, pour l'année 2017. L'observation des taux permet de gommer les effets de surreprésentations liés à une prépondérance démographique.

Tableau 18. Taux d'indépendants dans la population pour chaque classe d'âge en 2017

	Belgique - Population								
	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64
Origine indéterminée	3,1%	8,8%	13,1%	15,7%	16,8%	17,2%	15,1%	13,4%	10,6%
Origine belge	3,6%	11,5%	15,6%	18,3%	20,3%	20,4%	18,9%	16,8%	13,6%
Origine étrangère	2,9%	7,5%	10,3%	12,2%	13,3%	13,6%	12,8%	11,3%	9,3%
UE14	2,3%	7,6%	11,0%	13,2%	14,4%	15,1%	14,3%	12,8%	10,6%
UE13	9,8%	15,6%	18,1%	20,3%	21,4%	21,6%	18,7%	15,4%	12,1%
Pays candidats UE	4,7%	10,1%	12,8%	13,7%	14,0%	12,1%	9,7%	6,6%	3,7%
Autres pays européens	2,7%	6,9%	9,6%	9,9%	10,8%	10,1%	9,3%	7,1%	5,7%
Maghreb	1,7%	4,9%	6,7%	8,0%	7,9%	7,6%	6,6%	5,5%	3,9%
Afrique subsaharienne	0,8%	2,2%	3,5%	4,8%	5,8%	7,2%	6,8%	6,4%	5,1%
Proche/Moyen-Orient	1,9%	4,6%	7,4%	10,0%	12,9%	14,0%	16,9%	18,0%	15,7%
Océanie/Extrême-Orient	3,5%	7,4%	11,7%	17,7%	22,7%	26,7%	29,4%	29,4%	27,4%
Autres pays asiatiques	2,8%	6,7%	10,3%	14,0%	16,9%	17,1%	16,4%	12,8%	10,8%
Amérique du Nord	1,2%	3,4%	8,2%	8,9%	11,1%	13,5%	13,7%	15,4%	15,0%
Am. du Sud/centrale	2,2%	5,6%	7,6%	10,9%	11,5%	11,3%	9,5%	8,6%	7,1%
Pays indéterminés	2,0%	5,0%	10,2%	12,3%	13,3%	13,0%	13,7%	11,6%	9,5%
Total	3.3%	9.9%	13.4%	15.9%	17.7%	18.2%	17.1%	15.2%	12.2%

Les taux pour les individus d'origine belge sont généralement supérieurs aux taux pour les individus d'origine étrangère. Cependant, la population d'origine étrangère est loin d'être homogène pour ce qui concerne l'accès au statut d'indépendant.

Les taux des individus originaires de l'UE13, par exemple, sont toujours presque égaux aux taux des individus d'origine belge. Les taux les plus élevés sont atteints par les individus originaires de l'UE13 chez les jeunes indépendants et, chez les indépendants les plus âgés, par les individus originaire d'Océanie/Extrême-Orient. Les taux les moins élevés sont atteints par les individus originaires du Maghreb et des pays d'Afrique subsaharienne.

Les taux d'indépendants dans la population permettent des comparaisons entre les groupes de pays qui ne sont pas possibles avec la répartition, pour les groupes de pays, des indépendants par classes d'âge. Par exemple, nous avons constaté que la proportion d'indépendants originaires de l'UE14 augmente avec l'âge dans la répartition par origine des indépendants par classe d'âge (cf. Tableau 15 et Graphique 5). Une explication pouvait simplement être que la population de l'UE14 est plus nombreuse proportionnellement aux autres groupes de pays pour les individus âgés. Mais on constate également (cf. Tableau 18) que les taux d'indépendants dans la population pour les individus originaires de l'UE14 baissent beaucoup moins vite, avec l'âge, que pour les individus originaires des pays candidats UE. Une des causes possibles de la baisse très forte, constatée chez plusieurs groupes de pays, des taux d'indépendants avec l'âge pourrait être le travail effectué.

Outre les disparités suivant l'origine des individus, des disparités liées au sexe sont mises en évidence. Systématiquement, pour un même groupe d'origine, les taux pour les hommes sont supérieurs aux taux observés pour les femmes (cf. Tableau 19).

Tableau 19. Taux d'indépendants dans la population selon le sexe pour les principaux groupes de pays en 2017

	Belgique - Taux								
	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64
H - Origine belge	4,0%	12,4%	18,6%	22,5%	25,0%	25,4%	24,1%	22,1%	18,8%
H - Origine étrangère	4,1%	10,1%	14,2%	17,0%	18,1%	18,1%	17,0%	15,7%	13,3%
UE14	2,7%	8,5%	12,9%	16,2%	17,7%	18,7%	18,1%	16,9%	14,4%
UE13	16,3%	25,3%	29,1%	32,4%	33,9%	33,8%	28,8%	25,6%	20,0%
Pays candidats UE	7,7%	15,9%	19,8%	21,0%	21,0%	18,0%	14,9%	10,7%	5,8%
Maghreb	2,4%	7,6%	10,9%	12,5%	11,4%	10,7%	9,4%	8,6%	6,7%
Afrique subsaharienne	0,9%	2,8%	4,2%	6,2%	7,5%	8,8%	8,9%	8,6%	8,0%
F - Origine belge	3,1%	10,6%	12,5%	14,0%	15,4%	15,3%	13,6%	11,3%	8,2%
F - Origine étrangère	1,7%	5,0%	6,6%	7,6%	8,4%	8,9%	8,2%	6,8%	5,3%
UE14	1,9%	6,7%	9,1%	10,2%	11,0%	11,4%	10,2%	8,5%	6,5%
UE13	3,4%	6,5%	7,5%	8,9%	9,3%	9,8%	9,0%	6,8%	6,0%
Pays candidats UE	1,8%	4,4%	5,6%	5,8%	6,1%	5,3%	3,6%	2,3%	1,6%
Maghreb	0,9%	2,6%	2,9%	3,5%	3,7%	3,7%	3,0%	2,0%	1,1%
Afrique subsaharienne	0,7%	1,7%	3,0%	3,6%	4,3%	5,6%	4,6%	4,0%	2,4%
Taux total par classe d'âge	3,3%	9,9%	13,4%	15,9%	17,7%	18,2%	17,1%	15,2%	12,2%

La disparité entre les groupes d'origine observée pour l'ensemble de la population (voir plus haut) s'observe également pour chaque sexe distinctement.

En ce qui concerne les informations supplémentaires sur les indépendants selon l'origine et l'âge, nous pouvons d'abord nous référer à l'encadré ci-dessous.

Informations additionnelles - Entrepreneuriat, origine et rôle de l'âge

D'une manière générale, les personnes plus jeunes sont moins susceptibles de devenir entrepreneurs (OECD, 2010a, Andersson, 2017, Zhou, 2011) et la même observation s'applique aux personnes issues de l'immigration - même en tenant compte du facteur « durée du séjour » (car la probabilité de devenir entrepreneur augmente également avec la durée du séjour et donc l'âge - voir plus haut). Cette observation générale peut s'expliquer par un capital social et

financier plus important chez les plus âgés et l'expérience supplémentaire correspondante que ce groupe de personnes possède (OECD, 2011).

Dans le même temps, ce sont principalement les personnes d'âge moyen qui deviennent des indépendants et non les personnes plus âgées (Van Laer, 2011). Cela vaut également pour les personnes issues de l'immigration (Tavassoli, 2017). En effet, à un âge avancé, un individu a, en fonction de son ancienneté, beaucoup à perdre en franchissant le pas vers l'entrepreneuriat. Des questions telles que la constitution de la pension (complémentaire) et l'assurance hospitalisation deviennent également plus importantes. Quand les individus optent pour le statut d'indépendant à un âge avancé, cette décision résulte plus souvent de l'inactivité que de l'emploi, ou d'un souci de flexibilité et d'autonomie (Van Laer, 2011).

Toutefois, selon la littérature, l'âge moyen des entrepreneurs issus de l'immigration est légèrement inférieur à celui du groupe d'entrepreneurs non issus de l'immigration (OECD, 2010a, Andersson, 2017, Zhou, 2011). Mais cette différence est également observée parmi les travailleurs. Les personnes issues de l'immigration sont en moyenne plus jeunes que le reste de la population.

En résumé, les entrepreneurs sont, selon la littérature, en moyenne légèrement plus âgés que le reste de la population, mais les entrepreneurs issus de l'immigration sont légèrement plus jeunes que les autres. Il semble que les chiffres de ce rapport sur la Belgique soient assez conformes aux conclusions de la littérature scientifique sur le sujet.

Sur la base de rapports annuels de la Banque nationale (2016 et 2017) et du Tableau de bord des PME et de l'entrepreneur indépendant, 2017 (SPF Economie), on ajoutera également les constats suivants :

1. Au cours de ces dernières années, le statut (social) des travailleurs indépendants a été amélioré et assoupli dans plusieurs domaines, ce qui le rend plus attrayant pour les jeunes et les moins jeunes. Le nombre d'entrepreneurs indépendant a connu une forte croissance et jouit d'un climat positif.
2. On remarque une tendance générale au vieillissement des travailleurs indépendants, lié au vieillissement général du marché du travail en Belgique (et en grande partie du reste des pays développés). En outre, plusieurs modifications législatives ont été adoptées ces dernières années, qui permettent de combiner les revenus professionnels avec une pension. L'assouplissement²⁶ porte ses fruits : les retraités restent plus souvent actifs.
3. Depuis plusieurs années, les personnes plus âgées composant le groupe de population des 18-64 ans sont invitées à rester plus longtemps au travail. Pour des raisons budgétaires, notamment, il est essentiel que le taux d'emploi des personnes âgées augmente. Conserver ou acquérir le statut d'indépendant est une des possibilités permettant d'atteindre cet objectif.
4. Les différents gouvernements belges ont introduit une série de mesures, ou y travaillent, visant à promouvoir l'entrepreneuriat chez les jeunes, par exemple via « l'éducation entrepreneuriale ». Ils s'efforcent de stimuler le potentiel entrepreneurial des étudiants et des demandeurs d'emploi.
5. Pour les jeunes, un cadre juridique pour le statut social d'étudiant-indépendant²⁷ existe depuis le 1^{er} janvier 2017 au niveau fédéral.

²⁶ Il s'agit notamment de revenus complémentaires limités et illimités après l'âge de la retraite. Les revenus complémentaires illimités ont été instaurés par le gouvernement Di Rupo et ont été élargis et assouplis sous le gouvernement Michel I. Pour plus d'informations, voir « [Caractéristiques professionnelles – Nature de l'activité](#) ».

²⁷ Le statut d'étudiant-indépendant donne accès à un système avantageux de cotisations sociales. De plus, en ce qui concerne les droits en matière d'incapacité de travail, d'invalidité et de maternité, les périodes pendant lesquelles l'étudiant indépendant a payé des cotisations sociales - y compris des cotisations sociales réduites - sont prises en compte pour l'ouverture de ces droits. En outre, des mesures favorables ont été introduites pour les allocations familiales et le régime fiscal.

6. L'inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail, phénomène récurrent en Belgique affectant les jeunes et les moins jeunes, peut également être un motif justifiant la création d'une entreprise indépendante.

Voir, notamment, l'encadré « [Informations additionnelles – Devenir indépendant sur les marchés du travail belge et mondial](#) » pour des informations plus détaillées. Il désigne le statut d'indépendant comme une porte d'entrée sur le marché du travail pour les personnes plus âgées, entre autres.

Dans ce contexte, on peut également se référer à :

- L'annexe 3 « [Une brève histoire des migrations en Belgique](#) » fournissant des explications sur la composition spécifique des personnes d'origine étrangère en Belgique selon les catégories d'âge (cf. anciens flux migratoires et flux migratoires récents).
- L'annexe 16 « [Vieillesse et personnes plus âgées sur le marché du travail](#) », qui présente un cadre général sur le vieillissement en général et sur le marché du travail belge et cite la promotion du travail indépendant parmi les personnes âgées. Cet aspect est détaillé dans le chapitre « Nature de l'activité » (voir point 6 du présent rapport).
- L'annexe 17 « [Les jeunes sur le marché du travail](#) », qui résume la situation générale des jeunes sur le marché du travail belge et cite la promotion de l'emploi indépendant parmi les jeunes. En outre, comme souligné dans l'annexe, les jeunes en Belgique affichent un taux d'emploi très faible en raison, notamment, d'une faible propension à combiner études et travail et d'une forte concentration sur les études supérieures, ce qui résulte, également dans ce rapport, du très faible nombre d'indépendants à un jeune âge.

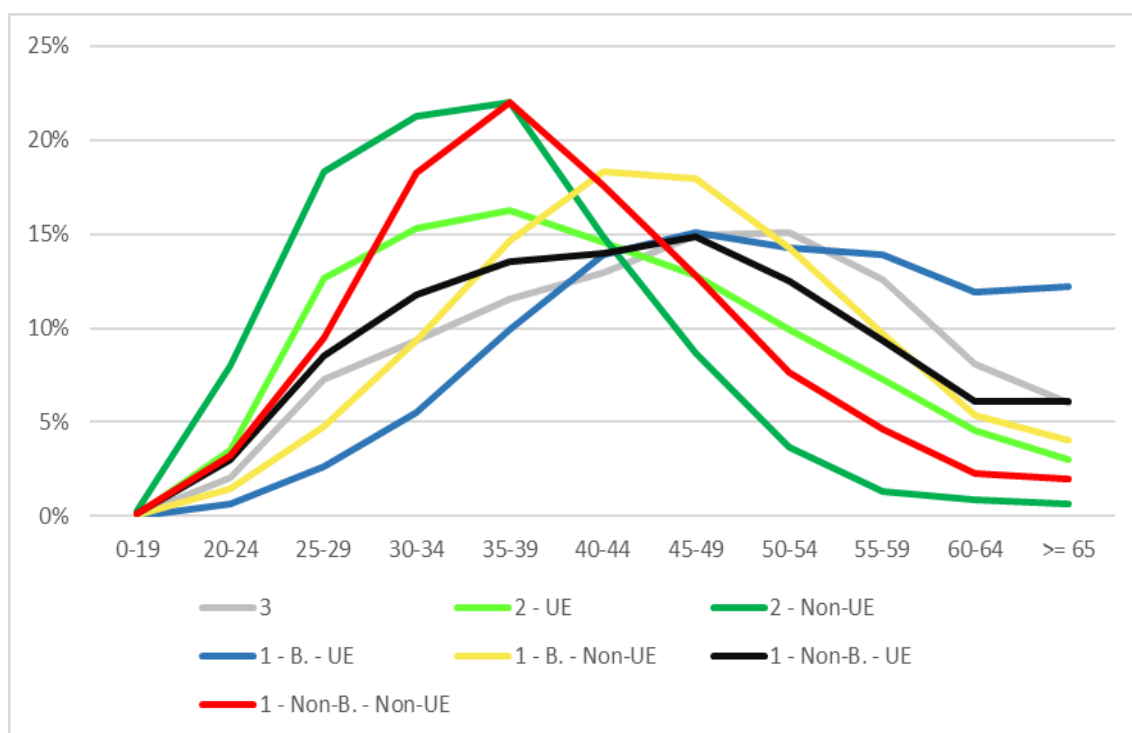
Enfin, pour des informations additionnelles sur la répartition générale des indépendants selon l'origine et selon l'origine et le sexe, nous nous référons à la documentation déjà mentionnée dans les chapitres précédents.

2.2.5. Historique migratoire : classes d'âge et catégories générationnelles

Le graphique 8 représente la distribution des individus de quelques catégories générationnelles dans les classes d'âge. Chaque catégorie est envisagée comme une population à part entière, afin de gommer les effets liés à la taille de ces ensembles. Les distributions des femmes et des hommes étant similaires, aucune distinction sur le sexe ne sera faite pour cette partie. La somme (des proportions) pour chaque courbe est donc de 100 %.

Pour ne pas surcharger le graphique, certaines courbes n'ont pas été représentées lorsqu'elles étaient trop alignées sur d'autres. Par exemple, la courbe représentant la distribution des individus de la première génération dans son ensemble n'est pas représentée, puisqu'elle est pratiquement superposée à la courbe représentant les individus de la première génération qui ne sont pas de nationalité belge mais originaire de l'UE (1 – Non-B – UE).

Graphique 8. Répartition des indépendants (F et H) par tranche d'âge et génération en 2017



Trois « familles des courbes » principales se dégagent des populations représentées. La première famille regroupe l'ensemble des indépendants de la deuxième génération non originaires de l'UE (2 - Non-UE) et les indépendants de la première génération n'étant pas de nationalité belge et non originaires de l'UE (1 - Non-B - Non-UE). La deuxième famille est constituée de la seule courbe représentant la distribution des indépendants de première génération, de nationalité belge et originaires de l'UE (1 - B - UE). La dernière famille regroupe les autres courbes.

L'âge médian des populations de la première famille (37 ans) est moins élevé que l'âge médian des autres populations. Autrement dit, la moitié des indépendants de ces populations est âgée de moins de 37 ans. Il s'agit donc d'une population de travailleurs très jeunes. Le point commun entre ces populations est que les individus ne proviennent pas de l'UE. Par ailleurs, la nationalité des individus ne semble ici pas de grande importance puisque les indépendants de la deuxième génération ont la nationalité belge.

L'âge médian des indépendants de première génération, de nationalité belge et originaires de l'UE est de 52 ans. À l'évidence, ces individus n'exercent pas des professions semblables aux individus de la première génération. En effet, il est tout à fait remarquable que, passé la classe d'âge où le taux maximum d'individus est atteint – ici la classe 45-49 ans –, ce taux ne descende pratiquement pas. Autrement dit, ces individus continuent à exercer sans que l'âge soit un frein à leur activité (ou sans qu'ils puissent faire autrement).

Les populations d'indépendants de la troisième génération ont un âge médian de 42 ans ou de 47 ans. Cependant, malgré cette différence, la forme générale de leur distribution est similaire. Cette forme est plus symétrique que les distributions observées pour les deux premières familles. Autrement dit, pour cette troisième famille de populations, le taux d'indépendants par classe d'âge baisse, après le taux maximum observé – contrairement au cas de la deuxième famille. Mais, contrairement aux populations de la première famille, ce taux ne baisse pas trop vite de sorte que les populations sont mieux équilibrées au niveau de l'âge des individus.

Le fait que les répartitions des populations d'indépendants sont similaires pour cette partie du rapport pour les femmes et les hommes ne doit pas masquer que les proportions d'individus qui deviennent indépendants sont très différentes selon les sexes – ce qui a déjà été abondamment commenté. Les tableaux suivants permettent de prendre la mesure des différences de proportions d'indépendants qui existent entre les sexes pour chaque génération et classe d'âge (cf. Tableau 20 et Tableau 21).

Tableau 20. Part des indépendants (F) dans la population (F) par classe d'âge et génération en 2017

	Belgique - Taux des femmes - 2017								
	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64
3^e génération	3,1%	10,6%	12,5%	14,0%	15,4%	15,3%	13,6%	11,3%	8,2%
2^e génération	1,7%	6,6%	8,9%	10,0%	11,0%	11,8%	10,7%	9,0%	6,9%
UE	2,1%	8,2%	10,4%	11,7%	12,2%	12,3%	10,4%	8,8%	6,6%
Non-UE	1,4%	4,7%	7,0%	7,3%	8,3%	8,6%	9,6%	9,3%	7,4%
Parents manquants	1,3%	6,3%	8,8%	11,2%	12,0%	12,8%	10,9%	9,1%	6,9%
1^{re} génération	1,7%	3,9%	5,4%	6,6%	7,5%	8,2%	7,7%	6,3%	4,9%
1 - Belge	1,6%	4,5%	5,9%	7,2%	7,9%	7,6%	6,9%	5,9%	4,8%
UE	1,4%	6,8%	9,7%	12,4%	13,6%	12,0%	11,6%	8,8%	7,5%
Non-UE	1,6%	4,3%	5,4%	6,4%	7,0%	6,8%	5,7%	4,7%	3,4%
1 - Non-Belge	1,7%	3,8%	5,3%	6,3%	7,2%	8,6%	8,3%	6,7%	5,0%
UE	2,2%	5,3%	7,4%	8,2%	9,0%	10,2%	9,5%	7,8%	6,0%
Non-UE	0,8%	1,6%	2,6%	3,6%	3,9%	4,2%	4,1%	2,5%	1,6%
Inconnu	44,3%	54,4%	81,7%	65,3%	49,2%	94,6%	56,8%	78,9%	33,3%
Total général	2,6%	8,3%	10,0%	11,4%	12,8%	13,3%	12,1%	10,1%	7,4%

Tableau 21. Part des indépendants (H) dans la population (H) par classe d'âge et génération en 2017

	Belgique - Taux des hommes - 2017								
	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64
3^e génération	4,0%	12,4%	18,6%	22,5%	25,0%	25,4%	24,1%	22,1%	18,8%
2^e génération	3,1%	9,5%	14,7%	17,9%	19,2%	19,2%	18,7%	17,7%	15,1%
UE	2,7%	9,3%	14,6%	17,9%	19,8%	19,5%	18,3%	16,2%	14,1%
Non-UE	3,8%	10,4%	15,5%	18,5%	18,5%	16,8%	18,7%	17,6%	17,8%
Parents manquants	1,9%	6,3%	12,4%	16,5%	18,9%	20,0%	19,0%	18,2%	15,2%
1^{re} génération	5,2%	10,4%	13,8%	16,5%	17,7%	18,0%	16,7%	15,6%	13,1%
1 - Belge	4,0%	10,1%	15,0%	17,0%	18,0%	17,2%	15,9%	14,0%	11,7%
UE	3,8%	11,4%	18,7%	24,8%	28,2%	26,5%	21,5%	18,4%	15,1%
Non-UE	4,0%	9,9%	14,6%	16,1%	16,8%	15,9%	15,0%	13,1%	10,5%
1 - Non-Belge	5,5%	10,5%	13,4%	16,3%	17,6%	18,5%	17,3%	16,7%	14,0%
UE	8,5%	14,9%	18,3%	21,1%	21,7%	21,7%	19,7%	18,4%	15,3%
Non-UE	2,0%	4,5%	7,2%	9,6%	10,1%	10,0%	8,7%	8,5%	6,8%
Inconnu	225,4%	211,1%	239,3%	295,5%	317,3%	349,1%	219,6%	205,1%	153,8%
Total général	4,1%	11,5%	16,8%	20,4%	22,5%	23,0%	22,0%	20,4%	17,1%

Systématiquement, les proportions d'indépendants dans la population sont supérieures pour les hommes à celles des femmes. Toutefois, le rapport entre ces proportions n'est pas équivalent pour toutes les cases des tableaux. Par exemple, alors que le rapport entre la proportion d'hommes de la troisième génération de 20-24 ans (4 %) et la proportion de femmes des mêmes catégories (3,1 %) est de 129,6 %, le rapport pour les individus de la première génération et de la même classe d'âge est de 313,1 %. Autrement dit, la différence entre les proportions d'hommes et de femmes ne sont pas équivalentes.

Les écarts hommes-femmes qui existent sont à peu près identiques entre les individus d'origine belge (de la troisième génération) et les individus de la deuxième génération originaires de l'UE. Ce sont les écarts minimaux observés.

Les écarts hommes-femmes sont les plus importants pour les individus de la première génération non originaires de l'UE ainsi que pour les individus de la première génération originaires de l'UE mais n'étant pas de nationalité belge. Les écarts sont moins marqués pour les individus de la

deuxième génération non originaires de l'UE et moins encore pour les individus de la première génération originaires de l'UE ayant la nationalité belge.

Les facteurs précédemment identifiés qui caractérisent les populations avec les écarts femmes-hommes les plus importants sont toujours d'actualité. D'abord, il y a la génération : les écarts sont plus marqués pour les populations de primo-arrivants. Ensuite, il y a le fait de ne pas être originaire de l'UE : les écarts sont toujours plus marqués pour les populations qui ne proviennent pas de l'UE, que les individus soient de première ou deuxième génération.

Retour sur la variable « Historique migratoire »

Bien que l'origine des individus soit une variable très intéressante et pertinente, elle ne constitue pas un facteur complet pour caractériser au mieux toute la diversité des situations rencontrées. En effet, la catégorie « origine étrangère » regroupe les catégories « première génération » et « seconde génération ». Or, d'abord, ces catégories ou générations sont, selon nos données, des catégories très hétérogènes et, ensuite, la catégorie « seconde génération » est caractérisée par des proportions d'individus assez comparables à la catégorie des individus de la troisième génération, à savoir la catégorie des individus d'origine belge. La variable « Historique migratoire » permet de rendre compte différemment de la situation spécifique des primo-arrivants d'un côté et de l'autre des individus ayant grandi – étant scolarisés et socialisés – en Belgique. Cette variable est donc essentielle pour comprendre les dynamiques à l'œuvre au sein du marché du travail.

Résumé

La population des indépendants d'origine étrangère est plus jeune que celle des indépendants d'origine belge. C'est également le cas pour les populations totales d'individus d'origine belge et étrangère en Belgique.

Pour chaque classe d'âge, les taux d'indépendants dans la population pour les individus originaires de l'UE13 sont assez proches des taux d'indépendants dans la population pour les individus d'origine belge. De manière générale, les taux pour les individus originaires de l'UE13 sont légèrement supérieurs. À l'inverse, les taux pour les individus originaires du Maghreb et des pays d'Afrique subsaharienne sont inférieurs.

Les taux d'indépendants dans la population sont particulièrement élevés chez les jeunes (20-39 ans) pour les individus d'origine extra-européennes nés en Belgique. La chute drastique du taux d'indépendants dans la population pour les individus de deuxième génération après 39 ans pourrait indiquer qu'ils trouvent du travail après avoir démontré leur capacité à travailler sur la base de leur expérience en tant qu'indépendant.

Dans les fichiers Excel ([origine](#) et [historique migratoire](#)) sur notre site web, vous trouverez les tableaux récapitulatifs suivants :

- Tableau récapitulatif 12 – Origine – Indépendants selon l'âge
- Tableau récapitulatif 13 – Origine – Indépendants selon l'âge - Femmes
- Tableau récapitulatif 14 – Origine – Indépendants selon l'âge - Hommes
- Tableau récapitulatif 15 – Origine – Indépendants et population selon l'âge (20-64 ans) - Synthèse 2017
- Tableau récapitulatif 16 – Origine – Taux d'indépendants dans la population (20-64 ans) en 2017
- Tableau récapitulatif 92 – Historique migratoire – Indépendants selon l'âge
- Tableau récapitulatif 93 – Historique migratoire – Indépendants (Femmes) selon l'âge
- Tableau récapitulatif 94 – Historique migratoire – Indépendants (Hommes) selon l'âge
- Tableau récapitulatif 95 – Historique migratoire – Indépendants et la population selon l'âge (20-64 ans) - Synthèse 2017
- Tableau récapitulatif 96 – Historique migratoire – Taux d'indépendants dans la population selon l'âge (20-64 ans) - Synthèse 2017

2.3. Les régions

2.3.1. Méthodologie

Dans cette section du rapport, nous nous concentrons sur le lieu de résidence de l'indépendant sur la base de l'adresse du domicile²⁸. Le lieu de résidence est envisagé par région.

Attention : dans la pratique, une différence peut être observée entre le lieu de résidence ou de domicile d'un travailleur indépendant, le lieu de travail ou d'activité et le lieu où le chiffre d'affaires est réalisé. Ainsi, une personne peut être domiciliée en Wallonie, avoir une entreprise à Bruxelles, mais réaliser l'essentiel de son chiffre d'affaires avec des clients situés en Flandre. En d'autres termes, la réalité économique ne suit pas nécessairement le découpage administratif. Étant donné l'obligation légale de l'INASTI d'enregistrer le lieu de résidence, ce rapport utilise donc ce dernier.

Cela présente également des avantages : si les données sur les indépendants devaient se référer au lieu de travail, alors, la comparaison avec le lieu de résidence, enregistré pour les individus de la population en âge de travailler, ne serait pas pertinente. Ici, le lieu est envisagé de manière consistante et tel n'est donc pas le cas.

2.3.2. Les indépendants

Les trois régions belges sont des entités géographiques où vivent des populations d'indépendants très différentes les unes des autres (cf. Tableau 22) et où les groupes d'indépendants caractérisés par l'origine évoluent suivant diverses directions. Autrement dit, les régions se différencient non seulement par leur situation actuelle mais également par leur dynamique évolutive, par leur histoire.

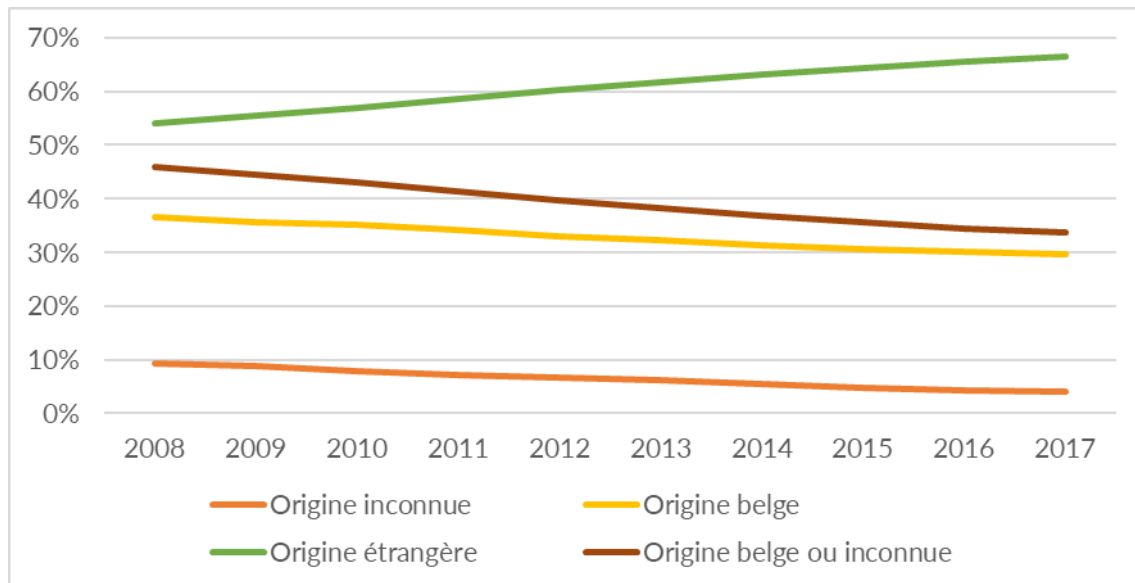
Tableau 22. Nombre d'indépendants par groupe d'origine en 2017, pour chaque région

	Région de Bruxelles-Capitale			Région flamande			Région wallonne		
	Nombre	Part		Nombre	Part		Nombre	Part	
Origine indéterminée	3.549	4,0%		32.151	5,5%		14.508	5,7%	
Origine belge	26.263	29,6%		459.115	79,0%		173.154	67,5%	
Origine étrangère	58.891	66,4%	100,0%	89.900	15,5%	100,0%	68.816	26,8%	100,0%
UE14	17.479	19,7%	29,7%	37.995	6,5%	42,3%	43.618	17,0%	63,4%
UE13	18.243	20,6%	31,0%	13.443	2,3%	15,0%	5.876	2,3%	8,5%
Pays candidats UE	3.491	3,9%	5,9%	9.630	1,7%	10,7%	3.465	1,4%	5,0%
Autres pays européens	2.046	2,3%	3,5%	4.655	0,8%	5,2%	1.985	0,8%	2,9%
Maghreb	8.419	9,5%	14,3%	7.317	1,3%	8,1%	5.047	2,0%	7,3%
Afrique subsaharienne	2.108	2,4%	3,6%	2.412	0,4%	2,7%	2.377	0,9%	3,5%
Proche/Moyen-Orient	1.743	2,0%	3,0%	2.917	0,5%	3,2%	992	0,4%	1,4%
Océanie/Extrême-Orient	1.249	1,4%	2,1%	4.449	0,8%	4,9%	2.075	0,8%	3,0%
Autres pays asiatiques	1.961	2,2%	3,3%	4.241	0,7%	4,7%	1.508	0,6%	2,2%
Amérique du Nord	380	0,4%	0,6%	599	0,1%	0,7%	291	0,1%	0,4%
Am. du Sud/centrale	1.382	1,6%	2,3%	1.536	0,3%	1,7%	772	0,3%	1,1%
Pays indéterminés	390	0,1%	0,1%	706	0,0%	0,2%	810	0,1%	0,2%
Total	88.703	100,0%		581.166	100,0%		256.478	100,0%	

En Région de Bruxelles-Capitale, deux tiers des indépendants sont d'origine étrangère en 2017, une proportion qui n'a cessé d'augmenter depuis son niveau de 54 % en 2008 alors que, dans le même temps, la proportion d'indépendants d'origine belge est passée de 35,7 % à 29,6 % (cf. Graphique 9).

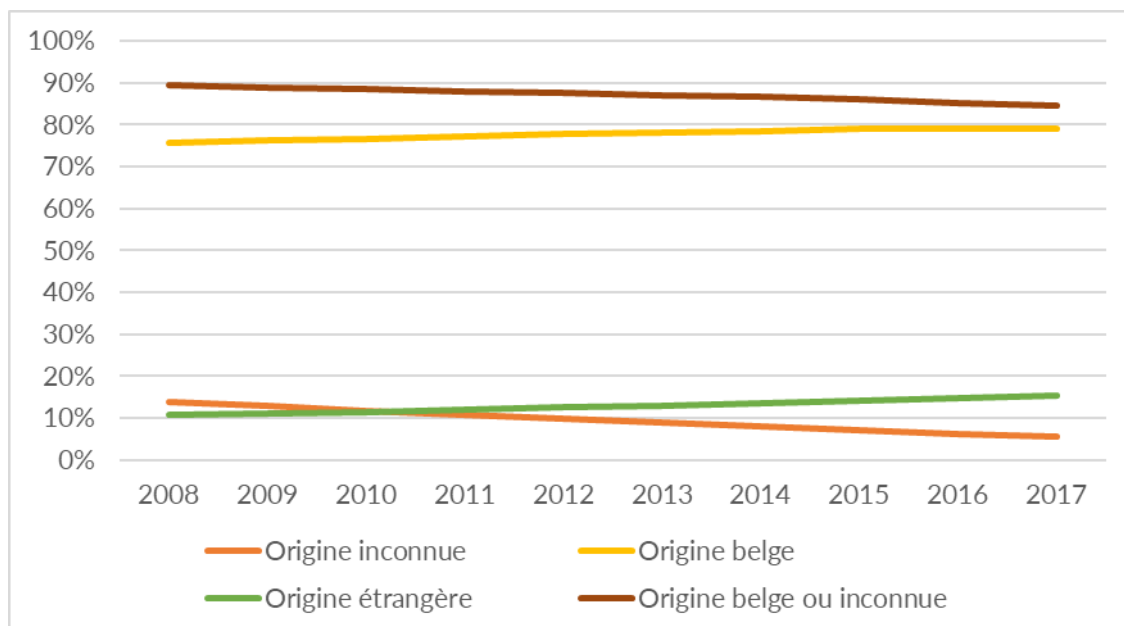
²⁸ Conformément aux obligations légales, l'INASTI collecte l'adresse du domicile d'un travailleur indépendant et non l'adresse de son activité.

Graphique 9. Évolution de la part d'indépendants (20-64 ans) par groupe d'origine, en Région de Bruxelles-Capitale, de 2008 à 2017



La situation est extrêmement différente en Région flamande où la proportion des indépendants d'origine belge domine, passant de 75,5 % de la population des indépendants en 2008 à 79 % en 2017, suivant une croissance constante. Dans le même temps, la population des indépendants d'origine inconnue passe de 13,9 % en 2008 à 5,5 % en 2017. Ainsi, si l'on considère que les indépendants d'origine inconnue sont, en fait, d'origine belge (voir plus haut), la proportion totale pour origine belge passe de 89,4 % en 2008 à 84,5 % en 2017 (cf. Graphique 10). Les mêmes tendances se dessinent, en Région wallonne, avec des proportions d'indépendants d'origine belge légèrement inférieures et, par conséquent, une proportion légèrement inférieure également d'indépendants d'origine belge ou inconnue, avec un taux passant de 79 % en 2008 à 73,2 % en 2017.

Graphique 10. Évolution de la part d'indépendants (20-64 ans) par groupe d'origine, en Région flamande, de 2008 à 2017



Au final, après dix années de dynamiques évolutives très différentes suivant les régions, la situation est donc très hétérogène. En 2017, 4,0 % des indépendants d'origine belge étaient domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale, 69,7 % en Région flamande et 26,3 % en Région

wallonne. Au même moment, 27,1 % des indépendants d'origine étrangère habitaient en Région de Bruxelles-Capitale, contre 41,3 % en Région flamande et 31,6 % en Région wallonne (cf. Tableau 23).

Tableau 23. Nombre d'indépendants (F+H ; 20-64 ans) de chaque origine et répartitions dans les trois régions en 2017

	Indépendants			
	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne	Total
Origine indéterminée	7,10%	64,00%	28,90%	50.208
Origine belge	4,00%	69,70%	26,30%	658.532
Origine étrangère	27,10%	41,30%	31,60%	217.607
UE14	17,60%	38,30%	44,00%	99.092
UE13	48,60%	35,80%	15,60%	37.562
Pays candidats UE	21,00%	58,10%	20,90%	16.586
Autres pays européens	23,60%	53,60%	22,90%	8.686
Maghreb	40,50%	35,20%	24,30%	20.783
Afrique subsaharienne	30,60%	35,00%	34,50%	6.897
Proche/Moyen-Orient	30,80%	51,60%	17,60%	5.652
Océanie/Extrême-Orient	16,10%	57,20%	26,70%	7.773
Autres pays asiatiques	25,40%	55,00%	19,60%	7.710
Amérique du Nord	29,90%	47,20%	22,90%	1.270
Am. du Sud/centrale	37,50%	41,60%	20,90%	3.690
Pays indéterminés	20,50%	37,00%	42,50%	1.906
Total	9,60%	62,70%	27,70%	926.347

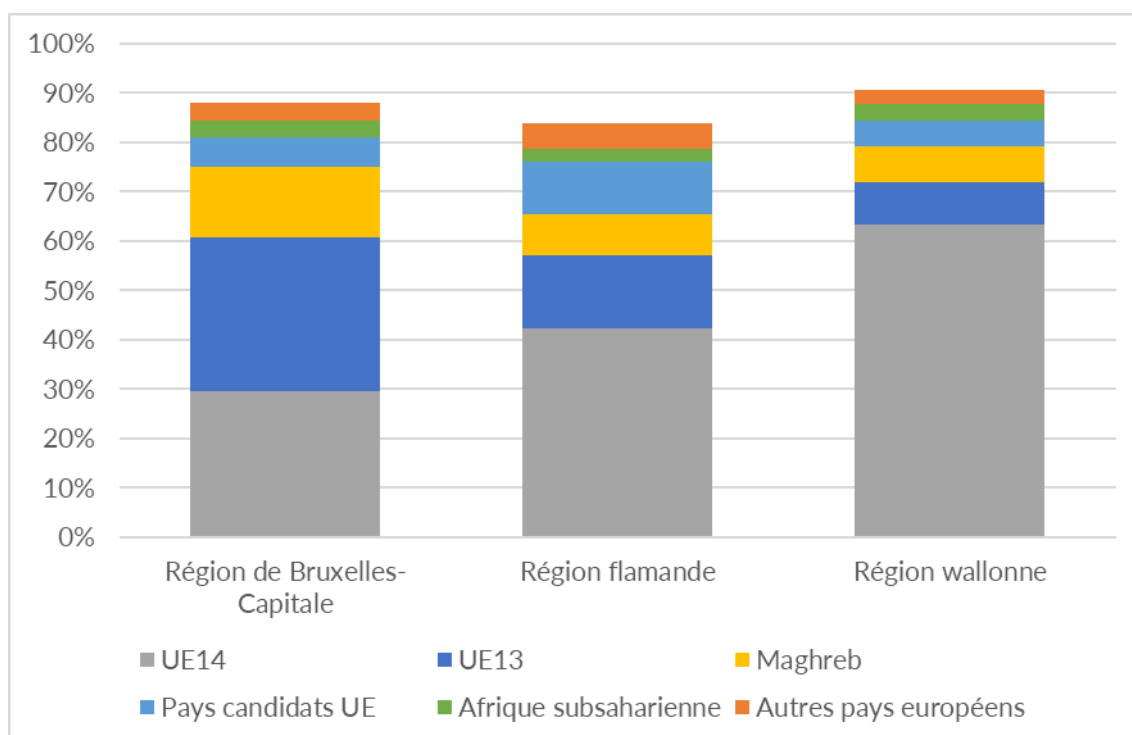
Pour évoquer plus en profondeur ces constats, on peut se reporter aux annexes [3](#) et [4](#) pour un regard historique. L'annexe 3 « [Une brève histoire des migrations en Belgique](#) » souligne en effet que chacune des trois régions affiche une composition différente, car elles ont leur propre histoire (migratoire), leurs pays voisins et leurs caractéristiques (historiques et économiques). La Région de Bruxelles-Capitale se distingue encore davantage grâce à son riche passé (migratoire) et à la présence de nombreuses administrations internationales, fédérales et régionales. L'annexe 4 « [Une brève histoire de l'intégration en Belgique](#) » démontre que chacune des régions a également sa propre histoire en matière de politique d'intégration.

Par ailleurs, l'annexe 10 « [Démographie : accroissement naturel et solde migratoire](#) » souligne que chaque région présente un « indice synthétique de fécondité » (ou « indice conjoncturel de fécondité ») différent, non seulement entre les régions, mais également entre les « mères belges et étrangères » (sur la base de la nationalité) au sein des régions. Enfin, l'annexe 21 « [Comment devenir indépendant en Belgique ?](#) » indique que l'accès au travail indépendant est en partie déterminé par la région. Songeons, par exemple, au gouvernement flamand qui a supprimé l'obligation de détenir un certificat de gestion d'entreprise²⁹ et a ainsi supprimé une obligation perçue comme un obstacle (Lens, 2015a), tout en créant une possible dynamique régionale en termes de nombre d'indépendants.

Nous savions déjà que la population d'origine étrangère ne se réduit pas à un agrégat homogène d'individus originaires de groupes de pays différents. Les groupes d'individus caractérisés par une origine commune se distinguent en effet par les proportions de femmes et d'hommes ainsi que par les proportions d'individus par classes d'âge. À cela, il faut maintenant ajouter que la composition de la population d'origine étrangère est très différente selon les régions (cf. Graphique 11) – et les annexes précitées expliquent (en partie) pourquoi.

²⁹ Voir <https://www.vlaio.be/nl/begeleiding-advies/start/kennis-en-bekwaamheden-bewijzen/basiskennis-bedrijfsbeheer> pour plus d'informations - la suppression est en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2018.

Graphique 11. Composition de la population des indépendants d'origine étrangère dans les trois régions du pays en 2017



En Région de Bruxelles-Capitale, en 2008 comme en 2017, les indépendants originaires de l'ensemble de l'UE comptent pour environ 60 % des indépendants d'origine étrangère. La part des indépendants originaires de l'UE13 augmente, passant de 24 % en 2008 à 31 % en 2017 tandis que la part des indépendants originaires de l'UE14 diminue, passant de 34,3 % à 29,7 % dans le même temps.

Durant cette période, le nombre d'indépendants originaires de l'UE13 en Belgique a pourtant doublé. Ce contingent s'accroît plus rapidement en Région flamande et en Région wallonne qu'en Région de Bruxelles-Capitale mais, plus faible au départ, le nombre atteint est moins élevé. Dans ces deux régions, le contingent d'indépendants originaires de l'UE14 continue de dominer largement : en Région wallonne, les indépendants originaires de l'UE14 constituent 63,4 % du total des indépendants d'origine étrangère en 2017, contre 71,4 % en 2008 et, en Région flamande, les indépendants originaires de l'UE14 constituent 42,3 % du total des indépendants d'origine étrangère en 2017, contre 55,1 % en 2008.

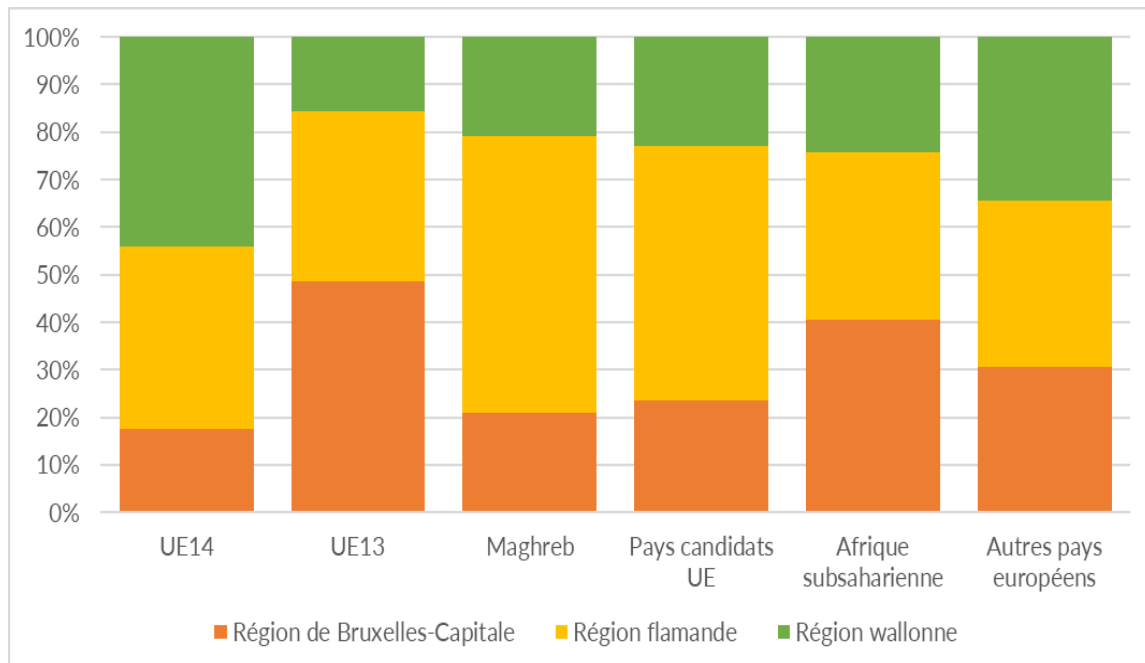
Les indépendants d'origine non européenne sont légèrement plus représentés en Région flamande qu'en Région de Bruxelles-Capitale et beaucoup plus qu'en Région wallonne. En Région de Bruxelles-Capitale, le Maghreb est la région extra-européenne la plus représentée avec, en 2017, 14,3 % des indépendants d'origine étrangère. En Région flamande, cette population arrive en deuxième position, avec 8,1 %, derrière les indépendants originaires des pays candidats UE (essentiellement de Turquie) dont la proportion est de 10,7 % en 2017. En Région wallonne, le Maghreb est la région extra-européenne la plus représentée parmi les indépendants d'origine étrangère avec 7,3 % des individus.

Une autre façon d'envisager la composition de la population des indépendants d'origine étrangère dans les trois régions du pays est de comparer la répartition des groupes d'indépendants caractérisés par l'origine géographique dans les régions du pays (cf. Graphique 12). Aucun groupe d'indépendants provenant d'une même région du monde ne se répartit aléatoirement dans les régions du pays. Si la répartition des indépendants était aléatoire, on devrait observer la même répartition que pour la population totale, à savoir 10-60-30³⁰ ; ce

³⁰ Quelque 60 % de la population belge réside en Flandre, 30 % en Wallonie et 10 % à Bruxelles.

qui n'est jamais le cas. On observe par exemple que près de 20 % des indépendants des « Pays candidats UE » (en majorité des Turcs) habitent en Région de Bruxelles-Capitale (surreprésentation) et que près de 40 % des indépendants originaires de l'UE14 habitent en Région flamande (sous-représentation).

Graphique 12. Répartition dans les régions des indépendants d'origine étrangère en 2017



2.3.3. La population

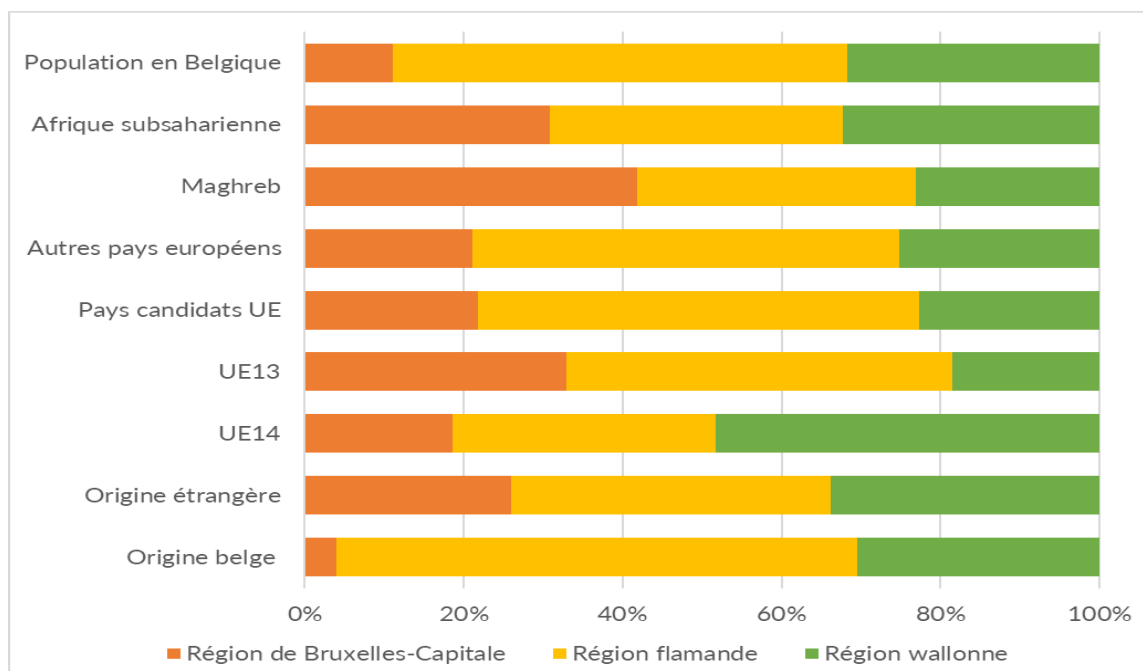
La composition de la population de chaque région est détaillée dans le tableau 24. De même que la population des indépendants, la population totale n'est pas structurée de façon identique dans chaque région.

Tableau 24. Nombre et part d'individus dans la population (20-64 ans) par groupe d'origine, pour chaque région du pays en 2017

	Région de Bruxelles-Capitale			Région flamande			Région wallonne		
	Nombre	Part		Nombre	Part		Nombre	Part	
Origine indéterminée	23.910	3,2%		236.540	6,2%		135.250	6,4%	
Origine belge	164.017	22,2%		2.741.975	71,6%		1.271.271	59,9%	
Origine étrangère	549.571	74,5%	100,0%	852.223	22,2%	100,0%	714.308	33,7%	100,0%
UE14	165.590	22,5%	30,1%	293.615	7,7%	34,5%	429.164	20,2%	60,1%
UE13	69.613	9,4%	12,7%	102.363	2,7%	12,0%	39.028	1,8%	5,5%
Pays candidats UE	34.238	4,6%	6,2%	87.522	2,3%	10,3%	35.819	1,7%	5,0%
Autres pays européens	22.244	3,0%	4,0%	56.355	1,5%	6,6%	26.559	1,3%	3,7%
Maghreb	140.975	19,1%	25,7%	118.008	3,1%	13,8%	78.109	3,7%	10,9%
Afrique subsaharienne	49.897	6,8%	9,1%	59.781	1,6%	7,0%	52.332	2,5%	7,3%
Proche/Moyen-Orient	15.854	2,1%	2,9%	33.344	0,9%	3,9%	10.513	0,5%	1,5%
Océanie/Extrême-Orient	12.705	1,7%	2,3%	24.611	0,6%	2,9%	9.006	0,4%	1,3%
Autres pays asiatiques	14.958	2,0%	2,7%	43.585	1,1%	5,1%	11.958	0,6%	1,7%
Amérique du Nord	4.175	0,6%	0,8%	5.964	0,2%	0,7%	4.007	0,2%	0,6%
Am. du Sud/centrale	15.790	2,1%	2,9%	19.858	0,5%	2,3%	8.727	0,4%	1,2%
Pays indéterminés	3.532	0,5%	0,6%	7.217	0,2%	0,8%	9.086	0,4%	1,3%
Total	737.498	100,0%		3.830.738	100,0%		2.120.829	100,0%	

La composition de la population d'origine étrangère varie selon les régions. En Région wallonne, la part des individus originaires de l'Union européenne – en particulier de l'UE14 – est bien plus importante qu'en Région flamande ou qu'en Région de Bruxelles-Capitale. La population originaire du Maghreb, elle, est proportionnellement très présente à Bruxelles (cf. Graphique 13).

Graphique 13. Répartition des individus des principaux groupes de pays dans les régions du pays en 2017



La répartition des individus d'origine étrangère dans les régions peut s'expliquer en partie par l'histoire du marché du travail belge. On sait, en effet, que « *l'installation des immigrés en Belgique s'est effectuée selon une logique de proximité des lieux de travail* » (Martiniello et Rea, 2012, p. 41). Dans l'immédiat après-guerre, il s'agissait donc d'une installation dans les bassins industriels de la Région wallonne (le Centre, Mons, Charleroi, Liège) ainsi qu'en Campine. Plus tard, l'installation des immigrés a davantage concerné la Région de Bruxelles-Capitale et des villes comme Anvers.

Les individus originaires de l'UE14 sont surreprésentés en Région wallonne. Comme nous l'avons dit, ceci s'explique entre autres par l'histoire migratoire belge et les liens entre la Belgique et les principaux pays fournisseurs de main-d'œuvre dans l'immédiat après-guerre. Les individus originaires de l'UE13 sont, eux, surreprésentés en Région de Bruxelles-Capitale. Dans leur cas, il faut probablement y voir une influence de la présence des institutions européennes à Bruxelles.

Par ailleurs, puisque les individus de communautés linguistiques et culturelles s'installent fréquemment là où habitent déjà d'autres membres de leur communauté, il est habituel de constater des concentrations de certaines communautés à des endroits donnés. Naturellement, il ne s'agit pas uniquement d'une question « d'attraction par origine commune » mais surtout d'une concentration d'individus partageant un même profil socio-économique dans les quartiers qui leur sont accessibles. Pour plus d'informations, voir la documentation citée au point 2.3.2, principalement les annexes 3 « [Une brève histoire des migrations en Belgique](#) » et 4 « [Une brève histoire de l'intégration en Belgique](#) ».

2.3.4. Les indépendants et la population

Les taux d'indépendants dans la population par groupe d'origine permettent de mieux comparer les régions entre elles ainsi que les groupes de pays (cf. Tableau 25).

C'est en Région wallonne que le taux d'indépendants dans la population pour les individus d'origine belge est le plus faible, avec 13,6 %. Son maximum est atteint en Région flamande, avec 16,7 %, à peine devant le taux de 16 % en Région de Bruxelles-Capitale.

Les écarts sont parfois plus importants entre les régions quand il s'agit des taux d'indépendants d'origine étrangère. Le taux d'indépendants dans la population pour les individus originaires de l'UE13 est de 26,2 % en Région de Bruxelles-Capitale, très loin devant le taux de 15,1 % en Région wallonne et de 13,1 % en Région flamande. C'est par contre en Région de Bruxelles-Capitale que le taux d'indépendants originaires d'Océanie/Extrême-Orient est le plus faible, et de loin, avec 9,8 % contre 18,1 % en Région flamande et 23 % en Région wallonne.

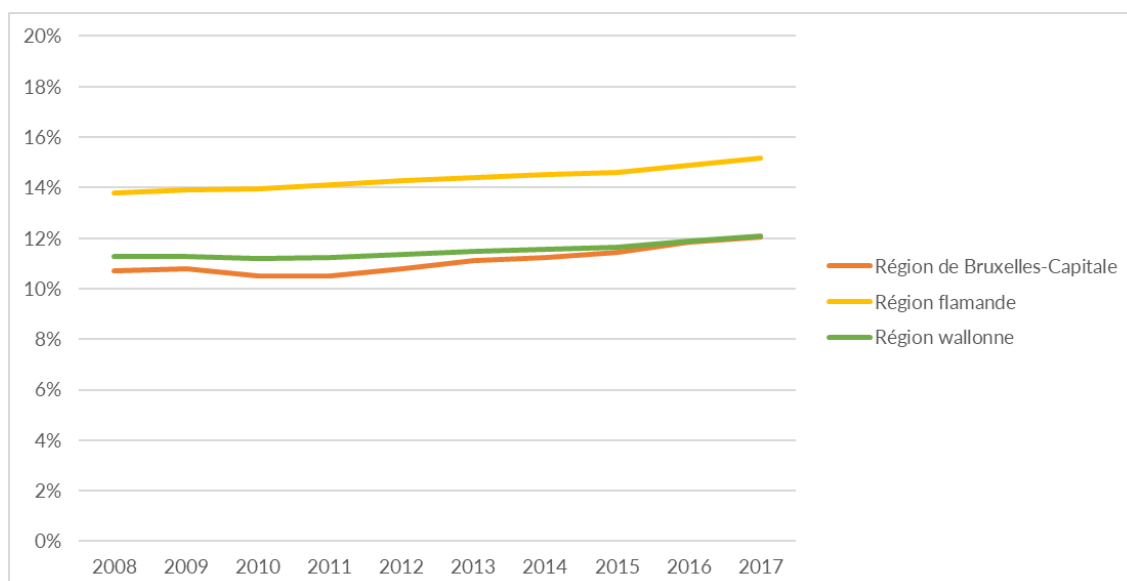
Pour certains groupes de pays, il n'y a en revanche pas d'écarts sensibles selon les régions. Les taux d'indépendants originaires du Maghreb sont d'environ 6,2 % partout et les taux des indépendants originaires d'Afrique subsaharienne sont d'environ 4,2 % partout, ce qui est très faible par rapport aux autres taux observés.

Tableau 25. Taux d'indépendants dans la population par région et groupe de pays en 2017

	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne
Origine indéterminée	14,8%	13,6%	10,7%
Origine belge	16,0%	16,7%	13,6%
Origine étrangère	10,7%	10,5%	9,6%
UE14	10,6%	12,9%	10,2%
UE13	26,2%	13,1%	15,1%
Pays candidats UE	10,2%	11,0%	9,7%
Autres pays européens	9,2%	8,3%	7,5%
Maghreb	6,0%	6,2%	6,5%
Afrique subsaharienne	4,2%	4,0%	4,5%
Proche/Moyen-Orient	11,0%	8,7%	9,4%
Océanie/Extrême-Orient	9,8%	18,1%	23,0%
Autres pays asiatiques	13,1%	9,7%	12,6%
Amérique du Nord	9,1%	10,0%	7,3%
Am. du Sud/centrale	8,8%	7,7%	8,8%
Pays indéterminés	11,0%	9,8%	8,9%
Population en Belgique	12,0%	15,2%	12,1%

De 2008 à 2017, le taux d'indépendants dans la population progresse dans chaque région, pour les indépendants d'origine belge et étrangère (cf. Graphique 14). Ce taux reste toujours supérieur pour les indépendants d'origine belge.

Graphique 14. Évolution du taux global d'indépendants dans la population selon les régions du pays



2.3.5. Historique migratoire

Les populations d'indépendants des trois régions du pays ne se ressemblent pas du point de vue de leur historique migratoire. La Région de Bruxelles-Capitale accueille proportionnellement davantage d'individus de la 1^{re} génération que les autres régions du pays et, toujours proportionnellement, bien moins d'individus de la 3^e génération. Ainsi, 43,1 % des femmes et 56,6 % des hommes indépendants en Région de Bruxelles-Capitale sont des primo-arrivants, alors que ces taux ne sont, respectivement, que de 8,9 % et 11 % en Région flamande (cf. Tableau 26).

Tableau 26. Nombre et répartition des indépendants (20-64 ans) par région selon le sexe et l'historique migratoire en 2017

	Femmes (20-64 ans)			Hommes (20-64 ans)		
	R. Bruxelles-Capitale	Région wallonne	Région flamande	R. Bruxelles-Capitale	Région wallonne	Région flamande
3^e génération	37,8%	65,0%	77,8%	26,4%	64,7%	75,2%
2^e génération	18,6%	22,5%	13,3%	15,8%	20,9%	13,6%
UE	5,3%	10,4%	3,0%	3,7%	8,8%	2,5%
Non-UE	6,1%	2,1%	1,4%	6,8%	2,2%	1,8%
Parents manquants	7,2%	10,0%	8,8%	5,4%	9,9%	9,3%
1^{re} génération	43,1%	12,5%	8,9%	56,6%	14,3%	11,0%
1 - Belge	12,7%	4,8%	3,7%	14,7%	4,9%	4,0%
UE	3,2%	1,8%	1,0%	2,4%	1,3%	0,7%
Non-UE	9,5%	3,0%	2,7%	12,3%	3,6%	3,3%
1 - Non-Belge	30,5%	7,6%	5,2%	41,9%	9,4%	7,0%
UE	26,3%	6,6%	4,2%	35,5%	8,0%	5,7%
Non-UE	4,2%	1,1%	1,0%	6,4%	1,4%	1,4%
Inconnu	0,5%	0,0%	0,0%	1,1%	0,1%	0,2%
Total général	28.018	103.303	225.785	68.476	183.654	413.167

Tableau 27. Taux d'indépendants dans la population (20-64 ans), par sexe, région et historique migratoire en 2017

	Femmes (20-64 ans)			Hommes (20-64 ans)		
	R. Bruxelles-Capitale	Région wallonne	Région flamande	R. Bruxelles-Capitale	Région wallonne	Région flamande
3^e génération	12,9%	10,2%	12,6%	20,9%	17,8%	21,5%
2^e génération	6,8%	9,1%	11,5%	14,3%	15,8%	23,1%
UE	8,7%	7,8%	10,1%	14,4%	11,8%	15,2%
Non-UE	3,7%	5,7%	5,1%	10,0%	9,9%	11,8%
Parents manquants	14,5%	13,3%	15,4%	30,8%	27,7%	34,1%
1^{re} génération	5,4%	6,6%	6,4%	17,7%	13,6%	14,5%
1 - Belge	5,1%	7,2%	7,2%	15,7%	14,7%	15,8%
UE	12,4%	9,5%	12,3%	31,9%	18,1%	23,4%
Non-UE	4,3%	6,3%	6,2%	14,3%	13,8%	14,8%
1 - Non-Belge	5,5%	6,3%	6,0%	18,6%	13,0%	13,8%
UE	7,2%	7,9%	8,0%	24,3%	15,7%	17,9%
Non-UE	2,3%	2,8%	3,0%	8,1%	6,5%	7,1%
Inconnu	-	-	-	-	-	-
Total général	7,3%	9,4%	11,5%	18,0%	16,6%	20,6%

Sur la base du tableau 27, nous pouvons également déterminer si la deuxième génération affiche plus ou moins d'entrepreneuriat que la première génération - voir l'encadré « [Historique migratoire : première et deuxième génération](#) » sous le point 1.2 pour plus d'informations. Nous constatons que la deuxième génération de femmes indépendantes enregistre des pourcentages globaux plus élevés que la première génération, et ce, dans toutes les régions. Au sein de la

première génération, la différence entre les indépendants issus de l'immigration européenne et ceux issus de l'immigration non européenne est frappante et plus importante que la différence entre les indépendants de nationalité belge et ceux de nationalité étrangère. Cette observation sur les antécédents migratoires communautaires et extracommunautaires s'applique également à la deuxième génération.

Pour les hommes indépendants, des résultats similaires s'observent au sein des générations pour les origines migratoires communautaires et extracommunautaires et pour la nationalité belge par rapport à la nationalité étrangère. Dans le même temps, il est frappant de constater que la deuxième génération n'enregistre pas systématiquement des pourcentages plus élevés que la première génération : tel est le cas uniquement en Flandre pour les indépendants masculins, en Wallonie la différence est limitée et à Bruxelles, l'inverse est observé.

En général, le taux d'indépendant est légèrement plus élevé dans la deuxième génération que dans la première.

Résumé

Les régions se différencient non seulement par leur situation actuelle mais également par leur dynamique évolutive, par leur histoire.

En Région de Bruxelles-Capitale, deux tiers des indépendants étaient d'origine étrangère en 2017, contre 54 % en 2008. Dans le même temps, la proportion d'indépendants d'origine étrangère en Région flamande passe de 10,6 % à 15,5 % et, en Région wallonne, de 21 % à 26,8 %.

En Région de Bruxelles-Capitale, le taux d'indépendants dans la population originaire de l'UE13 est supérieur à celui calculé dans les autres régions. De plus, la moitié des indépendants en Région de Bruxelles-Capitale sont des primo-arrivants (= la première génération), alors que les indépendants primo-arrivants ne représentent que 10 % des indépendants dans les autres régions. Cette surreprésentation est due probablement à, entre autres, la présence d'un nombre d'institutions internationales en Région de Bruxelles-Capitale.

Dans les fichiers Excel ([origine](#) et [historique migratoire](#)) sur notre site web, vous trouverez les tableaux récapitulatifs suivants :

- Tableau récapitulatif 17 – Origine – Indépendants selon la région
- Tableau récapitulatif 18 – Origine – Indépendants (20-64 ans) selon la région
- Tableau récapitulatif 19 – Origine – Indépendants (20-64 ans - Femmes) selon la région
- Tableau récapitulatif 20 – Origine – Indépendants (20-64 ans - Hommes) selon la région
- Tableau récapitulatif 21 – Origine – Population (20-64 ans) selon la région
- Tableau récapitulatif 22 – Origine – Population (20-64 ans - Femmes) selon la région
- Tableau récapitulatif 23 – Origine – Population (20-64 ans - Hommes) selon la région
- Tableau récapitulatif 24 – Origine – Taux d'indépendants dans la population (20-64 ans - F. H. et total) – régions
- Tableau récapitulatif 97 – Historique migratoire – Indépendants selon la région
- Tableau récapitulatif 98 – Historique migratoire – Indépendants selon le sexe et la région en 2017
- Tableau récapitulatif 99 – Historique migratoire – Population selon le sexe et la région en 2017
- Tableau récapitulatif 100 – Historique migratoire – Taux d'indépendants dans la population en Belgique selon la région, 2017

2.4. Origine : région – sexe – âge

Il n'est plus possible, dans cette partie du rapport, de donner systématiquement des tableaux reprenant le nombre d'individus pour chaque catégorie. En effet, le nombre de variables et le nombre total de modalités rendent trop important le nombre de catégories différentes. Nous ne reprenons donc ici que des graphiques et des tableaux synthétiques. Pour de plus amples

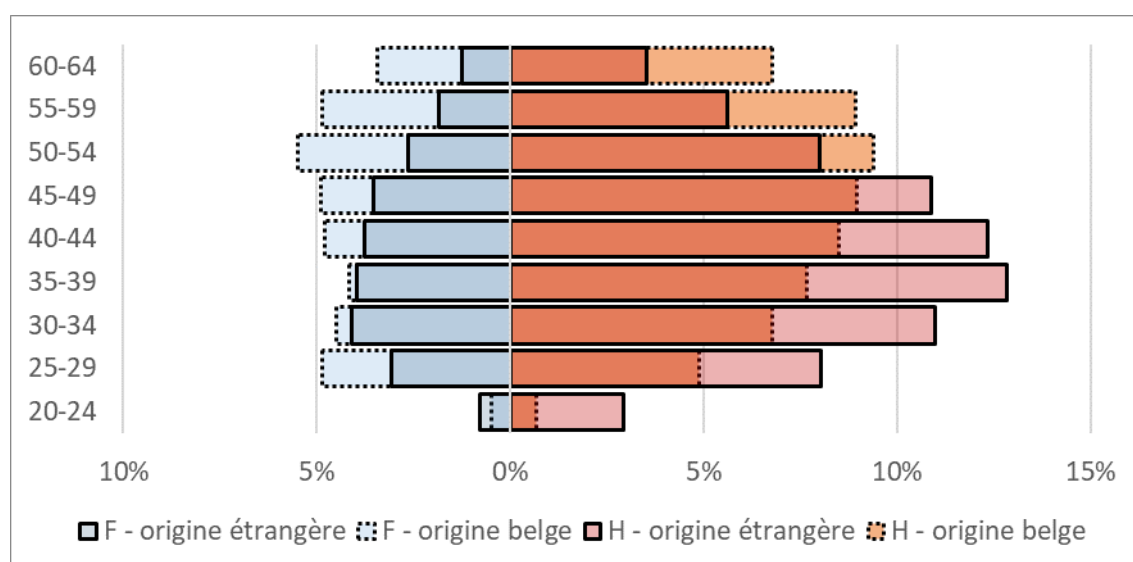
informations sur les résultats couverts par cette partie du rapport, veuillez-vous référer à la documentation et aux annexes fournies dans les chapitres précédents.

2.4.1. Les indépendants

Proportionnellement au nombre d'indépendants d'une même origine (origine belge ou origine étrangère), il y a, dans chaque région du pays, davantage d'hommes que de femmes. On le constate avec les pyramides des âges qui sont asymétriques dans les trois régions du pays. Tant en Région de Bruxelles-Capitale, qu'en Région flamande ou en Région wallonne, le taux d'hommes exerçant une profession d'indépendant est supérieur au taux de femmes pour une même classe d'âge. Ceci vaut à la fois pour les individus d'origine belge et pour les individus d'origine étrangère.

Les pyramides des âges des populations d'origine étrangère et d'origine belge ne se ressemblent pas. Globalement, la pyramide des indépendants d'origine belge est renversée, comme un triangle posé sur la pointe (cf. Graphique 16 et Graphique 17). Pour les indépendants d'origine belge, les tranches d'âges les plus représentées sont les tranches 45-49 ans, 50-54 ans et 55-59 ans. Les tranches les plus représentées des pyramides (cf. Graphique 15, Graphique 16 et Graphique 17) des indépendants d'origine étrangère sont les tranches 35-39 ans, 40-44 ans et 45-49 ans.

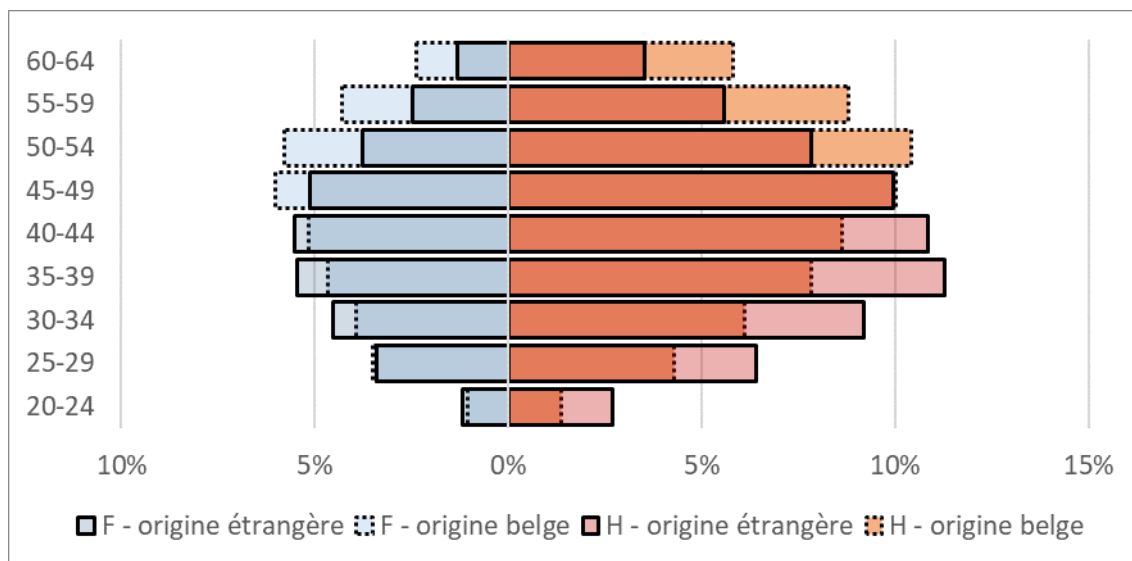
Graphique 15. Pyramide des âges des indépendants en région de Bruxelles-Capitale en 2017



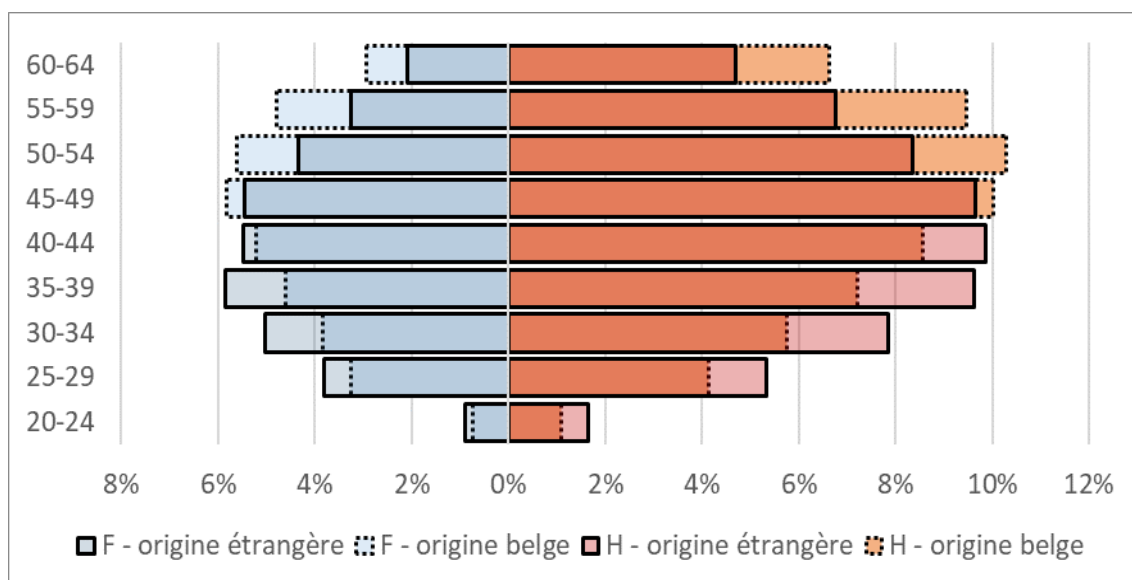
En Région de Bruxelles-Capitale (cf. Graphique 15), la population des indépendants est plus jeune que celle des autres régions (cf. Graphique 16 et Graphique 17). Les classes d'âge les plus représentées sont, pour les hommes d'origine étrangère, les catégories 35-39 ans et 40-44 ans. La catégorie la plus représentée par les femmes d'origine étrangère est la catégorie 30-34 ans. En Région wallonne et en Région flamande, il s'agit des classes 45-49 ans et 50-54 ans à la fois pour les hommes et les femmes d'origine belge.

La pyramide des indépendants d'origine belge à Bruxelles est particulière pour les femmes. C'est en effet l'unique pyramide où la population décroît de la tranche 25-29 ans à la tranche 35-39 ans avant de connaître la même courbe que les autres pyramides : une croissance jusqu'à la catégorie 50-54 ans puis une décroissance.

Graphique 16. Pyramide des âges des indépendants en Région flamande en 2017



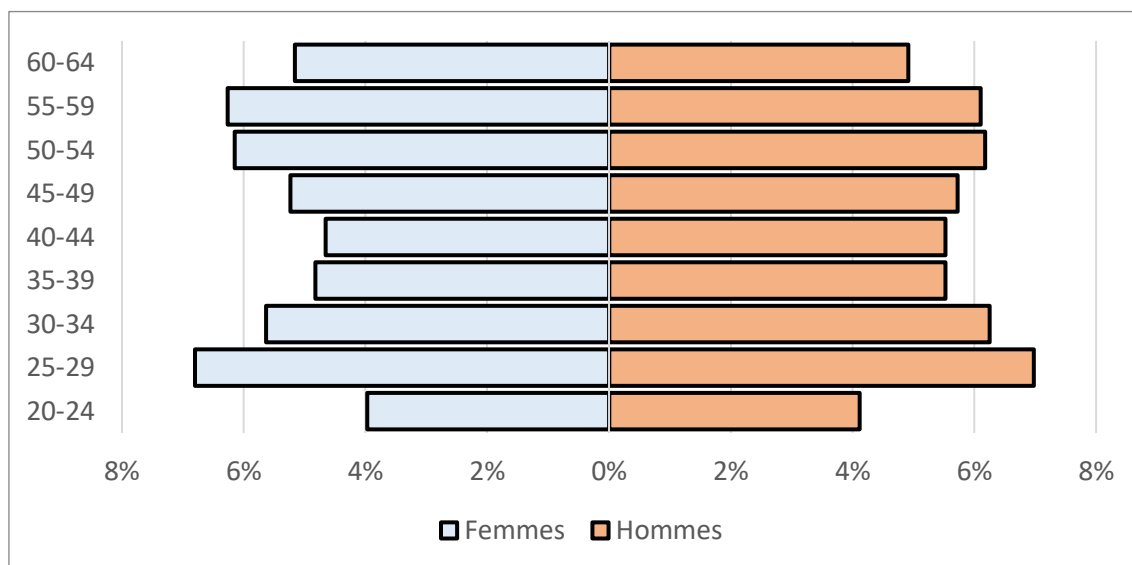
Graphique 17. Pyramide des âges des indépendants en Région wallonne en 2017



2.4.2. La population

La répartition de la population de chaque sexe par classe d'âge, quelle que soit son origine, est très comparable, dans les trois régions du pays, à la répartition de la population de chaque sexe par classe d'âge en Belgique (cf. Graphique 7, paragraphe 2.2.3). Donner ces répartitions pour chaque région du pays ne ferait pas sens. En revanche, la Région de Bruxelles-Capitale présente une répartition spécifique de ses individus d'origine belge. La proportion de jeunes d'origine belge est beaucoup plus importante que dans les autres régions du pays (cf. Graphique 18).

Graphique 18. Pyramide des âges de la population d'origine belge en région de Bruxelles-Capitale en 2017



2.4.3. Les indépendants et la population

Les taux d'indépendants dans la population varient très fortement selon la région, l'origine, la classe d'âge et le sexe des individus. On observe ainsi un taux minimal de 0,6 % d'individus exerçant comme indépendants pour les femmes et les hommes de 20-24 ans originaires des pays d'Afrique subsaharienne en Région de Bruxelles-Capitale et un taux maximal pour les hommes de 45-49 ans originaires de l'UE13 dans la même région avec 51,1 % des individus exerçant en tant qu'indépendants (cf. Tableau 30).

Tableau 28. Taux d'indépendants dans la population en Région flamande en 2017, par classe d'âge, pour les principaux groupes d'origine

	Région flamande								
	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64
H - Origine belge	4,7%	13,6%	20,2%	24,0%	27,1%	27,1%	25,1%	22,5%	18,7%
H - Origine étrangère	4,4%	10,0%	14,0%	17,1%	18,1%	18,2%	17,6%	16,5%	14,2%
UE14	3,6%	9,7%	14,6%	18,2%	19,5%	20,5%	20,6%	19,7%	17,0%
UE13	9,5%	15,1%	19,2%	23,7%	25,1%	24,2%	19,5%	18,5%	15,7%
Maghreb	3,2%	8,5%	11,4%	12,1%	11,5%	10,4%	8,7%	6,1%	5,2%
Afrique subsaharienne	1,3%	2,6%	3,9%	6,0%	6,7%	8,2%	8,6%	8,2%	7,7%
Océanie/Extrême-Orient	4,0%	10,9%	16,4%	21,9%	30,1%	35,2%	38,2%	41,9%	38,1%
Autres pays asiatiques	3,4%	7,2%	12,8%	18,1%	24,5%	27,6%	25,1%	21,2%	14,5%
F - Origine belge	3,7%	11,5%	13,5%	14,8%	16,6%	16,6%	14,4%	11,4%	8,1%
F - Origine étrangère	2,1%	5,1%	6,5%	7,8%	9,2%	9,7%	9,3%	7,8%	5,7%
UE14	2,7%	7,4%	9,9%	11,3%	13,1%	13,7%	12,8%	10,8%	7,7%
UE13	2,5%	4,8%	6,0%	8,0%	9,1%	8,6%	8,4%	7,2%	5,3%
Maghreb	1,2%	2,7%	2,9%	3,5%	4,3%	4,3%	3,1%	1,6%	0,8%
Afrique subsaharienne	0,7%	1,7%	2,8%	3,2%	4,1%	5,2%	4,3%	4,2%	2,6%
Océanie/Extrême-Orient	3,2%	6,9%	10,9%	15,9%	20,0%	23,5%	24,5%	21,1%	16,1%
Autres pays asiatiques	2,3%	4,5%	6,4%	8,8%	9,7%	9,9%	7,6%	6,1%	5,5%

Un point commun unit cependant les régions : partout et pour chaque classe d'âge les taux d'indépendants d'origine belge sont supérieurs à ceux des indépendants d'origine étrangère dans leur ensemble (sans distinguer précisément les groupes de pays), aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

Tableau 29. Taux d'indépendants dans la population en Région wallonne en 2017, par classe d'âge, pour les principaux groupes d'origine

	Région wallonne								
	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64
H - Origine belge	2,9%	10,2%	15,2%	19,0%	20,9%	21,7%	21,7%	21,1%	18,4%
H - Origine étrangère	2,6%	8,1%	12,2%	14,9%	16,3%	16,6%	15,6%	14,4%	11,8%
UE14	2,3%	8,0%	12,2%	15,0%	16,7%	17,3%	16,1%	14,8%	12,1%
UE13	8,4%	17,6%	23,8%	28,2%	29,4%	27,6%	22,4%	16,9%	12,1%
Maghreb	1,7%	6,3%	9,3%	11,0%	10,6%	10,1%	10,3%	11,0%	8,4%
Afrique subsaharienne	0,7%	3,0%	4,0%	5,8%	7,6%	10,3%	9,9%	9,5%	8,6%
Océanie/Extrême-Orient	5,5%	12,7%	22,5%	33,4%	38,1%	39,9%	44,6%	44,1%	43,2%
Autres pays asiatiques	2,7%	9,3%	13,6%	23,0%	32,9%	33,7%	29,9%	27,0%	24,1%
F - Origine belge	2,0%	8,4%	10,5%	12,3%	12,8%	12,7%	11,8%	10,7%	8,2%
F - Origine étrangère	1,5%	5,7%	7,6%	8,8%	8,9%	9,4%	8,3%	6,8%	5,3%
UE14	1,6%	6,8%	9,2%	10,1%	10,1%	10,2%	9,0%	7,3%	5,6%
UE13	2,4%	6,6%	8,8%	13,2%	12,0%	12,1%	10,0%	7,1%	6,5%
Maghreb	0,9%	3,6%	3,6%	4,7%	4,5%	5,1%	4,7%	3,1%	2,0%
Afrique subsaharienne	0,7%	1,8%	3,5%	4,6%	4,8%	6,8%	5,3%	3,6%	2,9%
Océanie/Extrême-Orient	3,9%	11,0%	17,1%	21,8%	22,0%	25,3%	26,6%	27,2%	22,2%
Autres pays asiatiques	1,5%	7,1%	8,8%	10,7%	12,6%	13,3%	10,2%	8,3%	9,1%

Tableau 30. Taux d'indépendants dans la population en Région de Bruxelles-Capitale en 2017, par classe d'âge, pour les principaux groupes d'origine

	Région de Bruxelles-Capitale								
	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64
H - Origine belge	2,7%	11,2%	17,4%	22,2%	24,6%	25,1%	24,4%	23,4%	22,1%
H - Origine étrangère	5,7%	12,9%	16,8%	19,4%	20,2%	19,9%	18,1%	16,7%	14,7%
UE14	2,1%	7,9%	12,2%	15,7%	17,3%	18,9%	18,4%	17,7%	17,4%
UE13	31,6%	45,5%	47,8%	47,4%	48,5%	51,1%	45,7%	42,8%	35,3%
Maghreb	2,1%	7,6%	11,6%	13,7%	11,9%	11,2%	9,5%	9,0%	6,7%
Afrique subsaharienne	0,6%	3,0%	4,7%	6,7%	8,3%	8,2%	8,2%	8,2%	7,6%
Océanie/Extrême-Orient	3,1%	3,5%	5,7%	11,5%	16,5%	22,9%	23,4%	22,6%	29,1%
Autres pays asiatiques	3,8%	10,8%	19,1%	27,2%	30,9%	26,5%	30,6%	19,1%	14,7%
F - Origine belge	2,0%	11,4%	12,8%	13,9%	16,4%	14,9%	14,3%	12,4%	10,7%
F - Origine étrangère	1,5%	4,3%	5,8%	5,9%	6,5%	7,0%	6,5%	5,4%	4,8%
UE14	1,2%	5,4%	8,0%	8,6%	9,7%	10,1%	8,7%	8,1%	7,7%
UE13	5,4%	9,0%	9,1%	8,0%	8,3%	9,9%	9,2%	6,0%	6,6%
Maghreb	0,7%	2,0%	2,6%	2,8%	2,7%	2,4%	2,1%	1,8%	0,9%
Afrique subsaharienne	0,6%	1,7%	2,8%	3,1%	4,0%	4,7%	4,2%	4,4%	2,0%
Océanie/Extrême-Orient	1,4%	2,0%	5,1%	9,8%	11,3%	13,8%	18,1%	16,3%	15,2%
Autres pays asiatiques	1,0%	4,0%	7,4%	9,3%	9,6%	7,8%	9,1%	6,3%	5,5%

Les seules exceptions concernent les hommes de 20-24 ans et de 25-29 ans en Région de Bruxelles-Capitale. Là, les taux globaux d'indépendants dans la population pour les individus d'origine étrangère (5,7 % pour les 20-24 ans et 12,9 % pour les 25-29 ans) sont supérieurs à ceux des individus d'origine belge (2,7 % pour les 20-24 ans et 11,2 % pour les 25-29 ans) (cf. Tableau 30).

Ce sont les individus originaires de l'UE13 qui sont responsables de l'augmentation des taux. Nous observons ainsi que 31,6 % des individus originaires de l'UE13 de 20 à 24 ans en Région de Bruxelles-Capitale, soit près d'un homme sur trois de cette origine dans cette classe d'âge, est déjà actif comme indépendant. Ce taux monte à 45,5 % pour les individus de 25 à 29 ans. Le fait que le taux soit si important déjà pour la classe d'âge 20-24 ans est un indice que ces individus occupent des emplois plutôt peu ou moyennement qualifiés.

D'autres points communs unissent les trois régions. Les taux d'indépendants dans les populations des individus d'origine africaine – Maghreb ou Afrique subsaharienne – sont toujours les taux les plus bas et les taux d'indépendants dans les populations d'individus originaires d'Asie (Océanie/Extrême-Orient et autres pays asiatiques) sont fréquemment parmi les plus hauts, avec les taux des individus originaires de l'UE13.

2.4.4. Les indépendants et la population active occupée

Quelques remarques méthodologiques préliminaires concernant la différence entre les données du MSE 2019 et les données sur les indépendants (voir aussi plus haut) : les données reprenant l'origine des individus, téléchargeables à partir du site du SPF ETCS³¹, fournissent des informations jusqu'à l'année 2016. Par ailleurs, les classes d'âge sont d'une amplitude de dix ans et non de cinq, sauf pour la dernière classe d'âge. Enfin, les catégories d'origine ne sont pas exactement identiques aux nôtres non plus et il a fallu adapter celles des indépendants en regroupant, sous « origine inconnue », la catégorie « Pays indéterminés » (pour origine étrangère) avec la catégorie « origine inconnue » originelle.

Ces transformations accomplies, il a été possible de constituer les trois tableaux suivants qui reprennent les taux d'indépendants dans la population active occupée dans chaque région, par classe d'âge, sexe et groupe de pays.

Globalement, les proportions d'indépendants dans la population active occupée, en tout cas pour les individus d'origine belge et les individus d'origine étrangère dans leur ensemble, varient de façon similaire dans les trois régions du pays et de façon semblable pour les hommes d'une part et pour les femmes d'autre part.

Les taux sont minimaux pour la première tranche d'âge, celle des 20-29 ans. Suit une assez forte augmentation de l'ordre de 50 %. Ensuite, l'évolution est toujours à l'augmentation mais avec une vitesse moindre jusqu'à la tranche d'âge 50-59 ans. Pour finir, dans les trois régions, la proportion d'indépendants dans la population active occupée explose pour la dernière classe d'âge – 60-64 ans.

Tableau 31. Proportion d'indépendants dans la population active occupée en Région de Bruxelles-Capitale, en 2016

Ind./Pop. act. 2016	Région de Bruxelles-Capitale									
	Femmes					Hommes				
	20-29	30-39	40-49	50-59	60-64	20-29	30-39	40-49	50-59	60-64
Origine indéterminée	14,7%	18,4%	14,1%	14,9%	22,9%	37,7%	43,3%	41,1%	30,9%	41,5%
Origine belge	12,6%	16,6%	19,0%	18,3%	27,1%	13,1%	24,8%	31,5%	31,3%	43,6%
Origine étrangère	8,8%	12,6%	14,3%	15,0%	20,0%	22,6%	29,7%	33,6%	34,9%	42,7%
UE14	8,5%	14,5%	18,9%	19,2%	27,7%	13,2%	22,2%	31,5%	36,2%	46,5%
UE13	17,2%	15,9%	16,2%	12,2%	13,6%	61,6%	68,8%	73,4%	71,6%	68,4%
Pays candidats UE	6,8%	11,3%	12,5%	13,0%	21,6%	23,6%	30,7%	32,1%	34,4%	31,7%
Autres pays européens	7,7%	13,0%	14,7%	14,9%	20,9%	20,2%	28,6%	33,2%	29,9%	40,3%
Maghreb	5,0%	7,4%	6,8%	7,8%	9,9%	11,2%	19,1%	18,3%	18,3%	23,9%
Afrique subsaharienne	4,7%	6,2%	8,6%	9,5%	8,0%	5,5%	10,7%	15,6%	18,5%	23,0%
Proche/Moyen-Orient	12,0%	20,1%	31,7%	30,3%	37,5%	15,0%	29,2%	45,7%	57,5%	70,5%
Océanie/Extrême-Orient	10,6%	22,8%	25,5%	39,1%	40,7%	15,2%	25,4%	38,1%	52,8%	54,5%
Autres pays asiatiques	8,2%	18,8%	16,9%	13,9%	13,9%	20,5%	34,5%	43,6%	41,7%	37,6%
Amérique du Nord	14,0%	19,6%	23,9%	38,7%	50,0%	10,0%	16,4%	34,9%	46,2%	63,2%
Am. du Sud/centrale	7,4%	9,2%	8,3%	7,2%	6,8%	19,7%	29,4%	31,5%	23,7%	24,0%
Pays indéterminés										
Total	10,0%	13,7%	15,7%	16,3%	23,1%	20,2%	28,7%	33,1%	33,1%	42,5%

³¹ Télécharger à l'adresse <https://emploi.belgique.be/fr/statistiques>.

Pour comprendre cette augmentation subite et forte des taux de la dernière classe d'âge, il faut revenir aux chiffres bruts. En effet, non seulement le nombre d'individus dans la population active occupée diminue, de la classe 55-59 ans à la classe 60-64 ans, mais, dans le même temps, le nombre d'indépendants augmente. Le chapitre « Nature de l'activité » fournit, via la partie « actif après (l'âge de) la retraite », des explications supplémentaires sur le nombre croissant d'indépendants âgés - voir, entre autres, les points [6.2.1](#) et [6.2.5](#). Voir également l'encadré « Entrepreneuriat, origine et rôle de l'âge » pour plus d'informations.

Tableau 32. Proportion d'indépendants dans la population active occupée en Région flamande, en 2016

Ind./Pop. act. 2016	Région flamande									
	Femmes					Hommes				
	20-29	30-39	40-49	50-59	60-64	20-29	30-39	40-49	50-59	60-64
Origine indéterminée	9,2%	14,9%	17,4%	15,1%	29,0%	13,7%	23,0%	27,2%	25,3%	44,2%
Origine belge	11,0%	15,4%	18,6%	16,6%	28,9%	13,1%	24,2%	29,4%	27,8%	45,6%
Origine étrangère	7,9%	12,3%	15,7%	17,4%	25,5%	13,5%	21,3%	25,6%	28,3%	41,0%
UE14	9,1%	15,1%	20,3%	21,2%	32,3%	11,7%	21,5%	28,6%	32,2%	46,7%
UE13	7,6%	10,4%	12,8%	12,4%	13,5%	20,5%	27,2%	32,6%	29,1%	36,1%
Pays candidats UE	7,6%	11,4%	12,6%	12,8%	23,8%	19,8%	26,3%	27,2%	27,1%	28,0%
Autres pays européens	7,6%	10,8%	11,7%	10,5%	11,9%	12,4%	19,8%	19,7%	17,5%	17,9%
Maghreb	4,4%	7,2%	8,9%	7,7%	9,5%	10,1%	15,4%	14,3%	12,7%	19,9%
Afrique subsaharienne	3,5%	5,5%	6,5%	7,1%	8,5%	4,6%	7,0%	10,7%	12,9%	20,7%
Proche/Moyen-Orient	11,8%	19,1%	19,4%	25,9%	37,7%	14,4%	21,1%	30,4%	41,4%	51,4%
Océanie/Extrême-Orient	13,6%	23,9%	34,9%	47,2%	47,4%	18,6%	27,8%	43,4%	59,7%	68,3%
Autres pays asiatiques	9,8%	13,6%	15,5%	13,3%	21,0%	9,3%	22,3%	34,9%	36,1%	38,6%
Amérique du Nord	12,3%	16,9%	25,2%	28,2%	32,4%	7,0%	23,7%	28,7%	37,2%	55,4%
Am. du Sud/centrale	6,9%	10,7%	12,2%	13,2%	11,6%	9,4%	15,1%	20,8%	18,1%	20,2%
Pays indéterminés										
Total	10,3%	14,7%	18,1%	16,5%	28,6%	13,2%	23,4%	28,6%	27,6%	44,9%

Tableau 33. Proportion d'indépendants dans la population active occupée en Région wallonne, en 2016

Ind./Pop. act. 2016	Région wallonne									
	Femmes					Hommes				
	20-29	30-39	40-49	50-59	60-64	20-29	30-39	40-49	50-59	60-64
Origine indéterminée	7,4%	13,6%	15,2%	14,8%	26,5%	11,3%	18,8%	23,3%	24,6%	42,7%
Origine belge	9,9%	14,3%	16,4%	16,7%	27,8%	12,3%	21,9%	26,9%	28,9%	45,8%
Origine étrangère	9,2%	13,9%	15,9%	15,5%	24,6%	12,3%	20,8%	25,0%	25,4%	38,1%
UE14	9,0%	13,6%	15,5%	15,0%	24,9%	10,5%	19,2%	24,2%	24,5%	38,4%
UE13	12,3%	18,2%	19,4%	15,6%	23,1%	25,7%	36,2%	39,7%	29,2%	35,0%
Pays candidats UE	9,4%	14,8%	17,6%	20,6%	35,5%	22,9%	29,9%	28,3%	26,5%	30,7%
Autres pays européens	8,0%	13,7%	14,8%	16,8%	18,2%	14,0%	21,6%	23,4%	23,9%	33,7%
Maghreb	7,8%	9,8%	10,7%	12,0%	19,1%	10,9%	16,1%	16,8%	20,6%	27,3%
Afrique subsaharienne	5,9%	8,0%	9,9%	9,0%	9,8%	6,0%	8,9%	15,2%	17,5%	19,2%
Proche/Moyen-Orient	12,8%	21,7%	33,9%	32,1%	40,0%	16,8%	30,8%	45,9%	56,7%	61,5%
Océanie/Extrême-Orient	18,9%	33,4%	38,1%	51,9%	54,5%	24,4%	40,0%	50,4%	63,2%	80,7%
Autres pays asiatiques	16,4%	20,1%	24,2%	23,8%	27,7%	18,6%	31,3%	50,7%	44,7%	49,7%
Amérique du Nord	11,8%	16,8%	27,8%	29,5%	32,6%	8,0%	20,1%	28,7%	38,1%	45,5%
Am. du Sud/centrale	7,6%	11,5%	15,4%	18,5%	22,4%	9,0%	21,5%	27,7%	30,1%	40,4%
Pays indéterminés										
Total	9,6%	14,1%	16,1%	16,2%	26,8%	12,2%	21,3%	26,1%	27,6%	43,5%

Il faut également signaler que puisque les nombres d'indépendants et d'individus dans la population active occupée sont essentiellement stables entre les classes 50-54 ans et 55-59 ans, calculer un taux sur la classe totale 50-59 ans ne change pas fondamentalement l'observation.

Le taux des indépendants dans la population active occupée pour les hommes d'origine étrangère de 20-29 ans est beaucoup plus élevé en Région de Bruxelles-Capitale (22,6 %) que dans les régions voisines (13,5 % en Région flamande et 12,3 % en Région wallonne). La Région de Bruxelles-Capitale apparaît donc dans un premier temps plus dynamique et riche en potentialités pour ces jeunes entrepreneurs d'origine étrangère. Une autre possibilité est qu'il s'agit d'« entrepreneuriat par nécessité », voir aussi annexe 22 « [Entreprendre par nécessité](#) ». Il ne faut toutefois pas se laisser abuser : ce n'est pas parce que les individus habitent à Bruxelles qu'ils y travaillent exclusivement, surtout les indépendants. Cette « anomalie » mise à part, la progression du taux d'une classe d'âge à l'autre se fait comme dans les autres régions du pays.

La population des indépendants d'origine étrangère n'est pas homogène, nous l'avons déjà observé. Les taux d'indépendants dans la population active occupée ou dans la population totale varient très fortement en fonction de l'origine géographique des individus, sans que cette origine soit nécessairement la cause de cette variation. Dans chaque région, certains groupes de pays ont des taux d'indépendants dans la population active occupée supérieurs à ceux d'autres groupes de pays, pour des mêmes classes d'âge.

Le groupe des pays de l'UE13 est, en Région flamande et en Région wallonne, un des groupes dont le taux est le plus élevé sans qu'il soit hors normes, par rapport à d'autres groupes de pays. En Région wallonne, le taux d'hommes de 20-29 ans indépendants dans la population active occupée pour le groupe de l'UE13 est de 25,7 % (cf. Tableau 33) et il est de 20,7 % en Flandre (cf. Tableau 32). Ce taux est comparable à celui des hommes indépendants d'Océanie/Extrême-Orient avec 24,4 % en Région wallonne (cf. Tableau 33) et 18,6 % en Région flamande (cf. Tableau 32). En Région de Bruxelles-Capitale, par contre, le taux d'hommes de 20-29 ans indépendants provenant de l'UE13 dans la population active occupée est de 61,6 % (cf. Tableau 31), largement supérieurs à tous les autres taux observés.

Résumé

Dans chaque région du pays, il y a proportionnellement davantage d'hommes que de femmes exerçant comme indépendants ; tant pour les individus d'origine belge que pour les individus d'origine étrangère.

Les taux d'indépendants dans la population active occupée augmentent des tranches d'âges les plus jeunes jusqu'à la tranche 50-59 ans et, ensuite, les taux explosent dans les trois régions du pays.

3. Caractéristiques personnelles – L'éducation

3.1. Méthodologie

Les indépendants en Belgique sont analysés ci-dessous selon l'origine, le sexe et le niveau d'éducation (le domaine d'études inclus). Cette analyse est suivie d'une analyse similaire en fonction de l'historique migratoire. Cette analyse est réalisée car le niveau d'éducation d'une personne a un effet significatif sur sa participation au marché du travail (MSE, 2019).

Avant de passer à l'analyse proprement dite, nous nous pencherons sur l'aspect méthodologique. En résumé, nous nous appuyons sur l'expérience et la méthodologie de nos collègues du SPF ETCS et d'Unia. Pour le MSE 2017, ils ont pour la première fois réussi à analyser en profondeur le marché du travail belge en fonction des variables composites que sont l'origine/historique migratoire, d'une part, et le niveau d'éducation, d'autre part, un exercice qui a été répété et affiné

pour le MSE 2019. Pour plus de détails sur la méthodologie, se référer aux MSE 2017³² et 2019³³.

En fait, plusieurs bases de données doivent être combinées afin de déterminer le niveau d'éducation d'une personne, en lui attribuant également une origine ou un historique migratoire. Dans une première phase, les données sur le niveau d'éducation présentes dans le Censur 2011³⁴ sont reliées de manière ad hoc aux données sur le niveau d'éducation et le domaine d'études déjà présentes dans le Datawarehouse de la BCSS (LED³⁵, Saturn³⁶, CRef³⁷ et VDAB/FOREM/Actiris/ADG³⁸). Ceci est réalisé, d'une part, sur la base du numéro de registre national d'une personne et, d'autre part, via les tables de conversion du SPF ETCS et la typologie CITE³⁹ afin de faire le lien entre les différentes classifications de niveau d'enseignement et de domaine d'études.

Ensuite, le niveau d'éducation de la population sélectionnée est déterminé pour chaque année. Attention : il s'agit d'une image annuelle de cette population, et non d'un suivi individuel et de son évolution au fil des ans. Des analyses précédentes ont également démontré que les personnes âgées de 18-19 ans ne peuvent pas être incluses dans cette variable. Les données relatives au niveau d'éducation des 18-19 ans sont effectivement trop volatiles.

Dans la pratique, la première étape consiste à vérifier si des données sont disponibles dans les bases de données LED/Saturn/CRef sur une personne donnée. Chacune des trois bases de données est annuellement examinée pour chaque individu. Le fait qu'un individu a d'abord étudié en Flandre et ensuite en Wallonie est pris en compte. Les données du Censur 2011 et celles du VDAB/FOREM/Actiris/ADG sont uniquement prises en compte si les sources de données administratives des Communautés ne contiennent pas de données sur une personne. Le domaine d'études correspondant est chaque fois inclus.

Plusieurs « règles » s'appliquent également si plusieurs résultats sont trouvés pour une personne. Par exemple, le résultat le plus récent est retenu si une personne génère plusieurs résultats dans la même base de données. Si plusieurs résultats sont trouvés dans différentes bases de données, le résultat le plus « élevé » est retenu. Voir les chapitres méthodologiques des MSE 2017 et 2019 pour plus d'informations sur ce type de cas.

³² <https://emploi.belgique.be/fr/publications/monitoring-socio-economique-2017-marche-du-travail-et-origine> et <https://www.unia.be/fr/publications-et-statistiques/publications/monitoring-socio-economique-2017-marche-du-travail-et-origine> – pages 18-20.

³³ <https://emploi.belgique.be/fr/publications/monitoring-socioeconomique-2019-marche-du-travail-et-origine> et <https://www.unia.be/fr/publications-et-statistiques/publications/monitoring-socioeconomique-2019-marche-du-travail-et-origine> – pages 20-23.

³⁴ https://census2011.fgov.be/index_fr.html - Le recensement est une photographie de la population belge au 1^{er} janvier 2011, c'est-à-dire de tous les résidents sur le territoire belge, quelle que soit leur nationalité. Le recensement de 2011 offre un large éventail de chiffres sur la démographie, les aspects socio-économiques et l'enseignement.

³⁵ <https://www.ksz-bcss.fgov.be/fr/dwh/sourcedetail/dwh-ahovoks-led.html> - Le LED désigne une base de données de la Communauté flamande qui collecte des données sur les certificats de qualification (diplômes, certificats, témoignages, certificats d'expérience...).

³⁶ <https://www.ksz-bcss.fgov.be/fr/dwh/sourcedetail/dwh-ares-saturn.html> - La base de données Saturne contient des données sur l'enseignement supérieur non universitaire en Communauté française.

³⁷ <https://www.ksz-bcss.fgov.be/fr/dwh/sourcedetail/dwh-cref-diplomes.html> - Le CRef fournit les données des institutions universitaires de la Communauté française.

³⁸ <https://www.ksz-bcss.fgov.be/fr/dwh/sourcedetail/dwh-vdab-forem-actiris-adg.html> - Il s'agit de données sur le niveau d'éducation provenant des services publics de l'emploi.

³⁹ <https://statbel.fgov.be/fr/propos-de-statbel/methodologie/classifications/classification-internationale-type-de-leducation> - La Classification internationale type de l'éducation (CITE) est une classification qui reflète le niveau d'éducation. La version la plus récente (CITE 2011) a été approuvée en 2011. Cette version de la classification a été précédée par la CITE 1997.

Les résultats finaux sur le niveau d'éducation sont présentés de manière simplifiée et agrégée. Quatre niveaux « majeurs » sont utilisés : peu qualifié⁴⁰ (au plus un certificat d'enseignement secondaire inférieur), moyennement qualifié (un certificat d'enseignement secondaire supérieur), hautement qualifié (un certificat d'enseignement supérieur) et inconnu. La catégorie des personnes hautement qualifiées peut être subdivisée en trois catégories : indéterminé, bachelier, master et doctorat.

Pour la typologie des domaines d'études, veuillez-vous référer directement aux pages 22-23 du MSE 2019. Elle concerne toujours le domaine d'études qui appartient au niveau d'éducation sélectionné (dans le cas de plusieurs résultats). Le domaine d'études ou de formation est, après le niveau d'éducation proprement dit, un deuxième facteur très important permettant de déterminer les chances d'une personne sur le marché du travail. En effet, certains diplômes offrent plus de possibilités que d'autres (MSE 2019).

Les informations suivantes sur les personnes dont le niveau d'éducation et/ou le domaine d'études est inconnu peuvent déjà être fournies (MSE 2019) :

- Niveau d'éducation inconnu : il s'agit principalement de personnes âgées ou de personnes qui ne sont arrivées que « récemment » en Belgique. Il peut également s'agir de personnes de la Communauté germanophone⁴¹.
- Domaine d'études inconnu : les principales raisons résident dans le fait que cette information est de facto indisponible pour ceux dont nous ne connaissons pas le niveau d'éducation, mais également que notre enseignement secondaire n'est pas qualifiant ou professionnalisant pour une partie des élèves. Par exemple, le premier degré de l'enseignement secondaire général ne comprend pas de matières techniques ou professionnelles (premier degré commun dit degré d'observation). Il en va de même pour certains des deuxième et troisième degrés de l'enseignement secondaire général : elles ne comprennent pas de matières techniques ou professionnelles (l'enseignement général).

Tant pour la Communauté flamande que pour la Communauté française, les personnes ayant obtenu un diplôme à l'étranger (avec ou sans équivalence) ne sont actuellement pas reprises dans ces bases de données⁴². Même à terme, les personnes possédant un diplôme sans équivalent pourront être difficilement intégrées dans les données existantes (MSE 2017, 2019).

Pour résumer, deux granularités différentes sont utilisées dans ce rapport pour envisager les niveaux de diplômes : une granularité fine et une granularité plus grossière. La première division livre un ensemble détaillé et reprend le niveau de diplôme effectif des individus tel qu'il est utilisé dans les administrations (bachelier, secondaire supérieur, secondaire inférieur, etc.). A ces niveaux de diplômes sont ajoutées une modalité particulière pour les diplômes acquis à l'étranger non reconnus par les autorités belges (Dip_ETR), une modalité pour les diplômes du supérieur sans précision supplémentaire (H_Inconnu) et, naturellement, une modalité pour les individus dont on ne sait rien du plus haut niveau de diplôme (Inconnu). La seconde division de

⁴⁰ Y compris les diplômes obtenus à l'étranger mais non reconnus par les autorités belges, pour les personnes qui étaient/sont inscrites auprès d'un service public de l'emploi et pour lesquelles aucune information sur le niveau d'études n'est disponible dans les bases de données LED, Saturn, CRef et Census.

⁴¹ Les personnes de la communauté germanophone sont uniquement incluses dans les données de la manière suivante :

- Grâce au Censu 2011, la base de données de l'enseignement obligatoire germanophone a été incluse dans les données - complétée par l'enseignement supérieur francophone et l'ADG.
- Après le Censu 2011, seuls l'enseignement supérieur francophone et les données de l'ADG sont présents. Les personnes qui n'ont suivi que l'enseignement obligatoire en langue allemande et qui ont ensuite directement trouvé un emploi/ont commencé des études à l'étranger, après quoi elles ont trouvé un emploi, dans chaque cas sans s'inscrire à l'ADG, ne sont pas incluses dans les données. Compte tenu du coût de l'enseignement supérieur germanophone ou néerlandophone, il s'agira probablement d'une minorité.

⁴² À l'exception des personnes qui étaient/sont inscrites auprès d'un service public de l'emploi et pour lesquelles aucune information sur le niveau d'études n'est disponible dans les bases de données LED, Saturn, CRef et Census ; le niveau d'éducation contient les diplômes obtenus à l'étranger, mais qui ne sont pas reconnus par les autorités belges. Toutefois, elles sont classées (en raison de la non-reconnaissance) comme « peu qualifiées » (MSE 2019).

l'ensemble des diplômes est moins précise et les catégories créées sont immanquablement plus hétérogènes. Les niveaux de diplômes utilisés dans cette seconde classification sont : faible, moyen, élevé et inconnu.

Avant de passer aux chiffres et analyses proprement dits, nous nous référons à quelques annexes pertinentes :

- L'annexe 1 « [L'origine et le marché du travail en Belgique](#) », qui souligne le rôle crucial du niveau d'éducation et énumère plusieurs problèmes concernant la relation entre l'origine, le marché du travail belge et l'enseignement.
- L'annexe 2 « [Inadéquation entre emploi et marché du travail en Belgique](#) » sur l'inadéquation du marché du travail belge et le rôle de la formation dans ce domaine.
- L'annexe 15 « [Les femmes sur le marché du travail](#) » sur la différence entre les sexes en termes de diplômes et de choix d'études, notamment.
- L'annexe 18 « [Enseignement, historique migratoire et marché du travail en Belgique](#) » fournit un aperçu général du système éducatif et du marché du travail belges - en mettant l'accent sur la relation entre le niveau d'éducation, l'origine et le marché du travail - et des problèmes identifiés. Il s'agit notamment du fait que notre système éducatif reproduit les inégalités et que les études longues sont moins bénéfiques pour les personnes d'origine étrangère. Il convient de noter que certains des éléments (problèmes) mentionnés peuvent inciter les personnes d'origine étrangère à se concentrer sur une carrière d'indépendant.
- L'annexe 19 « [Inégalités dans l'enseignement](#) » reprend les principales conclusions du Baromètre de l'enseignement (Unia, 2018) en complément de l'annexe 18.
- L'annexe 20 « [Les personnes peu qualifiées sur le marché du travail belge](#) » où le statut d'indépendant est considéré comme une passerelle possible vers le marché du travail pour les personnes peu qualifiées.

3.2. Niveaux de diplômes : généralités

3.2.1. Les indépendants

En Belgique, le nombre d'indépendants avec un niveau de diplôme élevé (391.580) est supérieur au nombre d'indépendants avec un niveau de diplôme moyen (317.821) et au nombre d'indépendants avec un niveau de diplôme faible (140.974), en 2017 (cf. Tableau 34), toutes origines et tous âges confondus. Ce premier constat est remis en perspective, plus bas, par comparaison avec les données concernant la population.

La répartition, au sein de chaque niveau de diplôme, des indépendants en fonction de leur groupe d'origine ne livre pas de proportions identiques d'un niveau de diplôme à l'autre (cf. Graphique 19).

La répartition en fonction des niveaux de diplômes – peu importe la granularité des niveaux utilisée – permet de créer des groupes d'individus qui diffèrent également par leur origine. Plus le niveau de diplôme tend à être élevé, plus la proportion d'individus d'origine belge augmente et plus la proportion d'individus d'origine étrangère diminue.

Les indépendants ayant un diplôme acquis à l'étranger non reconnu par les autorités belges (Dip_ETR) sont, dans 99,3 % des cas, des individus d'origine étrangère. Ce fait n'a rien d'étonnant mais il est nécessaire de le signaler. En effet, les autorités concernées⁴³ ont décidé de « regrouper au niveau secondaire » les diplômes acquis à l'étranger faute d'en connaître précisément la position dans la Classification internationale type de l'éducation (ISCED). Il s'agit d'une solution temporaire dans l'attente d'une solution définitive au niveau des communautés.

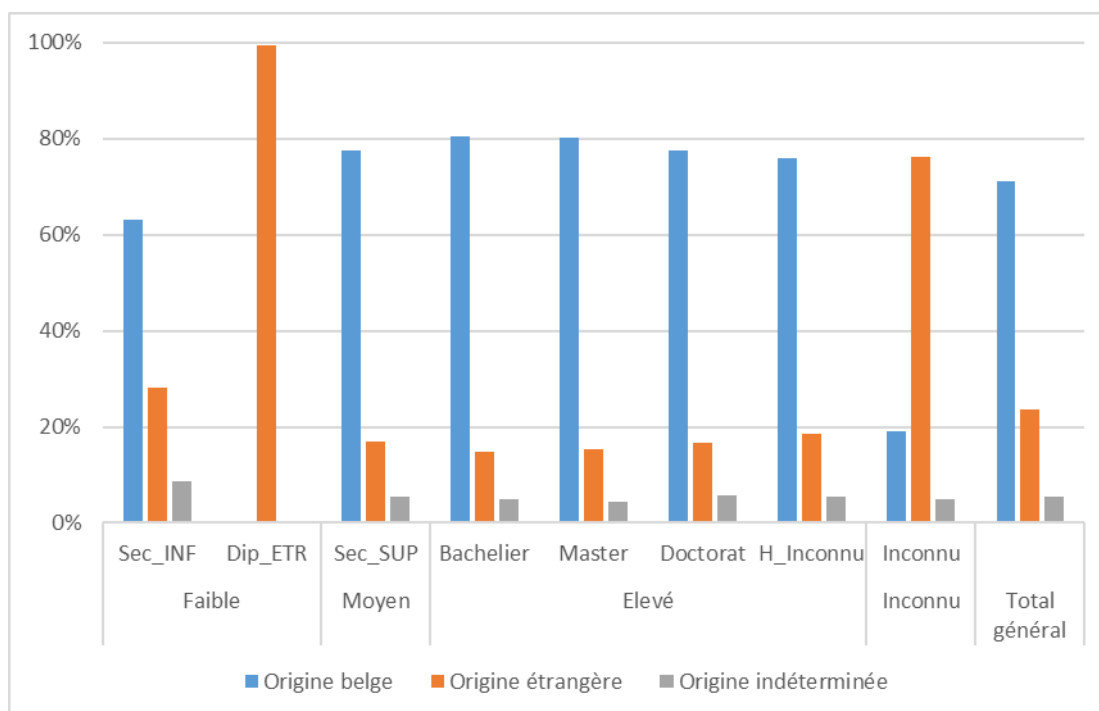
⁴³ Consultez le site de la BCSS pour plus d'informations :

<https://www.ksz-bcss.fgov.be/fr/dwh/variabledetail/vdab-forem-actiris-adg/Variables/niveau-detudes.html?filter=name&institution=&sources=&themes=#attachement-e08b6a5a-f244-e63a-b43d-2f343ae82c2f>.

Tableau 34. Nombre d'indépendants (20-64 ans) en Belgique par niveau de diplôme pour chaque origine en 2017

	Faible		Moyen	Élevé				Inconnu
	Sec_INF	Dip_ETR	Sec_SUP	Bachelier	Master	Doctorat	H_Inconnu	Inconnu
Origine indéterminée	11.367	26	17.029	8.906	7.927	407	880	3.668
Origine belge	83.650	34	246.657	147.141	148.612	5.478	12.509	14.451
Origine étrangère	37.205	8.692	54.135	27.016	28.467	1.175	3.062	57.855
UE14	16.868	1.314	29.762	15.422	15.900	684	1.802	17.340
UE13	2.423	2.135	2.642	1.638	1.966	65	146	26.547
Pays candidats UE	5.640	831	6.125	1.202	852	22	102	1.812
Autres pays européens	1.479	715	1.899	1.106	1.319	47	115	2.006
Maghreb	4.615	1.274	6.911	3.073	2.572	73	247	2.018
Afrique subsaharienne	813	532	1.483	1.493	1.704	72	107	693
Proche/Moyen-Orient	964	436	1.018	635	1.265	72	126	1.136
Océanie/Extrême-Orient	1.495	348	1.415	732	820	50	155	2.758
Autres pays asiatiques	2.053	669	1.378	831	783	22	96	1.878
Amérique du Nord	83	21	222	147	275	27	100	395
Am. du Sud/Centrale	428	380	657	404	619	29	45	1.128
Pays indéterminés	344	37	623	333	392	12	21	144
Total	132.222	8.752	317.821	183.063	185.006	7.060	16.451	75.974
Total général	140.974		317.821	391.580				75.974

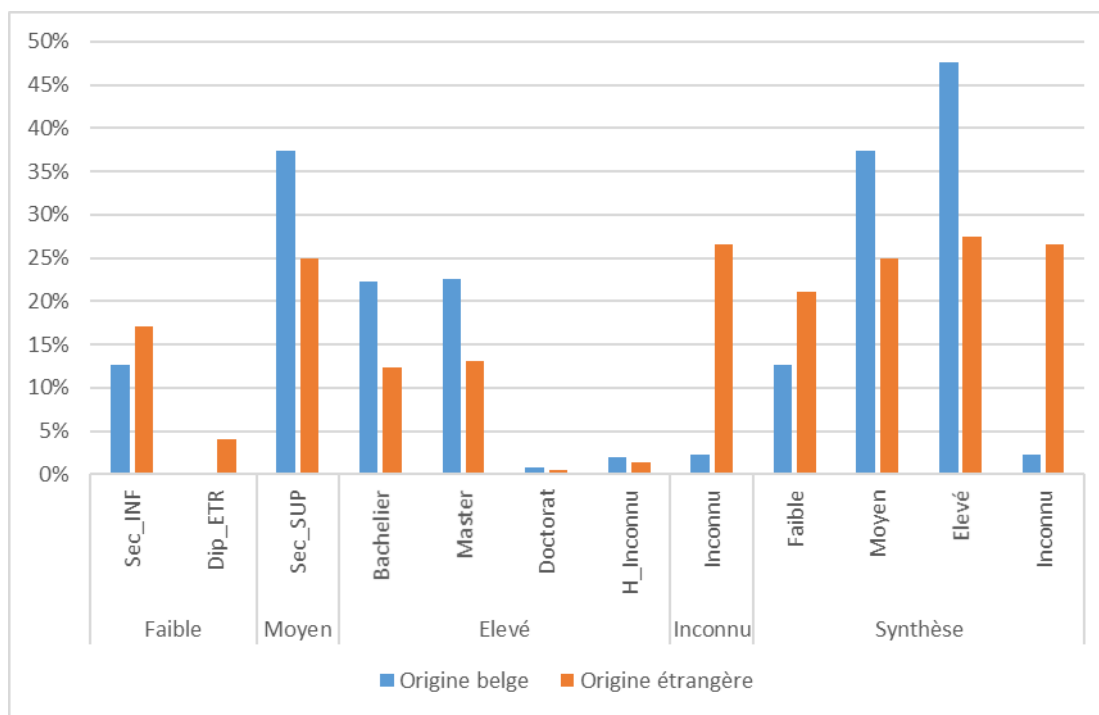
Graphique 19. Répartition, pour chaque niveau de diplôme, des indépendants (20-64 ans) en fonction de leur groupe d'origine en 2017



De ce fait, le nombre d'individus d'origine étrangère « dotés » d'un niveau de diplôme faible a « artificiellement » augmenté ce qui pourrait constituer un risque de voir les proportions d'individus faussées. Cependant, vu le faible nombre (relatif) de personnes dans ce cas, cela ne change presque rien à la répartition des indépendants en fonction de leur groupe d'origine pour les individus avec un niveau de diplôme faible. Autrement dit, avec ou sans cette sous-catégorie « Dip_ETR » dans la catégorie de niveau « Faible », la proportion d'indépendants d'origine étrangère est à peu près équivalente – même si elle est un peu plus grande en incluant la sous-catégorie « Dip_ETR ».

La répartition des indépendants en fonction de leur niveau de diplôme, pour chaque groupe d'origine pris séparément, permet de comparer le « comportement » des deux populations (cf. Graphique 20).

Graphique 20. Répartition, pour chaque groupe d'origine séparément, des indépendants (20-64 ans) en fonction de leur niveau de diplôme en 2017



Le graphique 20 montre la répartition des indépendants de chaque origine dans les catégories formées par les différents niveaux de diplômes. Pour chaque origine, plus le niveau de diplôme est élevé et plus la part de population est importante – voir en particulier les catégories synthétiques « Faible », « Moyen » et « Elevé ».

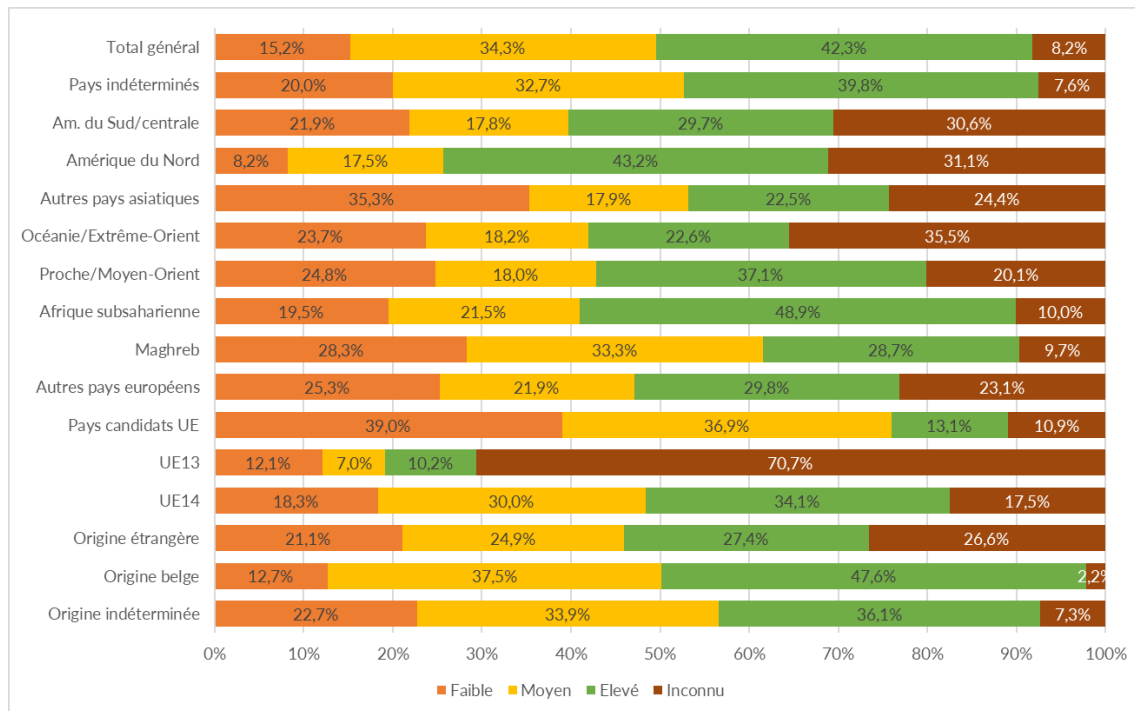
Cette augmentation est plus forte chez les individus d'origine belge. Toutefois, les diplômes acquis à l'étranger et non reconnus en Belgique sont placés dans la catégorie de niveau « Faible », ce qui en augmente la proportion. En outre, nous ne possédons pas d'information concernant le diplôme de plus de 25 % des individus d'origine étrangère contre 2 % pour les individus d'origine belge. Autrement dit, pour les individus d'origine étrangère, les résultats réels pourraient encore varier énormément.

Après avoir commenté les proportions d'individus de différentes origines dans des groupes définis par les niveaux de diplômes, analysons les proportions d'individus de différents niveaux de diplômes dans des groupes définis par les origines (cf. graphique 21).

Ce graphique 21 met bien en évidence l'hétérogénéité des différents groupes d'individus d'origine étrangère d'une part et, d'autre part, la forte proportion d'individus d'origine étrangère au niveau de diplôme inconnu. Le fait que la proportion d'indépendants originaires de l'UE13 avec un niveau de diplôme inconnu est si élevée (70,7 %) que cela suffit à la distinguer⁴⁴. Les indépendants originaires de l'UE13 ont dans leur grande majorité accès à un emploi, en Belgique, sans proposer un diplôme reconnu. Ils représentent près de la moitié des indépendants sans diplôme connu (26.547 sur 57.855).

⁴⁴ 91,5 % des individus originaires de l'UE13 pour lesquels le niveau de diplôme n'est pas connu sont des migrants récents (inscrits au Registre national depuis 5 ans ou moins) (MSE, 2019).

Graphique 21. Proportions des différentes catégories globales de niveaux de diplômes détenus par les individus au sein de chaque groupe d'indépendants (20-64 ans) en 2017



3.2.2. La population

Les remarques déjà énoncées concernant les indépendants peuvent, toutes choses égales par ailleurs, être reproduites à propos de la population totale des individus entre 20 et 64 ans.

Par rapport au nombre total d'individus ayant un certain niveau de diplôme, la proportion d'individus d'origine étrangère diminue plus le niveau de diplôme est élevé.

La proportion des individus d'origine étrangère au sein des individus ayant un diplôme de secondaire inférieur (Sec_INF) est de 37,3 % (558.434 sur 1.497.488), et est donc beaucoup plus élevée que cette proportion calculée pour le niveau de diplôme de secondaire supérieur (Sec_SUP) qui s'élève à 22,8 % ou à celle pour le niveau de master (19,9 %) – les proportions sont calculées sur la base du Tableau 35.

Sans surprise, les diplômes acquis à l'étranger non reconnus en Belgique ont majoritairement été acquis par des individus d'origine étrangère (127.372 sur 128.419, soit 99,2 %) et les personnes ayant un niveau de diplôme inconnu sont également majoritairement d'origine étrangère (79,1 %).

La répartition des individus par catégorie de niveau de diplôme obtenu, pour chaque groupe d'individus caractérisé par l'origine, livre des résultats comparables lorsqu'elle est effectuée pour les indépendants (cf. Graphique 21) ou pour la population (cf. Graphique 22). Une différence majeure s'observe cependant dans la catégorie déjà identifiée des individus originaires de l'UE13. En effet, parmi les individus de cette origine, la proportion d'individus ayant un niveau de diplôme inconnu s'élève à 51,6 %, derrière les individus originaires de l'Amérique du Nord. Cette proportion est très inférieure à la proportion observée d'indépendants originaires de l'UE13 d'un niveau de diplôme inconnu, à savoir 70,7 %.

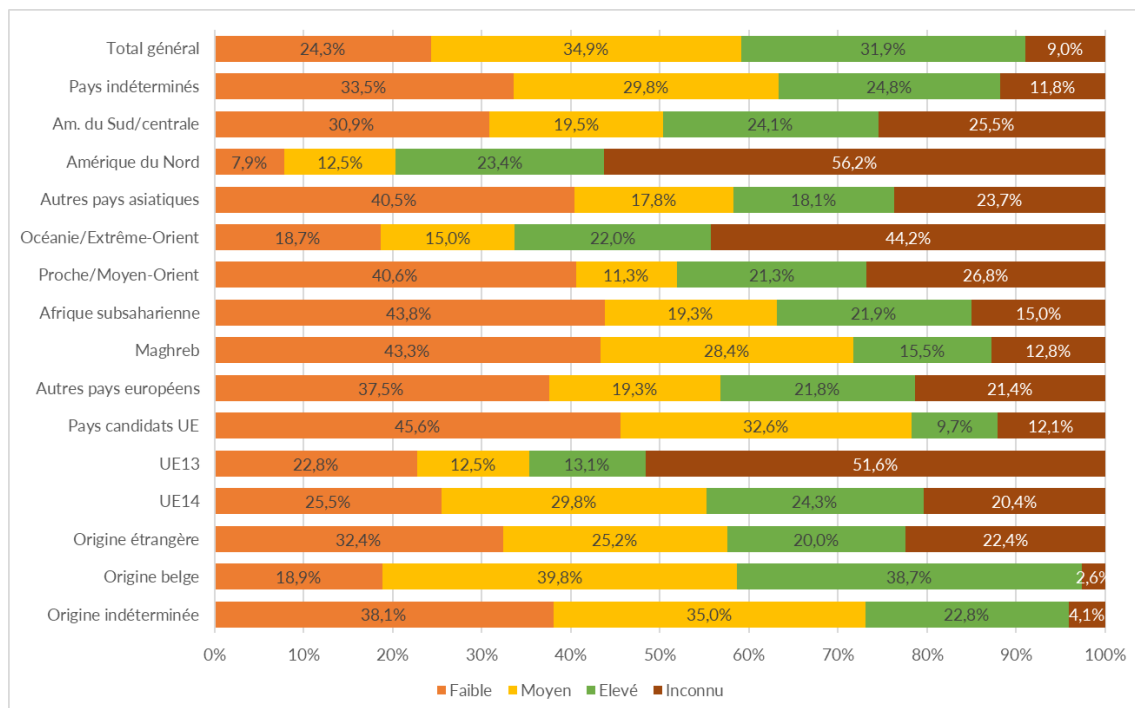
Dans la population des individus originaires de l'Amérique du Nord, la proportion d'individus sans diplôme connu s'élève à 56,2 % alors que la proportion d'indépendants de cette origine sans diplôme connu s'élève à 31,1 %. Pour cette origine, c'est le taux d'individus sans diplôme connu qui est supérieur au taux d'indépendants sans diplôme, contrairement au cas des individus originaires de l'UE13.

Tableau 35. Nombre d'indépendants (20-64 ans) en Belgique par niveau de diplôme pour chaque origine en 2017

	Faible		Moyen	Élevé				Inconnu
	Sec_INF	Dip_ETR	Sec_SUP	Bachelier	Master	Doctorat	H_Inconnu	Inconnu
Origine indéterminée	150.222	586	138.368	58.680	27.079	1.386	3.123	16.256
Origine belge	788.832	461	1.661.015	970.084	575.377	27.449	44.723	109.322
Origine étrangère	558.434	127.372	532.233	244.309	156.310	8.300	15.166	473.978
UE14	206.148	20.484	264.408	124.922	78.100	4.476	8.393	181.438
UE13	31.937	16.149	26.437	14.157	12.278	559	622	108.865
Pays candidats UE	63.819	7.999	51.416	10.305	4.333	135	505	19.067
Autres pays européens	27.911	11.573	20.275	11.814	10.093	346	636	22.510
Maghreb	118.199	27.764	95.783	33.710	16.036	571	2.024	43.005
Afrique subsaharienne	48.538	22.401	31.300	21.218	12.780	644	828	24.301
Proche/Moyen-Orient	16.867	7.368	6.769	6.381	5.597	380	361	15.988
Océanie/Extrême-Orient	7.067	1.595	6.960	4.791	4.437	480	503	20.489
Autres pays asiatiques	23.092	5.432	12.537	7.318	4.656	218	541	16.707
Amérique du Nord	836	275	1.767	1.348	1.520	133	314	7.953
Am. du Sud/centrale	8.190	5.509	8.669	5.371	4.720	288	320	11.308
Pays indéterminés	5.830	823	5.912	2.974	1.760	70	119	2.347
Total	1.497.488	128.419	2.331.616	1.273.073	758.766	37.135	63.012	599.556
Total général	1.625.907		2.331.616	2.131.986				599.556

Parmi les individus originaires de l'UE13, ceux dont le diplôme n'est pas connu ont davantage tendance à exercer sous statut d'indépendants que ceux dont le diplôme est connu. Inversement, parmi les individus originaires d'Amérique du Nord, ceux dont le diplôme n'est pas connu ont moins tendance à exercer sous statut d'indépendants que ceux dont le diplôme est connu.

Graphique 22. Proportion des différentes catégories globales de niveaux de diplômes pour chaque groupe d'origine dans la population (20-64 ans) en 2017



3.2.3. Les indépendants et la population

La comparaison systématique de la proportion d'individus qui exercent sous statut d'indépendants en fonction de leur origine et de leur niveau de diplôme se fait à l'aide du tableau 36.

Tableau 36. Proportions d'indépendants dans la population par niveau de diplôme et groupe d'origine (individus de 20-64 ans) en 2017

	Faible		Moyen	Élevé				Inconnu
	Sec_INF	Dip_ETR	Sec_SUP	Bachelier	Master	Doctorat	H_Inconnu	Inconnu
Origine indéterminée	7,6%	4,4%	12,3%	15,2%	29,3%	29,4%	28,2%	22,6%
Origine belge	10,6%	7,4%	14,8%	15,2%	25,8%	20,0%	28,0%	13,2%
Origine étrangère	6,7%	6,8%	10,2%	11,1%	18,2%	14,2%	20,2%	12,2%
UE14	8,2%	6,4%	11,3%	12,3%	20,4%	15,3%	21,5%	9,6%
UE13	7,6%	13,2%	10,0%	11,6%	16,0%	11,6%	23,5%	24,4%
Pays candidats UE	8,8%	10,4%	11,9%	11,7%	19,7%	16,3%	20,2%	9,5%
Autres pays européens	5,3%	6,2%	9,4%	9,4%	13,1%	13,6%	18,1%	8,9%
Maghreb	3,9%	4,6%	7,2%	9,1%	16,0%	12,8%	12,2%	4,7%
Afrique subsaharienne	1,7%	2,4%	4,7%	7,0%	13,3%	11,2%	12,9%	2,9%
Proche/Moyen-Orient	5,7%	5,9%	15,0%	10,0%	22,6%	18,9%	34,9%	7,1%
Océanie/Extrême-Orient	21,2%	21,8%	20,3%	15,3%	18,5%	10,4%	30,8%	13,5%
Autres pays asiatiques	8,9%	12,3%	11,0%	11,4%	16,8%	10,1%	17,7%	11,2%
Amérique du Nord	9,9%	7,6%	12,6%	10,9%	18,1%	20,3%	31,8%	5,0%
Am. du Sud/centrale	5,2%	6,9%	7,6%	7,5%	13,1%	10,1%	14,1%	10,0%
Pays indéterminés	5,9%	4,5%	10,5%	11,2%	22,3%	17,1%	17,6%	6,1%
Total	8,8%	6,8%	13,6%	14,4%	24,4%	19,0%	26,1%	12,7%
Total général	8,7%		13,6%	18,4%				12,7%

On retrouve dans chaque cellule de ce tableau la proportion d'individus dans la population, caractérisés par une origine et un niveau de diplôme, exerçant sous statut d'indépendant. Les constatations effectuées précédemment à propos des individus d'un niveau de diplôme inconnu originaires de l'UE13 et de l'Amérique du Nord se retrouvent ici. En effet, 24,4 % des individus sans diplôme connu originaires de l'UE13 exercent sous statut d'indépendant, ce qui est plus que la moyenne des proportions pour les individus de cette origine mais d'autres niveaux de diplôme.

De nouveau, quelques tendances générales se dégagent de ce tableau. Globalement, plus le niveau de diplôme est élevé, plus la part d'individus exerçant comme indépendant augmente et les proportions d'individus d'origine belge exerçant comme indépendants sont supérieures aux proportions d'individus d'origine étrangère exerçant comme indépendants. Toutefois, la population des individus d'origine étrangère n'est pas un ensemble homogène.

Par exemple, contrairement à la tendance générale, les proportions d'indépendants dans la population sont plus élevées pour les niveaux de diplômes faible et moyen que pour le niveau élevé pour les individus originaires d'Océanie/Extrême-Orient.

Pour les niveaux de diplômes élevés, les proportions des indépendants originaires du Proche/Moyen-Orient sont très semblables à celles des individus originaires de Belgique, surtout si l'on tient compte des individus de niveau de diplôme élevé mais inconnu précisément (H_Inconnu). Ce constat contraste fortement avec les proportions moyennes d'indépendants dans la population précédemment observées pour ce groupe d'origine.

Dans l'encadré suivant, les résultats ci-dessus sont comparés aux conclusions de la littérature sur le thème « Entrepreneuriat, origine et rôle de l'éducation ».

Informations additionnelles – Entrepreneuriat, origine et rôle de l'éducation

La caractéristique de « l'éducation » influe sur la probabilité de devenir entrepreneur (OECD, 2011), mais les conséquences diffèrent selon les pays et selon les personnes issues ou non de l'immigration. Dans certains pays, les personnes ayant fait des études supérieures sont plus susceptibles de devenir des entrepreneurs ; dans d'autres pays, c'est l'inverse. Ces phénomènes opposés sont parfois différents au sein d'un même pays entre les personnes issues ou non de l'immigration (OECD 2010a, 2011).

Par exemple, Zhou (2011) et Tavassoli (2017) trouvent une corrélation positive entre un niveau d'éducation plus élevé et l'entrepreneuriat chez les personnes ayant (et parfois sans) un historique migratoire. Fairlie (2008), quant à lui, constate une tendance en forme de U entre le niveau d'éducation et l'entrepreneuriat parmi les personnes issues de l'immigration, à savoir que le nombre d'entrepreneurs est plus élevé parmi les personnes peu qualifiées et les personnes hautement qualifiées, par rapport à une augmentation linéaire standard parmi les personnes sans historique migratoire.

Notons que des différences peuvent également être observées entre les différents milieux au sein d'un même pays (Tavassoli, 2017). De plus, l'OCDE (OECD 2015) note qu'une distinction doit être faite entre les personnes de première et de deuxième génération issues de l'immigration, compte tenu des différences importantes entre les deux groupes en matière de richesse, de compétences linguistiques et de niveau d'éducation.

D'une manière générale, l'OCDE (OECD 2010a, 2011, 2015) constate que les entrepreneurs issus de l'immigration sont en moyenne plus instruits que les entrepreneurs non issus de l'immigration. Ainsi, l'OCDE constate que quelque 30 % à 40 % des entrepreneurs issus de l'immigration dans les pays de l'OCDE ont un niveau d'éducation élevé et que ce pourcentage est supérieur à celui des entrepreneurs non issus de l'immigration. En outre, de manière générale, la proportion d'entrepreneurs moins instruits issus de l'immigration est, en moyenne, inférieure à celle des entrepreneurs qui n'en sont pas issus. Il est intéressant de noter que la Belgique est parfois mentionnée comme l'une des exceptions dans les deux observations (OECD 2010a, 2011, 2014, 2015).

Certaines explications de ces résultats sont proposées dans la littérature (OECD 2010a, 2011, 2015) :

- Les personnes issues de l'immigration sont plus souvent surqualifiées. Dès lors, certaines préfèrent devenir entrepreneurs plutôt que de demeurer des travailleurs surqualifiés.
- Dans plusieurs pays de l'OCDE, les personnes issues de l'immigration sont surreprésentées dans les disciplines STEM - qui constituent des orientations intéressantes pour l'entrepreneuriat. Le suivi d'un enseignement, mais également l'orientation scolaire, peuvent jouer un rôle - cf. les compétences entrepreneuriales spécifiques qui sont enseignées.
- De plus, les personnes hautement qualifiées issues de l'immigration publient plus souvent, déposent plus souvent des brevets, commercialisent plus souvent ces brevets et créent tout simplement plus d'entreprises que les autres (OECD 2010b ; Hunt, 2009).

En outre, selon Fairlie (2013), le fait d'avoir fait des études peut engendrer, en matière d'entrepreneuriat, un impact positif, à savoir posséder des compétences entrepreneuriales utiles, mais aussi négatif, à savoir un coût d'opportunité plus élevé en raison d'une plus grande facilité de décrocher un emploi bien rémunéré. Mais l'aspect positif l'emporterait sur l'aspect négatif. Dans ce cadre, les personnes affichant un faible niveau d'éducation ont souvent de mauvaises connaissances linguistiques, ce qui les désavantage dans la recherche d'un emploi, d'une part, mais est également problématique en tant qu'entrepreneur, par exemple pour communiquer avec les clients et comprendre les réglementations.

Selon l'OCDE (OECD 2010a, 2010b, 2011) et Fairlie (2013), les différences en termes de niveau d'éducation (y compris, les connaissances linguistiques) et d'accès au capital financier expliquent en grande partie la différence entre le nombre et les performances des entrepreneurs de diverses origines.

Enfin, il convient de citer l'hypothèse de nécessité, voir annexe 22 « [Entreprendre par nécessité](#) », qui suppose que les personnes peu qualifiées optent, plus que la moyenne, pour l'entrepreneuriat par nécessité (cf. absence d'autres opportunités par manque de compétences,

exclusion...), et ceci s'appliquerait encore davantage aux personnes d'origine étrangère.

Les chiffres disponibles dans ce rapport confirment ce qui suit : la Belgique est effectivement une des exceptions. Les entrepreneurs non issus de l'immigration sont plus susceptibles d'être hautement qualifiés et moins susceptibles d'être peu qualifiés que les entrepreneurs issus de l'immigration.

Résumé

La répartition des indépendants en groupes définis par le niveau de diplôme donne des ensembles différents : la proportion d'individus d'origine belge par rapport aux individus d'autres origines augmente lorsque le niveau de diplôme augmente.

La proportion d'individus avec un haut niveau de diplôme est plus importante que les proportions d'individus avec un niveau de diplôme moyen ou faible, tant pour les indépendants d'origine belge que pour les indépendants d'origine étrangère.

Globalement, la part d'indépendants dans la population est plus importante pour les groupes de hauts niveaux de diplômes.

Dans le [fichier Excel](#) sur notre site web, vous trouverez le tableau récapitulatif suivant :

- Tableau récapitulatif 25 – Origine – Indépendants (20-64 ans) selon le niveau de diplôme en 2017 en Belgique

3.3. Caractéristiques personnelles, niveaux de diplômes et origine

3.3.1. Sexe et niveaux de diplôme

Chaque ligne du tableau 37 reprend la répartition selon leur niveau de diplôme du groupe d'individus caractérisés par un sexe (H/F) et une origine. Le pourcentage total de chaque ligne est donc égal à 100 %.

Tableau 37. Répartition des indépendants de chaque sexe en fonction de leur niveau de diplôme en 2017

	Faible		Moyen	Élevé				Inconnu
	Sec_INF	Dip_ETR	Sec_SUP	Bachelier	Master	Doctorat	H_Inconnu	Inconnu
H - Origine belge	14,9%	0,0%	40,0%	19,0%	21,0%	0,9%	1,6%	2,6%
H - Origine étrangère	18,9%	4,4%	24,6%	9,8%	10,4%	0,5%	1,3%	30,0%
UE14	19,7%	1,5%	30,7%	12,8%	13,7%	0,7%	1,7%	19,2%
UE13	6,0%	5,2%	5,8%	2,5%	2,7%	0,1%	0,3%	77,4%
Maghreb	24,5%	6,9%	33,2%	12,8%	10,7%	0,4%	1,2%	10,4%
Afrique subsaharienne	11,6%	8,9%	20,7%	19,7%	25,1%	1,3%	1,7%	10,8%
Océanie/Extrême-Orient	19,5%	4,5%	19,0%	7,3%	7,9%	0,6%	2,3%	38,8%
Autres pays asiatiques	28,4%	9,9%	17,1%	9,8%	8,4%	0,3%	1,3%	24,8%
F - Origine belge	9,0%	0,0%	33,0%	28,0%	25,3%	0,7%	2,4%	1,5%
F - Origine étrangère	13,1%	3,1%	25,5%	18,0%	18,8%	0,6%	1,7%	19,3%
UE14	12,6%	1,1%	28,9%	20,2%	20,0%	0,6%	2,0%	14,7%
UE13	8,0%	7,5%	11,3%	10,8%	14,0%	0,4%	0,9%	47,1%
Maghreb	14,1%	3,5%	33,3%	21,7%	18,4%	0,4%	1,1%	7,4%
Afrique subsaharienne	12,1%	5,8%	22,7%	24,6%	24,1%	0,6%	1,3%	8,8%
Océanie/Extrême-Orient	18,9%	4,4%	17,1%	12,2%	13,9%	0,6%	1,6%	31,2%
Autres pays asiatiques	23,34%	6,29%	19,35%	12,69%	13,48%	0,23%	1,17%	23,46%

Pour presque chaque groupe d'origine, la part des femmes ayant un niveau de diplôme élevé (bachelier et master en particulier) est de loin plus importante que cette part chez les hommes. Chez les hommes indépendants, le groupe d'individus d'origine étrangère est réparti de façon homogène entre les niveaux de diplômes connus alors que chez les femmes indépendantes

d'origine étrangère, la proportion augmente lorsque le groupe de niveaux de diplômes s'élève. Il faut dire que, probablement, certains secteurs emploient de très nombreux hommes indépendants de bas niveaux de diplômes.

Toutefois, il ne faut pas imputer au marché du travail et, en particulier, au « marché des indépendants » le fait que les femmes soient, en moyenne, dotées d'un niveau de diplôme plus élevé que les hommes. En effet, dans la population globale cette tendance s'observe aussi (voir plus loin).

Quel que soit le niveau de diplôme, la part des indépendants dans la population est toujours supérieure chez les hommes. Par ailleurs, la différence entre cette part d'indépendants dans la population pour les hommes et pour les femmes ne varie pas tant en fonction du niveau de diplôme (cf. le total horizontal du Tableau 38) qu'en fonction de l'origine des individus (cf. le total vertical du Tableau 38). Les contingents d'individus au niveau de diplôme plus élevé ne fournissent pas davantage de femmes que d'hommes sur le « marché des indépendants », proportionnellement au nombre total d'individus qui se retrouvent dans ces contingents.

Pour davantage d'informations concernant le thème « sexe », reportez-vous au point [2.1](#) de ce rapport, à l'annexe 15 « [Les femmes sur le marché du travail](#) » et au cadre « [Entrepreneuriat féminin \(d'origine étrangère ou non\)](#) ».

Tableau 38. Différence entre les parts d'indépendants dans la population pour les hommes et les femmes (en points de pourcentages)

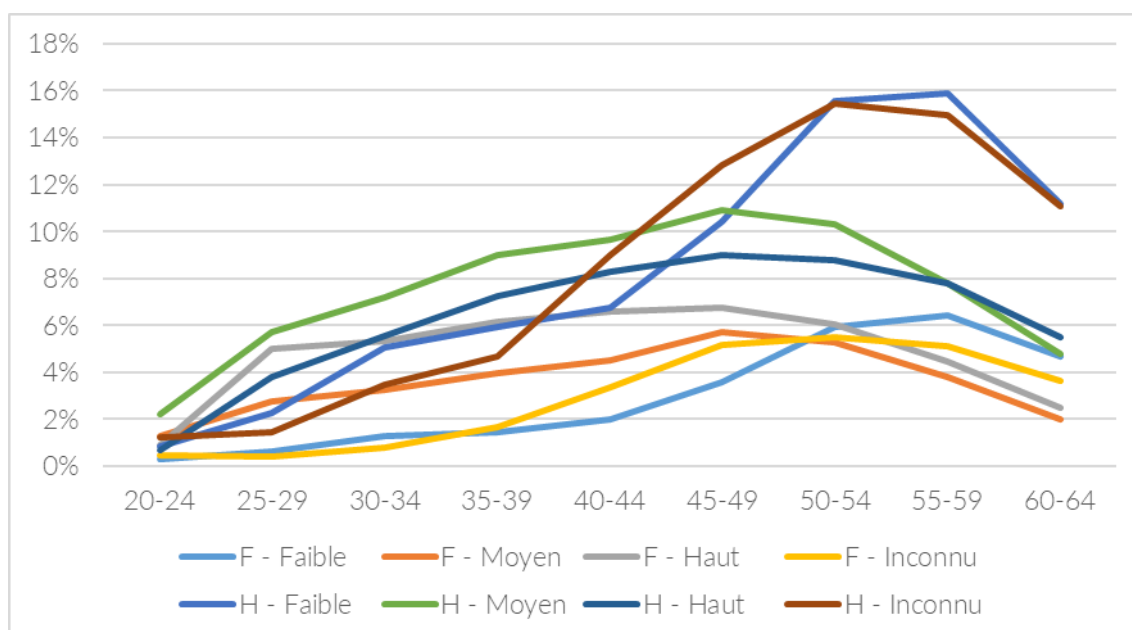
	Hommes - Femmes								Total général
	Faible		Moyen	Élevé				Inconnu	
	Sec. INF	Dip. ETR	Sec. SUP	Bachelier	Master	Doctorat	H. Inconnu	Inconnu	
Origine indéterminée	5,5	3,5	7,5	10,4	10,8	10,1	17,6	22,2	8,3
Origine belge	7,3	3,9	7,8	10,0	7,3	8,2	15,5	9,3	7,9
Origine étrangère	6,0	6,1	6,7	6,9	6,6	4,6	9,9	13,1	7,6
UE14	5,7	4,5	5,7	7,2	6,4	5,3	9,7	5,8	5,5
UE13	7,4	15,1	6,4	8,2	8,9	5,0	15,1	30,2	20,8
Pays candidats UE	11,5	12,7	12,1	11,2	8,8	13,2	12,7	14,3	11,8
Autres pays européens	5,8	6,1	6,6	6,5	7,4	6,5	8,5	10,1	6,4
Maghreb	5,1	5,3	7,4	8,1	7,6	5,3	8,9	8,9	6,6
Afrique subsaharienne	1,0	2,1	2,2	3,3	3,0	-0,4	6,0	1,9	2,3
Proche/Moyen-Orient	5,2	4,0	13,1	6,1	9,5	15,0	21,3	9,4	7,4
Océanie/Extrême-Orient	3,0	9,1	13,2	9,7	6,9	0,3	28,3	5,3	6,6
Autres pays asiatiques	5,2	12,6	5,2	10,8	7,6	6,2	21,8	12,2	7,8
Amérique du Nord	9,2	2,1	8,7	1,4	4,6	2,4	7,5	1,2	2,9
Am. du Sud/centrale	4,5	6,6	3,1	2,5	4,4	-5,9	1,7	12,4	6,0
Pays indéterminés	3,3	3,6	6,5	5,7	1,7	-1,8	2,4	5,2	3,8
Total général	6,8	6,1	7,7	9,4	7,6	7,5	13,7	12,7	7,8

3.3.2. Âges et niveaux de diplômes

Les individus des principaux groupes d'origine (origine belge et origine étrangère) sont répartis en sous-groupes d'individus sur la base de leur niveau de diplôme. Les individus de chacun de ces sous-groupes (ex : origine belge et haut niveau de diplôme) sont répartis selon leur sexe et leur classe d'âge. Les graphiques suivants (cf. Graphique 23 et Graphique 24) sont ainsi équivalents à des pyramides des âges superposées (voir plus haut).

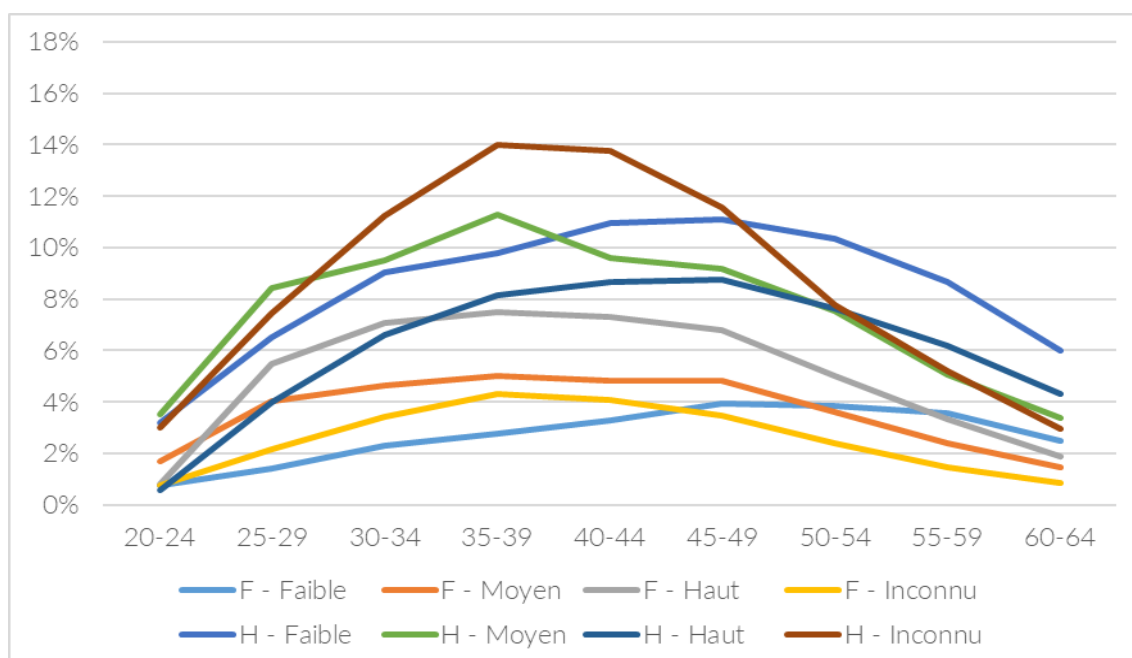
Le constat le plus flagrant est l'énorme écart de proportions qui se creuse à partir de 45 ans entre les indépendants de faible niveau de diplôme et les indépendants de haut niveau de diplôme chez les hommes d'origine belge. Par contraste, le fait que la proportion de femmes faiblement qualifiées devienne plus importante, pour les classes d'âge élevées, que la proportion de femmes hautement qualifiées doit nous interroger également.

Graphique 23. Distribution des indépendants d'origine belge par classes d'âge et par sexe, pour chaque catégorie de diplôme en 2017



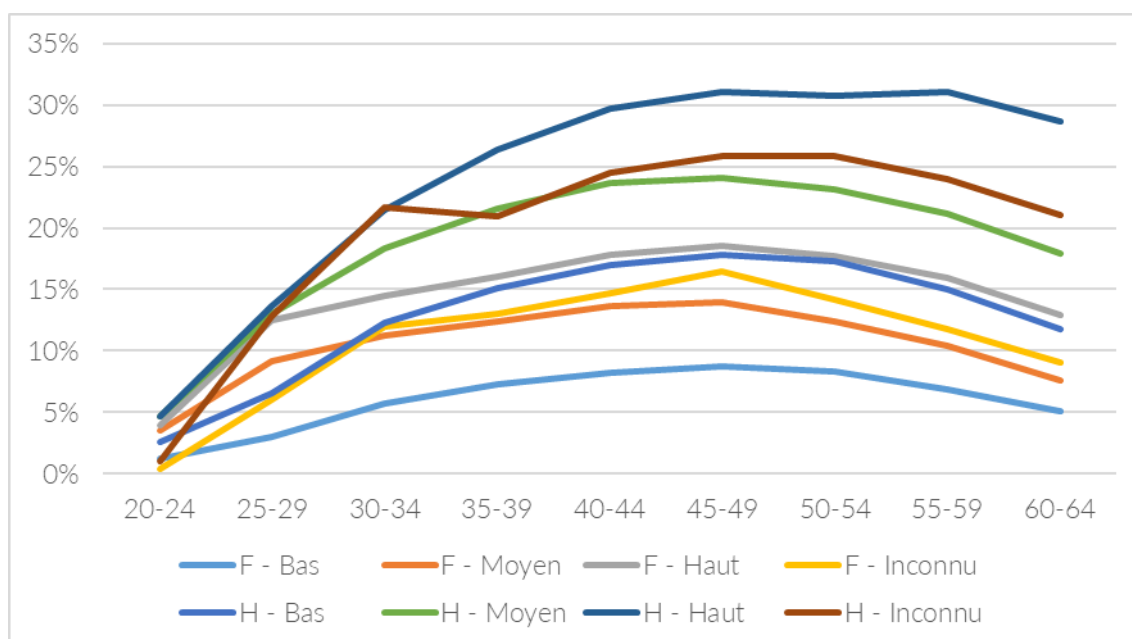
En comparant le graphique 24 avec le graphique 23, on voit que la population d'indépendants d'origine étrangère est plus jeune que la population d'indépendants d'origine belge, pour tous les niveaux de diplômes. La classe la plus représentée, chez les hommes de faible niveau de diplôme d'origine belge, est la classe 55-59 ans. Pour les hommes de faible niveau de diplôme d'origine étrangère, la classe 45-49 ans est la plus représentée.

Graphique 24. Distribution des indépendants d'origine étrangère par classe d'âge et par sexe, pour chaque catégorie de diplôme en 2017



Globalement, la répartition des indépendantes et des indépendants dans les classes d'âge, pour chaque niveau de diplôme, ne se fait pas de façon aléatoire. Si les variables « Origine » et « Niveau de diplôme » n'avaient pas d'influence sur cette répartition, la part d'indépendants dans la population serait constante d'une classe d'âge à l'autre. Or, ce n'est pas ce que l'on observe (cf. Graphique 25 et 26).

Graphique 25. Part d'indépendants dans la population, pour les individus d'origine belge, par classe d'âge et par sexe



Pour les indépendants d'origine belge (graphique 25), la tendance indique une augmentation du taux d'indépendants dans la population avec l'augmentation de l'âge des individus, pour les hommes et pour les femmes. À niveau de diplôme équivalent, le taux d'indépendants des hommes est toujours supérieur à celui des femmes.

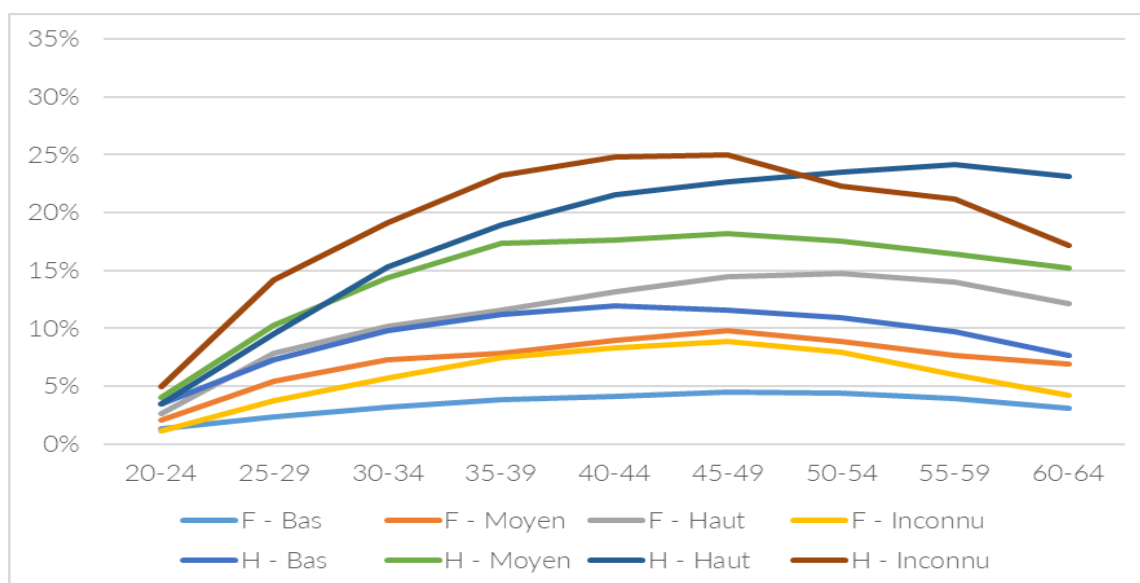
Selon les données du graphique 23, la catégorie d'indépendants d'origine belge qui concentre le plus d'individus sur les hautes classes d'âge est la catégorie des hommes indépendants de faible niveau de diplôme. Parmi les indépendants de faible niveau de diplôme, la plupart sont âgés.

Le graphique 25 indique que la catégorie d'individus dans la population qui fournit le plus d'indépendants pour les classes d'âge les plus élevées est la catégorie des hommes de haut niveau de diplôme. Autrement dit, la probabilité pour un individu de devenir indépendant est plus élevée pour un homme de haut niveau de diplôme que de faible niveau de diplôme, surtout pour les classes d'âge supérieures.

Le graphique 25 met également en évidence, une nouvelle fois, les effets de la prédominance masculine sur le marché du travail. Les femmes exercent moins sous statut d'indépendant que les hommes, y compris lorsque le niveau de diplôme observé est élevé. En outre, le plus haut taux des femmes est à peine supérieur au plus faible taux des hommes : les femmes de niveau de diplôme élevé exercent davantage sous statut d'indépendant que les hommes de niveau de diplôme faible.

Le graphique 26 complète le précédent en fournissant des informations relatives aux individus d'origine étrangère. Tout comme pour les indépendants d'origine belge, les femmes exercent moins que les hommes sous statut d'indépendant. Tout comme les indépendants d'origine belge également, les individus de haut niveau de diplôme exercent davantage comme indépendants que les individus du même sexe de plus bas niveau de diplôme. Cependant, la proportion d'indépendants de niveau de diplôme inconnu rend difficile une véritable interprétation des proportions des autres niveaux de diplômes.

Graphique 26. Part d'indépendants dans la population, pour les individus d'origine étrangère, par classe d'âge et par sexe



Pour plus d'informations sur le thème de « l'âge », voir le point [2.2](#) du présent rapport, l'encadré « [Entrepreneuriat, origine et rôle de l'âge](#) » et les annexes 3 « [Une brève histoire des migrations en Belgique](#) », 16 « [Vieillesse et personnes plus âgées sur le marché du travail](#) » et 17 « [Les jeunes sur le marché du travail](#) ».

Dans le [fichier Excel](#) sur notre site web, vous trouverez les tableaux récapitulatifs suivants :

- Tableau récapitulatif 26 – Origine – Indépendants (Femmes - 20-64 ans) selon le niveau de diplôme en 2017 en Belgique
- Tableau récapitulatif 27 – Origine – Indépendants (Hommes - 20-64 ans) selon le niveau de diplôme en 2017 en Belgique
- Tableau récapitulatif 28 – Origine – Population (20-64 ans) selon le niveau de diplôme en 2017 en Belgique
- Tableau récapitulatif 29 – Origine – Population (Femmes - 20-64 ans) selon le niveau de diplôme en 2017 en Belgique
- Tableau récapitulatif 30 – Origine – Population (Hommes - 20-64 ans) selon le niveau de diplôme en 2017 en Belgique
- Tableau récapitulatif 31 – Origine – Taux d'indépendants dans la population, par sexe, selon le niveau de diplôme en 2017 en Belgique

3.4. Caractéristiques personnelles, niveaux de diplômes et historique migratoire

3.4.1. Sexe et niveaux de diplômes

Les tableaux 39 et 40 reprennent la répartition des indépendants d'une tranche générationnelle selon leur niveau de diplôme, pour les femmes (cf. Tableau 39) et pour les hommes (cf. Tableau 40). Le principe de lecture de ce tableau est identique à celui du tableau 37.

Tableau 39. Répartition des indépendantes (F) de chaque génération par niveau de diplôme en 2017

	Femmes							
	Faible		Moyen	Élevé				Inconnu
	Sec_INF	Dip_ETR	Sec_SUP	Bachelier	Master	Doctorat	H_Inconnu	Inconnu
3^e génération	10,1%	0,0%	32,7%	27,6%	24,8%	0,7%	2,4%	1,7%
2^e génération	22,0%	0,0%	33,7%	22,1%	16,9%	0,5%	1,6%	3,2%
UE	11,2%	0,0%	36,7%	25,9%	22,2%	0,4%	1,4%	2,1%
Non-UE	10,6%	0,0%	39,7%	22,4%	23,4%	0,4%	1,0%	2,4%
Parents manquants	30,8%	0,0%	30,6%	19,9%	12,2%	0,7%	1,7%	4,1%
1^{re} génération	15,2%	4,7%	18,2%	13,5%	16,4%	0,8%	2,0%	29,1%
1 - Belge	18,7%	4,4%	24,0%	16,6%	19,3%	0,9%	2,2%	13,9%
UE	17,6%	2,7%	25,2%	15,5%	19,8%	1,2%	2,7%	15,4%
Non-UE	19,3%	5,1%	23,5%	17,0%	19,1%	0,8%	2,0%	13,3%
1 - Non-Belge	13,1%	5,0%	14,8%	11,7%	14,6%	0,7%	2,0%	38,3%
UE	12,5%	3,9%	16,3%	12,1%	15,4%	0,7%	2,1%	37,1%
Non-UE	16,3%	10,4%	7,1%	9,6%	10,5%	0,4%	1,2%	44,4%
Inconnu	1,5%	0,4%	0,0%	1,5%	1,1%	0,0%	0,0%	95,6%
Total général	12,7%	0,6%	31,0%	24,9%	22,4%	0,7%	2,2%	5,5%

Tableau 40. Répartition des indépendants (H) de chaque génération par niveau de diplôme en 2017

	Hommes							
	Faible		Moyen	Élevé				Inconnu
	Sec_INF	Dip_ETR	Sec_SUP	Bachelier	Master	Doctorat	H_Inconnu	Inconnu
3^e génération	16,0%	0,0%	38,9%	18,7%	21,0%	1,0%	1,7%	2,8%
2^e génération	25,6%	0,1%	35,1%	15,1%	16,7%	1,2%	1,7%	4,4%
UE	19,4%	0,0%	41,1%	17,3%	17,0%	0,5%	1,2%	3,5%
Non-UE	21,9%	0,2%	49,1%	13,0%	11,3%	0,2%	0,8%	3,5%
Parents manquants	29,6%	0,0%	28,5%	14,6%	18,0%	1,8%	2,2%	5,1%
1^{re} génération	19,0%	5,9%	16,4%	7,3%	8,9%	0,7%	1,6%	40,2%
1 - Belge	24,8%	6,4%	23,9%	10,7%	13,9%	1,0%	2,3%	17,1%
UE	19,1%	2,9%	24,0%	9,5%	13,8%	1,2%	2,7%	26,8%
Non-UE	26,1%	7,3%	23,9%	11,0%	13,9%	1,0%	2,1%	14,7%
1 - Non-Belge	16,2%	5,7%	12,8%	5,7%	6,6%	0,5%	1,3%	51,2%
UE	14,2%	3,8%	13,4%	5,7%	6,8%	0,6%	1,4%	54,1%
Non-UE	26,3%	15,2%	9,6%	5,7%	5,4%	0,3%	0,8%	36,8%
Inconnu	0,5%	0,1%	0,4%	0,2%	0,5%	0,1%	0,1%	98,2%
Total général	18,0%	1,0%	34,5%	16,2%	18,3%	1,0%	1,7%	9,5%

Chez les femmes comme chez les hommes, la part d'indépendants de haut niveau de diplôme est plus élevée pour les indépendants d'origine belge – soit les individus de 3^e génération. La catégorie des femmes d'origine belge est la catégorie en moyenne la plus diplômée. La distribution des femmes dans les différents niveaux de diplômes pour une génération donnée n'est que légèrement différente de la distribution des hommes dans les niveaux de diplôme pour une même génération. Toutefois, au total, le pourcentage d'hommes faiblement qualifiés est fortement supérieur au pourcentage de femmes faiblement qualifiées travaillant comme indépendants.

Les individus d'origine étrangère ne forment pas un groupe homogène lorsqu'on les envisage en fonction de leur groupe de pays spécifique. La même chose se produit lorsqu'on observe le groupe des individus d'origine étrangère en fonction de leur tranche générationnelle chez les femmes comme chez les hommes. Un des constats les plus remarquables est que les

indépendants d'origine étrangère de seconde génération se répartissent de manière similaire aux indépendants d'origine belge dans les niveaux de diplôme.

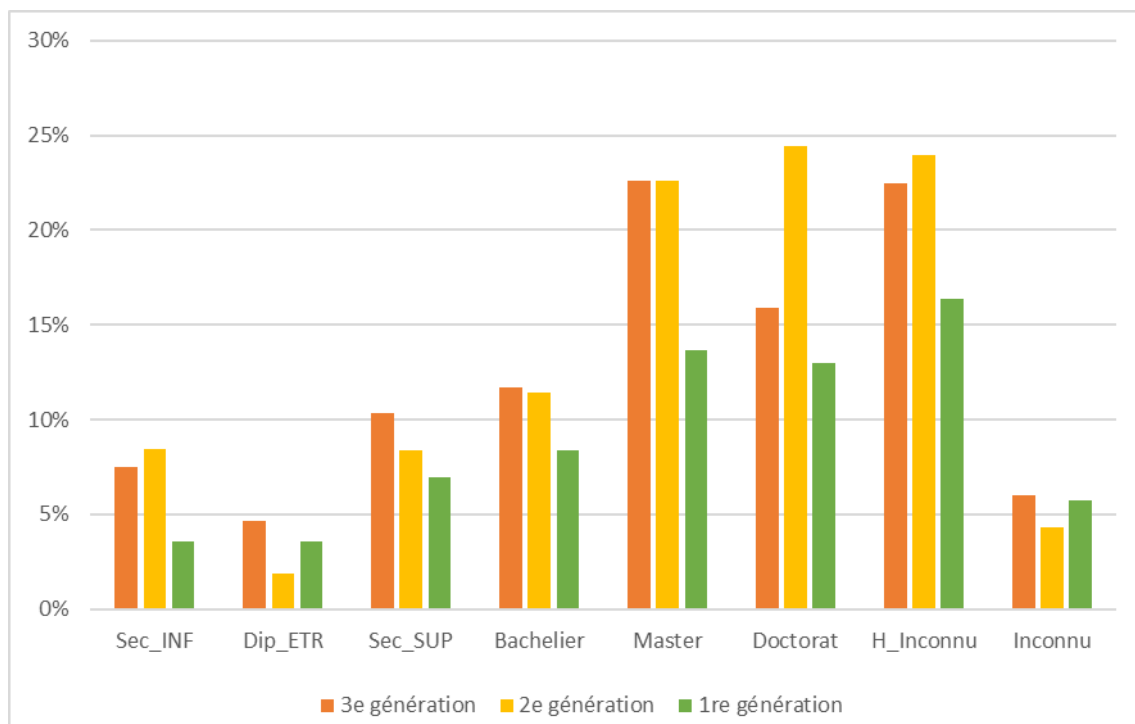
Le résultat de cette répartition est que la proportion d'indépendants, d'origine étrangère, de la seconde génération, dont la provenance des parents est connue (donc UE et non-UE), et qui ont un haut niveau de diplôme est à peine inférieure à cette proportion pour les indépendants d'origine belge.

La proportion d'indépendants d'origine étrangère de première génération de haut niveau de diplôme est, par contre, très inférieure à cette proportion calculée pour les indépendants d'origine belge. Toutefois, pour les indépendants de première génération, la proportion d'individus sans diplôme connu est non négligeable et empêche toute conclusion.

En conclusion, il existe un effet générationnel sur le niveau de diplôme des indépendants. En revanche, la variable sexe n'exerce globalement pas d'influence sur la distribution des individus dans les différents niveaux de diplôme pour une génération donnée. Le résultat final demeure néanmoins que la proportion d'hommes faiblement qualifiés travaillant comme indépendants est supérieure à la proportion de femmes faiblement qualifiées travaillant comme indépendantes.

Les graphiques 27 et 28 permettent de mieux visualiser la conclusion énoncée ci-dessus. Ils reprennent, pour les femmes (cf. Graphique 27) et pour les hommes (cf. Graphique 28) la proportion d'indépendants dans la population par niveau de diplôme et par historique migratoire – faites aussi attention aux pourcentages réels et pas seulement à la distribution.

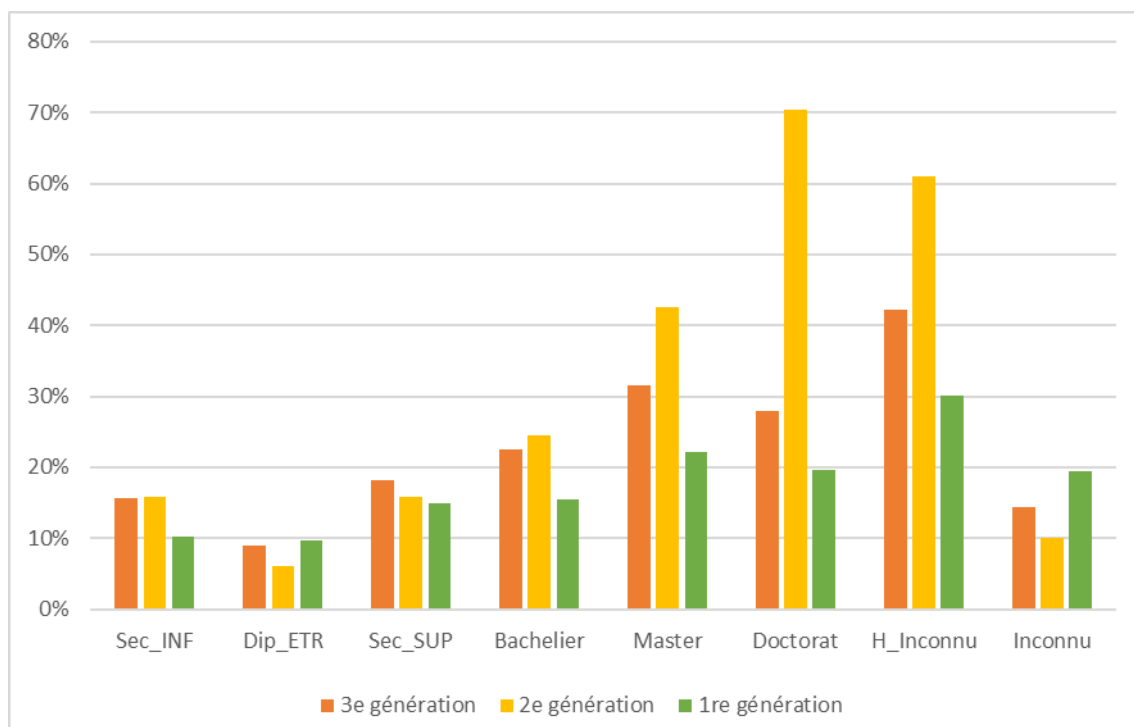
Graphique 27. Proportion d'indépendants (F) dans la population, par niveau et diplôme et historique migratoire



On retrouve ici certains constats déjà établis bien plus haut : les proportions d'indépendants chez les hommes sont supérieures aux proportions chez les femmes, pour un même niveau de diplôme et un même historique migratoire. En outre : plus le niveau de diplôme est élevé, plus les proportions d'indépendants augmentent.

Par ailleurs, il est aisé, grâce à ces graphiques, de visualiser l'effet générationnel mis au jour avec les tableaux précédents (cf. Tableau 39 et Tableau 40). En effet, chez les hommes comme chez les femmes, pour un niveau de diplôme donné – à l'exception du niveau de diplôme correspondant aux diplômes acquis à l'étranger (Dip_ETR) et au niveau de diplôme « Inconnu » –, les proportions d'indépendants de la 3^e et de la 2^e génération sont supérieures aux proportions d'indépendants de la 1^{re} génération. Les primo-arrivants sur le sol belge ont donc moins accès au « marché des indépendants ».

Graphique 28. Proportion d'indépendants (H) dans la population, par niveau et diplôme et historique migratoire



Mais les individus de la 3^e et de la 2^e génération ne se confondent pas du point de vue des proportions d'indépendants. En effet, les proportions d'indépendants pour les individus de la 2^e génération sont supérieures dans les catégories de hauts niveaux de diplômes, tant chez les hommes que chez les femmes. Cette différence est même parfois très importante.

Ainsi, la proportion d'indépendants dans la population des hommes de la seconde génération ayant fait un doctorat s'élève à 70,5 % contre 27,9 % pour les hommes d'origine belge (= de la 3^e génération) ayant un même niveau de diplôme. Pour les catégories de faible et moyen niveau de diplômes, les proportions d'indépendants dans la population pour la 2^e génération sont légèrement inférieures ou égales aux proportions d'indépendants dans la population pour la 3^e génération.

Le marché de l'emploi est donc tel que les individus de hauts niveaux de diplômes d'origine étrangère mais scolarisés en Belgique choisissent davantage que les individus d'origine belge de mêmes niveaux de diplôme la voie de l'entrepreneuriat. Ce choix pourrait être imposé par le fait que le marché de l'emploi offre moins de place aux individus d'origine étrangère, comme nous l'avons déjà plusieurs fois mentionnés dans ce rapport et comme les rapports sur le marché de l'emploi d'Unia et du SPF ETCS le démontrent largement. Voir également la documentation fournie au début de ce chapitre au point [3.1](#) et l'encadré « [Entrepreneuriat, origine et rôle de l'éducation](#) ».

En outre, si les taux d'indépendants sont plus élevés pour les individus dotés d'un haut niveau de diplôme, c'est probablement lié au fait que l'accès à l'entrepreneuriat et la gestion d'une entreprise nécessitent certaines qualifications – *a minima*, il s'agit des qualifications pour exercer le métier proprement dit et les qualifications de gestion de base, ainsi que des repères sur la législation belge du marché du travail, de la connaissance que ne demande pas forcément un emploi salarié.

À cela, il faut ajouter que certaines professions, dont l'accès exige des diplômes élevés, sont de fait exercées principalement par des indépendants et non des salariés : notamment les professions libérales et intellectuelles.

Résumé

La part des femmes indépendantes ayant un niveau de diplôme élevé est de loin plus importante que cette part chez les hommes. C'est également le cas dans la population totale en Belgique.

Les hommes de faible niveau de diplômes sont, en moyenne, bien plus âgés que les hommes de moyen ou haut niveau de diplôme. Il n'y a pas de tendance comparable chez les femmes. On constate seulement que, pour les femmes de bas niveau de diplôme, le nombre d'individus est plus élevé à partir de 45 ans.

Le taux d'indépendants d'origine belge dans la population augmente avec l'âge des individus, pour les hommes et pour les femmes. Le taux d'indépendants d'origine étrangère dans la population d'origine étrangère augmente jusqu'à 45-49 ans puis diminue, pour les hommes et pour les femmes.

Les taux d'indépendants dans la population augmentent avec le niveau de diplôme. Le taux d'indépendants de haut niveau de diplôme ne fait qu'augmenter avec l'âge des individus pour les hommes, et atteint un maximum avec la classe d'âge 45-49 ans pour les femmes. Les taux d'indépendants pour les hauts niveaux de diplôme sont deux fois supérieurs à ces taux pour le faible niveau de diplôme. Apparemment, le travail effectué par les indépendants de haut niveau de diplôme leur permet de travailler plus âgés que les indépendants de faible niveau de diplôme, et/ou le travail effectué par les individus de haut niveau de diplôme est tel qu'il attire des individus âgés, déjà installés, sous le statut d'un indépendant.

Il existe un effet générationnel sur le niveau de diplôme des indépendants. En revanche, la variable sexe n'exerce globalement pas d'influence sur la distribution des individus dans les différents niveaux de diplôme pour une génération donnée.

Enfin, le marché de l'emploi est tel que les individus de hauts niveaux de diplômes d'origine étrangère mais scolarisés en Belgique (individus de deuxième génération) choisissent davantage que les individus d'origine belge de mêmes niveaux de diplôme la voie de l'entrepreneuriat.

Dans le [fichier Excel](#) sur notre site web, vous trouverez les tableaux récapitulatifs suivants :

- Tableau récapitulatif 101 – Historique migratoire – Indépendants selon le niveau de diplôme en 2017 en Belgique
- Tableau récapitulatif 102 – Historique migratoire – Indépendants (20-64 ans) selon le niveau de diplôme en 2017 en Belgique
- Tableau récapitulatif 103 – Historique migratoire – Indépendants (Femmes - 20-64 ans) selon le niveau de diplôme en 2017 en Belgique
- Tableau récapitulatif 104 – Historique migratoire – Indépendants (Hommes - 20-64 ans) selon le niveau de diplôme en 2017 en Belgique
- Tableau récapitulatif 105 – Historique migratoire – Population (20-64 ans) selon le niveau de diplôme en 2017 en Belgique
- Tableau récapitulatif 106 – Historique migratoire – Population (Femmes - 20-64 ans) selon le niveau de diplôme en 2017 en Belgique
- Tableau récapitulatif 107 – Historique migratoire – Population (Hommes - 20-64 ans) selon le niveau de diplôme en 2017 en Belgique
- Tableau récapitulatif 108 – Historique migratoire – Taux d'indépendants dans la population (20-64 ans) selon le sexe et le niveau de diplôme en 2017 en Belgique

3.5. Domaines d'études : généralités

3.5.1. Les indépendants

Des données concernant l'éducation montrent que les femmes et les hommes ne choisissent pas les mêmes domaines d'études. De plus, le Monitoring socio-économique⁴⁵ d'Unia et du SPF ETCS montre que la variable « Origine » joue également un rôle dans la répartition des individus dans les domaines d'études.

Donc, d'une part, des mécanismes existent qui influent sur le choix d'étude des individus selon leur sexe mais, d'autre part, d'autres mécanismes existent qui influent sur le choix des individus selon leur origine. Pour des informations plus détaillées sur ce thème voir, d'une part, les annexes 15 « [Les femmes sur le marché du travail](#) », 18 « [Enseignement, historique migratoire et marché du travail en Belgique](#) » et 19 « [Inégalité dans l'enseignement](#) » et, d'autre part, les encadrés « [Entrepreneuriat féminin \(d'origine étrangère ou non\)](#) » et « [Entrepreneuriat, origine et rôle de l'éducation](#) ».

Dans ce chapitre, il sera avant tout question de vérifier ce qu'il en est pour la population des indépendants. Mais si nous évoquons des domaines d'études et des individus qui travaillent, il faut se garder de penser que ces individus exercent des activités en rapport avec la discipline étudiée. Il n'y a aucune façon de mesurer, à partir de nos données, la part d'indépendants ayant étudié un domaine qui travaillent effectivement dans ce domaine⁴⁶. Mais, nous le verrons, certains domaines d'étude induisent plus probablement que d'autres une possibilité de travail qui s'y rapporte.

Le tableau 41 reprend le nombre d'indépendants par domaine d'études, pour chaque origine en 2017. Directement, on observe que le domaine « Inconnu » complique l'interprétation des résultats (voir le point [3.1](#) pour les explications méthodologiques concernant ce domaine). Sans surprise, les individus d'origine étrangère y sont surreprésentés. Pas moins de 49,5 % (107.802 sur un total de 217.607) des individus d'origine étrangère s'y retrouvent ainsi que 16 % des individus d'origine belge, ce qui fait de cette catégorie la troisième la plus représentée parmi les individus d'origine belge. Toutes origines confondues, cette catégorie est la plus représentée. On y retrouve 24,4 % des individus.

Ce domaine est problématique non seulement en général, mais en particulier pour certains groupes d'origine : on y trouve 83,6 % des indépendants originaires de l'UE13, 63,9 % des indépendants originaires des « Autres pays asiatiques » et 61,7 % des indépendants originaires de l'« Océanie/Extrême-Orient ». Ce domaine d'études est trop représenté pour qu'on n'en tienne pas compte pendant les analyses ultérieures.

Parmi les indépendants ayant étudié dans les domaines « Agricultures et science vétérinaire » et « Éducation », les individus d'origine belge sont surreprésentés. En effet, les indépendants d'origine belge représentent 89,7 % et 85 % des indépendants à avoir étudié dans, respectivement, les domaines de l'agriculture et de l'éducation alors que la répartition totale générale en Belgique est, pour rappel, de 71,1 % d'indépendants d'origine belge contre 23,5 % d'indépendants d'origine étrangère, auxquels il faut ajouter 5,4 % d'indépendants d'origine inconnue.

⁴⁵ Consulter les adresses <https://emploi.belgique.be/fr/publications/monitoring-socioeconomique-2019-marche-du-travail-et-origine> et <https://www.unia.be/fr/publications-et-statistiques/publications/monitoring-socioeconomique-2019-marche-du-travail-et-origine>.

⁴⁶ Notons que le Monitoring socio-économique 2019 a pu faire cette analyse. Consulter en particulier les pages 99-107.

Tableau 41. Nombre d'indépendants par domaine d'études, pour chaque origine en 2017

2017

	Agriculture et sciences vétérinaires	Éducation	Inconnu	Ingénierie	Lettres et arts	Programmes généraux	Santé et protection sociale	Sciences sociales, commerce et droit	Services	Total général	
Origine inconnue	1.384	1.534	12.704	10.720	2.281	4.909	5.318	1.264	7.557	2.539	50.210
Origine belge	28.446	23.579	105.474	152.721	37.673	44.460	82.964	19.971	127.176	36.068	658.532
Origine étrangère	1.874	2.629	107.802	28.068	8.535	11.596	15.332	4.409	28.627	8.735	217.607
UE14	1.476	1.660	36.248	16.033	4.888	6.282	8.798	2.203	15.843	5.661	99.092
UE13	99	203	31.410	1.780	610	483	808	298	1.508	363	37.562
Pays candidats UE	16	90	7.969	3.394	422	946	520	238	2.294	697	16.586
Autres pays européens	33	127	4.827	923	446	274	413	177	1.144	322	8.686
Maghreb	76	228	8.627	3.592	597	1.185	1.675	720	3.354	729	20.783
Afrique subsaharienne	48	70	2.652	579	224	292	1.245	226	1.346	215	6.897
Proche/Moyen-Orient	30	44	2.939	395	237	407	742	151	611	96	5.652
Océanie/Extrême-Orient	23	65	4.795	340	385	810	250	124	757	224	7.773
Autres pays asiatiques	17	47	4.924	431	386	530	334	148	715	178	7.710
Amérique du Nord	6	16	670	64	80	82	84	23	225	20	1.270
Am. du Sud/centrale	30	42	2.180	231	156	171	255	51	461	113	3.690
Pays indéterminés	20	37	561	306	104	134	208	50	369	117	1.906
Total général	31.704	27.742	225.980	191.509	48.489	60.965	103.614	25.644	163.360	47.342	926.349

Si l'on suppose que les études dans le domaine de l'agriculture sont principalement professionnalisantes, il n'y a sans doute rien d'étonnant à y retrouver une surreprésentation d'individus d'origine belge. Le coût d'entrée pour débiter dans les métiers de l'agriculture est tel que, probablement, de nombreux nouveaux indépendants dans ce secteur reprennent des entreprises familiales. Mais d'autres mécanismes pourraient concourir à une explication. Les populations d'origine étrangère se concentrent souvent dans les centres urbains – par exemple à Bruxelles, comme nous l'avons montré. Or, il semble plausible qu'une majorité des individus qui se lancent dans les études d'agriculture et des sciences vétérinaires ne sont pas des individus des villes.

Pour information : le chapitre 5 analyse les indépendants en fonction de leur branche d'activités, y compris, notamment, les indépendants actifs dans l'agriculture - voir également les points [5.2](#) et [5.4](#).

3.5.2. Les indépendants et la population

Parmi les indépendants ayant étudié dans les domaines de l'agriculture et de l'éducation, les individus d'origine belge sont donc surreprésentés. Cela ne signifie pas pour autant que, parmi les individus qui ont étudié dans ces domaines, davantage d'entre eux deviennent indépendants. Le tableau 42 reprend la proportion d'indépendants dans la population, par domaine d'études et origine en 2017, et permet de répondre à cette interrogation.

On observe que la proportion totale d'indépendants dans la population, pour les individus d'origine belge, est de 15,8 % (dernière colonne du tableau). Elle est de 10,3 % pour les individus d'origine étrangère.

Par comparaison, les individus qui étudient dans le domaine de l'agriculture deviennent davantage indépendants : 35,9 % des individus d'origine belge et 17,2 % des individus d'origine étrangère qui ont étudié dans ce domaine sont des indépendants. En revanche, parmi les individus qui ont étudié dans le domaine de l'éducation, ceux qui deviennent indépendants sont proportionnellement moins nombreux. Globalement, pour l'origine belge et l'origine étrangère, les parts d'indépendants dans la population pour les individus qui ont étudié dans les autres domaines oscillent autour de leur moyenne.

Tableau 42. Proportion d'indépendants dans la population, par domaine d'études et origine en 2017

Origine en 2017

	Agriculture et sciences vétérinaires	Éducation	Inconnu	Ingénierie	Lettres et arts	Programmes généraux	Santé et protection sociale	Sciences sociales, commerce et droit	Services	Total général	
Origine inconnue	32,2%	9,4%	9,9%	12,7%	15,2%	12,5%	19,1%	13,8%	14,9%	12,8%	12,7%
Origine belge	35,9%	9,4%	11,9%	17,1%	17,6%	17,1%	18,6%	14,4%	16,7%	14,6%	15,8%
Origine étrangère	17,2%	7,4%	9,5%	11,8%	8,5%	13,0%	13,4%	10,0%	11,1%	9,9%	10,3%
UE14	20,3%	7,5%	9,3%	12,5%	12,4%	14,3%	14,6%	11,6%	12,4%	11,4%	11,2%
UE13	11,0%	8,9%	20,0%	12,4%	9,5%	13,0%	15,9%	10,6%	10,8%	8,1%	17,8%
Pays candidats UE	7,9%	6,4%	9,4%	13,7%	8,4%	13,5%	8,7%	11,8%	11,7%	10,6%	10,5%
Autres pays européens	10,6%	8,1%	7,2%	11,6%	8,6%	10,0%	11,6%	8,1%	10,1%	9,7%	8,3%
Maghreb	11,1%	5,9%	4,7%	9,1%	4,7%	7,4%	9,3%	9,1%	7,9%	6,3%	6,2%
Afrique subsaharienne	7,6%	6,1%	2,8%	6,3%	2,1%	4,9%	11,5%	5,7%	6,7%	4,1%	4,3%
Proche/Moyen-Orient	17,2%	7,6%	7,4%	15,3%	4,0%	23,5%	33,8%	8,9%	15,0%	11,9%	9,5%
Océanie/Extrême-Orient	16,7%	10,9%	15,8%	16,9%	12,9%	41,6%	13,7%	13,0%	17,7%	17,7%	16,8%
Autres pays asiatiques	9,5%	8,4%	11,3%	11,9%	5,4%	16,0%	14,5%	8,0%	11,9%	9,5%	10,9%
Amérique du Nord	11,8%	9,1%	6,6%	13,3%	11,6%	18,7%	19,4%	8,8%	17,2%	9,8%	9,0%
Am. du Sud/centrale	12,9%	7,3%	8,0%	9,0%	6,4%	9,8%	11,9%	5,5%	9,2%	6,9%	8,3%
Pays indéterminés	13,4%	7,5%	6,6%	12,0%	8,1%	14,1%	14,8%	9,6%	12,9%	10,2%	9,6%
Total général	33,6%	9,1%	10,5%	15,7%	14,8%	15,7%	17,6%	13,4%	15,2%	13,4%	13,8%

Lorsque la part d'indépendants dans la population ayant étudié dans un domaine précis est supérieure à la moyenne pour les individus d'origine belge, c'est également le cas pour les individus d'origine étrangère, et de même lorsque la part est inférieure à la moyenne. Un domaine fait exception : celui des lettres. La proportion d'indépendants dans la population d'origine belge ayant étudié les lettres et arts, de 17,6 %, est supérieure à la part moyenne d'indépendants dans la population d'origine belge qui est de 15,8 %. Par contre, la proportion d'indépendants dans la population d'origine étrangère ayant étudié les lettres et arts, de 8,5 %, est quant à elle inférieure à la proportion moyenne d'indépendants dans la population d'origine étrangère qui est de 10,3 %.

Lorsque l'on envisage la population d'origine étrangère en distinguant les groupes de pays d'origine, quelques cas particuliers se distinguent aussi. Le domaine de l'agriculture « produit » davantage d'indépendants que leur moyenne respective chez les individus originaires de l'UE14 (20,3 %), du Maghreb (11,1 %), et du Proche/Moyen-Orient (17,2 %).

La part d'indépendants dans la population sans domaine d'études connu est particulièrement élevée pour les individus originaires de l'UE13 (20 %, contre une tendance autour de 10 % dans la plupart des autres domaines connus). Pour les individus originaires de l'Océanie/Extrême-Orient, le domaine des programmes généraux produit de très nombreux indépendants.

Dans les fichiers Excel ([origine](#) et [historique migratoire](#)) sur notre site web, vous trouverez les tableaux récapitulatifs suivants :

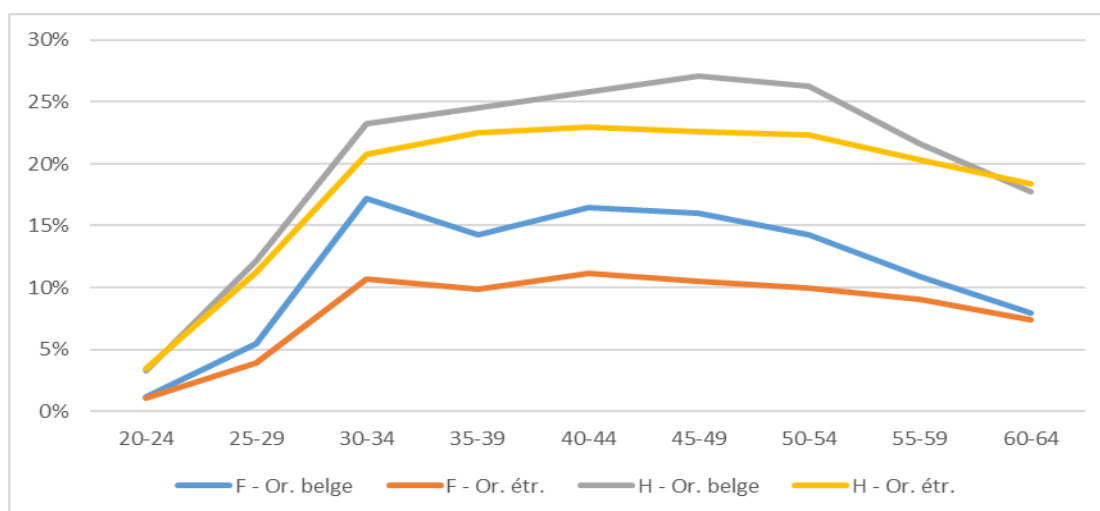
- Tableau récapitulatif 32 – Origine – Indépendants (20-64 ans) selon le domaine d'étude en 2017
- Tableau récapitulatif 33 – Origine – Population (20-64 ans) selon le domaine d'étude en 2017
- Tableau récapitulatif 34 – Origine – Taux d'indépendants dans la population (20-64 ans) selon le domaine d'étude
- Tableau récapitulatif 109 – Historique migratoire – Indépendants selon le domaine d'étude en 2017
- Tableau récapitulatif 110 – Historique migratoire – Indépendants (20-64 ans) selon le domaine d'étude en 2017

3.6. Sexes, classes d'âge et domaines d'études

Sauf exceptions, les proportions d'indépendants dans la population, par classes d'âge, sexe et groupes d'origines sont homologues à celles présentées pour les « Programmes généraux » (cf. Graphique 29).

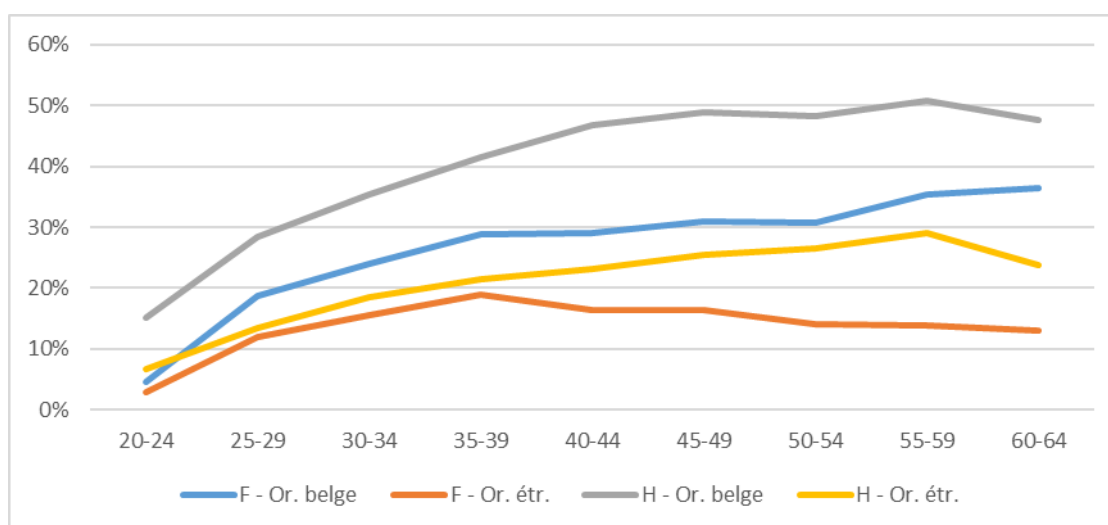
Les hommes travaillent proportionnellement davantage comme indépendants que les femmes et les individus d'origine belge davantage que les individus d'origine étrangère. La variable qui distingue le mieux les individus n'est pas le groupe d'origine mais le sexe. Les courbes de proportions sont croissantes environ jusqu'à 45-49 ans puis décroissantes.

Graphique 29. Proportion d'indépendants dans la population, par classe d'âge, sexe et groupe d'origine, pour les individus ayant étudié les « Programmes généraux » en 2017



Une première exception est le domaine d'études « Agriculture et sciences vétérinaires ». La variable la plus discriminante dans ce domaine d'études est le groupe d'origine d'une personne et non plus le sexe. Il faut également noter que le taux atteint par les hommes d'origine belge dépasse également 50 % à son maximum, pour la tranche d'âge 55-59 ans. Le taux diminue légèrement après, ce qui n'est pas étonnant vu le type de travail effectué.

Graphique 30. Proportion d'indépendants dans la population, par classe d'âge, sexe et groupe d'origine, pour les individus ayant étudié l'« Agriculture et sciences vétérinaires » en 2017



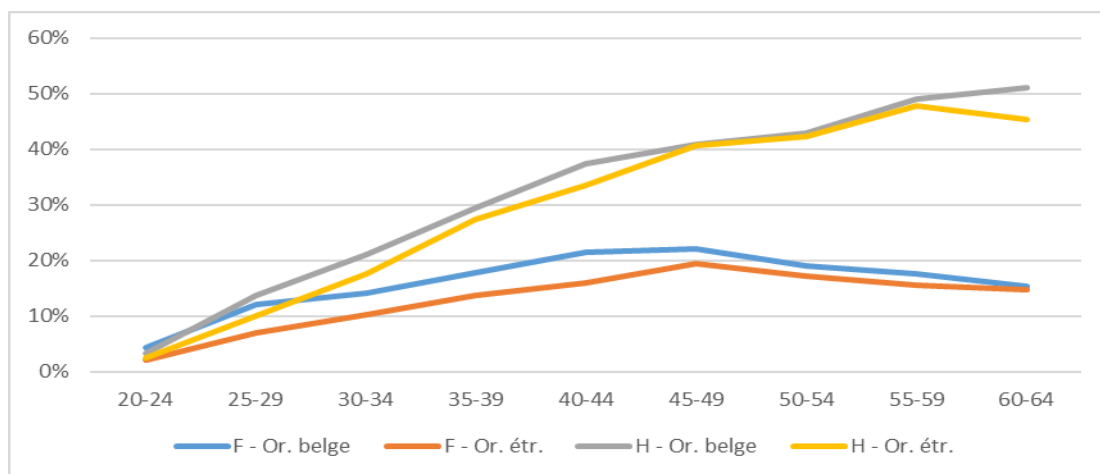
Une deuxième exception est le domaine d'études « Santé et protection sociale » (cf. Graphique 31). Dans ce domaine, les courbes ne décroissent pas pour les hommes et atteignent de très

grandes proportions – avec plus de 50 % des hommes d'origine belge de 60-64 ans exerçant comme indépendants – il s'agit évidemment du corps médical. Le sexe est la variable discriminante principale.

Les femmes sont bien moins nombreuses. À peine 15 % d'entre elles exercent comme indépendantes lorsqu'elles ont 60-64 ans. Le taux de femmes indépendantes dans la population de femmes à avoir étudié dans la santé décroît à partir de la classe 45-49 ans (cf. Graphique 31). Une explication possible pour ce constat est que les métiers exercés par les femmes dans ce secteur sont plus lourds, physiquement parlant, et ne leur permettent pas de travailler aussi longtemps que les hommes dans ce secteur.

En Belgique, il est par ailleurs tout à fait normal qu'une partie importante du personnel du secteur médical, notamment les médecins, soit indépendante⁴⁷ et fasse souvent de très longues études. Soit les individus commencent immédiatement à travailler à titre indépendant, comme un médecin généraliste, soit ils travaillent pendant plusieurs années en tant que salariés, par exemple dans un hôpital, avant de créer leur propre cabinet. En outre, le vieillissement de la population dans ce secteur (comme dans de nombreux autres secteurs en Belgique) est un phénomène bien connu et lié au non-renouvellement des générations de praticiens – songeons, par exemple, à la pénurie croissante de médecins généralistes dans certaines régions de Belgique.

Graphique 31. Proportion d'indépendants dans la population, par classe d'âge, sexe et groupe d'origine, pour les individus ayant étudié la « Santé et protection sociale » en 2017



Résumé

Les indépendants d'origine belge sont fortement surreprésentés parmi les indépendants ayant étudié dans les domaines de l'agriculture et de l'éducation, et sont en plus légèrement surreprésentés dans tous les autres domaines identifiés. Le déficit d'indépendants d'origine étrangère ayant étudié dans des domaines identifiés peut s'expliquer par le fait que le domaine d'études de 49,5 % des indépendants d'origine étrangère n'est pas connu, plus que probablement en raison d'une non-reconnaissance des diplômes acquis à l'étranger.

La moitié des hommes d'origine belge et d'origine étrangère de 60-64 ans à avoir étudié dans la santé exercent comme indépendants. Il s'agit du personnel médical, en particulier des médecins.

Dans le [fichier Excel](#) sur notre site web, vous trouverez les tableaux récapitulatifs suivants :

- Tableau récapitulatif 35 – Origine – Indépendants (20-64 ans) selon le niveau de diplôme et le domaine d'étude

⁴⁷Voir <https://statbel.fgov.be/fr/themes/datalab/personnel-des-soins-de-sante> pour plus d'informations.

- Tableau récapitulatif 36 – Origine – Population (20-64 ans) selon le niveau de diplôme et le domaine d'étude
- Tableau récapitulatif 37 – Origine – Part des indépendants dans la population (20-64 ans) selon le niveau de diplôme et le domaine d'étude
- Tableau récapitulatif 38 – Origine – Indépendants (Femmes 20-64 ans) selon le domaine d'étude
- Tableau récapitulatif 39 – Origine – Indépendants (Hommes 20-64 ans) selon le domaine d'étude
- Tableau récapitulatif 40 – Origine – Population (Femmes 20-64 ans) selon le domaine d'étude
- Tableau récapitulatif 41 – Origine – Population (Hommes 20-64 ans) selon le domaine d'étude
- Tableau récapitulatif 42 – Taux d'indépendants dans la population (Femmes 20-64 ans) selon l'origine et le domaine d'étude
- Tableau récapitulatif 43 – Taux d'indépendants dans la population (Hommes 20-64 ans) selon l'origine et le domaine d'étude

4. Caractéristiques professionnelles – Affiliations et radiations

Dans ce chapitre et les suivants, nous examinons plusieurs caractéristiques professionnelles des travailleurs indépendants domiciliés en Belgique et soumis à l'obligation d'assurance ainsi que leur origine. Il s'agit :

- a) du nombre d'affiliations et de radiations auprès de l'INASTI des travailleurs indépendants en fonction de la région, du niveau de diplôme, du domaine d'études et de la position socio-économique (précédant l'affiliation, succédant la radiation). Tous ces thèmes sont déclinés en fonction de l'origine, du sexe et de l'historique migratoire ;
- b) des branches d'activités sur la base des codes professionnels des travailleurs indépendants selon l'origine, le sexe, la région et l'historique migratoire ;
- c) de la nature de l'activité (activité principale, à titre complémentaire, après l'âge de la retraite) des travailleurs indépendants selon l'origine, le sexe et l'historique migratoire ;
- d) du nombre de mandataires parmi les travailleurs indépendants, par origine, sexe et historique migratoire ;
- e) de la qualité (indépendant par rapport à aidant) des travailleurs indépendants selon l'origine et l'historique migratoire.

Le nombre de travailleurs indépendants en Belgique est en augmentation sur la période étudiée, de manière générale ainsi que dans de nombreux groupes d'origines. La littérature scientifique fait état de plusieurs théories permettant d'expliquer le choix pour une personne issue de l'immigration de devenir indépendant. Pour de plus amples informations concernant ces théories, nous renvoyons le lecteur vers le cadre « [Pourquoi devenir indépendant \(issu de l'immigration\)](#) » et les annexes 12 « [Entrepreneuriat et culture d'entreprise \(dans le pays d'origine\) ?](#) », 13 « [L'entrepreneuriat et l'hypothèse de spécificité](#) », 14 « [L'entrepreneuriat et l'hypothèse de convergence](#) », 22 « [Entreprendre par nécessité](#) » et 23 « [Entreprendre par opportunité](#) » y afférentes. En la matière, l'encadré ci-dessous s'attarde sur quelques enjeux de l'entrepreneuriat sur les marchés du travail belge et mondial.

Informations additionnelles – Devenir indépendant sur les marchés du travail belge et mondial

Les rapports annuels de la BNB (2016-2019) démontrent une évolution positive du nombre d'indépendants en Belgique. Cette évolution n'est pas un phénomène purement belge, mais international. La littérature sur l'entrepreneuriat cite notamment les facteurs suivants :

- Les dernières décennies se sont caractérisées par une mondialisation croissante, la libéralisation (des capitaux et des services, entre autres) et une plus grande mobilité de la main-d'œuvre - notamment dans l'Union européenne (Zhu, 2014 ; Ibrahim, 2011, Eurofound, 2010). Cette plus grande mobilité de la main-d'œuvre stimule les indépendants

directement mais aussi indirectement via le recrutement plus facile de (certains types de) salariés.

- Les nouvelles technologies (PC, internet...) et les modes d'organisation (basés sur l'économie numérique et l'économie du partage, entre autres) permettent à davantage de personnes de créer leur propre entreprise à moindre coût. Les gouvernements s'empressent d'y répondre afin de stimuler l'emploi (Hou, 2011 ; Ibrahim, 2011).
- Au cours des dernières décennies, les grandes entreprises ont davantage opté pour l'externalisation et la sous-traitance (Ibrahim, 2011).
- De plus, depuis les années 1970-1980, l'Europe, notamment, est confrontée à un déclin structurel du nombre d'emplois industriels et/ou peu qualifiés. (OECD, 2010b)
- Dans le même temps, les économies post-industrielles et urbaines de services offrent de nouvelles opportunités aux petites entreprises (OECD, 2010a, 2011 ; Baycan-Levent, 2009). D'une part, il s'agit souvent de marchés facilement accessibles présentant un fort potentiel de croissance, comme les services à la personne (soins aux animaux, services de nettoyage, etc.), la libéralisation des services postaux et des colis, ou encore la production musicale. D'autre part, la société post-industrielle, combinée à une meilleure éducation, offre également des opportunités aux entrepreneurs (hautement qualifiés) sur des marchés difficiles d'accès (en termes de divers types de capitaux : financiers, sociaux...) présentant un potentiel de croissance - par exemple, les hautes technologies, la consultance, les médias sociaux et le marketing.
- Selon Hou (2011), le vieillissement de la population est également un facteur contributif, car les personnes âgées seraient plus enclines que la moyenne à être ou à devenir indépendantes. Voir le point [2.2](#) « Âge » de ce rapport pour les chiffres et plus d'informations sur les indépendants en Belgique selon l'âge. En bref, les indépendants sont, en moyenne, (légèrement) plus âgés que le reste de la population. Dans ce contexte, nous constatons ci-dessous que le nombre d'indépendants actifs après l'âge de la retraite est en augmentation, voir les points [6.2.1](#) et [6.2.5](#) sur les indépendants selon la « nature de l'activité ».

La part des indépendants en Belgique dans l'emploi total a légèrement augmenté entre 2010 et 2018. Cette augmentation contraste avec la situation dans l'UE, dans laquelle les indépendants perdent du terrain sur les emplois salariés (BNB, rapport annuel 2019).

Les évolutions les plus notables se situent dans le secteur de la construction et dans les autres services. La part du travail indépendant augmente également dans une moindre mesure dans les secteurs de l'information, la communication, l'exploitation et le commerce de biens immobiliers (BNB, rapport annuel 2017). Le statut d'indépendant semble également être de plus en plus populaire chez les femmes et les jeunes (BNB, rapport annuel 2016).

En outre, le travail indépendant continue de contribuer à la création nette d'emplois. Plus que par le passé, ce sont les petites entreprises de moins de dix employés qui contribuent le plus au nombre de postes vacants (BNB, rapport annuel 2018).

Toutefois, le monde des affaires belge est relativement inerte, avec un nombre limité de créations et de cessations d'entreprises (BNB, rapport annuel 2019). S'y ajoutent des problèmes d'accès au capital à risque, une culture entrepreneuriale plus faible, la stigmatisation des échecs et un nombre d'entreprises zombies relativement plus élevé que dans d'autres pays (BNB, rapport annuel 2018). Il convient également de garder à l'esprit que le statut de l'indépendant se caractérise par une plus grande insécurité de l'emploi et des revenus (BNB, rapport annuel 2017).

L'augmentation du nombre d'indépendants résulte notamment de la croissance marquée des professions libérales, de l'intérêt croissant pour la flexibilité et l'autonomie offertes par le statut d'indépendant, de l'émergence du travail lié aux plates-formes de services, des améliorations successives du statut social des indépendants et des possibilités pour les retraités de combiner leur pension avec une activité indépendante. Le statut d'indépendant est également une porte d'entrée sur le marché du travail pour certaines personnes qui, malgré leurs compétences et leur recherche active d'emploi, éprouvent des difficultés à trouver un emploi salarié (BNB, rapport annuel 2018 et 2019) - notamment les personnes peu qualifiées, les personnes âgées ou les étrangers (BNB, rapport annuel 2017).

Le statut d'indépendant à titre complémentaire est également très prisé. Ce statut permet aux salariés à titre principal de continuer à bénéficier de la sécurité d'emploi et de tous les avantages sociaux inhérents à ce statut (crédit-temps, congé parental, congé de maternité, etc.), ainsi que de revenus supplémentaires. Ce choix induit moins de risques que celui afférent au statut d'entrepreneur à titre principal (BNB, rapport annuel 2017).

Au cours de ces dernières années, diverses mesures gouvernementales ont été prises pour soutenir les indépendants. Ainsi, l'accent a été mis sur l'amélioration de l'image des entrepreneurs et de la culture entrepreneuriale (via divers programmes dans l'enseignement et le statut « d'étudiant entrepreneur », entre autres), divers mécanismes de financement de soutien ont été élaborés (par exemple, le taxshelter pour les start-up et les scale-up, et une nouvelle réglementation pour le crowdfunding) et les charges fiscales ont été réorganisées. Par exemple, l'impôt sur les sociétés a été réformé, avec notamment un taux réduit pour les PME. De plus, les charges salariales ont été réduites en cas de recrutement, à l'instar, en général, des charges sur le travail. Enfin, la réglementation économique a également été réformée. Ainsi, le concept « d'entreprise » a été élargi et toute organisation répondant à cette nouvelle définition plus large peut recourir à une procédure d'insolvabilité, et les règles relatives à la faillite et à la réorganisation judiciaire ont été mises à jour. (BNB, rapports annuels 2016-2019).

Pour information, l'annexe 21 « [Comment devenir indépendant en Belgique ?](#) » énonce les conditions qu'une personne doit remplir afin de pouvoir opter pour un statut d'indépendant en Belgique.

4.1. Méthodologie

Les affiliations et les radiations des travailleurs indépendants portent sur l'inscription ou la radiation auprès de l'INASTI (via une inscription ou une radiation auprès d'une caisse d'assurance sociale). Il est important de ne pas assimiler les termes affiliation et radiation à la création ou à la cessation des activités d'une entreprise. La présente étude porte sur les personnes, et plus spécifiquement les indépendants, et non sur leur entreprise. Il convient également de souligner qu'une radiation ne doit pas nécessairement être interprétée négativement ou être entendue comme une faillite - par exemple, une personne qui cesse de travailler sous le statut d'indépendant et prend sa pension ou choisit de travailler comme salarié.

Dans l'édition précédente de cette étude (2019), il n'était pas possible de comparer directement les affiliations et les radiations car il s'agissait de données trimestrielles ne pouvant être extrapolées sur une année à cause de l'influence des effets saisonniers. Pour cette seconde édition, il s'agit des chiffres annuels, ce qui permet d'établir des comparaisons entre les affiliations et les radiations et de déterminer différents taux, notamment :

- *le taux de création* : il s'agit du rapport entre le nombre d'affiliations de l'année N et la population de travailleurs indépendants de l'année N-1 ;
- *le taux de radiation* : il s'agit du rapport entre le nombre de radiations de l'année N et la population de travailleurs indépendants de l'année N-1 ;
- *le taux d'accroissement* : il s'agit de la différence entre le taux de création et le taux de radiation d'une même année ;
- *le taux de turbulence* : il s'agit de la somme des taux de création et de radiation d'une même année.

Enfin, la population des indépendants englobe tous les âges dans ce chapitre.

4.2. Les affiliations et radiations des travailleurs indépendants en Belgique et dans les différentes régions en fonction de l'origine et du sexe

Dans cette partie du rapport, l'analyse portera sur les affiliations et les radiations d'une année rapportées à la population de travailleurs indépendants de l'année précédente afin d'obtenir les taux de création et de radiation nous permettant de calculer le taux d'accroissement. La population de travailleurs indépendants est à chaque fois relative au niveau géographique étudié,

ainsi pour la Belgique, c'est l'ensemble de la population de travailleurs indépendants (domiciliés en Belgique et soumis à l'obligation d'assurance) qui est utilisée, et ainsi de suite pour les différentes régions.

Tableau 43. Répartition des indépendants selon la part d'affiliations et de radiations, ventilées par origines, niveau national, 2017

	Affiliations	Radiations	Global*
Origine indéterminée	4,6%	11,3%	9,1%
Origine belge	56,7%	53,8%	68,6%
Origine étrangère	38,7%	34,9%	22,3%

* « Global » fait référence à la proportion d'indépendants dans la population totale d'indépendants.

Dans le tableau 43, la répartition du nombre d'affiliations et de radiations est comparée avec le nombre total d'indépendants en 2017. Le groupe d'origine indéterminée représente 9,1 % des indépendants en 2017, mais en même temps, 4,6 % des affiliations et 11,3 % des radiations. On peut en conclure qu'il est sous-représenté au niveau des affiliations et surreprésenté au niveau des radiations. C'est le seul groupe d'origine qui présente une part de radiations supérieure à la part d'affiliations, ce qui est normal compte tenu du fait que ce groupe de travailleurs indépendants est plus âgé et sort petit à petit des données - voir, notamment, le chapitre [Méthodologie](#), le chapitre 1 « [Caractéristiques personnelles - Démographie générale](#) » et l'annexe 6 « [Origine indéterminée](#) » pour plus d'informations.

En ce qui concerne le groupe d'origine belge, il représente 68,6 % des indépendants en 2017 mais seulement 56,7 % des affiliations et 53,8 % des radiations, il est donc sous-représenté pour les deux catégories. Enfin, le groupe d'origine étrangère représente 22,3 % des indépendants en 2017 et, dans le même temps, 38,7 % des affiliations et 34,9 % des radiations, il est donc surreprésenté dans les deux catégories.

Tableau 44. Répartition des indépendants selon la part d'affiliations et de radiations, ventilées par origines étrangères, niveau national, 2017

	Affiliations	Radiations	Global*
Origine étrangère	100%	100%	100%
UE14	36,1%	35,7%	46,7%
UE13	21,9%	20,4%	16,8%
Pays candidats UE	8,3%	10,3%	7,3%
Autres pays européens	4,8%	4,2%	3,9%
Maghreb	11,7%	13,0%	9,3%
Afrique subsaharienne	4,4%	4,0%	3,1%
Proche/Moyen-Orient	2,6%	2,4%	2,6%
Océanie/Extrême-Orient	2,5%	2,6%	3,5%
Autres pays asiatiques	4,1%	4,4%	3,5%
Amérique du Nord	0,5%	0,4%	0,6%
Am. du Sud/centrale	2,3%	1,9%	1,7%
Pays indéterminés	0,7%	0,7%	0,9%

* « Global » fait référence à la proportion d'indépendants dans la population totale d'indépendants d'origine étrangère.

Dans le tableau 44, la répartition du nombre d'affiliations et de radiations pour les indépendants d'origine étrangère est comparée avec la répartition du nombre total d'indépendants d'origine étrangère en 2017. Les origines « UE14 », « UE13 », « Pays candidats à l'UE » et « Maghreb » représentent ensemble 78,1 % des affiliations et 79,4 % des radiations de l'ensemble des groupes d'origines étrangères en 2017.

On remarque une sous-représentation de l'origine « UE14 » tant au niveau des affiliations que des radiations. En effet, en 2017, ce groupe d'origine représente 46,7 % des indépendants d'origine étrangère et, dans le même temps, 36,1 % des affiliations et 35,7 % des radiations. À

l'inverse, le groupe d'origine « UE13 » est surreprésenté tant au niveau des affiliations que des radiations. En effet, en 2017, il représente 16,8% de l'ensemble des indépendants d'origine étrangère et, dans le même temps, 21,9 % affiliations et 20,4 % des radiations. Ce dernier constat vaut également pour les groupes d'origine « Maghreb » et « Pays candidats UE ».

Le groupe d'indépendants d'origine étrangère, pris dans sa globalité, est donc surreprésenté tant pour les affiliations que pour les radiations mais ce constat cache des disparités en fonction des différents groupes d'origines étrangères.

À cet égard, nous pouvons faire référence, entre autres, à « l'hypothèse de spécificité » qui stipule que les différences en matière d'entrepreneuriat parmi les personnes issues de l'immigration peuvent s'expliquer par le « parcours spécifique » de ces personnes, notamment par un lien entre les phénomènes de « ghettoïsation », de « marché ethnique » et de « capital social » (OECD 2010a, 2018a). Pour plus d'informations à ce sujet, nous renvoyons le lecteur vers l'annexe 13 « [L'entrepreneuriat et l'hypothèse de la spécificité](#) ». Comme nous l'avons déjà mentionné dans l'encadré « [Pourquoi devenir indépendant \(issu de l'immigration\)](#) ? », il ne s'agit pas de la seule théorie sur l'esprit d'entreprise (parmi les personnes issues de l'immigration). D'autres explications possibles sont aussi fournies dans :

- L'annexe 12 « [Entrepreneuriat et culture d'entreprise \(dans le pays d'origine\)](#) ? » sur la « culture de l'esprit d'entreprise », qui se concentre sur la culture du pays d'origine comme explication potentielle de (des différences dans le niveau d') l'esprit d'entreprise.
- L'annexe 14 « [L'entrepreneuriat et l'hypothèse de convergence](#) » sur l'hypothèse de convergence, qui prévoit une convergence des taux d'emploi indépendant de diverses origines à long terme.
- L'annexe 22 « [Entreprendre par nécessité](#) » sur « l'esprit d'entreprise par nécessité » où la Belgique (et les personnes originaires de l'UE13) est explicitement mentionnée.
- L'annexe 23 « [Entreprendre par opportunité](#) » sur l'hypothèse d'opportunité (qui ne peut être testée en raison de l'absence de données).

Ces théories s'appliquent également au reste de ce chapitre.

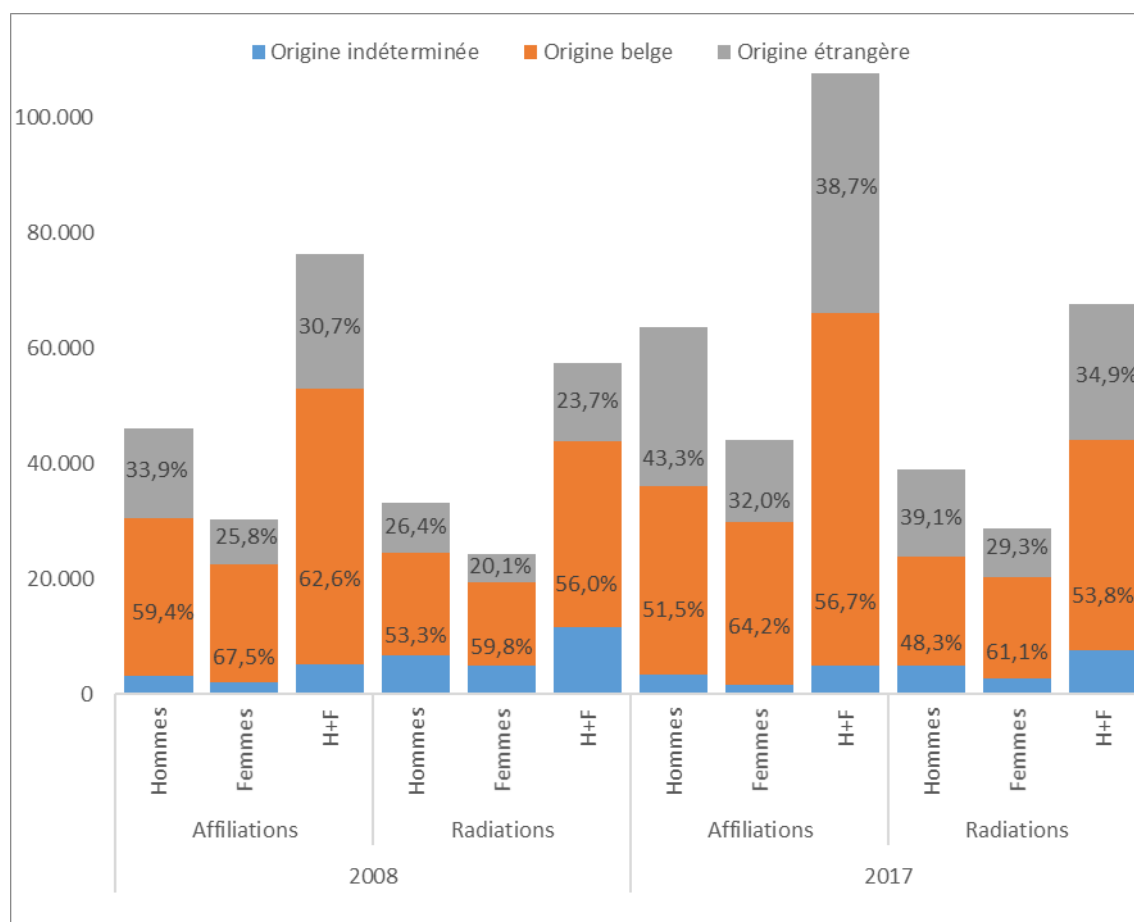
Enfin, nous pouvons d'ores et déjà nous référer aux encadrés « [Nombre d'affiliations et de radiations - Généralités](#) » et « Radiations - [Les entrepreneurs issus de l'immigration échouent-ils plus souvent ?](#) » pour obtenir des explications supplémentaires sur le nombre d'affiliations et de radiations.

Le graphique 32 présente le nombre ainsi que la part des affiliations et des radiations par origine et sexe, au niveau national, en 2008 et 2017. Le graphique 33 présente l'évolution du taux d'accroissement sur la période 2009-2017, ventilé selon l'origine et le sexe, au niveau national. On remarque, tant en 2008 qu'en 2017, que les affiliations sont plus nombreuses que les radiations. En effet, en 2008, on dénombrait 76.315 affiliations pour 54.478 radiations et en 2017, 107.686 affiliations pour 67.717 radiations. Il y a donc eu 31.371 affiliations (+41,1 %) et 10.239 radiations (+17,8 %) supplémentaires, en comparant 2008 et 2017. Cela se reflète au niveau des différents taux d'accroissement qui sont tous positifs sur la période étudiée.

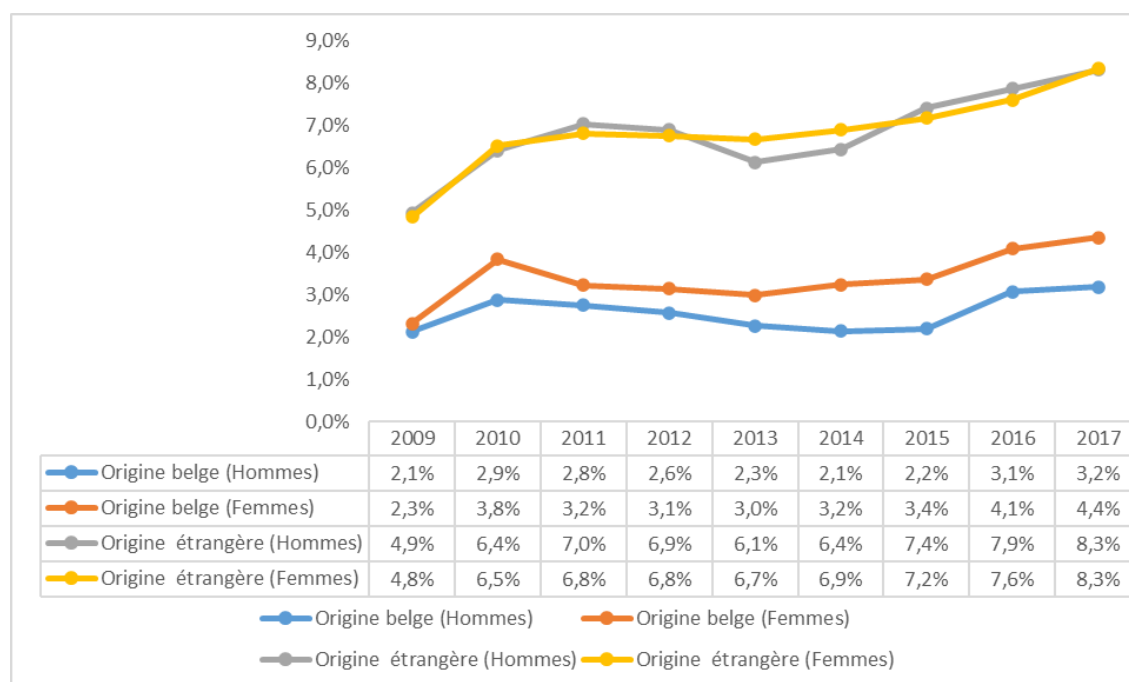
C'est le groupe d'indépendants d'origine étrangère qui a connu la plus forte progression tant des affiliations (18.289 en plus, soit une progression de 78,2 %) que des radiations (10.010 en plus, soit une progression de 73,4 %) sur la période 2008-2017. À titre de comparaison, les affiliations du groupe d'indépendants d'origine belge ont progressé de 13.246 unités (+27,7 %) et les radiations de 4.209 (+13,1 %) sur la même période. Pour ces deux groupes d'origines, les affiliations sont plus nombreuses que les radiations, ce qui mène à des taux d'accroissement positifs.

À l'inverse, les affiliations (-164, soit une diminution de 3,2 %) et les radiations (-3.980, soit une diminution de 34,2 %) du groupe d'indépendants d'origine indéterminée diminuent sur la période étudiée. De plus, les radiations (7.658) sont plus nombreuses que les affiliations (4.963), ce qui mène à un taux d'accroissement négatif. Comme mentionné précédemment, il est normal que le contingent des individus d'origine indéterminée diminue, étant donné qu'ils quittent la population des indépendants et que la qualité des données du registre national s'améliore avec le temps (voir 1. « [Caractéristiques personnelles – Démographie générale](#) » et 2.2 « [âGE](#) »).

Graphique 32. Répartition des affiliations et radiations, par origine et sexe, niveau national, 2008-2017



Graphique 33. Évolution du taux d'accroissement ventilé par origine et sexe, niveau national, 2009-2017



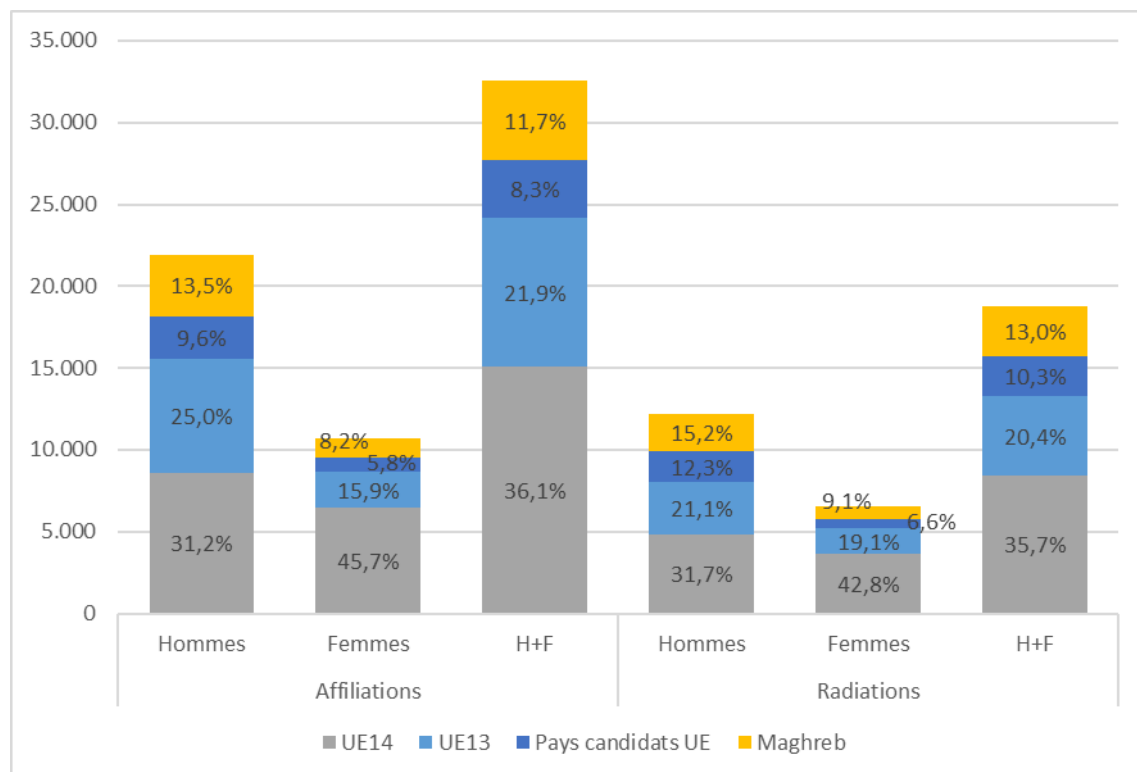
On assiste à un mouvement de rattrapage pour les indépendants d'origine belge des femmes sur les hommes. En effet, l'écart avec les hommes se réduit sur la période 2008-2017 tant pour les

affiliations (différence de 6.772 en 2008, et de 4.522 en 2017) que pour les radiations (différence de 3.189 en 2008, et de 1.268 en 2017). Il convient de souligner que le nombre d'indépendants masculins augmente toujours plus que le nombre d'indépendants féminins, mais l'écart de croissance se réduit. À cet égard, nous renvoyons le lecteur vers l'encadré « [Entrepreneuriat féminin \(d'origine étrangère ou non\)](#) » et l'annexe 15 « [Les femmes sur le marché du travail](#) » qui met en évidence ce mouvement de rattrapage amorcé dans le courant du 20^e siècle grâce à l'émancipation toujours plus grande des femmes dans les domaines juridique, politique, économique et social. Ce processus de rattrapage est toujours en cours et se traduit entre autres par une plus grande participation des femmes sur le marché du travail, en tant que salariée et aussi en tant que travailleur indépendant.

À l'inverse, pour le groupe d'indépendants d'origine étrangère, l'écart entre les hommes et les femmes se creuse tant pour les affiliations (différence de 7.712 en 2008, et de 13.534 en 2017) que pour les radiations (différence de 3.895 en 2008, et de 6.799 en 2017). Nous renvoyons une nouvelle fois le lecteur vers l'encadré « [Entrepreneuriat féminin \(d'origine étrangère ou non\)](#) » et l'annexe 15, la littérature mentionnant le fait que les femmes d'origine étrangère (et particulièrement non européennes) sont plus confrontées à l'impact de leur genre sur l'accès au marché du travail, qu'elles subissent un déclassement professionnel et sont soumises à des stéréotypes et des logiques les éloignant du marché du travail, comme le fait de devoir porter la charge familiale, par exemple.

Plus globalement, on assiste également à un mouvement de rattrapage du groupe d'indépendants d'origine étrangère sur le groupe d'indépendants d'origine belge, la différence pour les affiliations passant de 24.392 en 2008 à 19.349 en 2017 et pour les radiations, passant de 18.554 en 2008 à 12.753 en 2017.

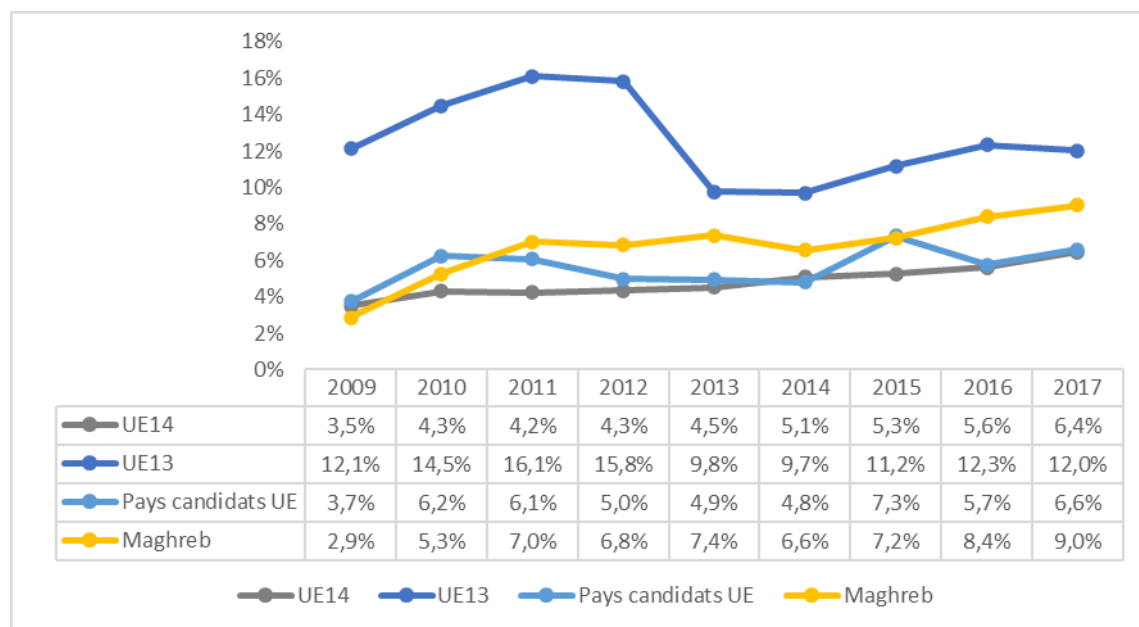
Graphique 34. Répartition et part des affiliations et radiations, top 4 origines étrangères, niveau national, 2017



Le graphique 34 présente la répartition des affiliations et radiations du top 4 des origines étrangères en 2017 au niveau national. Le groupe d'origine « UE14 » est le plus représenté tant en termes d'affiliations que de radiations, ce qui est logique étant donné que c'est le contingent le plus important parmi les indépendants d'origine étrangère. En termes d'évolution sur la période étudiée, c'est le groupe d'origine « UE13 » qui a connu la plus forte progression tant pour les affiliations (4.804 en 2008, 9.149 en 2017, soit une évolution de 90,4 %) que pour les

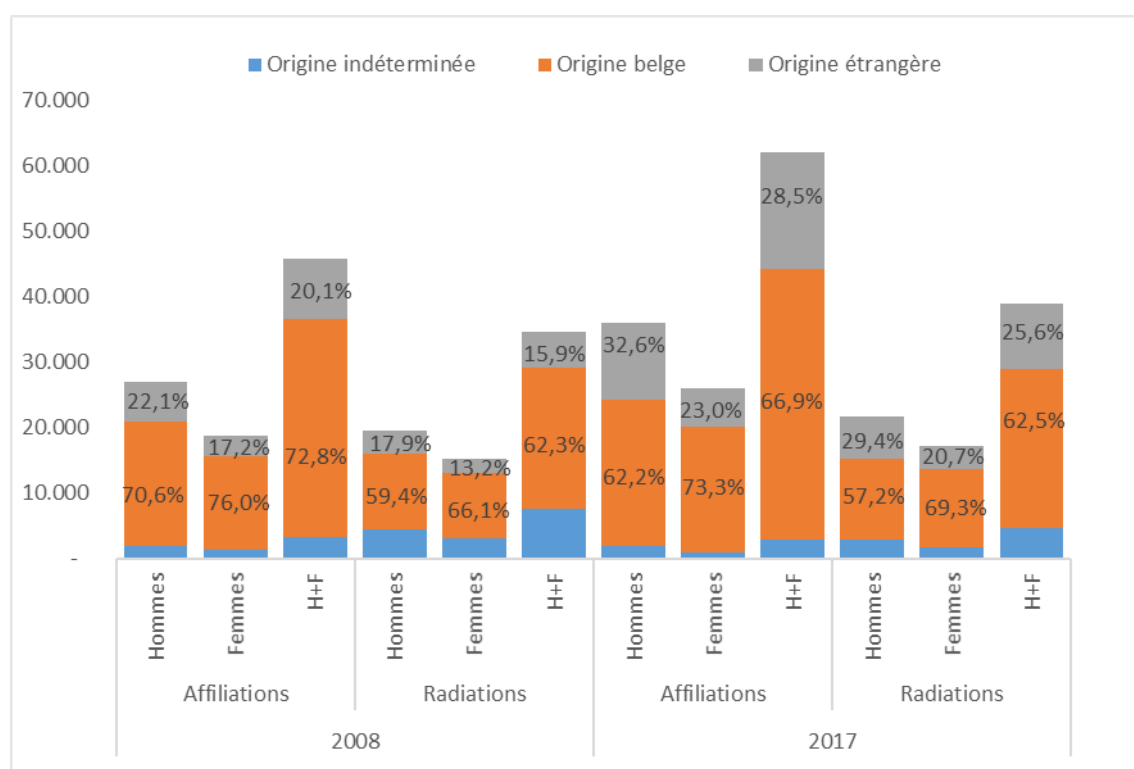
radiations (1.879 en 2008 et 4.831 en 2017, soit une évolution de 157,1 %). Cela se reflète au niveau de l'évolution du taux d'accroissement du top 4 des origines étrangères, comme on peut l'observer au graphique 35. Le groupe d'origine « UE13 » présente le taux d'accroissement le plus important tandis que le groupe d'origine « UE14 » est le plus faible sur la période étudiée.

Graphique 35. Évolution du taux d'accroissement, top 4 origines étrangères, niveau national, 2009-2017



Passons maintenant en revue les dynamiques à l'œuvre au niveau régional afin de mettre en évidence les différences potentielles avec la dynamique nationale.

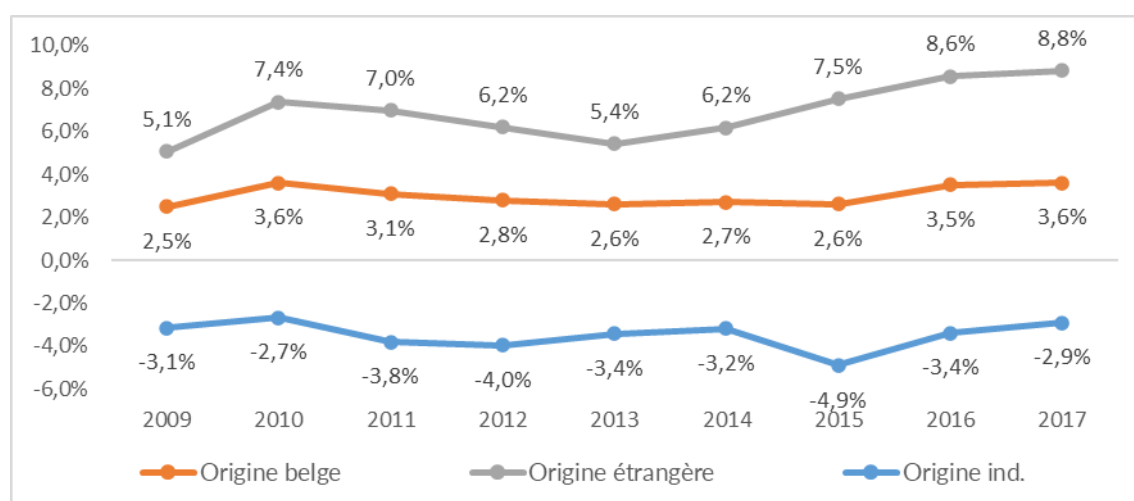
Graphique 36. Répartition des affiliations et radiations, par origine et sexe, Région flamande, 2008-2017



Le graphique 36 présente le nombre ainsi que la part des affiliations et des radiations par origine et sexe, au niveau de la Région flamande, en 2008 et en 2017. C'est la région qui présente le plus grand nombre d'affiliations (61.694 sur 107.686 soit 57,5 %) et de radiations (38.904 sur 67.717, soit 57,5 %) en 2017, ce qui est logique étant donné les caractéristiques démographiques de la Belgique. En effet, la Région flamande contient à peu près 58 % de la population belge⁴⁸. Le groupe d'indépendants d'origine belge est plus représenté dans les affiliations et radiations que ce que l'on peut observer au niveau national. En effet, en 2017, il représentait 66,9 % des affiliations et 62,5 % des radiations alors qu'au niveau national, cette proportion est de 56,7 % pour les affiliations et 53,8 % pour les radiations.

Il est intéressant de noter que la croissance, en termes absolus, des affiliations pour les groupes d'origine belge et étrangère est similaire (+8.128 et +8.512) mais qu'en termes relatifs, elle est bien plus importante pour le groupe d'origine étrangère (+92,7 % contre 24,4 %). En ce qui concerne les radiations, la croissance en termes absolus et relatifs est plus importante pour les indépendants d'origine étrangère (4.442 radiations en plus, soit une progression de 80,7 % contre 2.728 radiations en plus, soit une progression de 12,6 %). Cela se reflète dans l'évolution du taux d'accroissement du groupe d'origine belge et étrangère en Région flamande entre 2009 et 2017 comme on peut l'observer dans le graphique 37. Le taux d'accroissement des indépendants d'origine étrangère est plus important que celui du groupe d'origine belge.

Graphique 37. Évolution taux d'accroissement ventilé par origine, Région flamande, 2009-2017



Le graphique 38 présente le nombre ainsi que la part des affiliations et des radiations par origine et sexe, au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale, en 2008 et en 2017. Elle se démarque des autres régions car le groupe d'indépendants d'origine étrangère y est majoritaire, que ce soit pour le nombre d'affiliations (12.751 sur 16.210, soit 78,7 % en 2017) et de radiations (7.028 sur 9.607, soit 73,2 % en 2017).

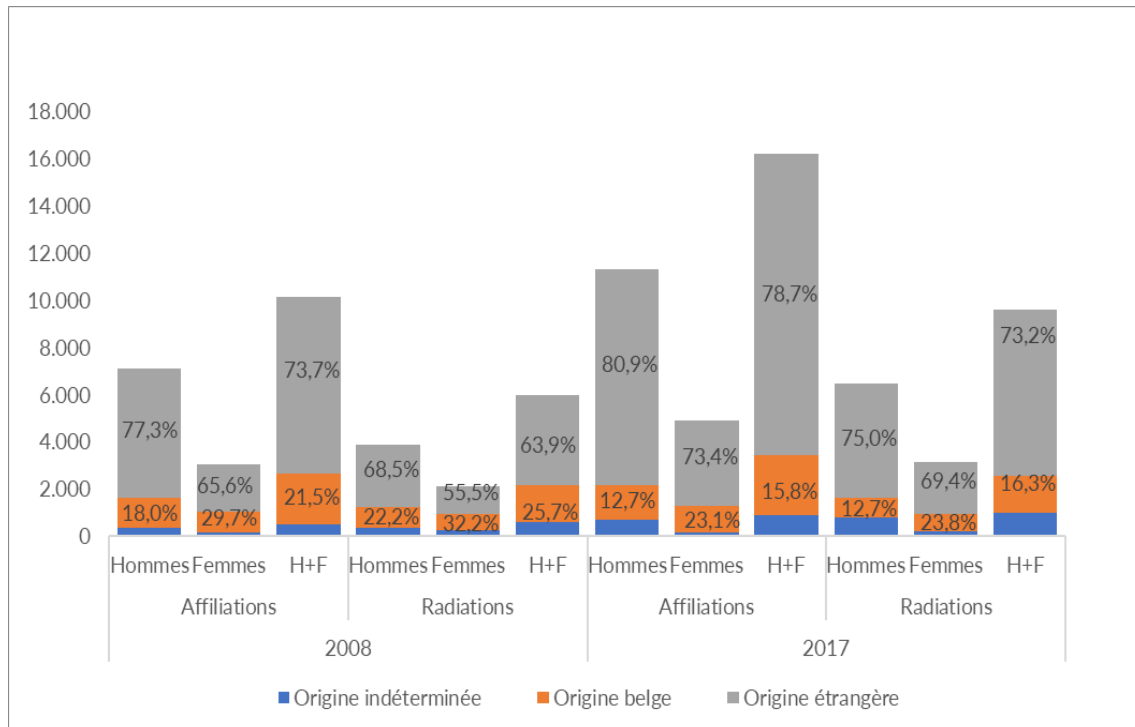
C'est également le cas pour l'évolution sur la période 2008-2017 : sur les 6.058 affiliations supplémentaires, 5.264 concernent des indépendants d'origine étrangère (87 %) et sur les 3.619 radiations supplémentaires, 3.203 concernent des indépendants d'origine étrangère (88 %). Enfin, ce sont principalement les hommes qui sont responsables des affiliations (70 %) et des radiations (69 %).

La situation en Région wallonne est similaire à ce que l'on peut observer au niveau national. C'est pourquoi nous ne développerons pas davantage cette analyse dans ce rapport, mais ses données peuvent être consultées sur le site web du SPF Economie via les tableaux récapitulatifs ([tableau 63](#)).

⁴⁸ Voir <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population> pour plus d'informations.

Les constats ci-dessus sur les affiliations et radiations par région sont largement conformes à ce qui a déjà été discuté au sujet des indépendants en fonction de la région (en général) - voir le point 2.3 « [Les régions](#) » du présent rapport. Pour de plus amples informations sur la situation bruxelloise spécifique, par exemple, nous renvoyons donc à la documentation déjà fournie au point 2.3.2. Il s'agit notamment des annexes 3 « [Une brève histoire des migrations en Belgique](#) » et 4 « [Une brève histoire de l'intégration en Belgique](#) ».

Graphique 38. Répartition des affiliations et radiations, par origine et sexe, Région de Bruxelles-Capitale, 2008-2017



Résumé

En 2017, le groupe d'indépendants d'origine étrangère est surreprésenté, tant dans les affiliations que dans les radiations, par rapport à leur proportion au sein de la population totale de travailleurs indépendants en Belgique.

Les origines « UE14 », « UE13 », « Pays candidats UE » et « Maghreb » représentent ensemble 78,1 % des affiliations et 79,4 % des radiations de l'ensemble des groupes d'origines étrangères en 2017. Le groupe d'origine « UE14 » est le plus représenté au sein des différentes origines étrangères, mais c'est le groupe d'origine « UE13 » qui présente la plus forte évolution sur la période étudiée.

Au niveau national, on dénombre plus d'affiliations que de radiations tant en 2008 qu'en 2017, ce qui conduit à des taux d'accroissement positifs, à l'exception du groupe d'indépendants d'origine indéterminée qui présente plus de radiations que d'affiliations.

On assiste à un mouvement de rattrapage des indépendants d'origine étrangère sur le groupe d'origine belge sur la période étudiée, l'écart se réduisant pour le nombre d'affiliations et de radiations des deux groupes. Ce constat vaut également pour les femmes indépendantes du groupe d'origine belge, mais pas pour celles du groupe d'origine étrangère. Cela se reflète dans la littérature scientifique, notamment sur le mouvement d'émancipation féminine en cours depuis le XX^e siècle. En ce qui concerne les femmes d'origine étrangère, et particulièrement d'origine non européenne, leur genre constitue encore une barrière importante limitant leur participation au marché du travail.

La Région flamande représente 57,5 % des affiliations et des radiations en 2017. Les indépendants d'origine belge y est plus représenté, tant dans les affiliations que dans les radiations, comparativement à la répartition au niveau national. Néanmoins, c'est le groupe

d'origine étrangère qui présente les plus hauts taux d'accroissement dans cette région. La Région de Bruxelles-Capitale se démarque des autres car c'est le groupe d'indépendants d'origine étrangère qui y est prépondérant, tant pour les affiliations que pour les radiations. La Région wallonne suit à peu près la même dynamique que celle observée au niveau national.

Dans le [fichier Excel](#) sur notre site web, vous trouverez les tableaux récapitulatifs suivants :

- Tableau récapitulatif 62 – Origine – Indépendants selon les affiliations et les radiations
- Tableau récapitulatif 63 – Origine – Indépendants selon les affiliations et les radiations - Régions

Informations additionnelles - Nombre d'affiliations et de radiations - Généralités

Les explications possibles du **nombre d'affiliations** sont notamment fournies dans les encadrés « [Informations additionnelles – Devenir indépendant sur les marchés du travail](#) belge et mondial » et « [Les indépendants selon la nature de l'activité](#) ». Il convient également de noter que le PIB de la Belgique (à prix courants) a augmenté de 26,5 % entre 2008 et 2017 et son PIB par habitant de 19,2 % (Eurostat). Cette croissance économique aura également un impact sur le nombre d'affiliations et de radiations parmi les travailleurs indépendants, notamment, via l'augmentation de la demande des consommateurs, un meilleur accès au financement, un climat social plus stable, de nouvelles opportunités économiques et des investissements publics potentiels dans les infrastructures et l'éducation (Galindo et Méndez, 2014 ; Toma, 2014).

En ce qui concerne le **nombre de radiations**, le nombre de travailleurs indépendants a augmenté entre 2008 et 2017, surtout parmi ceux d'origine étrangère. Le nombre d'affiliations est donc plus élevé que le nombre de radiations sur une base annuelle. N'oublions pas que tous les travailleurs indépendants ne réussissent pas dans leur entreprise. Un nombre plus élevé d'affiliations peut donc entraîner un nombre plus élevé de radiations.

De plus, une radiation ne doit pas nécessairement être assimilée à une faillite. Certains travailleurs indépendants, par exemple, deviennent salariés ou prennent leur retraite. Les radiations peuvent également être sectorielles (voir le point 5 « [Caractéristiques professionnelles – Les branches d'activités](#)

» pour plus d'informations sur les travailleurs indépendants par secteur). Notons également que de nombreux autres facteurs tels que les compétences entrepreneuriales, l'accès au financement et à un personnel qualifié, une formation pertinente et le hasard, jouent un rôle.

Mais encore, des données sur l'entreprise du travailleur indépendant radié sont indisponibles pour ce rapport - par exemple, l'âge de l'entreprise, la raison de la cessation d'activité ou la situation financière. En d'autres termes, il est difficile, voire impossible, d'expliquer en détail les tendances des affiliations et des radiations par origine ou par génération (voir ci-dessous) sur la base des données disponibles dans cette étude.

Enfin, une concertation avec l'INASTI semble nécessaire au sujet des radiations d'office. En effet, ce type de radiation peut représenter une explication potentielle (partielle) sur les tendances identifiées dans ce rapport (voir l'annexe 11 « [Démographie : le rôle de la phase de transition pendant un élargissement de l'UE](#) » pour plus d'informations).

En dépit des limites esquissées dans l'encadré précédent, nous tenterons, dans l'encadré suivant, de répondre à la question de savoir si les entrepreneurs issus de l'immigration échouent plus souvent que les entrepreneurs non issus de l'immigration.

Informations additionnelles - Radiations - Les entrepreneurs issus de l'immigration échouent-ils plus souvent ?

Si l'on réduit le concept de « radiations » aux « faillites », la littérature nous apprend ce qui suit : les chiffres de différents pays (OECD 2010a, 2011, 2014 ; Naudé, 2015 ; Andersson, 2011) indiquent que les personnes issues de l'immigration sont à la fois plus susceptibles de devenir indépendantes et plus susceptibles d'échouer dans leur entreprise - surtout en qualité de sous-traitant.

Bien que ce rapport ne porte que sur les indépendants et non sur leur société, ce constat semble en partie correspondre à nos chiffres : à savoir que, d'une part, les indépendants d'origine

étrangère sont aujourd'hui surreprésentés tant dans les affiliations que dans les radiations. D'autre part, en général, les indépendants d'origine étrangère sont sous-représentés par rapport aux indépendants d'origine belge ; le nombre d'affiliations est supérieur au nombre de radiations et les taux de croissance correspondant pour les indépendants d'origine étrangère sont élevés.

Dans une tentative de réponse aux constats réalisés dans la littérature, Fairlie (2013) note que les entrepreneurs issus de l'immigration sont sous-représentés dans le chiffre d'affaires total et dans le « revenu entrepreneurial » total : autrement dit, ils affichent un chiffre d'affaires et un revenu inférieurs à la moyenne. Kerr (2016), Van Laer (2011) et l'OCDE (OECD 2011) tirent des conclusions similaires.

Non seulement la situation économique générale joue un rôle, mais les facteurs suivants sont également importants (OECD, 2010a) : un faible niveau d'éducation, l'accès à un capital suffisant, la durée du séjour, des connaissances linguistiques, le statut juridique et le pays d'origine. De plus, les entrepreneurs issus de l'immigration sont plus susceptibles de manquer d'expérience, d'entreprendre par nécessité et d'être actifs dans des secteurs économiquement sensibles (OECD, 2010b). Ces secteurs sont très concurrentiels, ont un faible potentiel de croissance et se concurrencent principalement par les prix (OECD, 2014).

De même, ces secteurs vulnérables recoupent souvent les marchés ethniques dans lesquels les entrepreneurs issus de l'immigration sont parfois piégés en raison de leur capital social (Baklanov, 2014). Parfois, les choses s'aggravent lorsqu'un entrepreneur issu de l'immigration se retrouve en difficulté et cherche à obtenir des capitaux par le biais de canaux non traditionnels et informels, tels que l'emprunt par carte de crédit et les usuriers (Jones, 2014).

Outre cette tendance générale, l'OCDE (OECD 2010b, 2013b, 2014) identifie également des variations entre les différents historiques migratoires, ce que les chiffres du présent rapport confirment.

Ainsi, les entrepreneurs non originaires de l'UE auraient un taux de survie inférieur à celui des entrepreneurs originaires de l'UE. Aux États-Unis, les entrepreneurs d'origine asiatique réussissent mieux que ceux d'origine hispano-latino-américaine. Ce constat s'explique notamment par une différence de statut juridique (par exemple, demandeur d'asile ou migrant économique), une « culture de l'esprit d'entreprise » (voir annexe 12 « [Entrepreneuriat et culture d'entreprise \(dans le pays d'origine\) ?](#) »), une discrimination spécifique et le transnationalisme (qui permet à certains groupes de commercer plus facilement avec le « pays d'origine » que d'autres).

Zhu (2014) souligne également la différence de motivation : pour plusieurs entrepreneurs, l'entrepreneuriat est lié à « une meilleure vie pour leurs enfants » - ils choisissent (assez ironiquement) la sécurité et donc une entreprise dans un secteur facilement accessible (et à faibles marges) plutôt que d'essayer « vraiment » de faire des affaires.

Enfin, Werbner (1999) note que la seule évaluation des entreprises sur la base de paramètres financiers n'est pas toujours correcte et ne devrait pas engendrer des stéréotypes (négatifs) : en effet, des questions telles que l'expérience, l'inclusion sociale et l'intégration ne sont pas prises en compte par ces paramètres.

4.3. Les affiliations et radiations des travailleurs indépendants en Belgique et dans les différentes régions en fonction de l'historique migratoire et du sexe

Le tableau 45 présente la répartition des indépendants selon les taux d'affiliations et de radiations, ventilés selon l'historique migratoire au niveau national et régional, en 2017. La seconde colonne de la partie du tableau concernant affiliations et radiations présente la part de l'origine UE/non-UE au sein de la 1^{re} génération de Belges ainsi qu'au sein de la 1^{re} génération de non-Belges. La colonne « global » présente la répartition générale de chaque génération au sein de la population totale d'indépendants, ce qui permet de comparer avec la part d'affiliation et de radiation, et de conclure à une sur- ou sous- représentation d'une génération.

Tableau 45. Répartition des indépendants selon le taux d'affiliations et de radiations, en fonction de l'historique migratoire, 2017

Belgique					
	Affiliations		Radiations		Global*
3 ^e génération	56,7%		53,8%		68,6%
2 ^e génération	15,2%		19,7%		16,0%
1 ^{re} génération (Belges)	6,2%		7,3%		5,1%
UE	0,8%	13,5%	1,2%	16,6%	1,2%
Non-UE	5,4%	86,5%	6,1%	83,4%	4,0%
1 ^{re} génération (non-Belges)	20,3%		17,1%		10,1%
UE	15,5%	76,1%	13,1%	76,8%	8,4%
Non-UE	4,9%	23,9%	4,0%	23,2%	1,7%
Inconnu	1,5%		2,2%		0,2%
Région wallonne					
3 ^e génération	57,7%		54,8%		64,8%
2 ^e génération	22,3%		25,6%		21,5%
1 ^{re} génération (Belges)	5,2%		6,6%		4,9%
UE	1,1%	20,1%	1,6%	24,4%	1,5%
Non-UE	4,2%	79,9%	5,0%	75,6%	3,4%
1 ^{re} génération (non-Belges)	14,1%		12,2%		8,8%
UE	10,6%	75,3%	9,4%	77,3%	7,5%
Non-UE	3,5%	24,7%	2,8%	22,7%	1,3%
Inconnu	0,6%		0,8%		0,1%
Région flamande					
3 ^e génération	66,9%		62,5%		76,1%
2 ^e génération	11,9%		17,6%		13,5%
1 ^{re} génération (Belges)	5,7%		6,1%		3,9%
UE	0,7%	11,8%	0,9%	15,0%	0,8%
Non-UE	5,1%	88,2%	5,2%	85,0%	3,1%
1 ^{ère} génération (non-Belges)	14,2%		12,1%		6,4%
UE	10,1%	71,0%	8,8%	73,2%	5,1%
Non-UE	4,1%	29,0%	3,2%	26,8%	1,2%
Inconnu	1,3%		1,6%		0,1%
Région de Bruxelles-Capitale					
3 ^e génération	15,8%		16,3%		29,7%
2 ^e génération	15,1%		16,6%		16,6%
1 ^{re} génération (Belges)	9,8%		13,4%		14,1%
UE	1,0%	10,7%	1,6%	12,2%	2,6%
Non-UE	8,7%	89,3%	11,7%	87,8%	11,5%
1 ^{re} génération (non-Belges)	55,2%		46,9%		38,6%
UE	44,9%	81,5%	37,6%	80,3%	32,8%
Non-UE	10,2%	18,5%	9,3%	19,7%	5,8%
Inconnu	4,1%		6,9%		0,9%

* « Global » fait référence à la proportion d'indépendants dans la population totale d'indépendants.

Passons brièvement en revue les constatations les plus importantes :

- La 1^{re} génération d'indépendants n'ayant pas la nationalité belge est surreprésentée à la fois dans les affiliations et dans les radiations, par rapport à sa part dans la population totale des indépendants en Belgique. Ce constat se vérifie tant au niveau national qu'au niveau régional. C'est la Région de Bruxelles-Capitale qui présente la plus grande part d'affiliations (55,2 %) et de radiations (46,9 %) pour cette génération. Néanmoins, c'est en Région flamande que la surreprésentation de cette génération est la plus marquée. En effet, 6,4 % des travailleurs indépendants exerçant dans cette région sont de la 1^{re} génération de non-

Belges, mais cette proportion monte à 14,2 % pour les affiliations et à 12,1 % pour les radiations en 2017, soit le double voire plus. C'est également cette génération qui a connu la plus forte croissance sur la période 2008-2017 : 9.444 affiliations en plus (+75,8 %) et 5.120 radiations supplémentaires (+79,6 %).

- Malgré le fait que le nombre d'indépendants de la 2^e génération soit en diminution en Belgique (32.339 indépendants en moins sur la période étudiée, soit une diminution de 21,3 %), on dénombre 4.796 affiliations supplémentaires pour 2.231 radiations en moins sur la période étudiée. Ce constat permet de mettre en évidence un ralentissement du déclin du contingent de cette génération. Au niveau national, cette génération est sous-représentée dans les affiliations et surreprésentée dans les radiations. Par contre, en Région wallonne, on remarque que la 2^e génération est surreprésentée dans les deux catégories.
- En ce qui concerne la répartition de la 1^{re} génération entre ressortissants de l'UE et non-UE, on remarque que pour la 1^{re} génération de Belges, les non-UE sont surreprésentés tant dans les affiliations que dans les radiations tandis que l'inverse prévaut pour les ressortissants de l'UE. Pour la 1^{re} génération de non-Belges, tant les ressortissants que les non ressortissants de l'UE sont surreprésentés.

Les remarques ci-dessus sont conformes aux observations déjà formulées dans les parties précédentes du présent rapport, notamment en ce qui concerne la situation bruxelloise spécifique et de la première génération de (non-)Belges (voir point [2.3.5](#)).

Dans le [fichier Excel](#) sur notre site web, vous trouverez les tableaux récapitulatifs suivants :

- Tableau récapitulatif 111 – Historique migratoire – Indépendants selon les affiliations et les radiations
- Tableau récapitulatif 112 – Historique migratoire – Indépendants selon les affiliations et les radiations - Régions

4.4. Les affiliations et radiations des travailleurs indépendants en fonction du niveau de diplôme, de l'origine et du sexe

Dans cette partie du rapport, nous analysons les affiliations et radiations en fonction du niveau de diplôme, de l'origine et du sexe. Nous nous appuyons dans cette partie sur 4 niveaux de diplômes principaux comprenant pour la plupart des sous-catégories :

- *Niveau faible* : travailleurs indépendants ayant obtenu un diplôme du secondaire inférieur ainsi que ceux ayant obtenu un diplôme étranger non reconnu en Belgique ;
- *Niveau moyen* : travailleurs indépendants ayant obtenu un diplôme du secondaire supérieur ;
- *Niveau élevé* : travailleurs indépendants ayant obtenu soit un diplôme de bachelier, de master, de doctorat, ou un diplôme de niveau élevé mais inconnu ;
- *Niveau inconnu* : travailleurs indépendants dont le niveau de diplôme n'est pas connu dans la base de données.

Pour plus d'informations sur la variable « niveau de diplôme », voir le point [3.1](#) du présent rapport et la documentation en annexe (notamment, les annexes 15 « [Les femmes sur le marché du travail](#) », 18 « [Enseignement, historique migratoire et marché du travail en Belgique](#) », 19 « [Inégalité dans l'enseignement](#) » et 20 « [Les personnes peu qualifiées sur le marché du travail belge](#) »). En outre, plusieurs problèmes déjà identifiés au point 3 « [Caractéristiques personnelles – L'éducation](#) », tels que le nombre élevé de niveaux de diplôme inconnus parmi les indépendants d'origine étrangère, ne sont pas détaillés. Pour cette partie ainsi que les autres, nous ne faisons plus référence aux différents taux mentionnés plus haut, étant donné les nombreuses ventilations de données, les chiffres absolus sont souvent trop faibles pour pouvoir en tirer des conclusions significatives.

Le tableau 46 présente le nombre d'affiliations, de radiations ainsi que l'accroissement (différence entre affiliations et radiations), pour les trois principaux groupes d'origines et les différents niveaux de diplôme.

Au sein du groupe d'indépendants d'origine étrangère, les affiliations sont équitablement réparties entre les différents niveaux de diplôme, sauf pour le niveau de diplôme inconnu. Les radiations sont clairement plus nombreuses pour le niveau de diplôme faible.

Pour le groupe d'origine belge, seul le niveau de diplôme faible comprend plus de radiations que d'affiliations, le niveau de diplôme élevé est celui qui rassemble le plus grand nombre d'affiliations et de radiations, mais aussi le plus grand accroissement.

Bref, plus le niveau de diplôme est élevé, plus l'accroissement est important. Cette observation semble être conforme à plusieurs éléments cités, notamment dans l'encadré « [Les entrepreneurs issus de l'immigration échouent-ils plus souvent ?](#) ». En effet, il fait notamment référence à un niveau d'éducation plus faible (y compris de faibles compétences entrepreneuriales) pour expliquer un nombre plus élevé d'échecs (ici « simplifiés » en radiations).

Tableau 46. Affiliations, radiations et évolution en fonction du niveau de diplôme et de l'origine, 2017

2017	Origine indéterminée			Origine belge			Origine étrangère		
	Affil.	Rad.	Évolution	Affil.	Rad.	Évolution	Affil.	Rad.	Évolution
Faible	813	2.305	-1.492	5.571	5.914	-343	9.801	7.825	1.976
Sec_Inf	806	2.298	-1.492	5.559	5.911	-352	7.217	5.791	1.426
Dip_Étr	7	7	0	12	3	9	2.584	2.034	550
Moyen	1.174	1.797	-623	23.932	14.715	9.217	9.787	5.963	3.824
Sec_Sup	1.174	1.797	-623	23.932	14.715	9.217	9.787	5.963	3.824
Élevé	1.173	1.832	-659	30.477	15.124	15.353	9.298	4.911	4.387
Bachelier	647	933	-286	15.537	8.193	7.344	4.821	2.649	2.172
Master	467	719	-252	13.788	6.215	7.573	4.145	2.023	2.122
Doctorat	24	59	-35	434	200	234	135	73	62
Inconnu	35	121	-86	718	516	202	197	166	31
Inconnu	1.803	1.724	79	1.056	653	403	12.801	4.954	7.847
Total	4.963	7.658	-2.695	61.036	36.406	24.630	41.687	23.653	18.034

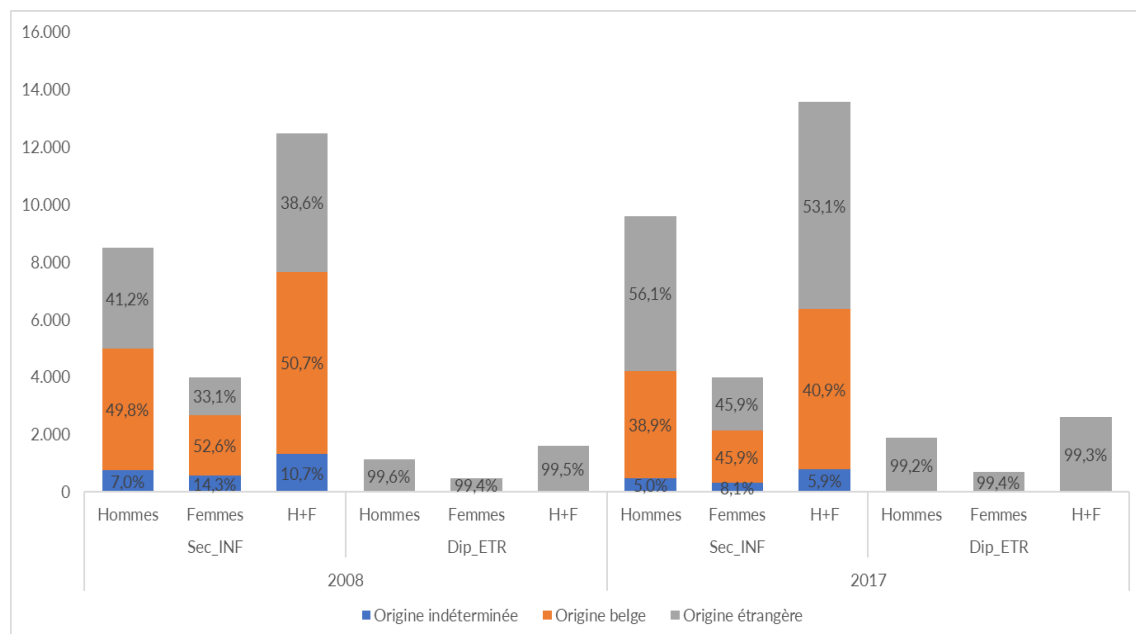
Le tableau 47 présente les données pour le top 4 des origines étrangères. La majorité des affiliations et radiations du groupe d'origine « UE14 » sont réparties entre les niveaux d'éducation moyen et supérieur. Pour le groupe d'origine « UE13 » la majorité des affiliations et radiations concerne des travailleurs indépendants avec un niveau de diplôme inconnu. En ce qui concerne le groupe d'origine « Pays candidats UE », le plus fort accroissement concerne des travailleurs indépendants avec un niveau de diplôme moyen. Enfin, les affiliations du groupe d'origine « Maghreb » sont en moyenne équitablement réparties entre les niveaux de diplôme faible, moyen et élevé. On remarque également qu'il y a deux fois plus de radiations pour le niveau faible que pour le niveau d'étude élevé. Un constat similaire vaut les groupes d'origine pour « UE13 » et « Pays candidats UE ».

Tableau 47. Affiliations, radiations et évolution en fonction du niveau de diplôme, top 4 origines étrangères, 2017

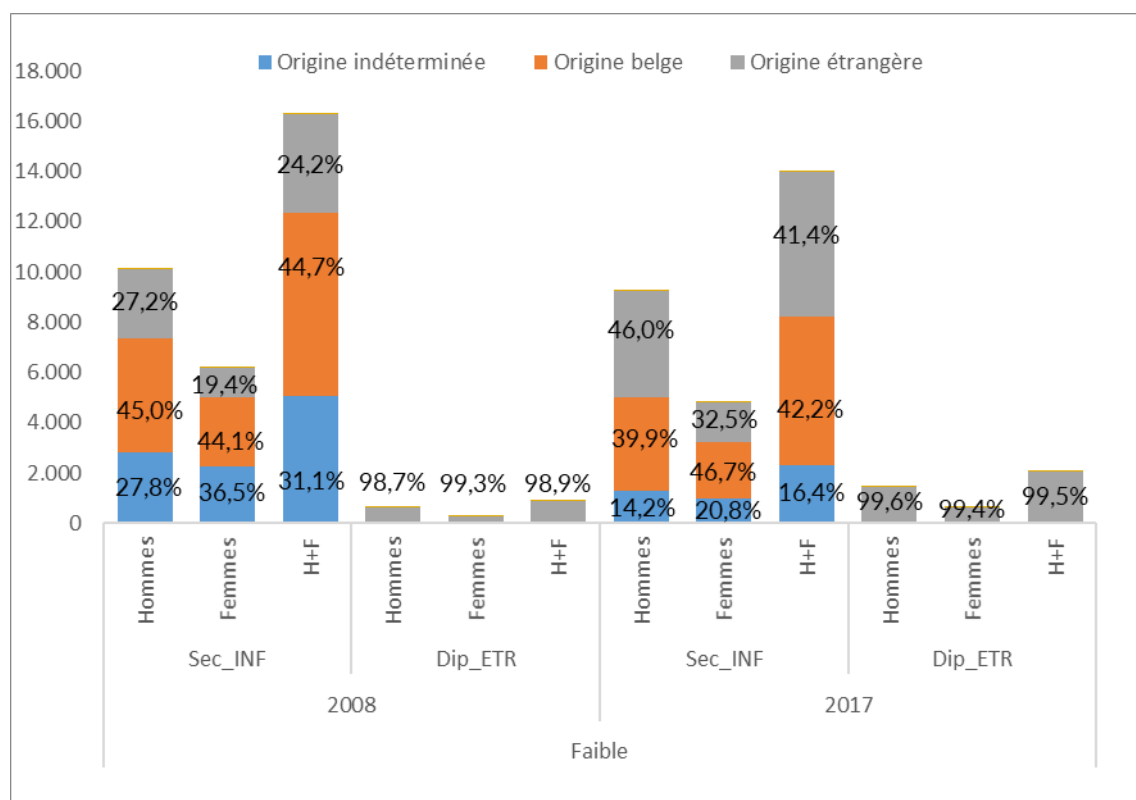
2017	UE14			UE13			Pays candidats UE			Maghreb		
	Affil.	Rad.	Evol.	Affil.	Rad.	Evol.	Affil.	Rad.	Evol.	Affil.	Rad.	Evol.
Faible	2.691	2.214	477	1.337	1.367	-30	1.341	1.150	191	1.601	1.218	383
Sec_Inf	2.268	1.888	380	701	724	-23	1.121	973	148	1.182	911	271
Dip_Étr	423	326	97	636	643	-7	220	177	43	419	307	112
Moyen	4.299	2.653	1.646	514	348	166	1.399	903	496	1.718	1.076	642
Sec_Sup	4.299	2.653	1.646	514	348	166	1.399	903	496	1.718	1.076	642
Élevé	4.687	2.341	2.346	606	431	175	397	223	174	1.122	624	498
Bachelier	2.418	1.286	1.132	279	220	59	231	151	80	657	358	299
Master	2.108	931	1.177	305	205	100	151	60	91	429	230	199
Doctorat	65	40	25	15	3	12	6	0	6	14	8	6
Inconnu	96	84	12	7	3	4	9	12	-3	22	28	-6
Inconnu	3.381	1.228	2.153	6.692	2.685	4.007	340	150	190	435	160	275
Total	15.058	8.436	6.622	9.149	4.831	4.318	3.477	2.426	1.051	4.876	3.078	1.798

4.4.1. Niveau de diplôme faible

Graphique 39. Répartition des affiliations pour le niveau de diplôme faible, en fonction de l'origine et du sexe, 2008-2017



Graphique 40. Répartition des radiations pour le niveau de diplôme faible, en fonction de l'origine et du sexe, 2008-2017



En 2017, des proportions de 2,4 % de l'ensemble des affiliations (2.603 sur 107.686) et de 3 % des radiations (2.044 sur 67.717) concernaient des travailleurs indépendants avec un diplôme étranger non reconnu, et donc considéré comme faible. Sans surprise, le groupe d'indépendants

d'origine étrangère représente la quasi-totalité du contingent avec une part de plus de 99 % tant pour les affiliations que pour les radiations.

Il s'agit là d'un résultat interpellant et pertinent, en effet, d'après l'encadré « [Entrepreneuriat, origine et rôle de l'éducation](#) » et l'annexe 18 « [Enseignement, historique migratoire et marché du travail en Belgique](#) », la non-reconnaissance d'un diplôme étranger constitue pour beaucoup un obstacle majeur sur le marché du travail. C'est l'une des raisons pour lesquelles on retrouve un pourcentage élevé de personnes peu qualifiées parmi les personnes d'origine étrangère, ce qui a pour conséquence une position défavorable sur le marché du travail.

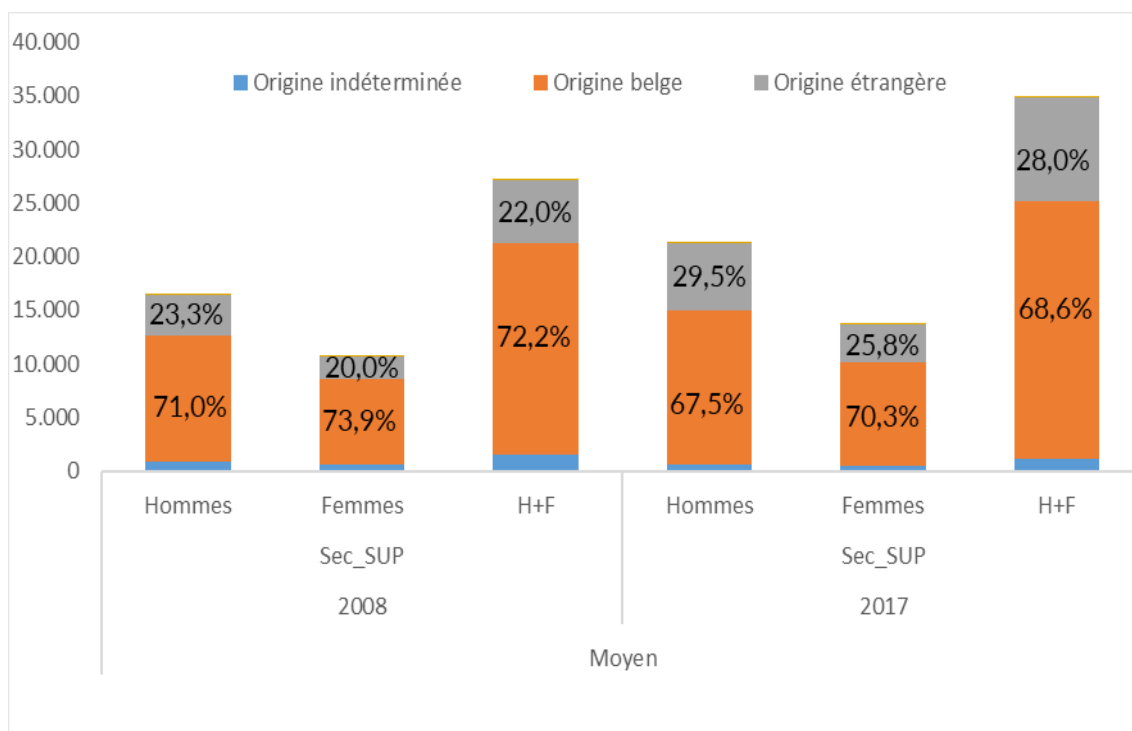
Toujours en 2017, une proportion de 12,6 % de l'ensemble des affiliations (13.582 sur 107.686) et de 20,7 % des radiations (14.000 sur 67.717) concernait des travailleurs indépendants avec un diplôme du secondaire inférieur. Sur la période 2008-2017, les affiliations de travailleurs indépendants avec ce niveau de diplôme ont progressé de 8,8 % (+1.096) tandis qu'il y a eu 14,1 % de radiations en moins (-2.294).

Le groupe d'indépendants d'origine étrangère représente 53,1 % des affiliations et 41,4 % des radiations pour ce niveau de diplôme. C'est d'ailleurs le seul groupe d'origine, par rapport à l'origine belge et l'origine inconnue, pour lequel on observe pour ce niveau de diplôme un accroissement en 2017, avec plus d'affiliations que de radiations. Près d'une affiliation sur 5 (17,3 %) et près d'un quart des radiations (24,5 %) du groupe d'indépendants d'origine étrangère concerne des travailleurs indépendants avec un diplôme du secondaire inférieur, il est donc surreprésenté.

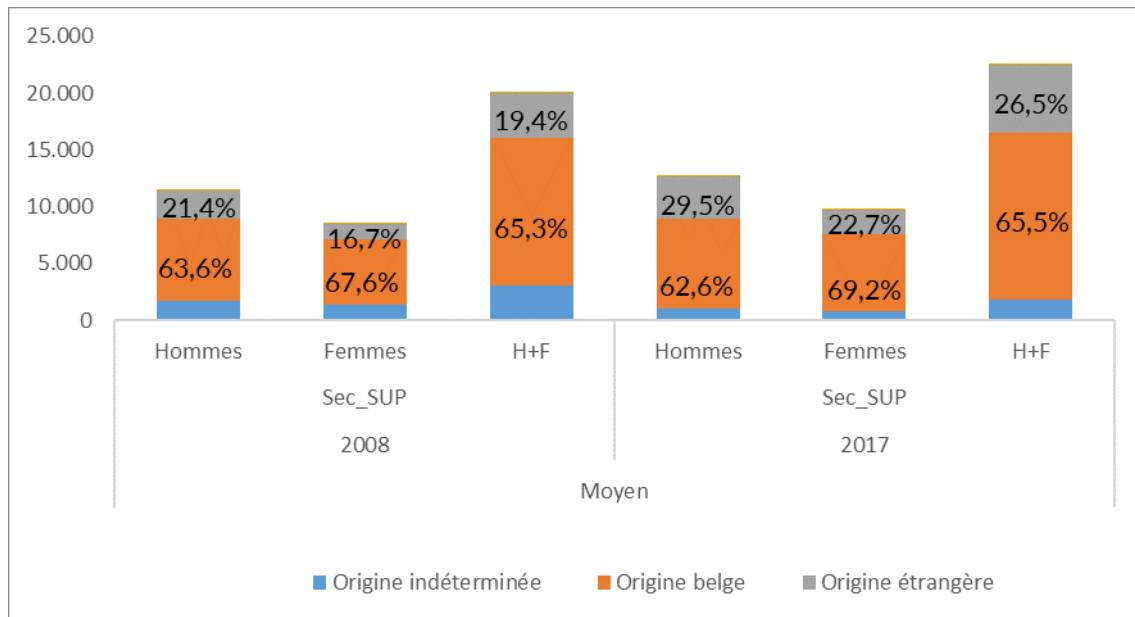
La déclinaison en fonction du sexe montre que les hommes représentent plus de 70 % des affiliations et des radiations d'indépendants ayant un diplôme du secondaire inférieur.

4.4.2. Niveau moyen

Graphique 41. Répartition des affiliations pour le niveau de diplôme moyen, en fonction de l'origine et du sexe, 2008-2017



Graphique 42. Répartition des radiations pour le niveau de diplôme moyen, en fonction de l'origine et du sexe, 2008-2017



En 2017, toutes origines confondues, 32,4 % des affiliations (34.893 sur 107.686) et 33,2 % des radiations (22.475 sur 67.717) concernaient des travailleurs indépendants avec un diplôme du secondaire supérieur. Sur la période 2008-2017, il y a eu 7.710 affiliations et 2.508 radiations supplémentaires, soit des progressions respectives de 28,4 % et 12,6 %.

Le groupe d'indépendants d'origine belge représente 68,6 % des affiliations et 65,5 % des radiations d'indépendants avec un diplôme du secondaire supérieur en 2017. Notons également que sur les 61.036 affiliations du groupe d'origine belge, 23.932 concernent des travailleurs indépendants avec un diplôme du secondaire supérieur, soit une proportion de 39,2 %. En ce qui concerne les radiations chez les indépendants d'origine belge, cette proportion est de 40,4 % (14.715 sur 36.406).

Le groupe d'indépendants d'origine étrangère représente 28 % des affiliations et 26,5 % des radiations pour ce niveau de diplôme en 2017, il convient de mettre en évidence la progression enregistrée sur la période 2008-2017. En effet, on dénombre 3.807 affiliations (+63,7 %) et 2.092 radiations (+54 %) supplémentaires, ce qui représente la plus forte progression enregistrée parmi les 3 groupes d'origine. Ce niveau de diplôme concerne 23,5 % des affiliations des indépendants d'origine étrangère (9.787 sur 41.687) et 25,5 % des radiations (5.963 sur 23.653).

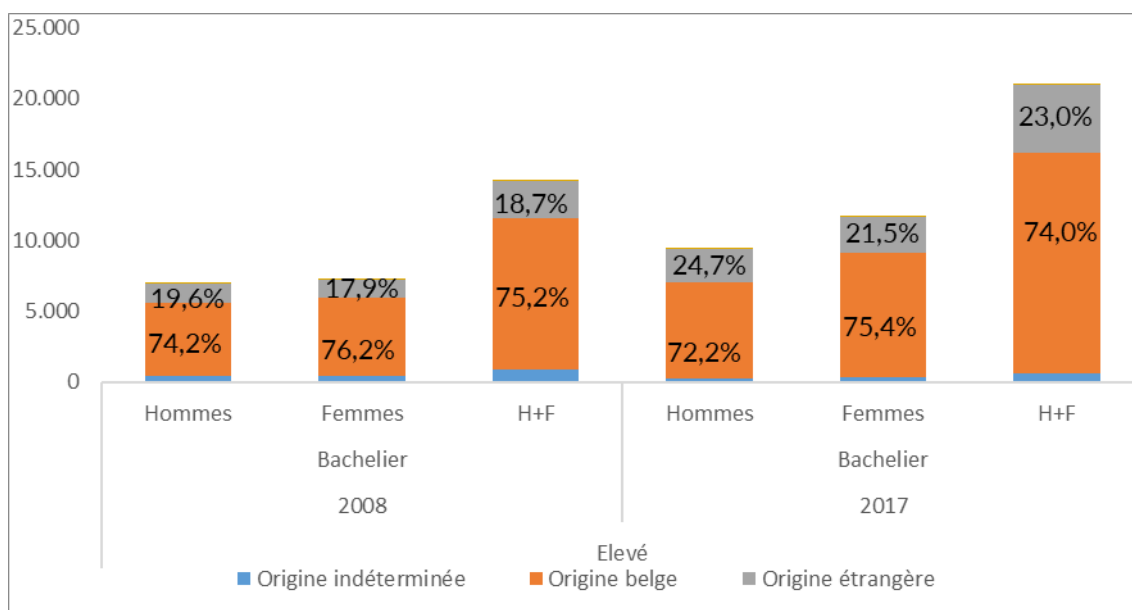
Peu importe l'origine, les hommes sont plus représentés que les femmes pour ce niveau de diplôme, avec une proportion de 60 % pour 40 %.

4.4.3. Niveau élevé

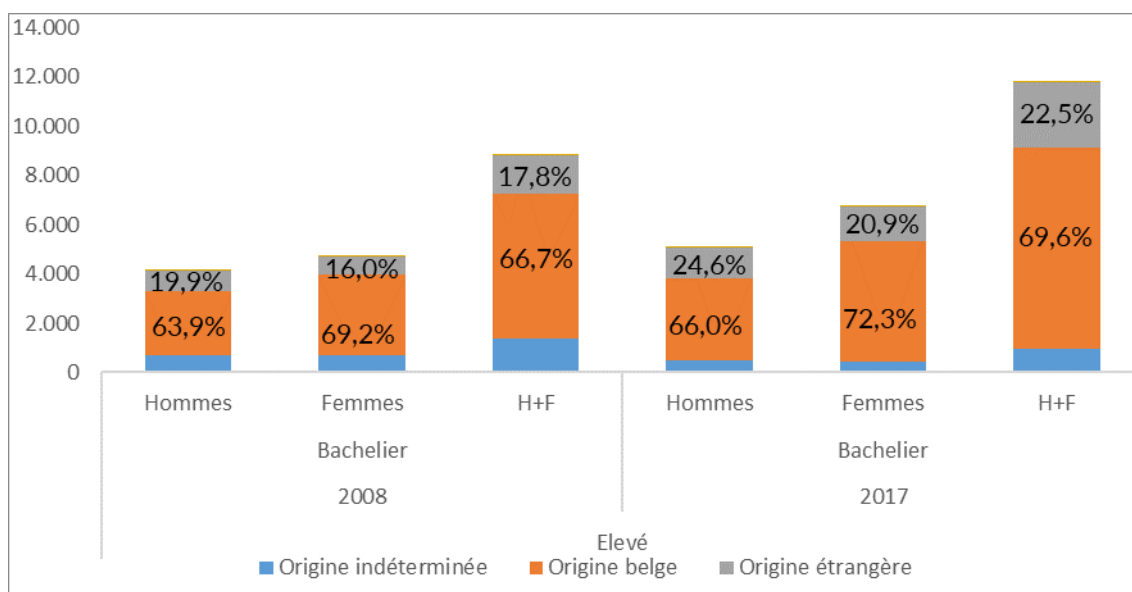
Parmi les différents niveaux de diplôme élevés, les niveaux doctorat et inconnu représentent ensemble, en 2017, 1,4 % des affiliations (1.543 sur 107.686) et 1,7 % des radiations (1.135 sur 67.717). Vu ces faibles nombres, nous ne développerons pas davantage l'analyse pour ces niveaux de diplôme. Néanmoins, des fichiers Excel comportant les chiffres détaillés sont disponibles sur le site web du SPF Economie, voir le [tableau récapitulatif 64](#).

En 2017, 19,5 % des affiliations (21.005 sur 107.686) et 17,4 % des radiations (11.775 sur 67.717) concernaient des indépendants avec un **diplôme de bachelier**. Sur la période 2008-2017, il y a eu 6.799 affiliations et 2.939 radiations supplémentaires pour ce niveau de diplôme, soit des progressions respectives de 55,7 % et de 33,3 %.

Graphique 43. Répartition des affiliations pour le niveau de diplôme élevé, en fonction de l'origine et du sexe, 2008-2017



Graphique 44. Répartition des radiations pour le niveau de diplôme élevé, en fonction de l'origine et du sexe, 2008-2017



Le groupe d'indépendants d'origine belge est une nouvelle fois prépondérant pour ce niveau de diplôme, avec 74 % des affiliations et 69,6 % des radiations en 2017. Ce niveau de diplôme concerne 25,5 % des affiliations du groupe d'indépendants d'origine belge (15.537 sur 61.036) et 22,5 % des radiations (8.193 sur 36.406). Toutes origines confondues, 19,5 % des affiliations et 17,4 % des radiations concernent des indépendants avec un diplôme de bachelier, le groupe d'indépendants d'origine belge est donc surreprésenté pour ce niveau de diplôme.

À l'inverse, le groupe d'indépendants d'origine étrangère est sous-représenté pour ce niveau de diplôme avec 11,6 % des affiliations et 11,2 % des radiations. Néanmoins, parmi l'ensemble des niveaux de diplôme qui concernent le groupe d'origine étrangère, ce sont les indépendants avec un diplôme de bachelier qui ont enregistré la plus forte progression des affiliations (2.162 en plus soit +98,2 %) et des radiations (1.074 en plus, soit +68,2 %) sur la période 2008-2017.

Les femmes sont plus représentées pour ce niveau de diplôme, peu importe l'origine. Il convient de souligner l'évolution de la répartition hommes/femmes pour le groupe d'origine étrangère. En

effet, en 2008, les hommes étaient plus représentés dans les affiliations (51 % pour 49 %) mais en 2017 la situation s'est inversée avec 52 % de femmes pour 48 % d'hommes.

Le **niveau master** représente en 2017, 17,1 % des affiliations (18.400 sur 107.686) et 13,2 % des radiations (8.957 sur 67.717). Sur la période 2008-2017, on dénombre 6.195 affiliations et 2.407 radiations supplémentaires, soit des progressions respectives de 50,8 % et de 36,7 %. Les constats émis pour le niveau bachelier se répètent pour le niveau master, avec une prépondérance du groupe d'indépendants d'origine belge et une évolution substantielle du groupe d'origine étrangère. De plus, les femmes sont plus représentées que les hommes.

À cet égard, une dynamique se dessine, plus le niveau de diplôme est élevé, plus les femmes sont représentées et cela, quelle que soit l'origine. Inversement, les hommes sont plus représentés dans les niveaux de diplôme faible et moyen. Cette observation est conforme aux tendances observées précédemment en ce qui concerne le niveau d'éducation et le sexe, voir notamment le point [3.3](#) et suivants (et la documentation correspondante).

4.4.4. Niveau inconnu

Il n'est pas possible de développer une analyse approfondie pour le niveau de diplôme inconnu. Notons toutefois qu'en 2017, il représente 14,5 % des affiliations (15.660 sur 107.686) et 10,8 % des radiations (7.331 sur 67.717). C'est ce niveau de diplôme qui a enregistré la plus forte augmentation des affiliations (8.293, soit +112,6 %) et radiations (3.400, soit +86,5 %) sur la période 2008-2017, tant en termes absolus que relatifs.

C'est le seul niveau de diplôme pour lequel le groupe d'indépendants d'origine indéterminé présente une évolution positive sur la période étudiée, avec 1.204 affiliations et 800 radiations supplémentaires, soit des progressions respectives de 201 % et de 87 %.

Enfin, le cumul des niveaux de diplôme étranger non reconnu et diplôme inconnu, représente 31,7 % des affiliations et 29,5 % des radiations du groupe d'indépendants d'origine étrangère.

4.4.5. Focus top 4 groupes de pays d'origine étrangère

Globalement, le groupe d'origine « UE14 » est prépondérant dans tous les niveaux de diplôme, ce qui est logique étant donné que c'est le contingent le plus important. Notons que cette prépondérance est moins marquée pour le niveau de diplôme faible, surtout pour les diplômes étrangers non reconnus pour lesquels le groupe d'origine « UE13 » est prépondérant.

Le groupe d'origine « pays candidats UE » est très représenté dans les niveaux de diplôme secondaire inférieur et secondaire supérieur en 2017. En effet, au cumulé, ces 2 niveaux de diplôme représentent 72,5 % des affiliations (2.520 sur 3.477) et 77,3 % des radiations (1.876 sur 2.426) de ce groupe d'origine en 2017. Ce constat vaut également pour le groupe d'origine « Maghreb », même si dans une moindre mesure, avec 59,5 % des affiliations (2.900 sur 4.876) et 64,5 % des radiations (1.987 sur 3.078).

En ce qui concerne la déclinaison hommes/femmes, le constat selon lequel plus le niveau de diplôme augmente, plus les femmes sont représentées, est également valable pour les différentes origines étrangères à l'exception du groupe d'origine « Maghreb » où les hommes sont plus représentés, peu importe le niveau de diplôme.

Résumé

En 2017, les affiliations au sein du groupe d'indépendants d'origine étrangère sont équitablement réparties entre les différents niveaux de diplôme, sauf pour le niveau inconnu qui regroupe le plus d'affiliations. Les radiations sont plus nombreuses pour le niveau faible. Plus le niveau de diplôme est élevé, plus l'accroissement des indépendants est important – sauf pour le niveau de diplôme inconnu qui connaît le plus grand accroissement.

Pour les indépendants d'origine belge, le niveau de diplôme faible est le seul à compter plus de radiations que d'affiliations et le niveau élevé est celui qui rassemble le plus d'affiliations et de radiations, mais aussi le plus grand accroissement.

Le groupe d'indépendants d'origine étrangère est majoritaire dans les affiliations et radiations de travailleurs indépendants avec un diplôme du secondaire inférieur en 2017, c'est le seul groupe d'origine présentant un accroissement pour ce niveau de diplôme.

En 2017, toutes origines confondues, le niveau de diplôme moyen regroupe plus d'un tiers des affiliations et radiations. Le groupe d'origine belge est majoritaire pour ce niveau de diplôme, mais c'est le groupe d'origine étrangère qui enregistre la plus forte progression des affiliations et radiations sur la période étudiée.

Plus le niveau de diplôme augmente, plus les femmes sont représentées, tant dans les affiliations que dans les radiations. Notons également que la part des affiliations et radiations du groupe d'origine belge augmente proportionnellement avec le niveau de diplôme. Ainsi, en 2017, il représente en moyenne 70 % des affiliations et des radiations pour le niveau de diplôme élevé.

La plus forte progression des affiliations et des radiations sur la période 2008-2017 concerne des travailleurs indépendants avec un niveau de diplôme inconnu. Ce niveau de diplôme représente un tiers des affiliations et radiations des groupes d'origines étrangère et indéterminée.

Dans le [fichier Excel](#) sur notre site web, vous trouverez le tableau récapitulatif suivant :

- Tableau récapitulatif 64 – Origine – Indépendants selon les affiliations et les radiations - Niveau de diplôme

4.5. Les affiliations et radiations des travailleurs indépendants en fonction du niveau de diplôme, de l'historique migratoire et du sexe

Les chiffres détaillés sur les indépendants selon l'historique migratoire et le nombre d'affiliations et de radiations figurent dans le fichier Excel sur notre site web, voir le tableau [récapitulatif 113](#).

Passons brièvement en revue les constatations les plus importantes :

- La 2^e génération est surreprésentée pour les affiliations et radiations d'indépendants ayant un diplôme du secondaire supérieur. En effet, toutes générations confondues, 32,4 % des affiliations et 33,2 % des radiations concernent des indépendants avec ce niveau de diplôme. Pour la 2^e génération, ces proportions sont de 43,8 % pour les affiliations et de 38,6 % pour les radiations. Ce constat est également valable pour le secondaire inférieur, mais dans une moindre mesure.
- La 1^{re} génération de Belges est surreprésentée pour le niveau de diplôme secondaire inférieur avec 25,6 % des affiliations (proportion moyenne pour toutes les générations = 12,6%) et 30,8 % des radiations (proportion moyenne = 20,7 %)
- La répartition entre l'origine UE/non-UE au sein de la 1^{re} génération de non-Belges ayant obtenu un diplôme du secondaire inférieur est beaucoup plus équilibrée que ce que l'on a pu observer de manière générale. En effet, en 2017 au sein de cette génération, la répartition UE/non-UE pour les affiliations est, respectivement, de 54,2 % et 45,8 %. Pour les radiations, elle est de 63,7 % pour 36,3 %.
- La 3^e génération est systématiquement surreprésentée dans les niveaux de diplômes élevés tant pour les affiliations que pour les radiations.

4.6. Les affiliations et les radiations en fonction du domaine d'études, de l'origine et du sexe

Pour des informations détaillées sur la variable « domaine d'études », nous renvoyons aux points [3.1](#), [?](#) et [3.6](#), tant en ce qui concerne la méthodologie que les chiffres généraux sur les indépendants par domaine d'études.

Dans cette partie, nous analysons les affiliations et les radiations en fonction du domaine d'études, de l'origine et du sexe des indépendants. Quelques remarques méthodologiques s'imposent :

- Il y a 10 domaines d'études généraux, nous n'avons pas analysé les domaines d'études spécifiques car les chiffres sont trop faibles que pour être représentatifs ;
- L'analyse dans ce rapport se limitera à 4 domaines d'études qui représentent ensemble près de 80 % des affiliations et des radiations, à savoir : « inconnu », « sciences sociales, commerciales et droit », « ingénierie », « santé et protection sociale ». L'information exhaustive se trouve dans les fichiers Excel sur le site web du SPF Economie, voir le [tableau récapitulatif 65](#).

Tableau 48. Répartition des affiliations et des radiations en fonction du domaine d'études, 2017

Domaine d'études	Affiliations		Radiations		Évolution	Global*
	Nombre	Parts (%)	Nombre	Parts (%)		
Inconnu	35.749	33,2%	23.228	34,3%	12.521	25,1%
Sciences sociales, commerciales et droit	19.707	18,3%	11.557	17,1%	8.150	17,1%
Ingénierie	17.029	15,8%	11.217	16,6%	5.812	20,5%
Santé et protection sociale	11.337	10,5%	6.101	9,0%	5.236	11,0%
Services	6.292	5,8%	3.981	5,9%	2.311	4,8%
Arts et littérature	6.004	5,6%	3.409	5,0%	2.595	5,1%
Programme généraux	3.133	2,9%	3.399	5,0%	-266	7,2%
Enseignement	3.557	3,3%	2.352	3,5%	1.205	3,0%
Sciences	2.807	2,6%	1.501	2,2%	1.306	2,7%
Agriculture et sciences vétérinaires	2.071	1,9%	972	1,4%	1.099	3,4%

* « Global » fait référence à la proportion d'indépendants dans la population totale d'indépendants

Le tableau 48 présente la répartition des affiliations et radiations en fonction des différents domaines d'étude, l'accroissement et la comparaison avec la répartition des différents domaines d'étude au sein de la population totale des travailleurs indépendants en 2017.

On remarque que les domaines « inconnu », « services » et « enseignement » sont surreprésentés dans les affiliations et les radiations comparativement à leur proportion dans la population totale des travailleurs indépendants en 2017. A contrario, les domaines « ingénierie », « santé et protection sociale », « programme généraux » et « agriculture et sciences vétérinaires » sont sous-représentés. Enfin, les domaines « sciences sociales, commerciales et droit », « arts et littérature » et « sciences » ont plus ou moins les mêmes parts dans les affiliations et radiations que dans la population totale des travailleurs indépendants en 2017.

On constate que 33,2 % des affiliations et 34,3 % des radiations concernent des travailleurs indépendants dont le domaine d'études n'est pas connu, il convient dès lors d'interpréter les résultats avec prudence. Il s'agit notamment des indépendants pour lesquels le niveau d'éducation est inconnu et donc, par extension, le domaine d'études. De plus, l'enseignement secondaire en Belgique n'est pas qualifiant ou professionnalisant pour une partie des élèves. Ainsi, si ces étudiants arrêtent leurs études pendant ou juste après l'école secondaire, aucun domaine d'études ne peut leur être davantage attribué. Voir le point 3.1 « [Méthodologie](#) » pour des informations détaillées.

Domaine inconnu

En 2017, toutes origines confondues, plus d'une affiliation et radiation sur trois concerne des indépendants dont le domaine d'études n'est pas connu. Toutes origines confondues, on dénombre 12.690 affiliations et 4.287 radiations en plus sur la période 2008-2017, ce qui représente des évolutions respectives de 55 % et de 22,6 % presque exclusivement imputable au groupe d'indépendants d'origine étrangère. Le groupe d'origine étrangère représente 65,7 % des affiliations et 55,4 % des radiations dans ce domaine, il est donc largement prépondérant.

Le groupe d'indépendants d'origine étrangère est également surreprésenté pour ce domaine d'études comparativement à la répartition toutes origines confondues mentionnée ci-dessus. En effet, 56,3 % des affiliations (23.474 sur 41.687) et 54,4 % des radiations (12.870 sur 23.653)

des indépendants d'origine étrangère concernent des indépendants dont le domaine d'études n'est pas connu. A contrario, le groupe d'origine belge est sous-représenté.

Enfin, toutes origines confondues, les hommes sont plus représentés que les femmes pour ce domaine d'études.

Sciences sociales, commerciales et droit

En 2017, toutes origines confondues, 18,3 % des affiliations et 17,1 % des radiations concernent des indépendants ayant étudié ce domaine d'études. Sur la période 2008-2017, on dénombre 6.589 affiliations et 2.940 radiations supplémentaires, soit des évolutions respectives de 50,2 % et de 35,5 %.

Le groupe d'indépendants d'origine belge représente 68,8 % des affiliations et 65,8 % des radiations pour ce domaine d'études en 2017. Ce groupe est également surreprésenté comparativement à la répartition toutes origines confondues, en effet, 22,2 % des affiliations et 20,3 % des radiations de ce groupe d'origine concernent des indépendants ayant étudié ce domaine.

Le groupe d'origine étrangère représente 28,3 % des affiliations et 27,7 % des radiations pour ce domaine d'études. Il faut souligner la forte progression de ce groupe d'origine sur la période étudiée, de l'ordre de 116,4 % avec 1.341 affiliations supplémentaires et de 87,7 % avec 1.450 radiations supplémentaires. Même si les chiffres absolus sont plus importants pour le groupe d'origine belge, on observe un mouvement de rattrapage du groupe d'origine étrangère.

En ce qui concerne la répartition hommes/femmes en 2017, on remarque de légères différences entre le groupe d'indépendants d'origine belge et le groupe d'origine étrangère. Dans le premier groupe, la répartition penche en faveur des femmes pour les affiliations (56 %) et les radiations (60 %). Dans le second groupe, la répartition est plus équilibrée avec 51 % d'hommes pour les affiliations et 52 % de femmes pour les radiations.

Ingénierie

En 2017, toutes origines confondues, 15,8 % des affiliations et 16,6 % des radiations concernent des indépendants ayant étudié l'ingénierie. Sur la période 2008-2017, on dénombre 1.954 affiliations et 14 radiations supplémentaires, soit des évolutions respectives de 13 % et de 0,1 %.

Le groupe d'indépendants d'origine belge est à nouveau prépondérant avec 70,2 % des affiliations et 64,2 % des radiations en 2017. Ce groupe d'origine est surreprésenté dans ce domaine d'études, tant pour les affiliations (19,6 %) que pour les radiations (20,4 %) comparativement à la répartition toutes origines confondues. À l'inverse, le groupe d'origine étrangère est sous-représenté.

Toutes origines confondues, il y a une très forte prépondérance des hommes, en effet, sur les 17.029 affiliations comptabilisées en 2017, 15.008 concernent des hommes soit 88 % du contingent. Seules les femmes du groupe d'origine étrangère ont enregistré une progression des affiliations et des radiations sur la période étudiée, celles de l'origine belge et de l'origine indéterminée sont en diminution.

Plus globalement, le groupe d'origine étrangère est responsable pour une grande partie de l'augmentation des affiliations et radiations pour ce domaine d'études, ce qui est en ligne avec le constat déjà posé auparavant.

Santé et protection sociale

En 2017, toutes origines confondues, 10,5 % des affiliations et 9 % des radiations concernent des indépendants ayant étudié ce domaine. Sur la période 2008-2017, on dénombre 4.395 affiliations et 1.976 radiations supplémentaires, soit des évolutions respectives de 63,3 % et de 47,9 %.

Au niveau de la répartition des affiliations et radiations, c'est toujours le groupe d'origine belge qui est prépondérant avec des parts respectives de 75,3 % et de 72 %, ce qui est donc plus important que ce que l'on a pu observer pour les autres domaines d'études. Pourtant, la surreprésentation de ce groupe d'origine n'est pas aussi marquée, avec 14 % des affiliations et 12,1 % des radiations des indépendants d'origine belge qui concernent des indépendants ayant étudié le domaine de la santé et de la protection sociale.

Les constats émis précédemment pour le groupe d'origine étrangère se reflètent également pour ce domaine d'études.

Enfin, toutes origines confondues, les femmes sont plus représentées pour ce domaine d'études.

Résumé

Plus d'un tiers des affiliations et radiations concernent des travailleurs indépendants dont le domaine d'études n'est pas connu. Le groupe d'indépendants d'origine étrangère est presque exclusivement responsable de l'évolution des affiliations et radiations pour le domaine d'études inconnu.

Le domaine d'études ingénierie est très largement composé d'hommes, le groupe d'origine belge y est majoritaire et les radiations n'ont quasiment pas évolué sur la période 2008-2017 alors que dans le même temps, les affiliations ont progressé de 13 %.

En ce qui concerne le domaine des sciences sociales, commerciales et droit, le groupe d'indépendants d'origine belge est surreprésenté tant pour les affiliations que pour les radiations, mais le groupe d'origine étrangère enregistre une forte progression sur la période étudiée. La répartition en fonction du sexe penche à l'avantage des femmes pour le groupe d'origine belge et est équilibrée pour le groupe d'origine étrangère.

Le groupe d'origine belge est également surreprésenté pour le domaine de la santé et protection sociale. Toutes origines confondues, les femmes sont plus représentées que les hommes pour ce domaine d'études.

Dans le [fichier Excel](#) sur notre site web, vous trouverez le tableau récapitulatif suivant :

- Tableau récapitulatif 65 – Origine – Indépendants selon les affiliations et les radiations - Domaine d'étude

4.7. Les affiliations et les radiations en fonction du domaine d'études, de l'historique migratoire et du sexe.

Les chiffres détaillés sur les indépendants selon l'historique migratoire et le nombre d'affiliations et de radiations figurent dans le [tableau récapitulatif 114](#) du fichier Excel sur le site web du SPF Economie.

Passons brièvement en revue les constatations les plus importantes :

- En 2017, toutes générations confondues, 33,2 % des affiliations et 34,3 % des radiations concernaient des indépendants dont le domaine d'études n'était pas connu. Cette proportion est de 77,8 % pour les affiliations et de 73,7 % pour les radiations de la 1^{re} génération de non-Belges qui est donc largement sur-représentée pour ce domaine d'études. Il y a une prépondérance des hommes et de l'origine UE pour les affiliations et les radiations.
- La 1^{re} génération de Belges est tout de même aussi surreprésentée avec 49,7 % des affiliations et 52,3 % des radiations concernant des travailleurs indépendants dont le domaine d'études n'est pas connu.
- La 3^e génération est prépondérante dans tous les autres domaines d'études, avec à chaque fois une proportion d'au moins 60 % des affiliations et radiations. Avec la 2^e génération, elles représentent au moins 80 % des affiliations et radiations des 3 autres domaines d'études principaux.
- La 2^e génération est surreprésentée dans le domaine d'études « sciences sociales, commerciales et droit ». En effet, en 2017, toutes générations confondues, 18,3 % des affiliations et 16,6 % des radiations concernaient des travailleurs indépendants ayant étudié ce domaine. Pour la 2^e génération, cette proportion est de 22,7 % pour les affiliations et 17,8 % pour les radiations.

4.8. Les affiliations et les radiations en fonction de la position socio-économique, de l'origine et du sexe.

Dans cette partie du rapport, nous analysons les affiliations et radiations en fonction de la position socio-économique (PSE) du travailleur indépendant, de son origine et de son sexe. Les résultats sont également déclinés en fonction de la nature de l'activité : à titre principal, à titre complémentaire et actif après l'âge de la pension. Pour plus d'informations sur ces dernières catégories, voir le point 6 « [Caractéristiques professionnelles – Nature de l'activité](#) » et le point 6.1 « [Méthodologie](#) ».

Avant de passer à l'analyse proprement dite, nous nous pencherons sur l'aspect méthodologique de la PSE d'une personne.

Le concept de « position socio-économique » fait référence à la position d'un individu sur le marché du travail le dernier jour du trimestre.⁴⁹ Ainsi, la position « occupé dans un seul emploi salarié », « demandeur d'emploi après travail à temps plein, avec allocation de chômage », « en incapacité de travail en raison d'une invalidité », etc., peut être attribuée à un individu

Une seule position est attribuée à chaque individu. Les personnes pouvant correspondre à plusieurs positions socio-économiques sont affectées à la position la plus proche du marché du travail. Ainsi, les personnes ayant un emploi sont répertoriées comme actives, même si, par exemple, elles bénéficient d'interruptions de carrière partielles/de crédits à temps partiel ou sont des demandeuses d'emploi à temps partiel. De même, les retraités exerçant un petit emploi à temps partiel sont classés comme actifs et non comme retraités.

Les personnes auxquelles aucune position n'a été attribuée sont classées dans la catégorie « autres ». Au moins quelques caractéristiques personnelles (sexe, date de naissance et lieu de résidence) sont connues pour ces personnes. Ce groupe comprend :

- les travailleurs frontaliers sortants ;
- les personnes travaillant en Belgique pour une organisation/entreprise qui n'est pas tenue de cotiser au système de sécurité sociale belge ;
- les fonctionnaires internationaux et diplomates ;
- les femmes/hommes au foyer ;
- les demandeurs d'emploi suspendus ;
-

Quelques remarques méthodologiques additionnelles :

- En ce qui concerne les affiliations, la PSE prise en compte est celle occupée par le travailleur indépendant le 31 décembre de l'année précédant son affiliation à une caisse d'assurance sociale.
- Pour ce qui est des radiations, c'est la PSE occupée par l'individu à la fin du 1^{er} trimestre de l'année qui suit la radiation de son inscription auprès d'une caisse d'assurance sociale, qui est prise en compte.
- En ce qui concerne la PSE « salariés », nous avons agrégé les PSE « occupé dans un seul emploi salarié » et « occupé dans plusieurs emplois salariés ».
- Parmi les 28 PSE différentes pour les affiliations et les 19 pour les radiations, nous en avons retenu respectivement 5 et 4 dans ce rapport, qui représentent plus de 90 % de l'ensemble des affiliations et radiations en 2017.
- La catégorie « actifs après l'âge de la pension » n'a pas fait l'objet d'une analyse détaillée étant donné le faible nombre de travailleurs indépendants présents dans cette catégorie. En effet, en 2008 il s'agit de 1,73 % des affiliations (1.324 sur 76.315) et 2,5 % (2.721 sur 107.686) en 2017. Pour les radiations, la proportion est de 10,3 % en 2008 (5.927 sur

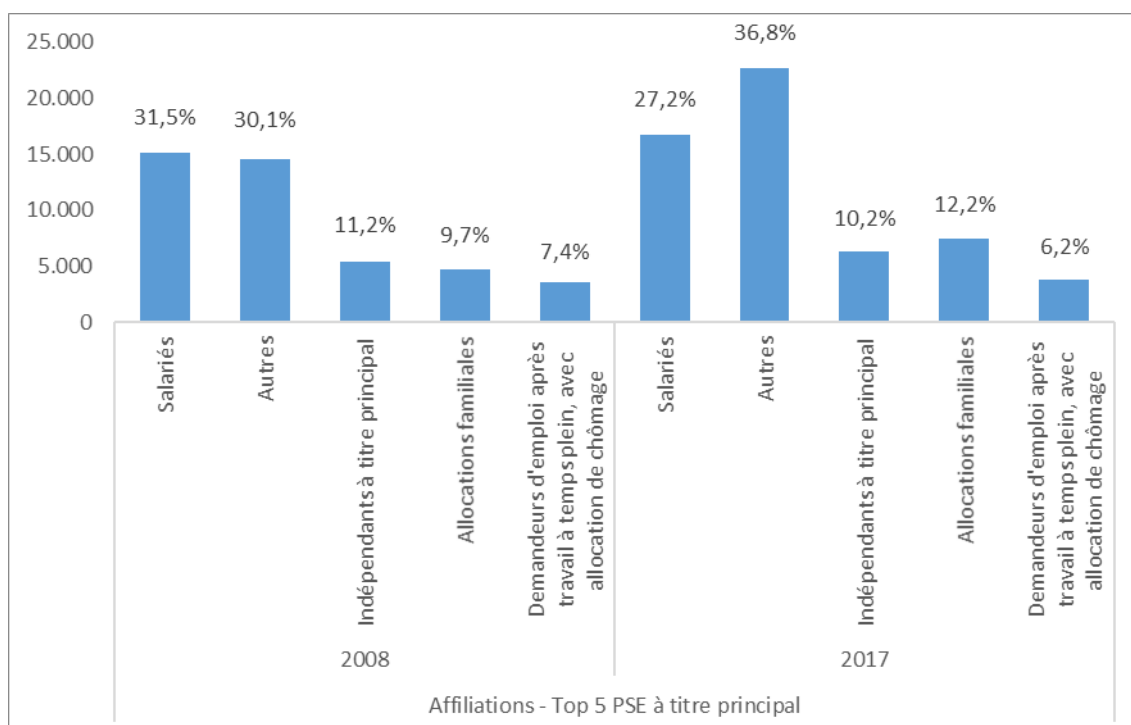
⁴⁹Voir <https://www.ksz-bcss.fgov.be/fr/dwh/variabledetail/banque-carrefour-de-la-securite-sociale/Variables/nomenclature-de-la-position-socio-economique-2.html?filter=name&institution=&sources=&themes=> pour des informations plus détaillées.

57.478) et de 10,8 % en 2017 (7.325 sur 67.717). La part est donc plus importante pour les radiations, mais cela concerne dans une large majorité, des travailleurs indépendants qui ont pris leur retraite après avoir mis un terme à leur activité d'indépendant (89,7 % en 2008 et 94,4 % en 2017).

- En ce qui concerne les affiliations de travailleurs indépendants à titre principal qui étaient déjà indépendants à titre principal avant de s'affilier, il s'agit d'un changement d'activité (que ce soit un nouveau domaine ou secteur, un redémarrage à la suite d'une faillite ou à la suite d'une radiation d'office, etc.), mais toujours en tant que travailleurs indépendants.

4.8.1. Activité à titre principal

Graphique 45. Répartition et part des affiliations en fonction de la position socio-économique, top 5, activité principale, 2008 et 2017

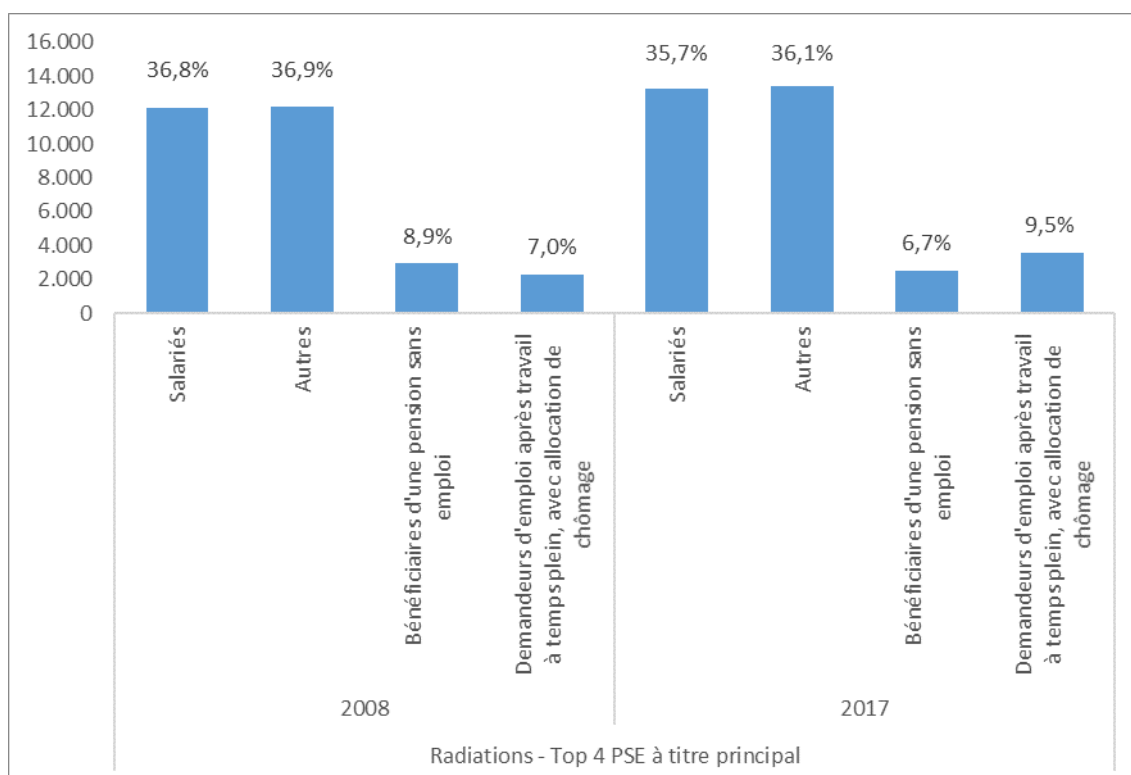


Le graphique 45 montre la répartition et la part des affiliations en fonction des 5 principales PSE en 2008 et 2017 pour la catégorie d'activité de travailleurs indépendants **à titre principal**.

En 2008, ces 5 PSE représentaient 88,9 % de l'ensemble des affiliations, en 2017 cette proportion était de 92,6 %. Sur la période 2008-2017, le nombre d'affiliations en tant qu'indépendant à titre principal, toutes origines confondues, a augmenté de 13.588 unités (+28,2 %). L'évolution la plus notable (en termes absolus et relatifs) est celle du groupe d'indépendants d'origine étrangère, qui, avec 11.706 affiliations supplémentaires sur la période étudiée, représente 86,1 % de l'ensemble des nouvelles affiliations. Il y a un fort mouvement de rattrapage du groupe d'indépendants d'origine étrangère sur le groupe d'origine belge, en effet, le nombre d'affiliations respectives en 2008 étaient de 17.972 pour 27.388. En 2017, on dénombre plus d'affiliations pour le groupe d'origine étrangère (29.678) que pour le groupe d'origine belge (29.271).

Cette tendance est principalement le fait des hommes, avec 20.779 affiliations en 2017, ils représentent 70 % des affiliations du groupe d'origine étrangère. En 2008, toutes origines confondues, sur les 48.216 affiliations à titre principal, 28.955 étaient le fait d'hommes (60,1 %) et 19.259 le fait de femmes (39,9 %). En 2017, on dénombrait un total de 61.804 affiliations à titre principal, avec 39.314 affiliations pour les hommes (63,6 %) et 22.488 pour les femmes (36,4 %). L'écart entre les hommes et les femmes pour les affiliations à titre principal s'agrandit sur la période 2008-2017.

Graphique 46. Répartition et part des radiations en fonction de la position socio-économique, top 4, activité principale, 2008 et 2017



Le graphique 46 montre la répartition et la part des radiations en fonction des 4 principales PSE en 2008 et en 2017 pour la catégorie d'activité de travailleurs indépendants **à titre principal**.

En 2008, ces 4 PSE représentaient 89,6 % des radiations et en 2017, 88 %. Sur la période 2008-2017, le nombre de radiations concernant des indépendant qui exerçaient à titre principal, toutes origines confondues, a augmenté de 4.130 unités (+12,5 %). L'évolution la plus notable (en termes absolus et relatifs) est celle du groupe d'indépendants d'origine étrangère, qui avec 7.337 radiations supplémentaires (+74,2 %) sur la période étudiée, est le seul groupe à avoir connu une augmentation de ses radiations (-2.157 soit -38,4 % pour le groupe d'origine indéterminée et -1.050 soit -6 % pour le groupe d'origine belge).

Tout comme pour les affiliations, il y a un fort mouvement de rattrapage du groupe d'origine étrangère sur le groupe d'origine belge, en effet, le nombre de radiations respectives en 2008 étaient de 9.885 et de 17.530. En 2017, on dénombre plus de radiations pour le groupe d'origine étrangère (17.222) que pour le groupe d'origine belge (16.484).

Cette tendance est de nouveau principalement le fait des hommes, avec 11.522 radiations en 2017, soit 66,9 % de l'ensemble des radiations de ce groupe. En 2008, toutes origines confondues, sur les 33.032 radiations d'indépendants qui exerçaient à titre principal, 17.150 étaient le fait d'hommes (51,9 %) et 15.882 le fait de femmes (48,1 %). En 2017, on dénombrait un total de 37.162 radiations d'indépendants qui exerçaient à titre principal, avec 21.914 radiations pour les hommes (59 %) et 15.248 pour les femmes (41 %). L'écart entre les hommes et les femmes pour les radiations à titre principal s'agrandit sur la période 2008-2017.

Passons tout d'abord en revue les PSE qui sont communes aux affiliations et radiations, à savoir, « salariés », « autres » et « demandeurs d'emplois après travail à temps plein, avec allocation de chômage ».

Salariés

En 2017, toutes origines confondues, 27,2 % des affiliations (16.780 sur 61.804) et 35,7 % des radiations (13.254 sur 37.162) concernaient des travailleurs indépendants occupant la PSE « salariés » (avant leur affiliation et après leur radiation). Que ce soit pour les affiliations ou les radiations, c'est le groupe d'origine belge qui est prépondérant avec des proportions respectives

de 63,5 % et de 55,4 % en 2017. Le groupe d'origine étrangère est également bien représenté avec 34,3 % des affiliations et 41,4 % des radiations en 2017.

Parmi l'ensemble des affiliations du groupe d'origine belge en 2017, plus d'une sur trois concerne des travailleurs indépendants qui étaient salariés auparavant (36,4 %). Pour ce qui est des radiations, 44,6 % concernent des individus qui ont arrêté leur activité d'indépendant pour devenir salarié. Si l'on compare ces proportions avec la répartition toutes origines confondues, on peut en conclure que le groupe d'origine belge est surreprésenté pour cette PSE, tant pour les affiliations que pour les radiations. À l'inverse, le groupe d'origine étrangère est sous-représenté pour cette PSE. On remarque donc aussi que l'écart par rapport à la répartition toutes origines confondues est plus important pour les affiliations que pour les radiations concernant cette PSE.

Enfin, comme mentionné ci-dessus, le mouvement de rattrapage du groupe d'origine étrangère sur le groupe d'origine belge se manifeste au travers des évolutions respectives.

La déclinaison en fonction du sexe montre que, toutes origines confondues, le contingent masculin est plus important que le féminin en 2017, tant pour les affiliations (62 % d'hommes pour 38 % de femmes) que pour les radiations (56 % d'hommes pour 44 % de femmes). Des différences apparaissent en déclinant ces résultats en fonction de l'origine. Ainsi, pour le groupe d'origine belge, le contingent des hommes est moins important que celui des femmes pour les radiations en 2017 (48 % d'hommes pour 52 % de femmes).

Autres

Cette PSE comprend, notamment, les travailleurs frontaliers sortants, les marins de la marine marchande belge, les fonctionnaires et diplomates internationaux, les rentiers, et les hommes et femmes au foyer.

En 2017, toutes origines confondues, 36,8 % des affiliations et 36,1 % des radiations concernaient des travailleurs indépendants ayant occupé ou occupant cette PSE.

Le groupe d'indépendants d'origine étrangère est prépondérant, avec 68,4 % des affiliations (15.554 sur 22.743) et 54,6 % des radiations (7.336 sur 13.428) en 2017. Parmi l'ensemble des affiliations de ce groupe d'origine en 2017, plus de la moitié concernaient des travailleurs indépendants qui occupaient la PSE « autres » auparavant. En ce qui concerne les radiations, cette proportion était de 42,6 % en 2017. Le groupe d'origine étrangère est donc largement surreprésenté dans cette PSE, tant pour les affiliations que pour les radiations.

À l'inverse, le groupe d'origine belge est sous-représenté pour cette PSE. Notons également qu'en 2017, pour le groupe d'origine indéterminée, 66,5 % des affiliations concernaient des travailleurs indépendants ayant occupé cette PSE auparavant. Pour les radiations, cette proportion est de 61,9 %.

Ces constats sont finalement assez logiques étant donné la composition particulière de cette PSE mentionnée ci-dessus.

En observant les différentes origines étrangères, on remarque qu'en 2017, ce sont les origines UE14 et UE13 qui sont prépondérantes avec des proportions respectives de 27,6 % (4.289 sur 15.554) et de 42,6 % (6.626 sur 15.554) des affiliations et de 26,9 % (1.970 sur 7.336) et de 34,7 % (2.543 sur 7.336) des radiations. La déclinaison en fonction du sexe montre une prépondérance des hommes avec une proportion de 62,2 % des affiliations pour le groupe UE14 (2.668 sur 4.289 affiliations) et de 80,9 % des affiliations pour le groupe UE13 (5.358 sur 6.626).

Demandeurs d'emploi après travail à temps plein, avec allocation de chômage

En 2017, toutes origines confondues, 6,2 % des affiliations (3.849 sur 61.804) et 9,5 % des radiations (3.539 sur 37.162) concernaient des individus ayant occupé ou occupant cette PSE. Le groupe d'indépendants d'origine étrangère est prépondérant pour cette PSE avec 53,9 % des affiliations (2.075 sur 3.849) et 52,8 % des radiations (1.868 sur 3.539) en 2017. En 2008, c'était le groupe d'origine belge qui était prépondérant avec 48,6 % des affiliations (1.734 sur 3.566) et 48,8 % des radiations (1.122 sur 2.297).

En observant les différentes origines étrangères, les groupes « UE14 », « Maghreb » et « Pays candidats UE » sont les plus représentés dans les affiliations (parts respectives de 30,7 %, 19,1 % et 18,3 %) et dans les radiations (parts respectives de 32,3 %, 23,9 % et 20 %).

Nous constatons donc que le nombre d'affiliations de personnes possédant la position socio-économique « Demandeurs d'emploi après travail à temps plein, avec allocation de chômage » en 2017 ne représentait que 6,2 % de l'ensemble des affiliations d'indépendants à titre principal.

Comme nous l'avons déjà mentionné, il existe une « hypothèse de nécessité » selon laquelle une partie des travailleurs indépendants commencent à exercer leur activité par nécessité et cette hypothèse s'appliquerait dans une plus large mesure aux entrepreneurs issus de l'immigration (voir l'annexe 22 « [Entreprendre par nécessité](#) » pour plus d'informations). Les chiffres de ce rapport semblent nuancer l'importance de cette hypothèse, ce que d'autres études ont également démontré. Dans le même temps, nous constatons que ce groupe spécifique de « nouveaux indépendants » est plus fréquent parmi les indépendants d'origine étrangère que parmi les indépendants d'origine belge.

Passons maintenant en revue les PSE qui sont propres aux affiliations (« indépendants à titre principal » et « bénéficiaires d'allocations familiales ») et aux radiations (bénéficiaires d'une pension sans emploi).

Indépendant à titre principal

Pour rappel, cette PSE concerne des indépendants qui ont arrêté leur activité d'indépendant à titre principal pour en recommencer une autre, il s'agit donc d'un changement d'activité, mais toujours en tant qu'indépendant à titre principal.

En 2008, toutes origines confondues, 11,2 % (5.419 sur 48.216 affiliations) des nouveaux affiliés en tant qu'indépendants à titre principal étaient auparavant occupés en tant qu'indépendants à titre principal. En 2017, cette proportion était de 10,2 % (6.274 sur 61.804). Le groupe d'indépendants d'origine belge est prépondérant pour cette PSE, avec une proportion 63,6 % (3900 sur 6.274) et de 32,6 % pour le groupe d'origine étrangère (2.043 sur 6.274). La progression des indépendants d'origine étrangère sur la période 2008-2017 est remarquable : +1.089 affiliations, soit une augmentation de 114,2 %.

Bénéficiaires d'allocations familiales

En 2008, toutes origines confondues, 9,7 % (4.675 sur 48.216 affiliations) des nouveaux affiliés en tant qu'indépendants à titre principal bénéficiaient d'allocations familiales auparavant. En 2017, cette proportion était de 12,2 % (7.514 sur 61.804 affiliations). Encore une fois, le groupe d'origine belge est prépondérant avec une proportion de 72,8 % en 2017 (5.472 sur 7.514) contre 26,5 % (1.989 sur 7.514) pour le groupe d'origine étrangère. La progression du groupe de travailleurs indépendants d'origine étrangère sur la période 2008-2017 est de 145,9 % (1.180 affiliations supplémentaires), principalement due aux hommes (775 affiliations sur les 1.180 supplémentaires, soit une proportion de 65,7 %).

Si l'on ramène la position des « bénéficiaires d'allocations familiales » au concept de « jeunes », on constate que les jeunes augmentent tant en nombre qu'en proportion parmi les « nouveaux indépendants à titre principal » entre 2008 et 2017. Un constat qui va dans le sens de ce qui a déjà été dit, notamment, dans les encadrés « [Entrepreneuriat, origine et rôle de l'âge](#) » et « Informations additionnelles – Devenir indépendant sur les marchés du travail belge et mondial », ainsi que dans l'annexe 17 « [Les jeunes sur le marché du travail](#) ».

Bénéficiaires d'une pension sans emploi

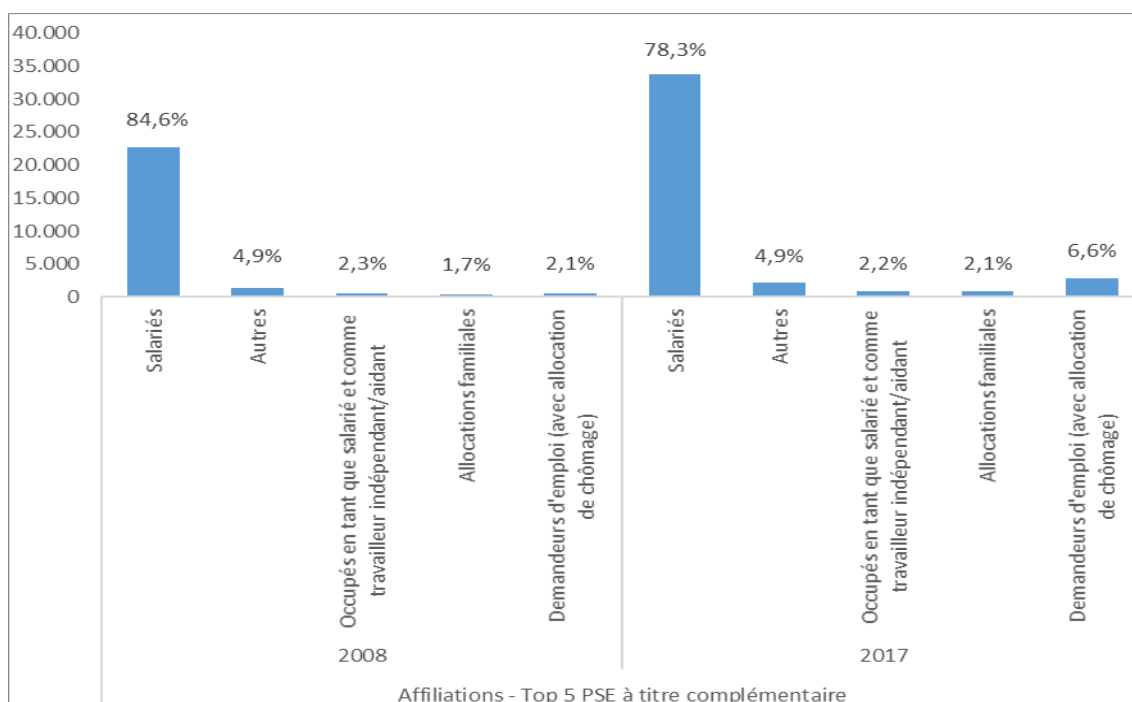
En 2008, toutes origines confondues, 8,9 % (2.947 sur 33.032) des radiations concernaient des indépendants exerçant à titre principal qui ont pris leur retraite par la suite. En 2017, cette proportion était de 6,7 % (2.500 sur 37.162).

Le groupe d'indépendants d'origine indéterminée présente des proportions plus importantes d'individus ayant arrêté leur activité d'indépendant pour prendre leur retraite, ce qui semble logique étant donné que ce groupe d'origine est plus âgé (voir 2.2 « [àGE](#) »). En 2008, ce groupe d'origine représentait 52 % des radiations (1.533 sur 2.947) et 24,2 % en 2017 (605 sur 2.500). En 2017, c'est clairement le groupe d'origine belge qui est prépondérant, avec 61,6 % des radiations (1.539 sur 2.500). Les groupes d'origine indéterminée et d'origine belge sont surreprésentés avec des proportions respectives de 17,5 % et de 9,3 % tandis que le groupe d'origine étrangère est sous-représenté avec une proportion de 2,1 % par rapport à la proportion toutes origines confondues de 6,7 %.

Il convient de noter que le groupe « Bénéficiaires d'une pension sans emploi » diminue, tant en nombre qu'en proportion, lorsqu'il s'agit des radiations pour le groupe des travailleurs indépendants à titre principal. Ce constat s'inscrit dans plusieurs tendances générales (cf. l'encouragement à rester plus longtemps au travail, la stimulation du statut d'indépendant parmi les personnes plus âgées...), voir notamment les encadrés « [Entrepreneuriat, origine et rôle de l'âge](#) » et « Informations additionnelles – Devenir indépendant sur les marchés du travail belge et mondial », et l'annexe 16 « [Vieillesse et personnes plus âgées sur le marché du travail](#) » pour plus d'informations. Des observations similaires sont faites plus loin dans l'étude, voir le point [6.2.5](#).

4.8.2. Activité à titre complémentaire

Graphique 47. Répartition et part des affiliations en fonction de la position socio-économique, top 5, activité à titre complémentaire, 2008 et 2017



Le graphique 47 montre la répartition et la part des affiliations pour le top 5 des PSE en 2008 et en 2017 pour la catégorie d'activité à **titre complémentaire**. En 2008, ces 5 PSE représentaient 95,6 % (25.587 sur 26.775) de l'ensemble des affiliations à titre complémentaire, en 2017 cette proportion était de 94,1 % (40.619 sur 43.161).

C'est clairement la PSE salarié qui est la plus représentée parmi le top 5 des PSE, avec une proportion de 84,6 % des affiliations en 2008 (22.664 sur 25.587) et de 78,3 % en 2017 (33.793 sur 40.619).

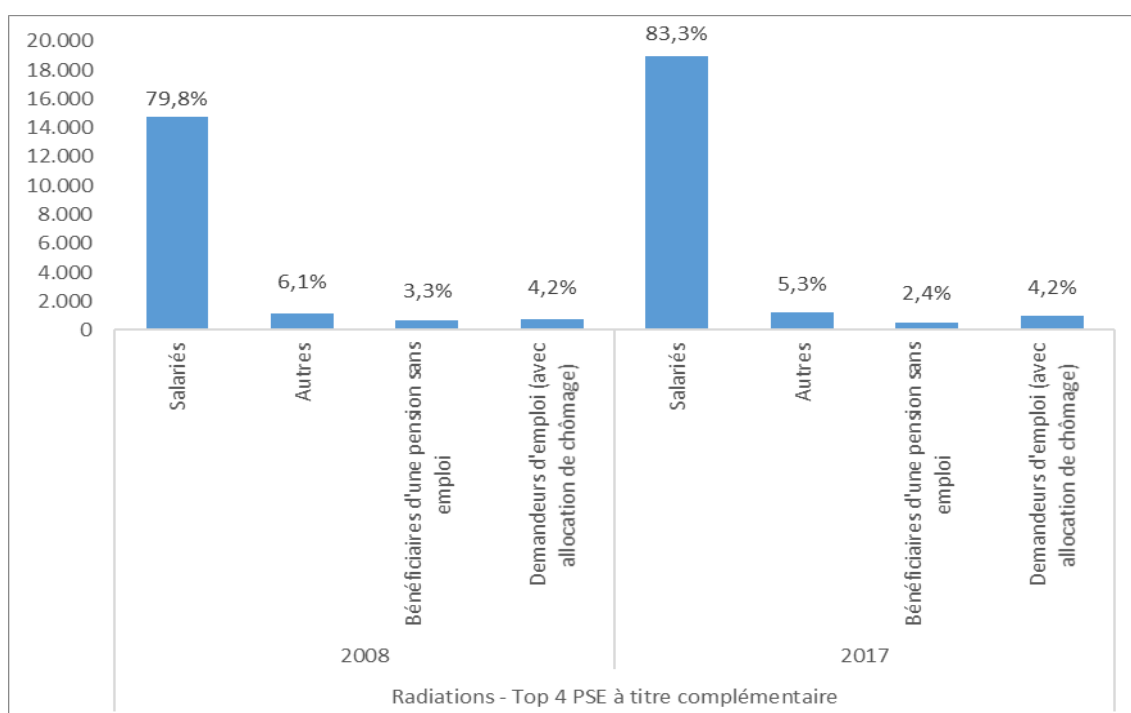
Sur la période 2008-2017, le nombre d'affiliations en tant qu'indépendant à titre complémentaire, toutes origines confondues, a augmenté de 16.386 unités (+61,2 %). En termes absolus, l'évolution la plus importante est à mettre à l'actif du groupe d'indépendants d'origine belge (10.405 affiliations supplémentaires, soit une augmentation de 52,2 %). En termes relatifs, ce sont les indépendants du groupe d'origine étrangère qui ont connu la plus forte augmentation (+119,7 % avec 6.278 affiliations supplémentaires).

Concernant les indépendants d'origine belge, l'augmentation observée sur la période 2008-2017 est principalement due aux femmes avec 6.847 affiliations en plus, soit une proportion de 65,8 % contre 3.558 affiliations pour les hommes, soit une proportion de 34,2 %. On observe un mouvement de rattrapage des femmes d'origine belge en ce qui concerne l'activité à titre complémentaire, en effet, en 2008, on dénombrait 19.941 affiliations, dont 8.138 concernaient des femmes (40,8 %). En 2017, sur les 30.346 affiliations à titre complémentaire, 14.985 concernaient des femmes (49,4 %), la proportion hommes/femmes tend donc vers l'équilibre.

Concernant les indépendants d'origine étrangère, l'augmentation des affiliations est due tant aux hommes (+3.192, 50,8 %) qu'aux femmes (+3.086, 49,2 %). On observe également un mouvement de rattrapage des affiliations féminines, en effet, sur les 5.245 affiliations à titre complémentaire en 2008, 1.955 concernaient des femmes, soit une proportion de 37,3 %. En 2017, sur les 11.523 affiliations à titre complémentaire, 5.041 concernaient des femmes, soit une proportion de 43,7 %.

Pour plus d'informations sur les raisons pour lesquelles le statut de « travailleur indépendant à titre complémentaire » est populaire parmi les femmes indépendantes et en général (parmi les travailleurs), voir notamment les encadrés « [Entrepreneuriat féminin \(d'origine étrangère ou non\)](#) » et « [Les indépendants selon la nature de l'activité](#) ». En résumé, le statut d'indépendant à titre complémentaire limite les risques lors d'un démarrage en tant qu'indépendant et offre plusieurs options intéressantes relatives à la préservation de certains droits sociaux tels que, notamment, le congé parental et de maternité.

Graphique 48. Répartition et part des radiations en fonction de la position socio-économique, top 4, activité à titre complémentaire, 2008 et 2017



Le graphique 48 montre la répartition et la part des radiations pour le top 4 des PSE en 2008 et en 2017 pour la catégorie d'activité à titre complémentaire. En 2008, ces 4 PSE représentaient 93,4 % (17.338 sur 18.519) des radiations, en 2017 cette proportion était de 95,2 % (21.742 sur 23.230).

La PSE « salariés » est également largement prépondérante, en effet, elle représente 79,8 % des radiations du top 4 des PSE en 2008 (14.782 sur 17.338) et 83,3 % en 2017 (18.893 sur 21.742). Sur la période 2008-2017, le nombre de radiations concernant des indépendants qui exerçaient à titre complémentaire, toutes origines confondues, a augmenté de 4.711 unités (+25,4 %). Cette évolution est largement le fait des femmes, qui avec 4.591 radiations supplémentaires, représentent 67,4 % des radiations supplémentaires toutes origines confondues.

Ce constat est encore plus marqué si l'on décline ces résultats en fonction du sexe et de l'origine. Ainsi, les femmes d'origines belges sont responsables pour 94,5 % de l'augmentation des radiations (3.402 sur 3.599), pour les femmes d'origine étrangère, cette proportion est de 61,1 % (1.396 sur 2.286). En termes absolus, l'évolution la plus importante est à mettre à l'actif des travailleurs indépendants du groupe d'origine belge (3.599 radiations supplémentaires, soit une augmentation de 27,6 %). En termes relatifs, ce sont les travailleurs indépendants du groupe d'origine étrangère qui ont connu la plus forte augmentation (+69,5 % avec 2.286 radiations supplémentaires).

Étant donné la forte prépondérance de la PSE « salariés » tant pour les affiliations que pour les radiations, nous focaliserons l'analyse sur celle-ci, néanmoins, les chiffres concernant les autres PSE sont disponibles dans les fichiers Excel sur le site web du SPF Economie, voir le [tableau récapitulatif 66](#). Toutefois, nous analyserons également la PSE « Demandeur d'emploi après travail à temps plein avec allocation de chômage » étant donné la spécificité de cette PSE et les constats qui en émergent.

Enfin, nous constatons qu'il est en fait normal que si la grande majorité des affiliations parmi les indépendants à titre accessoire concernent des salariés, il en aille de même pour les radiations.

Salariés

En 2017, le groupe d'indépendants d'origine belge est prépondérant, tant pour les affiliations (24.419 sur 33.793 soit 72,3 %) que pour les radiations (14.287 sur 19.343, soit 73,9 %). Le groupe d'origine étrangère a connu une forte progression sur la période 2008-2017 avec 4.234 affiliations supplémentaires (+101,5 %) et 1.891 radiations en plus (+77,3 %).

Toutes origines confondues, les affiliations pour cette PSE ont augmenté de 11.129 unités (+49,1 %) sur la période 2008-2017 dont 7.219 concernent des femmes, soit une proportion de 65 %. En ce qui concerne les radiations, la progression sur la période étudiée est de 4.561 unités supplémentaires (+30,9 %) dont 4.082 concernent des femmes, soit une proportion de 89 %.

Comme mentionné ci-dessus, ce constat est valable pour l'ensemble des PSE concernant des travailleurs indépendants exerçant à titre complémentaire, ce qui implique une plus grande propension des femmes à exercer une activité d'indépendant à titre complémentaire - voir ci-dessous pour les explications possibles. Ce constat est encore plus marqué pour les femmes d'origine étrangère, en effet, sur la période étudiée on dénombre 2.191 affiliations supplémentaires (+145,8 %) et 1.170 radiations en plus (+140,8 %).

Demandeurs d'emploi après travail à temps plein, avec allocation de chômage

Un des constats les plus frappants concernant cette PSE, est la forte progression des affiliations toutes origines confondues, sur la période 2008-2017. En effet, on dénombre 2.292 affiliations supplémentaires (+416 %) alors que les radiations ont progressé de 209 unités sur la période étudiée (+26,9 %).

C'est en soi une bonne chose car cela montre qu'exercer une activité d'indépendant à titre complémentaire peut être un outil pour créer son propre emploi et ne plus dépendre d'allocation de chômage. Cette dynamique peut s'expliquer en partie par la mesure tremplin⁵⁰ qui permet de tester une activité d'indépendant à titre complémentaire tout en conservant ses allocations de chômage durant la 1^{re} année d'activité.

Sur la période 2008-2017, les affiliations du groupe d'indépendants d'origine belge ont progressé de 1.212 unités passant de 357 à 1.569, soit une progression de l'ordre de 339,5 %. En ce qui concerne le groupe d'origine étrangère, on dénombre 1.010 affiliations supplémentaires, passant de 158 en 2008 à 1.168 en 2017, soit une progression impressionnante de l'ordre de 639,2 %.

En 2008, toutes origines confondues, 2,1 % (551 sur 26.775) des affiliations et 4,2 % des radiations (986 sur 23.230) à titre complémentaire, concernaient des travailleurs indépendants ayant occupé ou occupant cette PSE. En 2017, cette proportion était 6,6 % pour les affiliations (2.843 sur 43.161) et de 4,2 % pour les radiations (986 sur 23.230). Globalement, il s'agit donc d'un nombre et d'une proportion limités de travailleurs indépendants.

À cet égard, en 2017, le groupe d'origine étrangère est surreprésenté avec une proportion de 10,1 % de ses affiliations et de 7 % de ses radiations qui concernent des travailleurs indépendants ayant occupé ou occupant cette PSE. Pour ce groupe, les hommes sont majoritaires avec 63 % des affiliations et 65 % des radiations les concernant en 2017. Pour le groupe d'origine belge, la situation est plus équilibrée, avec une proportion de 54 % de femmes et de 46 % d'hommes pour les affiliations, et de 49 % de femmes et 51 % d'hommes pour les radiations.

⁵⁰ Voir <https://www.onem.be/fr/documentation/feuille-info/t158> pour plus d'informations.

Parmi les différents groupes d'origine étrangère, ce sont les groupes « UE14 » et « Maghreb » qui sont prépondérants pour les affiliations avec des parts respectives de 43,3 % et 20,5 % en 2017 et aussi pour les radiations avec des parts respectives de 33,8 % et de 21,1 %. Ces deux groupes ont également enregistré une remarquable progression de leurs affiliations sur la période 2008-2017 avec 437 en plus pour le groupe « UE14 » (+633,3 %) et 206 en plus pour le groupe « Maghreb » (+605,9 %). La progression des radiations est beaucoup plus mesurée, tant en termes absolus que relatifs.

Résumé

En 2017, le groupe d'indépendants d'origine étrangère comptabilise plus d'affiliations et de radiations de travailleurs indépendants exerçant à **titre principal** que le groupe d'origine belge. Ce n'était pas le cas en 2008, ce qui atteste d'un mouvement de rattrapage.

Les hommes sont plus représentés que les femmes pour les affiliations et les radiations de travailleurs indépendants exerçant à titre principal. L'écart tend à s'accroître sur la période 2008-2017.

Le groupe d'indépendants d'origine belge est surreprésenté pour les affiliations et radiations de travailleurs indépendant exerçant à titre principal et occupant la PSE « salariés ». Les groupes d'origine étrangère et d'origine indéterminée sont majoritaire pour les affiliations et radiations de travailleurs indépendants exerçant à titre principal et ayant occupé la PSE « autres ».

Le mouvement de rattrapage du groupe d'origine étrangère sur le groupe d'origine belge se matérialise clairement pour la PSE « demandeur d'emploi après travail à temps plein, avec allocation de chômage ».

Pour la catégorie d'activité à **titre complémentaire**, l'essentiel des affiliations et des radiations concerne des travailleurs indépendants occupant ou ayant occupé la PSE « salariés ». Toutes origines confondues, on observe une évolution plus importante des affiliations et des radiations féminines par rapport à celles concernant les hommes.

Pour plus d'informations sur les raisons pour lesquelles le statut de « travailleur indépendant à titre complémentaire » est populaire parmi les femmes indépendantes et en général (parmi les travailleurs), voir notamment les encadrés « [Entrepreneuriat féminin \(d'origine étrangère ou non\)](#) » et « [Les indépendants selon la nature de l'activité](#) ». En résumé, le statut d'indépendant à titre complémentaire limite les risques lors d'un démarrage en tant qu'indépendant et offre plusieurs options intéressantes relatives à la préservation de certains droits sociaux tels que, notamment, le congé parental et de maternité.

Il y a eu une augmentation significative des affiliations de travailleurs indépendants exerçant à titre complémentaire et qui était au chômage auparavant. Cela pourrait s'expliquer en partie par la mesure tremplin qui permet de combiner allocation de chômage et revenus issus d'une activité d'indépendant durant la 1^{re} année d'activité. Notons toutefois que la proportion de travailleurs indépendants occupant ou ayant occupé cette PSE est limitée (6,6 %), il faut donc analyser ces résultats avec précaution. Toutefois, les affiliations pour cette PSE ont progressé de 210 % entre 2016 et 2017, passant de 917 à 2.843.

Dans le [fichier Excel](#) sur notre site web, vous trouverez le tableau récapitulatif suivant :

- Tableau récapitulatif 66 - Origine - Indépendants selon les affiliations et les radiations - Position socio-économique (PSE)

Informations additionnelles - Position socio-économique après la radiation/après l'esprit d'entreprise

Chômage versus emploi - Lens (2019a) affirme que les sorties de l'entrepreneuriat en Belgique ne diffèrent pas beaucoup entre les personnes issues de l'immigration et celles qui n'en sont pas issues : après 5 ans, 53 % des personnes nées en Belgique, 50 % des personnes nées dans l'UE et 45 % des personnes nées hors de l'UE sont toujours entrepreneurs. Toutefois, la destination après l'entrepreneuriat diffère : les personnes issues de l'immigration se retrouvent plus souvent au chômage (hors UE) et en inactivité (UE, hors UE), tandis que les personnes nées en Belgique retrouvent plus souvent un emploi.

Cela s'explique par l'historique en matière d'emploi relativement plus faible des personnes issues de l'immigration : elles se lancent plus souvent dans l'entrepreneuriat après avoir connu le chômage ou l'inactivité, avec moins d'épisodes d'emploi et de jobs industrie-spécifiques (= « spécialisés », « sectoriels »), et avec plus d'épisodes de chômage. En d'autres termes, l'esprit d'entreprise des personnes issues de l'immigration bénéficie des mesures qui améliorent les possibilités d'emploi des personnes issues de l'immigration.

Ce constat se reflète partiellement dans les données de cette étude. En effet, en 2017, on dénombrait 13.254 radiations concernant des travailleurs indépendants exerçant à titre principal et qui sont devenus salariés par la suite. Le groupe d'origine belge représente 55,4 % de ce contingent, il est donc sous-représenté, comparativement à la répartition générale des travailleurs indépendants en fonction de l'origine. À l'inverse, le groupe d'origine étrangère représente 41,4 % de ce contingent, il est donc surreprésenté. Parmi l'ensemble des radiations concernant le groupe d'origine belge en 2017, 44,6 % (7.343 sur 16.480) concernent des travailleurs indépendants exerçant à titre principal et qui sont devenus salariés par la suite. En ce qui concerne le groupe d'origine étrangère, cette proportion est de 31,9 %.

En 2017 toujours, le groupe d'origine étrangère est surreprésenté pour les radiations de travailleurs indépendants qui sont devenus demandeurs d'emplois avec allocation de chômage, avec une proportion de 52,8 % (1.868 sur 3.539). Le groupe d'origine belge est sous-représenté, avec une proportion de 43,9 % (1.552 sur 3.539). Si l'on analyse la répartition des radiations au sein de chaque groupe d'origine, environ 10 % concernent des travailleurs indépendants qui sont devenus demandeurs d'emplois avec allocation de chômage après leur expérience en tant qu'indépendant.

Notons toutefois que, toutes origines confondues, plus d'un tiers des radiations concernent la PSE salariés et moins de 10 % concernent la PSE demandeur d'emploi avec allocation de chômage.

Expérience du travail indépendant - Selon Andersson (2011), une période de travail indépendant n'est pas nécessairement une chose positive. Il est vrai qu'en théorie, une personne peut, pendant une telle période, acquérir une expérience intéressante ou de nouvelles compétences. Dans le même temps, tel n'est pas forcément le cas : peut-être cette personne a-t-elle simplement perdu des compétences et/ou une productivité pertinentes.

Dans une étude sur les travailleurs qui optent pour le statut d'indépendant puis redeviennent travailleurs, Andersson (2011) constate qu'une période d'entrepreneuriat a un impact négatif sur les perspectives futures des hommes issus de l'immigration en tant que travailleurs. Cette observation ne s'applique pas aux hommes non issus de l'immigration. Une période de travail indépendant est apparemment considérée comme moins positive pour certaines personnes. Toutefois, cela ne s'applique pas dans la même mesure à toutes les origines migratoires. L'auteur conclut qu'une période d'entrepreneuriat est toujours préférable au chômage et qu'elle peut en soi contribuer à l'intégration.

4.9. Les affiliations et les radiations en fonction de la position socio-économique, de l'historique migratoire et du sexe

Que ce soit pour la catégorie d'activité à titre principal ou à titre complémentaire, il n'y a pas de dynamique significativement différente lorsque l'on décline les résultats en fonction de l'historique migratoire. Les chiffres sont consultables dans les fichiers Excel sur le site web du SPF Economie, voir le [tableau récapitulatif 115](#).

Enfin, et pour conclure le chapitre sur les « affiliations et les radiations », la section suivante examine de plus près les obstacles qu'un indépendant issu de l'immigration rencontre lors de la constitution d'une entreprise (qui peut entraîner une radiation si les obstacles sont trop nombreux), les solutions à ces obstacles et la politique menée en la matière en Belgique.

Informations additionnelles - Radiations et non-affiliations - Obstacles et solutions

Obstacles

Une explication possible d'un taux plus faible de travail indépendant, d'un nombre plus faible d'affiliations ou d'un nombre plus élevé de radiations parmi les travailleurs indépendants issus de l'immigration peut être trouvée dans les obstacles qu'ils rencontreraient pour créer et gérer leur entreprise.

Selon l'OCDE (OECD 2011, 2014), les entrepreneurs issus de l'immigration sont souvent confrontés aux mêmes obstacles que les autres, mais ils sont davantage gênés par ces mêmes obstacles - par exemple, pour accéder aux financements (OECD, 2010a).

Lorsqu'il s'agit d'obtenir un financement bancaire, un obstacle classique pour tous les entrepreneurs, l'OCDE (OECD 2010a, 2010b, 2011, 2013a, 2014, 2015) note que les entrepreneurs issus de l'immigration sont confrontés à une solvabilité plus difficile à évaluer, à des connaissances précaires de la finance, à l'absence d'un « historique de crédit », à un faible capital personnel et opèrent souvent dans des secteurs aux perspectives d'avenir limitées. De plus, les institutions financières ont souvent une mauvaise connaissance de cette sous-population d'indépendants. Tout cela peut inciter les travailleurs indépendants issus de l'immigration à ne plus essayer ou à rechercher plus souvent des solutions de rechange.

En outre, certains obstacles spécifiques aux entrepreneurs issus de l'immigration sont observés : la langue, les barrières socioculturelles (« normes et valeurs »), les procédures complexes concernant la politique et le statut migratoire, le manque de capital social et de connaissances sur le « pays de destination », et les pratiques discriminatoires (OECD 2011, 2013a, 2018a ; Ram, 2016).

Par ailleurs, les indépendants issus de l'immigration sont souvent confrontés aux problèmes suivants :

- un manque de compétences entrepreneuriales ou des compétences non adaptées au « pays de destination » (OECD, 2011 ; Van Laer, 2011 ; Zhu, 2014) ;
- des professions réglementées (cf. la nécessité d'un diplôme spécifique par rapport au manque de reconnaissance des diplômes) (OECD, 2013a ; Van Laer, 2011) ;
- les réglementations économiques en général, qui rendent la création d'entreprise encore plus difficile qu'elle ne l'est déjà, outre tous les obstacles déjà cités (OECD, 2014).

Enfin, l'OCDE (OECD 2013a) note que la pratique consistant à faire appel à des programmes de soutien à l'entrepreneuriat est moins courante chez les indépendants issus de l'immigration. L'explication réside dans le fossé présumé entre, d'une part, les programmes de soutien destinés aux entrepreneurs en général, qui tiennent donc peu compte des obstacles spécifiques rencontrés par les travailleurs indépendants issus de l'immigration, et, d'autre part, les travailleurs indépendants issus de l'immigration, qui ont tendance à se concentrer davantage sur leurs propres communautés et l'économie informelle et sont donc plus difficiles à atteindre.

Solutions

La littérature soulève une question importante concernant la politique à l'égard des entrepreneurs issus de l'immigration : doivent-ils être traités séparément des entrepreneurs non issus de l'immigration, et si oui, dans quelle mesure ?

Les détracteurs du traitement distinct soulignent les grandes similitudes entre les deux groupes d'entrepreneurs sur le plan des obstacles auxquels ils sont confrontés (Molenaar, 2017). Ils estiment également qu'un accent trop prononcé est mis sur « l'aspect ethnique » (Ram, 2016) et que l'on accorde trop peu d'attention à d'autres aspects tels que le genre ou la diversité entre et au sein des différentes historiques migratoires (par exemple, première versus deuxième génération ou origine asiatique versus origine africaine) (Ram, 2016).

Toutefois, l'OCDE (OECD 2011, 2014), la Commission européenne (2016) et le SERV (2010), notamment, soulignent clairement que, outre les nombreuses similitudes qui existent entre ces deux groupes d'entrepreneurs, plusieurs différences subsistent (voir ci-dessus), qui justifient des mesures de soutien spécifiques à l'égard des entrepreneurs issus de la migration. Jones (2014) souligne également le racisme et la discrimination : ce seul fait crée une réalité différente pour

les deux groupes.

Quant aux solutions aux obstacles déjà mentionnés, l'OCDE (OECD 2010a, 2013a, 2014, 2018a) et le SERV (2010, 2020) font référence à une série d'éléments pratiques :

- La simplification administrative, entre autres, dans les professions réglementées (cf. proportionnalité) et dans la reconnaissance des diplômes et des compétences, via l'utilisation de guichets uniques.
- La formation pour les entrepreneurs, en plusieurs langues et par des personnes issues de l'immigration, sur les compétences entrepreneuriales, les procédures, les réglementations économiques, la propriété intellectuelle, l'accès au financement et au marché du travail, la mise en réseau (y compris le renforcement de leur capital social) ... le tout spécifique à la situation du pays d'accueil - y compris les normes et valeurs pertinentes.
 - Une formation séparée et supplémentaire pour les femmes entrepreneuses devrait être envisagée.
 - La formation ne doit pas uniquement porter sur l'accompagnement des débutants, mais également sur les problèmes qui se posent au cours de la carrière.
- Briser les clichés et les perceptions négatives des personnes/entrepreneurs issus de l'immigration. Dans ce cadre : un examen approfondi de toutes les procédures et institutions permettant de déceler les discriminations latentes dans les processus (y compris les questions telles que l'enregistrement auprès de la sécurité sociale et des autorités fiscales, l'acquisition de biens immobiliers...).
- Connecter et relier les réseaux entrepreneuriaux formels et informels, ainsi que les auto-organisations axées sur les entrepreneurs issus de l'immigration et la société civile existante pour l'entrepreneuriat - y compris les modèles auxquels on peut s'identifier (Colombelli, 2020).
- Des programmes éducatifs axés sur l'entrepreneuriat, tant en général que pour les groupes sous-représentés, et tant dans l'enseignement secondaire que supérieur.
- Soutenir le microfinancement et le financement en général par des garanties et des fonds gouvernementaux.
- Conclure des accords commerciaux avec les pays d'origine afin que les entrepreneurs issus de l'immigration puissent mieux exploiter leurs réseaux et certains avantages concurrentiels, par exemple, dans le tourisme et le commerce international.
- Assurer le suivi et cartographier les effets des mesures prises.

En bref, les entrepreneurs issus de l'immigration doivent être soutenus de manière générale et spécifique. Ce type de soutien spécifique doit être suffisamment étayé, se concentrer sur les personnes qui en ont réellement besoin et produire des résultats suffisants. Prendre des mesures spécifiques n'est pas suffisant en soi.

La politique en Belgique

L'OCDE (OECD 2010a) et Desiderio (2014) notent que l'Union européenne se caractérise par une grande diversité de l'offre de politiques spécifiques aux entrepreneurs issus de l'immigration. Cette diversité peut être notamment liée à l'histoire migratoire spécifique d'un pays, à l'ampleur des mouvements migratoires et à la manière dont les personnes issues de l'immigration sont perçues dans un pays donné.

Dans le cas de la Belgique, le REM (2018) et la BNB (2020b) mentionnent tous deux un rapport de l'OCDE et de la Commission européenne (2016), qui souligne ce constat : la Belgique dispose d'un système de support relativement solide pour l'entrepreneuriat inclusif, mais dans le même temps, un manque de soutien spécifique au groupe cible des entrepreneurs issus de l'immigration est observé.

En outre, l'OCDE (OECD 2020b) souligne les constatations suivantes pour la Belgique pour ce qui concerne l'entrepreneuriat diversifié :

- La promotion de l'entrepreneuriat au niveau fédéral est plutôt de nature générale. Bien que le niveau fédéral ait initié quelques projets spécifiques sur les entrepreneurs issus de l'immigration, la majorité de ces actions sont développées au niveau régional.
- Dans le même temps, la politique régionale tend à limiter ces actions, en partie pour éviter

une ségrégation accrue, bien que certains besoins existent.

- De plus, plusieurs ONG fournissent ce type de soutien spécifique au niveau régional et local, mais là encore, l'ampleur de ces actions demeure relativement limitée.
- Selon l'OCDE, la Belgique ne fait pas mauvaise figure lorsqu'il s'agit de financer les entrepreneurs issus de l'immigration.
- Enfin, l'OCDE note que la structure actuelle de l'État belge et les communautés linguistiques y afférentes constituent un contexte difficile pour le groupe cible des entrepreneurs issus de l'immigration.

5. Caractéristiques professionnelles – Les branches d'activités

5.1. Méthodologie

Les branches d'activités indiquent la profession exercée par un travailleur indépendant. Elles rassemblent des métiers identifiés selon une nomenclature et une liste des codes des professions dressée par l'INASTI⁵¹. Les codes de professions se composent d'un certain nombre de catégories principales, appelées « branches d'activités » : commerce, industrie et artisanat (ci-après « industrie »), professions libérales et intellectuelles (ci-après « PLI »), services, agriculture, pêche et divers⁵².

Ce chapitre est consacré dans un premier temps à un aperçu global des activités professionnelles des indépendants et, dans un second temps, à une analyse précise du commerce, de l'industrie et des PLI. Ces trois dernières branches d'activités totalisent 81,6 % des indépendants d'origine belge et plus encore d'indépendants d'origine étrangère. Cette prépondérance justifie une analyse séparée.

L'INASTI a réalisé une réforme profonde des codes de profession, entrée en vigueur le 1^{er} mars 2009⁵³. La réforme introduit de nouveaux codes plus détaillés appliqués aux affiliations postérieures à la réforme ou lors d'un changement de code.

Quelques remarques supplémentaires :

1. Un travailleur indépendant exerçant plusieurs professions n'est compté qu'une seule fois, à savoir pour la profession à laquelle il consacre le plus de temps.
2. Une branche d'activités traite des types de professions, par exemple le nombre de dentistes. En comparaison, un code NACE traite des activités par type de secteur économique, par exemple le nombre d'unités légales exerçant une activité de pratique dentaire (code NACE 8623).
3. Compte tenu de la réforme entrée en vigueur le 1^{er} mars 2009, il a été décidé d'analyser les données sur les codes des professions à partir de 2011 afin d'effacer certaines déformations - par exemple une forte augmentation à court terme d'une profession à la suite de la création d'un nouveau code lors de la réforme.
4. Dans les données d'INASTI, il existe une « catégorie résiduelle »⁵⁴. Cette catégorie comprend principalement les mandataires qui ne pouvaient être affectés à une catégorie

⁵¹ Consulter <https://www.inasti.be/fr/nomenclature-et-codes-des-professions>.

⁵² Les professions inconnues, encore inconnues ou ne figurant pas sous une autre catégorie.

⁵³ La précédente nomenclature des professions existait depuis 1972 et il n'y a pas eu d'adaptation de la codification depuis (mis à part quelques exceptions). De nombreuses professions sont apparues entre temps et, avec elles, la nécessité de développer une nouvelle liste des professions pour correspondre à la réalité économique et sociale. Depuis le 1^{er} mars 2009, une nouvelle nomenclature des codes des professions de l'INASTI existe. Celle-ci est beaucoup plus détaillée : elle passe de codes à 3 positions à des codes à 6 positions. Les caisses d'assurances sociales doivent employer cette nouvelle nomenclature uniquement pour les nouvelles affiliations (ou changement de code de cotisation). Ceci signifie que tous les indépendants qui étaient affiliés avant cette date gardent leur ancien code à 3 positions.

plus spécifique sur la base des informations existantes au moment de la réforme de 2009. Grâce à cette réforme, les nouveaux mandataires ou ceux qui changent de code peuvent être suivis de plus près.

5. En général, la catégorie résiduelle montre un nombre d'effectifs décroissant. En effet, toutes les nouvelles affiliations se retrouvent à présent directement dans des sous-catégories spécifiques. Les interprétations concernant cette catégorie résiduelle doivent donc être réalisées avec précaution, particulièrement en ce qui concerne l'évolution de ses effectifs. Cependant, en raison de sa taille, la composition de cette catégorie est intéressante et pertinente pour l'étude.
6. Il n'est pas possible, avec les données dont nous disposons pour cette partie du rapport, de ventiler les individus par âge. Autrement dit, **les nombres rapportés sont des totaux sur tous les âges et il n'y a pas une restriction de 20 à 64 ans.**

5.2. Origine et branches d'activités : généralités

Le tableau 49 reprend le nombre d'indépendants de chaque origine par branche d'activités en 2017. Pour davantage de facilité dans le commentaire, les tableaux 50 et 51 reprennent respectivement le taux d'individus de chaque origine dans le total des individus pour un secteur donné (= la somme de chaque colonne est de 100 %) et le taux d'individus de chaque secteur dans le total des individus pour une origine donnée (= la somme de chaque ligne est de 100 %).

Tableau 49. Nombres d'indépendants selon leur origine par branche d'activités en 2017

	Agriculture	Pêche	Commerce	Industrie	PLI	Services	Divers
Origine indéterminée	11.081	75	30.723	19.036	24.499	6.894	712
Origine belge	68.522	386	201.828	142.643	227.127	53.123	7.250
Origine étrangère	7.684	66	81.146	62.033	57.291	17.629	2.657
UE14	4.267	50	36.916	21.448	34.434	8.552	1.157
UE13	1.194	1	6.225	23.036	4.706	2.778	397
Pays candidats UE	442	1	8.394	4.536	1.710	1.451	226
Autres pays européens	255	2	2.959	2.774	2.136	666	135
Maghreb	513	7	9.175	4.969	4.490	1.768	278
Afrique subsaharienne	164		1.937	1.338	3.131	436	91
Proche/Moyen-Orient	145	1	2.880	884	1.654	352	72
Océanie/Extrême-Orient	187	2	5.436	675	1.266	340	84
Autres pays asiatiques	249	1	5.116	713	1.189	612	120
Amérique du Nord	43	1	408	166	764	52	23
Am. du Sud/centrale	150		967	1.094	1.111	455	55
Pays indéterminés	75		733	400	700	167	19
Total général	87.287	527	313.697	223.712	308.917	77.646	10.619

Suivant les branches d'activités, les parts relatives des indépendants d'origine belge, d'origine étrangère et d'origine inconnue varient. Autrement dit, il est possible d'affirmer que certaines branches attirent davantage que d'autres les individus d'origine étrangère ou les individus d'origine belge à se lancer comme indépendants.

À titre d'exemple, alors qu'au total, 68,6 % des indépendants sont d'origine belge, les individus d'origine belge représentent 78,5 % des indépendants actifs dans l'agriculture (tableau 50) – où ils sont donc surreprésentés – et 64,3 % des indépendants actifs dans le commerce – où ils sont donc très légèrement sous-représentés.

En fait, le tableau 50 n'étonnera pas. Les indépendants d'origine belge sont surreprésentés dans les domaines de l'agriculture et de la pêche, où l'exercice des fonctions est facilité par le fait que les parents les exercent ou les aient exercées également. Très concrètement, il n'est possible

⁵⁴ Terme choisi par les auteurs de la présente étude, et non par l'INASTI.

d'exercer dans l'agriculture ou la pêche qu'à condition de disposer d'outils et d'infrastructures (bateaux, filets, tracteurs, terres, installations agricoles, etc.) dont l'acquisition peut se révéler trop onéreuse pour qui se lance dans la vie professionnelle ; il faut donc de préférence en disposer au préalable.

Un argument additionnel permettant d'aller dans le sens de l'explication proposée est fourni par le taux des indépendants d'origine inconnue. Dans ces deux branches, le taux d'indépendants d'origine inconnue est bien supérieur à ce qu'il est « en moyenne ». Considérant que les individus d'origine inconnue sont en fait des individus d'origine belge âgés, comme cela a été avancé plus haut dans ce rapport (voir [2.2, « Âge »](#)), on observe ainsi non seulement une surreprésentation avérée des individus d'origine belge mais aussi une surreprésentation supposée – parce que non-démontrée mais plus que probable – des individus âgés dans ces branches d'activités.

Il n'est pas non plus étonnant de trouver une surreprésentation des individus d'origine belge parmi les indépendants actifs dans les professions libérales et intellectuelles. Cette surreprésentation s'explique, entre autres, par la nécessité de posséder certains diplômes pour exercer ce type de fonctions et donc par la nécessité d'effectuer tel ou tel parcours scolaire. Les parcours scolaires et l'inégalité d'accès aux études entre les personnes d'origine belge et d'origine étrangère ont déjà été commentés dans un chapitre précédent (voir point [3](#)).

Tableau 50. Part des individus de chaque origine dans chaque branche d'activités en 2017

	Agriculture	Pêche	Commerce	Industrie	PLI	Services	Divers	Total
Origine indéterminée	12,7%	14,2%	9,8%	8,5%	7,9%	8,9%	6,7%	9,1%
Origine belge	78,5%	73,2%	64,3%	63,8%	73,5%	68,4%	68,3%	68,6%
Origine étrangère	8,8%	12,5%	25,9%	27,7%	18,5%	22,7%	25,0%	22,3%
UE14	4,9%	9,5%	11,8%	9,6%	11,1%	11,0%	10,9%	10,4%
UE13	1,4%	0,2%	2,0%	10,3%	1,5%	3,6%	3,7%	3,7%
Pays candidats UE	0,5%	0,2%	2,7%	2,0%	0,6%	1,9%	2,1%	1,6%
Autres pays européens	0,3%	0,4%	0,9%	1,2%	0,7%	0,9%	1,3%	0,9%
Maghreb	0,6%	1,3%	2,9%	2,2%	1,5%	2,3%	2,6%	2,1%
Afrique subsaharienne	0,2%	0,0%	0,6%	0,6%	1,0%	0,6%	0,9%	0,7%
Proche/Moyen-Orient	0,2%	0,2%	0,9%	0,4%	0,5%	0,5%	0,7%	0,6%
Océanie/Extrême-Orient	0,2%	0,4%	1,7%	0,3%	0,4%	0,4%	0,8%	0,8%
Autres pays asiatiques	0,3%	0,2%	1,6%	0,3%	0,4%	0,8%	1,1%	0,8%
Amérique du Nord	0,0%	0,2%	0,1%	0,1%	0,2%	0,1%	0,2%	0,1%
Am. du Sud/centrale	0,2%	0,0%	0,3%	0,5%	0,4%	0,6%	0,5%	0,4%
Pays indéterminés	0,1%	0,0%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Total général	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Le tableau 51 permet de commenter les stratégies et les opportunités des individus en fonction de leur origine. Il permet également de confirmer que les branches d'activités n'ont pas toutes la même importance en termes de nombre d'indépendants qui s'y rattachent. En l'occurrence, le commerce, l'industrie et les PLI totalisent à elles trois 81,6 % des indépendants d'origine belge et 87,7 % d'indépendants d'origine étrangère ; c'est pourquoi ces branches seront analysées plus en profondeur dans la suite de ce rapport.

Les activités exercées par les indépendants d'origine étrangère varient fortement avec l'origine des individus. Par exemple, la répartition des indépendants originaires de l'UE14 dans les branches d'activités est très similaire à celle des indépendants d'origine belge. Au fond, la seule différence réside dans le fait que la part d'indépendants originaires de l'UE14 qui travaillent dans l'agriculture est inférieure à cette part pour les indépendants d'origine belge de 5,8 points de pourcentages et ces points « manquants » dans l'agriculture sont presque totalement « ajoutés » dans la branche du commerce.

Un premier constat, donc, est que le travail effectué par les indépendants d'origine étrangère issus de groupes dont l'immigration est en moyenne plus ancienne (en particulier l'UE14, voir annexe 3, « [Une brève histoire des migrations en Belgique](#) ») paraît semblable au travail effectué par les indépendants d'origine belge – c'est-à-dire, pour revenir à la définition de cette modalité, les individus dont les parents sont nés avec la nationalité belge.

La répartition des indépendants originaires d'« Océanie/Extrême-Orient » est presque identique à celle des indépendants originaires des « Autres pays asiatiques ». Au-delà du constat de similarité, les pourcentages de la répartition des individus sont frappants. En effet, entre 64 % (pour « Autres pays asiatiques ») et 68 % (pour « Océanie/Extrême-Orient ») des indépendants de ces origines sont actifs dans le commerce. Cette branche regroupe aussi 50,1 % des indépendants originaires des pays candidats UE, 48,1 % des indépendants originaires du Proche/Moyen-Orient et 43,3 % des indépendants originaires du Maghreb.

Tableau 51. Part des individus de chaque branche d'activités pour chaque origine en 2017

	Agriculture	Pêche	Commerce	Industrie	PLI	Services	Divers
Origine indéterminée	11,9%	0,1%	33,0%	20,5%	26,3%	7,4%	0,8%
Origine belge	9,8%	0,1%	28,8%	20,4%	32,4%	7,6%	1,0%
Origine étrangère	3,4%	0,0%	35,5%	27,1%	25,1%	7,7%	1,2%
UE14	4,0%	0,0%	34,6%	20,1%	32,2%	8,0%	1,1%
UE13	3,1%	0,0%	16,2%	60,1%	12,3%	7,2%	1,0%
Pays candidats UE	2,6%	0,0%	50,1%	27,1%	10,2%	8,7%	1,3%
Autres pays européens	2,9%	0,0%	33,1%	31,1%	23,9%	7,5%	1,5%
Maghreb	2,4%	0,0%	43,3%	23,4%	21,2%	8,3%	1,3%
Afrique subsaharienne	2,3%	0,0%	27,3%	18,9%	44,1%	6,1%	1,3%
Proche/Moyen-Orient	2,4%	0,0%	48,1%	14,8%	27,6%	5,9%	1,2%
Océanie/Extrême-Orient	2,3%	0,0%	68,0%	8,4%	15,8%	4,3%	1,1%
Autres pays asiatiques	3,1%	0,0%	64,0%	8,9%	14,9%	7,7%	1,5%
Amérique du Nord	3,0%	0,1%	28,0%	11,4%	52,4%	3,6%	1,6%
Am. du Sud/centrale	3,9%	0,0%	25,2%	28,5%	29,0%	11,9%	1,4%
Pays indéterminés	3,6%	0,0%	35,0%	19,1%	33,4%	8,0%	0,9%
Total général	8,5%	0,1%	30,7%	21,9%	30,2%	7,6%	1,0%

Les autres branches d'activités qui regroupent une grande part des indépendants sont, on l'a dit, la branche de l'industrie et la branche des PLI. Ainsi, 60,1 % des indépendants originaires de l'UE13 sont actifs dans l'industrie, 44,1 % des indépendants originaires de l'Afrique subsaharienne sont actifs dans les PLI, de même que 52,4 % des indépendants originaires de l'Amérique du Nord.

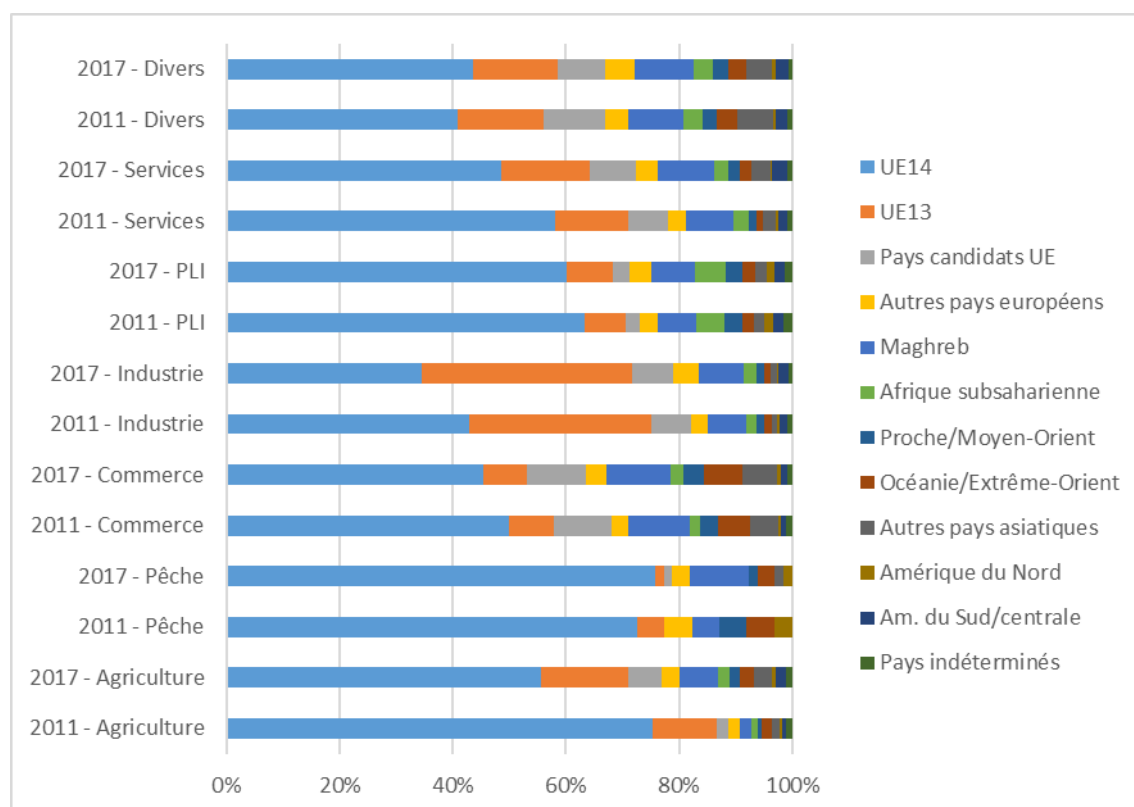
Les situations décrites pour l'année 2017 ont changé depuis l'année 2011 (cf. Tableau 52). On a déjà noté que la part des indépendants d'origine inconnue décroît avec le temps, ce constat se vérifie à nouveau. La proportion d'individus d'origine belge augmente très légèrement, et les proportions d'individus d'origine étrangère augmentent légèrement, particulièrement dans certaines branches d'activités comme celle de l'industrie, passant de 20,8 % des individus à 27,7 % des individus.

Tableau 52. Parts des indépendants des trois groupes d'origine en 2011 et 2017

	Origine indéterminée		Origine belge		Origine étrangère	
	2011	2017	2011	2017	2011	2017
Agriculture	20,4%	12,7%	75,2%	78,5%	4,4%	8,8%
Pêche	20,7%	14,2%	69,0%	73,2%	10,3%	12,5%
Commerce	14,6%	9,8%	63,1%	64,3%	22,3%	25,9%
Industrie	13,8%	8,5%	65,3%	63,8%	20,8%	27,7%
PLI	12,6%	7,9%	71,9%	73,5%	15,5%	18,5%
Services	13,3%	8,9%	69,2%	68,4%	17,5%	22,7%
Divers	10,3%	6,7%	61,3%	68,3%	28,4%	25,0%

Les proportions d'individus d'origine étrangère de chaque groupe de pays dans les différentes branches d'activités sont schématisées, pour 2011 et 2017, dans le graphique 49. Entre ces deux années, la proportion d'individus originaires de l'UE14 diminue dans toutes les branches sauf dans celle de la pêche et la branche « divers ». Dans le même temps, la proportion des individus de tous les autres groupes de pays augmente légèrement. Ces évolutions suivent les évolutions de la population de Belgique et de la population des individus actifs occupés, voir point [1](#) et [2](#) de ce rapport pour plus d'informations.

Graphique 49. Parts de chaque groupe de pays dans le total de l'origine étrangère, pour chaque branche d'activités en 2011 et en 2017



Informations additionnelles - Entrepreneuriat, origine et secteurs

Divers stéréotypes circulent souvent au sujet des secteurs dans lesquels les entrepreneurs issus de l'immigration sont actifs. Cet encadré synthétise les informations disponibles.

L'OCDE (OECD 2010a) confirme, d'une part, que les entrepreneurs issus de l'immigration sont surreprésentés dans des secteurs spécifiques sensibles à la conjoncture. Il s'agit notamment de l'horeca, du commerce de gros et de détail, du textile, du transport et de la logistique, de la construction et de certains services administratifs et de soutien (OECD 2008, 2011, 2014 ; SERV 2018 ; Van Laer 2011). Tant les chiffres déjà mentionnés que ceux des parties suivantes de ce chapitre confirment cette surreprésentation dans certains secteurs pour la Belgique.

D'autre part, le choix de ce type de spécialité n'est pas uniquement propre aux personnes issues de l'immigration ou aux entrepreneurs (OECD, 2010a), ce qui est également confirmé dans ce rapport (voir les chiffres sur les indépendants d'origine belge). Ensuite, l'OCDE (OECD 2010a, 2011, 2013a), Baycan-Levent (2007, 2009) et le SERV (2018), notamment, constatent une évolution : les secteurs « traditionnels » (comme l'horeca) existent toujours, mais les entrepreneurs issus de l'immigration créent également davantage d'entreprises dans d'autres secteurs (à plus forte valeur ajoutée) ou demeurent actifs dans le même secteur, mais optent pour d'autres professions.

Sur la base de Lens (2015b), le SERV (2020) indique que « les personnes issues de l'immigration en Flandre ont commencé à faire des affaires différemment ces dernières années, non seulement en se

concentrant sur d'autres secteurs (tels que la finance et l'immobilier), mais également avec une « mentalité commerciale plus aiguisée ». » Dans la pratique, toutefois, d'autres secteurs faciles d'accès en matière de capital et de compétences, notamment, sont d'abord ciblés (OECD, 2013a).

Dans ce rapport également, nous constatons une part croissante de travailleurs indépendants d'origine étrangère dans les services et le PLI, outre la concentration déjà connue dans les secteurs traditionnels tels que le commerce.

Ces deux observations méritent d'être nuancées :

- Même si les entrepreneurs issus de l'immigration se concentrent dans un nombre limité de secteurs, leur éventail d'activités dans ces secteurs est tout aussi large que celui des entrepreneurs non issus de l'immigration et actifs dans ces secteurs (OECD, 2011).
- Zhu (2014) note également un changement, mais la « concentration » globale demeure présente. Toutefois, on observe aujourd'hui une concentration dans un plus grand nombre de secteurs qu'auparavant et il s'agit également de secteurs à plus forte valeur ajoutée qui ne s'adressent pas uniquement à une communauté spécifique mais à l'ensemble du marché.

La littérature propose plusieurs modèles qui tentent d'expliquer l'existence de secteurs traditionnels parmi les entrepreneurs issus de l'immigration ainsi que le changement au sein des secteurs et entre eux.

Un des modèles les plus cités est celui de Kloosterman (2010) : il utilise un modèle (de marché) dans lequel le capital financier est constamment maintenu à un « faible niveau » - seul un marché facilement accessible est, selon lui, *initialement réaliste* pour les entrepreneurs issus de l'immigration. Le modèle fait la distinction entre le potentiel de croissance (faible et élevé) et le capital humain (faible et élevé, comme dans les obstacles faibles et élevés concernant l'éducation, entre autres).

Initialement, les entrepreneurs issus de l'immigration se retrouvent dans le quadrant à faible potentiel de croissance et à faibles barrières à l'éducation - les « vacancy-chain openings » (petite échelle, forte intensité de travail, faibles marges, faible taux de survie où une sortie constante est compensée par une entrée constante).

Les deux quadrants à potentiel de croissance, vers lesquels les individus se déplacent et qui les rendent moins dépendants de leurs communautés locales, sont des quadrants post-industriels. D'une part, on relève les services personnels (ménage, promenade d'animaux domestiques...) et libéralisés (poste et colis) avec des seuils d'éducation bas et un potentiel de croissance élevé. D'autre part, les TIC et les services aux producteurs (avocats, marketing, conseil) affichent des seuils de formation et un potentiel de croissance élevés. Aujourd'hui, des entrepreneurs issus de l'immigration évoluent dans chacun des trois quadrants évoqués.

Le quatrième quadrant, à savoir un faible potentiel de croissance et des obstacles élevés, est considéré comme irréaliste par Kloosterman (2010).

En expliquant les « secteurs traditionnels » déjà mentionnés, nous pouvons également nous référer à l'hypothèse de nécessité (cf. devenir entrepreneur par nécessité dans des secteurs facilement accessibles - voir annexe 22 « [Entreprendre par nécessité](#) ») et à l'hypothèse de spécificité avec le rôle de la tradition (familiale), des réseaux et des modèles (cf. capital social, voir annexe 13 « [L'entrepreneuriat et l'hypothèse de spécificité](#) ») au sein de la propre communauté locale (et du « marché ethnique »). Sepulveda (2011) note que la spécialisation sectorielle peut également être observée dans des secteurs dépourvus de « tradition », comme certains groupes spécifiques d'indépendants d'origine étrangère et les cafés internet. On observe donc des glissements et une dynamique à plusieurs égards. La théorie d'une « culture de l'entrepreneuriat » peut également constituer une explication potentielle de certaines concentrations et tendances, voir l'annexe 12 « [Entrepreneuriat et culture d'entreprise \(dans le pays d'origine\) ?](#) ».

Parmi les changements identifiés, citons :

a) le rôle des nouvelles ou prochaines générations d'individus (indépendants) issus de l'immigration et ayant fait des études supérieures, qui deviennent de nouveaux modèles (Zhu, 2014),

b) les professionnels (par exemple les comptables) au sein de leur propre communauté, qui jouent souvent un rôle crucial de soutien dans l'expansion vers d'autres secteurs (Sepulveda, 2011) et

c) l'hypothèse de convergence selon laquelle les entrepreneurs issus de l'immigration et ceux qui ne le sont pas convergent (convergeront) de plus en plus (voir annexe 14 « [L'entrepreneuriat et l'hypothèse de convergence](#) »).

L'OCDE (OECD 2010a, 2011) relève essentiellement la combinaison d'un niveau d'éducation plus élevé, y compris une expérience professionnelle plus pertinente, chez les personnes issues de l'immigration et le passage à une économie post-industrielle offrant de nouvelles opportunités de marché. Cette combinaison permet d'obtenir un large éventail d'entrepreneurs issus de l'immigration. En termes de secteurs, l'OCDE suit le modèle susmentionné de Kloosterman (2010).

Enfin, nous constatons que l'encadré « [Informations additionnelles – Devenir indépendant sur les marchés du travail belge et mondial](#) » évoque une augmentation de l'emploi indépendant, entre autres, dans le secteur de la construction, des services et des professions libérales. Les chiffres de ce chapitre (voir plus haut et plus loin) confirment ces tendances.

Dans le [fichier Excel](#) sur notre site web, vous trouverez le tableau récapitulatif suivant :

- Tableau récapitulatif 67 – Origine – Indépendants selon la branche d'activités - catégories générales

5.3. Origine, sexe et branches d'activités

D'avantage d'hommes que de femmes en Belgique exercent sous statut d'indépendant, cela a déjà été commenté – voir point [2.2](#) de ce rapport. Au total, 65 % des indépendants sont des hommes et 35 % sont des femmes, avec assez peu de variations pour les groupes d'origine. Par exemple, la proportion d'indépendants d'origine belge qui sont des femmes est de 36,8 % et cette proportion est de 31,7 % pour les indépendants d'origine étrangère (cf. Tableau 7). À gros traits, il y a donc deux fois plus d'hommes que de femmes chez les indépendants. Toutefois, cette distribution est loin d'être partagée dans toutes les branches d'activités.

Le tableau 53 détaille les proportions d'hommes et de femmes en activité en tant qu'indépendants dans chaque branche d'activités, à partir d'un total constitué par l'ensemble des indépendants d'une origine commune. Ainsi, parmi l'ensemble des indépendants d'origine belge, 10,5 % sont des femmes et sont actives dans le commerce.

Il existe des disparités très marquées selon les origines et selon les branches d'activités. C'est sans doute dans la branche de l'industrie que les disparités sont les plus marquées. En effet, les hommes d'origine étrangère actifs dans l'industrie en tant qu'indépendants sont près de huit fois plus nombreux que leurs homologues féminines (23,9 % contre 3,3 %).

Tableau 53. Proportions d'indépendants de chaque sexe et de chaque branche d'activité par origine en 2017

	Origine inconnue		Origine belge		Origine étrangère	
	F	H	F	H	F	H
Agriculture	4,3%	7,6%	2,6%	7,2%	1,0%	2,4%
Pêche	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Commerce	12,5%	20,5%	10,5%	18,3%	11,2%	24,3%
Industrie	3,9%	16,6%	3,9%	16,5%	3,3%	23,9%
PLI	9,5%	16,9%	14,6%	17,8%	11,6%	13,5%
Services	3,8%	3,6%	4,2%	3,3%	4,0%	3,7%
Divers	0,3%	0,5%	0,4%	0,7%	0,4%	0,8%
Total (%)	34,2%	65,8%	36,2%	63,8%	31,4%	68,6%
Total	31.839	61.179	253.420	447.459	71.847	156.659

Pour résumer ce tableau, on peut écrire que l'écart entre le nombre d'hommes et de femmes actifs comme indépendants dans les PLI est réduit, tant pour le groupe d'origine belge que

Dans le [fichier Excel](#) sur notre site web, vous trouverez les tableaux récapitulatifs suivants :

- Tableau récapitulatif 68 – Origine – Indépendants (Femmes) selon la branche d'activités - catégories générales
- Tableau récapitulatif 69 – Origine – Indépendants (Hommes) selon la branche d'activités - catégories générales

5.4. Origine, régions, sexe et branches d'activités

La répartition des indépendants dans les branches d'activités en Belgique a déjà livré plusieurs enseignements. Certaines branches concentrent davantage d'hommes que de femmes, comme celle de l'industrie alors que d'autres branches regroupent à peu près autant d'individus des deux sexes, comme celle des services (cf. Tableau 53). Toutefois, les répartitions des femmes et des hommes dans les branches d'activités ne sont pas identiques et, de plus, varient avec les régions (cf. Tableau 54).

Le tableau 54 donne, pour chaque région du pays, le nombre d'indépendants de chaque sexe et de chaque origine au total, ainsi que la répartition des individus d'une origine et d'un sexe dans les branches d'activités en 2017.

Nous apprenons donc qu'en Région de Bruxelles-Capitale, parmi les 10.588 femmes d'origine belge actives sous statut d'indépendant, 66,5 % pratiquaient une profession libérale ou intellectuelle. Ce taux est largement supérieur à celui calculé dans les autres régions, puisqu'il est de 36,9 % en Région flamande et de 45,1 % en Région wallonne. Plus globalement, les femmes indépendantes d'origine belge pratiquent davantage une PLI que les femmes d'origine étrangère, et ce dans toutes les régions du pays.

Tableau 54. Répartition des femmes et des hommes indépendants des trois groupes d'origine dans les branches d'activités pour chaque région en 2017

	Origine inconnue		Origine belge		Origine étrangère	
	F	H	F	H	F	H
Région de Bruxelles-Capitale	2.058	4.318	10.588	18.076	15.372	46.082
Agriculture	0,7%	1,4%	1,3%	2,2%	1,6%	2,0%
Pêche	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Commerce	28,3%	27,9%	19,5%	27,3%	28,8%	28,2%
Industrie	8,8%	26,7%	7,2%	13,8%	10,4%	43,1%
PLI	52,4%	39,3%	66,5%	52,9%	47,4%	20,9%
Services	9,0%	3,8%	4,6%	2,9%	10,6%	4,8%
Divers	0,8%	0,8%	0,8%	0,9%	1,2%	1,0%
Région flamande	19.738	38.904	175.657	310.595	30.390	63.668
Agriculture	13,4%	12,4%	7,3%	10,6%	4,2%	4,6%
Pêche	0,1%	0,1%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%
Commerce	38,8%	32,0%	30,3%	29,4%	39,1%	39,1%
Industrie	12,3%	25,5%	11,8%	26,8%	11,6%	32,4%
PLI	23,0%	23,1%	36,9%	26,3%	30,0%	16,8%
Services	11,5%	6,0%	12,5%	5,6%	13,2%	5,5%
Divers	1,0%	0,8%	1,2%	1,3%	1,7%	1,6%
Région wallonne	10.043	17.957	67.175	118.788	26.085	46.909
Agriculture	13,0%	12,3%	7,5%	14,5%	2,8%	3,4%
Pêche	0,0%	0,1%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%
Commerce	34,0%	30,2%	27,5%	26,9%	35,5%	37,8%
Industrie	10,0%	24,2%	8,4%	25,1%	8,8%	30,0%
PLI	31,9%	27,9%	45,1%	28,3%	38,7%	22,2%
Services	10,7%	4,9%	10,9%	4,6%	13,6%	5,9%
Divers	0,5%	0,4%	0,6%	0,5%	0,6%	0,7%

Puisqu'elle ne sera pas analysée plus en détail par après dans ce rapport, approfondissons la branche de l'agriculture. D'abord, la part d'agriculteurs en Région de Bruxelles-Capitale est sans

surprise très basse, le maximum étant atteint avec 2,2 % des hommes d'origine belge en 2017. Ensuite, les taux sont similaires pour la Région flamande et la Région wallonne et oscillent grosso modo entre 3 % et 14 %, selon le sexe et l'origine des individus.

D'emblée, trois ensembles d'indépendants se dégagent qui correspondent à une distinction des individus opérée selon leur origine. Les individus d'origine étrangère sont proportionnellement peu actifs dans l'agriculture, tant en Région flamande qu'en Région wallonne, chez les femmes comme chez les hommes. Les taux d'individus d'origine étrangère dans l'agriculture sont à peine légèrement supérieurs en Région flamande et à peine supérieurs pour les hommes. Ces taux sont compris dans une fourchette étroite entre 2,8 % (taux de femmes d'origine étrangère en Région wallonne) et 4,6 % (taux d'hommes d'origine étrangère en Région flamande).

Les individus d'origine inconnue se singularisent également avec des taux élevés d'hommes et de femmes dans l'agriculture. Les taux d'indépendants actifs dans l'agriculture dans le groupe des indépendants d'origine inconnue oscillent de 12,3 % pour les hommes en Région wallonne à 13,4 % pour les femmes en Région flamande. Le groupe des individus d'origine inconnue est particulier : les taux sont à peu près identiques pour les femmes et les hommes et ces taux sont proches dans les deux régions. Pour rappel, cette population des individus d'origine inconnue doit être interprétée comme une population d'origine belge âgée, voir point [2.2](#) pour plus d'informations.

La population d'origine belge identifiée comme telle présente des différences avec les deux autres populations. D'abord, les taux sont assez différents selon les sexes. Le taux de femmes d'origine belge actives dans l'agriculture est environ de 7,4 % alors que le taux d'homme d'origine belge actifs dans l'agriculture est de 14,5 % en Région wallonne et de 10,6 % en Région flamande. On observe donc, après une différence entre les sexes, que les taux d'hommes d'origine belge actifs dans l'agriculture sont assez différents dans les deux grandes régions du pays. Enfin, les taux d'indépendants d'origine belge actifs dans l'agriculture sont globalement inférieurs aux taux d'individus d'origine inconnue actifs dans l'agriculture.

Les pourcentages commentés traduisent des phénomènes distincts. La question des individus d'origine étrangère a déjà été traitée, voir point [5.2](#). De plus, il n'est pas étonnant de constater des taux plus élevés dans la population d'origine inconnue que dans la population d'origine belge, puisque la population d'origine inconnue est en réalité une population d'origine belge âgée. Autrement dit, la proportion d'indépendants âgés actifs dans l'agriculture est supérieure à la proportion d'indépendants de tous âges actifs dans l'agriculture.

Avec le temps, les métiers de l'agriculture paraissent peut-être moins attrayants et, certainement, le nombre de métiers possibles augmente, notamment dans les branches des services et des professions libérales et intellectuelles. L'écart des taux est ainsi une traduction statistique du temps qui passe.

Chez les indépendants d'origine belge, les taux d'hommes actifs dans l'agriculture sont supérieurs aux taux de femmes. Il s'agit là d'une traduction statistique d'un stéréotype de genre associé aux métiers de la terre. Il faut noter que les effets de ce stéréotype sont apparus relativement récemment, dans le dernier demi-siècle, puisqu'il n'y a pas d'écarts de taux entre les hommes et les femmes pour les individus d'origine inconnue, plus âgés. Notons qu'il n'est pas possible, sur la base de ces chiffres, de savoir si le stéréotype existait déjà et si les cohortes de femmes travaillant autrefois dans l'agriculture étaient stigmatisées ou si le stéréotype est lui aussi apparu récemment. Dans l'hypothèse d'un travail féminin stigmatisé, il est tout à fait envisageable d'identifier la cause du travail à l'impossibilité de faire autre chose : il s'agirait d'entrepreneuriat par nécessité.

Pour terminer, il reste à expliquer pourquoi la proportion d'indépendants wallons d'origine belge travaillant dans l'agriculture est significativement supérieure à la proportion d'indépendants flamands d'origine belge dans la même branche.

Une première raison ressortit à la géographie et à la démographie de la Belgique⁵⁵. La Région wallonne couvre environ 55 % du territoire belge et compte seulement 30 % de la population du

⁵⁵ Voir <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population> pour plus d'informations.

royaume. Elle est donc beaucoup moins densément peuplée que la Région flamande qui compte 60 % des habitants de Belgique pour environ 44,5 % du territoire. Il paraît donc attendu que la Région wallonne, plus rurale, compte proportionnellement davantage d'agriculteurs. En outre, vu le degré d'urbanisation plus élevé en Région flamande, le nombre d'opportunités dans des secteurs autres que l'agriculture peut être plus élevé en Région flamande qu'en Région wallonne pour les nouveaux indépendants. Cependant, les proportions d'indépendants d'origine inconnue ne diffèrent pas selon les régions et d'autres mécanismes sont donc à chercher.

Une seconde cause potentielle de ce différentiel tient peut-être à la politique environnementale. Par exemple, la Région wallonne s'est dotée, en juin 2013, d'un plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique, dont le terme était l'année 2020⁵⁶, et qui a été, en raison de son succès, augmenté et reconduit jusqu'à l'année 2030⁵⁷ ; plan sans équivalent en Région flamande.

Dans le [fichier Excel](#) sur notre site web, vous trouverez les tableaux récapitulatifs suivants :

- Tableau récapitulatif 70 – Origine – Indépendants selon la branche d'activités - catégories générales - Région de Bruxelles-Capitale
- Tableau récapitulatif 71 – Origine – Indépendants (Femmes) selon la branche d'activités - catégories générales - Région de Bruxelles-Capitale
- Tableau récapitulatif 72 – Origine – Indépendants (Hommes) selon la branche d'activités - catégories générales - Région de Bruxelles-Capitale
- Tableau récapitulatif 73 – Origine – Indépendants selon la branche d'activités - catégories générales - Région flamande
- Tableau récapitulatif 74 – Origine – Indépendants (Femmes) selon la branche d'activités - catégories générales - Région flamande
- Tableau récapitulatif 75 – Origine – Indépendants (Hommes) selon la branche d'activités - catégories générales - Région flamande
- Tableau récapitulatif 76 – Origine – Indépendants selon la branche d'activités - catégories générales - Région wallonne
- Tableau récapitulatif 77 – Origine – Indépendants (Femmes) selon la branche d'activités - catégories générales - Région wallonne
- Tableau récapitulatif 78 – Origine – Indépendants (Hommes) selon la branche d'activités - catégories générales - Région wallonne

5.5. Historique migratoire

5.5.1. Historique migratoire et branches d'activités : généralités

Les indépendants sont caractérisés par leur origine et par leur génération migratoire. Le tableau 55 reprend ainsi la part des indépendants de chaque branche d'activités par rapport à l'ensemble des indépendants d'une génération. Par exemple, sur les 700.879 indépendants de la troisième génération, 9,8 % sont actifs dans l'agriculture (cf. Tableau 55). Pour des explications sur les résultats de cette partie du rapport, nous nous référons à l'encadré « [Entrepreneuriat, origine et secteurs](#) ».

Les analyses de l'historique migratoire proposées plus haut dans ce rapport ont déjà montré qu'envisager les indépendants uniquement selon leur origine ne suffisait pas. En effet, les indépendants d'origine étrangère sont pour partie des primo-arrivants (de la 1^{re} génération) et pour partie des enfants de primo-arrivants (de la 2^e génération). Or, on observe globalement que la répartition dans les branches d'activités des indépendants de la 2^e génération est bien plus proche de la répartition des indépendants d'origine belge (de la 3^e génération, donc) que de la

⁵⁶ Consulter le « [Plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique en Wallonie à l'horizon 2020](#) ».

⁵⁷ Voir <https://www.biowallonie.com/refonte-plan-strategique-bio-wallonie-audacieuse/>.

répartition des autres indépendants d'origine étrangère, ceux de la 1^{re} génération (cf. Tableau 55).

Tableau 55. Nombre d'indépendants par génération migratoire et répartition des indépendants de chaque génération dans les branches d'activités en 2017

	Agriculture	Pêche	Commerce	Industrie	PLI	Services	Divers	Total général
3^e génération	9,8%	0,1%	28,8%	20,4%	32,4%	7,6%	1,0%	700.879
2^e génération	8,5%	0,1%	33,8%	20,2%	28,4%	8,1%	0,9%	163.970
UE	4,6%	0,0%	31,8%	20,4%	32,5%	9,6%	1,0%	48.101
Non-UE	2,9%	0,0%	39,3%	22,1%	26,4%	7,8%	1,4%	23.247
Parents manquants	11,9%	0,1%	33,4%	19,6%	26,7%	7,5%	0,8%	92.622
1^{re} génération	3,0%	0,0%	36,1%	30,0%	22,5%	7,1%	1,2%	155.634
1 - Belge	2,4%	0,0%	44,4%	20,5%	24,0%	7,5%	1,2%	52.459
UE	3,1%	0,0%	33,0%	24,7%	30,1%	8,2%	1,0%	12.063
Non-UE	2,2%	0,0%	47,8%	19,3%	22,2%	7,3%	1,2%	40.396
1 - Non-Belge	3,4%	0,0%	31,8%	34,9%	21,8%	6,9%	1,2%	103.175
UE	3,4%	0,0%	28,2%	37,4%	23,2%	6,7%	1,1%	86.058
Non-UE	3,4%	0,0%	50,1%	22,5%	14,5%	8,1%	1,4%	17.117
Inconnu	3,8%	0,0%	19,9%	60,7%	9,2%	4,8%	1,5%	1.922
Total général	8,5%	0,1%	30,7%	21,9%	30,2%	7,6%	1,0%	1.022.403

Il n'est pas possible de commenter plus longuement la répartition des indépendants de la 2^e génération, du fait de la trop grande proportion d'individus dont l'origine des parents n'est pas connue (plus de la moitié des individus de la seconde génération). En revanche, la provenance des indépendants de la 1^{re} génération est toujours connue. Les constats établis au moment de l'analyse de l'origine des indépendants peuvent être reconduits. Les individus provenant de l'Union européenne sont plus présents dans les branches de l'industrie et dans les PLI que les individus originaires de pays hors de l'Union européenne qui, eux, sont massivement plus présents dans la branche du commerce.

5.5.2. Historique migratoire, sexe et branches d'activités

Les indépendants d'une génération migratoire ne se répartissent pas dans les branches d'activités de la même façon selon leur sexe. Par exemple, les hommes de la 3^e génération sont proportionnellement plus nombreux à exercer dans la branche de l'agriculture que les femmes de la 3^e génération : 11,3 % pour les hommes contre 7,1 % pour les femmes (cf. Tableau 56).

Tableau 56. Répartition des indépendants de chaque génération et de chaque sexe par branche d'activités et nombre total d'individus de chaque sexe et de chaque génération en 2017

	3^e génération		2^e génération		1^{re} génération	
	F	H	F	H	F	H
Agriculture	7,1%	11,3%	8,3%	8,6%	3,1%	3,0%
Pêche	0,0%	0,1%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%
Commerce	29,1%	28,6%	34,2%	33,5%	38,1%	35,2%
Industrie	10,7%	25,8%	10,3%	25,7%	11,1%	37,7%
PLI	40,3%	27,9%	33,4%	25,6%	34,9%	17,5%
Services	11,7%	5,2%	12,8%	5,5%	11,4%	5,4%
Divers	1,0%	1,0%	1,0%	0,9%	1,3%	1,1%
Total	253.420	447.459	58.361	105.609	45.051	110.583

Les hommes sont toujours bien plus représentés dans la branche de l'industrie, et les femmes dans les branches des PLI et des services. Encore une fois, il ne s'agit que de traductions statistiques des représentations de genre associées aux métiers dans notre société, voir point [5.3](#) pour plus d'informations et des explications possibles.

Quelques différences apparaissent également entre les générations, par exemple entre la 1^{re} et la 2^e génération pour la branche de l'agriculture – bien que les proportions de femmes et d'hommes actifs dans l'agriculture soient égales pour les indépendants d'origine étrangère (= de la 2^e et de la 1^{re} génération). Finalement, les indépendantes d'origine étrangère (= de la 2^e et 1^{re} génération) montrent des pourcentages très similaires pour toutes les autres branches d'activités (mais donc sans celle de l'agriculture).

5.5.3. Historique migratoire, régions, sexe et branches d'activités

La répartition des indépendants de chaque sexe et génération dans les branches d'activités est relativement semblable entre la Région flamande et la Région wallonne. La région de Bruxelles-Capitale, possède des caractéristiques démographiques, géographiques et économiques très spécifiques qui la distinguent – voir aussi [2.3](#) « Régions » et [5.4](#)

Globalement, les indépendants de la première génération se répartissent de la même façon en Région flamande et en Région wallonne dans les branches d'activités, bien que cette répartition diffère selon les sexes. Ainsi, en Région flamande, 42,1 % des femmes de la 1^{re} génération sous statut d'indépendant sont actives dans le commerce et elles sont, en Région wallonne, 40,0 % dans cette branche. Les hommes sont bien plus représentés dans la branche de l'industrie, et les femmes dans les branches des PLI et des services.

L'emploi des indépendants d'origine étrangère diffère selon leur génération migratoire. Les hommes indépendants de la 1^{re} génération sont davantage actifs dans la branche de l'industrie et tant les hommes que les femmes de la 1^{re} génération sont davantage actifs dans la branche du commerce que leurs homologues de la 2^e génération en Région flamande et en Région wallonne. En région de Bruxelles-Capitale, près de la moitié des indépendants masculins de la 1^{re} génération sont actifs dans la branche de l'industrie.

Tableau 57. Répartition des indépendants selon leur sexe, leur région et leur branche d'activités en 2017

	3 ^e génération		2 ^e génération		1 ^{re} génération	
	F	H	F	H	F	H
Région Bruxelles-Capitale	10.588	18.076	5.206	10.832	12.089	38.789
Agriculture	1,3%	2,2%	1,2%	1,7%	1,6%	2,0%
Pêche	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Commerce	19,5%	27,3%	26,9%	36,3%	29,5%	26,3%
Industrie	7,2%	13,8%	8,2%	20,3%	11,1%	47,0%
PLI	66,5%	52,9%	54,1%	36,6%	45,5%	18,9%
Services	4,6%	2,9%	8,5%	4,1%	11,1%	4,9%
Divers	0,8%	0,9%	1,0%	1,0%	1,2%	1,0%
Région flamande	175.657	310.595	29.937	56.368	20.085	45.511
Agriculture	7,3%	10,6%	10,3%	10,4%	4,3%	4,1%
Pêche	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%
Commerce	30,3%	29,4%	36,9%	33,5%	42,1%	40,1%
Industrie	11,8%	26,8%	11,8%	26,2%	11,9%	33,8%
PLI	36,9%	26,3%	26,5%	22,8%	28,5%	15,0%
Services	12,5%	5,6%	13,2%	5,9%	11,5%	5,4%
Divers	1,2%	1,3%	1,3%	1,1%	1,7%	1,5%
Région wallonne	67.175	118.788	23.218	38.409	12.877	26.283
Agriculture	7,5%	14,5%	7,3%	8,1%	2,8%	2,7%
Pêche	0,0%	0,1%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%
Commerce	27,5%	26,9%	32,3%	32,8%	40,0%	40,0%
Industrie	8,4%	25,1%	8,7%	26,6%	10,0%	30,9%
PLI	45,1%	28,3%	37,8%	26,6%	34,9%	19,7%
Services	10,9%	4,6%	13,4%	5,4%	11,7%	6,0%
Divers	0,6%	0,5%	0,5%	0,5%	0,6%	0,7%

Résumé

Les indépendants d'origine belge sont surreprésentés dans les domaines de l'agriculture et de la pêche, ainsi que dans les professions libérales et intellectuelles (PLI). Quoique très différentes les unes des autres, ces catégories d'activités ont un point commun. L'exercice des fonctions est facilité par le fait que les parents les exercent ou les aient exercées également – avantage pour la génération suivante de disposer déjà des infrastructures, ou d'un capital social et culturel favorisant l'implantation dans ce milieu.

Le travail effectué par les indépendants originaires de l'UE14 est semblable au travail effectué par les indépendants d'origine belge. Ce n'est pas du tout le cas pour les groupes d'indépendants originaires d'autres régions du monde. À titre d'exemple, 66 % des indépendants originaires d'Asie (Océanie/Extrême-Orient et autres pays asiatiques) se retrouvent dans le « commerce », en majorité dans l'horeca et 60 % des indépendants originaires de l'UE13 se retrouvent dans l'« industrie », et plus précisément dans la construction.

Au total, 65 % des indépendants sont des hommes et 35 % sont des femmes, avec assez peu de variations pour les groupes d'origine. La distribution des indépendants par sexe n'est pas similaire suivant les branches d'activités.

Il y a par exemple deux fois plus d'hommes que de femmes dans le commerce – ce qui est conforme à la répartition totale des indépendants par sexe – mais huit fois plus d'hommes d'origine étrangère que de femmes d'origine étrangère dans l'industrie. La branche de l'industrie porte donc, pour les indépendants d'origine étrangère en particulier, beaucoup plus de traces d'inégalités de genre que les autres branches d'activités ou que pour les indépendants d'autres origines. À l'inverse, les nombres de femmes et d'hommes dans les PLI sont à peu près identiques, quelle que soit l'origine des indépendants.

Les répartitions des indépendants dans les branches d'activités varient fortement suivant les régions. En Région de Bruxelles-Capitale, la plus grande part des indépendants d'origine belge travaillent dans les PLI. Près de 50 % des femmes d'origine étrangère travaillent également dans cette branche. En revanche, toujours dans cette région, 43,1 % des hommes d'origine étrangère travaillent dans l'industrie.

En région flamande, la branche des PLI est préférée par les femmes d'origine belge, mais c'est la branche du commerce qui est davantage choisie par les hommes d'origine belge. C'est également la branche du commerce qui attire les femmes et les hommes d'origine étrangère. En Région wallonne, ce sont les PLI qui attirent le plus les femmes d'origine belge et d'origine étrangère. Cette branche attire également le plus – de peu devant le commerce – les hommes d'origine belge et c'est la branche du commerce qui attire le plus les hommes d'origine étrangère. Ces répartitions en fonction de l'origine sont confortées par l'analyse de la répartition des indépendants en fonction de leur historique migratoire.

Dans le [fichier Excel](#) sur notre site web, vous trouverez les tableaux récapitulatifs suivants :

- Tableau récapitulatif 116 – Historique migratoire – Indépendants selon la branche d'activités en 2017
- Tableau récapitulatif 117 – Historique migratoire – Indépendants selon la branche d'activités en 2017 en Région flamande
- Tableau récapitulatif 118 – Historique migratoire – Indépendants selon la branche d'activités en 2017 en Région wallonne
- Tableau récapitulatif 119 – Historique migratoire – Indépendants selon la branche d'activités en 2017 en Région de Bruxelles-Capitale

5.6. Analyses spécifiques

5.6.1. Commerce

La branche du commerce regroupe de nombreuses catégories d'activités : assurances, banques, commerce, divertissement (théâtre, cinéma, jeux, etc.), forains, horeca, marketing, représentants (agents immobiliers, voyageurs de commerce, etc.), sécurité et vendeurs ambulants.

La catégorie appelée « commerce » regroupe plusieurs sous-catégories qui ne seront pas analysées spécifiquement : « commerce », « commerce de détail », « commerce de gros » et « commerce de gros et de détail ». La raison principale de ce fait est que les deux sous-catégories « commerce » et « commerce de gros et de détail » sont explicitement des catégories génériques qui rassemblent des indépendants dont on ne sait pas si leur activité concerne principalement le commerce de détail ou le commerce de gros – soit l'information n'a pas été demandée, soit l'information n'a pas été déterminable.

Cela ne serait pas dommageable pour l'analyse si un fait ne s'était pas révélé : il existe une différence marquée de proportions d'indépendants d'origine étrangère dans les catégories de commerce de détail et de commerce de gros. La proportion d'indépendants d'origine étrangère dans le commerce de détail s'élève à 22,5 % mais elle s'élève à 30,6 % dans le commerce de gros. Une explication possible pour la proportion d'indépendants d'origine étrangère plus élevée dans le commerce de gros est que le commerce de gros est un type de commerce plus international que le commerce de détail, puisque l'activité consiste à acheter des stocks importants de marchandises pour les revendre à des détaillants – lesquels revendront localement ces marchandises aux consommateurs.

Malgré le rassemblement de plusieurs catégories en une, le nombre de catégories reste trop important pour qu'un tableau complet figure dans ce rapport. Les catégories « assurances » et « banques » font double emploi en ce que les activités qui s'y trouvent sont très semblables et également parce que les répartitions, selon l'origine, des indépendants qui y travaillent sont presque exactement les mêmes. Ces deux catégories sont donc regroupées en une seule. Les catégories des forains et de la sécurité ne sont pas reprises, comptant à elles deux pour 1,3 % du nombre total d'indépendants travaillant dans la branche du commerce.

Le tableau 58 reprend le nombre d'indépendants de chaque origine actifs dans les principales catégories de la branche du commerce en 2017. Le nombre total des indépendants dans ces principales catégories est de 309.537, et le total général des indépendants dans la branche du commerce – en comptant donc les forains et les indépendants de la sécurité – s'élève à 313.697.

Tableau 58. Nombre d'indépendants, par origine, des principales catégories de la branche du commerce en 2017

	Assurances et banques	Commerce	Divertissement	Horeca	Marketing	Représentants	Vendeurs ambulants	Total général
Origine inconnue	1.467	18.305	769	4.488	189	4.318	789	30.723
Origine belge	7.007	111.680	6.510	35.418	2.358	31.223	4.429	201.828
Origine étrangère	1.244	39.102	1.809	26.894	1.060	7.922	2.556	81.146
UE14	793	17.466	1.181	10.553	484	5.105	963	36.916
UE13	80	2.763	117	2.548	70	536	78	6.225
Pays candidats UE	73	3.998	57	3.701	81	330	140	8.394
Autres pays européens	31	1.397	59	1.081	40	265	66	2.959
Maghreb	85	4.752	128	2.614	114	637	790	9.175
Afrique subsaharienne	92	925	80	424	58	286	56	1.937
Proche/Moyen-Orient	14	1.721	21	855	38	177	43	2.880
Océanie/Extrême-Orient	16	2.007	47	3.067	56	164	64	5.436
Autres pays asiatiques	23	3.097	27	1.481	84	141	256	5.116
Amérique du Nord	7	242	23	55	7	65	6	408
Am. du Sud/centrale	12	361	50	330	19	114	74	967
Pays indéterminés	18	373	19	185	9	102	20	733
Total général	9.718	169.087	9.088	66.800	3.607	43.463	7.774	313.697

La répartition des indépendants selon leur origine varie selon les catégories d'activités considérées (cf. Tableau 59). La proportion totale d'indépendants d'origine belge dans la branche

du commerce est de 64,2 %. Par rapport à cette moyenne, les indépendants d'origine belge sont surreprésentés dans les catégories des banques et assurances (72,1 %), du divertissement (71,6 %) et des représentants (71,8 %). Les indépendants d'origine étrangère sont, eux, surreprésentés par rapport à leur proportion moyenne de 26,0 % dans les catégories de l'horeca (40,3 %) et des vendeurs ambulants (32,9 %).

Une logique qui pourrait expliquer la surreprésentation des indépendants d'origine belge est celle de l'héritage, déjà évoquée pour la branche de l'agriculture (voir point 5.2). Avoir un parent disposant d'un lieu commercial et installé dans le métier constitue un avantage. C'est également le cas pour d'autres professions, comme celle des notaires, qui seront commentées plus loin et pour lesquelles des études sociologiques existent. La surreprésentation des indépendants d'origine étrangère dans les catégories de l'horeca et des vendeurs ambulants s'explique peut-être en partie parce que les individus d'origine belge choisissent moins ces catégories de métiers. En tout cas, ces activités sont accessibles aux personnes avec un faible niveau de diplôme et constituent donc une porte d'entrée pour le monde du travail. Voir le cadre « [Entrepreneuriat, origine et secteurs](#) » pour d'autres explications potentielles.

Les répartitions des indépendants actifs dans les catégories d'activités selon leur origine ne varie pas énormément en fonction des sexes. Par contre, certaines catégories d'activités attirent davantage les indépendants de certaines origines ou d'un sexe ou l'autre.

Tableau 59. Répartitions des indépendants des principales catégories d'activités de la branche du commerce en fonction de leur origine en 2017

	Assurances et banques	Commerce	Divertissement	Horeca	Marketing	Représentants	Vendeurs ambulants	Total général
Origine inconnue	15,1%	10,8%	8,5%	6,7%	5,2%	9,9%	10,1%	9,8%
Origine belge	72,1%	66,0%	71,6%	53,0%	65,4%	71,8%	57,0%	64,2%
Origine étrangère	12,8%	23,1%	19,9%	40,3%	29,4%	18,2%	32,9%	26,0%
UE14	8,2%	10,3%	13,0%	15,8%	13,4%	11,7%	12,4%	11,8%
UE13	0,8%	1,6%	1,3%	3,8%	1,9%	1,2%	1,0%	2,0%
Pays candidats UE	0,8%	2,4%	0,6%	5,5%	2,2%	0,8%	1,8%	2,7%
Autres pays européens	0,3%	0,8%	0,6%	1,6%	1,1%	0,6%	0,8%	0,9%
Maghreb	0,9%	2,8%	1,4%	3,9%	3,2%	1,5%	10,2%	2,9%
Afrique subsaharienne	0,9%	0,5%	0,9%	0,6%	1,6%	0,7%	0,7%	0,6%
Proche/Moyen-Orient	0,1%	1,0%	0,2%	1,3%	1,1%	0,4%	0,6%	0,9%
Océanie/Extrême-Orient	0,2%	1,2%	0,5%	4,6%	1,6%	0,4%	0,8%	1,8%
Autres pays asiatiques	0,2%	1,8%	0,3%	2,2%	2,3%	0,3%	3,3%	1,7%
Amérique du Nord	0,1%	0,1%	0,3%	0,1%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%
Am. du Sud/centrale	0,1%	0,2%	0,6%	0,5%	0,5%	0,3%	1,0%	0,3%
Pays indéterminés	0,2%	0,2%	0,2%	0,3%	0,2%	0,2%	0,3%	0,2%
Total général	9.718	169.087	9.088	66.800	3.607	43.463	7.774	313.697

Le tableau 60 reprend la répartition des groupes d'indépendants d'une origine et d'un sexe donné dans les principales catégories d'activités de la branche du commerce. Plusieurs constats globaux apparaissent très rapidement. D'abord, les hommes travaillent davantage que les femmes dans les banques et assurances et dans le commerce, quelle que soit l'origine considérée. Ensuite, les femmes travaillent davantage que les hommes dans l'horeca, quelle que soit l'origine.

Tableau 60. Répartition des groupes d'indépendants de sexe et origine donnés dans les principales catégories d'activités en 2017

	Assurances et banques	Commerce	Divertissement	Horeca	Marketing	Représentants	Vendeurs ambulants
F - Or. inconnue	3,5%	57,7%	3,0%	18,7%	0,6%	13,0%	2,7%
F - Or. belge	3,0%	52,1%	3,1%	20,4%	1,3%	16,9%	2,6%
F - Or. étrangère	1,5%	42,1%	2,8%	37,8%	1,5%	11,5%	2,6%
H - Or. inconnue	6,7%	60,7%	2,2%	12,1%	0,6%	14,7%	2,5%
H - Or. belge	5,4%	57,2%	3,3%	15,9%	1,1%	14,7%	2,0%
H - Or. étrangère	2,1%	51,0%	2,0%	31,0%	1,2%	9,0%	3,4%

Si aucun stéréotype de genre n'était associé aux métiers, il n'y aurait pas de différence entre la répartition des hommes et des femmes d'une même origine. Donc, puisque des écarts relativement importants dans les proportions d'hommes et de femmes dans les groupes d'activités existent, il y a présence de stéréotypes de genre.

Il n'est pas aisé d'expliquer la surreprésentation du sexe masculin dans le secteur du commerce. Les études sociologiques consacrées au commerce se concentrent principalement sur les rapports entre petits commerces et centres commerciaux, sur la place des commerces dans l'espace urbain en pleine mutation constante depuis l'après-guerre, sur les différents secteurs du commerce ou encore sur les choix politiques des commerçants.

Il existe de nombreux stéréotypes relatifs aux questions financières et économiques. En particulier, certains stéréotypes de genre se font ressentir dans les métiers des banques et assurances. Parmi ces stéréotypes dont l'influence se fait sentir dans les chiffres, on retient que les femmes seraient plus impulsives, moins à l'aise avec les mathématiques, etc. Ces idées préconçues sont aujourd'hui reconnues comme telles, étudiées et déconstruites (Capelle-Blancard, 2019). Malgré cela, elles sévissent toujours⁵⁸.

Les stéréotypes de genre associés aux métiers de la cuisine sont connus et établis (Leurquin, 2019 ; Mestriner, 2020). Les fonctions les plus prestigieuses dans le secteur de l'horeca (la cuisine) sont majoritairement le fait des hommes et les fonctions les moins prestigieuses et qui emploient le plus (le service, l'accueil, etc.) sont majoritairement dévolues aux femmes. Il est probable que ces mêmes stéréotypes qui existent et qui permettent de comprendre les données récoltées à propos des métiers proches, expliquent également les différences de proportions d'hommes et de femmes indépendantes dans le secteur de l'horeca. Voir aussi point 5.3 pour plus d'informations et d'explications potentielles.

Le tableau 61 reprend le nombre d'indépendants de chaque groupe d'origine dans les trois régions du pays et dans les principales catégories d'activités de la branche du commerce. Par exemple, on constate qu'il y a 115 indépendants d'origine inconnue en Région de Bruxelles-Capitale dans la catégorie des banques et assurances.

En outre, le tableau reprend la répartition, pour chaque catégorie d'activités, des indépendants de chaque région et de chaque origine selon leur sexe. Plus exactement, il donne la proportion des groupes d'indépendants caractérisés par leur sexe et leur groupe d'origine pour chaque région et chaque catégorie d'activités. On lit ainsi que, sur l'ensemble des indépendants dans les banques et assurances en Région flamande, 59,0 % sont des hommes et sont d'origine belge.

La part totale d'indépendants d'un sexe ou d'une origine pour une catégorie d'activités et dans une région s'obtient en additionnant les pourcentages. À titre d'exemple, il apparaît que, en Région wallonne, la part des femmes dans les banques et assurances s'élève à 22,4 % (3,1 % +

⁵⁸ Consulter https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/07/12/la-banque-et-la-finance-restent-un-univers-machiste-et-sexiste_5488607_3232.html.

14,8 % + 4,5 %) et que la part des indépendants d'origine belge dans cette région et pour cette catégorie d'activités s'élève à 68,7 % (14,8 % + 53,9 %).

Ce tableau permet une série de comparaisons très fines, mais il ne sera pas possible de toutes les commenter dans ce rapport.

La comparaison des taux d'indépendants par sexe, dans les différentes catégories d'activités et pour les trois régions confirme les constats généraux déjà établis. Par exemple, dans les trois régions, les indépendants d'origine étrangère sont surreprésentés dans les catégories d'activités demandant de faible qualification, comme l'horeca ou le secteur des vendeurs ambulants.

Concernant les banques et assurances, il faut remarquer que dans les trois régions du pays, les indépendants d'origine inconnue de sexe masculin sont surreprésentés. Encore une fois, la compréhension apparaît en interprétant cette catégorie d'individus comme des individus d'origine belge âgés. En effet, il n'est pas étonnant de retrouver une surreprésentation d'individus âgés dans un secteur d'activités où il faut, pour être établi, posséder un certain capital.

Quelques précisions sont toutefois à apporter. Les proportions d'indépendants d'origine étrangère dans le secteur de l'horeca diffèrent trop des moyennes en Région flamande et en Région wallonne et il faudrait analyser spécifiquement cette branche d'activités.

Tableau 61. Nombre d'indépendants par origine et catégorie d'activités dans la branche du commerce en 2017 et répartition du nombre total d'individus d'une région, actifs dans une catégorie d'activités, par sexe

	Région de Bruxelles-Capitale			Région flamande			Région wallonne		
	Or. inc.	Or. bel.	Or. étr.	Or. inc.	Or. bel.	Or. étr.	Or. inc.	Or. bel.	Or. étr.
Assurances et banques	115	315	287	1.070	6.073	540	501	2.694	724
F	3,5%	9,5%	10,0%	3,4%	20,0%	1,7%	3,1%	14,8%	4,5%
H	12,6%	34,4%	30,0%	10,5%	59,0%	5,3%	9,7%	53,9%	14,0%
Commerce	1.004	3.684	8.961	12.324	82.493	18.321	4.977	25.503	11.820
F	2,4%	7,5%	13,5%	4,0%	25,3%	4,7%	4,5%	20,8%	8,5%
H	5,0%	19,5%	52,1%	6,9%	47,7%	11,5%	7,3%	39,5%	19,4%
Divertissement	56	307	327	427	3.724	572	286	2.479	910
F	2,5%	15,7%	17,2%	4,0%	26,5%	4,5%	3,8%	25,6%	10,3%
H	5,7%	28,8%	30,1%	5,1%	52,4%	7,6%	4,0%	41,9%	14,5%
Horeca	233	881	5.250	3.053	26.544	13.039	1.202	7.993	8.605
F	1,5%	4,7%	26,8%	3,5%	26,8%	11,0%	3,3%	18,9%	18,3%
H	2,1%	9,1%	55,7%	3,7%	35,5%	19,6%	3,4%	26,0%	30,0%
Marketing	11	107	270	134	1.780	551	44	471	239
F	0,3%	10,1%	23,7%	2,2%	30,8%	8,0%	2,1%	25,3%	11,9%
H	2,6%	17,5%	45,9%	3,2%	41,5%	14,3%	3,7%	37,1%	19,8%
Représentants	306	1.533	1.596	2.526	20.163	2.801	1.486	9.527	3.525
F	2,7%	13,4%	14,5%	3,6%	32,1%	4,2%	3,5%	26,1%	9,4%
H	6,2%	31,2%	32,0%	6,3%	47,0%	6,8%	6,7%	39,5%	14,9%
Vendeurs ambulants	45	124	682	470	2.893	848	274	1.412	1.026
F	1,5%	5,8%	11,0%	4,5%	28,3%	5,5%	4,3%	24,8%	12,6%
H	3,8%	8,8%	69,1%	6,7%	40,4%	14,6%	5,8%	27,2%	25,2%
Total général	1.786	7.005	17.416	20.109	144.361	36.751	8.828	50.462	26.979
F	2,2%	7,8%	16,9%	3,8%	26,3%	5,9%	3,9%	21,2%	10,7%
H	4,6%	18,7%	49,4%	6,2%	45,1%	12,3%	6,2%	36,8%	20,4%

Le tableau 62 reprend le nombre d'indépendants de chaque sexe dans le secteur de l'horeca pour chaque région ainsi que les proportions d'indépendants de chaque sexe et de chaque origine par

rapport au total régional. Pour comprendre, on lit que 55,7 % des indépendants dans la Région de Bruxelles-Capitale sont des hommes d'origine étrangère.

Tableau 62. Nombre d'indépendants de chaque sexe dans le secteur de l'horeca pour chaque région en 2017 et proportion d'indépendants de chaque sexe et de chaque origine par rapport au total régional

	Région de Bruxelles-Capitale		Région flamande		Région wallonne	
	F	H	F	H	F	H
Origine inconnue	1,5%	2,1%	3,5%	3,7%	3,3%	3,4%
Origine belge	4,7%	9,1%	26,8%	35,5%	18,9%	26,0%
Origine étrangère	26,8%	55,7%	11,0%	19,6%	18,3%	30,0%
UE14	5,9%	13,5%	4,3%	6,7%	9,9%	16,0%
UE13	9,4%	5,8%	1,3%	1,5%	1,3%	0,9%
Pays candidats UE	1,9%	9,4%	0,9%	4,1%	1,0%	3,7%
Autres pays européens	1,3%	3,2%	0,5%	0,8%	0,5%	0,9%
Maghreb	2,2%	12,8%	0,5%	1,7%	0,8%	3,1%
Afrique subsaharienne	0,6%	1,1%	0,2%	0,2%	0,4%	0,4%
Proche/Moyen-Orient	0,5%	2,4%	0,2%	1,0%	0,2%	0,6%
Océanie/Extrême-Orient	2,4%	2,9%	1,8%	1,9%	3,2%	3,3%
Autres pays asiatiques	1,8%	3,5%	0,9%	1,2%	0,7%	0,7%
Amérique du Nord	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Am. du Sud/centrale	0,7%	0,7%	0,3%	0,1%	0,2%	0,2%
Pays indéterminés	0,1%	0,3%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%
Total général	2.105	4.259	17.600	25.036	7.220	10.580

Ce tableau permet de constater qu'en Région wallonne, la part des individus d'origine étrangère est bien plus élevée qu'en Région flamande et que cette proportion supplémentaire est essentiellement due aux indépendants originaires de l'UE14. La part de ce groupe géographique en Région de Bruxelles-Capitale est légèrement moins importante.

Pour ce qui concerne la Région wallonne, une étude nous renseigne sur l'histoire des restaurants italiens dans la seconde moitié du XX^e siècle (Van Ingelgem, 2014). On y apprend que le travail familial et la présence de la communauté dans les environs ont été les garants du succès de ces restaurants. Ces deux éléments se retrouvent très certainement dans les communautés italiennes en Région wallonne et l'on peut penser que cette diaspora joue là-aussi un rôle considérable dans la forte présence des indépendants originaires de l'UE14 actifs dans le secteur de l'horeca.

Le tableau 63, reprenant les proportions d'indépendants de chaque génération dans les principales catégories d'activités de la branche du commerce en 2017, livre un indice pour abonder dans le sens du rôle joué par l'horeca dans la socialisation des individus d'origine étrangère. Parmi les indépendants actifs dans le secteur de l'horeca, 29,9 % sont de la 1^{re} génération, ce qui est un taux très largement supérieur à ceux des autres catégories d'activités.

Ce fait n'est pas étonnant au regard des causes potentielles déjà évoquées que sont la présence de la cellule familiale dans l'activité ainsi que la présence d'une communauté d'individus de même origine, vivant aux abords du lieu d'activités. Sans surprise également, les individus de la 1^{re} génération sont par contre largement sous-représentés parmi les indépendants actifs dans les banques et assurances.

Tableau 63. Proportions d'indépendants de chaque génération dans les principales catégories d'activités de la branche du commerce en 2017

	Assurances et banques	Commerce	Divertissement	Horeca	Marketing	Représentants	Vendeurs ambulants
3^e génération	73,7%	66,0%	71,6%	53,0%	65,4%	71,8%	57,0%
2^e génération	20,2%	17,6%	17,7%	16,7%	14,6%	18,1%	20,0%
UE	4,8%	4,1%	7,0%	5,6%	5,2%	6,0%	5,5%
Non-UE	1,7%	2,6%	2,3%	4,5%	4,1%	1,9%	4,1%
Parents manquants	13,8%	10,9%	8,5%	6,5%	5,3%	10,1%	10,4%
1^{re} génération	6,0%	16,3%	10,5%	29,9%	19,9%	10,0%	23,0%
1 - Belge	2,2%	7,2%	3,5%	11,5%	7,1%	3,5%	11,9%
UE	0,8%	1,2%	1,1%	1,7%	1,0%	1,1%	1,1%
Non-UE	1,4%	6,0%	2,4%	9,8%	6,1%	2,4%	10,8%
1 - Non-Belge	3,8%	9,0%	7,0%	18,4%	12,9%	6,5%	11,1%
UE	3,4%	6,7%	6,2%	12,7%	9,3%	5,7%	6,7%
Non-UE	0,3%	2,3%	0,8%	5,7%	3,6%	0,7%	4,4%
Inconnu	0,1%	0,2%	2,6%	0,0%	1,2%	0,0%	0,1%
Total général	12.319	169.087	9.088	66.800	3.607	43.463	7.774

Voir aussi le cadre « [Entrepreneuriat, origine et secteurs](#) » pour d'autres explications potentielles.

Résumé

Le taux d'indépendants d'origine belge dans la branche du commerce est de 64,2 %. Certaines catégories d'activités de la branche du commerce regroupent proportionnellement davantage d'indépendants d'origine belge. Par exemple, 72,1 % des indépendants du secteur des banques et assurances sont d'origine belge.

À l'inverse, alors que la proportion totale d'indépendants d'origine étrangère dans la branche du commerce est de 26 %, certains secteurs de cette branche attirent proportionnellement plus d'indépendants d'origine étrangère. La part des indépendants d'origine étrangère par rapport au total des indépendants de l'Horeca s'élève à 40,3 %.

Il ne faut pas considérer sans une analyse plus approfondie ces écarts de représentation des individus comme causés par des stéréotypes concernant leur origine, mais comme des résultantes de situations socio-économiques distinctes et désavantageuses pour les individus d'origine étrangère.

Il existe également des variations de taux corrélées au sexe des individus. Les hommes travaillent davantage que les femmes dans les banques et assurances et dans le commerce, quelle que soit l'origine considérée. Les femmes travaillent davantage que les hommes dans l'horeca et ce également quelle que soit l'origine et, dans un même mouvement, la situation socio-économique. Par conséquent, cela traduit la présence de stéréotypes de genres associés aux métiers considérés.

5.6.2. Industrie et artisanat

La branche de l'industrie regroupe elle aussi de nombreuses catégories d'activités : arts et métiers, bois et meubles, céramique, construction, exploitation de carrières, exploitation minière, industrie alimentaire, industrie chimique, transport, etc. Leur nombre est trop important pour qu'un tableau complet figure dans ce rapport. Ces catégories ne rencontrent pas toutes le même succès et la plupart d'entre elles regroupent moins de 1,0 % des indépendants actifs dans la branche de l'industrie.

Le tableau 64 a été élaboré en ne sélectionnant pas ces dernières catégories d'activités. Le nombre total des indépendants ainsi sélectionnés figure dans la colonne « Total » et le nombre total d'indépendants dans la branche d'activités de l'industrie figure dans la colonne « Total général ». En procédant de la sorte, ce sont 210.708 indépendants qui sont sélectionnés, sur les 223.712 que regroupe la branche d'activité, soit 94,2 %. La représentativité est assurée aussi bien pour les indépendants d'origine étrangère (avec 95,6 % des individus sélectionnés) que pour les indépendants d'origine belge (avec 93,8 % des individus sélectionnés) (cf. Tableau 64).

Pour davantage d'explications potentielles au sujet des constats mentionnés dans les paragraphes qui suivent, consulter le cadre « [Entrepreneuriat, origine et secteurs](#) ».

Tableau 64. Proportions d'indépendants de chaque génération dans les principales catégories d'activités de la branche de l'industrie et artisanat en 2017

	Arts et métiers	Bois et meubles	Constructio n	Industrie alimentaire	Industrie et artisanat (production)	Métallurgie	Transport	Total	Total général
Origine inconnue	1.283	1.438	7.329	1.342	3.340	1.350	1.592	17.674	19.036
Origine belge	14.194	14.446	56.391	11.377	16.902	10.967	9.468	133.745	142.643
Origine étrangère	3.326	2.496	37.701	3.049	2.926	2.891	6.900	59.289	62.033
UE14	1.886	1.393	10.444	1.240	1.843	1.386	1.589	19.781	21.448
UE13	274	524	20.357	220	185	414	820	22.794	23.036
Pays candidats UE	152	177	2.118	486	209	343	856	4.341	4.536
Autres pays européens	152	113	1.497	61	74	170	577	2.644	2.774
Maghreb	224	142	1.598	635	163	323	1.694	4.779	4.969
Afrique subsaharienne	77	21	264	41	26	43	813	1.285	1.338
Proche/Moyen-Orient	129	22	178	47	136	99	202	813	884
Océanie/Extrême-Orient	219	13	97	112	132	15	50	638	675
Autres pays asiatiques	68	17	117	138	63	49	172	624	713
Amérique du Nord	39	7	37	11	34	8	9	145	166
Am. du Sud/centrale	66	37	824	30	24	17	70	1.068	1.094
Pays indéterminés	40	30	170	28	37	24	48	377	400
Total général	18.803	18.380	101.421	15.768	23.168	15.208	17.960	210.708	223.712

La répartition des indépendants de chaque origine dans les principales catégories d'activités de la branche de l'industrie est donnée dans le tableau 65. Le tableau 66 reprend la répartition des indépendants des principales catégories d'activités de la branche de l'industrie et artisanat dans les catégories formées par l'origine des individus.

Plusieurs constats généraux se dégagent immédiatement. D'abord, les indépendants n'offrent tendanciellement pas dans les mêmes catégories d'activités selon leur origine (cf. Tableau 65). Ensuite, la répartition des individus dans les groupes d'origines varie selon les catégories d'activités (cf. Tableau 66).

La catégorie de la construction, qui regroupe 45,3 % des indépendants de la branche de l'industrie au total, regroupe 60,8 % des individus d'origine étrangère contre 39,5 % des individus d'origine belge. Malgré cette disproportion, la majorité des indépendants actifs dans cette catégorie d'activités sont d'origine belge (55,6 %), contre 37,2 % d'origine étrangère. Plus de la moitié de ces individus d'origine étrangère sont originaires de l'UE13 (20,1 % du total des indépendants dans la catégorie d'activités). Il faut souligner que, parmi les indépendants originaires de l'UE13 actifs dans la branche de l'industrie, 88,4 % travaillent dans la construction.

Tableau 65. Parts d'indépendants de chaque origine dans les principales catégories d'activités de la branche de l'industrie et artisanat en 2017

	Arts et métiers	Bois et meubles	Constructio n	Industrie alimentaire	Industrie et artisanat (production)	Métallurgie	Transport	Total général
Origine inconnue	6,7%	7,6%	38,5%	7,0%	17,5%	7,1%	8,4%	92,8%
Origine belge	10,0%	10,1%	39,5%	8,0%	11,8%	7,7%	6,6%	93,8%
Origine étrangère	5,4%	4,0%	60,8%	4,9%	4,7%	4,7%	11,1%	95,6%
UE14	8,8%	6,5%	48,7%	5,8%	8,6%	6,5%	7,4%	92,2%
UE13	1,2%	2,3%	88,4%	1,0%	0,8%	1,8%	3,6%	98,9%
Pays candidats UE	3,4%	3,9%	46,7%	10,7%	4,6%	7,6%	18,9%	95,7%
Autres pays européens	5,5%	4,1%	54,0%	2,2%	2,7%	6,1%	20,8%	95,3%
Maghreb	4,5%	2,9%	32,2%	12,8%	3,3%	6,5%	34,1%	96,2%
Afrique subsaharienne	5,8%	1,6%	19,7%	3,1%	1,9%	3,2%	60,8%	96,0%
Proche/Moyen-Orient	14,6%	2,5%	20,1%	5,3%	15,4%	11,2%	22,9%	92,0%
Océanie/Extrême-Orient	32,4%	1,9%	14,4%	16,6%	19,6%	2,2%	7,4%	94,5%
Autres pays asiatiques	9,5%	2,4%	16,4%	19,4%	8,8%	6,9%	24,1%	87,5%
Amérique du Nord	23,5%	4,2%	22,3%	6,6%	20,5%	4,8%	5,4%	87,3%
Am. du Sud/centrale	6,0%	3,4%	75,3%	2,7%	2,2%	1,6%	6,4%	97,6%
Pays indéterminés	10,0%	7,5%	42,5%	7,0%	9,3%	6,0%	12,0%	94,3%
Total général	8,4%	8,2%	45,3%	7,0%	10,4%	6,8%	8,0%	94,2%

Tableau 66. Répartition des indépendants des principales catégories d'activités de la branche de l'industrie et artisanat dans les groupes formés par l'origine des individus en 2017

	Arts et métiers	Bois et meubles	Constructio n	Industrie alimentaire	Industrie et artisanat (production)	Métallurgie	Transport	Total	Total général
Origine inconnue	6,8%	7,8%	7,2%	8,5%	14,4%	8,9%	8,9%	8,4%	8,5%
Origine belge	75,5%	78,6%	55,6%	72,2%	73,0%	72,1%	52,7%	63,5%	63,8%
Origine étrangère	17,7%	13,6%	37,2%	19,3%	12,6%	19,0%	38,4%	28,1%	27,7%
UE14	10,0%	7,6%	10,3%	7,9%	8,0%	9,1%	8,8%	9,4%	9,6%
UE13	1,5%	2,9%	20,1%	1,4%	0,8%	2,7%	4,6%	10,8%	10,3%
Pays candidats UE	0,8%	1,0%	2,1%	3,1%	0,9%	2,3%	4,8%	2,1%	2,0%
Autres pays européens	0,8%	0,6%	1,5%	0,4%	0,3%	1,1%	3,2%	1,3%	1,2%
Maghreb	1,2%	0,8%	1,6%	4,0%	0,7%	2,1%	9,4%	2,3%	2,2%
Afrique subsaharienne	0,4%	0,1%	0,3%	0,3%	0,1%	0,3%	4,5%	0,6%	0,6%
Proche/Moyen-Orient	0,7%	0,1%	0,2%	0,3%	0,6%	0,7%	1,1%	0,4%	0,4%
Océanie/Extrême-Orient	1,2%	0,1%	0,1%	0,7%	0,6%	0,1%	0,3%	0,3%	0,3%
Autres pays asiatiques	0,4%	0,1%	0,1%	0,9%	0,3%	0,3%	1,0%	0,3%	0,3%
Amérique du Nord	0,2%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Am. du Sud/centrale	0,4%	0,2%	0,8%	0,2%	0,1%	0,1%	0,4%	0,5%	0,5%
Pays indéterminés	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,3%	0,2%	0,2%

La catégorie du transport regroupe elle aussi une part importante d'individus d'origine étrangère. En effet, 38,4 % des indépendants actifs dans les transports sont d'origine étrangère, et 52,7 % d'origine belge. Globalement, les groupes d'origines étrangères sont beaucoup mieux répartis, dans ce secteur que dans le secteur de la construction, quoique certains groupes d'origine soient également surreprésentés. En particulier, près d'un quart des indépendants d'origine étrangère actifs dans les transports sont d'origine maghrébine (9,4 % sur les 38,4 %) alors que les individus

originaires du Maghreb ne représentent que 2,2 % du total des indépendants actifs dans la branche de l'industrie.

Dans toutes les autres catégories de la branche de l'industrie, les indépendants d'origine étrangère comptent pour moins de 20 % du total des individus.

Depuis 2011, le nombre d'indépendants a augmenté dans chaque catégorie d'activités, sauf dans la catégorie résiduelle de l'industrie et artisanat. Le nombre d'indépendants dans cette dernière catégorie passe, entre 2011 et 2017, de 35.539 à 23.168 individus. Consulter le point [5.1](#) « Méthodologie » et la remarque concernant la catégorie résiduelle pour plus d'informations. Dans les autres catégories d'activité, l'augmentation concerne les indépendants d'origine belge et les indépendants d'origine étrangère, quoiqu'elle soit plus forte pour les indépendants d'origine étrangère, tant en nombre qu'en pourcentage. Il en résulte que la structure de chaque population d'indépendants actifs dans une catégorie d'activités donnée a évolué depuis 2011 (cf. Tableau 67).

Tableau 67. Répartition des indépendants des principales catégories d'activités de la branche de l'industrie et artisanat dans les groupes formés par l'origine des individus en 2011

	Arts et métiers	Bois et meubles	Constructio n	Industrie alimentaire	Industrie et artisanat (production)	Métallurgie	Transport	Total	Total général
Origine inconnue	13,6%	12,9%	11,2%	15,2%	18,0%	15,4%	14,0%	13,6%	13,8%
Origine belge	70,9%	76,5%	60,7%	70,9%	68,3%	71,1%	59,0%	65,5%	65,3%
Origine étrangère	15,5%	10,6%	28,1%	13,8%	13,7%	13,5%	27,0%	20,9%	20,8%
UE14	9,4%	6,6%	9,7%	6,2%	8,6%	8,3%	8,2%	8,7%	8,9%
UE13	1,1%	1,9%	13,8%	2,1%	0,9%	1,5%	3,0%	7,0%	6,7%
Pays candidats UE	0,5%	0,7%	1,6%	1,9%	1,0%	1,1%	3,4%	1,5%	1,5%
Autres pays européens	0,7%	0,3%	0,7%	0,1%	0,4%	0,5%	1,5%	0,6%	0,6%
Maghreb	1,0%	0,6%	1,1%	2,3%	0,8%	1,0%	5,6%	1,4%	1,4%
Afrique subsaharienne	0,2%	0,1%	0,2%	0,2%	0,1%	0,2%	3,2%	0,4%	0,4%
Proche/Moyen-Orient	0,8%	0,1%	0,1%	0,1%	0,6%	0,4%	0,8%	0,3%	0,3%
Océanie/Extrême-Orient	0,9%	0,1%	0,1%	0,3%	0,5%	0,1%	0,2%	0,3%	0,3%
Autres pays asiatiques	0,2%	0,0%	0,1%	0,4%	0,3%	0,2%	0,6%	0,2%	0,2%
Amérique du Nord	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%
Am. du Sud/centrale	0,2%	0,1%	0,5%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,3%	0,3%
Pays indéterminés	0,3%	0,2%	0,1%	0,1%	0,2%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%
Total général	12.161	14.758	82.087	16.061	35.539	11.272	13.358	185.236	195.587

À l'époque déjà, les proportions d'indépendants d'origine étrangère dans la construction et dans les transports étaient plus importantes que les proportions d'indépendants d'origine étrangère dans les autres catégories d'activités mais le différentiel était moins accusé qu'en 2017 (cf. Tableau 66). Les répartitions dans les régions des indépendants d'un sexe donné et d'une certaine origine actifs dans la branche de l'industrie (cf. Tableau 68) montrent une disparité plus forte entre les hommes et les femmes que pour la population des indépendants dans son ensemble (cf. Tableau 69).

En effet, alors que la répartition femmes-hommes pour les indépendants en Belgique livre un rapport proche de 35/65, la répartition des indépendants actifs dans l'industrie donne un rapport plus proche de 20/80 voire, en Région de Bruxelles-Capitale, proche de 10/90.

Ainsi, la répartition par sexe des indépendants dans la branche de l'industrie est plus inégale, dans chaque région, que la répartition de l'ensemble des indépendants, dans chaque région. Mais, au sein même de la branche de l'industrie, les individus ne se répartissent pas aléatoirement dans les catégories d'activités.

Tableau 68. Nombre total d'indépendants dans l'industrie et artisanat par région en 2017 et répartition selon leur sexe et leur origine

	Région de Bruxelles-Capitale		Région flamande		Région wallonne		Belgique	
	F	H	F	H	F	H	F	H
Origine inconnue	0,7%	4,4%	1,7%	7,1%	1,7%	7,6%	1,6%	6,9%
Origine belge	2,9%	9,6%	14,7%	59,2%	9,9%	52,2%	12,1%	51,6%
Origine étrangère	6,1%	76,2%	2,5%	14,7%	4,0%	24,6%	3,3%	24,4%
UE14	1,7%	11,3%	1,1%	4,5%	2,7%	14,9%	1,6%	8,0%
UE13	2,5%	47,1%	0,5%	4,8%	0,5%	4,2%	0,7%	9,6%
Pays candidats UE	0,3%	3,0%	0,2%	1,8%	0,1%	1,3%	0,2%	1,8%
Autres pays européens	0,3%	2,5%	0,2%	0,9%	0,1%	0,8%	0,2%	1,1%
Maghreb	0,6%	7,2%	0,1%	1,2%	0,2%	1,7%	0,2%	2,0%
Afrique subsaharienne	0,2%	1,4%	0,1%	0,3%	0,1%	0,6%	0,1%	0,5%
Proche/Moyen-Orient	0,1%	0,8%	0,0%	0,3%	0,0%	0,2%	0,0%	0,3%
Océanie/Extrême-Orient	0,1%	0,2%	0,1%	0,3%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%
Autres pays asiatiques	0,1%	0,5%	0,1%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%
Amérique du Nord	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,1%
Am. du Sud/centrale	0,2%	1,9%	0,1%	0,2%	0,0%	0,2%	0,1%	0,4%
Pays indéterminés	0,0%	0,3%	0,0%	0,1%	0,1%	0,3%	0,0%	0,1%
Total (%)	9,8%	90,2%	19,0%	81,0%	15,6%	84,4%	17,1%	82,9%
Total (région)	26.050		140.400		57.260		223.710	

Tableau 69. Nombre total d'indépendants par région en 2017 et répartition selon leur sexe et leur origine

	Région de Bruxelles-Capitale		Région flamande		Région wallonne		Belgique	
	F	H	F	H	F	H	F	H
Origine inconnue	2,1%	4,5%	3,1%	6,1%	3,5%	6,3%	3,1%	6,0%
Origine belge	11,0%	18,7%	27,5%	48,6%	23,4%	41,4%	24,8%	43,8%
Origine étrangère	15,9%	47,8%	4,8%	10,0%	9,1%	16,3%	7,0%	15,3%
UE14	6,8%	12,8%	2,3%	4,1%	6,1%	10,2%	3,8%	6,6%
UE13	3,2%	16,0%	0,6%	1,6%	0,7%	1,4%	0,8%	2,9%
Pays candidats UE	0,7%	3,0%	0,3%	1,2%	0,3%	1,0%	0,3%	1,3%
Autres pays européens	0,7%	1,5%	0,3%	0,5%	0,3%	0,5%	0,3%	0,6%
Maghreb	1,5%	7,4%	0,3%	0,9%	0,5%	1,3%	0,5%	1,6%
Afrique subsaharienne	0,8%	1,5%	0,1%	0,2%	0,4%	0,5%	0,3%	0,4%
Proche/Moyen-Orient	0,4%	1,6%	0,1%	0,4%	0,1%	0,3%	0,1%	0,5%
Océanie/Extrême-Orient	0,6%	0,8%	0,3%	0,4%	0,3%	0,4%	0,3%	0,4%
Autres pays asiatiques	0,5%	1,6%	0,3%	0,4%	0,2%	0,4%	0,3%	0,5%
Amérique du Nord	0,2%	0,3%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Am. du Sud/centrale	0,1%	0,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%
Pays indéterminés	0,2%	0,3%	0,0%	0,1%	0,1%	0,2%	0,1%	0,1%
Total (%)	29,0%	71,0%	35,3%	64,7%	36,0%	64,0%	34,9%	65,1%
Total (région)	96.494		638.952		286.957		1.022.403	

Le tableau 70 reprend le nombre d'indépendants de chaque groupe d'origine dans les trois régions du pays et dans les principales catégories d'activités de la branche de l'industrie. Plus exactement, il donne la proportion des groupes d'indépendants caractérisés par leur sexe et leur groupe d'origine pour chaque région et chaque catégorie d'activités. On lit ainsi que, sur l'ensemble des indépendants dans les arts et métiers en Région flamande, 53,2 % sont des hommes et sont d'origine belge. Ce tableau 70 permet une série de comparaisons très fines et il ne sera pas possible de toutes les commenter.

Tableau 70. Nombre d'indépendants par origine et catégorie d'activité dans la branche de l'industrie et artisanat en 2017, et répartition du nombre total d'individus d'une catégorie dans une région par sexes

	Région de Bruxelles-Capitale			Région flamande			Région wallonne		
	Or.inc.	Or. bel.	Or. étr.	Or.inc.	Or. bel.	Or. étr.	Or.inc.	Or. bel.	Or. étr.
Arts et métiers	88	694	603	820	10.735	1.815	375	2.765	908
F	1,3%	19,1%	12,0%	1,5%	27,1%	4,1%	2,3%	22,1%	5,9%
H	5,1%	31,0%	31,6%	4,7%	53,2%	9,5%	6,9%	46,2%	16,6%
Bois et meubles	54	211	382	950	10.419	1.121	434	3.816	993
F	0,8%	4,5%	5,1%	0,9%	9,9%	1,2%	1,2%	7,0%	2,3%
H	7,6%	28,1%	53,9%	6,7%	73,6%	7,8%	7,1%	65,8%	16,7%
Construction	743	906	16.276	4.412	39.776	12.404	2.172	15.709	9.021
F	0,2%	0,5%	4,4%	0,8%	6,9%	1,7%	0,7%	4,7%	2,4%
H	3,9%	4,5%	86,4%	7,0%	63,4%	20,2%	7,4%	53,7%	31,1%
Industrie alimentaire	38	149	616	943	8.587	1.361	361	2.641	1.072
F	1,2%	6,5%	17,9%	2,9%	30,2%	4,0%	3,7%	23,9%	10,6%
H	3,5%	12,1%	58,8%	5,8%	48,7%	8,5%	5,2%	40,9%	15,8%
Industrie et artisanat (production)	246	715	627	2.383	13.252	1.536	711	2.935	763
F	4,3%	10,0%	7,2%	3,9%	20,6%	2,1%	4,2%	12,4%	3,3%
H	11,1%	35,0%	32,2%	10,0%	56,6%	6,8%	12,0%	54,2%	14,0%
Métallurgie	21	63	399	954	8.393	1.446	375	2.511	1.046
F	0,2%	1,9%	5,6%	1,3%	9,6%	1,4%	1,3%	5,3%	1,7%
H	4,1%	11,2%	77,0%	7,6%	68,2%	12,0%	8,2%	58,5%	24,9%
Transport	78	270	2.061	1.087	6.859	3.322	427	2.339	1.517
F	0,5%	2,2%	6,2%	2,2%	14,5%	4,1%	2,0%	10,9%	7,0%
H	2,8%	9,0%	79,4%	7,4%	46,3%	25,4%	8,0%	43,7%	28,4%
Total	1.336	3.255	21.459	12.347	103.863	24.190	5.351	35.525	16.384
F	0,7%	2,9%	6,1%	1,7%	14,7%	2,5%	1,7%	9,9%	4,0%
H	4,4%	9,6%	76,2%	7,1%	59,2%	14,7%	7,6%	52,2%	24,6%

À noter : la catégorie « Total (activités principales et minoritaires) » regroupe la totalité des indépendants, non seulement des catégories d'activités présentées dans le tableau, mais aussi des catégories d'activités regroupant un trop petit nombre d'individus pour jouer un rôle statistique.

La part totale d'indépendants d'un sexe ou d'une origine pour une catégorie d'activités et dans une région s'obtient en additionnant les pourcentages. À titre d'exemple, il apparaît qu'en Région wallonne, la part des femmes dans les arts et métiers s'élève à 30,3 % (2,3 % + 22,1 % + 5,9 %) et que la part des indépendants d'origine belge dans cette région et pour cette catégorie d'activités s'élève à 68,3 % (22,1 % + 46,2 %).

Quelques traits ressortent principalement. D'emblée, la catégorie de la construction interpelle. En effet, elle regroupe près de 70 % des indépendants dans l'industrie en Région de Bruxelles-Capitale. Ce pourcentage est obtenu en effectuant le rapport entre la somme des individus de cette catégorie d'activités dans la région (743+906+16.276) et la somme des indépendants au total dans la région (1.336+3.255+21.459).

Parmi les indépendants dans la construction dans cette région, pas moins de 86,4 % sont des hommes d'origine étrangère, ce qui fait de cette catégorie une catégorie extrêmement genrée dans les faits. De manière plus générale, les catégories de la construction, de la métallurgie et des transports sont davantage inégalitaires, du point de vue de la représentation des sexes, que les autres catégories.

Voir aussi point [5.3](#) pour plus d'informations et explications potentielles.

La catégorie de la construction a beaucoup évolué en quelques années (cf. Tableau 71). En effet, le nombre d'indépendants d'origine étrangère dans ce secteur a fortement augmenté depuis 2011, principalement du fait de l'évolution de la catégorie de l'UE13. Les raisons de cette

évolution tiennent entre autres à l'intégration récentes au sein de l'espace économique européen des pays de l'Est. Voir aussi, entre autres, le point 1 de ce rapport et les annexes 3 « [Une brève histoire des migrations en Belgique](#) » et 11 « [Démographie : le rôle de la phase de transition pendant un élargissement de l'UE](#) ».

Tableau 71. Nombre d'indépendants dans la catégorie de la construction dans les trois régions du pays en 2009 et 2017, et évolution par rapport à 2009

	Région de Bruxelles-Capitale			Région flamande			Région wallonne		
	2011	2017	Évolution	2011	2017	Évolution	2011	2017	Évolution
Origine inconnue	589	743	26,1%	5.873	4.412	-24,9%	2.750	2.172	-21,0%
Origine belge	863	906	5,0%	35.294	39.776	12,7%	13.662	15.709	15,0%
Origine étrangère	10.070	16.276	61,6%	6.906	12.404	79,6%	6.080	9.021	48,4%
UE14	1.341	2.034	51,7%	2.431	3.168	30,3%	4.158	5.242	26,1%
UE13	7.646	12.164	59,1%	2.719	6.071	123,3%	987	2.122	115,0%
Pays candidats UE	201	327	62,7%	919	1.358	47,8%	233	433	85,8%
Autres pays européens	152	536	252,6%	244	640	162,3%	172	321	86,6%
Maghreb	331	530	60,1%	313	605	93,3%	278	463	66,5%
Afrique subsaharienne	42	65	54,8%	50	85	70,0%	59	114	93,2%
Proche/Moyen-Orient	28	52	85,7%	42	88	109,5%	17	38	123,5%
Océanie/Extrême-Orient	15	20	33,3%	22	44	100,0%	16	33	106,3%
Autres pays asiatiques	11	27	145,5%	32	64	100,0%	17	26	52,9%
Amérique du Nord	6	7	16,7%	12	15	25,0%	11	15	36,4%
Am. du Sud/centrale	278	487	75,2%	94	216	129,8%	56	121	116,1%
Pays indéterminés	19	27	42,1%	28	50	78,6%	76	93	22,4%
Total général	11.522	17.925	55,6%	48.073	56.592	17,7%	22.492	26.902	19,6%

Résumé

Les indépendants d'origine belge ne se répartissent pas dans les secteurs de la branche de l'industrie de la même façon que se répartissent les indépendants d'origine étrangère.

Par exemple, le secteur de la construction regroupe 39,5 % des indépendants d'origine belge contre 60,8 % des indépendants d'origine étrangère. Plus spécifiquement, il regroupe 88,4 % des indépendants originaires de l'UE13 actifs dans la branche de l'industrie. Au total, le secteur de la construction est le secteur principal de la branche de l'industrie puisqu'il concentre à lui seul 45,3 % des indépendants actifs dans cette branche.

La répartition des indépendants selon leur sexe est très inégalitaire dans la branche de l'industrie : 17,1 % de femmes et 82,9 % d'hommes. Certains secteurs regroupent encore plus d'hommes, proportionnellement. Ainsi, les trois secteurs les plus genrés sont ceux de la construction (avec 91,8 % d'hommes), de la métallurgie (avec 88,9 % d'hommes) et des bois et meubles (avec 88,6 % d'hommes). Ces sont dans les arts et métiers que le taux de femmes est le plus important. Il s'élève à 32,1 %.

L'histoire européenne récente, en particulier l'intégration des pays de l'Est dans l'espace économique et le marché commun a profondément marqué la structure des groupes d'indépendants de la branche de l'industrie en Belgique. Depuis 2011, le nombre d'indépendants originaires de l'UE13 dans le secteur de la construction a doublé.

5.6.3. Professions libérales et intellectuelles

La branche des professions libérales et intellectuelles (PLI) regroupe, comme les autres branches, de nombreuses catégories d'activités : architectes, avocats, dentistes, divers, huissiers, médecins, chirurgiens, notaires, pharmaciens, professions libérales (génériques), vétérinaires, para-médecins, enseignement, sciences, lettres, métiers para-artistiques, métiers artistiques, experts du chiffre.

Leur nombre est trop important pour qu'un tableau complet figure dans ce rapport. Ces catégories ne rencontrent pas toutes le même succès. Le tableau 72 a été élaboré en ne

sélectionnant que les catégories d'activités regroupant au moins 5 % des indépendants de la branche des professions libérales. Le nombre total des indépendants ainsi sélectionnés figure dans la colonne « Total » et le nombre total d'indépendants dans la branche d'activités des professions libérales figure dans la colonne « Total général ».

En procédant de la sorte, ce sont 253.577 indépendants qui sont sélectionnés sur les 308.917 que regroupe la branche d'activité, soit 82,1 % d'entre eux. La représentativité est assurée aussi bien pour les indépendants d'origine étrangère (avec 82,8 % des individus sélectionnés) que pour les indépendants d'origine belge (avec 82,4 % des individus sélectionnés) (cf. Tableau 72), bien que cette représentativité soit moindre que celle de la sélection des catégories de la branche de l'industrie.

Voir le cadre « [Entrepreneuriat, origine et secteurs](#) » pour des explications potentielles au sujet des constats mentionnés dans les paragraphes qui suivent.

Tableau 72. Nombre d'indépendants dans les catégories d'activités les plus représentées dans la branche des professions libérales

	Architectes	Avocats	Consultants	Médecins	Para-médecins	Enseignement	Métiers artistiques	Total	Total général
Origine inconnue	963	1.175	7.324	3.422	3.810	1.168	1.011	18.873	24.499
Origine belge	14.411	14.321	62.291	21.736	48.928	13.021	12.554	187.262	227.127
Origine étrangère	2.917	2.957	18.750	5.404	10.574	3.619	3.221	47.442	57.291
UE14	2.050	1.835	11.778	2.546	6.641	2.289	1.976	29.115	34.434
UE13	246	169	1.532	660	653	208	236	3.704	4.706
Pays candidats UE	71	106	569	132	232	61	121	1.292	1.710
Autres pays européens	87	126	725	153	243	124	157	1.615	2.136
Maghreb	132	200	1.390	417	991	298	195	3.623	4.490
Afrique subsaharienne	59	211	696	544	947	163	142	2.762	3.131
Proche/Moyen-Orient	50	61	374	421	170	35	67	1.178	1.654
Océanie/Extrême-Orient	54	53	497	87	168	119	81	1.059	1.266
Autres pays asiatiques	52	51	366	194	140	53	78	934	1.189
Amérique du Nord	10	60	305	39	67	94	49	624	764
Am. du Sud/centrale	70	41	327	120	183	125	78	944	1.111
Pays indéterminés	36	44	191	91	139	50	41	592	700
Total général	18.291	18.453	88.365	30.562	63.312	17.808	16.786	253.577	308.917

Les catégories d'activités « Consultants » et « Para-médecins » se dégagent plus spécifiquement. La première regroupe 28,6 % des indépendants de la branche d'activité PLI et l'autre en regroupe 20,5 %. À elles deux, ces catégories regroupent donc près de la moitié des indépendants actifs dans cette branche. La troisième catégorie la plus représentée est celle des « Médecins », avec 9,9 % des indépendants.

La catégorie de métiers « Consultants » regroupe les métiers de la consultance, bien sûr, mais aussi plus généralement les métiers de l'information, les bureaux de service, etc. La catégorie de métiers « Médecins » regroupe les médecins et les chirurgiens, mais les dentistes et les vétérinaires sont catégorisés séparément. Par « Para-médecins », il faut comprendre les psychologues, les infirmiers, les sages-femmes, les masseurs et autres thérapeutes.

Ces catégories d'activités regroupent la majorité des indépendants actifs dans les PLI. D'autres catégories méritent toutefois l'attention car elles regroupent une grande part des indépendants de quelques origines. Le tableau 73 reprend, pour chaque origine, la part des indépendants actifs dans quelques catégories d'activités. À titre d'exemple, 2,4 % des indépendants d'origine belge actifs dans les PLI sont actifs dans la dentisterie.

Tableau 73. Parts d'indépendants de chaque origine qui exercent dans les catégories d'activités présentées

	Dentistes	Consultants	Médecins	Vétérinaires	Para-médecins	Enseignement	Lettres
Origine inconnue	3,1%	29,9%	14,0%	1,6%	15,6%	4,8%	4,0%
Origine belge	2,4%	27,4%	9,6%	1,8%	21,5%	5,7%	3,8%
Origine étrangère	2,8%	32,7%	9,4%	0,7%	18,5%	6,3%	6,4%
UE14	2,0%	34,2%	7,4%	1,0%	19,3%	6,6%	5,3%
UE13	4,6%	32,6%	14,0%	0,5%	13,9%	4,4%	10,4%
Pays candidats UE	1,8%	33,3%	7,7%	0,1%	13,6%	3,6%	11,6%
Autres pays européens	2,7%	33,9%	7,2%	0,7%	11,4%	5,8%	13,0%
Maghreb	3,1%	31,0%	9,3%	0,3%	22,1%	6,6%	5,9%
Afrique subsaharienne	2,3%	22,2%	17,4%	0,1%	30,2%	5,2%	3,2%
Proche/Moyen-Orient	13,8%	22,6%	25,5%	0,2%	10,3%	2,1%	8,1%
Océanie/Extrême-Orient	0,6%	39,3%	6,9%	0,2%	13,3%	9,4%	8,8%
Autres pays asiatiques	5,5%	30,8%	16,3%	0,0%	11,8%	4,5%	8,4%
Amérique du Nord	1,2%	39,9%	5,1%	0,3%	8,8%	12,3%	9,2%
Am. du Sud/centrale	3,2%	29,4%	10,8%	0,5%	16,5%	11,3%	7,0%
Pays indéterminés	1,9%	27,3%	13,0%	0,9%	19,9%	7,1%	5,4%
Total général	2,5%	28,6%	9,9%	1,6%	20,5%	5,8%	4,3%

Les indépendants originaires du Proche/Moyen-Orient forment apparemment un groupe spécifique. En effet, ils sont plus souvent actifs que les indépendants des autres origines dans les métiers de la dentisterie et de la médecine, et moins dans les métiers paramédicaux ou dans l'enseignement. La catégorie de la médecine attire davantage que la moyenne les indépendants originaires du Proche/Moyen-Orient, mais aussi les indépendants originaires d'Afrique subsaharienne, originaires des « Autres pays asiatiques » et originaires de l'UE13.

Considérer la répartition des indépendants selon l'origine pour certaines catégories d'activités apporte des informations complémentaires (cf. Tableau 74). Les indépendants d'origine belge sont surreprésentés chez les notaires, les vétérinaires, les huissiers et les pharmaciens. Mais les indépendants d'origine étrangère sont, pour ces catégories, d'autant moins bien représentés que les indépendants d'origine inconnue – donc des indépendants d'origine belge plus âgés – sont, eux-aussi, surreprésentés dans ces activités.

Il est symptomatique d'une inégalité d'accès à la profession que seulement 3,7 % des notaires soient d'origine étrangère, alors que les indépendants d'origine étrangère représentent 18,5 % du contingent des indépendants actifs dans les professions libérales et intellectuelles.

C'est le processus de transmission qui permet, dans les quatre cas, d'expliquer cette surreprésentation. Le fait d'avoir un parent exerçant le métier est, en pratique, presque indispensable pour débiter comme notaire (Delmas, 2019) et avoir un parent disposant déjà d'une officine et d'une clientèle permet une installation rapide et à moindres frais, dans le cas des pharmaciens et des vétérinaires.

Sans surprise, des inégalités de représentation des sexes se font également jour, outre des inégalités de représentations de groupes d'origine. Alors que 45,2 % des indépendants d'origine belge dans la branche des professions libérales sont des femmes, le pourcentage de femmes pour les indépendants d'origine belge dans la catégorie des consultants est de 28,2 % et s'élève à 73,5 % dans les professions paramédicales (cf. Tableau 75).

Tableau 74. Parts, pour quelques catégories d'activités, des indépendants de chaque origine en 2017

	Huissiers	Notaires	Pharmaciens	Vétérinaires	Lettres	Métiers para-artistiques	Total général
Origine inconnue	11,5%	8,6%	9,8%	8,2%	7,4%	12,9%	7,9%
Origine belge	81,7%	87,7%	80,0%	83,4%	64,9%	65,4%	73,5%
Origine étrangère	6,8%	3,7%	10,3%	8,4%	27,8%	21,7%	18,5%
UE14	5,0%	3,1%	4,3%	6,8%	13,7%	12,3%	11,1%
UE13	0,4%	0,1%	0,3%	0,5%	3,7%	2,1%	1,5%
Pays candidats UE	0,1%	0,1%	0,3%	0,0%	1,5%	0,7%	0,6%
Autres pays européens	0,1%	0,0%	0,3%	0,3%	2,1%	1,4%	0,7%
Maghreb	0,2%	0,2%	2,6%	0,2%	2,0%	1,1%	1,5%
Afrique subsaharienne	0,2%	0,0%	1,2%	0,1%	0,8%	0,3%	1,0%
Proche/Moyen-Orient	0,2%	0,0%	0,8%	0,1%	1,0%	0,6%	0,5%
Océanie/Extrême-Orient	0,2%	0,2%	0,0%	0,1%	0,8%	0,9%	0,4%
Autres pays asiatiques	0,1%	0,1%	0,3%	0,0%	0,8%	0,5%	0,4%
Amérique du Nord	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,5%	0,9%	0,2%
Am. du Sud/centrale	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,6%	0,6%	0,4%
Pays indéterminés	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,3%	0,4%	0,2%
Total général	901	1.631	4.394	4.833	13.277	3.784	308.917

Tableau 75. Part d'indépendantes dans des ensembles définis par une catégorie d'activité et une origine en 2017

	Architectes	Avocats	Dentistes	Pharmaciens	Vétérinaires	Para-médecins	Consultants	Total	
	F	F	F	F	F	F	F	F	H
Origine inconnue	21,0%	32,7%	42,0%	48,3%	37,1%	65,7%	26,7%	36,2%	63,8%
Origine belge	34,8%	46,2%	52,3%	59,7%	50,5%	73,5%	28,2%	45,2%	54,8%
Origine étrangère	40,9%	54,1%	51,6%	51,7%	64,9%	73,5%	29,7%	46,3%	53,7%
UE14	39,9%	52,5%	50,1%	52,1%	64,8%	73,8%	28,6%	45,5%	54,5%
UE13	47,6%	62,7%	64,4%	76,9%	72,0%	80,7%	36,9%	56,5%	43,5%
Pays candidats UE	35,2%	65,1%	73,3%	38,5%	50,0%	77,6%	23,2%	41,4%	58,6%
Autres pays européens	56,3%	57,1%	69,0%	73,3%	78,6%	79,4%	39,7%	55,2%	44,8%
Maghreb	31,1%	57,5%	51,8%	46,0%	50,0%	69,8%	20,5%	40,1%	59,9%
Afrique subsaharienne	33,9%	46,0%	63,0%	52,9%	25,0%	71,5%	26,4%	47,0%	53,0%
Proche/Moyen-Orient	36,0%	62,3%	29,7%	34,3%	75,0%	42,4%	25,1%	31,2%	68,8%
Océanie/Extrême-Orient	44,4%	62,3%	100,0%	100,0%	66,7%	79,2%	38,8%	52,3%	47,7%
Autres pays asiatiques	40,4%	72,5%	52,3%	75,0%	0,0%	69,3%	42,3%	48,8%	51,2%
Amérique du Nord	60,0%	46,7%	33,3%	0,0%	0,0%	73,1%	41,0%	47,5%	52,5%
Am. du Sud/centrale	55,7%	53,7%	71,4%	100,0%	80,0%	78,7%	41,0%	52,8%	47,2%
Pays indéterminés	47,2%	45,5%	38,5%	83,3%	66,7%	76,3%	0,0%	42,4%	57,6%
Total général	35,1%	46,6%	51,1%	57,8%	50,6%	73,0%	28,4%	44,7%	55,3%

Les catégories d'activités qui ne figurent pas dans le tableau présentent des répartitions femmes-hommes, pour chaque origine, similaires à la répartition totale des indépendants (voir point 5.3 et point 2.1 « Sexe »), à l'exception de la catégorie des « experts du chiffre », qui regroupe les géomètres, les ingénieurs et les comptables, dont la répartition est comparable à la répartition des consultants.

Les catégories d'activités se répartissent en deux groupes selon qu'elles regroupent proportionnellement plus de femmes ou plus d'hommes, par rapport à la répartition moyenne pour chaque catégorie d'origine. Globalement, les métiers impliquant l'étude des mathématiques et de l'informatique – à savoir les métiers de l'architecture, de la consultance et la catégorie des « experts du chiffre » regroupent proportionnellement moins de femmes.

Les métiers paramédicaux au sens large – à savoir les métiers paramédicaux tels qu'ils ont été définis, mais aussi la dentisterie, les pharmaciens et les vétérinaires – regroupent proportionnellement plus de femmes. Ces constats sont valables quelle que soit l'origine considérée.

Voir point [5.3](#) pour plus d'informations et explications potentielles.

Dans la branche des PLI, les femmes et les hommes se répartissent dans les régions de façon attendue, suivant le rapport du nombre d'individus dans ces régions. Au total donc, la répartition tant des hommes que des femmes est de 10 %, 60 % et 30 %, respectivement pour la Région de Bruxelles-Capitale, la Région flamande et la Région wallonne – voir aussi [2.3](#) « Régions ». Cependant, quelques catégories d'activités présentent des distributions particulières (cf. Tableau 76).

Tableau 76. Répartitions des femmes et des hommes de quelques catégories d'activités dans les régions en 2017

	Femmes			Hommes		
	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne
Architectes	17,0%	55,4%	27,5%	15,4%	55,6%	29,0%
Avocats	22,6%	53,7%	23,7%	21,0%	58,1%	21,0%
Huissiers	5,1%	56,8%	38,2%	5,1%	62,0%	32,9%
Notaires	6,9%	59,4%	33,7%	8,1%	58,1%	33,8%
Pharmaciens	7,9%	58,2%	33,9%	8,4%	59,6%	32,1%
Vétérinaires	3,5%	59,5%	37,0%	3,9%	54,2%	41,9%
Para-médecins	6,7%	55,2%	38,1%	8,1%	55,5%	36,4%
Sciences	15,3%	33,6%	51,2%	10,9%	52,1%	37,0%
Total général	11,2%	57,1%	31,7%	12,2%	59,2%	28,6%

Les architectes, et plus les femmes que les hommes, ont tendance à s'installer davantage en Région de Bruxelles-Capitale qu'en Région flamande ou qu'en Région wallonne. De façon plus marquée, la profession des avocats est surreprésentée en Région de Bruxelles-Capitale, au détriment de la Région wallonne.

Par contre, les huissiers, les notaires et les pharmaciens sont moins nombreux en Région de Bruxelles-Capitale, proportionnellement au nombre d'habitants de la région, ce qui pourrait faire craindre une surcharge de travail et, au final, une moindre disponibilité de ces activités. Ce n'est probablement pas aussi simple, certainement pour la profession de pharmacien, puisqu'il faut également tenir compte de la surface à couvrir et de la densité de population. Ce sont probablement les raisons qui expliquent pourquoi la profession est légèrement surreprésentée en Région wallonne.

Ces raisons pourraient également expliquer la répartition des indépendants actifs dans les métiers paramédicaux, quoique pour ces professions la proportion d'indépendants par nombre d'habitants soit probablement plus déterminante que la proportion d'indépendants au mètre-carré. Pour ce qui concerne les vétérinaires, il n'y a rien d'étonnant à retrouver une surreprésentation de la profession dans la région la plus rurale du pays (la Région wallonne) et une sous-représentation en Région de Bruxelles-Capitale.

Enfin, n'oublions pas que l'information géographique utilisée dans ce rapport est le lieu de résidence, qui ne correspond pas automatiquement au lieu d'activité (lieu de travail) ou au lieu où la majeure partie du chiffre d'affaires est générée - voir [2.3](#) et [2.3.1](#) pour plus d'informations.

Cela peut jouer un rôle en particulier pour la Région de Bruxelles-Capitale, compte tenu de sa situation géographique.

La variable « région » apporte ainsi une information géographique et des nombreuses causes possibles permettant d'expliquer la répartition des individus. En ce cas, un croisement avec la variable « origine » n'apporte presque aucune information supplémentaire. L'historique migratoire est, quant à lui, très instructif et confirme les doutes déjà exprimés concernant l'utilité d'avoir des parents établis pour s'établir soi-même dans une profession.

Le fait d'être d'origine étrangère semble pénalisant pour entrer dans certaines professions (cf. Tableau 74). Le cas des notaires est à ce propos emblématique, notamment en ce qui concerne le poids de l'héritage familial qui joue un rôle considérable. D'autres causes sont certainement à l'œuvre pour les autres catégories d'activités. Par exemple, les professions d'avocat ou les métiers des lettres ne demandent pas un capital monétaire important pour débiter en tant qu'indépendant – ce qu'il faut pour pouvoir reprendre une étude de notaire.

Quoiqu'il en soit, il paraît important de déterminer si, pour un indépendant d'origine étrangère, le fait d'être né en Belgique influence ou pas le fait d'exercer telle ou telle profession. Le tableau 77 donne les parts d'indépendants de chaque génération qui exercent quelques catégories choisies d'activités. À titre d'exemple, parmi les indépendants travaillant dans les lettres, 34,9 % sont des individus d'origine étrangère et 20,1 % sont des individus de la première génération.

Le taux, plutôt élevé, d'indépendants de la première génération parmi les indépendants actifs dans les lettres ne doit pas étonner. En effet, il s'agit probablement d'individus travaillant, par exemple, de près ou de loin dans des professions liées aux institutions internationales, qui ont grand besoin de traducteurs et donc de personnes d'une langue maternelle différente de celles maîtrisant les langues nationales en Belgique.

Tableau 77. Part des indépendants des différentes générations dans quelques catégories d'activités en 2017

	Avocats	Experts du chiffre	Huissiers	Lettres	Notaires	Pharmaciens	Vétérinaires	Total
3^e génération	77,6%	72,7%	81,7%	64,9%	87,7%	80,0%	83,4%	73,5%
2^e génération	14,5%	19,3%	17,0%	14,8%	11,6%	14,3%	12,1%	15,1%
UE	5,4%	4,7%	4,4%	5,1%	2,8%	2,8%	3,5%	5,1%
Non-UE	2,6%	2,0%	0,9%	2,4%	0,2%	1,6%	0,4%	2,0%
Parents manquants	6,4%	12,6%	11,7%	7,3%	8,6%	9,8%	8,3%	8,0%
1^{re} génération	7,9%	7,9%	1,3%	20,1%	0,7%	5,8%	4,5%	11,4%
1 - Belge	2,6%	3,5%	0,9%	9,1%	0,6%	4,0%	0,7%	4,1%
UE	0,8%	1,0%	0,4%	3,0%	0,2%	0,3%	0,4%	1,2%
Non-UE	1,9%	2,6%	0,4%	6,0%	0,3%	3,6%	0,4%	2,9%
1 - Non-Belge	5,2%	4,4%	0,4%	11,0%	0,2%	1,8%	3,7%	7,3%
UE	4,7%	4,0%	0,4%	9,5%	0,1%	1,5%	3,5%	6,5%
Non-UE	0,5%	0,4%	0,0%	1,5%	0,1%	0,3%	0,2%	0,8%
Inconnu	0,0%	0,0%	0,0%	0,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%
Total général	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Les taux d'indépendants de la deuxième génération varient assez peu, dans la plupart des cas, de la valeur moyenne. Certes, le taux d'indépendants d'origine étrangère de la deuxième génération parmi les notaires est légèrement inférieur, mais pas à un point catastrophique (11,6 % contre une moyenne à 15,1 %). Pour cette profession, c'est donc le fait d'être primo-arrivant qui pénalise sur les possibilités offertes pour l'exercice de la fonction.

Attention cependant, les taux d'individus d'origine étrangère de la première génération dans les catégories d'activités présentées sont inférieurs à la valeur moyenne qui est surévaluée, du fait

de la catégorie des lettres. Ainsi, le taux moyen calculé sans cette valeur extrême serait proche de 6 %. Par rapport à ce nouveau taux moyen, les taux d'indépendants de la première génération de certaines catégories d'activités restent tout de même très inférieurs. Il s'agit des catégories des huissiers et des notaires, entre autres du fait des raisons déjà évoquées.

Résumé

Dans la branche d'activités des PLI également, les indépendants d'origine belge ne se répartissent pas dans les secteurs de la même façon que se répartissent les indépendants d'origine étrangère.

Par exemple, 27,8 % des indépendants dans les lettres sont d'origine étrangère – ce qui s'explique par la traduction –, mais seuls 2,7 % des indépendants notaires sont d'origine étrangère. Dans le cas des notaires, comme dans celui des huissiers, des pharmaciens et des vétérinaires, le processus de transmission familiale doit être avancé en tant qu'une des principales hypothèses pour expliquer la surreprésentation des indépendants d'origine belge.

Les métiers nécessitant l'étude et l'usage de données chiffrées (ingénierie, comptabilité, etc.) regroupent proportionnellement davantage d'hommes, et les métiers paramédicaux au sens large (psychologie, dentisterie, pharmacie, etc.) davantage de femmes.

6. Caractéristiques professionnelles – Nature de l'activité

6.1. Méthodologie

Les assujettis à l'assurance, qu'ils soient travailleurs indépendants ou aidants, paient des cotisations de sécurité sociale en fonction de leurs revenus. Ces cotisations sont versées à la caisse d'assurance sociale à laquelle l'intéressé est affilié. L'INASTI répartit ces travailleurs indépendants et aidants en trois catégories principales :

- les indépendants à titre principal ;
- les indépendants à titre complémentaire ;
- les indépendants actifs après (l'âge de) la pension.

Chaque groupe se compose de sous-catégories, à l'exception de l'activité à titre complémentaire. Dans cette étude, les trois principales catégories sont d'abord analysées en fonction de l'origine et du sexe. Par la suite, les catégories d'activité à titre principal et après (l'âge de) la pension seront détaillées en fonction de l'origine et du sexe. Enfin, l'historique migratoire est brièvement abordé.

Dans la catégorie d'activité à titre principal, les trois sous-catégories les plus importantes sont analysées, à savoir l'occupation principale – la situation normale d'un travailleur indépendant à titre principal (et représentant environ 89 % de la catégorie relative à l'activité principale en 2017), et le conjoint aidant – 3,8 % de la catégorie d'activité principale (en mini- ou maxi-statut). Aujourd'hui, il existe deux statuts distincts pour les conjoints aidants : le mini-statut et le statut complet, également appelé maxi-statut. Depuis le 1^{er} juillet 2005, le maxi-statut est obligatoire pour les conjoints aidants nés après 1955. En revanche, les conjoints aidants nés avant 1956 ont le choix entre le mini-statut et le maxi-statut. Quelqu'un ne peut être un conjoint aidant que dans le cadre d'une activité principale, et s'il remplit les deux conditions suivantes :

- La personne est mariée ou vit légalement avec son partenaire - la cohabitation effective engendre une affiliation personnelle en qualité d'indépendant à titre principal ou complémentaire.
- La personne assiste son/sa partenaire ou le/la remplace dans l'exercice de son activité indépendante dans une société unipersonnelle. Si quelqu'un aide son/sa partenaire dans son entreprise, cette personne ne peut jamais être un conjoint aidant et la personne doit être affiliée dans le cadre d'une activité à titre principal ou complémentaire.

La catégorie active après (l'âge de la) pension comprend à la fois :

- tous les travailleurs indépendants qui perçoivent une pension, quel que soit leur âge (il peut s'agir d'une pension de survie) et qui exercent une activité indépendante, et
- tous les travailleurs indépendants qui ont atteint l'âge de 65 ans (qu'ils perçoivent ou non une pension) et qui exercent une activité indépendante.

Dans cette catégorie, les différentes sous-catégories sont regroupées en « poursuite de l'activité », « revenus complémentaires limités » et « revenus complémentaires illimités ». Cette dernière catégorie a fait l'objet de plusieurs modifications législatives à court terme : elle a été rendue possible sous le gouvernement Di Rupo et existait sous sa forme initiale pour les années 2013 et 2014. À partir de 2015, la législation actuelle, plus souple, est entrée en vigueur à la suite d'une réforme menée par le gouvernement Michel. Depuis 2015, un retraité peut percevoir un revenu complémentaire illimité s'il a plus de 65 ans ou peut exciper d'une carrière de 45 ans à la date du début de sa pension belge. Par conséquent, les données relatives au revenu complémentaire illimité (dans sa forme actuelle) ne sont disponibles dans les données qu'à partir de 2015.

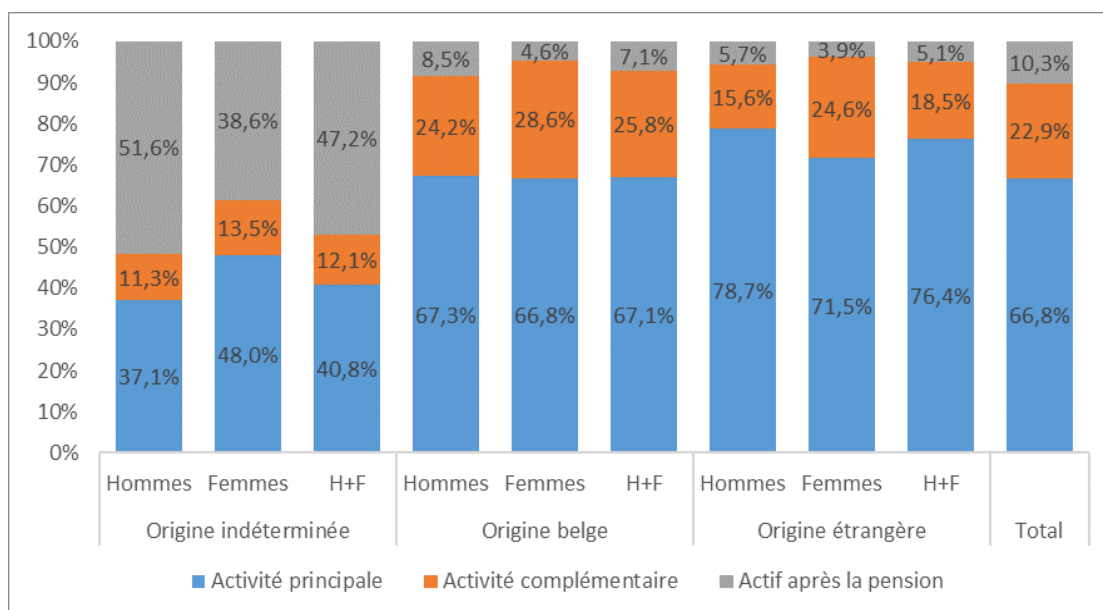
En outre, un travailleur indépendant n'est pas obligé de prendre sa pension. Si nécessaire, la personne peut continuer à travailler et à payer ses cotisations sociales (« poursuite de l'activité »). Enfin, une personne peut également percevoir un revenu complémentaire limité : une limitation des revenus (après déduction des frais professionnels) provenant des activités indépendantes avec maintien de la pension. Si un certain seuil de revenu est dépassé, l'allocation de pension peut être réduite ou supprimée pendant la période au cours de laquelle ce seuil est dépassé. Si ce seuil n'est pas excédé, aucun problème ne se pose et la pension complète est conservée. Le régime des revenus complémentaires limités s'applique aux personnes qui ne répondent pas aux critères relatifs aux revenus complémentaires illimités. D'autres commentaires sont fournis dans l'analyse.

Pour information : la population des indépendants englobe tous les âges dans ce chapitre.

6.2. Les travailleurs indépendants selon la nature de l'activité, l'origine et le sexe.

6.2.1. Activité principale, complémentaire et après (l'âge de) la pension

Graphique 51. Répartition des indépendants selon l'origine et le sexe, par nature de l'activité, 2017



En 2017, l'activité principale est la catégorie d'activité la plus importante, à l'exception du groupe d'origine indéterminée pour lequel la catégorie d'activité après (l'âge de) la pension prédomine (voir graphique 51). En effet, l'activité principale représente 66,8 % de l'ensemble des travailleurs indépendants. Avec un contingent de 683.089, cette catégorie est 3 fois plus importante que l'activité à titre complémentaire (234.260 travailleurs indépendants) et 6,5 fois plus importante que l'activité après (l'âge de la) pension (105.056 travailleurs indépendants).

La part de l'activité à titre principal est plus élevée pour les travailleurs indépendants du groupe d'origine étrangère (76,4 %) que pour les travailleurs indépendants du groupe d'origine belge (67,1 %), que ce soit pour les hommes ou pour les femmes, avec toutefois des écarts assez marqués pour les hommes (67,3 % pour les indépendants d'origine belge et 78,7 % pour les indépendants d'origine étrangère).

La situation est inversée pour l'activité complémentaire, avec une part plus importante pour le groupe d'origine belge (25,8 %) que pour le groupe d'origine étrangère (18,5 %). Cette différence s'explique, en partie, par la proportion moindre d'hommes indépendants exerçant à titre complémentaire d'origine étrangère (15,6 %) alors qu'elle est de 24,2 % pour les hommes indépendants exerçant à titre complémentaire d'origine belge.

Tant pour le groupe d'origine belge que pour le groupe d'origine étrangère, il y a proportionnellement plus de femmes actives à titre complémentaire que d'hommes (cf. supra).

La catégorie « actif après (l'âge de) la pension » représente 10,3 % de l'ensemble des travailleurs indépendants. Les indépendants d'origine indéterminée présentent la plus grande part pour cette catégorie d'activité, ce qui est logique étant donné la proportion plus importante de travailleurs indépendants âgés entre 60 et 64 ans composant ce groupe d'origine, voir le point [2.2](#) « Âge » pour plus d'informations.

Toutes origines confondues, il y a bien plus d'hommes actifs après (l'âge de) la pension que de femmes (78.395 hommes pour 26.661 femmes, soit une proportion de 75 % vs 25 %). Cette observation semble logique, étant donné la situation historique connue des femmes sur le marché du travail et le désavantage correspondant - voir [2.1](#) « Sexe » pour plus d'informations.

Tableau 78. Évolution du nombre de travailleurs indépendants, selon l'origine, par nature d'activité, 2008-2017

	Activité principale		Activité complémentaire		Actif après (l'âge de) la pension	
	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)
Origine indéterminée	-49.205	-56,5%	-9.602	-46,1%	1.344	3,2%
Origine belge	42.036	9,8%	46.085	34,2%	31.199	171,0%
Origine étrangère	59.312	51,4%	16.134	62,0%	7.018	148,4%
Total	52.143	8,3%	52.617	29,0%	39.561	60,4%

Sur la période 2008-2017, c'est la catégorie « actif après (l'âge de) la pension » qui a connu la plus forte progression en termes relatifs, avec 39.561 travailleurs indépendants supplémentaires, soit une progression de l'ordre de 60,4 % - voir tableau 78. L'activité à titre complémentaire évolue plus rapidement que l'activité à titre principal, en termes relatifs (+29 % pour +8,3 %), néanmoins, en termes absolus, les évolutions sont très similaires. En ce qui concerne l'activité à titre principal, c'est le groupe d'indépendants d'origine étrangère qui enregistre la plus forte croissance sur la période 2008-2017 tandis que pour l'activité à titre complémentaire, c'est le groupe d'origine belge qui contribue le plus à l'évolution observée.

Le tableau 79 montre l'évolution du nombre de travailleurs indépendants exerçant à titre complémentaire sur la période 2008-2017. On remarque que ce sont les femmes qui ont enregistré la plus forte croissance pour cette catégorie d'activité, tant pour le groupe d'origine belge que pour le groupe d'origine étrangère, que ce soit en termes absolus et relatifs. Les travailleuses indépendantes du groupe d'origine étrangère ont connu une progression de l'ordre de 111,8 % sur la période étudiée.

Tableau 79. Évolution du nombre de travailleurs indépendants, selon l'origine et le sexe, activité à titre complémentaire, 2008-2017

	Activité complémentaire			
	Hommes		Femmes	
	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)
Origine indéterminée	-8.097	-53,9%	-1.504	-26,0%
Origine belge	16.626	18,1%	29.459	68,5%
Origine étrangère	6.799	38,5%	9.335	111,8%
Total	15.328	12,3%	37.290	65,2%

Pour plus d'informations sur les raisons pour lesquelles le statut de « travailleur indépendant à titre complémentaire » est populaire parmi les femmes indépendantes et en général, voir notamment les encadrés « [Entrepreneuriat féminin \(d'origine étrangère ou non\)](#) » et « [Les indépendants selon la nature de l'activité](#) ». En résumé, le statut d'indépendant limite les risques lors d'un démarrage en tant qu'indépendant et offre plusieurs options intéressantes relatives à la préservation de certains droits sociaux tels que, notamment, le congé parental et de maternité.

6.2.2. Focus sur les indépendants d'origine étrangère

Le groupe d'origine UE14 est prépondérant dans toutes les catégories d'activité en 2017 (voir tableau 80 et plus particulièrement pour les travailleurs indépendants actifs après l'âge de la pension avec 8.557 travailleurs indépendants sur 11.747, soit une proportion de 73 %. Cela se reflète lorsque l'on analyse la répartition des travailleurs indépendants selon origine (étrangère) en fonction des différentes catégories (voir graphique 52). En effet, le groupe UE14 présente une part plus importante de travailleurs indépendants actifs après l'âge de la pension que la moyenne des origines étrangères, c'est également le cas pour l'activité à titre complémentaire.

Tableau 80. Répartition des travailleurs indépendants, selon la nature d'activité, par origine étrangère, 2017

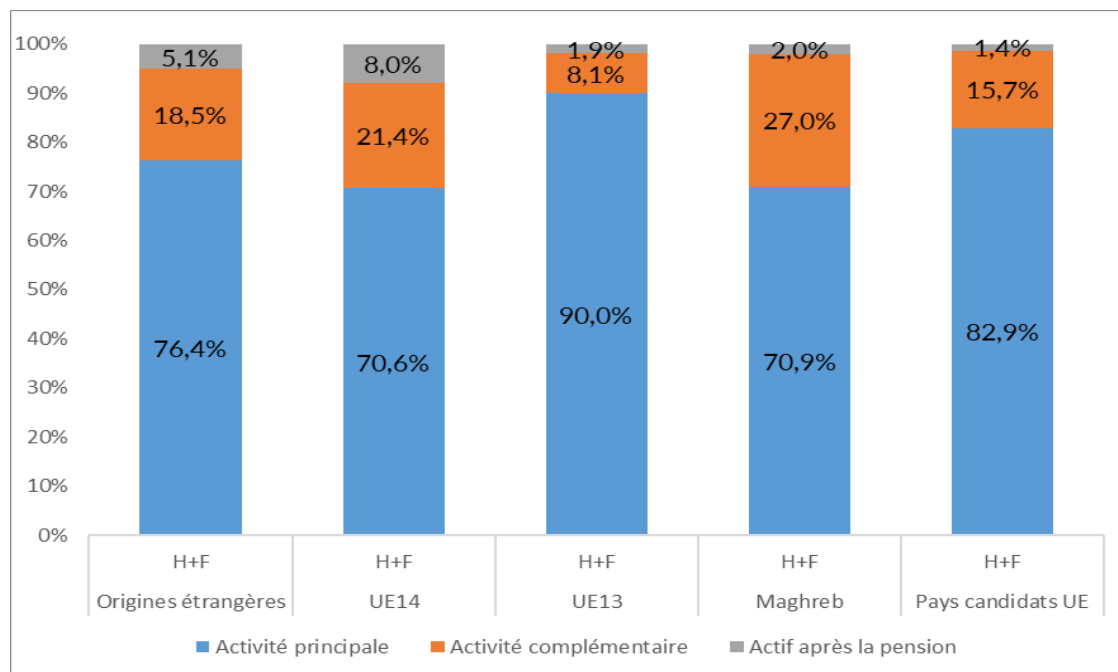
	Activité principale		Activité complémentaire		Actif après la pension	
	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)
Origine étrangère	174.597	25,6%	42.162	18,0%	11.747	11,2%
UE14	75.419	11,0%	22.848	9,8%	8.557	8,1%
UE13	34.489	5,0%	3.109	1,3%	739	0,7%
Pays candidats UE	13.896	2,0%	2.634	1,1%	230	0,2%
Autres pays européens	7.006	1,0%	1.668	0,7%	253	0,2%
Maghreb	15.041	2,2%	5.729	2,4%	430	0,4%
Proche/Moyen-Orient	4.960	0,7%	700	0,3%	328	0,3%
Afrique subsaharienne	4.621	0,7%	2.274	1,0%	202	0,2%
Océanie/Extrême-Orient	7.031	1,0%	756	0,3%	203	0,2%
Autres pays asiatiques	6.756	1,0%	966	0,4%	278	0,3%
Amérique du Nord	1.059	0,2%	211	0,1%	187	0,2%
Am. du Sud/centrale	2.920	0,4%	775	0,3%	137	0,1%
Pays indéterminés	1.399	0,2%	492	0,2%	203	0,2%

Le groupe d'origine UE13 est le deuxième groupe d'indépendants le plus important, sauf pour l'activité complémentaire où c'est le groupe d'origine du Maghreb qui le 2^e plus important, plus d'1 indépendant sur 4 de ce dernier groupe d'origine exerce à titre complémentaire. A l'inverse du groupe d'origine UE14, on remarque que la très grande majorité des travailleurs indépendants du groupe d'origine UE13 exercent à titre principal (9 travailleurs indépendants sur 10, voir graphique 52).

Il est intéressant de noter qu'en termes absolus, le groupe d'origine « Maghreb » compte plus de travailleurs indépendants exerçant à titre principal que le groupe d'origine « Pays candidats à l'UE ». Mais lorsque l'on analyse la répartition des différentes catégories d'activité au sein de chaque groupe d'origine, on remarque que la part de travailleurs indépendants exerçant à titre

principal est plus importante pour le groupe « Pays candidats UE » que celle du groupe « Maghreb ».

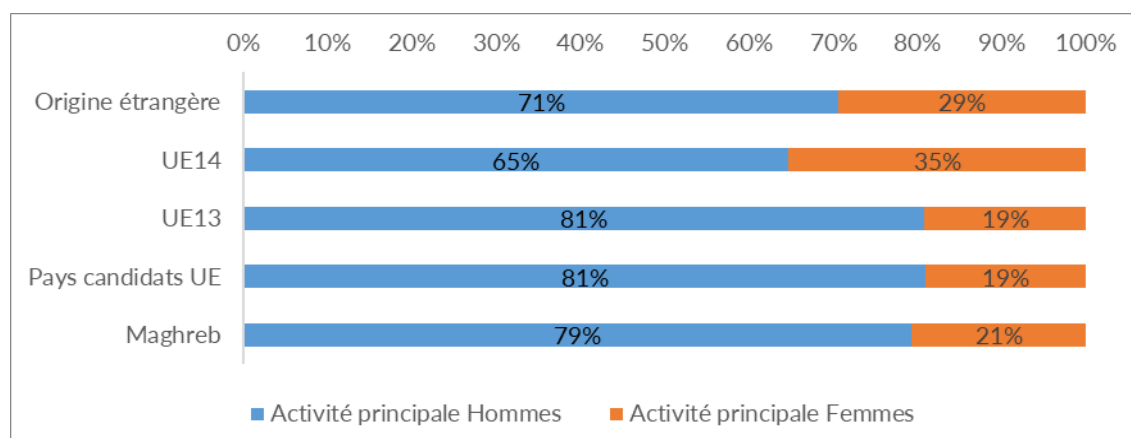
Graphique 52. Répartition des travailleurs indépendants selon la nature de l'activité, par origine étrangère, 2017, top 4



6.2.3. Focus sur les indépendants d'origine étrangère selon le sexe

Comme nous l'avons déjà mentionné ci-dessus, toutes origines confondues, les hommes sont prépondérants dans chaque catégorie d'activité, ce constat étant le plus marqué pour la catégorie « actif après (l'âge de) la pension » au sein de laquelle les hommes représentent 75 % du contingent en 2017. Toutefois, ces constats cachent d'autres dynamiques sous-jacentes, comme la très forte croissance des travailleuses indépendantes exerçant à titre complémentaire sur la période 2008-2017 et plus précisément pour le groupe d'origine étrangère. Dans cette partie, nous analysons la répartition selon le sexe pour le top 4 groupes de pays chez les indépendants d'origine étrangère en fonction des différentes catégories d'activité. Pour les explications et interprétations des résultats, nous nous référons à ce qui a déjà été mentionné aux points [2.1](#) « Sexe » et [6.2.1](#) sur la « Nature de l'activité » en général.

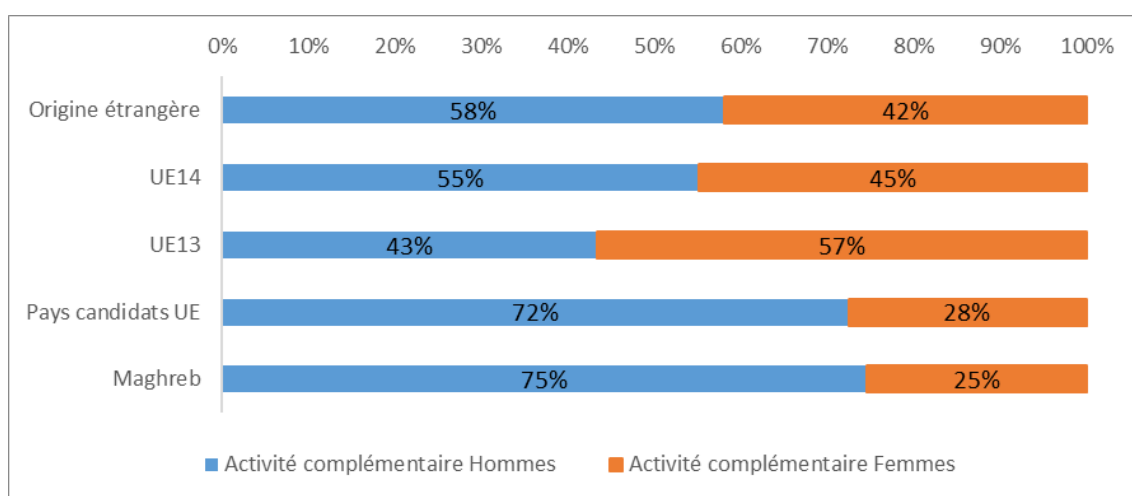
Graphique 53. Répartition des travailleurs indépendants pour l'activité à titre principal, en fonction du sexe, top 4 origines étrangères, 2017



En ce qui concerne l'activité à titre principale, la répartition selon le sexe pour le groupe d'indépendants d'origine étrangère pris dans son ensemble est de 71 % d'hommes pour 29 % de femmes. Le groupe d'origine UE14 est le seul du top 4 groupes de pays d'origine étrangère à présenter une proportion de femmes exerçant à titre principal plus élevée que la moyenne, avec une proportion de 35 %. À l'opposé, on retrouve les groupes d'origines « UE13 » et « Pays candidats à l'UE » avec une proportion de 81 % d'hommes et de 19 % de femmes.

Ce constat se remarque également dans les évolutions du nombre d'indépendants de chaque groupe d'origine sur la période 2008-2017. Ainsi, pour les indépendants originaires de l'UE14, sur 13.670 travailleurs indépendants exerçant à titre principal supplémentaires sur la période 2008-2017, 8.047 sont des hommes, soit une proportion de 59 %. Pour les 3 autres groupes d'origines, les hommes sont responsables pour au moins 79 % de l'évolution du nombre d'indépendants sur la période étudiée.

Graphique 54. Répartition des travailleurs indépendants pour l'activité à titre complémentaire, en fonction du sexe, top 4 origines étrangères, 2017



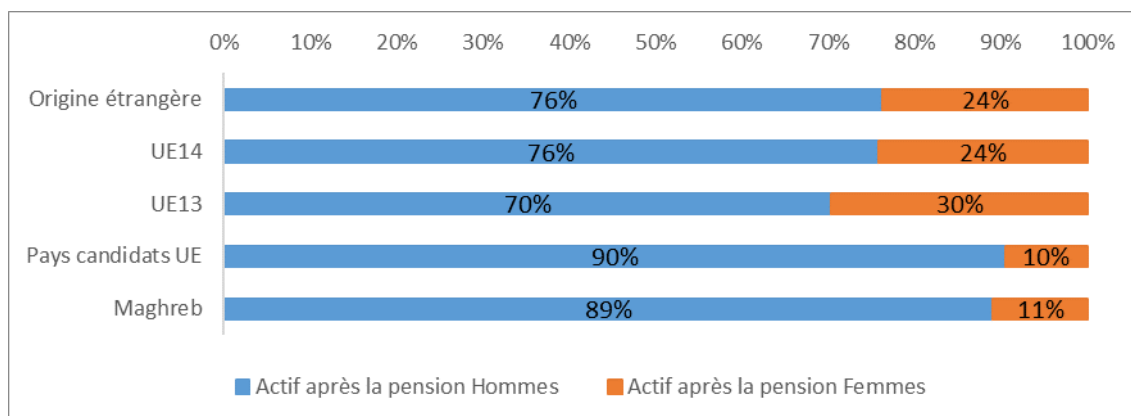
En ce qui concerne l'activité à titre complémentaire, la répartition en fonction du sexe est plus équilibrée, pour le groupe d'indépendants d'origine étrangère pris dans son ensemble, la proportion est de 58 % d'hommes pour 42 % de femmes en 2017. La situation est plus contrastée selon les différents groupes d'origines.

On remarque que le groupe d'origine UE13 est le seul à présenter une part plus importante de femmes (57 %) que d'hommes (43 %) exerçant à titre complémentaire. La répartition en fonction du sexe pour le groupe d'origine « UE14 » est similaire à celle que l'on observe dans le groupe d'indépendants d'origine étrangère pris dans son ensemble. Pour les groupes d'origines « Pays candidats à l'UE » et « Maghreb », les hommes sont fortement majoritaires avec des proportions respectives de 72 % et 75 %.

Les femmes originaires d'un pays membre de l'UE sont plus nombreuses à exercer une activité à titre complémentaire que celles qui ne le sont pas. Cette dynamique s'observe encore une fois dans les évolutions respectives : pour les groupes « UE14 » et « UE13 », les femmes représentent respectivement 71 % et 66 % du contingent de travailleurs indépendants supplémentaires sur la période 2008-2017. À l'inverse, pour le groupe « Maghreb » et « Pays candidats UE », les hommes représentent respectivement, 70 % et 52 % du contingent de travailleurs indépendants supplémentaires.

En ce qui concerne l'activité après (l'âge de) la pension, tous indépendants d'origines étrangère confondus, 76 % des travailleurs indépendants sont des hommes et 24 % des femmes. Le groupe d'origine UE13 est celui qui présente la plus grande proportion de femmes exerçant après l'âge de la pension (30 %), les groupes « Pays candidats UE » et « Maghreb » sont ceux avec la plus faible proportion de femmes exerçant sous ce statut (respectivement 10 % et 11 %).

Graphique 55. Répartition des travailleurs indépendants pour l'activité après (l'âge de) la pension, en fonction du sexe, top 4 origines étrangères, 2017



Résumé

En 2017, près de 67 % des travailleurs indépendants exerçaient à titre principal, l'activité à titre complémentaire représente près de 23 % des travailleurs indépendants et un peu plus de 10 % pour l'activité après (l'âge de) la pension.

Le groupe d'indépendants d'origine étrangère comprend une plus grande part de travailleurs indépendants exerçant à titre principal, le groupe d'origine belge présente une plus grande part de travailleurs indépendants exerçant à titre complémentaire. Le groupe d'indépendants d'origine indéterminée comprend une plus grande part de travailleurs indépendants exerçant après (l'âge de) la retraite. Sur la période 2008-2017, c'est l'activité après (l'âge de) la pension qui a connu la plus forte croissance, de l'ordre de 60 %. En d'autres termes, la population vieillit.

Les femmes sont plus nombreuses à exercer à titre complémentaire.

Chez les indépendants d'origine étrangère, le groupe d'origine UE14 est prépondérant dans toutes les catégories d'activité et plus particulièrement pour l'activité après (l'âge de) la pension. Par contre, 9 travailleurs indépendants sur 10 du groupe UE13 exercent à titre principal. Le groupe d'origine Maghreb présente la plus grande part de travailleurs indépendant exerçant à titre complémentaire parmi le top 4 des groupes de pays d'origines étrangère. En effet, en 2017, sur les 21.200 travailleurs indépendants originaires de ce groupe d'origine, 5.729 exerçaient à titre complémentaire, soit une proportion de 27 %.

Dans le [fichier Excel](#) sur notre site web, vous trouverez le tableau récapitulatif suivant :

- Tableau récapitulatif 79 – Origine – Indépendants selon la nature de l'activité - global

Informations additionnelles – Les indépendants selon la nature de l'activité

Ces informations clarifient les tendances des sections précédentes et suivantes de ce chapitre.

Activité à titre principal - Si une personne exerçant une activité indépendante à titre complémentaire perd son emploi en tant que travailleur et ne perçoit aucune allocation de chômage, elle doit alors être affiliée en tant que travailleur indépendant à titre principal. Lorsqu'on examine les chiffres pour les activités à titre principal et complémentaire sur plusieurs années, il convient de tenir compte du fait qu'une partie de la croissance du nombre de travailleurs indépendants à titre principal peut être due à une augmentation du nombre de travailleurs indépendants à titre complémentaire, qui ont perdu leur emploi comme travailleurs.

En outre, nous pouvons essentiellement nous référer aux facteurs susmentionnés dans l'encadré « [Informations additionnelles – Devenir indépendant sur les marchés du travail](#) belge et mondial », pour expliquer la croissance générale.

En ce qui concerne la forte croissance des personnes originaires de l'UE13, on peut noter qu'ils ne séjournent parfois que temporairement en Belgique pour des raisons professionnelles, en tant que travailleur ou indépendant (Myria, 2016a). Dans un tel cas, ces personnes seront surtout des indépendants à titre principal.

Activité à titre complémentaire- D'une part, les facteurs de l'autonomisation générale jouent à nouveau un rôle. D'autre part, la BNB (Rapport annuel 2017, p. 169) souligne spécifiquement que « *ce statut permet aux salariés à titre principal de continuer à bénéficier de la sécurité de l'emploi et de tous les avantages sociaux inhérents à ce statut (crédit-temps, congé parental, congé de maternité, etc.), ainsi que de revenus supplémentaires. Ce choix comporte moins de risques que le passage à une activité à titre principal.* » En outre, une activité à titre complémentaire peut également s'inscrire dans la tendance générale à l'augmentation du travail à temps partiel, mais en tant qu'indépendant. (BNB, Rapport annuel 2016, Rapport annuel 2017)

Selon l'OCDE (OECD 2017a), les travailleurs indépendants issus de l'immigration sont plus susceptibles de travailler à temps partiel que les travailleurs indépendants non issus de l'immigration. Cette conclusion ne peut être corroborée sur la base des chiffres figurant dans le présent rapport - voir le point [6.2.1](#). Attention : l'activité à titre complémentaire ne peut pas être assimilée complètement au travail à temps partiel ; notre conclusion doit donc être nuancée.

Actif après (l'âge de) la retraite - Pour des informations plus détaillées, voir l'encadré « [Actif après \(l'âge de\) la pension](#) ». Il est notamment fait référence aux motivations personnelles, au vieillissement général de la population, à la législation modifiée et à l'incertitude concernant la question des pensions comme explications possibles des tendances observées.

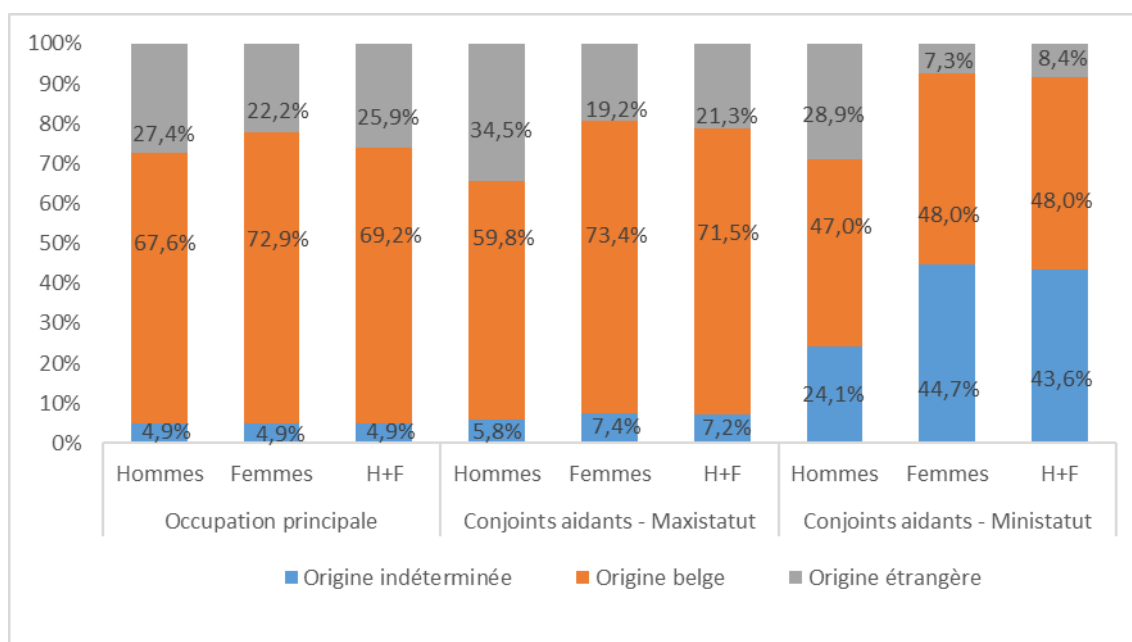
En outre, il convient de conserver à l'esprit l'âge déjà analysé et globalement plus jeune des travailleurs indépendants d'origine étrangère, voir point [2.2](#) « Âge ». Il en va de même pour l'âge moyen plus élevé parmi l'origine indéterminée (et belge).

6.2.4. Occupation principale, conjoints aidants (mini et maxi statut)

Au sein de la catégorie principale d'activité à titre principal, nous nous concentrons sur les sous-catégories « l'occupation principale » et « le conjoint aidant » - les autres sous-catégories de l'activité à titre principal sont peu pertinentes et trop petites pour être ventilées par origine.

La catégorie des conjoints aidants ne couvre qu'une petite partie de la population totale des indépendants, mais peut toujours être considérée comme pertinente. Cette catégorie était beaucoup plus importante dans un passé pas si lointain ; en 2003, elle comptait encore 64.000 personnes (INASTI, base de données statistiques). La majorité de ces personnes étaient effectivement des femmes qui aidaient leur mari. De plus, cette catégorie a fait l'objet, voici quelques années, de plusieurs modifications législatives. De plus amples informations sur ces modifications et sur la catégorie elle-même sont fournies au point [6.1](#) « Méthodologie ».

Graphique 56. Répartition des travailleurs indépendants à titre principal selon la nature de l'activité, par origine et sexe, 2017



Le graphique 56 montre la répartition des travailleurs indépendants exerçant à titre principal, en fonction des principales sous-catégories constituant cette catégorie d'activité, de l'origine et du sexe en 2017. On remarque tout d'abord que la répartition de la catégorie « occupation principale » entre les différents groupes d'origine est similaire à celle de la catégorie « activité à titre principale ». La sous-catégorie « occupation principale » représente 88,8 % de la catégorie « activité à titre principale » et un peu moins de 60 % de l'ensemble de la population de travailleurs indépendants. Les sous-catégories « conjoints aidants - maxistatut » et « conjoints aidants - ministatut » représentent respectivement 2,1 % et 0,4 % de l'ensemble de la population de travailleurs indépendants.

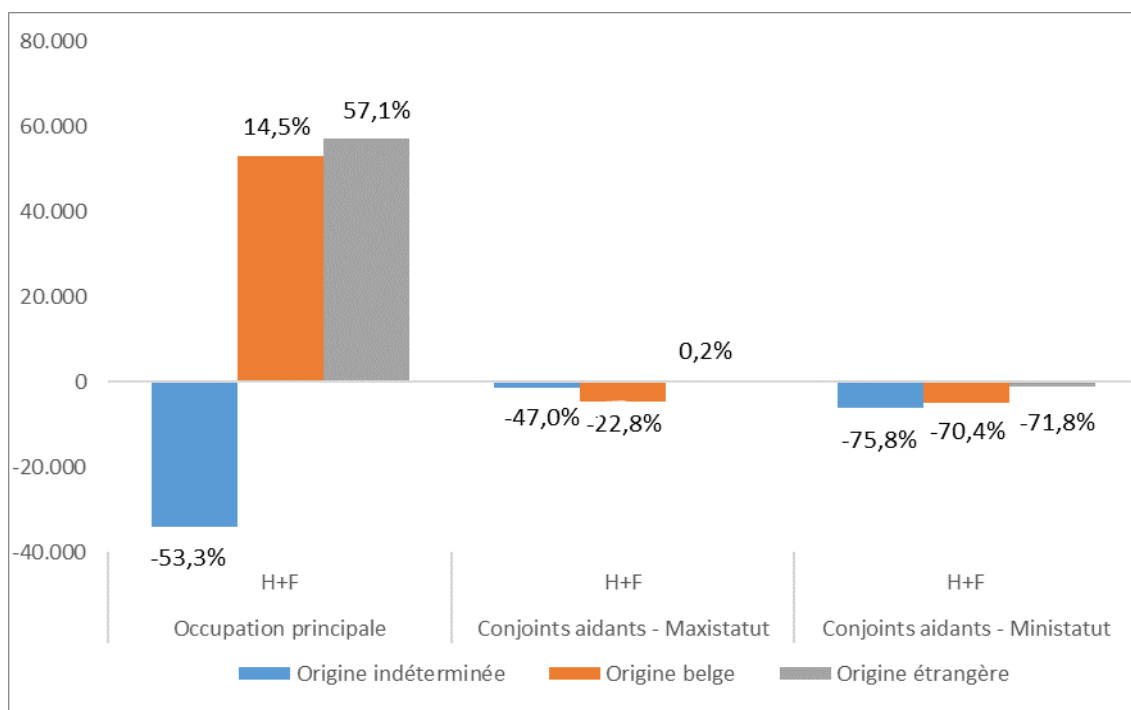
Le groupe d'indépendants d'origine belge est surreprésenté au sein de la catégorie « conjoints aidants - maxistatut » tandis que le groupe d'origine indéterminée est encore bien représentée dans la catégorie « conjoints aidants - ministatut », ce qui est logique étant donnée la structure d'âge de ce groupe d'origine (voir point 2.2 « Âge ») et les conditions d'octroi de ce statut. La déclinaison en fonction du sexe (voir tableau 81) fait apparaître une prédominance des femmes dans les catégories maxi et ministatut, en effet, elles représentent respectivement 86,4 % et 94,6 % des contingents.

Tableau 81. Répartition des travailleurs indépendants en fonction du sexe, mini et maxistatut, 2017

	Maxistatut		Ministatut	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Origine indéterminée	169	1.378	56	1.828
Origine belge	1.745	13.662	109	1.965
Origine étrangère	1.006	3.575	67	297

Le groupe d'indépendants d'origine étrangère a une part plus importante de travailleurs indépendants avec le statut « occupation principale » que le groupe d'origine belge (68,7 % pour 59,9 %, non repris dans le tableau) avec une prépondérance de la population masculine dans cette sous-catégorie. Cela est en ligne avec les constats émis précédemment : les travailleurs indépendants d'origine étrangère ont plus tendance à exercer à titre principal qu'à titre complémentaire, avec une prépondérance des hommes dans cette catégorie.

Graphique 57. Répartition des travailleurs indépendants à titre principal selon la nature d'activité, évolution 2008-2017



Sur la période 2008-2017, voir graphique 57, on remarque très clairement que la catégorie « conjoint-aidants », toutes origines confondues, tend à disparaître, surtout pour le ministatut pour lequel on dénombre 11.761 travailleurs indépendants en moins, soit une diminution de 73,1 %. Le maxistatut résiste mieux mais perd plus d'1/5^e de son contingent avec 5.910 travailleurs indépendants en moins sur la période étudiée (-21,5 %).

Concernant l'évolution de la sous-catégorie « occupation principale », les indépendants d'origine étrangère font mieux que ceux d'origine belge, que ce soit en terme absolus (57.118 pour 53.232) qu'en termes relatifs (57,1 % pour 14,5 %). Ce sont les hommes qui sont le principal moteur de cette évolution au sein du groupe origine étrangère (41.176 hommes supplémentaires sur une augmentation de 57.118 individus, soit une part de 72,1 %).

En ce qui concerne la répartition pour le top 4 des groupes de pays d'origine étrangère, les nombres sont trop faibles pour les catégories conjoints aidants, il n'est pas possible d'en déduire des dynamiques pertinentes et représentatives. En ce qui concerne la catégorie « occupation principale », les constats sont similaires à ceux observés précédemment pour la catégorie « à titre principale » (voir ci-dessus).

Dans le [fichier Excel](#) sur notre site web, vous trouverez le tableau récapitulatif suivant :

- Tableau récapitulatif 80 – Origine – Indépendants selon la nature de l'activité - activité principale

Informations additionnelles – Les indépendants à titre principal

Pour ce qui concerne l'occupation principale, nous pouvons nous référer aux explications relatives à l'occupation à titre principal en général et à la migration à des fins professionnelles, déjà mentionnées.

En ce qui concerne le conjoint aidant, il convient avant tout d'insister sur les modifications législatives (voir [6.1](#) « Méthodologie »), engendrant la disparition du mini-statut prisé par les personnes âgées - ce qui explique le degré élevé d'origine indéterminée dans cette catégorie. De plus, un double mouvement important est constaté, qui explique le déclin de cette catégorie.

D'une part, la participation croissante des femmes sur le marché du travail en tant que salariées, fonctionnaires ou travailleuses indépendantes. Plus que jamais, les femmes ont leur propre emploi ou activité - voir [2.1](#) « Sexe », ce qui implique que le nombre d'épouses aidantes diminue.

D'autre part, le conjoint d'un travailleur indépendant qui

1. n'exerce pas une activité professionnelle (au cours d'un trimestre donné), qui lui ouvre des droits propres à des allocations d'un régime obligatoire de retraite, d'allocations familiales et d'assurance maladie-invalidité au moins équivalentes à celles du régime social des travailleurs indépendants,
2. ne perçoit aucune allocation du régime de sécurité sociale, qui lui ouvre de tels droits,

est présumé être un conjoint aidant pour ce même trimestre, à l'exception des trimestres pendant lesquels le travailleur indépendant aidé n'exerce aucune activité impliquant l'assujettissement à ce décret, et est par conséquent soumis à l'obligation d'assurance en tant que conjoint aidant (INASTI, 2020a).

En d'autres termes, un grand nombre de personnes, principalement des femmes, étaient automatiquement considérées (et donc classées) comme conjoints aidants. Ce phénomène, conjugué à la participation croissante des femmes au marché du travail, peut expliquer en grande partie cette baisse.

En outre, une personne ne peut être un conjoint aidant que dans une entreprise individuelle et non dans une société. Et ce, alors que la part des sociétés augmente depuis plusieurs années (SPF Economie, [Tableau de bord des PME et de l'entrepreneur indépendant](#), p. 22). Enfin, le vieillissement de la population joue également un rôle.

6.2.5. Actifs après (l'âge de) la pension

Détermination de la population - Voir également le point 6.1. « Méthodologie ».

Revenu complémentaire illimité - cela comprend le travailleur indépendant qui :

- est âgé de 65 ans et plus et reçoit soit une pension de retraite, soit une pension de retraite et de survie ;
- est âgé de moins de 65 ans et peut démontrer qu'il a travaillé pendant au moins 45 ans à la date d'entrée en jouissance de la première pension de retraite ;
- reçoit une allocation transitoire.

Si le travailleur indépendant perçoit une pension de retraite au montant familial, le conjoint peut recevoir un revenu supplémentaire limité, que le conjoint ait 65 ans ou non.

Revenu complémentaire limité - cela comprend le travailleur indépendant qui :

- est âgé de 65 ans et plus et ne perçoit qu'une pension de survie ;
- est âgé de moins de 65 ans et ne peut démontrer qu'il a travaillé pendant au moins 45 ans à la date d'entrée en jouissance de la première pension de retraite.

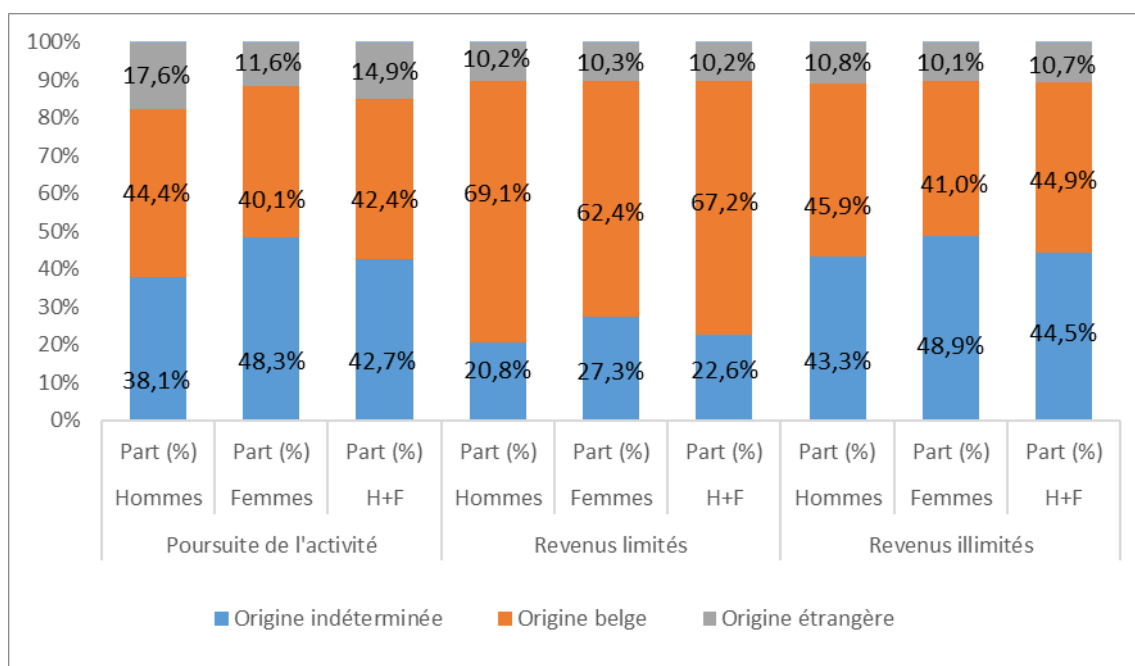
Poursuite de l'activité - un travailleur indépendant de plus de 65 ans peut décider de poursuivre ses activités. La personne continue à payer des cotisations sociales et si ces cotisations sont suffisamment élevées, elle peut combler des périodes manquantes dans sa carrière.

La catégorie « actif après (l'âge de) la pension » symbolise le vieillissement croissant de la société belge. Elle compte plus d'un travailleur indépendant sur dix en 2017 (105.056 sur 1.022.405, soit 10,3 %) et a fait l'objet de plusieurs modifications législatives au cours des dernières années (voir point 6.1.).

Analyse

En 2017 (voir graphique 58), 3 travailleurs indépendants sur 4 actifs après (l'âge de) la pension exercent sous la catégorie « revenus illimités » (78.648 sur 105.506), suivie par la catégorie « poursuite de l'activité » avec une part de 13,7 % (14.462 sur 105.506) et enfin par la catégorie « revenus limités » avec une part de 11,4 % (11.946 sur 105.056).

Graphique 58. Répartition des travailleurs indépendants actifs après (l'âge de) la pension, selon l'origine et le sexe, 2017



La catégorie « revenus illimités » a été introduite assez récemment, et malgré cela, elle regroupe la grande majorité des travailleurs indépendants actifs après (l'âge de) la pension. Cette dynamique est à mettre en parallèle avec l'évolution du nombre de travailleurs indépendants actifs après (l'âge de) la pension qui bénéficient de revenus limités, dont le contingent a diminué de 77,1 % sur la période 2008-2017.

On observe clairement un glissement des travailleurs indépendants de la catégorie « revenus limités » vers la catégorie « revenus illimités » (voir tableau 82). En effet, en 2015, avec les différents changements législatifs rendant l'accès à cette dernière catégorie d'activité plus souple, le contingent des travailleurs indépendants actifs après (l'âge de) la pension et bénéficiant de revenus limités a chuté drastiquement : -90,9 % pour le groupe d'origine indéterminée, -74,9 % pour le groupe d'origine belge et -93,2 % pour le groupe d'origine étrangère. Notons également l'importante diminution de la catégorie « poursuite de l'activité » toutes origines confondues en 2016, passant de 15.960 à 14.261 travailleurs indépendants, soit une diminution de l'ordre de 10,6 %.

Tableau 82. Impact des modifications législatives de la catégorie « revenus illimités »

Nombre	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Poursuite de l'activité										
Or. ind.	8.522	8.424	8.459	8.567	8.332	8.292	7.773	7.369	6.523	6.174
Or. be.	3.450	3.669	4.018	4.541	4.928	5.626	5.834	6.295	5.685	6.139
Or. étr.	1.301	1.362	1.458	1.673	1.816	2.027	2.099	2.296	2.053	2.149
Revenu complémentaire limité										
Or. ind.	33.997	34.135	34.749	35.117	35.800	36.446	35.551	3.241	3.016	2.699
Or. be.	14.797	16.149	17.911	20.127	22.644	25.543	27.368	6.856	7.454	8.028
Or. étr.	3.428	3.816	4.294	4.817	5.496	6.141	6.435	1.079	1.191	1.219
Revenu complémentaire illimité										
Or. ind.						491	2.577	33.966	34.703	34.990
Or. be.						337	2.376	25.849	30.683	35.279
Or. étr.						70	522	6.453	7.452	8.379
Total	65.495	67.555	70.889	74.842	79.016	84.973	90.535	93.404	98.760	105.056
Changement par rapport à l'année précédente										
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Poursuite de l'activité										
Or. ind.		-1,1%	0,4%	1,3%	-2,7%	-0,5%	-6,3%	-5,2%	-11,5%	-5,4%
Or. be.		6,3%	9,5%	13,0%	8,5%	14,2%	3,7%	7,9%	-9,7%	8,0%
Or. étr.		4,7%	7,0%	14,7%	8,5%	11,6%	3,6%	9,4%	-10,6%	4,7%
Revenu complémentaire limité										
Or. ind.		0,4%	1,8%	1,1%	1,9%	1,8%	-2,5%	-90,9%	-6,9%	-10,5%
Or. be.		9,1%	10,9%	12,4%	12,5%	12,8%	7,1%	-74,9%	8,7%	7,7%
Or. étr.		11,3%	12,5%	12,2%	14,1%	11,7%	4,8%	-83,2%	10,4%	2,4%
Revenu complémentaire illimité										
Or. ind.									2,2%	0,8%
Or. be.									18,7%	15,0%
Or. étr.									15,5%	12,4%
Total		3,1%	4,9%	5,6%	5,6%	7,5%	6,5%	3,2%	5,7%	6,4%

En ce qui concerne la composition de la catégorie « revenus illimités », les groupes d'indépendants d'origines belge et indéterminée sont équivalents, en effet, ils représentent chacun une proportion d'un peu plus de 44 % de cette catégorie. Lors de la 1^{re} édition de ce rapport, c'était le groupe d'origine indéterminée qui était prédominant dans cette catégorie avec 51,3 % du total, le groupe d'origine belge représentant 39 % du contingent.

Ce mouvement de rattrapage du groupe d'indépendants d'origine belge vient confirmer le constat déjà émis précédemment : on assiste à un vieillissement de la population, le groupe d'origine indéterminé quitte la population active occupée (ici les indépendants) et on a une meilleure connaissance de l'origine des individus. Le groupe d'origine étrangère est clairement sous-représenté dans la catégorie de travailleurs indépendants actifs après (l'âge de) la pension, ce qui est logique étant donné leur âge moyen plus bas (voir point [2.2](#) « Âge »).

Enfin, la déclinaison en fonction du sexe montre que ce sont les hommes qui sont largement majoritaires pour cette catégorie d'activité, en effet, sur les 78.648 travailleurs indépendants bénéficiant de revenus illimités, 61.811 sont des hommes et 16.837 sont des femmes, soit une proportion de 78 % d'hommes pour 22 % de femmes.

En ce qui concerne la catégorie « poursuite de l'activité », la répartition en fonction du sexe est plus équilibrée, avec 55 % d'hommes pour 45 % de femmes, ce qui s'explique par la croissance positive du nombre de femmes indépendantes exerçant sous ce régime. En effet, sur la période 2008-2017, on dénombre 1.782 femmes indépendantes en plus exerçant dans cette catégorie, soit une augmentation de 37,7 % tandis que dans le même temps, on dénombre 592 hommes en moins pour cette catégorie, soit une diminution de l'ordre de 6,9 %.

Pour les explications et interprétations des résultats, nous nous référons à ce qui a déjà été mentionné aux points [2.1](#) « Sexe » et 6.2.1 sur la « Nature de l'activité » en général.

Tableau 83. Répartition des travailleurs indépendants actifs après (l'âge de) la pension, selon l'origine étrangère (top 4) et le sexe, 2017

	Poursuite de l'activité					
	Hommes		Femmes		H+F	
	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)
Origine étrangère	1.397	17,6%	752	11,6%	2.149	14,9%
UE14	927	11,7%	541	8,3%	1.468	10,2%
UE13	87	1,1%	60	0,9%	147	1,0%
Pays candidats UE	15	0,2%	6	0,1%	21	0,1%
Maghreb	79	1,0%	16	0,2%	95	0,7%
	Revenus limités					
	Hommes		Femmes		H+F	
	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)
Origine étrangère	876	10,2%	343	10,3%	1.219	10,2%
UE14	715	8,3%	263	7,9%	978	8,2%
UE13	38	0,4%	20	0,6%	58	0,5%
Pays candidats UE	39	0,5%	2	0,1%	41	0,3%
Maghreb	29	0,3%	8	0,2%	37	0,3%
	Revenus illimités					
	Hommes		Femmes		H+F	
	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)
Origine étrangère	6.679	10,8%	1.700	10,1%	8.379	10,7%
UE14	4.846	7,8%	1.265	7,5%	6.111	7,8%
UE13	395	0,6%	139	0,8%	534	0,7%
Pays candidats UE	154	0,2%	14	0,1%	168	0,2%
Maghreb	275	0,4%	23	0,1%	298	0,4%

Le principal constat qui ressort de la déclinaison des résultats en fonction du top 4 des groupes de pays chez les indépendants d'origine étrangère, (voir tableau 83), est la forte prépondérance du groupe « UE14 » dans toutes les catégories d'activité, ce qui semble logique étant donné qu'il s'agit du plus grand groupe parmi les indépendants d'origine étrangère et qu'il est en moyenne plus âgé que la plupart des autres groupes de pays d'origine étrangère (voir également [2.2](#) Âge). Il y a trop peu de travailleurs indépendants présents dans les autres groupes d'origine pour en tirer des conclusions pertinentes.

Résumé

La répartition de la sous-catégorie « occupation principale » entre les différents groupes d'origine est similaire à celle de la catégorie « activité à titre principale ». La sous-catégorie « occupation principale » représente 88,8 % de la catégorie « activité à titre principale » et un peu moins de 60 % de l'ensemble de la population de travailleurs indépendants.

Les sous-catégories « conjoints aidants - maxistatut » et « conjoints aidants - ministatut » représentent respectivement 2,1 % et 0,4 % de l'ensemble de la population de travailleurs indépendants. Les femmes sont largement prépondérantes pour la catégorie « conjoints aidants », que ce soit pour le ministatut ou pour le maxistatut.

Les travailleurs indépendants du groupe d'origine étrangère ont plus tendance à exercer à titre principal qu'à titre complémentaire. Le contingent du groupe d'origine étrangère exerçant dans la catégorie « occupation principale » a augmenté plus rapidement que celui du groupe d'origine belge sur la période 2008-2017, en termes absolus et relatifs.

La catégorie « conjoints-aidants » tend à disparaître, le maxistatut résiste mieux que le ministatut, les contingents respectifs ont diminué de 21,5 % et de 73,1 %. Ce dernier constat peut, entre autres, s'expliquer par les conditions d'octroi du ministatut.

Plus d'un travailleur indépendant sur 10 exerce après (l'âge de) la pension, parmi les 3 sous-catégories, c'est celle des revenus illimités qui compte le plus grand contingent d'indépendants avec une proportion de 74,5 %. On observe un glissement de la catégorie « revenus limités » vers la catégorie « revenus illimités » à la suite des modifications législatives qui ont assoupli les conditions d'accès à ce dernier statut.

Le groupe d'indépendants d'origine indéterminée est très représenté parmi les catégories de travailleurs indépendants actifs après (l'âge de) la pension. On assiste à un mouvement de rattrapage du groupe d'origine belge, ce qui atteste du vieillissement de la population, du fait que les individus du groupe d'origine indéterminée quittent la population active occupée et de la meilleure connaissance de l'origine des individus.

On dénombre beaucoup plus d'hommes actifs après (l'âge de) la pension que de femmes, surtout pour les sous-catégories « revenus limités » et « revenus illimités ».

Dans le [fichier Excel](#) sur notre site web, vous trouverez le tableau récapitulatif suivant :

- Tableau récapitulatif 81 – Origine – Indépendants selon la nature de l'activité - activité après (l'âge de) la pension

Informations additionnelles - Actif après (l'âge de) la pension

La catégorie des revenus complémentaires illimités a fait l'objet de deux modifications législatives en 2013 et 2015, respectivement, voir point [6.1](#) « Méthodologie ». Le tableau 52 indique qu'à court terme, l'introduction de revenus complémentaires illimités en 2013 n'a pas entraîné une forte augmentation dans la catégorie « actif après (l'âge de) la retraite ». Le taux de croissance annuel total de cette catégorie n'augmente pas de manière significative. Toutefois, un glissement interne de la rémunération complémentaire limitée à la rémunération complémentaire illimitée est constaté.

Outre la législation, le vieillissement de la population affectera également le nombre de travailleurs indépendants actifs après (l'âge de) la retraite. D'autres éléments personnels peuvent également jouer un rôle. Quelqu'un peut souhaiter poursuivre son activité afin de rester occupé, par exemple, par passion pour son travail ou par incertitude quant à l'avenir de sa retraite. La situation financière actuelle et les ajustements du cadre juridique (offrant de nouvelles options - voir de nouveau point [6.1](#)) peuvent également jouer un rôle. De plus, un travailleur indépendant peut, sous certaines conditions, décider de poursuivre son activité indépendante après l'âge de la retraite afin de se constituer des droits complets à la pension.

En outre, un travailleur indépendant peut, après la retraite, être soit un travailleur indépendant qui continue à travailler après l'âge de la retraite, soit un salarié et/ou un fonctionnaire qui décide d'exercer une activité indépendante après la retraite. Les chiffres de l'INASTI (INASTI, base de données statistiques) ont démontré que le nombre de travailleurs indépendants qui restent actifs après la retraite et le nombre de retraités qui commencent une activité indépendante après la

retraite, ont augmenté. L'existence de différences en matière d'origine et de génération n'est pas certaine.

Enfin, les indépendants d'origine étrangère sont généralement plus jeunes et les indépendants d'origine indéterminée (et belge) sont plus âgés, voir point [2.2](#) « Âge ».

6.3. Les travailleurs indépendants selon la nature de l'activité, l'historique migratoire et le sexe.

Les chiffres détaillés sur les indépendants selon l'historique migratoire et la nature de l'activité figurent dans le [fichier Excel](#) sur le site web du SPF Economie, voir les tableaux récapitulatifs suivants :

- Tableau récapitulatif 120 – Historique migratoire – Indépendants selon la nature de l'activité - Global
- Tableau récapitulatif 121 – Historique migratoire – Indépendants selon la nature de l'activité - Activité à titre principale
- Tableau récapitulatif 122 – Historique migratoire – Indépendants selon la nature de l'activité - Actif après (l'âge de) la pension

6.3.1. Activité principale, complémentaire et après (l'âge de) la pension

Passons brièvement en revue les constatations les plus importantes :

- En 2017, la 3^e génération chez les indépendants est surreprésentée dans la l'activité à titre complémentaire. En effet, parmi l'ensemble des travailleurs indépendants exerçant à titre complémentaire, 77,2 % (180.886 sur 234.260) sont issus de cette génération. Parmi l'ensemble des travailleurs indépendants composant la 3^e génération, un peu plus de 1 sur 4 (180.886 sur 700.879 soit 25,8 %) exerce à titre complémentaire alors que la répartition est de un peu moins de 1 sur 5 pour la 2^e génération (19,7 %) et les Belges de 1^{re} génération (19,1 %) et de un peu plus de 1 sur 10 pour les non-Belges de 1^{re} génération (10,7 %). La déclinaison en fonction du sexe montre une surreprésentation des femmes de 3^e génération exerçant à titre complémentaire (28,6 %).
- La 2^e génération est la plus représentée dans la catégorie des actifs après (l'âge de) la pension, avec une proportion de 28,1 % (46.124 sur 163.970) des travailleurs indépendants alors qu'ils sont moins de 10 % pour l'ensemble des autres générations. Cela est logique étant donné la part importante du groupe d'indépendants d'origine indéterminée (et donc des personnes âgées) dans cette génération. Si l'on décline ces résultats en fonction du sexe, les hommes sont surreprésentés dans cette catégorie d'activité, avec une proportion de 31,4 % (33.184 sur 105.609) tandis que les femmes sont sous-représentées avec une proportion de 22,2 % (12.940 sur 58.361).
- Prise dans sa totalité, la 1^{re} génération chez les indépendants est très représentée dans la catégorie d'activité à titre principal. En effet, en 2017, parmi l'ensemble des travailleurs indépendants composant cette génération, 80,4 % exercent à titre principal. Les Belges de la 1^{re} génération exercent davantage à titre complémentaire tandis que les non-Belges de la 1^{re} génération exercent plus à titre principal.

En ce qui concerne l'évolution sur la période 2008-2017 :

- Le contingent de travailleurs indépendants issus de la 2^e génération et exerçant à titre principal diminue fortement : 31.783 travailleurs indépendants en moins (dont 18.039 hommes et 13.744 femmes), soit une diminution de 27,1 %. Le contingent est stable pour l'activité à titre complémentaire et en augmentation pour l'activité après (l'âge de) la pension avec 2.270 travailleurs indépendants en plus (dont 1.956 hommes), soit une progression de 6,6 %.
- Le contingent des Belges de la 1^{re} génération a connu la plus forte croissance pour l'activité à titre complémentaire, avec 4.007 travailleurs indépendants supplémentaires (dont 2.216 femmes), soit une progression de l'ordre de 66,7 %.

- Le contingent des non-Belges de la 1^{re} génération a connu la plus forte croissance pour l'activité à titre principal, avec 28.405 travailleurs indépendants supplémentaires (dont 21.695 hommes), soit une progression de l'ordre de 49,3 %.
- Pris dans sa globalité, le contingent de travailleurs indépendants issus de la 1^{re} génération a connu une forte progression pour l'activité après (l'âge de) la pension avec 5.499 travailleurs indépendants supplémentaires dont 4.224 hommes, soit une progression de l'ordre de 140 %.
- Le contingent des travailleurs indépendants issus de la 3^e génération a connu la plus forte progression, en termes absolus, dans l'activité à titre complémentaire, avec 46.085 travailleurs indépendants en plus (dont 29.459 femmes), soit une progression de l'ordre de 34,2 %. Le contingent de travailleurs indépendants actifs après (l'âge de) la pension a connu la plus forte progression en termes relatifs, avec 31.199 travailleurs indépendants supplémentaires (dont 24.299 hommes), soit une progression de l'ordre de 171 % !

En ce qui concerne l'origine UE/non-UE de la 1^{re} génération chez les indépendants :

- La catégorie d'activité après (l'âge de) la pension est la seule où l'origine UE est plus représentée que l'origine non-UE, tant pour les Belges que les non-Belges de la 1^{re} génération. A contrario, l'origine non-UE est plus représentée dans la catégorie d'activité à titre principal.
- Pour la catégorie d'activité à titre complémentaire, l'origine non-UE est plus représentée pour les Belges de la 1^{re} génération. À l'inverse, l'origine UE est plus représentée pour les non-Belges de la 1^{re} génération.
- Globalement, il convient de relever la forte progression de l'origine non-UE pour les femmes non-Belges de la 1^{re} génération, dans toutes les catégories d'activités : +101,2 % pour l'activité à titre principal, + 139,1 % pour l'activité à titre complémentaire et +242,9 % pour l'activité après (l'âge de) la pension.

6.3.2. Occupation principale, conjoints aidants (mini et maxi statut)

- En 2017, les travailleurs indépendants issus de la 2^e génération sont sous-représentés, ils représentent 16 % de l'ensemble de la population des travailleurs indépendants mais 12 % de la catégorie d'activité « occupation principale ». Ce constat se reflète dans l'évolution du contingent sur la période 2008-2017, avec 24.652 travailleurs indépendants en moins, pour les 3 sous-catégories de l'activité à titre principal, soit une diminution de l'ordre de 24,1 %.
- Prise dans sa globalité, la 1^{re} génération chez les indépendants est surreprésentée dans la catégorie « occupation principale », en effet, 72 % des travailleurs indépendants composant cette génération exercent dans cette catégorie en 2017. Les non-Belges de la 1^{re} génération sont davantage représentés que les Belges de la 1^{re} génération dans cette catégorie. Les hommes non-Belges de la 1^{re} génération sont surreprésentés, plus de 8 sur 10 exercent sous ce statut. A l'inverse, les femmes de cette génération sont sous-représentées.
- Les travailleurs indépendants de la 3^e génération sont surreprésentés pour le statut de conjoint-aidant (maxistatut), les femmes représentent 90 % du contingent.
- Les ressortissants UE sont très représentés parmi les non-Belges de la 1^{re} génération, et les non-ressortissants de l'UE parmi les Belges de la 1^{re} génération.

6.3.3. Actifs après (l'âge de) la pension

La 3^e et la 2^e génération représentent l'essentiel du contingent des 3 sous-catégories d'actifs après (l'âge de) la pension, en effet, ces deux générations représentent en 2017, 87 % de la catégorie « poursuite de l'activité », 93 % de la catégorie « revenus limités » et 91,4 % de la catégorie « revenus illimités ».

La 2^e génération est surreprésentée dans les 3 sous-catégories d'activité, ce qui est en ligne avec la composition de cette génération où le groupe d'origine indéterminée est prépondérant.

La 1^{re} génération, prise dans sa globalité, est sous-représentée dans les 3 sous-catégories d'activité, ce qui est logique étant donné qu'elle est composée de travailleurs indépendants moyennement plus jeunes (voir [2.2.5](#) « Historique migratoire : classes d'âge et catégories générationnelles »).

7. Caractéristiques professionnelles – Les mandataires de sociétés et les travailleurs indépendants en fonction de la qualité

7.1. Les mandataires de sociétés

7.1.1. Méthodologie

La population des travailleurs indépendants analysée dans cette étude comprend les travailleurs indépendants résidant en Belgique et soumis à l'assurance obligatoire - et étant mandataires ou non. Dans ce chapitre, nous souhaitons examiner la présence des mandataires par sexe et origine et par sexe et historique migratoire.

Un mandataire est une personne qui fait partie de la direction d'une entreprise. D'une manière générale, cette catégorie est assez large : des vrais mandataires aux associés actifs (qui ne posent pas nécessairement des actes de gestion) en passant par les simples représentants d'une personne morale. Les données concernent essentiellement la catégorie des mandataires, des gérants et des associés actifs.

Les mandataires de sociétés sont considérés comme des travailleurs indépendants (et non comme des aidants). Il s'agit notamment des représentants physiques d'une société qui ont été mandatés par la société pour accomplir certains actes en son nom. De plus, ces mandataires peuvent exercer différents mandats dans d'autres sociétés et, afin d'éviter un double comptage, seul le mandat auquel le mandataire consacre le plus de temps (INASTI) est comptabilisé.

Le code actuel de l'INASTI pour les mandataires (ou « administrateurs ») existe depuis 2009 seulement ; dès lors, nous traitons logiquement la période 2009-2017 en lieu et place de 2008-2017. Enfin, cette étude porte sur les assujettis à l'obligation d'assurance, des catégories spécifiques de mandataires qui ne sont pas assujettis à l'obligation d'assurance n'ont pas été incluses dans cette étude – voir le chapitre consacré à la [Méthodologie](#) pour plus d'informations.

Pour info : la population des indépendants englobe tous les âges dans ce chapitre.

7.1.2. Origine – Mandataires et non-mandataires de sociétés

Tableau 84. Nombre de mandataires et de non-mandataires de sociétés, taux de croissance annuel, selon l'origine, 2009-2017

	Mandataires		Non-mandataires	
	Origine belge	Origine étrangère	Origine belge	Origine étrangère
2009				
2010	5,2%	6,6%	1,0%	3,1%
2011	5,1%	7,0%	1,2%	4,4%
2012	4,5%	7,2%	1,3%	4,1%
2013	2,2%	3,1%	1,9%	6,8%
2014	0,7%	0,6%	1,9%	6,8%
2015	-0,7%	1,4%	2,7%	6,9%
2016	3,4%	6,2%	2,2%	5,4%
2017	1,8%	3,7%	2,7%	6,4%

Le tableau 84 nous montre le taux d'accroissement annuel du nombre de (non-)mandataires sur la période 2009-2017. En ce qui concerne les mandataires, le constat le plus marquant est que le taux d'accroissement pour les indépendants d'origine étrangère est plus important que celui du groupe d'origine belge.

Ensuite, on décèle chez les mandataires des évolutions similaires (même si dans des proportions différentes) au niveau du taux d'accroissement des deux groupes d'origine. En effet, entre 2009 et 2012, les niveaux sont stables même si le taux d'accroissement diminue légèrement pour le

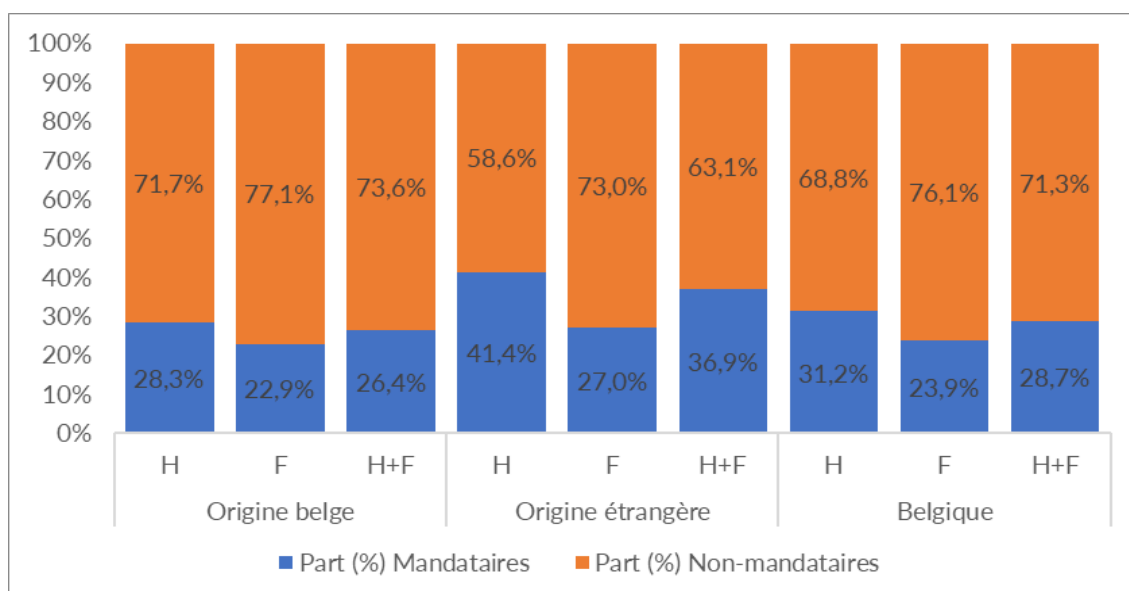
groupe d'origine belge. Ensuite, entre 2013 et 2014, on assiste à une forte diminution du nombre de mandataire pour les deux groupes d'origines, allant même jusqu'à un taux d'accroissement négatif pour le groupe d'origine belge en 2015. Enfin, depuis 2016, on assiste à une augmentation du nombre de mandataires pour les deux groupes d'indépendants, bien que dans des proportions différentes.

En ce qui concerne les non-mandataires, l'évolution est positive sur la période étudiée, et est plus soutenue pour les indépendants d'origine étrangère que pour le groupe d'origine belge.

Le graphique 59 nous montre la part des mandataires et des non-mandataires de sociétés, en fonction de l'origine et du sexe, en 2017. Tout d'abord, on remarque que, toutes origines confondues, il y a une plus grande proportion d'hommes (31,2 %) que de femmes (23,9 %) qui sont mandataires de sociétés.

Les travailleurs indépendants d'origine étrangère sont proportionnellement plus nombreux à être mandataire (36,9 %) que ceux d'origine belge (26,4 %). Dans les deux groupes d'origine, les hommes sont plus souvent mandataires que les femmes avec une proportion de 28,3 % d'hommes et de 22,9 % de femmes pour le groupe d'origine belge, et une proportion de 41,4 % d'hommes et de 27,0 % de femmes pour le groupe d'origine étrangère. Ce sont donc les hommes d'origine étrangère qui présentent la plus forte proportion de mandataires.

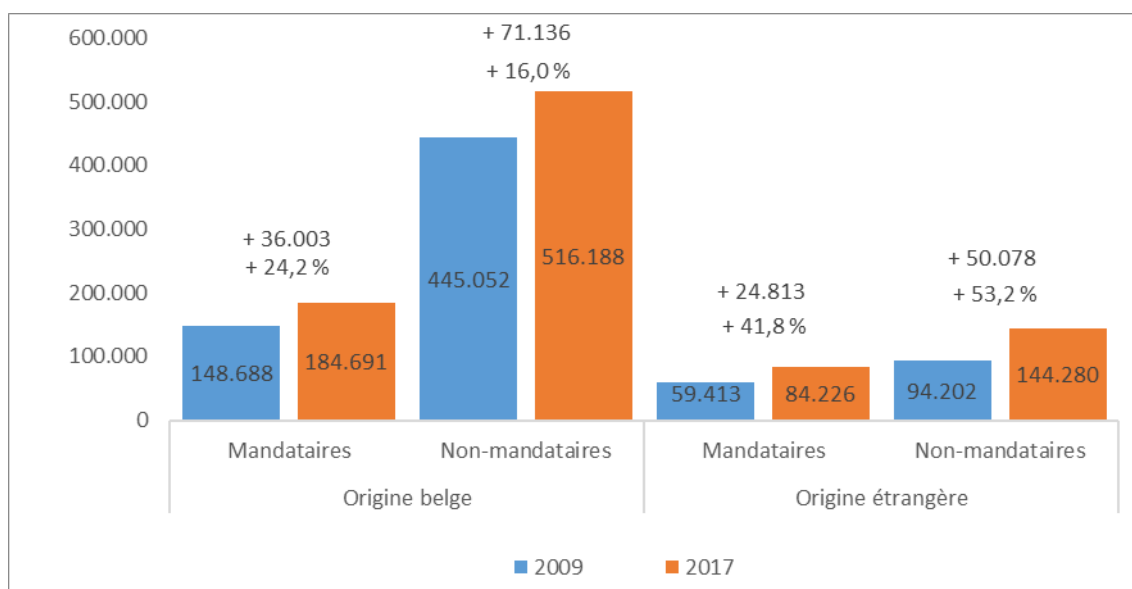
Graphique 59. Part des mandataires et non-mandataires de sociétés, par origine et sexe, 2017



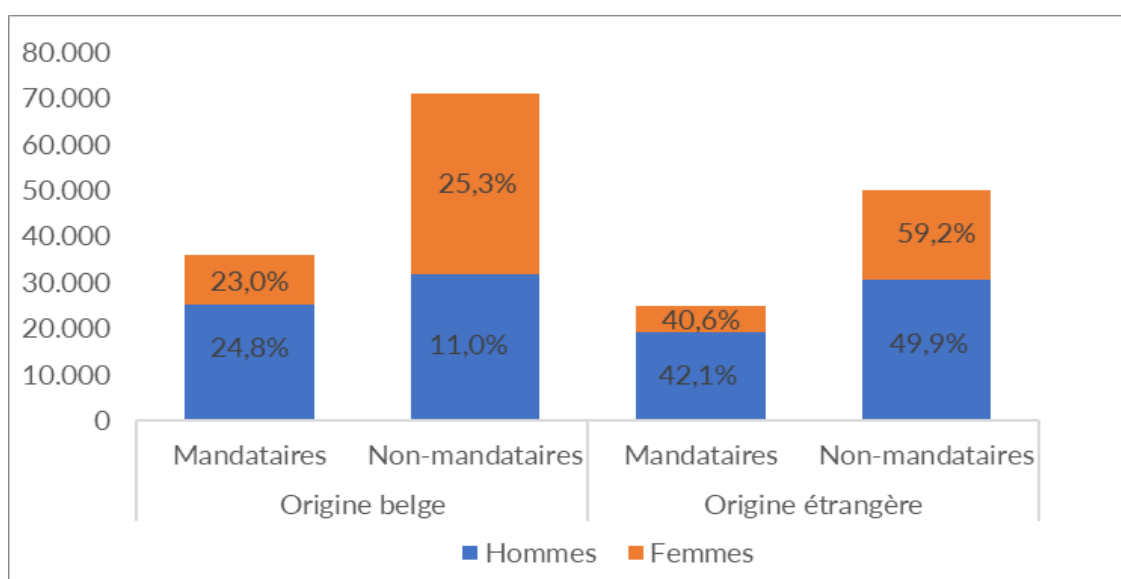
Le graphique 60 nous montre la répartition ainsi que l'évolution des (non)-mandataires de sociétés en fonction de l'origine sur la période 2009-2017. On remarque que, tant pour les indépendants d'origine belge que pour le groupe d'origine étrangère, les non-mandataires sont majoritaires en 2017 mais dans des proportions différentes.

Ainsi, pour un mandataire d'origine belge on compte 2,8 non-mandataires. Pour le groupe d'origine étrangère, on compte 1,7 non-mandataire pour 1 mandataire. En ce qui concerne le groupe d'origine étrangère, le nombre de non-mandataires augmente plus rapidement que celui des mandataires sur la période étudiée, que ce soit en termes absolus ou relatifs. Pour ce qui du groupe d'origine belge, les non-mandataires augmentent plus rapidement en termes absolus, mais de manière assez significative, en effet, on dénombre 35.133 non-mandataires de plus que les mandataires sur la période 2009-2017. Enfin, il convient de souligner la forte croissance des mandataires de société d'origine étrangère sur la période étudiée, de l'ordre de 41,8%.

Graphique 60. Répartition et évolution des mandataires et non-mandataires de sociétés, par origine, 2009-2017



Graphique 61. Répartition et évolution des mandataires et non-mandataires de sociétés, par origine et sexe, 2009-2017



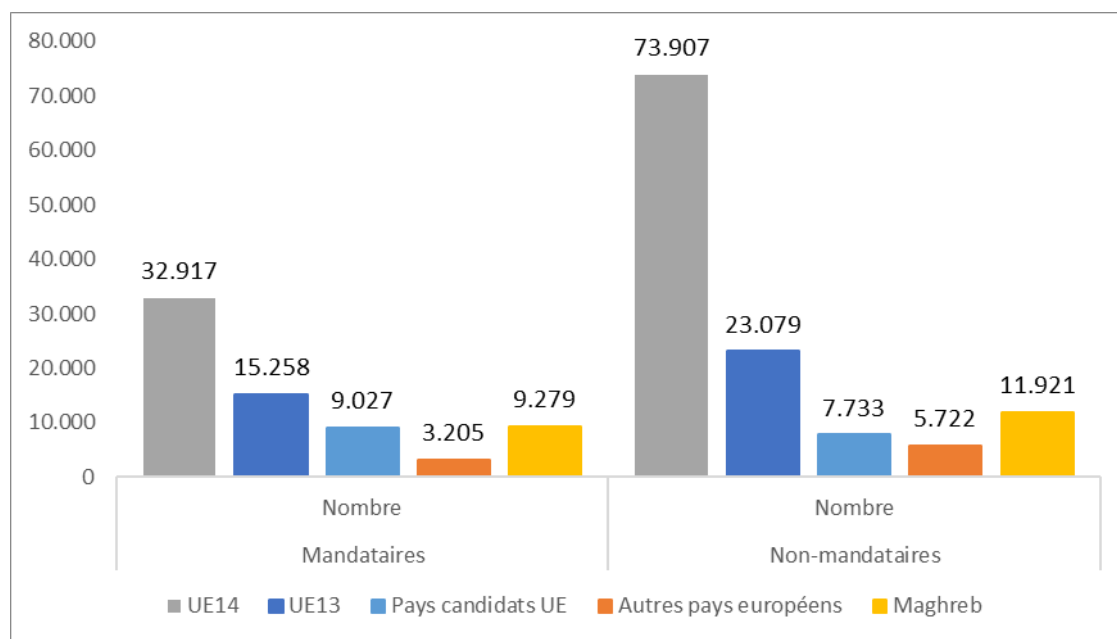
Le graphique 61 montre l'évolution du nombre de mandataires et non-mandataires de sociétés, en fonction de l'origine et du sexe, sur la période 2009-2017. On remarque que le nombre de travailleuses indépendantes d'origine belge, augmente en termes absolus deux fois plus que celui de leurs homologues d'origine étrangère sur la période étudiée : +10.889 femmes mandataires belges pour +5.608 d'origine étrangère et +39.365 non-mandataires belges pour +19.498 d'origine étrangère.

7.1.3. Focus sur les indépendants d'origine étrangère

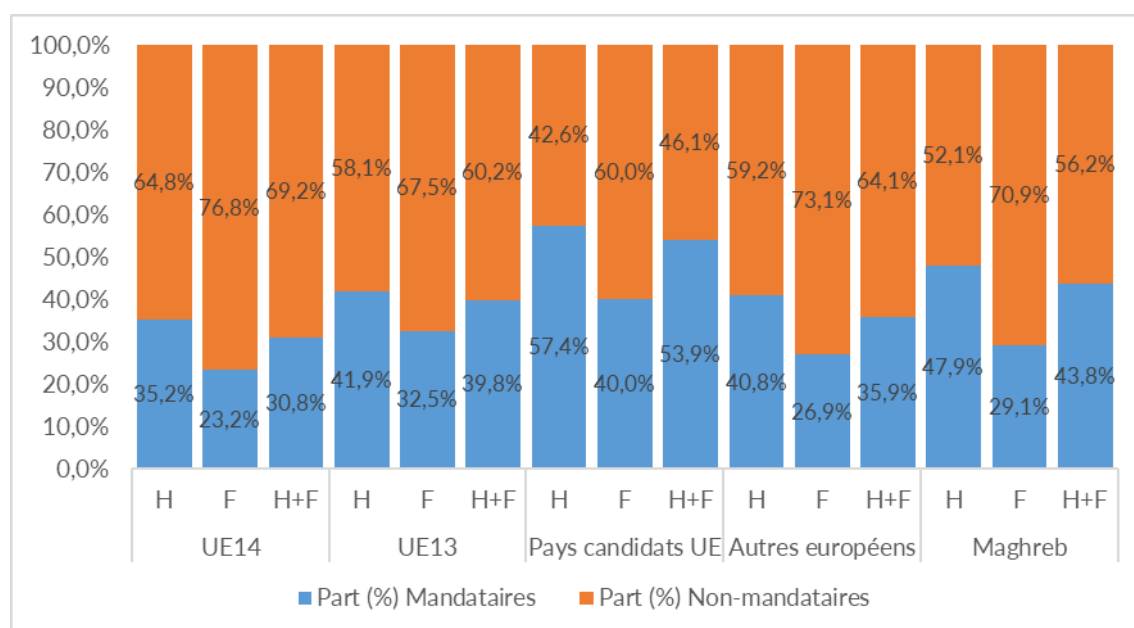
Par rapport au nombre total de mandataires et de non-mandataires, le groupe des indépendants d'origine étrangère représente une proportion plus importante parmi les mandataires que parmi les non-mandataires : 28,8 % et 19,8 % respectivement. Toutefois, le nombre de non-mandataires (144.280) est plus élevé que celui des mandataires (84.228) parmi les indépendants d'origine étrangère.

Parmi les différents groupes de pays chez les indépendants d'origine étrangère, les groupes UE14, UE13, Pays candidats à l'UE, Autres pays européens et Maghreb représentent cumulativement 84 % de l'ensemble des travailleurs indépendants d'origine étrangère en 2017. Le groupe « UE14 » est de loin le plus important, tant pour les mandataires que pour les non-mandataires (voir graphique 62). Au sein de ce groupe d'origine, on compte 2,3 non-mandataires pour 1 mandataire alors que ce rapport est de 1,5 pour le groupe d'origine UE13 et de 1,8 pour le groupe d'origine Maghreb. À cet égard, il est intéressant de noter que le groupe d'origine « Pays candidats à l'UE » est le seul parmi le top 5 à compter plus de mandataires que de non-mandataires, avec un rapport de 1,2 mandataire pour 1 non-mandataire.

Graphique 62. Répartition des mandataires et non-mandataires, top 5 origines étrangères, 2017



Graphique 63. Part des mandataires et non-mandataires, par origine et sexe, top 5 origines étrangères, 2017



Le graphique 63 montre la part de mandataires et de non-mandataires pour le top 5 des groupes de pays chez les indépendants d'origine étrangère en fonction du sexe en 2017. Le groupe UE14

se distingue des 4 autres groupes d'origine étrangère par un pourcentage plus faible de non-mandataires (30,8 %), ce qui est à peu près en ligne avec la situation générale en Belgique (28,7 %) et celle des travailleurs indépendants du groupe d'origine belge (26,4 %). Au sein du groupe d'origine « Pays candidats UE », les femmes se distinguent avec une proportion de 40 % de mandataires alors que la proportion toutes origines étrangères confondues chez les indépendants est de 27 %.

En ce qui concerne les hommes, la proportion de mandataires toutes origines étrangères confondues chez les indépendants est de 41,1 %. À cet égard, le groupe d'origine UE14 se distingue une nouvelle fois des autres groupes car c'est le seul où les proportions d'hommes mandataires de sociétés est inférieur à 40 %. Soulignons également la plus grande proportion d'hommes mandataires au sein du groupe d'origine « Pays candidats à l'UE » (57,4 %) et « Maghreb » (47,9 %). Les autres groupes d'origine étrangère présentant une haute proportion d'hommes mandataires sont les suivants : « Proche/Moyen-Orient », « Océanie/Extrême Orient » et « Autres pays asiatiques » avec des pourcentages compris entre 45 et 48 %. Le constat selon lequel, parmi les indépendants d'origine étrangère, on dénombre plus de mandataires et que ceux-ci sont plus souvent des hommes, se confirme.

Tableau 85. Évolution du nombre de mandataires et de non-mandataires, en fonction de l'origine et du sexe, 2009-2017

		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
UE14	Mandataires	4.720	1.821	24,6%	25,2%
	Non-mandataires	7.670	8.789	21,1%	41,6%
UE13	Mandataires	4.823	1.067	63,1%	61,9%
	Non-mandataires	10.167	2.800	142,8%	93,6%
Pays candidats UE	Mandataires	1.891	295	32,7%	27,7%
	Non-mandataires	2.527	974	79,7%	91,7%
Autres pays européens	Mandataires	1.224	368	108,2%	76,3%
	Non-mandataires	1.953	1.239	133,7%	115,9%
Maghreb	Mandataires	2.905	406	57,7%	43,5%
	Non-mandataires	3.303	1.500	61,8%	84,7%

Toutes origines étrangères confondues pour les indépendants et peu importe le sexe, le nombre de non-mandataires augmente plus rapidement que le nombre de mandataires (voir tableau 85), que ce soit en termes absolus ou en termes relatifs, sauf pour les hommes du groupe d'origine « UE14 » pour lesquels l'évolution en termes relatifs est plus importante pour les mandataires.

Toutes origines étrangères confondues pour les indépendants, la part des mandataires a diminué par rapport à celle des non-mandataires sur la période 2009-2017 : de 38,7 % à 36,9 %. Une baisse importante est observée pour les mandataires des groupes d'origines « UE13 » et « Pays candidats à l'UE ». En effet, pour le premier groupe, la part des mandataires était de 48,1 % en 2009 et de 39,8 % en 2017 soit une diminution de 8,3 points de pourcentage. Pour le second groupe, la part des mandataires était de 61,8 % en 2009 et de 53,9 % en 2017, soit une diminution de 7,9 points de pourcentage. Malgré le fait que le nombre de mandataires au sein des différents groupes d'origine étrangère est en augmentation sur la période 2009-2017, on assiste à un glissement de plus en plus marqué vers les non-mandataires (tableau 86 ci-dessous).

Enfin, nous constatons que la proportion de mandataires d'origine belge a légèrement augmenté, passant de 25 % à 26,4 %.

Tableau 86. Évolution de la part des mandataires, en fonction de l'origine et du sexe, 2009-2017

	Total			Hommes			Femmes		
	2009	2017	Évolution*	2009	2017	Évolution*	2009	2017	Évolution*
Origine indéterminée	22,4%	25,8%	3,5	22,7%	26,6%	3,9	21,8%	24,4%	2,6
Origine belge	25,0%	26,4%	1,3	26,0%	28,3%	2,3	23,3%	22,9%	-0,3
Origine étrangère	38,7%	36,9%	-1,8	42,7%	41,4%	-1,3	29,5%	27,0%	-2,5
UE14	31,5%	30,8%	-0,7	34,5%	35,2%	0,7	25,5%	23,2%	-2,3
UE13	48,1%	39,8%	-8,3	51,8%	41,9%	-9,9	36,6%	32,5%	-4,0
Pays candidats UE	61,8%	53,9%	-7,9	64,6%	57,4%	-7,2	50,1%	40,0%	-10,0
Autres pays européens	38,9%	35,9%	-3,0	43,6%	40,8%	-2,8	31,1%	26,9%	-4,2
Maghreb	45,6%	43,8%	-1,8	48,5%	47,9%	-0,6	34,5%	29,1%	-5,5
Afrique subsaharienne	27,5%	23,5%	-4,0	28,8%	27,2%	-1,6	25,3%	17,6%	-7,7
Proche/Moyen-Orient	49,3%	46,6%	-2,7	51,4%	49,9%	-1,5	39,1%	33,9%	-5,2
Océanie/Extrême-Orient	46,5%	45,2%	-1,2	52,9%	50,7%	-2,2	36,8%	38,0%	1,2
Autres pays asiatiques	50,4%	48,0%	-2,3	57,7%	54,4%	-3,3	35,0%	35,9%	0,8
Amérique du Nord	38,6%	32,7%	-5,8	42,2%	36,7%	-5,5	32,3%	27,1%	-5,2
Am. du Sud/centrale	37,5%	39,0%	1,5	43,8%	45,4%	1,7	29,1%	30,2%	1,1
Pays indéterminés	29,1%	31,1%	2,0	31,2%	35,8%	4,6	25,0%	22,8%	-2,2
Total	27,0%	28,7%	1,7	28,5%	31,2%	2,7	24,0%	23,9%	-0,1

* L'unité de l'évolution est le point de pourcentage.

Résumé

Les travailleurs indépendants du groupe d'origine étrangère sont proportionnellement plus nombreux à être mandataires de sociétés que ceux du groupe d'origine belge.

Toutes origines confondues, il y a une plus grande proportion d'hommes que de femmes mandataires de sociétés. Les hommes indépendants d'origine étrangère présentent une plus grande proportion de mandataire que les hommes d'origine belge.

Le groupe d'origine « Pays candidats à l'UE » est en 2017 le seul groupe à compter plus de mandataires que de non-mandataires. Au sein de ce groupe, 40 % des femmes et 57,4 % des hommes sont mandataires, chaque fois la plus grande proportion de toutes les origines.

De manière générale, la part des mandataires a légèrement augmenté entre 2009 et 2017 pour les indépendants d'origine belge et diminué pour les indépendants d'origine étrangère.

Dans le [fichier Excel](#) sur notre site web, vous trouverez le tableau récapitulatif suivant :

- Tableau récapitulatif 82 – Origine – Indépendants selon le nombre de (non-)mandataire de société

Informations additionnelles - mandataires de sociétés

En ce qui concerne les explications possibles, nous pouvons notamment nous référer à une tendance générale selon laquelle la part des entreprises établies en tant que personnes physiques diminue au profit des sociétés (SPF Economie, [Tableau de bord des PME et de l'entrepreneur indépendant](#), 2017, p. 22), les mandataires n'étant répertoriés que dans les sociétés. Cette tendance peut notamment s'expliquer par des modifications de la législation fiscale qui, dans certains cas, rendent les sociétés plus attrayantes que le statut d'indépendant en personne physique.

Les données disponibles ne permettent pas d'expliquer de manière spécifique la surreprésentation des travailleurs indépendants d'origine étrangère et des indépendants masculins. Peut-être existe-t-il un lien avec le secteur dans lequel ils opèrent. Les données sur les entreprises réelles des travailleurs indépendants, complétées par une enquête qualitative menée parmi les travailleurs indépendants (par origine) afin de déterminer s'ils possèdent ou non la qualité « de mandataire », pourraient expliquer les tendances décrites.

La littérature n'offre pas beaucoup d'informations sur ce sujet spécifique. Lambrecht (2004) note qu'en Région flamande et en Région de Bruxelles-Capitale, les entrepreneurs issus de l'immigration opèrent souvent dans le commerce. L'importance des sociétés est beaucoup plus élevée chez les entrepreneurs issus de l'immigration que chez les autres. Ces sociétés commerciales seraient particulièrement populaires auprès des jeunes. Les personnes âgées sont moins susceptibles d'être des associés et ont tendance à opter pour la personne physique.

L'OCDE (OECD 2010a) mentionne également que les entrepreneurs issus de l'immigration exercent souvent des « *managerial occupations* ». Mais ces « *managerial occupations* » ne peuvent pas être simplement assimilées à des « mandataires » dans notre contexte spécifique.

Enfin, nous pouvons nous référer à l'hypothèse de convergence (voir annexe 14 « [L'entrepreneuriat et l'hypothèse de convergence](#) ») pour expliquer la légère diminution de la différence dans la proportion de mandataires entre les travailleurs indépendants d'origine belge et étrangère.

7.1.4. Historique migratoire – Mandataires et non-mandataires de sociétés.

Les chiffres détaillés sur les mandataires et non-mandataires selon l'historique migratoire figurent dans le fichier Excel sur le site web du SPF Economie, voir le [tableaux récapitulatif 123](#).

Passons brièvement en revue les constatations les plus importantes :

- Tant en 2009 qu'en 2017, la proportion de travailleurs indépendants de la 1^{re} génération est plus importante pour les mandataires que pour les non-mandataires.
- Tant chez les mandataires que chez les non-mandataires, les femmes de 1^{re} génération sont celles qui ont connu la plus forte augmentation sur la période 2009-2017.
- Il y a un effet notable de la génération sur le fait d'être ou de ne pas être mandataire, en effet, 25 % des travailleurs indépendants de la 3^e génération et de la 2^e génération sont des mandataires, cette proportion est de 41 % pour les travailleurs indépendants de la 1^{re} génération.
- L'origine a également une influence sur le fait d'être ou de ne pas être mandataire, en effet, parmi la 2^e génération et la 1^{re} génération, il y a une plus grande proportion de mandataires chez les travailleurs indépendants n'étant pas originaires de l'UE.
- Le nombre de mandataires de la 1^{re} génération augmente plus rapidement que celui de la 3^e génération. Parmi les mandataires de la 1^{re} génération, le nombre de travailleurs indépendants de nationalité belge augmente plus rapidement que celui des travailleurs indépendants n'ayant pas la nationalité belge (+37,6 % et +24,2 % sur la période 2009-2017).
- Le nombre de non-mandataires de la 1^{re} génération augmente fortement entre 2009 et 2017 (+49,6 %).
- Le nombre de non-mandataires de la 2^e génération diminue de près de 17 % sur la période étudiée.

7.2. Les travailleurs indépendants en fonction de la qualité

7.2.1. Méthodologie

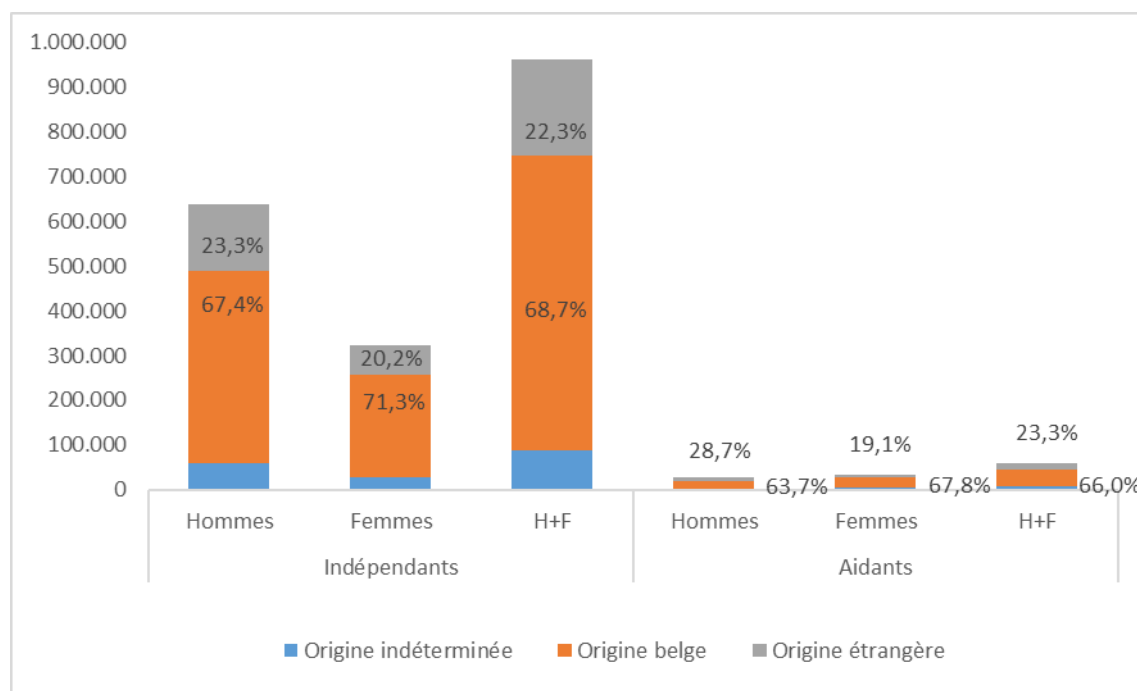
La variable « qualité »⁵⁹ détermine la qualité du travailleur indépendant : il est soit un « indépendant » soit un « aidant ». Un aidant est une personne qui aide ou remplace un travailleur indépendant, sans être lié par un contrat de travail. L'aidant est souvent, mais pas

⁵⁹ Il s'agit toujours de la qualité du dernier trimestre connu de l'année. En cas de modification dans le courant de l'année, la qualité précédente n'est donc pas connue.

nécessairement, le conjoint (conjoint-aidant⁶⁰) ou un membre de la famille du travailleur indépendant. Les aidants sont considérés comme des travailleurs indépendants et doivent donc cotiser à une assurance sociale.

7.2.2. Les travailleurs indépendants en fonction de la qualité, de l'origine et du sexe.

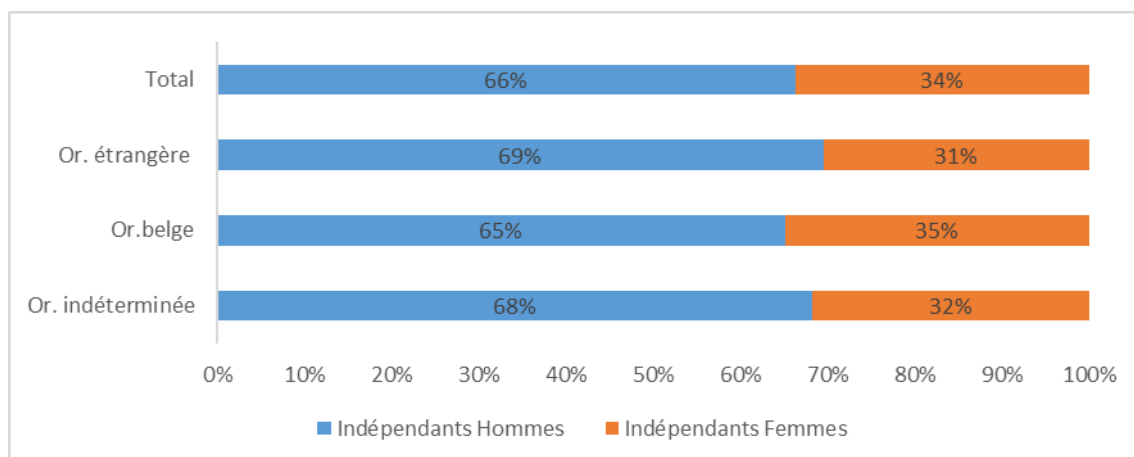
Graphique 64. Répartition des travailleurs indépendants selon la qualité, en fonction de l'origine et du sexe, 2017



Le graphique 64 permet d'observer que la population de travailleurs indépendants (962.502) est plus de 16 fois plus importante que la population d'aidants (59.903) en 2017. La répartition des différents groupes d'origine en fonction de la qualité est similaire à la répartition globale de la population d'indépendants en Belgique. La plus grosse différence s'observe en ventilant les résultats en fonction du sexe : la population de travailleurs indépendants, toutes origines confondues, est composée de 66 % d'hommes et 34 % de femmes en 2017 tandis que la population d'aidants est composée de 56 % de femmes et de 44 % d'hommes.

⁶⁰ La qualité de conjoint-aidant a déjà été discutée dans la partie sur la nature de l'activité, avec la notion de mini et maxi-statut. La distinction entre aidant et conjoint-aidant n'est pas appliquée dans cette étude, car elle est surtout importante pour le calcul des cotisations sociales.

Graphique 65. Répartition des travailleurs indépendants en fonction du sexe et de l'origine, qualité : indépendant, 2017



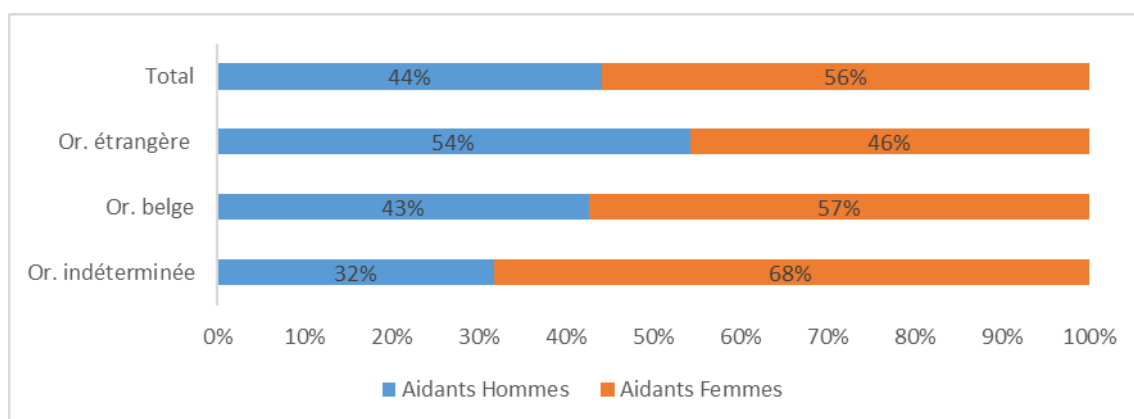
Le graphique 65 nous permet d'observer plus précisément la répartition en fonction du sexe et de l'origine en 2017 pour la qualité d'indépendant. Par rapport à la répartition toutes origines confondues, on remarque que le groupe d'origine étrangère et le groupe d'origine indéterminée sont composés de proportions d'hommes légèrement plus importantes que la moyenne. Le groupe d'origine belge, quant à lui, est composé d'une proportion légèrement moins importante d'hommes que la moyenne. Mais, globalement, pour la qualité d'indépendant, on remarque une prépondérance des hommes par rapport aux femmes.

Ceci étant dit, sur la période 2008-2017, toutes origines confondues, l'évolution du contingent masculin est plus importante que celle du contingent féminin en termes absolus (+88.239 hommes pour +77.829 femmes). En termes relatifs, la croissance du contingent féminin est toutefois deux fois plus importante que celle du contingent masculin : +32 % vs +16 %.

La répartition en fonction du sexe, toutes origines confondues en 2008 était de 69 % d'hommes pour 31 % de femmes indépendantes, le contingent des femmes indépendantes a donc gagné 3 points de pourcentage sur la période 2008-2017, sur celui des hommes. Mais en nombre de travailleurs indépendants, l'écart s'est en fait légèrement creusé entre 2008 et 2017.

Pour les explications et interprétations des résultats, nous nous référons aux analyses du point [2.1](#) « Sexe ».

Graphique 66. Répartition des travailleurs indépendants en fonction du sexe et de l'origine, qualité : aidants, 2017



Toutes origines confondues, en 2017, la proportion de femmes ayant la qualité d'aidant est plus importante que celle des hommes : 56 % vs 44 %. Seul le groupe d'indépendants d'origine étrangère présente une proportion plus importante d'hommes que de femmes ayant la qualité d'aidant, ce qui est conforme à ce que nous savons déjà sur le groupe des indépendants d'origine étrangère par sexe, à savoir que la prédominance masculine y est encore plus forte qu'en général.

Le groupe d'origine indéterminée présente la plus forte proportion de femmes ayant la qualité d'aidant, tandis que le groupe d'origine belge suit, à peu de chose près, la répartition toutes origines confondues.

Sur la période 2008-2017, toutes origines confondues, on dénombre 6.276 hommes et 15.460 femmes en moins ayant le statut d'aidant, soit des diminutions respectives de l'ordre de 19 % et de 32 %. Globalement, la répartition hommes/femmes tend vers l'équilibre, en 2008 elle était de 40 % d'hommes vs 60 % de femmes, en 2017, de 44 % vs 56 %.

Comme déjà mentionné, l'aidant est souvent, mais pas nécessairement, le conjoint (conjoint-aidant) ou un membre de la famille du travailleur indépendant. Si l'on considère l'histoire de la position des femmes dans la société et sur le marché du travail, la prédominance établie - mais en déclin - des femmes parmi les aidants semble plutôt logique. Veuillez-vous référer à la documentation fournie au point [2.1](#) « Sexe » pour plus d'informations.

Tableau 87. Évolution du nombre de travailleurs indépendants en fonction de la qualité, de l'origine et du sexe, 2008-2017

	Femmes				Hommes			
	Indépendants		Aidants		Indépendants		Aidants	
	Abs.	Rel.	Abs.	Rel.	Abs.	Rel.	Abs.	Rel.
Origine indéterminée	-13.755	-33,4%	-7.078	-61,8%	-34.851	-37,1%	-1.768	-46,6%
Origine belge	64.300	38,6%	-8.623	-27,5%	71.708	20,0%	-8.065	-32,4%
Origine étrangère	27.284	71,5%	241	3,9%	51.382	52,6%	3.557	88,2%

On remarque, dans le tableau 87, que le groupe d'indépendants d'origine étrangère est celui qui a connu la plus forte croissance en termes relatifs pour la qualité d'indépendant, tant pour les hommes que pour les femmes. Pour ce qui concerne la qualité d'aidants, le groupe d'origine étrangère est le seul qui présente une évolution positive sur la période 2008-2017, surtout pour le contingent des hommes. Néanmoins, ce constat cache des dynamiques très diverses lorsque l'on analyse plus en détails les différents groupes d'origines étrangères.

7.2.3. La qualité – Focus sur l'indépendant d'origine étrangère

Tableau 88. Répartition des travailleurs indépendants en fonction de la qualité et de l'origine, 2017

	Indépendants	Aidants
Origine étrangère	93,9%	6,1%
UE14	95,3%	4,7%
UE13	87,6%	12,4%
Pays candidats UE	96,4%	3,6%
Autres pays européens	93,8%	6,2%
Maghreb	96,6%	3,4%
Afrique subsaharienne	96,9%	3,1%
Proche/Moyen-Orient	97,2%	2,8%
Océanie/Extrême-Orient	87,9%	12,1%
Autres pays asiatiques	93,2%	6,9%
Amérique du Nord	95,5%	4,5%
Am. du Sud/centrale	95,5%	4,5%
Pays indéterminés	95,4%	4,6%

Le tableau 88 montre la répartition des travailleurs indépendants d'origine étrangère en fonction de la qualité en 2017. On remarque que les groupes « UE13 » et « Océanie/Extrême-Orient » présentent une proportion d'aidants deux fois plus élevée que la proportion moyenne, toutes origines étrangères confondues. Les groupes « UE14 », « UE13 », « Pays candidats à l'UE » et « Maghreb » représentent, cumulativement, 80 % des indépendants et des aidants d'origine

étrangère. Analysons donc plus en détail l'évolution des différents contingents sur la période 2008-2017 pour ce top 4.

Tableau 89. Évolution du nombre de travailleurs indépendants, selon la qualité, l'origine et le sexe, top 4 des origines étrangères, 2008-2017

	Hommes		Femmes	
	Indépendants	Aidants	Indépendants	Aidants
Origines étrangères	51.382	3.557	27.284	241
UE14	13.740	19	12.321	-629
UE13	13.899	2.834	3.763	517
Maghreb	6.663	143	2.034	26
Pays candidats UE	4.989	75	1.389	6

On remarque très clairement dans le tableau 89 que la part plus importante d'aidants composant le groupe « UE13 » s'explique par la forte évolution du nombre d'hommes ayant cette qualité. En effet, sur la période 2008-2017, on dénombre 2.834 hommes ayant la qualité d'aidants supplémentaires, ce qui représente une progression de l'ordre de 304,4 %. L'évolution du contingent féminin de ce groupe d'origine ayant la qualité d'aidant est également remarquable, avec 517 femmes supplémentaires sur la période observée, soit une progression de l'ordre de 87,3 %.

À l'heure actuelle, nous ne pouvons expliquer spécifiquement l'augmentation du nombre d'aidants (hommes) parmi les indépendants originaires de l'UE13. Toutefois, cette augmentation en soi est conforme à l'augmentation générale déjà constatée du nombre de travailleurs indépendants originaires de l'UE13, voir les chapitres précédents et la documentation y afférente.

Dans le [fichier Excel](#) sur notre site web, vous trouverez le tableau récapitulatif suivant :

- Tableau récapitulatif 83 – Origine – Indépendants selon la qualité

7.2.4. Les travailleurs indépendants en fonction de la qualité, de l'historique migratoire et du sexe.

Les chiffres détaillés sur les travailleurs indépendants selon l'historique migratoire et la qualité figurent dans le fichier Excel sur le site web du SPF Economie, voir le [tableaux récapitulatif 124](#).

Passons brièvement en revue les constatations les plus importantes :

- La répartition en fonction de la qualité et de l'historique migratoire est similaire pour les 3^e et 2^e génération : 94,4 % d'indépendants et 5,6 % d'aidants. La déclinaison de ces résultats en fonction du sexe est également similaire : les femmes de la 3^e et de la 2^e génération présentent une plus grande proportion d'aidants que les hommes.
- Le contingent des travailleurs indépendants Belges de 1^{re} génération présente une part plus importante d'indépendants que parmi celui des non-Belges de 1^{re} génération (95,1 % vs 92,1 %). À l'inverse, le contingent des travailleurs indépendants non-Belges de 1^{re} génération présente une part plus importante d'aidants que parmi celui des Belges de 1^{re} génération (4,9 % vs 7,9 %).
- Toutes les générations enregistrent une croissance positive du nombre d'indépendants à l'exception de la 2^e génération pour laquelle on dénombre 19.962 indépendants en moins sur la période 2008-2017, soit une diminution de l'ordre de 11,4 %.
- Comme mentionné précédemment, le nombre d'aidants diminue sur la période étudiée, surtout pour la 3^e et la 2^e génération qui enregistrent respectivement des pertes de 16.888 (-29,7 %) et 8.829 (-48,8 %) aidants. Les non-Belges de la 1^{re} génération enregistrent quant à eux une belle progression sur la période étudiée, avec 3.340 aidants supplémentaires dont 3.026 sont des hommes, et principalement originaires de l'UE (surtout UE13, comme mentionné ci-dessus).

Conclusion

Le thème « origine et marché du travail » n'est pas neuf, il est déjà d'actualité depuis plusieurs années. Les connaissances relatives aux personnes d'origine étrangère présentes en Belgique et leur position sur le marché du travail sont généralement axées sur une analyse du taux d'emploi global, sans doute une donnée importante, mais qui n'englobe pas le tout. Il existe d'autres analyses additionnelles plus approfondies, telles que le Monitoring socio-économique (MSE) bisannuel réalisé par des collègues du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (ETCS) en collaboration avec Unia et publié depuis 2013. Le MSE analyse l'évolution récente des personnes sur le marché du travail en fonction de leur origine et de leur historique migratoire et leurs conditions de travail. La lecture de cet ouvrage impressionnant révèle que la situation de l'indépendant reste actuellement peu connue.

Partant de la mission du SPF Economie et de sa Direction générale de la Politique des P.M.E., à savoir la promotion de l'entrepreneuriat et de l'esprit d'entreprise, et à l'initiative du ministre des Classes moyennes, des Indépendants et des PME, l'idée est née de fournir une contribution similaire, inspirée du MSE, qui mette l'accent sur les indépendants et leur origine. Début 2019, SPF Economie a publié pour la première fois le rapport⁶¹ « Entrepreneuriat et diversité – Une étude sur l'origine des travailleurs indépendants en Belgique ». En plus de la publication de toute une série de chiffres et d'analyses, le SPF Economie a exprimé la volonté de publier un rapport de suivi plus détaillé. Aujourd'hui, à peu près 3 ans plus tard, nous y sommes.

Les **objectifs spécifiques** de cette nouvelle étude sont à nouveau de cartographier la situation générale des indépendants en Belgique selon leur origine, d'inciter à la poursuite de la recherche et de créer un outil de soutien à la politique en matière d'entrepreneuriat et de diversité.

Cette étude met l'accent sur la **personne de l'indépendant**. De manière plus spécifique, il s'agit des assujettis en personnes physiques qui sont affiliés à une caisse d'assurances sociales en Belgique, qu'ils soient mandataires ou non. Il ne s'agit que des personnes domiciliées en Belgique. Dans la plupart des cas, l'étude porte sur la période 2008-2017.

Que nous apprend l'étude sur les indépendants en fonction de leur origine ?

En 2017, le nombre total d'indépendants en Belgique s'élevait à 1.022.405 individus. Parmi eux, 542 (soit 0,1 % de l'ensemble des effectifs) étaient âgés de 18 ou 19 ans et 95.514 (soit 9,3 % de l'ensemble) étaient âgés de 65 ans ou plus.

Afin de faciliter la comparaison entre les indépendants et les travailleurs actifs occupés, les indépendants pris en compte dans les parties de l'étude concernant les caractéristiques personnelles et l'éducation ont un âge compris entre 20 et 64 ans inclus.

En 2017, le nombre d'indépendants âgés de 20 à 64 ans en Belgique s'élevait à 926.347, ce qui correspondait à 13,8 % de la population totale âgée de 20 à 64 ans en Belgique. En 2008, la Belgique dénombrait 817.547 indépendants (20-64 ans), ce qui correspondait à 12,7 % de la population totale de cette classe d'âge. De 2008 à 2017, le nombre total d'individus en Belgique de 20 à 64 ans a augmenté de 3,7 % et le nombre d'indépendants (20-64 ans) de 13,3 %.

La structure de la population des indépendants (20-64) a changé entre 2008 et 2017. La part des indépendants d'origine étrangère est passée de 17,3 % en 2008 à 23,5 % en 2017. La part des indépendants d'origine belge est restée stable, de 69,2 % à 71,1 %. La part des indépendants d'origine inconnue a diminué de 13,4 % à 5,4 %. Cette dernière catégorie comprend principalement des indépendants plus âgés qui quittent le marché de travail.

Les groupes de pays étrangers les plus représentés en 2008 dans la population des indépendants (20-64) le sont restés en 2017. Par ordre décroissant, il s'agit des groupes de pays de l'UE14⁶²

⁶¹ <https://economie.fgov.be/fr/publications/entrepreneuriat-et-diversite>

⁶² EU14: France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Luxembourg, Irlande, Royaume-Uni, Danemark, Grèce, Espagne, Portugal, Finlande, Suède et Autriche.

(45,5 % des indépendants d'origine étrangère en 2017), de l'UE13⁶³ (17,3 %), du Maghreb⁶⁴ (9,6 %), des pays candidats⁶⁵ UE (7,6 %) et des autres pays européens⁶⁶ (4 %). Les deux groupes de l'UE14 et de l'UE13 regroupent plus de 60 % des indépendants d'origine étrangère.

En 2008, la Belgique comptait 6.448.440 individus de 20 à 64 ans, en 2017, 6.689.065 individus, ce qui correspond à une augmentation de 3,7 %. La structure de la population de Belgique (20-64) a changé entre 2008 et 2017. Les individus d'origine étrangère sont devenus proportionnellement plus nombreux (de 24 % à 31,6 %) et les individus d'origine inconnue sont devenus proportionnellement moins nombreux (de 14,3 % à 5,9 %).

Cependant, les variations du nombre d'individus dans la population de Belgique ne sont pas du même ordre que les variations du nombre d'indépendants. L'augmentation du nombre d'indépendants (+13,3 %) est bien plus rapide que l'augmentation du nombre d'individus dans la population totale (+3,7 %) et ne peut donc pas s'expliquer uniquement par l'évolution de la situation démographique du pays.

Au final, le taux d'indépendants dans la population totale (20-64) augmente et passe, pour les individus **d'origine belge**, de 14,2 % en 2008 à 15,8 % en 2017 et, pour les individus **d'origine étrangère**, de 9,2 % en 2008 à 10,3 % en 2017.

La structure de l'ensemble des individus d'origine étrangère dans la population de Belgique ne change pas : les groupes de pays les plus représentés en 2008 le sont restés en 2017. Cette structure est très différente de la structure de l'ensemble des indépendants d'origine étrangère.

Par ordre décroissant, les groupes de pays les plus représentés dans la population d'origine étrangère en Belgique en 2017 sont l'UE14 (42 % des individus d'origine étrangère), le Maghreb (15,9 %), l'UE13 (10 %), les pays d'Afrique subsaharienne⁶⁷ (7,7 %) et les pays candidats UE (7,4 %). En Belgique, la part des individus provenant des pays de l'Union européenne est majoritaire parmi les individus d'origine étrangère – comme c'est le cas pour les indépendants d'origine étrangère. Au total, plus de 50 % des individus d'origine étrangère proviennent soit de l'UE14 soit de l'UE13.

Par contre, les pays extra-européens sont davantage représentés dans la population totale (20-64 ans) d'origine étrangère que chez les indépendants d'origine étrangère. Pour résumer, 33,2 % des indépendants de 20-64 ans d'origine étrangère étaient, en 2017, d'origine extra-européenne (ni UE14, ni UE13, ni autres pays européens) alors que 43,1 % des individus d'origine étrangère de 20-64 ans en Belgique étaient, en 2017, d'origine extra-européenne.

Les groupes de pays les plus sous-représentés dans la population des indépendants d'origine étrangère sont le Maghreb (taux d'indépendants : 6,2 %) et les pays d'Afrique subsaharienne (taux d'indépendants : 4,3 %).

En 2016⁶⁸, la répartition des travailleurs actifs occupés (20-64) d'origine étrangère selon leur origine était plus proche de la répartition des individus de Belgique d'origine étrangère que de la répartition des indépendants d'origine étrangère. Les groupes de pays les plus représentés dans la population active occupée d'origine étrangère étaient l'UE14 (46,2 % des individus actifs occupés d'origine étrangère), le Maghreb (14,3 %), l'UE13 (11,6 %), les pays candidats UE (7 %) et les pays d'Afrique subsaharienne (6,6 %). Il faut en conclure que des déterminations spécifiques pesaient sur les individus d'origine étrangère, selon leur origine, et conditionnaient leur statut : indépendant ou salarié.

⁶³ UE13 : République tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovaquie, Croatie, Roumanie, Bulgarie et Roumanie.

⁶⁴ Maghreb : Algérie, Libye, Maroc, Tunisie et Mauritanie.

⁶⁵ Pays candidats UE : Macédoine du Nord, Turquie, Albanie, Monténégro et Serbie.

⁶⁶ Autres pays européens : Islande, Andorre, Liechtenstein, Monaco, Norvège, Saint-Marin, Suisse, Russie, Saint-Siège, Biélorussie, Ukraine, Moldavie, Bosnie-Herzégovine, etc.

⁶⁷ Pays d'Afrique subsaharienne : Burundi, Cameroun, Afrique du Sud, Congo, Sénégal, Rwanda, etc.

⁶⁸ Pour des raisons méthodologiques, l'année 2016 a été utilisée avec la population active occupée – voir le propre rapport pour davantage d'informations. L'impact sur les analyses est en pratique inexistant.

Parmi les indépendants ventilés selon leur historique migratoire et dont le nombre augmente très rapidement, la catégorie des primo-arrivants (la catégorie correspondant à la « première génération ») se distingue spécifiquement. Cette génération migratoire est celle dont l'augmentation est la plus forte proportionnellement (+48 % depuis 2008).

Les indépendants de la première génération font davantage l'acquisition de la nationalité belge s'ils ne sont pas originaires de l'UE. Les ressortissants de l'UE jouissent en effet de droits spécifiques qui facilitent leur arrivée sur le territoire et leurs activités.

Caractéristiques personnelles des indépendants (20-64 ans)

Sexe

Il y a deux fois plus d'hommes que de femmes exerçant sous statut d'indépendant en Belgique, quelle que soit leur origine. Pourtant, en Belgique, il y a autant de femmes que d'hommes dans la population. Cette situation n'a pas fondamentalement changé depuis 2008. Cette différence est encore plus marquée pour les groupes de pays de l'UE13, du Maghreb et du Proche/Moyen-Orient.

Le « marché des indépendants » est davantage inaccessible que le marché du travail du point de vue du sexe des individus, quelle que soit leur origine. En outre, le « marché des indépendants » représente moins les individus d'origine étrangère que le marché du travail, où la représentation des individus d'origine étrangère est déjà proportionnellement inférieure à leur présence dans la population en Belgique. L'indépendante d'origine étrangère est donc confrontée à plusieurs barrières.

Âge

Dans les trois régions du pays, les taux d'indépendants dans la population active occupée augmentent des tranches d'âges les plus jeunes (8,7 % pour la classe 20-24 ans en Belgique) jusqu'à la tranche 50-59 ans (23,2 %). Ceci s'explique entre autres par le fait que le lancement d'une activité entrepreneuriale est facilité par la disponibilité de ressources qui s'acquièrent par le travail, comme l'expérience et les ressources financières.

La population des indépendants d'origine étrangère est plus jeune que celle des indépendants d'origine belge. La moitié des indépendants d'origine étrangère ont moins de 42 ans alors que la moitié des indépendants d'origine belge ont moins de 46 ans. C'est également le cas pour la population totale d'individus en Belgique : la moitié des individus d'origine étrangère ont moins de 39 ans alors que la moitié des individus d'origine belge ont moins de 44 ans.

Pour chaque classe d'âge, les taux d'indépendants dans la population pour les individus originaires de l'UE13 sont assez proches des taux d'indépendants dans la population pour les individus d'origine belge. En général, les taux pour les individus originaires de l'UE13 sont légèrement supérieurs. À l'inverse, les taux pour les individus originaires du Maghreb et des pays d'Afrique subsaharienne sont inférieurs.

Les taux d'indépendants dans la population sont particulièrement élevés chez les jeunes (20-39 ans) pour les individus d'origine extra-européennes nés en Belgique.

Le taux d'indépendants d'origine belge dans la population augmente avec l'âge des individus, pour les hommes et pour les femmes. Le taux d'indépendants d'origine étrangère dans la population d'origine étrangère augmente jusqu'à 45-49 ans puis diminue, pour les hommes et pour les femmes. Ce fait pourrait constituer un premier indice pour affirmer que le travail effectué par les indépendants d'origine étrangère ne peut pas être effectué par des individus âgés, contrairement à celui des indépendants d'origine belge.

Région

Les régions se différencient non seulement par leur situation actuelle mais également par leur dynamique évolutive, par leur histoire.

En Région de Bruxelles-Capitale, deux tiers des indépendants étaient d'origine étrangère en 2017, contre 54 % en 2008. Dans le même temps, la proportion d'indépendants d'origine

étrangère en Région flamande passe de 10,6 % à 15,5 % et, en Région Wallonne, de 21 % à 26,8 %.

La moitié des indépendants en Région de Bruxelles-Capitale sont des primo-arrivants, alors que les indépendants primo-arrivants ne représentent que 10 % des indépendants dans les autres régions. Cette surreprésentation est due, entre autres, à la présence des institutions internationales à Bruxelles.

L'éducation – Niveaux de diplômes : généralités

La répartition des indépendants suivant leur niveau de diplôme compose des ensembles hétérogènes : la proportion d'individus d'origine belge par rapport aux individus d'autres origines augmente avec le niveau de diplôme.

Parmi les indépendants, quelle que soit leur origine, la proportion d'individus avec un haut niveau de diplôme (42,3 %) est plus importante que les proportions d'individus avec un niveau de diplôme moyen (34,3 %) ou faible (15,2 %). En outre, la part d'indépendants dans la population est plus importante pour le niveau de diplôme élevé (18,4 %) que pour les niveaux de diplômes moyen (13,6 %) ou faible (8,7 %).

L'éducation – Niveaux de diplômes : origine, historique migratoire et caractéristiques personnelles

Les taux d'indépendants dans la population augmentent avec le niveau de diplôme : ils sont plus élevés pour les individus de haut niveau de diplôme que pour les individus de faible niveau de diplôme. Tous âges confondus, pour les hommes, le taux d'indépendants de haut niveau de diplôme dans la population des individus de haut niveau de diplôme est de 23,9 % alors que ce taux est de 11,7 % pour les individus de faible niveau de diplôme. Chez les femmes, ces taux sont respectivement de 14,1 % et 5,0 %. Le taux d'indépendants dans la population varie selon la classe d'âge. Par exemple, le taux d'indépendants de haut niveau de diplôme ne fait qu'augmenter avec l'âge des individus pour les hommes, et atteint un maximum avec la classe d'âge 45-49 ans pour les femmes.

La part des femmes indépendantes ayant un niveau de diplôme élevé au sein de l'ensemble des femmes indépendantes (51,8 %) est de loin plus importante que cette part chez les hommes (37 %). C'est également le cas dans la population totale en Belgique quoique dans une moindre mesure : 36,3 % des femmes ont un niveau de diplôme élevé contre 27,4 % des hommes.

Les hommes indépendants de faible niveau de diplôme sont globalement bien plus âgés que les hommes indépendants de moyen ou haut niveau de diplôme. Parmi les indépendants de 20 à 64 ans, 50,1 % des hommes de faible niveau de diplôme ont plus de 50 ans contre 33,8 % des hommes de moyen niveau de diplôme et 39,8 % des hommes de haut niveau de diplôme. Les proportions sont encore plus déséquilibrées chez les femmes indépendantes. Parmi celles à avoir un faible niveau de diplôme, 58,2 % d'entre elles ont plus de 50 ans, contre 34,2 % pour le niveau de diplôme moyen et 30,3 % pour le niveau de diplôme élevé.

Le marché du travail est tel que les individus de haut niveau de diplôme d'origine étrangère mais scolarisés en Belgique (individus de deuxième génération) choisissent davantage que les individus d'origine belge de même niveau de diplôme la voie de l'entrepreneuriat (respectivement 22,2 % contre 20,4 %, hommes et femmes confondus). Les individus de deuxième génération de haut niveau de diplôme font donc davantage preuve d'esprit d'entreprise que les individus de haut niveau de diplôme d'origine belge. Une des causes possibles de cette observation serait la discrimination dont pourraient être victimes les individus d'origine étrangère sur le marché du travail.

L'éducation – Domaines d'études

Au total, en 2017, 71,1 % des indépendants de 20-64 ans sont d'origine belge, 23,5 % d'origine étrangère et 5,4 % d'origine inconnue. Par rapport à cette répartition, les indépendants d'origine belge sont surreprésentés parmi ceux ayant étudié dans les domaines de l'agriculture (les indépendants d'origine belge représentent 89,7 % des indépendants ayant étudié dans le domaine de l'agriculture) et de l'éducation (85,0 %).

La proportion d'indépendants d'origine belge ayant étudié dans les autres domaines connus (ingénierie, lettres et arts, santé, sciences, sciences sociales, services et programmes généraux) oscille autour de 77 %, en légère surreprésentation, et celle des indépendants d'origine étrangère oscille de 14,7 % (pour l'ingénierie) à 19,0 % (pour les programmes généraux), soit toujours en légère sous-représentation.

Le déficit d'indépendants d'origine étrangère ayant étudié dans des domaines identifiés s'explique par le fait que le domaine d'études de 49,5 % des indépendants d'origine étrangère n'est pas connu, plus que probablement en raison d'une non-reconnaissance des diplômes acquis à l'étranger. La forte présence de cette inconnue et le fait que nous n'ayons pas les liens entre domaine d'études et domaine d'activités dans nos données limite les conclusions possibles.

Caractéristiques professionnelles des indépendants

Affiliations et radiations

Nous avons pu observer que le groupe d'origine indéterminée est le seul qui présente une part plus importante de radiations (11,3 %) que d'affiliations (4,6 %), résultant en un accroissement négatif (-6.7 %) sur la période 2008-2017. Le groupe d'origine étrangère est surreprésenté dans les deux catégories (38,7 % d'affiliations et 34,9 % de radiations) comparativement à sa proportion dans la population globale d'indépendants (22,3 % en 2017), tandis que l'inverse prévaut pour le groupe d'origine belge (56,7 % d'affiliations, 53,8 % de radiations et 68,6 % de l'ensemble des travailleurs indépendants en 2017). Le groupe UE14 est sous-représenté dans les deux catégories, malgré qu'il soit le plus important en chiffres absolus, l'UE13, quant à lui, est surreprésenté dans les deux catégories.

Deux mouvements de rattrapage sont à l'œuvre sur la période étudiée, qui se matérialisent par une diminution de l'écart en chiffres absolus : tout d'abord, le groupe d'origine étrangère a enregistré une croissance des affiliations et radiations plus importante que le groupe d'origine belge. D'autre part, au sein du groupe d'origine belge, le taux d'accroissement des femmes est plus important que celui des hommes, mais ce n'est pas le cas pour le groupe d'origine étrangère pour lequel l'écart entre les hommes et les femmes s'est accru pour les affiliations et les radiations.

Au niveau régional, la Région flamande présente le plus grand nombre d'affiliations (57,5 %) et de radiations (57,5 %) du pays en 2017, ce qui est logique étant donné ses caractéristiques démographiques (elle représente près de 58 % de la population belge). C'est le groupe d'origine belge qui y est le plus représenté, tant dans les affiliations (66,9 %) que dans les radiations (62,5 %) mais c'est le groupe d'origine étrangère qui a le plus grand taux d'accroissement sur la période 2009-2017 (8,8 % pour le groupe d'origine étrangère et 3,6 % pour le groupe d'origine belge). En Région de Bruxelles-Capitale, c'est le groupe d'origine étrangère qui est majoritaire pour les deux catégories (78,7 % des affiliations et 73,2 % des radiations). La situation en Région wallonne est similaire à ce que l'on peut observer au niveau national : le groupe d'origine belge est prépondérant avec 57,7 % des affiliations et 54,8 % des radiations, suivi par le groupe d'origine étrangère avec 38,1 % des affiliations et 34,8 % des radiations.

Nous avons ensuite analysé les affiliations et les radiations **en fonction du niveau de diplôme**. Le principal constat observé est que l'accroissement augmente proportionnellement avec le niveau de diplôme. En d'autres termes, plus le niveau de diplôme augmente, plus les affiliations sont plus nombreuses que les radiations, ce constat étant le plus visible pour le groupe d'origine belge. Le groupe d'origine étrangère est majoritaire pour le niveau de diplôme du secondaire inférieur en 2017. C'est le seul groupe d'origine présentant plus d'affiliations que de radiations pour ce niveau (différentiel de +1.976 alors qu'il est de -1.492 pour le groupe d'origine indéterminée et de -343 pour le groupe d'origine belge). Le groupe d'origine belge présente le plus grand accroissement pour le niveau de diplôme élevé (+15.353 pour +4.387 pour le groupe d'origine étrangère et +79 pour le groupe d'origine indéterminée).

L'analyse des différents groupes d'origine étrangère a montré des constats variés. Ainsi, la majorité des affiliations et radiations du groupe UE14 sont réparties entre les niveaux de diplôme moyen et élevé tandis que pour le groupe UE13, elles sont concentrées sur le niveau de diplôme inconnu. Le groupe Pays candidats à l'UE présente le plus fort accroissement pour le niveau de

diplôme moyen tandis que pour le groupe Maghreb, les affiliations et radiations sont équitablement réparties entre les différents niveaux de diplôme.

Enfin, toutes origines confondues, plus le niveau de diplôme est élevé, plus les femmes sont représentées dans les affiliations et les radiations, tandis que les hommes sont plus représentés dans les niveaux de diplôme plus faible.

Nous avons ensuite décliné les affiliations et les radiations **en fonction du domaine d'études**. Plus d'un tiers des affiliations et des radiations concernent des travailleurs indépendants dont le domaine d'études n'est pas connu. Le groupe d'origine étrangère y est majoritaire prépondérant, représentant plus de la moitié des affiliations et des radiations en 2017. Le groupe d'origine belge est globalement majoritaire dans les autres domaines d'études, mais le groupe d'origine étrangère est celui qui enregistre la plus forte progression sur la période étudiée. Les hommes sont largement majoritaires dans le domaine de l'ingénierie tandis que les femmes le sont dans le domaine de la santé et protection sociale.

Enfin, nous avons analysé les affiliations et radiations **en fonction de la position socio-économique (PSE) antérieure et ultérieure** des travailleurs indépendants **et de leur catégorie d'activité** (principal, complémentaire, actif après (l'âge de) la pension).

Pour ce qui est de l'activité à titre principal, les 3 principales PSE en 2017 pour les affiliations sont les suivantes : « autres⁶⁹ » (36,8 %), « salariés » (27,2 %) et « allocations familiales »⁷⁰ (10,2 %). En ce qui concerne les radiations, il s'agit des PSE suivantes : « autres » (36,1 %), « salariés » (35,7 %) et « demandeur d'emploi avec allocation de chômage » (9,5 %). Pour l'activité à titre complémentaire, il s'agit des PSE suivantes pour les affiliations : « salariés » (78,3 %), « demandeur d'emploi avec allocation de chômage » (6,6 %) et « autres » (4,9 %). Pour ce qui est des radiations, il s'agit des PSE : « salariés » (83,3 %), « autres » (5,3 %) et « demandeur d'emploi avec allocation de chômage » (4,2 %).

Pour l'**activité à titre principal**, le groupe d'origine étrangère comptabilise plus d'affiliations et de radiations que le groupe d'origine belge : on dénombre respectivement 29.678 et 29.271 affiliations ainsi que 17.222 et 16.480 radiations. La situation inverse prévalait en 2008. Le groupe d'origine belge est surreprésenté dans les affiliations et radiations de travailleurs indépendants occupant la PSE « salariés ». Le groupe d'origine étrangère est majoritaire dans la PSE « autres ». On dénombre plus d'affiliations et de radiations de travailleurs indépendants exerçant à titre principal chez les hommes que chez les femmes, l'écart s'accroît sur la période étudiée.

En ce qui concerne l'**activité à titre complémentaire**, l'essentiel des affiliations et des radiations concerne la PSE « salariés » (voir ci-dessus). On a pu observer une très forte augmentation (+416 %) des affiliations de travailleurs indépendants exerçant à titre complémentaire et qui étaient au chômage auparavant. Cette forte augmentation doit toutefois être analysée avec précaution étant donné que cette PSE concerne 6,6 % des travailleurs indépendants en 2017.

Toutefois, les affiliations pour cette PSE ont progressé de 210 % entre 2016 et 2017 à la suite de l'entrée en vigueur de la mesure tremplin. Celle-ci permet de démarrer une activité d'indépendant à titre complémentaire tout en conservant ses allocations de chômage pendant une période d'une année⁷¹.

Enfin, notons que toutes origines confondues et toutes PSE confondues (donc les chiffres totaux), les femmes enregistrent une plus forte croissance que les hommes sur la période 2008-2017, tant dans les affiliations (+45 % pour les femmes et +39 % pour les hommes) que dans les radiations (+18 % pour les femmes et +17 % pour les hommes).

⁶⁹ Ce groupe comprend : les travailleurs frontaliers sortants, les personnes travaillant en Belgique pour une organisation/entreprise qui n'est pas tenue de cotiser au système de sécurité sociale belge, les fonctionnaires et diplomates internationaux, les femmes/hommes au foyer, etc.

⁷⁰ Il s'agit des enfants bénéficiaires d'allocations familiales.

⁷¹ Voir <https://www.onem.be/fr/documentation/feuille-info/t158> pour plus d'informations.

Branches d'activités

Les indépendants d'origine belge sont surreprésentés dans les domaines de l'agriculture (78,5 %) et de la pêche (73,2 %), ainsi que dans les professions libérales et intellectuelles (PLI ; 73,5 %), par rapport à leur part totale parmi les indépendants (68,6 %). Quoique très différentes les unes des autres, ces catégories d'activités ont au moins un point commun : l'exercice des fonctions est facilité par le fait que les parents les exercent ou les aient exercées également – avantage que de disposer des infrastructures, ou d'un capital social et culturel favorisant l'implantation dans le milieu.

Le travail effectué par les indépendants originaires de l'UE14 est semblable au travail effectué par les indépendants d'origine belge. Ce n'est pas du tout le cas pour les groupes d'indépendants originaires d'autres régions du monde. À titre d'exemples, 66 % des indépendants originaires d'Asie se retrouvent dans le « commerce », en majorité dans l'horeca, et 60 % des indépendants originaires de l'UE13 se retrouvent dans l'« industrie », et plus précisément dans la construction.

La distribution des indépendants **par sexe** n'est pas similaire suivant les branches d'activités. Il y a par exemple deux fois plus d'hommes que de femmes dans le commerce – ce qui est conforme à la répartition totale des indépendants par sexe. Mais il y a huit fois plus d'hommes d'origine étrangère que de femmes de la même origine dans l'industrie. La branche de l'industrie porte donc, pour les indépendants d'origine étrangère en particulier, beaucoup plus de traces d'inégalités de genre que les autres branches d'activités. À l'inverse, les nombres de femmes et d'hommes dans les PLI sont à peu près identiques, quelle que soit l'origine des indépendants.

Les répartitions des indépendants dans les branches d'activités varient fortement **suivant les régions**. En Région de Bruxelles-Capitale, la plus grande part des indépendants d'origine belge (66,5 % pour les femmes et 52,9 % pour les hommes) travaillent dans les PLI. Près de 50 % des femmes d'origine étrangère travaillent également dans cette branche. En revanche, 43,1 % des hommes d'origine étrangère à Bruxelles travaillent dans l'industrie et 20,9 % dans les PLI.

En région flamande, la branche des PLI est préférée par les femmes d'origine belge (36,9 %), mais c'est la branche du commerce qui est davantage choisie par les hommes d'origine belge (29,4 %). C'est également la branche du commerce qui attire les femmes (39,1 %) et les hommes (39,1 % également) d'origine étrangère. En région Wallonne, ce sont les PLI qui attirent le plus les femmes d'origine belge (45,1 %) et d'origine étrangère (38,7 %). Cette branche attire également le plus – de peu devant le commerce – les hommes d'origine belge (28,3 %) et c'est la branche du commerce qui attire le plus les hommes d'origine étrangère (37,8 %). Ces répartitions en fonction de l'origine sont confortées par l'analyse de la répartition des indépendants en fonction de leur historique migratoire.

La part d'indépendants d'origine belge dans **la branche du commerce** est de 64,2 %. Certaines catégories d'activités de cette branche regroupent proportionnellement davantage d'indépendants d'origine belge, par exemple, 72,1 % dans le secteur des banques et assurances⁷².

À l'inverse, alors que la proportion totale d'indépendants d'origine étrangère dans la branche du commerce est de 26 %, certains secteurs de cette branche attirent proportionnellement plus d'indépendants d'origine étrangère. La part des indépendants d'origine étrangère par rapport au total des indépendants de l'horeca s'élève à 40,3 %. Attention, il ne faut pas considérer sans une analyse plus approfondie ces écarts de représentation des individus comme causés par des stéréotypes concernant leur origine, mais comme des résultantes de situations socioéconomiques distinctes, pour les individus d'origine étrangère et pour les individus d'origine belge.

Il existe également des variations de taux corrélées au sexe des individus. Les hommes travaillent davantage que les femmes dans les banques et assurances et dans le commerce, quelle que soit l'origine considérée. Les femmes travaillent davantage que les hommes dans l'horeca, également

⁷² La branche du commerce regroupe de nombreuses catégories d'activités : assurances, banques, commerce, divertissement (théâtre, cinéma, jeux, etc.), forains, horeca, marketing, représentants (agents immobiliers, voyageurs de commerce, etc.), sécurité et vendeurs ambulants.

quelle que soit l'origine. Cela traduit la présence de stéréotypes de genres associés aux métiers considérés.

Les indépendants d'origine belge (63,8 %) ne se répartissent pas dans les secteurs de **la branche de l'industrie et artisanat** de la même façon que se répartissent les indépendants d'origine étrangère (27,7 %)⁷³.

Par exemple, le secteur de la construction regroupe 39,5 % des indépendants d'origine belge actifs dans la branche de l'industrie contre 60,8 % des indépendants d'origine étrangère actifs dans cette branche. Plus spécifiquement, il regroupe 88,4 % des indépendants de l'UE13 actifs dans la branche de l'industrie. Au total, le secteur de la construction est le secteur principal de la branche de l'industrie et artisanat puisqu'il concentre à lui seul 45,3 % des indépendants actifs dans cette branche.

La répartition des indépendants selon leur sexe est très inégalitaire dans la branche de l'industrie : 17,1 % de femmes et 82,9 % d'hommes. Mais, sans surprise, certains secteurs regroupent beaucoup plus d'hommes, proportionnellement. Ainsi, les trois secteurs les plus genrés sont ceux de la construction (avec 91,8 % d'hommes), de la métallurgie (avec 88,9 % d'hommes) et des bois et meubles (avec 88,6 % d'hommes). C'est dans les arts et métiers que le taux de femmes est le plus important. Il s'élève à 32,1 %.

L'histoire européenne récente, en particulier l'intégration des pays de l'Est dans l'espace économique et le marché commun, a profondément marqué la structure des groupes d'indépendants de la branche de l'industrie en Belgique. Depuis 2011, le nombre d'indépendants originaire de l'UE13 dans le secteur de la construction a doublé.

Dans **la branche des PLI** également, les indépendants d'origine belge (73,5 %) ne se répartissent pas de la même façon que les indépendants d'origine étrangère (18,5 %)⁷⁴.

Par exemple, 27,8 % des indépendants dans les lettres sont d'origine étrangère – ce qui s'explique par la présence de l'activité de traduction –, mais seuls 2,7 % des indépendants notaires sont d'origine étrangère. Dans le cas des notaires, comme dans celui des huissiers, des pharmaciens et des vétérinaires, le recours au processus de transmission familiale paraît pertinent pour expliquer la surreprésentation des indépendants d'origine belge.

Les métiers nécessitant l'étude et l'usage de données chiffrées (ingénierie, comptabilité, etc.) regroupent proportionnellement davantage d'hommes, et les métiers paramédicaux au sens large (psychologie, dentisterie, pharmacie, etc.) davantage de femmes.

Nature de l'activité

Plus loin dans l'étude, nous avons analysé la répartition des travailleurs indépendants en fonction de la nature de leur activité : **titre principal, complémentaire et actif après (l'âge de) la pension**. En 2017, près de 67 % des travailleurs indépendants exerçaient à titre principal, près de 23 % à titre complémentaire et un peu plus de 10 % étaient actifs après (l'âge de) la pension. Les résultats observés pour la PSE se retrouvent également ici.

Le groupe d'origine étrangère est surreprésenté pour l'activité à titre principal : 76,4 % des indépendants d'origine étrangère vis-à-vis de 67,1 % des indépendants d'origine belge. Le groupe d'origine belge l'est pour l'activité à titre complémentaire : 25,8 % (origine belge) comparé à 18,5 % (origine étrangère). Enfin, le groupe d'origine indéterminée (47,2 %) l'est pour l'activité après (l'âge de) la pension, contre 7,1 % (origine belge) et 5,1 % (origine étrangère). Sur la période 2008-2017, c'est la catégorie « actif après (l'âge de) la pension » qui a connu la plus forte croissance (+60,4 %), ce qui peut s'expliquer, entre autres, par un vieillissement de la population et par un cadre réglementaire favorisant la poursuite de l'activité après (l'âge de) la pension.

⁷³ La branche de l'industrie regroupe de nombreuses catégories d'activités : arts et métiers, construction, exploitation de carrières, exploitation minière, industrie alimentaire, industrie chimique, transport, etc.

⁷⁴ La branche des professions libérales et intellectuelles (PLI) regroupe de nombreuses catégories d'activités : architectes, avocats, divers, huissiers, métiers (para) médicaux, notaires, professions libérales (génériques), vétérinaires, enseignement, métiers para-artistiques, métiers artistiques, experts du chiffre.

Mandataires de sociétés

Nous avons également pu observer que les travailleurs indépendants du groupe d'origine étrangère sont proportionnellement plus nombreux à **être mandataires de sociétés** que ceux du groupe d'origine belge (respectivement 36,9 % et 26,4 %). Néanmoins, le nombre de mandataires de sociétés augmente légèrement pour le groupe d'origine belge sur la période étudiée tandis que celui du groupe d'origine étrangère diminue. La déclinaison en fonction du sexe montre que, toutes origines confondues, les hommes sont plus souvent mandataires de sociétés que les femmes (respectivement 31,2 % et 23,9 %). Parmi les principaux groupes d'origine étrangère, le groupe « Pays candidats à l'UE » est le seul à compter plus de mandataires (53,9 %) que de non-mandataires (46,1 %) en 2017.

Qualité

Pour finir, nous avons pu observer que la population de travailleurs indépendants exerçant **en qualité d'indépendant** est 16 fois plus importante que celle exerçant **en qualité d'aidant** en 2017, respectivement 94 % et 6 %. Toutes origines confondues, la population d'indépendants est composée de 66 % d'hommes pour 34 % de femmes et celle d'aidants de 56 % de femmes pour 44 % d'hommes. Parmi le top 4 des groupes d'origine étrangère, l'UE13 se démarque avec une proportion d'aidants deux fois plus élevée (12,4 %) que la proportion moyenne. Cela s'explique par la très forte augmentation du nombre d'hommes exerçant sous la qualité d'aidant, avec 2.834 aidants supplémentaires sur la période 2008-2017, soit une progression de l'ordre de 304,4 %.

Interprétations possibles

Outre la description de la situation, le rapport propose également un certain nombre d'explications pour les chiffres décrits, lorsque cela est possible. Les paragraphes suivants proposent une sélection des principales explications possibles. Pour un aperçu complet, nous renvoyons au rapport proprement dit et à ses annexes.

En premier lieu, nous pouvons citer le facteur « **Union européenne** » : la Belgique, outre sa situation géographique centrale, se caractérise par la présence d'un certain nombre d'institutions de l'Union européenne, Bruxelles en étant la capitale. De plus, les pays voisins appartiennent également aux membres fondateurs (des précurseurs) de l'Union européenne et, ainsi, la libre circulation des personnes est facilitée depuis longtemps, avant même l'implémentation de l'espace Schengen (1999). Ces pays voisins et quelques autres pays d'Europe occidentale sont historiquement responsables d'une part importante des migrations vers la Belgique. En outre, les citoyens de l'UE ont automatiquement un certain nombre de droits fondamentaux qui facilitent la migration intra-européenne par rapport à la migration extra-européenne. Enfin, l'UE a connu un élargissement vers l'Europe de l'Est en 2004, 2007 et 2013.

En deuxième lieu, certains **facteurs exercent une influence sur la population en âge de travailler et son évolution, y compris sur le nombre d'indépendants**. Nous observons que la croissance de la population résulte principalement d'un solde migratoire positif, à savoir la différence entre l'immigration et l'émigration, et que le taux de fécondité⁷⁵ total des femmes de nationalité non belge est plus élevé que celui des femmes de nationalité belge. On assiste simultanément à un double mouvement : le vieillissement général de la population, d'une part, et la limitation de ce flux sortant sur le marché du travail par le biais de plusieurs réformes, telles que la possibilité d'acquiescer un revenu complémentaire illimité comme indépendant après (l'âge de) la pension, d'autre part.

En troisième lieu, une **tendance à l'augmentation du nombre d'indépendants** apparaît. Le statut d'indépendant offre plus d'autonomie et de flexibilité mais également plus d'insécurité de travail et de revenus. Le statut s'est amélioré ces dernières années et peut servir de porte d'accès au marché du travail, également « *pour des personnes faiblement qualifiées, plus âgées ou de nationalité étrangère qui éprouvent des difficultés à obtenir un emploi salarié* » (BNB, Rapport annuel 2017, p. 172). Le statut spécifique **d'indépendant à titre complémentaire** connaît également un grand

⁷⁵ Pour plus d'informations à ce sujet, voir notamment l'annexe 10 « [Démographie : accroissement naturel et solde migratoire](#) ».

succès. Le Rapport annuel 2017 de la Banque nationale mentionnait ainsi (p. 169) : « *Ce statut permet aux salariés à titre principal de continuer à bénéficier de la sécurité d'emploi et de tous les avantages sociaux inhérents à ce statut (crédit-temps, congé parental, congé de maternité, etc.), ainsi que de revenus supplémentaires.* ». On retrouve cette tendance chez les indépendants d'origine belge (+34,2 %) et d'origine étrangère (+62 %). D'autre part, on constate, ces dernières années, un intérêt croissant pour la promotion du statut d'indépendant, par exemple dans l'enseignement, y compris auprès des jeunes.

Nous ne pouvons également pas perdre le **contexte historique** de vue, un contexte qui s'avère variable pour les différentes parties de la Belgique. D'après les conclusions du MSE et de la Banque nationale⁷⁶, l'intégration et l'intégration citoyenne des personnes d'origine étrangère sont toujours entravées par un manque de connaissance d'une des langues nationales, des problèmes de reconnaissance de diplômes et des compétences, des obstacles administratifs, la discrimination et un niveau scolaire généralement inférieur. Ce sont quelques-uns des obstacles qui entravent l'accès au marché du travail, entraînant une baisse du taux d'emploi. C'est surtout le niveau scolaire qui revêt une importance cruciale (pour toutes les catégories de population) (BNB, Rapport annuel 2016, p. 91-92 et 177). Certains obstacles potentiels pour les indépendants en général, comme un accès insuffisant aux ressources financières, peuvent également constituer une explication.

Le fait que les femmes aient encore un important effort de rattrapage à fournir sur le marché du travail, y compris les **femmes indépendantes**, est le résultat d'un désavantage historique. Un mouvement de rattrapage a toutefois été amorcé au 20^e siècle mais reste inachevé à ce jour. Sur le plan économique, cela se traduit principalement par une participation croissante au marché du travail, également comme indépendante. Il reste néanmoins un certain nombre de problèmes, comme le fait que les femmes occupent proportionnellement plus souvent des emplois moins bien rémunérés, et cela essentiellement parce qu'elles travaillent davantage à temps partiel en Belgique. Cela implique qu'elles s'occupent encore plus souvent de la garde des enfants, tandis que les hommes se concentrent davantage sur le développement de leur carrière (BNB, Rapport annuel 2017, p. 29-30). De plus les femmes entrepreneures se heurtent encore au modèle traditionnel qui considère les femmes comme le moteur du noyau familial. La position occupée par les femmes au sein de la famille diffère également selon l'origine culturelle de la famille dans laquelle elle vit (impulse. brussels et actiris.brussels, 2014, p. 73). Ainsi, les femmes issues de l'immigration sont confrontées à un double seuil.⁷⁷

En outre, l'interprétation doit s'inscrire dans le **contexte économique plus large** : le produit intérieur brut ou PIB belge (en prix courants) a augmenté de 26,5 % entre 2008 et 2017 et le PIB par habitant de 19,2 %. (Eurostat). Cette croissance économique aura également une incidence sur les indépendants, notamment par le biais de la croissance de la demande des consommateurs, de nouvelles opportunités économiques, d'un meilleur accès au financement, d'un climat social plus stable et d'investissements potentiels dans les infrastructures et l'éducation de la part des pouvoirs publics.

Enfin, sur la base de la littérature disponible, le rapport (et ses annexes), donne un aperçu des **théories et hypothèses générales sur les raisons pour lesquelles une personne issue de l'immigration devient ou non indépendante**.

Par exemple, un certain nombre de « grandes hypothèses » ont été identifiées dans la littérature sur le thème « des entrepreneurs issus de l'immigration ». Il s'agit notamment de « *l'esprit d'entreprendre par nécessité* » (où le chômage, souvent plus élevé que la moyenne, pousserait les personnes issues de l'immigration à entreprendre – voir annexe 22 « [Entreprendre par nécessité](#) ») et d'une « *culture de l'entrepreneuriat* » (qui peut, ou non, exister dans le pays d'origine et continue, ou non, à exister dans le pays de destination – voir l'annexe 12 « [Entrepreneuriat et culture d'entreprise \(dans le pays d'origine\) ?](#) »).

⁷⁶ Pour plus d'informations à ce sujet, voir notamment les annexes 1 « [L'origine et le marché du travail belge](#) », 3 « [Une brève histoire des migrations en Belgique](#) » et 4 « [Une brève histoire de l'intégration en Belgique](#) ».

⁷⁷ Voir annexe 15 « [Les femmes sur le marché du travail](#) » pour plus d'informations.

Mais encore, *l'esprit d'entreprise basé sur le « parcours spécifique d'une personne » et sur la « politique migratoire poursuivie »* est également abordé. Selon la littérature, le parcours spécifique d'une personne résulte d'une interaction entre les concepts de ghettoïsation, de marché ethnique et de capital social spécifique d'une personne (voir annexe 13 « [L'entrepreneuriat et l'hypothèse de spécificité](#) »). En outre, par le biais de leurs politiques migratoires, certains pays ont cherché, ou non, à attirer des profils spécifiques qui posséderaient les compétences entrepreneuriales nécessaires.

Enfin, l'« *entrepreneuriat et l'hypothèse de la convergence* » et l'« *entrepreneuriat par opportunité* » sont mentionnés. Le premier concept suppose qu'une différence dans les taux d'indépendants entre les personnes issues de l'immigration et celles qui n'en sont pas issues disparaîtra avec le temps, les deux groupes présentant des similitudes croissantes (voir annexe 14 « [L'entrepreneuriat et l'hypothèse de convergence](#) »). L'entrepreneuriat par opportunité suppose que le choix de devenir entrepreneur est basé sur l'analyse de toutes les opportunités connues à un moment donné dans un lieu donné.

En outre, un certain nombre de concepts spécifiques sont examinés plus en détail, qui s'inscrivent dans le cadre des théories et hypothèses susmentionnées. Par exemple, le concept de « transnationalisme », le processus par lequel les immigrants construisent et maintiennent des relations sociales entre leur pays d'origine et leur pays d'accueil (Mampaey, 2013). Le transnationalisme est favorisé par la mondialisation de l'économie et les développements technologiques, et peut donner lieu à un certain nombre d'opportunités commerciales. Le concept de « marchés ethniques » (OCDE 2010a, 2013a), qui concerne les marchés qui se concentrent spécifiquement sur la communauté d'origine sous la forme de produits et de services liés au pays d'origine, est également examiné.

Il est important de noter que plusieurs hypothèses peuvent s'appliquer à une même personne et que les personnes appartenant à des milieux migratoires différents, mais aussi similaires, ne sont pas nécessairement soumises aux mêmes hypothèses.

Ces hypothèses, leur pertinence et leur lien éventuel avec les données décrites, seront discutées plus en détail dans l'étude, thème par thème. Comme déjà mentionné, l'étude est de nature descriptive : les hypothèses mentionnées offrent des explications et des pistes potentielles, mais il n'est pas possible, sur la base de l'étude, de réfuter ou de valider définitivement certaines hypothèses. Elles offrent cependant un éclairage supplémentaire sur la matière étudiée.

Résumé de la situation des indépendants en fonction de leur origine en Belgique

Le taux d'indépendants dans la population totale (20-64) augmente et passe, pour les individus d'origine belge, de 14,2 % en 2008 à 15,8 % en 2017 et, pour les individus d'origine étrangère, de 9,2 % en 2008 à 10,3 % en 2017. Le taux d'indépendants dans la population d'origine étrangère n'est pas similaire pour tous les groupes de pays. En 2017, il est plus élevé pour les individus originaires de l'UE13 (17,8 %) et d'Océanie/Extrême-Orient (16,8 %) et moins élevé pour les individus originaires du Maghreb (6,2 %) et d'Afrique subsaharienne (4,3 %).

Il y a deux fois plus d'hommes que de femmes exerçant sous statut d'indépendant en Belgique, quelle que soit leur origine : les femmes sont donc systématiquement sous-représentées parmi les indépendants.

La population des indépendants d'origine étrangère est plus jeune que celle des indépendants d'origine belge et les régions se différencient non seulement par leur situation actuelle mais également par leur dynamique évolutive, par leur histoire. En Région de Bruxelles-Capitale, deux tiers des indépendants étaient d'origine étrangère en 2017.

Parmi les indépendants, quelle que soit leur origine, la proportion d'individus avec un haut niveau de diplôme (42,3 %) est plus importante que les proportions d'individus avec un niveau de diplôme moyen (34,3 %) ou faible (15,2 %). En outre, la part d'indépendants dans la population est plus importante pour le niveau de diplôme élevé (18,4 %) que pour les niveaux de diplômes moyen (13,6 %) ou faible (8,7 %). La formation constitue donc un facteur clé dans l'exercice d'une profession sous statut d'indépendant.

Le groupe d'origine étrangère est surreprésenté dans les affiliations et les radiations, tandis l'inverse prévaut pour le groupe d'origine belge. Le groupe des indépendants d'origine étrangère se révèle plus changeant dans le temps que celui des indépendants d'origine belge, il est plus dynamique. En ce qui concerne le niveau de diplôme, plus il est élevé, plus le taux d'accroissement est important, ce qui est d'autant plus vrai pour les femmes que pour les hommes.

Ceci suggère, d'une part, que la situation des individus d'origine étrangère sur le marché du travail les pousse davantage à essayer l'entrepreneuriat que la situation des individus d'origine belge ne pousse ces derniers et, d'autre part, que la possession d'un niveau de diplôme élevé est une caractéristique déterminante dans le démarrage d'une activité entrepreneuriale.

En 2017, 67 % des travailleurs indépendants exerçaient à titre principal, 23 % à titre complémentaire et 10 % étaient actifs après (l'âge de) la pension. Le groupe d'origine étrangère est surreprésenté pour l'activité à titre principal, le groupe d'origine belge l'est pour l'activité à titre complémentaire et le groupe d'origine indéterminée l'est pour l'activité après (l'âge de) la pension. Ce constat contribue à renforcer l'hypothèse que l'entrepreneuriat est, pour les individus d'origine étrangère, moins un choix qu'une nécessité, par rapport aux individus d'origine belge.

Les indépendants d'origine belge sont surreprésentés dans les branches de l'agriculture et de la pêche, ainsi que dans les professions libérales et intellectuelles. Il s'agit de branches d'activités où la disposition d'un capital (de quelque nature que ce soit : social, culturel, financier, etc.) augmente singulièrement les chances de réussite des individus. A contrario, la disposition d'un capital paraît moins importante pour réussir dans la branche de l'industrie (transports, etc.) par exemple. Les indépendants d'origine étrangère sont surreprésentés dans le commerce et l'industrie. Aucune relation claire n'a été constatée entre le sexe, la région ou la branche d'activité des individus examinés.

Bibliographie

- Abdelnour, Sarah, et al. « Genre et travail indépendant. Divisions sexuées et places des femmes dans le non-salariat. » *Travail et emploi*, vol. 150, nr. 2, 2017, p. 5-23.
<https://www.cairn.info/revue-travail-et-emploi-2017-2-page-5.htm>
- Actiris.brussels, impulse.brussels. « L'entrepreneuriat féminin en Région de Bruxelles-Capitale. », 2014, 91 p.
- Actiris.brussels, view.brussels. « Profil et trajectoire des chercheuses et chercheurs d'emplois en Région de Bruxelles-Capitale – Monitoring selon l'origine nationale. » 2019, p.112.
<https://www.actiris.brussels/media/bfehdvkh/profil-et-trajectoire-des-chercheurs-d-emploi-en-r%C3%A9gion-de-bruxelles-capitale-monitoring-selon-l-origine-nationale--juin-2019-h-15B08C62.pdf>
- Agentschap Opgroeien, Vlaamse Overheid. "Het kind in Vlaanderen." 2020.
https://www.opgroeien.be/sites/default/files/documents/kind_in_vlaanderen_2020_0.pdf
- Andersson, Lina (2011). "Occupational Choice and Returns to Self-Employment among Immigrants." *International Journal of Manpower*, vol. 32, nr. 8, 2011, p. 900-922.
<https://doi.org/10.1108/01437721111181660>
- Andersson, Martin, et al (2017). "Ethnic enclaves and immigrant self-employment: A neighborhood analysis of enclave size and quality." *IFN Working Paper No. 1195*, 2017, 31 p.
<https://www.econstor.eu/handle/10419/183424>
- Arrêté royal du 27 juillet 1967 organisant le statut social des travailleurs indépendants.
http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1967072701&table_name=loi
- Assudani, Rashmi H. "Ethnic Entrepreneurship: The Distinct Role of Ties." *Journal of Small Business & Entrepreneurship*, vol. 22, nr. 2, 2009, p. 197-205.
<https://doi.org/10.1080/08276331.2009.10593450>
- Baklanov, Nikita, et al. "Migrant Entrepreneurship, Economic Activity and Export Performance: Mapping the Danish Trends." *International Journal of Entrepreneurship and Small Business*, vol. 23, nr. 1/2, 2014, p. 63-93. <https://doi.org/10.1504/ijesb.2014.065309>
- Banque nationale de Belgique. "The labour market position of second-generation immigrants in Belgium." *Working Paper Research*, nr. 285, 2015, 55 p.
<https://www.nbb.be/doc/ts/publications/wp/wp285en.pdf>
- Banque nationale de Belgique, « Rapport annuel 2016 ». <https://www.nbb.be/fr/articles/rapport-2016-evolution-economique-et-financiere>
- Banque nationale de Belgique, « Rapport annuel 2017 ». <https://www.nbb.be/fr/articles/rapport-2017-evolution-economique-et-financiere>
- Banque nationale de Belgique, « Rapport annuel 2018 ». <https://www.nbb.be/fr/articles/rapport-2018-developpements-economiques-et-financiers>
- Banque nationale de Belgique, « Rapport annuel 2019 ». <https://www.nbb.be/fr/articles/rapport-2019-developpements-economiques-et-financiers>
- Banque nationale de Belgique, « Rapport annuel 2020 ». <https://www.nbb.be/fr/articles/rapport-2020-developpements-economiques-et-financiers-0>
- Banque nationale de Belgique (2020a). "The heterogeneous employment outcomes of first- and second-generation immigrants in Belgium." *Working Paper Research*, nr. 381, 2020, 65 p.
<https://www.nbb.be/fr/articles/heterogeneous-employment-outcomes-first-and-second-generation-immigrants-belgium>
- Banque nationale de Belgique (2020b). « L'impact économique de l'immigration en Belgique. » *Revue économique - Novembre 2020 - Edition spéciale*, 2020, 244 p.
<https://www.nbb.be/fr/articles/limpact-economique-de-limmigration-en-belgique-0>
- Baycan-Levent, Tüzin, et Nijkamp, Peter. "Conference Paper: Determinants of Migrant Entrepreneurship in Europe", 2005, 20 p.
https://www.econstor.eu/bitstream/10419/117848/1/ERSA2005_776.pdf

- Baycan-Levent, Tüzin, et al. "New Orientations in Ethnic Entrepreneurship: Motivation, Goals and Strategies of New Generation Ethnic Entrepreneurs." *International Journal of Foresight and Innovation Policy*, vol. 5, 2007, <https://doi.org/10.1504/ijfip.2009.022100>
- Baycan-Levent, Tüzin, et Nijkamp, Peter. "Characteristics of Migrant Entrepreneurship in Europe." *Entrepreneurship & Regional Development*, vol. 21, nr. 4, 2009, p. 375–397. <https://doi.org/10.1080/08985620903020060>
- Bonne, Karijn, et al. "De sociale netwerken van etnisch Turkse ondernemers in Gent." 2014, 39 p., Artevelde Hogeschool.
- Bonnot, Virginie, et al. « Stéréotypes d'Incompétence : Les Conséquences Professionnelles d'Une Menace Sociale. » *L'Orientation Scolaire Et Professionnelle*, nr. 41/1, 2012. <https://doi.org/10.4000/osp.3692>
- Bratti, Massimiliano, et al. "Discussion Paper Series : Immigrant Entrepreneurs, Diasporas and Exports." IZA DP No. 11280, 2018, 34 p. <https://ftp.iza.org/dp11280.pdf>
- Brixy, Udo, et al. "Working Paper - Ethnic diversity in start-ups and its impact on innovation." *IAB-Discussion Paper*, No. 25/2017, 2017, 32 p. <https://www.econstor.eu/handle/10419/172889>
- Capelle-Blancard, Gunther, et al. « Vers un nouveau genre de finance ? », *Revue de la régulation* [En ligne], 25, 2019. <http://journals.openedition.org/regulation/14632>
- Chaganti, Radba, et Greene, Patricia G.. "Who Are Ethnic Entrepreneurs? A Study of Entrepreneurs; Ethnic Involvement and Business Characteristics." *Journal of Small Business Management*, vol. 40, nr. 2, 2002, p. 126–143. <https://doi.org/10.1111/1540-627x.00045>
- Clark, Ken, et Drinkwater, Stephen. "Patterns of Ethnic Self-Employment in Time and Space: Evidence from British Census Microdata." *Small Business Economics*, vol. 34, nr. 3, 2010, p. 323–338. <https://doi.org/10.1007/s11187-008-9122-1>
- Clark, Ken, et Drinkwater, Stephen. "Recent Trends in Minority Ethnic Entrepreneurship in Britain." *International Small Business Journal: Researching Entrepreneurship*, vol. 28, nr. 2, 2010, p. 136–146. <https://doi.org/10.1177/0266242609355831>
- Colombelli, Alessandra, et al. "Pulling Effects in Migrant Entrepreneurship: Does Gender Matter?" *SPRU Working Paper Series SWPS 2020-05*, 2020, 38 p. <https://ssrn.com/abstract=3601773>
- Commission Européenne. "Evaluation and Analysis of Good Practices in Promoting and Supporting Migrant Entrepreneurship – Guide book." 2016, 229 p. <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/e4c566f2-6cfc-11e7-b2f2-01aa75ed71a1>
- Conseil supérieur de l'emploi (CSE). « Les immigrés nés en dehors de l'UE sur le marché du travail en Belgique. » 2018, 178 p. <https://cse.belgique.be/fr/accueil/rapports-avis/tous-les-rapports/rapports-2018/les-immigres-nes-en-dehors-de-lue-sur-le-marche-du-travail-en-belgique-octobre-2018>
- Corluy, Vincent, et al. "Employment Chances and Changes of Immigrants in Belgium: The Impact of Citizenship." *International Journal of Comparative Sociology*, vol. 52, nr. 4, 2011, p. 350–368. <https://doi.org/10.1177/0020715211412112>
- Davidavičienė, Vida, et Ingrida Lolat. "Migrant Entrepreneurship in Europe: Challenges and Opportunities." 9th International Scientific Conference "Business and Management 2016," 2016. <https://doi.org/10.3846/bm.2016.72>
- De Coen, An, et Gerard, Maarten. "Maatpakbegeleiding Werkzoekenden naar Ondernemerschap." *VIONA-onderzoeksprogramma*, IDEA Consult, 2014, 100 p. <https://publicaties.vlaanderen.be/download-file/29443>
- Delmas, Corinne. « Les notaires, le genre d'une profession à patrimoine. » *Travail, genre et sociétés*, 41/1, 2019, p. 127–145. <https://doi.org/10.3917/tgs.041.0127>
- Departement Werk en Sociale Economie, Vlaamse Overheid. "Herkomstmonitor 2015 – Arbeidsmarktpositie van personen met een buitenlandse herkomst op basis van administratieve gegevens." 2015. <https://www.vlaanderen.be/publicaties/herkomstmonitor->

[2015-arbeidsmarktpositie-van-personen-met-een-buitenlandse-herkomst-op-basis-van-administratieve-gegevens](#)

- Desiderio, Maria V. "Policies to Support Immigrant Entrepreneurship." *Transatlantic Council on Migration*, Migration Policy Institute, 2014, 24 p.
https://www.migrationpolicy.org/sites/default/files/publications/TCM_Cities_Entrepreneurs_hip-FINALWEB.pdf
- Eurofound et Rath, Jan. "Ethnic entrepreneurship - Concept paper." 2010, 29 p.
<https://www.eurofound.europa.eu/publications/report/2010/social-policies-business/ethnic-entrepreneurship-concept-paper>
- Eurostat, Database, Economy and finance, National accounts, Annual national accounts
 - Main GDP aggregates, GDP and main components (nama_10_gdp)
- Eurostat, Database, Population and social conditions, Demography
 - Fertility (national), Live births by mother's age and country of birth (demo_facbc)
 - Mortality (national), Deaths by age, sex and country of birth (demo_macbc)
- Eurostat, Database, Population and social conditions, Migration, International migration
 - Immigration, Immigration by age group, sex and country of birth (migr_imm3ctb)
 - Emigration, Emigration by age group, sex and country of birth (migr_emi4ctb)
- Fairlie, Robert W., et Lofstrom, Magnus. "Discussion Paper Series : Immigration and Entrepreneurship." IZA DP No. 7669, 2013, 59 p. <https://ftp.iza.org/dp7669.pdf>
- Galindo, Miguel-Ángel, et María Teresa Méndez. "Entrepreneurship, Economic Growth, and Innovation: Are Feedback Effects at Work?" *Journal of Business Research*, vol. 67, nr. 5, 2014, p. 825-829. <https://doi.org/10.1016/j.jbusres.2013.11.052>
- Global Entrepreneurship Monitor. "2015/16 Global Report." 2016.
<https://www.gemconsortium.org/file/open?fileId=49480>
- Hou, Feng, et Wang, Shunji. "Immigrants in self-employment." *Perspectives on Labour and Income* Component of Statistics Canada Catalogue no. 75-001-X, 2011, 14 p.
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-001-x/2011003/article/11500-eng.pdf>
- Hunt, Jennifer et Gauthier-Loiselle, Marjolaine. "Discussion Paper Series : How Much Does Immigration Boost Innovation?" IZA DP No. 3921, 2009, 50 p.
<https://d-nb.info/992111021/34>
- Ibrahim, Gamal, et Vaughan Galt. "Explaining Ethnic Entrepreneurship: An Evolutionary Economics Approach." *International Business Review*, vol. 20, nr. 6, 2011, p. 607-613.
<https://doi.org/10.1016/j.ibusrev.2011.02.010>
- Ilhan-Nas, Tulay, et al. "International Ethnic Entrepreneurship: Antecedents, Outcomes and Environmental Context." *International Business Review*, vol. 20, nr. 6, 2011, p. 614-626.
<https://doi.org/10.1016/j.ibusrev.2011.02.011>
- INASTI, Base de données statistiques. <https://www.inasti.be/fr/statistiques-interactives>
- INASTI (2014), « Evolutions et tendances ». https://www.inasti.be/sites/rsvz.be/files/publication/statistiques_nonBelges_trends_2014.pdf
- INASTI (2016a). « Rapport 2016/04 – Utilisation impropre du statut social des travailleurs indépendants : problématique des affiliations fictives. » *Comité général de gestion – Rapport*
<https://www.inasti.be/fr/publication/comite-general-de-gestion-rapport-201604>
- INASTI (2016b). « Rapport 2016/05 – Activité indépendante transfrontalière. » *Comité général de gestion – Rapport*
<https://www.inasti.be/fr/publication/comite-general-de-gestion-rapport-201605>
- INASTI (2016c). « Avis 2016/11 – Dépistage en matière d'abus social via des structures sociétaires frauduleuses. » *Comité général de gestion – Avis*
<https://www.inasti.be/fr/publication/comite-general-de-gestion-avis-201611>
- INASTI (2017). « Rapport 2017/04 – Evaluation de la nouvelle procédure AFA. » *Comité général de gestion – Rapport*

- <https://www.inasti.be/fr/publication/comite-general-de-gestion-rapport-201704>
- INASTI (2018). « Avis 2018/18 – Ré-affiliations après radiation pour affiliation fictive. » *Comité général de gestion – Avis*
<https://www.inasti.be/fr/publication/comite-general-de-gestion-avis-201818>
 - INASTI (2019a). « Avis 2019/12 – Projet de Plan d'action Lutte contre la fraude sociale 2020. » *Comité général de gestion – Avis*
<https://www.inasti.be/fr/publication/comite-general-de-gestion-avis-201912>
 - INASTI (2019b). « Avis 2019/13 – Les tendances et les conditions du développement du travail indépendant : remarques du CGC sur l'avis du Conseil supérieur de l'Emploi. » *Comité général de gestion – Avis*
<https://www.inasti.be/fr/publication/comite-general-de-gestion-avis-201913>
 - INASTI (2020a). « Conjoint aidant. » <https://www.inasti.be/fr/conjoint-aidant>
 - INASTI (2020b). « Rapport annuel 2020. » <https://inastirapportannuel.be/2020/chiffres-2020/>
 - INASTI (2021a). « Demande d'attestation A1 concernant la législation de sécurité sociale. » <https://www.inasti.be/fr/demande-declaration-concernant-la-legislation-de-securite-sociale-attestation-a1>
 - INASTI (2021b). « Travailler de manière permanente à l'étranger. » <https://www.inasti.be/fr/travailler-de-maniere-permanente-a-letranger>
 - INASTI (2021c). « Travailler temporairement ou en alternance à l'étranger. » <https://www.inasti.be/fr/travailler-temporairement-ou-en-alternance-a-letranger>
 - Jones, Trevor, et al. "Mixed Embeddedness and New Migrant Enterprise in the UK." *Entrepreneurship & Regional Development*, vol. 26, nr. 5-6, 2014, p. 500-520.
<https://doi.org/10.1080/08985626.2014.950697>
 - Kerr, Sari P., et Kerr, William R. "Immigrant Entrepreneurship." *CESIFO Working Paper No. 6197 - Category 4: Labour Markets*, 2016, 67 p.
https://www.ifo.de/DocDL/cesifo1_wp6197.pdf
 - Kloosterman, Robert C. "Matching Opportunities with Resources: A Framework for Analysing (Migrant) Entrepreneurship from a Mixed Embeddedness Perspective." *Entrepreneurship & Regional Development*, vol. 22, nr. 1, 2010, p. 25-45.
<https://doi.org/10.1080/08985620903220488>.
 - Lafleur, Jean-Michel, et Abdeslam, Marfouk. « Pourquoi l'immigration? 21 questions que se posent les Belges sur les migrations internationales au XXI^e siècle. » 2017, 138 p., Academia-L'Harmattan, Louvain-la-Neuve.
https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/215503/1/Livre_Lafleur&Marfouk.pdf
 - Lambrecht, H., et al. "Allochtone ondernemers of ondernemende allochtonen? Ondernemers! Een kwantitatief en kwalitatief verkennend onderzoek naar allochtone ondernemers in Vlaanderen.", 2004, 18 p., KUL: Dept. Sociologie.
<https://www.vlaanderen.be/publicaties/allochtone-ondernemers-of-ondernemende-allochtonen-ondernemers-een-kwantitatief-en-kwalitatief-verkennend-onderzoek-naar-allochtone-ondernemers-in-vlaanderen>
 - Lens (2015a), Dries, et al. "Migrantenondernemers in Antwerpen: een verkennende kwantitatieve analyse." *Steunpunt Inburgering en Integratie*, 2015, 129 p.
<https://doc.anet.be/docman/docman.phtml?file=.irua.58d79d.130350.pdf>
 - Lens (2015b), Dries, et al. "Superdivers ondernemerschap in Antwerpen. Een vervolgstudie van zelfstandigen met een niet-EU-herkomst." *Steunpunt Inburgering en Integratie*, 2015, 91 p.
<https://doc.anet.be/docman/docman.phtml?file=.irua.8719f0.130351.pdf>
 - Lens (2019), Dries, et al. "Detachering in België: trends en werkgeversmotieven." *Presentatie IMMILAB SERV-studiedag 10 oktober 2019*, 2019.
https://www.serv.be/sites/default/files/documenten/20191010_IMMILAB_presentatie_CSB.pdf

- Leurquin, Anne-Sophie. « Grand format – Michelin : où sont les femmes, chef(fe) ? », *Le Soir*, 2019. <https://www.lesoir.be/261167/article/2019-11-18/grand-format-michelin-ou-sont-les-femmes-chef>
- Lintner, Claudia. "Migrant Entrepreneurship: New Potential Discovered." *Procedia - Social and Behavioral Sciences*, vol. 191, 2015, p. 1601–1606. <https://doi.org/10.1016/j.sbspro.2015.04.519>
- Ma, Zhenzhong, et al. "An Overview of Contemporary Ethnic Entrepreneurship Studies: Themes and Relationships." *International Journal of Entrepreneurial Behavior & Research*, vol. 19, nr. 1, 2013, p. 32–52. <https://doi.org/10.1108/13552551311299242>
- Mampaey, Jelle. "Ondernemerschap van Bulgarse, Poolse en Roemeense immigranten in Vlaanderen." *Steunpunt Integratie en Inburgering*, 2013, 60 p. <https://medialibrary.uantwerpen.be/oldcontent/container29971/files/Rapporten/Ondernemerschap%20definitief%20-%20JM%20-%2020032013.pdf>
- Martiniello, Marco. et Rea, Andrea. « Brève histoire de l'immigration en Belgique. » 2012. <https://orbi.uliege.be/handle/2268/152442>
- Masurel, Enno, et al. "Motivations and Performance Conditions for Ethnic Entrepreneurship." *Growth and Change*, vol. 33, nr. 2, 2002, p. 238–260. <https://doi.org/10.1111/0017-4815.00189>
- Mestriner, Emma. « Femmes dans l'Horeca : la double peine. » 2020. <https://www.rtb.be/info/dossier/les-grenades/detail-femmes-dans-l-horeca-la-double-peine?id=10620497>
- Molenaar, Klaas et Nijhoff, Karijn. "Migrant entrepreneurs, the new supermen and wonder women..." 2017, 8 p. <https://www.european-microfinance.org/sites/default/files/document/file/Migrant-entrepreneurs-are-supermen-Molenaar-Nijhoff.pdf>
- Myria (2015a). « Myriatics 1: Crise de l'asile en 2015 : des chiffres et des faits. » 2015. <https://www.myria.be/fr/publications/myriatics-1-crise-de-lasile-de-2015-chiffres>
- Myria (2015b). « Myriatics 2: Immigré, étranger ou Belge d'origine étrangère? » 2015. <https://www.myria.be/fr/publications/myriatics-2-immigre-etrange-ou-belge-dorigine-etrangere>
- Myria (2016a). « Myriatics 3: Nouvelles migrations des pays de l'Est: Focus sur les Roumains, Polonais et Bulgares. » 2016. <https://www.myria.be/fr/publications/myriatics-3-nouvelles-migrations-des-pays-de-lest-roumains-polonais-bulgares>
- Myria (2016b). « Myriatics 4: La migration en chiffres. » 2016. <https://www.myria.be/fr/publications/myriatics-4-migration-en-chiffres>
- Myria (2016c). « Myriatics 5: 70 ans d'immigration italienne... et plus! » 2016. <https://www.myria.be/fr/publications/myriatics-5-70-ans-dimmigration-italienne>
- Myria (2016d). « Myriatics 6: La migration a-t-elle un genre? » 2016. <https://www.myria.be/fr/publications/myriatics-6-la-migration-a-t-elle-un-genre>
- Myria (2017a). « Myriatics 7: La migration en chiffres. » 2017. <https://www.myria.be/fr/publications/myriatics-7-la-migration-en-chiffres>
- Myria (2017b). « Myriatics 8: Flux migratoires et flux d'asile : démêler les chiffres. » 2017. <https://www.myria.be/fr/publications/myriatics-8-flux-migratoires-et-flux-dasile-demeler-les-chiffres>
- Myria (2018a). « Myriatics 9: Vieillissement et immigration: un défi majeur pour l'Europe. » 2018. <https://www.myria.be/fr/publications/myriatics-9-vieillissement-et-immigration-un-defi-majeur-pour-leurope>
- Myria (2018b). « Myriatics 10: 1997-2017 : un bilan de deux décennies d'immigrations en Belgique. » 2018. <https://www.myria.be/fr/publications/myriatics-10>
- Myria (2018c). « La migration en chiffres et en droits. » 2018. <https://www.myria.be/fr/publications/la-migration-en-chiffres-et-en-droits-2018>

- Myria (2019). « La migration en chiffres et en droits. » 2019. <https://www.myria.be/fr/publications/la-migration-en-chiffres-et-en-droits-2019>
- Myria (2020). « La migration en chiffres et en droits : un rapport migration 2020 sous forme de cahiers. » 2020. <https://www.myria.be/fr/publications/un-rapport-migration-2020-sous-forme-de-cahiers>
- Naudé, Wim, et al. "Migration, Entrepreneurship and Development: A Critical Review." IZA DP No. 9284, 2015, 26 p. <https://ftp.iza.org/dp9284.pdf>
- OECD (2008). "Jobs for Immigrants (Vol. 2): Labour Market Integration in Belgium, France, the Netherlands and Portugal." OECD Publishing, <https://doi.org/10.1787/9789264055605-en>.
- OECD (2010a). "Open for Business: Migrant Entrepreneurship in OECD Countries." OECD Publishing, <https://doi.org/10.1787/9789264095830-en>.
- OECD (2010b), "Entrepreneurship and Migrants." OECD Publishing, <https://www.oecd.org/cfe/smes/45068866.pdf>.
- OECD (2011). "Migrant Entrepreneurship in OECD Countries." *International Migration Outlook 2011*, OECD Publishing, https://doi.org/10.1787/migr_outlook-2011-8-en.
- OECD/The European Commission (2013a). "The Missing Entrepreneurs: Policies for Inclusive Entrepreneurship in Europe." OECD Publishing, <https://doi.org/10.1787/9789264188167-en>.
- OECD (2013b). "Entrepreneurship at a Glance 2013." OECD Publishing https://doi.org/10.1787/entrepreneur_aag-2013-en.
- OECD/European Union (2014). "The Missing Entrepreneurs 2014: Policies for Inclusive Entrepreneurship in Europe." OECD Publishing, <https://doi.org/10.1787/9789264213593-en>.
- OECD/European Union (2015). "The Missing Entrepreneurs 2015: Policies for Self-employment and Entrepreneurship." OECD Publishing, <https://doi.org/10.1787/9789264226418-en>.
- OECD/European Commission. "Inclusive Entrepreneurship Policies, Country Assessment Notes Belgium, 2016." <https://www.oecd.org/industry/smes/BELGIUM-country-note.pdf>
- OECD/European Union (2017a). "The Missing Entrepreneurs 2017: Policies for Inclusive Entrepreneurship." OECD Publishing, <https://doi.org/10.1787/9789264283602-en>.
- OECD (2017b). "Catching Up? Intergenerational Mobility and Children of Immigrants." OECD Publishing, <https://doi.org/10.1787/9789264288041-en>.
- OECD/ILO (2018a). "How Immigrants Contribute to Developing Countries' Economies." ILO, Geneva/OECD Publishing, <https://doi.org/10.1787/9789264288737-en>.
- OECD (2018b). "International Migration Outlook 2018." OECD Publishing, https://doi.org/10.1787/migr_outlook-2018-en.
- OECD (2019a). "International Migration Outlook 2019." OECD Publishing, <https://doi.org/10.1787/c3e35eec-en>.
- OECD/European Union (2019b). "The Missing Entrepreneurs 2019: Policies for Inclusive Entrepreneurship." OECD Publishing, <https://doi.org/10.1787/3ed84801-en>.
- OECD (2020a). "International Migration Outlook 2020." OECD Publishing, <https://doi.org/10.1787/ec98f531-en>.
- OECD (2020b). "Inclusive Entrepreneurship Policies, Country Assessment Notes Belgium 2020." OECD Publishing, <https://www.oecd.org/cfe/leed/Belgium-IE-2020.pdf>.
- Olney, William W. "Immigration and Firm Expansion." *Journal of Regional Science*, vol. 53, nr. 1, 2012, p. 142–157. <https://doi.org/10.1111/jors.12004>
- Putnam, Robert. "Bowling Alone: The Collapse and Revival of American Community." 2000, New York: Simon and Schuster.
- Ram, Monder, et al. "Migrant Entrepreneurship: Reflections on Research and Practice." *International Small Business Journal: Researching Entrepreneurship*, vol. 35, nr. 1, 2016, p. 3–18. <https://doi.org/10.1177/0266242616678051>

- REM. « L'intégration des ressortissants de pays tiers sur le marché du travail en Belgique et dans l'UE. » 2018, 96 p. <https://emnbelgium.be/fr/publication/lintegration-des-ressortissants-de-pays-tiers-sur-le-marche-du-travail-en-belgique-et>
- RoSa, Kenniscentrum voor Gender en Feminisme. "Onderwijs en opvoeding - Onderwijsparticipatie." 2020 <https://rosavzw.be/nl/themas/onderwijs-en-opvoeding/onderwijsparticipatie>
- Rusinovic, Katja. "Dynamic Entrepreneurship : First and Second-Generation Immigrant Entrepreneurs in Dutch Cities." 2006. <https://doi.org/10.5117/9789053569726>
- Salaff, Janet W., et al. "Ethnic Entrepreneurship, Social Networks, and the Enclave." *Approaching Transnationalisms*, 2003, p. 61–82. https://doi.org/10.1007/978-1-4419-9220-8_4
- Sepulveda, Leandro, et al. "Population Superdiversity and New Migrant Enterprise: The Case of London." *Entrepreneurship & Regional Development*, vol. 23, nr. 7-8, 2011, p. 469–497. <https://doi.org/10.1080/08985620903420211>
- SERV (2010). "Commissie Diversiteit – Advies: Ondernemerschap bij personen van allochtone afkomst en personen met een arbeidshandicap." <https://www.serv.be/diversiteit/publicatie/advies-ondernemerschap-personen-allochtone-afkomst-en-personen-arbeidshandicap>
- SERV (2014). "Commissie Diversiteit – Advies: Hooggeschoolde nieuw- en oudkomers." <https://www.serv.be/diversiteit/publicatie/advies-hooggeschoolde-allochtonen>
- SERV (2016). "Commissie Diversiteit – Advies: Vluchtelingen." <https://www.serv.be/diversiteit/publicatie/advies-vluchtelingen>
- SERV (2018). "Commissie Diversiteit – Advies: Laaggeschoolde vrouwen met een migratieachtergrond." <https://www.serv.be/diversiteit/publicatie/advies-laaggeschoolde-vrouwen-migratieachtergrond>
- SERV (2019). "Commissie Diversiteit – Advies: Actielijst personen met een migratieachtergrond." <https://www.serv.be/diversiteit/publicatie/advies-actielijst-personen-migratie-achtergrond>
- SERV (2020). "Advies : Vonken voor Ondernemerschap Post-covid-19." <https://www.serv.be/serv/publicatie/advies-vonken-ondernemerschap-post-covid-19>
- Service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie (2017). « Tableau de bord des PME et des entrepreneurs indépendants. » 2017 <https://economie.fgov.be/fr/publicaties/tableau-de-bord-des-pme-et-des-0>
- Service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie (2019). « Entrepreneuriat et diversité : Une étude sur l'origine des travailleurs indépendants en Belgique. » 2019. <https://economie.fgov.be/fr/publications/entrepreneuriat-et-diversite>
- Service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie (2021). « Comment s'installer à son compte ? » 2021. <https://economie.fgov.be/fr/publications/comment-sinstaller-son-compte>
- Service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie. « Le statut social des travailleurs indépendants. » <https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/creer-une-entreprise/demarches-pour-creer-une/affiliation-une-caisse/le-statut-social-des>
- Service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie. « PME et Indépendants en chiffres – Définitions et sources. » <https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/pme-et-independants-en/definitions-et-sources>
- Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale. « Détachement – entrée sur le territoire et séjour. » <https://emploi.belgique.be/fr/themes/international/detachement/notion-et-formalites/formalites-accomplir/detachement-entree-sur?id=41502>
- Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale & Unia. « Monitoring socio-économique 2017 : marché du travail et origine. »

- <https://emploi.belgique.be/fr/publications/monitoring-socio-economique-2017-marche-du-travail-et-origine>
- Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale & Unia. « Monitoring socio-économique 2019 : marché du travail et origine. »
<https://emploi.belgique.be/fr/publications/monitoring-socioeconomique-2019-marche-du-travail-et-origine>
 - Service public fédéral Sécurité sociale (2021a). « Détachement de travailleurs indépendants. »
<https://www.socialsecurity.be/citizen/fr/detachement-de-travailleurs-independants>
 - Service public fédéral Sécurité sociale (2021b). « Détachement : travailler temporairement dans un autre pays. » https://www.socialsecurity.be/site_fr/employer/applicants/gotot/gotot-out.htm
 - Service public fédéral Sécurité sociale (2021c). « La sécurité sociale à l'échelle internationale. Coordination dans l'UE. » <https://www.socialsecurity.be/citizen/fr/a-propos-de-la-securite-sociale/la-securite-sociale-a-l-echelle-internationale/coordination-dans-ue>
 - Statbel (2020). « Emploi et chômage – Enquête sur les forces de travail. » <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage/plus>
 - Statbel (2021). « Naissances et fécondité »
<https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/naissances-et-fecondite>
 - Statistiek Vlaanderen, Vlaamse Overheid. “Vlaamse Migratie en Integratiemonitor”, 2018.
<https://www.vlaanderen.be/nl/publicaties/detail/vlaamse-migratie-en-integratiemonitor-2018>
 - Tavassoli, Sam, et Trippel, Michaela. “The Impact of Ethnic Communities on Immigrant Entrepreneurship: Evidence from Sweden.” *Regional Studies*, vol. 53, nr. 1, 2017, p. 67–79.
<https://doi.org/10.1080/00343404.2017.1395007>
 - Terlien, Merel. “Mind her Business – Dossier Ondernemen in Kruispuntperspectief.” Ella Vzw, Kenniscentrum gender en etniciteit, 2017, 47 p. <https://ellavzw.be/wp-content/uploads/2021/03/Dossier-Ondernemen-ella-vzw.pdf>
 - Toma, Sorin-George, et al. “Economic Development and Entrepreneurship.” *Procedia Economics and Finance*, vol. 8, 2014, p. 436–443. [https://doi.org/10.1016/s2212-5671\(14\)00111-7](https://doi.org/10.1016/s2212-5671(14)00111-7)
 - Unia (2018), « Baromètre de la diversité : Enseignement (2018) ». <https://www.unia.be/fr/publications-et-statistiques/publications/barometre-de-la-diversite-enseignement>
 - Unia (2020), « Rapport annuel 2019 ». <https://www.unia.be/fr/publications-et-statistiques/publications/rapport-annuel-2019>
 - Union Européenne, Your Europe. « Couverture sociale à l'étranger. » 2021,
https://europa.eu/youreurope/citizens/work/unemployment-and-benefits/country-coverage/index_fr.htm
 - Vandermeersch, Hanne, et al. “Kritische succesfactoren in het activeringsbeleid naar mensen met een buitenlandse herkomst.” *VIONA-onderzoeksprogramma*, 2017, 116 p.
 - Van Ingelgem, Gaëlle. « Entre exotisme et tradition ; Bruxelles et ses restaurants italiens dans la deuxième moitié du XXe siècle. », *Food&History*, 12/2, 2014, p. 39–66.
https://www.academia.edu/24810926/Entre_exotisme_et_tradition_Bruxelles_et_ses_restaurants_italiens_dans_la_deuxieme_moitie_du_XXe_si%C3%A8cle
 - Van Laer, Koen, et al. “Kansengroepen in werk en ondernemerschap.” *VIONA-onderzoeksprogramma*, 2011, 376 p.
<https://www.vlaanderen.be/publicaties/kansengroepen-in-werk-en-ondernemerschap>
 - Vershinina, Natalia, et al. “Transnational Migrant Entrepreneurship, Gender and Family Business.” *Global Networks*, vol. 19, nr. 2, 2019, p. 238–260.
<https://doi.org/10.1111/glob.12225>
 - Vlaamse Overheid. “Vlaams onderwijs in cijfers” 2020,
<https://www.vlaanderen.be/publicaties/vlaams-onderwijs-in-cijfers>

- Wadhwa, Vivek, et al. "Education, Entrepreneurship and Immigration: America's New Immigrant Entrepreneurs, Part II." *SSRN Electronic Journal*, 2007. <https://doi.org/10.2139/ssrn.991327>
- Wang, Qingfang. "Immigration and Ethnic Entrepreneurship: A Comparative Study in the United States." *Growth and Change*, vol. 41, nr. 3, 2010, p. 430-458. <https://doi.org/10.1111/j.1468-2257.2010.00532.x>
- Wauters, Bram, et Johan Lambrecht. "Barriers to Refugee Entrepreneurship in Belgium: Towards an Explanatory Model." *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 34, nr. 6, 2008, p. 895-915. <https://doi.org/10.1080/13691830802211190>
- Werbner, Pnina. "What Colour 'Success'? Distorting Value in Studies of Ethnic Entrepreneurship." *The Sociological Review*, vol. 47, nr. 3, 1999, p. 548-579. <https://doi.org/10.1111/1467-954x.00184>
- Wood, Jonas, et al. "Wegwijs naar werk – Longitudinale analyse en evaluatie van inburgerings- en activeringstrajecten in Vlaanderen, 2005-2016." *Viona Leerstoel Migratie, Integratie & Arbeidsmarkt*, Universiteit Antwerpen, 2020, 414 p. <https://www.vlaanderen.be/publicaties/wegwijs-naar-werk-longitudinale-analyse-en-evaluatie-van-inburgerings-en-activeringstrajecten-in-vlaanderen-2005-2016-eindrapport-van-de-viona-leerstoel-migratie-integratie-arbeidsmarkt>
- Zhou, Min. "Revisiting Ethnic Entrepreneurship: Convergencies, Controversies, and Conceptual Advancements." *International Migration Review*, vol. 38, nr. 3, 2004, p. 1040-1074. <https://doi.org/10.1111/j.1747-7379.2004.tb00228.x>
- Zhu, Nong, « Synthèse de la littérature sur l'impact de l'immigration sur l'innovation », 2014, 99 p. <https://cirano.qc.ca/files/publications/2015RP-07.pdf>

Liste des abréviations

BCSS	Banque-Carrefour de la Sécurité sociale
BNB	Banque nationale de Belgique
EEE	Espace économique européen
EFT	Enquête sur les forces de travail (<i>LFS, Labour Force Survey</i>)
IEFH	Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
INASTI	Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants
MSE	Monitoring socio-économique
Myria	Centre fédéral des migrations
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques (<i>OECD, Organisation for Economic Cooperation and Development</i>)
PIB	Produit intérieur brut
Population (20-64 ans)	Population en âge de travailler (de 20 à 64 ans)
SERV	Sociaal-Economische Raad van Vlaanderen (<i>Conseil social et économique de Flandre</i>)
SPF ETCS	Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale
STEM	Science, Technology, Engineering et Mathematics
UE	Union européenne
Unia	Centre Interfédéral pour l'Égalité des chances
VMIM	Vlaamse Migratie- en Integratiemonitor (<i>Moniteur flamand de la migration et intégration</i>)



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
N° d'entreprise : 0314.595.348
economie.fgov.be